

POLITISCHE
CORRESPONDENZ
FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

ZWEITER BAND.

POLITISCHE
CORRESPONDENZ
FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

ZWEITER BAND.



BERLIN,

VERLAG VON ALEXANDER DUNCKER,
KÖNIGLICHEM HOFBUCHHÄNDLER.

1879.

194458

651. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Berlin, 1^{er} janvier 1742.

Monsieur mon Cousin. Je profite de l'occasion pour vous souhaiter la nouvelle année de tout mon cœur, et pour vous réitérer tous les vœux que je forme sans cesse pour votre conservation et pour votre prospérité. J'ai en même temps le plaisir de vous marquer que mes négociations à Francfort ont eu tout le succès imaginable, que l'élection est fixée, et que nous aurons bientôt la consolation de voir notre cher roi de Bohême empereur. J'ai aussi la satisfaction de vous apprendre que mes troupes viennent de prendre Troppau, Freudenthal, Sternberg et Olmütz, de façon que nous avons délogé les Autrichiens de toute la Silésie et d'une bonne partie de la Moravie, ainsi que tout s'achemine à vous couvrir de gloire et à accomplir vos desseins en acheminant la paix. Je ne dois pas vous laisser ignorer, indépendamment de tout ceci, les divers raisonnements que fait faire le séjour extraordinaire du comte Poniatowski à Paris; les raisonnements sur ce chapitre sont si différents, si étranges, si bizarres, que vous ne sauriez vous les représenter. Pour moi, qui me repose tranquillement dans votre amitié et sur votre fidélité inviolable à vos engagements, je suis tranquille sur un phénomène qui, en politique, inquièterait tout autre que moi peut-être, très persuadé que vous me donnerez en bon allié les éclaircissements suffisants sur l'étrange mission du comte Poniatowski, dont le séjour de Constantinople a fait connaître le caractère patelin, intrigant et capable de tout entreprendre pour parvenir à ses fins. Je suis persuadé que la connaissance que vous avez de ces négociations vous fera tenir en garde contre ses malignes insinuations, et qu'indissolublement attaché à nos engagements mutuels, vous ne vous en départirez jamais.

Je suis avec toute l'estime et toute la considération imaginables, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami et cousin Eustache

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei

D/77/2044H

30,000

652. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Ammon berichtet, Dresden 30. December 1741: „On pense ici plus que jamais à l'augmentation des troupes, et on compte de lever en tout 20,000 hommes“...

Charlottenburg, 1. Januar 1742.

Es ist dieses unglaublich; inzwischen soll er thun als wenn er es glaubte, sich aber unter Hand genau und gründlich deshalb erkundigen, ohne einige Inquiétude oder Ombrage deshalb spüren zu lassen, vielmehr soll er Miene machen, als ob Mir dergleichen angenehm sei.

Chambrier soll wohl auf seiner Hut sein, und ohne einige Inquiétude blicken zu lassen, alles auf der Welt anwenden, um auf den Grund zu kommen, was Poniatowski tramiret, worin Chambrier sich des bairischen Gesandten Assistance bedienen muss. Sobald er etwas zuversichtlich erfähret, soll er Mich davon avertiren, um Meine Mesures zu nehmen. Er muss auch suchen zu erforschen, was man von Seiten Frankreichs in Russland zu thun intendiret.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

653. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 3. Januar 1742.

Der König will, Klinggräffen soll „von denen Menées und Bemühungen des dresdenschen Hofes informiret werden, welche dieser sowohl zu Paris durch den Graf Poniatowski, als auch sonst anwendete, um den zu Frankfurt getroffenen Allianztractat dahin zu alteriren, dass ihm annoch eine Communication oder Lisière nach Mähren und Oberschlesien durch Cedirung einiger Kreise von Böhmen, als des königgrätzer, bunzlauer p. p., gemachet werden möchte. Dass auch selbst der v. Bülow bei seiner Wiederankunft zu Berlin sich gegen Se. Königl. Majestät deshalb geäussert habe, worauf Dieselbe jedoch nichts weiter geantwortet hätten, als dass Sie mit Dero Alliirten solches überlegen und mit selbigen sich deshalb concertiren müssten.“

Der v. Klinggräffen soll dabei instruiert werden, des Königs von Böhmen Majestät davon gelegentlich vertraute und geheime Ouverture zu geben, auch dabei zu sondiren, ob deshalb schon etwas an den König von Böhmen gebracht worden, und wohin dessen Sentiments desfalls gingen, mit dem Beifügen, dass gleichwie Se. Königl. Majestät von des Königs von Böhmen Majestät persuadiret wären, wie Diese solches Ansinnen des dresdenschen Hofes dem getroffenen Allianztractat sowohl als dem beiderseitigen Interesse sehr präjudicirlich finden würden, also Sie den König von Böhmen versichern liessen, dass wann er auf mehrermeldeten Tractat fest bestehen und das Ansinnen des sächsischen Hofes refusiren würde, Se. Königl. Majestät vermöge der durch Dero Accession zu gedachtem Tractat übernommene Garantie solches bestens appuyiren und souteniren wollten.“

Der König hat weiter befohlen, dass Andrié in London „wöchentlich den Craftsman einsenden, solcher aber sodann von jemanden allhier, welcher der englischen und französischen Sprache völlig mächtig wäre, in recht gut französisch übersetzt und Deroselben dergestalt eingesandt werden sollte. So sollte auch der p. Andrié alle kleine Pièces und Satiren, welche in Engelland wider den Hof und die Hofpartei herauskommen, einsenden, welche dann vorgedachter Massen übersetzt und Sr. Königl. Majestät eingesandt werden sollen.“

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

654. AU ROI DE BOHÈME A MUNICH.

Berlin, 4 janvier 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je félicite Votre Majesté d'avance sur le nouveau trône où Elle va monter, et qui ne pouvait être occupé par un plus digne empereur. Puisse l'Europe L'admirer longtemps dans ce poste où la Providence et les vœux de l'Allemagne L'appellent, puisse-t-Elle y jouir de tout le contentement et satisfaction imaginables.

Les intentions de Votre Majesté doivent être à présent entièrement accomplies, ayant reçu des lettres de Bohême qu'on a mis fin à tous les désordres qui s'y étaient passés, et que désormais pareilles choses n'arriveront plus.

Je dois aussi informer Votre Majesté des malignes insinuations que me font faire les Saxons, dont le but est toujours de La déposséder de la Bohême, sinon, de Lui en escamoter une partie. J'ai marqué toute l'indignation que mérite une pareille proposition au ministre de Saxe, j'ai écrit en France pour y contrecarrer Poniatowski, dont la mission est une suite de ce projet, en un mot, je suis sûr de rompre les mesures des Saxons, pourvu que Votre Majesté tienne ferme, et qu'Elle n'entre dans aucune proposition qu'on Lui fera sur ce sujet.

Je pars d'ici vers la fin de février pour me rendre à Olmütz et pour combattre pour vous, si les conjonctures le demandent. Je La prie de me croire avec les sentiments les plus affectueux, les plus tendres et les plus sincères, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

655. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Berlin, 4 janvier 1742.

Monsieur mon Cousin. Vous me prévenez sur toutes les affaires, et cela d'une façon si instructive et satisfaisante que je ne puis assez trouver de termes pour vous en remercier.

Je me flatte que la révolution arrivée en Russie détachera le Danemark de l'Angleterre, et que, par conséquent, le roi de la Grande-Bretagne se verra totalement isolé; car l'augmentation de la Hollande est plutôt l'ouvrage de la crainte que de la témérité, et je ne pense pas que cette République voulût exposer ses libertés et sa tranquillité au sort d'une guerre qui ne peut lui être que funeste, vu le parti formidable de la France, qui l'accablerait. Et comme l'esprit de conquête est banni du conseil de la Hollande, il est à croire qu'ils se tiendront tranquillement sur la défensive, uniquement occupés de leur propre conservation.

Le roi d'Angleterre d'un autre côté, plus attaché à son électorat qu'à ses royaumes, ne commettra point ses provinces d'Allemagne, dont la perte serait inévitable, entourées comme elles sont de Français et de Prussiens, d'autant plus que la déclaration que nos ministres feront à ce prince le dégoûtera, à ce que je crois, de l'envie qu'il pourrait avoir de fomenter le parti de la reine de Hongrie ou de lui fournir quelque secours; de façon que la mauvaise volonté du roi d'Angleterre restera sans efficace et se bornera peut-être à quelques subsides dont la mauvaise économie des Autrichiens garantit qu'ils en perdront le fruit.

Il est sûr que la mort de la reine de Suède¹ n'est point arrivée dans une conjoncture favorable. Probablement les États de ce royaume s'assembleront pour régler la succession, et probablement le prince de Deux-Ponts ou le prince de Holstein seront les candidats de la couronne. Le premier, dont le parti est le plus considérable, pourrait bien l'emporter, d'autant plus que le prince de Holstein, ayant des droits incontestables sur la Russie, ferait apprêter qu'il ne réunit sur sa tête la couronne de ces deux grands empires, et que la Suède ne perdît par là ses libertés. Je ne parle point du prince de Hesse, comme du plus

faible, et qui, je crois, ne prima point, la nation étant dégoûtée des princes de cette maison. Tout ceci ne sont que des conjectures, que je soumets à votre jugement et à vos lumières.

Il me semble que dans tout ceci nous ne pouvons rien faire de mieux que de rester inviolablement attachés à nos engagements, sans y porter d'altération en quoi que ce puisse être: c'est le moyen le plus sûr de faciliter la paix, qui, je crois, ne pourra manquer d'être acceptée par les Autrichiens, si après l'élection les quatre puissances alliées la leur faisaient offrir de concert, selon les conditions stipulées; au cas de refus, on serait plus autorisé de leur ôter Vienne et toute l'Autriche, si l'on veut. Mais je me flatte qu'isolés comme ils sont, et destitués de tout secours, ils accepteront les conditions que les alliés leur feront. Vous pouvez compter sur moi quant aux intérêts de la France; il n'y a rien de plus juste que que ce prince soit indemnisé des frais de la guerre par une acquisition qui soit de votre convenance, et si je puis y contribuer, je le ferai du meilleur de mon cœur.

La guerre d'Italie sera entièrement à votre disposition, si une fois les affaires d'Allemagne sont arrangées, et vous pouvez les conduire comme vous le jugerez à propos, en faisant en ce cas le seul objet de votre attention.

Je suis persuadé que le roi de France doit avoir eu des raisons valables pour retirer le maréchal de Belle-Isle de l'armée, mais je suis sûr qu'il nous le rendra vers l'ouverture de la campagne, en cas qu'il y en ait une.

Les Saxons se donnent beaucoup de peines pour escamoter quelque morceau de la Bohême au nouveau Roi; ils ont voulu pressentir mes sentiments sur ce point, mais je leur ai répondu que je ne connaissais pas les innovations, que je restais attaché à mes engagements, que je n'étais point dictateur de l'Allemagne, et que je ne ferais jamais le chagrin au roi de Bohême de souffrir qu'on lui démembre la moindre partie de ce que je lui ai garanti, et qu'en un mot, si l'un de ces partis commençait à augmenter ses prétentions, tous le feraient, ce qui entraînerait après soi un désordre très préjudiciable aux intérêts de chacun des alliés en particulier, et de la grande affaire en général. Je suis charmé, Monsieur, que vous connaissiez le caractère du politique polonais¹ dont la mission avait donné de l'ombrage à la moitié de l'Europe; l'incertitude, le chapotage et la fausseté forment les lois de la politique saxonne, et la fourberie se manifeste dans toutes leurs négociations.

J'ai instruit mon ministre Chambrier des choses qui n'ont plus besoin d'être secrètes à présent, et qui ne lui ont été cachées que dans le temps où l'importance du mystère demandait des précautions redoublées. Vous aurez la bonté d'avoir la même confiance en lui que par le passé.

¹ Ulrike Eleonore; gestorben 5. December 1741.

¹ Poniatowski.

Je vous réitere encore mes remercîments sur ce que vous vous donnez la peine de m'écrire avec tant de précision sur les sujets où j'avais demandé votre avis; rien ne m'est plus agréable que lorsque je puis profiter de vos lumières et de votre expérience, vous priant d'être persuadé, Monsieur, qu'on ne saurait être attaché à la France plus que je le suis, et qu'on ne saurait être avec plus d'estime, de reconnaissance et de considération que je le suis, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami et cousin

Federic.

J'ai honte de la lettre que je vous écris, si j'avais eu du temps, elle n'aurait pas été si longue.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

656. AU COMTE DE MONTIJO, AMBASSADEUR D'ESPAGNE,
A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 5 janvier 1742.

Monsieur le Comte de Montijo. J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite du 12 du mois passé. Mais, comme je me suis déjà expliqué dans ma réponse du 2 du même mois d'une manière que je me flatte que Sa Majesté Catholique, après le rapport que vous lui en aurez fait, l'aura trouvé juste, raisonnable, et conforme à mon amitié et à mon attachement pour ses intérêts en tout ce qui est praticable, je n'y saurais rien ajouter. Ainsi vous voulez bien que je m'y réfère entièrement, en vous assurant de l'estime distinguée avec laquelle je suis Monsieur le Comte de Montijo, votre très affectionné ami

Nach dem Concept.

Federic.

657. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Ammon berichtet, Dresden 2. Januar, dass er dem Grafen Brühl im Namen des Königs für die entschiedene Sprache gedankt, die der König von Polen als Reichsvicar gegen den Herzog von Weimar geführt, um denselben zur Beilegung seiner Streitigkeiten mit der Herzogin-Wittwe von Eisenach und mit Preussen zu veranlassen. „Je dis ensuite au comte de Brühl que dans ce moment on venait de me dire à la cour que Votre Majesté avait fait entrer quelques régiments dans le pays du Duc, que cependant ce n'était pas qu'un ouï-dire . . . ; que je craignais beaucoup que les mauvais procédés du Duc ne forgassent Votre Majesté à en venir à cette extré-

Berlin, 5. Januar 1742.

Er hat wie ein Étourdi gehandelt, dass er sich von einer Sache meliret, die nicht wahr ist und Ich nicht gedacht, auch wovon ihm kein Mensch gesprochen hätte. Ich wäre sehr schlecht davon zufrieden und hätte er sehr insensé gehandelt. Es soll ihm deshalb eine scharfe Reprimande gegeben und ihm befohlen werden, sogleich bei Graf Brühl zu gehen, auch dass er eine Reprimande bekommen zu

mité. Le comte de Brühl me répondit avec vivacité que ce serait agir contre les lois de l'Empire etc.¹

bekennen. Er soll modest sein und nicht hoch sprechen, als wenn ihm solches express befohlen würde, wie Mir dann ein Einmarsch in die weimarischen Lande nicht in den Sinn gekommen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

658. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE
A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 8 janvier 1742.

Mon cher Maréchal. Après vous avoir souhaité la bonne année, accompagnée de toutes les prospérités que vous méritez, je dois vous féliciter du délogement des Autrichiens de Teutschbrod, poste avantageux, qu'ils ont quitté, je crois, avec trop de précipitation. Je dois vous informer en même temps du succès qu'a eu l'entreprise du maréchal Schwerin sur Olmütz, dont il s'est rendu le maître avec beaucoup de facilité.

Je passe de la guerre à la politique, qui est souvent, ou, pour mieux dire, toujours, le mobile de l'autre. J'ai écrit au Cardinal pour lui communiquer mes idées sur les moyens d'accélérer la paix. Il m'a paru que, le couronnement fait à Francfort, les quatre puissances alliées pourraient faire une espèce de représentation à la reine de Hongrie pour la porter à la paix, en lui remontrant que les fâcheuses suites de son obstination pourraient lui coûter Vienne et toute la Basse-Autriche. Je présume que la peur de tout perdre, et la privation de toute assistance, lui fera prendre le parti de recevoir les conditions que les alliés lui feront, en conformité du partage réglé par l'alliance.

Je dois vous dire, à propos de cette alliance, que je me repose sur vous qu'on n'y fera aucune innovation, et que M. Poniatowski et M. Saul seront les dupes de leur mauvaise foi. Car la moindre altération du traité en fait la dissolution. De plus, tant que je respirerai, fidèle comme je suis à mes engagements, je ne souffrirai point qu'on démembre une métairie de Bohême en faveur du Roi saxon. Je vous prie d'imprimer¹ fort ce petit Mercure politique saxon,² que la mauvaise foi de sa cour ne pouvait jamais se manifester davantage qu'en voulant refondre un traité le second mois de sa signature. Cette cour était dégoûtée, je lui ai fait venir l'appétit, moitié bongré, moitié malgré, et à présent, la voilà insatiable. Il n'y aura rien de sacré, rien d'inviolable dans le monde, si nous donnons les mains aux changements odieux et déshonnêtes que l'avidité saxonne exige de nous. Ces gens

¹ Sic. — ² Saul.

veulent tout avoir et rien faire, ils veulent faire des conquêtes, et ils n'ont pas le cœur de conquérir; ne prêtez point, je vous en prie, Monsieur, l'oreille au ridicule projet qu'ils vous voudront faire goûter, et si vous avez leur intérêt à cœur, conseillez-leur de ne point se départir de l'alliance, sans quoi les garanties finissent, et tous les liens qui lient nos concupiscences communes sont dissolus.

Je partirai d'ici le 15 de février, pour me rendre en Bohême et de là à Olmütz, afin d'y prendre langue, de former mes magasins, et en un mot de préparer tous les matériaux nécessaires pour achever le grand édifice que nous avons heureusement élevé jusqu'à ce point que rien ne le saurait bouleverser que la désunion des architectes et le changement du plan.

Adieu, mon cher Maréchal, je suis avec toute l'estime imaginable, en faisant des hérétiques voeux pour votre entière convalescence, mon cher Maréchal, votre très fidèle et véritable ami.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

659. AN DEN GENERAL DER INFANTERIE ERBPRINZ VON ANHALT-DESSAU IN GLATZ.

Berlin, 13. Januar 1742.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ew. Liebden hätten Mir nicht leicht eine angenehmere Nachricht geben können, als die, welche Dieselbe Mir von Eroberung der Stadt Glatz in Dero Schreiben vom 9. d., welches der Hauptmann v. Bülow sogleich an Mich eingehändigt, gegeben haben. Es ist Mir solche auch um so viel erfreulicher gewesen, als Ich Mir dergleichen nach denen in Ew. Liebden letzterem Schreiben angeführten Umständen sobald nicht vermuten können. Ich bin dahero Ew. Liebden für die so wohl gemachte Disposition als gute Ausführung dieser Entreprise sehr obligiert, und zweifle nicht, Dieselben werden die weitern Anstalten solchergestalt machen, damit der Feind sich auch endlich bequeme, das dortige Schloss zu quittiren. Wobei dann Ew. Liebden das nöthige besorgen werden, damit sowohl der Magistrat und die Bürgerschaft der Stadt Glatz als auch die sämmtlichen geist- und weltlichen Stände der Grafschaft Mir huldigen und den Eid der Treue ablegen müssen. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter.

Die Stände müssen in vier Wochen citiret werden nach Glatz, und daselbst werden Sie in meinem Namen die Huldigung abnehmen. Ich bedanke Ihnen vor der guten Art, wormit Sie es zu Wege gebracht haben.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

660. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Berlin, 15 janvier 1742.

Monsieur mon Frère. J'ai reçu la lettre qu'il a plu à Votre Majesté de m'écrire du 10 de ce mois, et je suis très sensible aux nouvelles assurances d'amitié qu'Elle m'y donne, et de la satisfaction qu'Elle témoigne de ressentir de ce que j'ai fait jusqu'ici, pour conquérir pour Votre Majesté les provinces qui doivent faire un jour son partage.

J'espère que Votre Majesté voudra bien être persuadée qu'attaché comme je suis inviolablement à Ses intérêts par les noeuds de l'union la plus étroite qui subsiste si heureusement entre nous, une de mes plus douces opérations sera toujours d'y contribuer autant qu'il me sera possible.

Mais je me flatte en même temps de la justice et de l'équité de Votre Majesté qu'Elle ne trouvera pas mauvais si, dans la situation présente des affaires et des opérations militaires, je ne saurais remplir Ses désirs par rapport à la demande qu'Elle m'a bien voulu faire de Lui évacuer la ville d'Olmütz, ou quelque autre place en Moravie, qui peut Lui faciliter la communication avec ses États.

Votre Majesté sait que ce sont mes troupes qui ont conquis tous ces pays-là, quoiqu'à la vérité uniquement pour Lui en procurer la possession.

Toutes mes dispositions y sont faites d'une façon, tant par les dépôts de magasins que j'ai commencé à former à Olmütz et dans autres places pour la subsistance indispensable des troupes, que par les autres arrangements nécessaires afin d'être en état de maintenir ces conquêtes pour Votre Majesté, et de pousser toujours en avant pour ouvrir vigoureusement la campagne prochaine, qu'il m'est absolument impossible de me dessaisir de ces places et de ces provinces sans que les intérêts de la cause commune, et ceux même de Votre Majesté, en souffrent considérablement et de manière à déranger totalement le plan des opérations futures, dont Votre Majesté et nos alliés seraient les premiers à se ressentir.

Au reste, Votre Majesté peut être persuadée que les pays et les provinces qui Lui sont destinés seront toujours ménagés autant qu'il est possible et que la subsistance nécessaire des troupes et les circonstances présentes le voudront permettre, puisque rien au monde ne me sera plus agréable que de trouver souvent des occasions pour contribuer quelque chose à Sa satisfaction, et pour Lui donner les preuves les plus convaincantes de l'amitié invariable et de la considération distinguée avec laquelle je serai etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

661. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN
[A MANNHEIM].

Potsdam, 15 janvier 1742.

Je viens de recevoir dans ce moment votre dépêche du 9 de ce mois, par laquelle j'ai vu le triste état où sont les affaires du roi de Bohême tant en Bavière que dans la Haute-Autriche, chose que le maréchal de Schmettau leur a prédicté assez de fois, en leur voyant faire de si mauvaises manœuvres. Quoique je n'aie pas trop lieu d'être content des manières dont le Roi a usé vers moi, lorsque le vent lui soufflait en poupe, me faisant alors d'abord des chicanes sur mes quartiers d'hiver et sur les régiments qui y sont, et que j'aie lieu de craindre que, quand j'aurai tout fait, on ne laisse pas de me payer d'ingratitude, néanmoins, par amour du Roi et de la cause commune, je tâcherai de partir dans une couple de jours, autant qu'il sera possible, et de faire à l'ennemi une diversion puissante, néanmoins à cette condition expresse qu'on me laisse la disposition absolue sur les troupes saxonne et françaises qui y sont sous Polastron, afin que je puisse agir selon que je trouverai conforme aux intérêts de la cause commune.

Si on veut accorder cela, je tâcherai de faire à l'ennemi une diversion pour l'obliger de rebrousser le chemin de la Bavière; sinon, je suis persuadé que le roi de Bohême trouvera lui-même que je ne pourrais pas servir là en subalterne, et que je ne pourrais pas exposer mes troupes à être ruinées avec des gens qui entendent si mal leur métier, et qui font des bêvues si inconsidérées qu'on a de la peine à les croire.

Quant à l'article de l'argent, vous pouvez assurer au Roi que je m'acquitterai fidèlement de tout ce que j'ai promis sur l'article de Glatz, mais pour d'autres prêts d'argent, je ne pourrai les faire sans avoir des sûretés entières, quoique cela se puisse faire en secret entre moi et le roi de Bohême, et on trouvera alors assez de moyens pour habiller la possession du cercle de Königgrätz que je demande pour hypothèque.¹ Vous insinuerez tout cela d'une manière convenable au roi de Bohême, et j'en attends la réponse au plus tôt. Je suis etc.

Federic.

Si on vous demande un prêt d'argent, vous êtes assez instruit que cela ne se fera pas autrement que sur une hypothèque sur Königgrätz. Il me semble que le service signalé que je viens de rendre au roi de Bohême, en tâchant de le tirer d'un si grand embarras, mérite quelque reconnaissance.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

¹ Am 16. Januar entwirft Podewils nach den ihm an demselben Tage zu Charlottenburg mündlich ertheilten Weisungen des Königs einen eingehenderen Erlass an Klinggräffen über diese Frage; der Gesandte soll betonen „que je ne prétends garder

662. AU ROI DE BOHÈME [A MANNHEIM].

Potsdam, 15 janvier 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je suis extrêmement mortifié de la nouvelle que Votre Majesté vient de m'apprendre; je n'entrerai dans aucun détail des fautes qui l'ont occasionnée, mais simplement des remèdes que l'on peut y porter. Je suis prêt à La servir encore cette fois ici, et je volerai moi-même au secours de la Moravie et de mon allié; mais vu l'ignorance et la mauvaise conduite des généraux, je demande le commandement des Saxons et du corps de Polastron; en ce cas je me fais fort de rendre la diversion complète; si je trouve de la difficulté à y réussir, je les vaincrai, mais je ne ferai pas marcher un soldat si je n'ai le commandement de tout ce corps.

Je prie Votre Majesté de ne point oublier le zèle avec lequel je Lui suis attaché, et de faire la différence entre les vrais et les faux amis.

Je suis avec toute l'estime possible, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très fidèle frère et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

663. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Potsdam, 15 janvier 1742.

Monsieur mon Cousin. Je vous demande pardon si je vous écris aujourd'hui fort à la hâte, mais le nombre d'affaires qui me sont venues m'empêchent de faire autrement.

Je commence par où je devrais finir. Vous savez la catastrophe de la Haute-Autriche et de la Bavière. Vous savez comme Neipperg a dupé Broglie à Pisek, et en un mot toutes les fautes qu'on a faites depuis trois semaines. Vous devez par là remarquer que je vous ai conseillé en fidèle allié de ne point éloigner le maréchal de Belle-Isle de l'armée, puisque vous voyez quel désordre fait naître l'absence d'un seul homme. Je pars, et je vais amasser de troupes ce que je pourrai, pour faire une diversion en Moravie et même en Basse-Autriche, pourvu que m'on donne les Saxons et le corps de Polastron sous mes ordres; sinon, je ne suis plus responsable de ce qui en arrivera, et je m'en lave les mains; je ferai du moins ce que je pourrai, et, si les Saxons sont raisonnables, vous pouvez vous tranquilliser sur la Haute-Autriche et la Bavière. Enfin, mon zèle pour la cause commune me fera tenter l'impossible, et je n'ai aucun doute dans la réussite de ce dessein.

Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

ce district que pour la sûreté du remboursement de l'argent que j'avance au roi de Bohême, qu'il ne sera démembré ni aliéné pour jamais de ce royaume, mais qu'en tout cas je le possèderai à titre de fief.¹¹

664. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE
A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 15 janvier 1742.

Mon cher Maréchal. Informé par le roi de Bohême lui-même du danger que court la Bavière, je me mets en chemin pour aller à l'armée, et je demande à Monsieur de la Saxe le commandement de ses troupes, de même que celles de M. Polastron, pour déloger avec eux le prince Lobkowitz d'Iglau, et pour pousser en avant. Vous voyez par là combien je suis attaché à la cause commune, mais j'avertis d'avance qu'un roi de Prusse ne sert pas en subalterne, et qu'il doit commander où il se trouve. C'est pourquoi je dois m'attendre à ce que les Saxons me remettent le commandement de leurs troupes, et que M. de Polastron agisse en conséquence.

Adieu, mon cher Maréchal, je suis surchargé d'affaires, mais je vous demande à corps et à cris, car vos troupes françaises, qui sont des héros sous vos ordres, ne sont que des c..... sous Broglie.

Je suis avec toute l'estime imaginable votre inviolable ami

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

665. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 16. Januar 1742.

...., Se. Königl. Majestät verlangen, Ew. Excellenz heute Nachmittag zu Charlottenburg zu sprechen. Hiernächst haben Se. Königl. Majestät allernächst befohlen, dass einige Dero auswärtiger Ministres nachstehender Massen instruirt werden sollen, nämlich der v. Mardefeld, dass er dem russischen Hofe alle Versicherung geben soll von Sr. Königl. Majestät aufrichtigem Verlangen, mit demselben eine beständige und genaue Freundschaft zu unterhalten, wie dann auch Se. Königl. Majestät geneigt wären, mit der Kaiserin von Russland einen Traité d'amitié zu schliessen.

Der Graf Podewils in Holland: Sich sehr genau und gründlich zu erkundigen, ob die vorseiende Augmentation daselbst noch stattfinden werde oder nicht. Denen Staaten daselbst soll er alle Ombrage gegen Se. Königl. Majestät behalten, die bisherigen Bruits von einer üblichen Intention des Königs Majestät als Calomnien declariren und dabei sagen, wie Se. Königl. Majestät expresse und wirklich ein Regiment von der weselschen Garnison anhero marschiren liessen: Marque, dass es Dero-selben nicht in den Sinn gekommen, einige Truppen nach dem Clevischen marschiren zu lassen;

An Graf Finckenstein nach Kopenhagen: Wie es Sr. Königl. Majestät sehr angenehm gewesen, dass der p. v. Schulin so solide geurtheilet

und sich so wohl gegen ihn herausgelassen. Er sollte desfalls dem v. Schulin Namens Sr. Königl. Majestät ein sehr gracieuses und obligeantes Compliment machen und denselben ersuchen in solchen, seinem Herrn und dessen Landen so nützlichen Mesures zu continuiren, als welches zur Ruhe im Reiche ein grosses beitragen würde, da sonst, wenn die dänische Auxiliairtruppen mit denen hanöverschen länger combiniret in Teutschland blieben, man billig daher grosse und landverderbliche Unruhen im Reiche zu besorgen hätte. Uebrigens würden Se. Königl. Majestät die Freundschaft des Königs von Dänemark jederzeit sehr hoch halten und solche auf alle Weise zu continuiren bemühet sein.

An den p. v. Chambrier: Er sollte sehr genau sondiren, und zuverlässig melden, ob der Cardinal vor die Sachsen portiret sei oder nicht? Und ob er intendire, in Teutschland eine Espèce von Équilibre zu etabliren, um darin nur lauter kleine Herren (Regulos) zu haben und einen mit dem andern zu balanciren? Wie er, der p. v. Chambrier vermeine, dass der Cardinal im Grunde seines Herzens gegen Se. Königl. Majestät sei und gedächte, ob er von Sr. Königl. Majestät jaloux sei und was er deshalb vor Mesures nehmen möchte, wozu eigentlich die grosse Augmentation in Frankreich abzielte etc.?"

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

666. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Berlin, 18 janvier 1742.

Monsieur mon Frère. C'est avec plaisir que j'ai vu par votre lettre du 15 de ce mois que vous êtes heureusement retourné chez vous, ce dont je vous félicite de tout mon cœur, en vous demandant excuse de ce que mon départ m'empêche de vous répondre moi-même. Si vous témoignez d'avoir été satisfait du peu de séjour que vous avez fait ici, je ne le suis pas moins de votre agréable compagnie, quoique j'eusse souhaité d'en profiter plus longtemps. Cependant, je vous remercie de la communication de vos nouvelles de Russie, quoique peu consolantes, et je fais des voeux pour que celles qui suivront répondent à vos désirs. Quant à votre secrétaire de légation nommé Gross,¹ j'ai ordonné au p. de Mardefeld de solliciter fortement sa délivrance autant qu'il sera possible, et vous pouvez compter sur l'ardeur de ses soins. Je suis plus que jamais avec une très sincère amitié, Monsieur mon Frère, votre très bon et très fidèle frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

¹ Verhaftet als Anhänger des Grafen Ostermann.

667. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

à 3 lieues de Dresden, ce 18^e janvier 1742.

Monsieur mon Frère. Je ne puis m'empêcher de remercier encore une fois Votre Majesté de toutes les amitiés et les attentions qu'Elle m'a témoignées pendant mon court séjour de Dresden; j'aurais souhaité de profiter plus longtemps de la compagnie d'un aussi cher allié, et il n'y avait que les propres intérêts de Votre Majesté, et ceux du roi de Bohême, de capables de me faire quitter si promptement Sa cour, dont je conserverai toujours l'agréable souvenir. Je La prie encore de vouloir donner au Chevalier de Saxe des ordres pour agir de concert dans l'expédition d'Iglau, qui de l'aveu de tout ceux à qui j'en ai détaillé le plan, a été approuvée.

J'espére que dans trois semaines je pourrai La féliciter sur la possession paisible de toute la Moravie; je prie en même temps Votre Majesté d'avoir en moi cette confiance cordiale qui est le vrai fondement des unions solides, d'autant plus que dans toutes les occasions je me ferai un plaisir de Lui témoigner la sincérité de mes intentions, et combien je suis avec estime et considération, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le très fidèle frère et allié

Federic.

Oserais-je prier Votre Majesté de vouloir encore assurer la Reine de mon parfait attachement?

Nach der Ausfertigung im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

668. AU ROI DE BOHÈME A MANNHEIM.

Von dem Generalfeldzeugmeister Freiherrn v. Schmettau.

Prague, 22 janvier 1742, après-midi à 2 heures.

Sire. Les respectueuses attentions que je dois à Votre Majesté m'obligent à Lui rendre compte de l'empressement du Roi mon maître pour le service de Votre Majesté. Nous sommes parti le 18 de janvier de Berlin avec le Roi, et étant arrivés hier, le 19, à midi ici² avec Sa Majesté, le roi de Pologne, après le dîner, ayant reconduit le Roi mon maître dans son appartement, ils firent appeler, pour constater en notre présence un plan d'opération et pour discuter toute la matière, les personnes suivantes, à savoir M. le comte de Brühl, premier ministre du roi de Pologne, M. Desalleurs et M. de Valory,³ tous deux envoyés de Sa Majesté Très Chrétienne, et ma personne.

Le Roi mon maître, parlant à Sa Majesté le roi de Pologne, lui déclara que, quoiqu'il eût déjà envie de venir faire visite au mois de

¹ Sic, für ce 20. — ² Sic, für à Dresden. — ³ Vergl. Valory's Schreiben an Séchelles, Dresden 19. Januar, Campagne des maréchaux de Broglie et de Belle-Isle, Bd. III, Amsterdam 1772, S. 248.

février à Sa Majesté Polonaise, cependant les affaires et conjonctures survenues présentement l'avaient obligé d'anticiper cet honneur qu'il s'était voulu donner, et d'autant plus que les circonstances dans lesquelles se trouvait M. de Ségur avec un gros corps de cavalerie et d'infanterie française et bavaroise dans la Haute-Autriche, et l'exposition dans laquelle était toute la Bavière pour devenir le théâtre de la guerre et être exposée aux ravages des ennemis, ne pouvaient pas être regardées des autres alliés avec un œil indifférent; et que, quoique les troupes prussiennes eussent davantage besoin de repos que celles d'aucun allié, pour avoir fait campagne 12 à 13 mois de suite, hiver et été, et avoir supporté les trois quarts de ce temps elles seules le fardeau de la guerre et toutes les forces autrichiennes, cependant, ayant trouvé indispensable, lorsqu'il s'agissait de sauver un si beau corps de troupes comme sont celles de Sa Majesté Très Chrétienne, et de secourir en même temps un allié pour lequel elle avait une si haute estime, dans ses besoins les plus pressants qui pussent jamais exister, Sa Majesté avait trouvé à ajouter à ces deux raisons, quoique plus que suffisantes, encore les suivantes, à savoir qu'il serait très préjudiciable à la gloire des armes des alliés, d'être une fois plus forts en nombre de troupes que les ennemis, et les laisser, cependant, agir offensivement et enlever des corps de troupes, villes, et forteresses, dans le temps où ils auraient dû déjà, par les opérations faisables, être reconnus dans la Hongrie et la Stirie.

De plus, que, si l'on tardait à y porter les remèdes les plus efficaces, il est constant que les ennemis s'empareraient de Passau et de toute la rivière d'Inn, jusqu'en Tirol, et du Danube, jusqu'à Ratisbonne et Donawerth, à cause de la quantité de milice légère qu'ils ont; et que, dans cette position, lorsque l'ennemi aurait pu s'emparer de Passau, Schärdingen et Braunau, les désavantages pour l'ouverture de la campagne des alliés devenaient aussi désavantageux qu'il est possible, et donneraient occasion aux ennemis de nous faire la guerre dans notre propre pays, offensivement, et d'ouvrir même la campagne de meilleure heure que nous, quoique avec un nombre de troupes réglées beaucoup inférieur. A quoi il y avait encore à ajouter, que, dans la saison présente, ce serait le seul moyen de déloger l'ennemi du poste notoirement si avantageux entre Budweis, Wittingau et Tabor, qu'on leur avait abandonné ci-devant si mal à propos, à cause que la force de ce poste consiste principalement dans la quantité d'étangs, rivières et marais qui l'entourent; que la présente gelée donnant passage à tous ces inconvénients, il paraissait indubitable de les en déloger. Que pour cet effet, puisque le tout dépendait de la promptitude de l'exécution et à profiter des circonstances, Sadite Majesté Prussienne avait accéléré son voyage, pour se porter elle-même à la tête de ses troupes, pour faire les opérations conjointement avec les autres alliés, environ de la manière suivante:

Que toutes les troupes saxonne qui se trouvent actuellement du côté de Polna et Teutschbrod, de même que celles de Sa Majesté Très Chrétienne qui se trouvent de ce côté-là, sous les ordres du lieutenant-général, M. le comte de Polastron, se réuniront à celles de Sa Majesté Prussienne, et sous ses ordres, pour aller en force, conjointement et selon les dispositions que Sadite Majesté fera pour cela, chasser les ennemis du poste d'Iglau, poste où les ennemis ont non seulement un grand magasin, mais qui couvre outre cela tout le pays situé derrière, vers l'Autriche, auquel les ennemis n'ont encore point ou peu touché, pour se conserver les vivres et fourrages pour l'avenir; et qu'en même temps ce poste d'Iglau couvre et met absolument en sûreté tous les quartiers des Saxons et Français dans le cercle de Czaslau, et leur procurerait la subsistance et à faire¹ en avant des magasins pour les opérations de la prochaine campagne, d'autant plus que, comme Sa Majesté Prussienne se propose d'avancer, cette expédition d'Iglau faite, vers la Taya, cela donnerait lieu aux troupes saxonne et françaises d'avancer en égale ligne toujours, en se cantonnant dans une proximité à pouvoir s'entresecourir, et de déloger les ennemis de Pilgram, Potschaken et Teltsch.

Il est évident que, dans une telle position, les ennemis de deux choses doivent faire l'une,

savoir que M. de Lobkowitz doit tirer à soi le prince Charles de Lorraine, avec tout le corps qui est entre Budweis et Tabor, pour venir en avant de nos trois corps et hasarder un coup de collet, auquel cas M. le maréchal de Broglie, connu pour suffisamment vigilant et attentif, ne manquerait pas de s'emparer des postes de Budweis, Wittingau et Tabor, et de regagner par conséquent la communication par Freistadt avec M. de Ségur à Linz.

Mais comme il n'est pas naturel que les ennemis, qui ne pourront tout au plus rassembler que 30,000 combattants de troupes réglées, veuillent hasarder, contre plus de 40,000 de troupes infiniment meilleures, la seule armée sur laquelle roulent toute leur espérance et salut, le parti le plus raisonnable que les ennemis puissent prendre paraît être celui-là, que, d'abord qu'ils nous verront faire le mouvement vers Iglau, ils ne tarderont pas un moment pour gagner la rivière de Taya et se mettre avec toutes leurs forces, depuis Weitra, Böhmischt-Waidhofen, Drosendorf, Hardegg, Znaym, Laa, Nikolsbourg, Feldsberg, jusqu'à Lundenburg, où la Taya entre dans la March ou Morawa, afin de couvrir par là l'Autriche, si longtemps qu'il est possible, ce qui leur doit importer infiniment plus que tout le reste, et aussi parce que, ne le faisant pas, nos troupes prussiennes, saxonne et françaises, après avoir gagné la Taya, pourraient sans difficulté, avancer jusque sur le Danube et, en masquant le seul passage du pont de Vienne, devenir non seulement maîtresses des

¹ Sic.

deux quartiers d'Autriche, Unter- et Ober-Mannhardsberg, sans fatiguer en aucune manière les troupes, mais au contraire, en avançant toujours en cantonnant dans un pays très abondant tant pour la subsistance que pour l'amas d'un très grand magasin. Il paraît même impossible que les ennemis puissent nous laisser prendre ce parti-là, parce que sans cela il est évident que nous les couperions tout-à-fait de l'Autriche et du Danube, après avoir gagné le bord de notre côté du Danube, puisque, après cela, notre ligne depuis Krems jusqu'à Horn, et après cela depuis Spitz par Zwettl à Weitra, sera raccourcie toujours, et que, d'abord que nous deviendrions en égalité entre Weitra et Mauthausen, il n'y aurait plus de ressource pour eux.

Quelconque de ces deux cas qui arrive, il paraît indubitable que nous gagnerons par cette opération incessamment la communication avec la Haute-Autriche. Il reste donc le seul doute si M. de Ségur pourra se tenir assez longtemps pour attendre que nous puissions lui donner la main, ce qu'il faut espérer; mais, en mettant cependant la chose au pire, les Autrichiens nous auraient enlevé la Haute-Autriche, et nous leur enlèverons toute la Moravie, à Brünn près, qui se trouvera bloqué, et la bonne moitié de la Basse-Autriche, en les mettant en même temps dans une situation à devoir couvrir la Hongrie avec un gros corps de troupes, et à tenir sur le Danube, pendant le reste de l'hiver, toutes les forces. Par conséquent, leur gauche, qui serait sur l'Inn dans ce dernier cas, ne peut pas être en assez de force pour que les Bavarois, avec leurs troupes réglées et milices, ne puissent leur défendre le passage, pour le moins autant que M. le maréchal de Broglie, en cas de besoin, après avoir regagné le reste de la Bohême, puisse envoyer quelques bataillons pour les renforcer.

Quoique cette proposition du Roi mon maître et son idée parût être l'unique qui pût être adoptée, même avec avidité, des autres alliés, cependant il trouva à Dresde, dans la susdite entrevue, bien des contrastes de si et de mais et de quand, lesquels, quoique très faibles, furent appuyés beaucoup de M. le Comte de Saxe. Cependant, comme le gros de leurs exceptions ne roula que sur le défaut du pain des Saxons, Sa Majesté Prussienne y coupa court, en prenant quelque plis de sérieux: il leur déclara que, comme les alliés pourraient fort bien juger que lui, de son côté, après avoir conquis tout le pays qu'il prétendait, avait moins de raison qu'aucun autre allié de fatiguer ses troupes, et que ce qu'il faisait en cela, n'était précisément que

- 1^o pour gagner aux Saxons la Moravie,
- 2^o de sauver le corps des troupes françaises et bavaroises, et
- 3^o de garantir le pays héréditaire de son meilleur ami et allié, le roi de Bohême et électeur de Bavière,

de façon que, pour ôter tout prétexte de contrariété, il voulait bien lui-même passer par Prague, pour y concerter avec l'intendant-général de France les moyens pour la subsistance des troupes saxonne,

du moins pour autant jusqu'au temps que¹ l'expédition d'Iglau pût être faite, puisque alors les troupes saxonnees ne manqueraient plus des moyens de se procurer elles-mêmes dans les pays ennemis leur subsistance. Le Roi déclara de plus que, si même, après la prise d'Iglau, les Saxons, soit sous prétexte de trop de fatigues ou d'autres excuses de pareille nature, ne trouvaient plus à propos d'avancer en égale ligne avec elle vers Pilgram, Potschaken et Neuhaus, Sa Majesté avancerait cependant avec ses troupes vers la Taya, autant qu'il serait possible et que la raison de guerre et la conduite des ennemis lui en donneraient lieu, bien entendu: pourvu que les Saxons resteront dans le cercle d'Iglau, de façon qu'ils lui épaulent toujours sa droite.

Mais que, si au contraire les Saxons ne voulaient pas concourir à cette sa dernière déclaration, le Roi mon maître demandait qu'on mettait d'abord par écrit un protocole, pour y noter sa proposition, comme aussi les objections d'un chacun, afin que tous les alliés voient par là les raisons et sujets qui ont fait manquer une expédition si généreuse et si nécessaire.

On remit donc la totale résolution au lendemain, le 20 janvier, entre lequel temps M. de Valory, qui avait expédié un courrier à Prague à M. de Séchelles, reçut une réponse très satisfaisante à l'égard de la bonne volonté des troupes françaises, comme aussi sur l'article de subsistance pour les troupes saxonnees.²

Ainsi, comme par là ni la cour de Saxe, ni M. le Comte de Saxe, auquel on avait fait souvenir qu'il était général français et non pas saxon, ne trouvèrent plus aucun prétexte d'opposition à ces desseins, ils promirent de concourir à l'expédition d'Iglau, mais à condition qu'ils rentreraient immédiatement après dans les quartiers d'hiver.

Sur quoi le Roi mon maître partit incessamment et arriva ici hier au soir, où tout fut réglé entre elle,³ l'intendant et les deux lieutenants-généraux français, le Comte de Bavière et de Gassion;⁴ étant à noter qu'en chemin faisant vers ici, le Roi rencontra à Aussig le major de carabiniers, M. de Marsilly, qui porta à Dresde la réponse qu'il⁵ accédait entièrement aux desseins du Roi, encourageant en même temps la cour de Saxe pour n'y pas manquer.

Voilà, Sire, l'état dans lequel le Roi mon maître laisse les affaires, en partant cette après-midi à trois heures pour Olmütz, pour y disposer et commencer incessamment l'opération en question. On ne devrait pas douter que les Saxons ne s'y prêteront entièrement et même de meilleure grâce que par le passé, et se mettront même en état de faire au prin-

¹ Sic. — ² Der Graf von Sachsen schreibt an Graf Rutowski, Pisek 29. Januar: „M. le maréchal de Broglie est furieux contre M. de Séchelles, de ce qu'il s'est prêté à vous fournir du pain pour cette expédition (bei Vitzthum d'Eckstädt, Maurice Comte de Saxe, Leipzig 1867, S. 418). — ³ Sa Majesté. — ⁴ Vergl. über die Conferenz in Prag am Abend des 21. Januar das Schreiben von Séchelles an Broglie, Prag 22. Januar, Campagne des maréchaux de Broglie et de Belle-Isle III, 255. — ⁵ Sic.

temps le siège de Brünn, et donneront par là aussi aux autres alliés la facilité de finir glorieusement la guerre et à la satisfaction entière de Votre Majesté, le Roi mon maître ayant cela pour son principal but.

J'avais déjà fini cette ma très humble lettre, lorsque l'on reçut ici la mauvaise nouvelle de la défaite du comte de Törring,¹ qui est allé s'aventurer avec sa seule infanterie, qu'on assure n'être pas plus forte que de 1,800 hommes, vers Schärdingen. Ce mal n'est pas grand à cause de la quantité des hommes perdus, mais à cause de la situation dangereuse du pays de Votre Majesté et du relèvement du courage des ennemis et des suites mauvaises pour M. de Ségur. Cependant, cela n'empêchera rien au dessein du Roi mon maître, pourvu que les Saxons ne fassent pas de difficultés, comme il est à craindre.

J'ai l'honneur d'être avec la plus profonde vénération, Sire, de Votre Majesté le très humble et le plus obéissant

Nach dem Concept.

S. Baron de Schmettau.

669. AU COMTE DE BRÜHL, MINISTRE DU CABINET,
A DRESDE.

Glatz, 25 janvier 1742.

Monsieur. Aussitôt que je suis arrivé ici, je n'ai pas manqué de prendre des informations par rapport aux affaires de la Moravie. Autant que j'en ai pu apprendre, j'ai tout lieu d'espérer que nos affaires prendront là un bon train, et que tout ira à souhait, pourvu que les troupes des alliés fassent leur devoir, de la manière que j'ai eu l'honneur d'entretenir Sa Majesté le roi de Pologne, et je me flatte de pouvoir lui en donner bientôt de bonnes nouvelles, étant sur le point de partir vers la Moravie, afin de mettre tout en œuvre à la satisfaction de Sa Majesté le Roi votre maître.

Quoique je sois prêt du meilleur de mon cœur de la rendre contente, et de faire prêter l'hommage dû à Sa Majesté des États de Moravie, néanmoins j'ai lieu de craindre qu'avant que nous soyons en état de nous emparer de la ville de Brünn, l'affaire ne puisse réussir d'une manière satisfaisante, étant certain, qu'avant que nous aurions déniché les troupes ennemis, et qu'avant que nous aurions occupé ladite place, la plupart des États du pays aimera mieux de se retirer, et que nous trouverions mille entorses dans notre chemin. Par cette considération, je suis persuadé que Sa Majesté le Roi votre maître voudra bien accorder ce délai nécessaire, jusqu'à ce que ces affaires se puissent régler d'une manière convenable à sa dignité.

Vous m'obligez infiniment, Monsieur, si vous voudriez renouveler à Sa Majesté les protestations de mes sentiments sincères d'une amitié

¹ 17. Januar.

inaltérable et du devoir essentiel que je me ferai de lui marquer la reconnaissance de toutes les politesses que j'ai reçues pendant mon séjour à sa cour, et vous, Monsieur, vous me ferez justice, si vous êtes persuadé de la considération distinguée avec laquelle je suis, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

670. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 20. Januar: „On brigue secrètement la dignité électorale à Cassel, et si l'on y peut parvenir par le moyen du nouvel Empereur et de la France, il n'y a rien que cette maison ne fasse pour se rendre l'une et l'autre favorable. Mais comme on n'y réussirait point sans Votre Majesté, on a sondé déjà de long le terrain si l'on osait bien s'adresser à Votre Majesté pour obtenir Son assistance dans la poursuite de ce dessein.“

Glatz, 26. Januar 1742.

Wenn sie Churfürsten werden wollen, so müssen sie Mir zum wenigsten ein ganzes Regiment Infanterie an Oberofficiers, Unterofficiers und Gemeinen auf ihre Kosten ganz complet stellen und liefern, welchem Regiment Ich dennoch das Gewehr und die Montirung geben will. Alsdann und wann sie Mir das Regiment ganz complet überlassen werden, Ich ihren Vues zur Churwürde nicht conträr sein will.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

671. AU COMTE DE BRÜHL, MINISTRE DU CABINET, A DRESDE.

Landskron, 27 janvier 1742.

Monsieur. Je vous adresse la lettre ci-jointe à Sa Majesté le Roi votre maître, à laquelle je n'ai pas voulu écrire avant que je n'aie été au fait de la situation présente des affaires d'ici, espérant que Sa Majesté voudra bien excuser ce petit délai. Je trouve ici les affaires disposées de manière que je puis croire que nos entreprises iront à souhait. On a pourvu les troupes de Sa Majesté ainsi qu'elles ne manquent plus de rien, et j'espère que le Roi votre maître aura bientôt des nouvelles de l'entrée de ses troupes en Moravie, où on fournira à leur subsistance, et que l'ennemi aura été obligé de se retirer, sans que des nôtres on en ait perdu du monde. Je suis, au reste, avec une considération particulière, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach einer Abschrift im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden.

672. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Landskron, 28 janvier 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je ne saurais assez remercier Votre Majesté de l'amitié et de la confiance qu'Elle me témoigne dans Sa lettre. Elle verra par ma façon d'agir qu'Elle a en moi un fidèle et bon allié.

Je suis arrivé hier ici, et nous sommes convenus, le Chevalier de Saxe et M. de Polastron,¹ de marcher jusqu'à Meseritsch pour nous y joindre. Nous marcherons ensemble dans cet ordre vers la Taya, par lequel mouvement nous obligons l'ennemi à évacuer Budweis, Neuhaus et Tabor, pour se mettre derrière la Taya; en ce cas Votre Majesté Se verra, hors la ville de Brünn, en possession de la Moravie et de la Haute-Silesie, dont j'ose La féliciter d'avance. Elle verra, par le soin que je prendrai de la subsistance et du bon entretien de Ses troupes, combien j'ai à cœur tout ce qui peut Lui être agréable. Pourrais-je La prier en même temps de faire avancer Son corps de chasseurs jusques au corps du Chevalier, puisqu'il nous sera d'un grand secours contre les hussards; Elle l'entretiendra, de plus, ici sans qu'il Lui en coûte. Votre Majesté peut d'ailleurs être persuadée que je me porterai toujours à ce qui peut Lui être agréable, et je Lui promets qu'à Son premier ordre, en cas qu'Elle en ait besoin, le prince d'Anhalt marchera avec 40,000 hommes, où et quand Elle le désirera.

La sûreté de Votre Majesté et de Ses alliés se fonde à présent uniquement sur notre corps de troupes réuni; je La prie de ne point souffrir qu'on éparpille les troupes, mais de les laisser ensemble pour les raisons que je Lui ai dites avant que de partir de Dresden. Elle va voir à présent quel effet admirable va faire la jonction de nos troupes pour notre avantage réciproque.

Les Français sont plus faibles que je n'aurais pu m'imaginer, et l'on ne peut donner le nom d'armée qu'au corps que je rassemble.

Je suis avec toute l'estime et l'amitié imaginables, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

673. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A MANNHEIM.

Landskron, 28 janvier 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je dois rendre compte à Votre Majesté Impériale que le désir de La servir, de Lui donner des marques

¹ Ueber die Besprechungen in Landskron vergl. das Schreiben des Ritters von Sachsen an den Grafen von Sachsen, Teutschbrod 30. Januar, bei Vitzthum d'Eckstädt a. a. O. S. 423.

de la tendre amitié que j'ai pour Elle, et de Lui être utile dans un moment où je le puis, m'a fait vaincre mille difficultés pour voler à Son secours. Je Lui abrège le détail de l'opération, mais je me flatte que dans peu Elle aura raison d'être satisfaite. Je La prie de me conserver Son amitié et d'être persuadée que je suis avec l'amitié la plus inviolable, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très fidèle frère et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

674. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 22. Januar: Der Marquis d'Argens ist am 20. in Berlin eingetroffen, um dem Könige einen Brief der Herzogin-Regentin von Württemberg zu überreichen. Ueber seine Aufträge hat er nichts durchblicken lassen, als dass seine Fürstin den König persönlich zu sprechen wünscht. Podewils hat ihm erwidert, dass die Herzogin wohl thun werde, eine Reise nach Berlin bis zum Herbst aufzuschieben, um den König sicher zu treffen.

Olmütz, 28. Januar 1742.
Man muss ihn mit Politesse so lange als es möglich ist hinhalten und ihm Meine jetzige Abwesenheit bestens gelten machen, auch dass man noch zur Zeit ohnmöglich urtheilen könnte, wann ehe die Conjecturen Meine Retour nach Berlin zulassen würden. Vielleicht dass er dann von selbst mit seinem Secret herausgehet und sich decouvre. Ich soupçonne, dass es Propositiones seind, die Ich nicht allerdings goutiren dörfte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssekretärs.

675. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Olmütz, 29 janvier 1742.

Monsieur mon Cousin. Je passe légèrement sur les petites misères de l'ambassadeur¹ d'Espagne et de Portugal à Paris² pour vous parler d'objets bien plus grands et d'une autre importance.

L'invasion des Autrichiens en Bavière m'a engagé à venir moi-même ici, après avoir fait consentir le roi de Pologne de me donner le commandement de ses troupes, pour les joindre avec les miennes et

¹ Sic. — ² Fleury's Antwort vom 13. Jan. auf das Schreiben des Königs vom 1. Jan. ersucht in Betreff des Aufenthaltes von Poniatowski in Paris keinen Zwischenträgern Glauben zu schenken. „M. d'Acunha, ambassadeur de Portugal, tient deux fois par semaine un bureau de nouvelles où chacun porte ses réflexions et raisonne à peu près comme on fait dans les cafés. Il est Autrichien déclaré, aussi bien que les deux tiers des ministres étrangers qui se trouvent à ces assemblées.“

faire une diversion convenable dans la situation présente. Je me mettrai le 2 de février à la tête de ces troupes pour obliger l'ennemi à évacuer la Bohême, la Moravie, et peut-être la Bavière. Je ne prétends point me faire valoir, mais je suis persuadé que dans le fond de votre cœur vous sentez toute l'importance du service que je rends à la France et à ses alliés, et j'espère que je n'obligerai pas des ingrats; s'il est vrai que c'est dans l'occasion qu'on connaît ses amis, vous devez bien m'apprendre à connaître à présent. Je n'ai rien à ajouter à ceci, sinon que les troupes françaises sont d'une faiblesse extrême, et que, si vous voulez voir dans peu la fin de la guerre, il faut pour le moins 20,000 hommes de plus en campagne qu'il n'y en a actuellement. Enfin, Monsieur, je fais tout pour la France, je n'ai pas attendu qu'on m'appelle pour secourir mes alliés, j'ai fait plus que ne contient notre traité, de façon que je dois croire que vous ne négligerez pas un allié si plein de bonne volonté, de zèle et de fidélité.

Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

676. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Olmütz, 30. Januar 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Bei denen jetzigen critiquen Conjecturen, und da Ich glaube nöthig zu haben, selbst wegen Frankreich in etwas auf Meiner Hut zu sein, sollet Ihr auf eine convenable Art alle diensame Ressorts, durch adroite Insinuations an Ginkel und wo Ihr es sonst am dienlichsten findet, spielen lassen, damit die von denen Generalstaaten vorhabende Augmentation zu Stande kommen möge. Da Ich auch aus einem von dem Cardinal letzthin erhaltenen Schreiben urtheile, dass derselbe nicht so als wie sonst von dem p. Chambrier zufrieden ist, vermutlich aus der Ursache, weil dieser ihn zu genau observiret, so sollet Ihr den Chambrier instruiren, dass er zwar den Cardinal auf das genauste observiren, dabei aber seine Mesures gar fein nehmen sollte; es schiene, der Cardinal soupçonne ihm, daher er suchen sollte, alles mit solcher Behutsamkeit anzugreifen, damit er seinen Credit bei dem Cardinal nicht gar verlöre, inzwischen er doch attent sein und Mich von allen Sachen fleissig avertiren müsse.

Ihr sollet auch Gelegenheit suchen, dem österreichischen Hofe durch den Mylord Hyndford insinuiren zu lassen, wie dass Meine Intention gar nicht sei, noch Ich zuzugeben gesonnen wäre, dass das österreichische Haus in Teutschland zu sehr heruntergesetzt würde, noch von seinen Landen in Teutschland ein mehreres, als was Schlesien, Mähren und Böhmen sei, verlöre, sondern dass es im Stande bliebe,

das Haus Baiern zu balanciren, wie Ich denn, wenn es zur Friedenshandlung kommen würde, dem Hause Oesterreich von dieser Meiner Intention Proben geben und es darunter zu souteniren Mich äusserst bemühen würde. Welches alles Ihr mit behöriger Circonspection und Savoir-faire auszurichten habet.

An den v. Mardefeld habt Ihr zu schreiben, dass er die russische Kaiserin von Meinetwegen äusserst flattiren und derselben von Meiner beständigen Freundschaft alle Versicherung geben soll. Was Ihr Euch von einem mit der russischen Kaiserin allenfalls zu machenden Traité d'amitié schreiben lassen, darüber werdet Ihr hoffentlich den Mardefeld schon instruiert haben, daher Ich nur dieses noch hinzufügen will, dass, wenn derselbe das Tempo convenabel findet, er einen Versuch thun soll, ob nicht Meinen Unterthanen die Lieferung derer Mundirungstücher vor die russische Armee wieder zu Wege gebracht werden könne, es sei solches entweder durch einen solennen Vertrag, oder aber, dass wenigstens Meine Unterthanen, so dergleichen Lieferungen vor sich unternehmen wollten, daselbst protegiret würden. Zu welchem allem dann mehr gedachter v. Mardefeld ein convenables Tempo in Acht nehmen muss, damit Alles ohne Affectation und Risque, refusiret zu werden, geschehe. Damit auch wegen Meiner jetzigen Entfernung nicht zu viel Zeit verloren gehe, und der v. Chambrier sowohl als der v. Mardefeld in Zeiten instruiert werden mögen, so müssen die Dépêches wegen vorermeldter Umstände in duplo expediret und ihnen das eine davon je eher je lieber zugeschicket, das andere aber, wenn Ich es vollenzogen habe, ihnen nachgesandt werden,¹ wie denn auch alles sorgfältigst chiffriret werden muss. Ich bin etc.

F r i d e r i c h .

Nach der Ausfertigung.

677. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Olmütz, 30 janvier 1742.

Mon cher Podewils. Pour vous donner une juste idée des choses, je suis obligé de vous en faire le détail. J'ai trouvé la cour de Dresden d'une prodigieuse timidité, mais je les ai pourtant déterminés pour qu'ils agissent de concert avec moi. Par ce moyen, je me vois l'arbitre de la guerre, ayant 60,000 hommes sous mes ordres, et pouvant, pour ainsi dire, disposer comme il me plaît des Saxons, vu que je suis maître de la plus grande partie de leurs conquêtes, et que le corps du prince d'Anhalt les voit en dos; par ce moyen, la France ne saurait malgré toute sa puissance me leurrer, ni faire la paix que de la façon que je la voudrai.

¹ Podewils erwidert 6. Febr.: „Tous les ordres en ceci comme en d'autres cas pareils sont expédiés, pendant l'absence de Votre Majesté, en double“ etc.

J'ai vu les Français à Prague, ils sont beaucoup plus faibles qu'on ne les était imaginés; le corps de Broglie n'est tout au plus que de 13,000 hommes, et tout ce qu'ils ont en Bohême ne fait pas 20,000 hommes effectifs. Törring a été battu en Bavière, Ségur a fait une capitulation honteuse, et la Bavière est ravagée; ceci met les Français dans la nécessité de me ménager, et l'Électeur dans le besoin d'argent; j'en profite, espérant de garder la possession du cercle de Königgrätz, moyennant un prêt d'un million. Je pars le 2 pour me joindre aux Saxons et à Polastron, nous tournerons le poste d'Iglau, et nous gagnerons la Taya, ce qui obligera les Autrichiens à abandonner la Bohême et à se replier sur la Basse-Autriche, ce qui favorisera M. de Broglie dans sa marche pour joindre Polastron, qui occupera notre droite en Bohême. Je ne saurais vous dire quand ou si je pourrai revenir à Berlin; à vous parler vrai, je ne crois pas que cela sera possible, puisque mon grand but est de ne point laisser sortir les Saxons de mes mains.

Festoyez bien la duchesse de Würtemberg, et faites tout votre possible pour qu'on ne nous l'escamote pas.

J'ai prodigieusement d'ouvrage ici, mais je me flatte que dans trois semaines le gros des affaires sera arrangé.

Ne serait-il pas bon de faire un traité d'amitié avec la Russie, et de donner un gros présent à Lestocq?

Adieu. J'ai oublié de vous dire que le Cardinal paraît mécontent de Chambrier, il le trouve trop furet.

Je suis tout à vous

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

678. AN DEN OBERHOFMARSCHALL GRAF GOTTER IN BERLIN.

Olmütz, 31. Januar 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Gotter. Eure beiden Schreiben habe bei Meiner Ankunft allhier vor Mich gefunden, und habe Ich auf das, betreffend das Festin, so auf des Landprinzen von Württemberg Geburtstage auf dem Schlosse gegeben werden soll, hierdurch in Antwort ertheilen wollen, dass solches in Meinen oder der Königin Appartements geschehen kann, dabei, da Ich abwesend bin, nur in einem Concert, Souper und Ball bestehen darf, wozu Ich dann die Kosten, so jedoch nicht extraordinaire sein dürfen, fourniren will.

Der Herzogin von Württemberg ohnvermuthete Resolution, nach Berlin zu reisen, hat Mich in etwas surpreniret, und muss Ich aufrichtig gestehen, dass, da solche Reise aus denen von Euch angeführten Gründen nicht detourniret werden können, Ich gewünschet hätte, bei der Herzogin Ankunft gegenwärtig zu sein. Ihr werdet inzwischen solches bei ihr

bestens entschuldigen und Euch dabei alle Mühe geben, Deroselben das Séjour zu Berlin so angenehm zu machen als es nur möglich ist, wie Ich denn die von Euch gemeldete Disposition, so desfalls gemachet worden, völlig approbire. Wobei Ihr alles Savoir-faire anzuwendenden habet, um die Euch bekannte Affaire¹ so einzulenken, dass der Choix deshalb auf die Prinzessin von Baireuth falle, und könnet Ihr Euch dieserwegen mit denen Etatsministris Graf Podewils und v. Marschall concertiren; insonderheit aber müsset Ihr zu verhindern suchen, dass uns die Herzogin von keinem andern Hofe escamotiret werde. Da Ich auch dem Prinzen von Württemberg versprochen, ein Regiment in Meinen Diensten zu geben, so habt Ihr denselben gelegentlich zu sondiren, ob er solches Regiment allererst ganz neu anwerben lassen, oder eines von seinen alten Regimentern dazu nehmen und Mir überlassen wolle, damit Ich auf eine oder die andre Art die Disposition machen könne, um die Sache solches Regiments je eher je lieber zu Stande zu bringen. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

679. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A TEUTSCHBROD.

[Olmutz, février 1742.]²

Monsieur. Après que je suis arrivé ici, j'ai fait les dispositions nécessaires pour mettre en exécution les mouvements concertés, et j'espère que nos troupes pourront se joindre le 10 de ce mois. Les petites marches que nous avons faites jusqu'ici ont déjà eu le succès que les troupes ennemis ont abandonné Iglau, et, par la marche que nous irons faire encore, je ne doute nullement que nos affaires viendront dans la meilleure situation du monde, après que nous aurons réuni nos forces, pour agir selon la convenance. En cas pourtant que, contre toute attente, vos troupes pussent refuser de marcher plus avant, vous jugerez, Monsieur, que ce n'est nullement ma faute, et je ne pourrai pas me dispenser alors d'en avertir l'Empereur, roi de Bohême, pour qu'il sache à quoi s'en tenir. Si vos troupes se veulent arrêter dans leur marche, je ne vois guère d'apparence comment elles réussiront à faire leurs acquisitions, étant certain qu'on ne puisse rien gagner sans agir. Selon moi, je suis fort persuadé qu'en agissant, elles ne seront exposées à aucun inconvenienc. Quant au régiment tartare sous les ordres du colonel Suhdscincki, je leur enverrai un commissaire qui les mènera à l'armée, et j'aurai soin qu'on leur fournisso, pendant la marche, les fourrages et vivres nécessaires. Je vous prie d'être assuré de mon estime invariable, étant, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

¹ Die Verheirathung des jungen Herzogs. — ² Die Antwort ist vom 4. Februar.

680. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

Olmutz, 2 février 1742.

Souhaitant de m'attacher le comte de Brühl, par une chose qui lui pourrait être agréable et dont il n'aurait l'obligation qu'à moi, il m'est venu la pensée qu'il pourrait être sensible, si je m'offrais de lui procurer la dignité de prince de l'Empire.

L'affaire demande néanmoins de la circonspection, et que je fasse sonder préalablement ses sentiments là-dessus d'une manière fine et bien tournée. Mon intention est donc que vous devez chercher un temps favorable, et qu'après l'avoir préparé par un compliment le plus poli du monde, en l'assurant de mon estime et de l'égard que j'ai pour ses qualités personnelles, vous lui insinuerez adroitemment que, comme je me fais toujours un plaisir de rendre service aux personnes d'un mérite extraordinaire, et que je connais le sien et de quelle manière le Roi son maître est content de ses services, je crois qu'il ne lui manque rien que d'être distingué par un rang encore plus brillant que celui qu'il tient à présent; qu'ainsi, si j'étais sûr que cela lui pourrait être agréable, je serais prêt de travailler à l'instant auprès de l'Empereur nouvellement élu, pour qu'il l'élèvât dans le rang de prince, et que je n'oublierais rien pour faire réussir l'affaire dans peu de temps. Vous m'informerez alors de quelle manière il se sera expliqué là-dessus, pour que je puisse prendre mes mesures.

Federic.

Nach dem Concept.

681. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BROGLIE A PISEK.

Olmutz, 3 février 1742.

Monsieur. J'ai été bien mortifié en apprenant la reddition de Linz, dont la faute doit être attribuée tant à M. de Ségur qu'aux mauvaises dispositions précédentes. Selon la raison de guerre, les ennemis doivent s'emparer de Passau et se rendre maîtres du cours de Danube successivement; ils pourraient ensuite se replier par leur droite sur le Haut-Palatinat, et de là sur Pilsen et Égra, si l'on leur en laisse la liberté. Mais le mouvement que j'ai résolu de faire, en me portant en force sur Iglau et de là sur Znaym, donne trop d'attention à l'ennemi sur la Basse-Autriche, dont je suis informé qu'il tire ses magasins, sur Vienne, dont je puis le couper, sur Presbourg, où je peux arriver beaucoup plus tôt qu'eux, et sur la Hongrie, dont je puis tirer des contributions. Je présume qu'avant que d'avoir joint les Saxons, ce qui se fera le 9, vous apprendrez que la plus grande partie des forces de l'ennemi se sera mise en marche pour gagner Znaym et la Taya avant mon arrivée, et pour m'empêcher par cette position de pénétrer plus en avant vers le Danube. Il me semble qu'en cas que l'ennemi fit ce mouvement,

comme je n'en doute pas, vous aurez toute la facilité nécessaire pour prendre les postes de Tabor et de Budweis, et pour vous joindre par votre gauche à notre droite, en formant la parallèle le plus près de l'Autriche que faire se pourra.

Dans cette position, bien différente de l'actuelle, je ne présume pas que M. de Khevenhüller puisse former le dessein de pénétrer en Bohême, auquel cas cependant vous aurez l'avantage qu'étant joint avec M. de Polastron, vous pourrez, par les manœuvres que vous jugerez convenables, vous opposer avec beaucoup plus d'apparence de succès qu'à présent aux desseins des ennemis. Je ne m'imagine pas que dans la situation présente il y a d'autre plan à suivre que celui-là; l'avantage principal qui en revient, et qui ne doit point être regardé comme une bagatelle, consiste dans la jonction des troupes, qui nous mettra dorénavant en état d'agir offensivement, au lieu de la triste défensive à laquelle nous serions réduits en corps séparés. Vous voyez par ce détail que je n'exige de vous autre chose que d'occuper le terrain que l'ennemi aura abandonné, et les postes dont son éloignement vous permettra de vous rendre le maître. Je suis avec toute la considération possible et avec beaucoup d'estime, Monsieur, votre très affectionné

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

682. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A TEUTSCHBROD.

[février 1742.]

Monsieur. Je vous suis très obligé, des avis que vous m'avez donnés par la vôtre du 2 de ce mois. Vous voyez, Monsieur, l'effet que les petits mouvements que nous venons de faire ont opéré sur l'ennemi, et l'effet que nous aurons à espérer, si l'on veut suivre mon conseil. Mais si contre toute attente on voudra difficulter de marcher en avant, j'en serais fâché, et ce ne serait pas ma faute si on n'est pas maître de la Moravie. Je ne saurais vous cacher, au reste, Monsieur, que l'arrivée de M. le comte de Rutowski me donne à penser, et que je trouverai bien étrange si un général d'ailleurs brave et qui aime la gloire voulait arrêter la marche des troupes. Je suis avec toute la considération possible etc.

Federic.

Nach dem Concept.

683. AU GÉNÉRAL COMTE DE RUTOWSKI A TEUTSCHBROD.

Olmütz, 4 février 1742.

Monsieur. Je viens de recevoir la vôtre du 2 de ce mois, et j'ai bien voulu vous mander que je partirai demain, le 5, d'ici, pour faire marcher mon corps de troupes le 6, selon que nous nous sommes

concertés. Comme j'espère que vous resterez auprès des troupes du Roi votre maître, et que notre jonction se fera de la manière concertée pour n'agir plus en corps séparés et être alors plus forts que nous ne sommes à l'heure qu'il est, j'aurai la satisfaction de m'entretenir avec vous le 9 à Gross-Bitesch, où nous pourrions concerter ensemble ce que nous aurons à faire. Je suis avec bien de l'estime et de la considération, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

684. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Olmütz, 4 février 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai reçu avec beaucoup de satisfaction la lettre que Votre Majesté me fait le plaisir de m'écrire. J'espère et suis persuadé qu'Elle doit être contente de la façon dont je travaille pour Elle. Je dois en même temps remontrer à Votre Majesté l'importance dont est notre jonction dans le cas présent, puisqu'étant dispersés par détachements, il n'en résulterait à la longue rien de bon; le dernier aurait le bénéfice de Polyphème, il serait mangé après les autres. Si donc nous occupons Iglau, et que nous avançons sur la Taya vers Znaym, nous restons ensemble et nous évitons par là le sort des Bavarois et des Français. Si en revanche Votre Majesté donne l'ordre à Ses troupes de se tirer vers Prague, j'évacue dès le moment la Moravie et je me retire en Silésie; je ne conçois pas trop, alors, comme Elle Se mettra en possession de la Moravie, et je l'avoue que la chose en ce cas devient impossible.

J'aurai tout le soin du monde des troupes de Votre Majesté, tant des réglées, que des nouveaux Tartares qu'Elle veut bien ajouter aux autres troupes légères.

Mes nouvelles sont que l'ennemi a quitté Iglau; nous en tirerons bon parti, si le comte de Rutowski se prête à mon idée; sinon, je me lave les mains et je me retire.

Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

685. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Olmütz, 4 février 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Après avoir tout obtenu à Dresde, l'on me refuse tout en Moravie, et je suis obligé de déclarer à Votre Majesté que le peu de bonne volonté des Saxons va faire manquer mon projet.

Ils ne veulent point avancer, enfin c'est une misère extrême et une faiblesse de gouvernement inconcevable. Je ferai ce qui dépendra de moi. Votre Majesté peut être persuadée de l'attachement que j'ai pour Elle, mais je n'ai que 15,000 hommes en avant, et je ne puis avec ce corps si faible opérer seul contre des troupes supérieures; enfin, j'ai la rage au cœur du mauvais procédé des Saxons, j'en suis inconsolable; cependant je ferai ce que je pourrai, et s'il y a moyen de les déterminer d'aller en avant, ne fût-ce après tout que quelques marches, je le ferai.

Je félicite Votre Majesté de tout mon cœur de la nouvelle dignité à laquelle tous les vœux de l'Allemagne L'appellent; il n'est aucun bonheur au dessus de celui que je Lui souhaite, et aucune gloire au dessus de Son mérite.

Je suis avec la plus tendre amitié, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très fidèle frère et allié

Federic.

Je pars demain pour Wischau, et le 6 nous marcherons pour nous joindre aux Saxons.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

686. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE,
A PRAGUE.

[Olmütz, 4 février 1742.]

Monsieur. Je vous adresse ci-joint l'original de deux lettres que je viens de recevoir dans ce moment de la part du comte de Brühl et du comte Rutowski, et que vous aurez la bonté de me renvoyer à la première occasion, par lesquelles vous verrez que Messieurs les Saxons commencent à difficulter de marcher en avant. J'espère qu'ils changeront d'avis après que notre jonction se sera faite, mais en cas qu'ils continuent à difficulter, je crois avoir fait mon devoir et je prendrai alors avec mes troupes les quartiers d'hiver de la manière que je pourrai le faire, n'étant nullement de ma faute si les affaires alors ne prennent un bon train. Selon moi, je ne crois pas qu'il y aura quelque chose à faire avec les Saxons, et je crains qu'ils arrêteront tout notre plan concerté.

Au reste, Monsieur, je dois vous avertir que contre toute mon attente il est venu aujourd'hui ici un certain baron Pfütschner, qui m'a voulu faire des propositions de la part du duc de Lorraine.¹ Je l'ai

¹ Pfütschners Bericht an den Grossherzog Franz über seine Sendung in das preussische Hauptquartier, d. d. Brünn 6. Febr., ist gedruckt bei A. v. Arneth II, 469—475. Das Creditiv des Grossherzogs für Pfütschner vom 1. Febr. beginnt mit den Worten: „L'amitié que Votre Majesté m'a bien voulu témoigner en plusieurs occasions me donne la confiance de lui envoyer le baron Pfütschner.“

congédié en lui disant tout net que, si sa cour avait des propositions à faire, il fallait qu'elle les fît à tous les alliés en général. Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

687. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA
GRANDE-BRETAGNE, A BERLIN.

Jedowitz, 6 février 1742.

Milord. C'est avec beaucoup de satisfaction que j'ai reçu aujourd'hui votre lettre, et je ne saurais vous témoigner assez de reconnaissance des ouvertures que vous m'y donnez, et de la bonne intention que vous témoignez pour mes intérêts.¹ Vous pouvez assurer que je ne suis point contraire à tout ce qui pourra être convenable à ma gloire et compatible avec mon honneur. Mais, comme il faut des éclaircissements dont vous conviendrez vous-même qu'ils ne se peuvent faire que très difficilement, pendant que nous sommes tant éloignés l'un de l'autre, et que je crois de pouvoir être bientôt de retour à Berlin, les opérations dont je suis actuellement occupé pour approcher une paix désirable, se pouvant finir dans quelques jours, j'espère que vous voudrez bien agréer ce petit délai.

Je vous prie, au reste, d'être assuré de l'estime personnelle que je vous porte, et de la sincère et invariable considération avec laquelle je suis, Milord, votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

688. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Jedowitz, 7. Februar 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Da Ich Eure Anherokunft nöthig erachte, so ist Meine Intention, dass Ihr über Dresden und Prag gerade nacher Olmütz gehet. Es wird Mir sehr lieb sein, wenn Ihr diese Reise bestmöglichst prätextiren werdet, um alle Ombrage so viel als nur möglich ist zu verhüten. Zu Dresden könnet Ihr dem König ein Compliment machen und eine Commission nach Prag vorwenden, zu Prag aber, falls der König da sein sollte, dergleichen wieder prätextiren, übrigens müsset Ihr sodann gerade auf Olmütz kommen. Ich recommandire Euch alles bestens, wegen der nach-

¹ Hyndford hatte dem Könige am 1. Febr. geschrieben: „Je suis autorisé de la Reine (de Hongrie) de faire à Votre Majesté de meilleures propositions que jamais, et même plus avantageuses que celles que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me dire avoir été offertes par les alliés.“ Dass Hyndford zu dieser Erklärung nicht ermächtigt war, ergiebt sich aus Arneth, II, 67.

zusendenden Dépêchen habt Ihr alle behörigen Veranstaltungen zu machen. Sollten die auswärtigen Ministres, wie zu vermuthen, über Eure Abreise inquiet sein, auch wissen wollen, ob sie folgen sollen und wohin, so habt Ihr ihnen mit einer guten Grâce zu sagen, wie Ihr nur eine kurze Commission zu Prag an den Kaiser abzulegen und Mir dann davon Rapport zu thun hättet, im Anfang Martii aber hofftet Ihr dem ohnerachtet wieder in Berlin zu sein, wohin Ich Euch alsdann folgen würde. Ich bin etc.

Nach der Ausfertigung.

Friderich.

689. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE
A FRANCFORTE SUR-LE-MAIN.

Gurein, 8 février 1742.

Monsieur. J'ai reçu votre lettre du 29 de janvier, et je donnerai des ordres en conséquence que mon ministre de Broich reste à Francfort pour continuer le fil des négociations.

Les mauvaises dispositions des alliés en Haute-Autriche et les malheurs qui les ont suivies rendront certainement le langage de la cour de Vienne plus haut et plus fier qu'il n'aurait été si on leur avait ôté la ressource de quelques heureux succès. Dans la situation présente, je crois qu'il faudrait attendre l'effet de ma diversion pour faire faire les propositions des alliés à la cour de Vienne. La façon de l'affaire pourra alors être réglée comme on le jugera le plus convenable, ou en envoyant des officiers de chaque partie contractante, avec des propositions générales à faire, au duc de Lorraine, ou par des lettres également stilees des alliés, envoyées à la reine de Hongrie, ou de quelle autre façon qu'on en conviendrait.

Il est à croire que la cour de Vienne n'entrera dans aucune proposition de paix avant qu'elle voie l'impossibilité de pouvoir faire autrement. Je crois que la marche que je fais en avant vers la Taya obligera le prince Charles de Lorraine et M. de Lobkowitz de se replier derrière la Taya et de couvrir Vienne, dans quel cas M. de Broglie pourra occuper Tabor, Budweis et se joindre par Pilgram au corps de M. de Polastron, qui est à notre droite. Les appréhensions que vous paraissez avoir pour Prague, disparaîtront bientôt si vous étiez ici sur les lieux. Premièrement, la marche que les Autrichiens seraient obligé de faire pour aller à Prague, les conduirait dans un pays entièrement dépourvu de fourrage et de subsistance, et que les Saxons auraient été obligé d'abandonner également,¹ faute de pouvoir y faire vivre leur cavalerie. En second lieu, la position de mes troupes me met à trois

¹ Belle-Isle's Befürchtungen für Prag entsprangen dem Umstand, dass der König die sächsischen Truppen aus ihren Quartieren südlich von Prag zu sich nach Mähren gezogen hatte.

grandes marches plus près de Vienne que n'est l'armée des Autrichiens, de façon que je puisse en avançant leur couper la communication de la Hongrie, de la Basse-Autriche et de Vienne. Vous devez savoir, de plus, que c'est de la Basse-Autriche que les Autrichiens subsistent uniquement; ainsi, en leur ôtant la Moravie, et en faisant semblant d'avancer sur la Basse-Autriche, ils évacueront bientôt la Bohême. Cette manœuvre nous procurera à tous la subsistance, et nous donnera en suite les moyens de pouvoir amasser des magasins le long de la Taya. Elle procurera aux Français la facilité de renforcer M. de Broglie, ou bien de faire entrer par Ratisbonne un corps en Haute-Autriche, auquel M. de Broglie pourra se joindre, en prenant Passau et Linz, en même temps que le nouveau corps des Français s'avancerait en Haute-Autriche. Je ne fais que vous crayonner légèrement mes idées sur l'opération active et sur la nature de la campagne prochaine. Je suis occupé actuellement à me procurer la jonction avec les Saxons, laquelle je ferai demain infailliblement. Le 10 toute l'armée sera ensemble, le 11 nous aurons jour de repos, et le 12 nous marcherons en avant pour passer l'Iglawa, lequel mouvement déterminera sans doute M. de Hohenembs d'évacuer Iglau. Je me porterai en même temps avec ma gauche sur Znaym, au bord de la Taya, en suite de quoi il faudra voir quel mouvement fera l'ennemi, pour régler les opérations ultérieures.¹ Je suis etc.

Nach dem Concept.

Federic.

690. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Gross-Bitesch, 10 février 1742.

Votre relation du 20 de janvier m'a été bien rendue, et j'y ai vu avec plaisir les assurances qui vous ont été faites des ministres russiens que dans peu de jours le prince Louis pourrait se mettre en chemin pour retourner en sa patrie. Comme de l'aveu même de la cour de Russie ce prince ne s'est jamais mêlé des affaires de cet empire, j'avoue qu'on me ferait un sensible plaisir, si on ne voulait plus empêcher le prince de retourner en Allemagne, et mon aveu est que vous devez continuer de solliciter avec tout l'empressement convenable son départ, en assurant la cour de Russie de l'obligation que je lui aurai, si elle ne voulait point s'opposer à une chose qu'elle ne peut plus refuser de bonne grâce. J'attends votre rapport sur le succès que vos sollicitations auront eu, et je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

¹ In der Vorlage unleserlich.

Corresp. Friedr. II. II.

691. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Quartier Gross-Bitesch, 10 février 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je viens de recevoir à la fois votre lettre du 26 de janvier avec celle du 2 de ce mois, et j'ai été véritablement touché en y voyant les affligeantes nouvelles qui continuent de vous venir de Pétersbourg.

Comme mon ministre y résidant, de Mardefeld, a eu déjà mes ordres pour solliciter avec empressement le départ du prince Louis, il vient de me mander, selon la copie ci-jointe, qu'on l'avait assuré que dans peu de jours le prince se pourrait mettre en chemin. Je lui ai néanmoins ordonné de nouveau de poursuivre ses instances et de solliciter vivement pour qu'on laisse partir le prince en toute liberté, et j'espère d'en apprendre bientôt de bonnes nouvelles.

Quant aux affaires de Courlande, je serais prêt à faire tout au monde pour ce cher prince, si je voyais la moindre apparence de le pouvoir faire avec quelque succès, pendant les conjonctures présentes. Mais je vous laisse à penser quel effet nous nous en pouvons promettre, aussi longtemps que ce prince est encore détenu en Russie, et si même cette cour n'en pourrait pas prendre occasion de le retenir d'autant plus longtemps à Pétersbourg.

Ainsi, selon moi, je crois qu'on est obligé d'attendre un temps plus convenable, pour aider alors ce digne prince, à qui je prêterai d'ailleurs toute mon assistance du meilleur cœur du monde. Je vous prie d'être assuré etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

692. AU CHANOINE COMTE DE GIANINI A OLMÜTZ.¹

[Gross-Bitesch, 10 février 1742.]

C'est avec quelque empressement que j'ai attendu jusqu'ici de vos nouvelles. Comme j'espère que vous serez instruit de l'affaire à vous connue, et que je souhaite de vous parler, vous viendrez le plus tôt possible ici, où je serai jusqu'après-demain, ou là où vous me pourrez trouver. A votre arrivée ici, vous éviterez sans affectation de vous présenter devant moi, mais vous vous adresserez à mon aide de camp général de Borcke, sans lui découvrir la moindre chose de notre secret, et vous ne lui direz rien autre chose, sinon que vous êtes venu pour faire des représentations de la part du chapitre d'Olmütz touchant les contributions qu'on exige tant de lui que de toute la province. Après cela, vous parlerez ici à mon conseiller privé Eichel, à qui vous pouvez

¹ Graf Giannini war von dem wiener Hofe beauftragt, die Verhandlung weiter zu führen, die am 4. Februar Baron v. Pfütschner eingeleitet hatte. Vergl. oben S. 30 Anm.

tout expliquer, et vous aurez ma réponse par son entremise. Je vous recommande le secret, et de prendre toutes vos précautions de la manière la plus naturelle, tellement que des surveillants ne puissent s'apercevoir de rien. Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept s. d. Das Datum ergiebt sich aus Giannini's „Relation de mon voyage de Znaym, Vienne 7 mars 1742“ im K. K. Haus- Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

693. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BROGLIE A PISEK.

Gross-Bitesch, 11 février 1742.

Monsieur. Je vous renverrai, dès que faire se pourra, le corps de M. de Polastron, selon que vous me dites avoir des ordres du roi de France pour le retirer à vous.¹

Je n'entre point dans la discussion du fait, et je ne prétends point gloser sur la mauvaise grâce qu'il y a de retirer des troupes, lorsque les alliés marchent à l'ennemi.² Ce fait grossira l'histoire des mauvais procédés et ne manquera pas d'animer merveilleusement mon zèle pour la cause commune. Je ne doute pas que, renforcé du corps de M. de Polastron, nous n'apprenions bientôt les succès brillants qu'auront vos entreprises. Je suis à jamais, Monsieur le Maréchal, votre affectionné

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

694. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFOFT SUR-LE-MAIN.

Quartier général Gross-Bitesch, 11 février 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Le comte de Fürstenberg, qui vient d'arriver, m'a rendu la lettre dont Votre Majesté Impériale l'a chargé pour moi; il nous a trouvé ici le jour de notre jonction avec les Saxons. Comme les affaires ont fort changé depuis le temps que

¹ Ueber die Zusammenkunft des von Broglie gesendeten Grafen von Sachsen mit dem Könige in Gross-Bitesch am 9. Febr. vergl. des Grafen Brief an Broglie, Gross-Meseritsch 10. Febr., bei Vitzthum d'Eckstädt a. a. O. 436. — ² Schon am 27. Januar interpellirt der Marquis Valory den Marschall Broglie: „Comme il est nécessaire, M. le Maréchal, que je rende compte à la cour de tout ce qui concerne ce prince auprès duquel le Roi m'a envoyé, je vous prie de me mander positivement quelles sont vos intentions relativement à ce qui le concerne, afin qu'en étant instruit, je puisse mettre Sa Majesté en état de décider si elle a dans la personne du roi de Prusse un allié fidèle et zélé, ou si ses généraux ont arrêté, par de justes raisons, l'effet de la bonne volonté qu'il marque dans une occasion si importante“ (Campagne des maréchaux de Broglie et de Belle-Isle III, 288).

Votre Majesté Impériale m'a écrit, beaucoup de choses qui ont été bonnes alors, ne le sont plus à présent.

J'ai à combattre ici les ennemis de M. de Belle-Isle, les Saxons, et les Autrichiens, ce qui est bien de l'ouvrage tout à la fois, mais rien ne me deviendra difficile, dès qu'il s'agit du service de Votre Majesté Impériale. Nous marcherons demain, rapprochant nos quartiers, pour avancer sur Iglau; les ennemis chassés de ce poste, nous prendrons nos quartiers d'hiver le long de la Taya, ce qui obligera les Autrichiens d'en faire autant. Nous ne pouvons marcher sur Neuhaus faute de subsistance; je sais d'ailleurs par mes espions que les Autrichiens n'ont de magasins que du jour à la journée. Je prie d'ailleurs Votre Majesté Impériale de croire qu'il y a une grande différence de juger de ces sortes d'opération de loin ou sur les lieux; je ferai ce qui sera praticable, car à l'impossible nul n'est tenu. D'ailleurs, il est en vérité temps de donner du repos aux troupes, qui en ont grand besoin.

Dans les circonstances présentes, je dois conseiller en ami à Votre Majesté Impériale de lever des troupes, et cela même le plus tôt possible, et en nombre suffisant. Elle en a le plus grand besoin du monde, tant pour contenir les Bohémiens très mal intentionnés, que pour S'opposer à Ses ennemis et figurer avec Ses alliés. Je prévois que négligeant ce soin, Elle pourrait avoir lieu à la longue de S'en repentir grièvement. Votre Majesté Impériale prendra ce conseil comme une marque de cette amitié sincère et tendre avec laquelle je suis à jamais, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très fidèle frère et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

695. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Andrié berichtet, London 26. Januar: Der Prinz von Wales hat ihn von einem seitens des Königs Georg dem Prinzen gemachten Versöhnungsvorschlag benachrichtigt, den dieser abgewiesen; „il ne pourrait jamais, sans blesser sa conscience, donner les mains aux expédients qu'on lui proposait, sans qu'au préalable Walpole ne fût hors de sa place.“ Der Prinz lässt dem Könige von Preussen seine Gesinnungen betheuern, „sur leurs intérêts réciproques, qu'il envisageait comme inseparables et d'autant plus aisés à concilier que la nation anglaise en général en reconnaissait la nécessité.“

Gross-Bitesch, 11. Februar 1742.

Es soll an den Prinzen von Wales in den verbindlichsten Terminis geantwortet werden, dass Ich Mich recht sehr freuete, ihn in so rechtschaffenen und patriotischen Sentiments zu sehen, und wünschete Ich nichts mehr, als dass er jeder Zeit in denenselben beharren möchte. Meines Ortes würde alles beitragen, um die genaueste Freundschaft mit ihm jeder Zeit sowohl jetzt als künftig zu entriuen und zu unterhalten, und wäre Ich persuadiret, dass wenn Ich

mit ihm zu thun gehabt, die Sachen in sehr vielen Stücken in einer ganz andern Situation sein dörften.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

696. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Trebitz, 14 février 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai vu, par la lettre que Votre Majesté vient de m'écrire, les inquiétudes où Elle se trouve pour le corps des Français sous M. de Broglie. Je puis L'assurer et Lui répondre qu'on ne pourrait rien faire de plus avantageux pour les Français que ce que nous faisons actuellement, et je crois que demain je pourrai apprendre à Votre Majesté que les ennemis ont abandonné Iglau et qu'ils se retirent sur la Basse-Autriche. Le corps au commandement de M. Broglie aurait été en grand danger d'être raflé par l'ennemi, si nous étions restés tranquillement dans nos quartiers d'hiver, mais ces opérations ici obligent les Autrichiens de quitter l'offensive, pour avoir recours à la défensive. Le Comte de Saxe, que j'estime d'ailleurs beaucoup, a joué un mauvais rôle dans toute cette affaire ici. Il a porté des paquets de Pisek à Dresde, de Dresde à Prague, de Prague en Moravie, et de Moravie encore à Dresde. Il a fait le nécessaire toutepart, et je ne dois pas dissimuler à Votre Majesté que sa facon d'agir m'a deplu au suprême degré. Tant que je serai ici en avant, Votre Majesté peut être tranquille et en repos, et je Lui répond qu'Elle n'a à craindre, ni pour l'Empereur, ni pour le roi de France, ni pour Ses propres troupes, et je La prie de croire que je suis trop intéressé au bon succès de la cause commune pour ne pas prendre toutes les précautions pour éviter des malheurs, et que j'ai ma réputation trop à cœur pour vouloir la perdre par de fausses démarches. D'ailleurs je ne dois point déguiser à Votre Majesté que le projet de joindre Ses troupes aux françaises, pourrait être bon à Teutschbrod, mais qu'il n'est guerre praticable à présent, ces troupes ayant besoin de faire tout un mois de marche pour joindre l'armée française, ce temps-là serait suffisant aux Autrichiens pour tomber sur M. de Broglie, et les troupes de Votre Majesté se trouveraient par là beaucoup plus exposées; mais, continuant de se tenir en force ici et de donner de la jalouse aux Autrichiens sur la Basse-Autriche, il est juste de croire que ces mouvements seront beaucoup plus favorables à M. de Broglie que la jonction. Je prie encore, en finissant, Votre Majesté de ne Se point impatienter, mais de me donner le temps de finir cette opération, après quoi je suis sûr qu'Elle aura lieu d'être satisfaite. Je suis avec toute l'estime,

Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et très fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden.

697. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Oppatau, 15 février 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Dans ce moment nos troupes viennent de se rendre maîtresses d'Iglau, sans perdre un seul homme; nous avons toujours poussé les Autrichiens de village en village jusques hors d'Iglau, ils se retirent sur Neuhaus et Teltsch, et de là probablement sur la Basse-Autriche. Je ne puis m'empêcher de dire nettement mon avis à Votre Majesté; si Elle veut faire dans cette occasion ce qui me paraît convenable, Elle peut mettre actuellement Ses troupes en quartier d'hiver en Moravie, où jointes avec les miennes nous sommes pleinement en état de faire tête à l'ennemi, qui se tirera dans la Basse-Autriche. La saison est si mauvaise par les neiges et les boues qu'il fait, qu'à moins de vouloir ruiner les troupes il est impossible de continuer les opérations. Si au lieu de cela, Votre Majesté se résout à m'abandonner ici avec mon corps de troupes, en retirant les siennes, je ne puis m'empêcher de Lui déclarer rondement qu'un procédé si extraordinaire donnera lieu à bien des mauvaises suites, et qu'après tout Elle me forcera à prendre des mesures convenables à la situation dans laquelle Son abandon me mettra.

J'ai persuadé avec toutes les peines du monde au comte Rutowski d'attendre reponse de ce courrier pour se régler ensuite là-dessus; pour moi, je l'attends tranquillement et préparé à tout événement; d'ailleurs je dois dire qu'il serait fâcheux que les grands princes donnassent des exemples d'ingratitude à l'univers, et qu'après Lui avoir conquis la Haute-Silésie à la pointe de l'épée et la Moravie presque entière, je me devais attendre à toute autre chose de l'amitié de Votre Majesté que de me planter tout net vis-à-vis de l'ennemi, en retirant Ses troupes. Je suis à jamais, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

698. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE POLASTRON A WOLEIN.

Oppatau, 15 février 1742.

Monsieur. J'ai la satisfaction de vous mander que l'ennemi a aujourd'hui quitté Iglau, à l'approche de nos troupes, et que les Saxons y ont actuellement mis garnison; cette expédition faite, Monsieur, je ne saurais vous empêcher dorénavant de suivre les ordres que vous avez

pour retourner les troupes qui sont sous votre commande, et je crois que votre marche sera assez sûre, si vous la dirigez sur Polna, et après sur la gauche de la Sazawa. Je vous prie, au reste, d'être persuadé de l'estime avec laquelle je suis, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

La saison devient affreuse, les Français me quittent, les Saxons, dégoûtés des cabanes de la Moravie, visent aux palais de Prague; me voyant planté de tous côtés, je vais songer sérieusement aux quartiers d'hiver.

Nach einer Abschrift im Dépôt des affaires étrangères in Paris.

699. AU GÉNÉRAL COMTE DE RUTOWSKI A PIRNITZ.

Schelletau, 17 février 1742.

Monsieur. J'ai vu par l'instruction que vous avez donnée au général Renard les ordres que vous aviez reçus de votre cour,¹ et je vous prie d'en suspendre l'exécution, jusqu'au retour du courrier que j'ai envoyé à Dresden.

Je vous réponds en général sur le sujet de nos opérations que, lorsque j'avais fait le projet de pénétrer en Bohême, la raison de cette opération était fondée sur la facilité qu'on aurait eue par là de regagner la communication avec la Bavière par Linz et par Passau. Cette raison n'existe plus à présent, puisque les ennemis se sont rendus maîtres de ces postes; par conséquent, notre marche sur Neuhaus n'aurait aucun effet, nous fatiguerions les troupes et les ruinerions par le temps qu'il fait, et nous nous retrouverions vis-à-vis de toutes les forces de l'ennemi, jointes ensemble et postées avantageusement. Ceci ne pourrait produire aucun effet; M. de Broglie, manquant de gros canons et des apprêts nécessaires, ne pourrait pas même en profiter pour prendre Tabor ou Budweis.

Il est à présumer que les ennemis, bien loin de rester étranglés dans leurs quartiers à Neuhaus, se replieront sur la Basse-Autriche, auquel cas vos troupes auraient mauvaise grâce de se séparer des miennes et de me laisser isolé.

Il faut vingt-quatre jours de marche, y compris les jours de repos, pour arriver d'ici à Pisek. Il est indubitable que, si l'ennemi avait l'intention de tenter quelque chose sur M. de Broglie, il le ferait avant ici et ce temps-là, de façon que les marches que vous ferez de ce côté-là ne serviraient qu'à ruiner vos troupes au préjudice de vos alliés.

Quant à l'expédition d'Iglau, je ne pense pas que je doive avoir grande obligation au roi de Pologne de ce qu'il a fait marcher ses

¹ Nach Böhmen zu marschiren und zu dem Marschall Broglie zu stossen.

troupes de ce côté-là, et je pense qu'au contraire l'obligation pourrait être retournée. Ce n'est pas moi qui veux faire la conquête de la Moravie, mais c'est le roi de Pologne, ainsi il me doit avoir quelque obligation d'être venu moi-même pour l'en mettre en possession.

Je dois ajouter à toutes ces réflexions encore une, qui ne me paraît pas moins intéressante. C'est qu'en marchant du côté de M. de Broglie, vous me mettez dans la même situation, et dans une pire, où il se trouve, à cause qu'ayant fait tout au monde pour attirer l'ennemi de ce côté ici, vous m'abandonnez dans le moment que l'ennemi doit y venir.

La conservation de vos troupes, l'inutilité de vos desseins sur Neuhaus, les raisons politiques de votre cour et les raisons de guerre sont si évidentes de mon côté que je ne vois pas ce que vous avez à répondre avec fondement à mes raisons. Je suis donc persuadé que votre cour se rangera facilement de mon avis, et que vous ne manquerez pas de recevoir des ordres pour prendre vos quartiers d'hiver en Moravie. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

700. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Schelletau, 18 février 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'apprends à Votre Majesté la confirmation de ce que j'avais Lui annoncé par mon adjudant de Wartensleben. Le poste d'Iglau évacué, toutes les forces de l'ennemi se replient vers la Basse-Autriche. Ce ne sont plus des problèmes à présent, mais ce sont des choses sûres et certaines, que nos partis et les déserteurs de l'ennemi confirment, ainsi que je puis assurer Votre Majesté qu'Elle n'a plus à craindre, ni pour le maréchal de Broglie ni pour Son pays. Elle doit présentement, si Elle veut exactement remplir Ses engagements et Se prêter le plus qu'il Lui est possible au bien commun, remettre Ses troupes entièrement sous mes ordres, pour que je puisse avec leur secours m'opposer en force aux mouvements de l'ennemi. Si Votre Majesté prend un autre parti que celui-là, Elle m'obligerait, malgré que j'en aie, de me prêter à la conjoncture, ce de quoi cependant je serais extrêmement mortifié. Elle saura mieux que personne ce qui convient à la cause commune et à Ses propres intérêts, pour vouloir prendre des mesures qui s'y trouvent directement opposées. Je me flatte d'ailleurs que Votre Majesté aura assez de confiance à moi pour croire que, Lui ayant prédit, dans cette opération ici, les effets qui se manifestent à présent, je saurais de même à l'avenir conduire les opérations à un but salutaire. Si Votre Majesté prend une résolution différente dans cette occasion ici, Elle m'obligerait, malgré que j'en aie, à choisir un

parti qu'assurément je ne prendrais pas, si Elle ne m'y oblige. Je suis avec tous les sentiments d'amitié et d'estime, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et allié

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

701. AU GÉNÉRAL COMTE DE RUTOWSKI A IGLAU.

Znaym, 20 février 1742.

Monsieur. En cas que l'état de votre santé ne veuille pas vous permettre de venir me voir, je vous prie de m'envoyer ici une personne habile et de confiance, puisque je médite un dessein dont l'exécution, sans que les troupes saxonnnes fassent beaucoup de besogne, pourrait faire du bien à nous, pourvu que je sois assuré qu'elles resteront jointes avec moi. Je suis etc.

J'ai reçu des nouvelles très intéressantes et de grande conséquence, il est de la dernière nécessité que nous nous arrangions. Federic.

Nach einer Abschrift im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden.

702. AU GÉNÉRAL COMTE DE RUTOWSKI A IGLAU.

Znaym, 20 février 1742.

Monsieur. J'ai reçu votre lettre du 19, qui m'a comblé de joie en m'apprenant les ordres que vous avez reçu du Roi votre maître de rester avec moi, et je suis persuadé que cela ne manquera pas de faire un très bon effet à notre cause commune. Je crois qu'il sera nécessaire à présent que vos troupes s'avancent jusqu'à Teltsch et se postent dans la ligne dont je suis convenu avec M. le général Renard. Après cela, il pourrait être nécessaire de faire une telle disposition, afin que les troupes en cas de nécessité se puissent joindre au plus tôt. Pour avoir aussi des avis de l'ennemi et pour être d'autant mieux assuré contre toute surprise, je suis persuadé que vous ne manquerez pas de patrouilles vers Neuhaus. Comme selon toutes les apparences nous ferons le siège de Brünn au printemps qui vient, la précaution pourrait être bonne de faire en attendant quelque magasin à Trebitz, pour s'en servir pendant le temps du siège. Au reste, je vous prie de croire que vous serez toujours le bien venu, quand il vous plaira de venir me voir; étant avec toute l'estime imaginable etc.

Je suis charmé des nouvelles que vous me marquez avoir reçues de votre cour, elles ne peuvent que procurer un bon effet dans la conjoncture présente.

Federic.

Nach einer Abschrift im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden.

703. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Znaym, 20 février 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ennuyerais à coup sûr Votre Majesté Impériale, si je devais La fatiguer du récit de toutes les peines que j'ai eues pour parvenir tant bien que mal à mon but. J'ai fait tout ce que j'ai cru d'utile pour Son service. Nous avons délogé les Autrichiens d'Iglau, et je me suis porté en force sur la Taya, ce qui a obligé M. de Lobkowitz de se replier sur l'Autriche, et M. de Khevenhüller de se porter sur Krems avec 10,000 hommes, pour renforcer M. de Lobkowitz. M. de Broglie est par là mis en sûreté, et il ne nous reste qu'à faire les arrangements pour la campagne qui vient.

J'envoie à Votre Majesté Impériale le projet que j'ai suppédité au cardinal de Fleury;¹ je La prie de l'appuyer et de faire en même temps tous Ses efforts de Son côté pour augmenter Ses troupes et pour prendre à Ses gages les Hessois, les Bamberg etc. Je ne dois pas déguiser à Votre Majesté Impériale que je crois très utile à Ses intérêts si Elle retourne promptement à Prague; il y a des choses qui y demandent Sa présence nécessairement, et où Son absence Lui est d'un préjudice infini.

Je demande pardon à Votre Majesté de ce que je Lui parle avec tant de franchise, mais j'ai Ses intérêts trop à cœur pour Lui déguiser mes sentiments, L'assurant que je suis avec toute la considération imaginable, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très fidèle allié et bon frère

Federic.

~~~~~  
Idée de la campagne prochaine.

Le corps des Autrichiens qui se trouve actuellement en Bohême et qui défile vers l'Autriche, consiste en 8,000 chevaux et 12,000 hommes d'infanterie, 2,000 Cravates et 600 hussards.

Le corps de M. de Khevenhüller peut être composé de 18,000 hommes de troupes réglées et de 12,000 Hongrois: à celui-là se joint un corps de 8,000 hommes composé des régiments qui viennent de Brisac, de Fribourg, et quelques-uns qu'ils y ont ajoutés d'Italie.

Pour forcer la maison d'Autriche d'accepter le partage dont les alliés sont convenus, il faut que le roi de France envoie une armée de 30,000 hommes bien complète sous les ordres du plus habile officier de l'armée (M. de Belle-Isle par exemple); il faut que ce corps s'assemble vers Ulm, qu'il y fasse préparer de grands bacs sur le Danube, pour qu'il puisse transporter tout son magasin avec lui. Il faut que corps marche à Donawerth, qu'il déloge les Autrichiens de la Bavière et de la Haute-Autriche, et qu'il se rende maître de Passau et Linz.

<sup>1</sup> Vergl. unten Nr. 705.

On pourra renforcer le corps que commande M. de Broglie de troupes de l'Empire, savoir du Palatin, de Cologne, de Bamberg, et de 6,000 Hessois qu'on pourra avoir si l'on s'y prend bien; ce qui composera, le tout sommé, 30,000 combattants.

Les Saxons, joints à mes troupes qui se trouvent actuellement sur le bord de la Taya, font 40,000 hommes.

Les trois armées distribuées de la façon que je viens de le dire donnent de triples attentions à l'ennemi. S'il forme trois corps, pour faire face toute part, il sera inférieur partout. S'il s'oppose à deux de ces corps, le troisième agira sans opposition, et par conséquent obligera la reine de Hongrie d'accepter la paix.

L'opération du corps de la Bavière regarde donc la Haute-Autriche, celle du maréchal de Broglie Tabor, Budweiss et Linz, par où il pourra se joindre selon le besoin avec le corps de la Bavière. Mes opérations regarderont Brünn, Presbourg et Vienne si l'ennemi ne vient en force ici, et dans ce cas, je ne dois que le contenir, ce qui facilitera aux autres d'exécuter sans résistance ce projet.

Il ne s'agit donc que de faire de bons arrangements, de se bien concerter, et, ensuite, d'agir avec vigueur.

Je suis dans la ferme persuasion, vu le délabrement de l'armée autrichienne, que ce projet exécuté nous donnera la paix au mois de juillet.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Das Schreiben eigenhändig.

## 704. AU GÉNÉRAL COMTE DE RUTOWSKI A IGLAU.

Znaym, 21 février 1742.

Monsieur. Comme je ne doute point que le courrier d'hier ne vous aura bien apporté ma réponse sur votre lettre du 19 de ce mois, j'ai bien voulu vous réitérer la satisfaction que j'ai eue à cause des ordres que vous avez reçus de la part de votre cour. Rien n'aurait pu arriver plus à propos dans les circonstances présentes, et j'attends avec impatience un officier de votre part, pour l'instruire de tous les avis que j'ai reçus touchant les mouvements que l'ennemi doit avoir l'intention de faire. Je suis etc.

J'ai reçu des nouvelles fort importantes de l'ennemi, il ne s'agit pas ici de badinage, mais de choses si importantes qu'elles doivent régler le sort de l'Europe. Je vous prie donc instamment de m'envoyer quelqu'un, afin que nous puissions prendre ensemble des arrangements solides pour notre sûreté et pour notre réputation. J'espère aussi, que selon le projet que j'ai communiqué à M. Renard, vous voudrez bien faire occuper Teltsch et Jamnitz.

Federic.

Nach einer Abschrift im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden.

## 705. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Znaym, 22 février 1742.

Monsieur mon Cousin. La mauvaise situation dans laquelle se trouvaient les affaires de l'Empereur, m'a fait voler le plus promptement possible à son secours. Je ne vous parlerai point de toutes les contradictions que j'ai eues à essuyer à Dresde et de la généralité<sup>1</sup> saxonne. Après avoir vaincu mille oppositions, j'ai fait marcher avec moi les troupes saxonne jusqu'à Iglau, d'où nous avons délogé l'ennemi. Après quoi les Saxons n'ont plus voulu avancer. Cependant, après avoir couru le risque de me voir abandonné par eux, j'ai trouvé le moyen de les porter jusqu'à la Taya. Ce mouvement a produit tout l'effet que j'en devais attendre, savoir que le prince Lobkowitz se replie sur l'Autriche, et que M. de Khevenhüller sort de Bavière avec 10,000 hommes pour gagner le pont de Krems et pour se joindre à M. de Lobkowitz. Je sais que leur dessein est de couvrir Vienne et Presbourg, ce qui doit vous donner d'autant plus de tranquillité pour M. de Broglie que je le crois par ce mouvement de l'ennemi en état d'entreprendre sur Tabor.

Les raisons qui m'ont empêché d'aller à Neuhaus,<sup>2</sup> sont que le pays entre ici et l'ennemi est tout mangé, que les Autrichiens ont des magasins assez considérables à Neuhaus, et que le poste de Wittingau est inattaquable. Je me serais vu réduit alors à décamper devant l'ennemi et à me retirer, ce qui aurait fait une très mauvaise manœuvre de guerre. D'ailleurs, Linz et Passau étant pris, nous ne saurions en déloger l'ennemi de la Bohême regagner la communication de la Bavière. Je crois donc avoir plus effectué par mon opération de la Taya que par celle de Neuhaus, d'autant plus que mon aile gauche n'est qu'à sept milles d'Allemagne de Vienne.

Je vous envoie ci-jointes mes idées sur la campagne prochaine<sup>3</sup> dont le succès n'est pas douteux, si l'on prend les mesures à temps, et que tout soit bien concerté.

La hauteur autrichienne vient de renaître par l'expédition de Bavière, mais, selon toutes les apparences, ce ne sera que le bon jour d'un corps hétique à qui le moindre repit enflé l'espérance, mais qui s'évanouit le jour d'après, par les nouveaux ulcères du poulmon qui se manifestent.

Je suis avec tous les sentiments d'estime et de l'amitié la plus cordiale, Monsieur mon Cousin, votre très affectionné et fidèle ami

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic R.

<sup>1</sup> Sic. — <sup>2</sup> Dieselben Gründe entwickelt ein Schreiben an den König von Polen, Znaym 20. Februar. — <sup>3</sup> Oben S. 42.

## 706. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A PRAGUE.

Znaym, 22 février 1742.

Monsieur. Je vous adresse les deux lettres incluses, l'une à l'Empereur et l'autre au Cardinal, dont le contenu m'est de la dernière importance. Vous m'obligerez donc si vous voulez en avoir soin afin qu'elles passent le plus tôt possible et par les voies les plus sûres à leur destination. Je suis avec une considération invariable etc.

Federic.

Khevenhüller se replie sur Krems avec 10,000 hommes, Lobkowitz y marche avec son corps pour se joindre ensemble et pour couvrir la Basse-Autriche. Voilà l'effet de la diversion.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

## 707. A LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE DE WÜRTEMBERG A BERLIN.

Znaym, 22 février 1742.

Madame ma Cousine. J'ai reçu à la fois les deux lettres que vous me faites le plaisir de m'écrire, et j'y vois à ma grande satisfaction que je puis vous être utile en tout ce que vous me marquez être de vos désirs. Je vous remercie de ce que vous avez jeté sur ma nièce de Baireuth votre choix, pour l'unir au Duc votre fils; j'aime cette nièce comme ma propre fille, et j'espère que vous n'aurez pas lieu de vous repentir de ce choix. Je vous donnerai d'ailleurs, Madame, toutes les assurances que vous semblez désirer de moi dans les mémoires que Gotter m'a envoyés.<sup>1</sup> Je vous prie de les faire dresser de la façon dont ils vous seront les plus agréables, pour que je les puisse souscrire.

Que je suis malheureux de ne me point trouver à Berlin dans le temps que vous y êtes; je voudrais que la ville devint un palais d'Armide, pour que vous puissiez y trouver tous les agréments que je souhaiterais de vous y procurer, mais je voudrais, plus que tout cela, pouvoir vous admirer en personne et vous assurer de vive voix qu'aucun mortel au monde ne saurait vous estimer n'y être avec plus d'attachement que je le suis, Madame ma Cousine, votre très bon cousin et fidèle ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Privatangelegenheiten der Herzogin betreffend. — <sup>2</sup> Das Schreiben wurde nebst andern Papieren von österreichischen Husaren aufgefangen, worauf der König am 28. Febr. dasselbe wiederholte.

## 708. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Znaym, 23 février 1742.

Monsieur mon Cousin. Vous pouvez juger par la promptitude de mes réponses du plaisir que j'ai de recevoir de vos lettres, elles sont toujours pleines d'instructions pour moi, et je suis ravi de profiter des lumières d'un aussi grand et habile ministre. Vous trouverez ci-joint mes réflexions sur le tableau de l'Europe que vous m'avez envoyé. Je ne les donne point pour infaillibles, car tout ce que peut l'esprit humain sur l'avenir, se borne à de faibles conjectures, que l'ignorance ou les préjugés rendent pour la plupart incertaines et fautives.

Quant à mes opérations, elles font tout l'effet que j'en ai pu espérer. M. de Broglie est hors de tout danger, Prague en sûreté, l'ennemi dans la consternation et le découragement de sorte qu'il se retire en Basse- et Haute-Autriche, la Basse-Autriche inondée de nos partis, et nos troupes en état de combattre et de vaincre, lorsque l'ennemi aura l'audace de se présenter, ou la témérité de nous attendre. Sans cette diversion, M. de Khevenhüller se serait replié sur la Bohême, et M. de Broglie aurait couru grand risque, Prague de même, et nos affaires étaient au point d'être perdues. Mais grâce au ciel, notre supériorité est rétablie, et j'ai obligé l'ennemi à suivre l'impulsion que je lui ai donnée en me portant vers l'Autriche et en menaçant Vienne et Presbourg.

Si l'on apprend à connaître les amis dans le danger, je me flatte que mes alliés me trouveront digne de leur confiance et de leur amitié, et je vous réponds que vous pouvez être tranquille sur les affaires d'Allemagne, car je ne me remuerai point d'ici que tout ne soit arrangé selon vos désirs et pour le bien de la cause commune, vous priant d'être persuadé que je suis avec tous les sentiments d'amitié, d'estime et de considération, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle et inviolable ami

Federic.

## Réflexions.

Jamais la fermentation n'a été aussi générale en Europe qu'elle l'est à présent. Il est sûr qu'on s'attend à de grandes révolutions en Angleterre et en Hollande, il est même impossible que l'esprit inquiet et séditieux des Anglais et Hollandais, une fois mis en mouvement, ne mène à quelque chose de grand et de remarquable.

Mais je ne suis pas porté de croire que la Hollande y procède aussi vivement que l'Angleterre. La troisième augmentation n'a pas encore passé, on n'élira de stadhoudier que pour faire la guerre, et la guerre ne se fera que lorsque tous ces préalables seront arrangés. Ceci joint avec la lenteur et le phlegme qui font le caractère dominant de la

nation, me fait penser que le danger du côté de la Flandre n'est pas encore si pressant.

Si d'un autre côté le parti de la cour prend le dessous en Angleterre, il est sûr que toutes les considérations des possessions que ce prince a en Allemagne n'empêcheront point la nation de déclarer la guerre à la France. Je ne me mêle point de la marine; ainsi, je ne m'ingère point de raisonner sur ce que les Anglais peuvent ou ne peuvent point faire avec leurs forces maritimes. Quant à leurs troupes de terre, il faudrait qu'ils les débarquassent en Hollande, pour faire la guerre à la France, et je ne sais si la Hollande et l'Angleterre seules voudraient commencer une guerre ruineuse pour l'intérieur de leurs États, et dont l'événement pourrait leur devenir funeste. Cependant on ne saurait trop avoir d'attention à ce qui se ligue entre ces puissances, une prudence superflue dans cette occasion-là ne me paraît pas un défaut.

Je crois que le roi de France pourrait accepter le traité de neutralité que lui offre le roi d'Angleterre, en y changeant quelques termes ou ce qu'il trouvera convenable. Il me semble même que le traité de neutralité solennellement conclu pourrait rendre des services en Hollande, si M. de Fénelon s'en sert adroitemment. Ce traité rendra même la tranquillité à tous les princes de la Westphalie, qui sont dans des appréhensions mortelles pour leurs petits États, qui crient sourdement, et qui ne laissent pas, tous réunis ensemble, de mettre un petit poids dans la balance de l'Europe.

La révolution arrivée en Russie, l'armistice prématûré entre cette armée et la suédoise, le voyage du prince de Holstein à Pétersbourg, ont tellement brouillé les affaires du Nord, que c'est une fusée bien difficile à débrouiller à l'imagination. Tant d'intérêts contraires à concilier, tant de jalousies mutuelles, les haines des nations, les vues ambitieuses des ministres qui se croisent, enfin une infinité de circonstances compliquées, suspendent jusqu'à présent mon jugement sur ces matières délicates. J'ose cependant hasarder quelques réflexions sur la Russie, qui me font croire qu'on pourrait y parvenir à une paix favorable pour la Suède. C'est premièrement les vœux de toute la nation pour la paix, ce sont les inclinations voluptueuses de l'Impératrice, son penchant pour la vie douce et agréable, l'épuisement de l'État, et le manque de bons sujets dans le ministère.

Il me semble que, pour profiter de toutes ces dispositions, il faudrait traîner la négociation entamée par M. de La Chétardie jusqu'après le couronnement de Moscou, où, Pétersbourg et l'Europe perdues de vue, la douceur de ce climat et le dégoût des grandes affaires rendront cette cour plus flexible qu'elle ne le paraît à présent. Le ton sur lequel ce ministère est monté, me fait croire que la reine de Hongrie ne pourra pas en attendre de grands avantages, bien moins des secours.

Le roi de Prusse, qui n'aime point à se précipiter dans ce qu'il fait, croit que les conjonctures font les alliances et non pas les alliances

les conjonctures. Il attend donc que les intérêts de la Suède et du Danemark deviennent aussi réciproques aux siens qu'il puisse se liguer plus intimement avec eux.

On a rendu compte à M. le Cardinal des opérations sur la Taya; on y ajoute que toutes les troupes autrichiennes de la Bohême se replient sur la Haute- et Basse-Autriche, qu'on a déjà pénétré dans cette province, et que les partis vont jusqu'au Danube. On se flatte que les alliés seront contents de la fidélité et de la vigilance du roi de Prusse, dont le zèle pour ses alliés ne se démentira jamais.

Le projet pour la campagne qui vient, qu'on a envoyé, il y a trois jours, à M. le Cardinal, est si semblable à celui de Versailles qu'on dirait que le roi de Prusse a assisté au conseil du Roi Très Chrétien, lorsqu'il y a été dressé. L'exécution en sera heureuse, puisque tout le monde est d'accord, et que tout est bien arrangé.

L'expédition de la Taya sert en attendant à débarrasser la Bohême de l'armée ennemie, à y procurer de la sûreté au maréchal de Broglie, à garantir Prague et à rabaisser l'orgueil renaissant de la maison d'Autriche, que les incursions de nos troupes légères jusqu'au pont du Danube de Vienne ne laisseront pas que d'inquiéter beaucoup.

Le secours du roi de Sardaigne ne sera pas assez puissant pour que la cour de Vienne en puisse profiter.<sup>1</sup> Les nouvelles troupes que la France enverra en Bavière, lui feront peut-être changer de ton, et plus que cela encore, s'il peut se procurer par l'Espagne les mêmes avantages qu'il reçoit de la cour de Vienne.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

#### 709. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Znaym, 23 février 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Votre Majesté verra par le projet ci-joint mes idées des arrangements à prendre pour la campagne qui vient,<sup>2</sup> lequel projet je viens de suppéditer tant à l'Empereur qu'au Cardinal, et j'ai lieu de croire que le succès n'en sera qu'heureux, si les alliés se concertent bien, et que les arrangements soient pris à temps.

Votre Majesté me voudra bien communiquer ses avis là-dessus. En attendant, j'ai la satisfaction de Lui mander positivement que, selon que

<sup>1</sup> Den Inhalt einer zwischen der Königin von Ungarn und dem König von Sardinien geschlossenen Convention fasst Fleury, dem sardinischer Seits Mittheilung von derselben gemacht war, in seinem „Tableau“ dahin zusammen: „Ce prince et cette princesse s'engagent mutuellement à joindre leurs troupes pour défendre les États autrichiens d'Italie contre les Espagnols, sans aucune stipulation ultérieure, le roi de Sardaigne se réservant seulement de faire valoir ses droits sur le Milanais, quand il le jugera à propos. Mais en ce cas il s'oblige à avertir trois mois auparavant la reine de Hongrie et de remettre les choses dans le même état qu'elles sont aujourd'hui.“ Vergl. damit Arneth II, 151 ff. — <sup>2</sup> Oben S. 42.

je me suis attendu, les troupes ennemis continuent de défiler actuellement de la Bohême et de la Bavière vers la Basse- et Haute-Autriche, pour couvrir Vienne, ainsi que M. de Broglie doit être par là en sûreté, et rien à craindre pour Prague.

J'espère que Votre Majesté aura la confiance en moi que j'aurai tous les soins possibles pour la conservation de Ses troupes, et qu'elles ne seront employées que pour le bien de la cause commune et pour les propres intérêts de Votre Majesté. Je La prie d'être assurée des sentiments de la haute estime et de l'amitié avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et très fidèle allié

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

#### 710. AU GÉNÉRAL COMTE DE RUTOWSKI A IGLAU.

Znaym, 24 février 1742.

Monsieur. J'ai été charmé d'apprendre par votre lettre d'hier les avantages que vos uhlans ont rapportés sur les hussards ennemis qu'ils ont trouvés à Teltsch. Je me rejouis fort de ce que tout va parfaitement bien, et je suis très persuadé que tout ira de même à l'avenir si nous restons joints ensemble, et si nous tenons nos troupes tellement disposées que nous puissions, en cas de besoin, joindre tout le corps dans un temps de trois ou quatre jours au plus tard, points très importants pour nos intérêts et pour la sûreté de nos quartiers contre tout ce que l'ennemi voudrait entreprendre. Quant à la lettre que vous m'avez envoyée de la part de Sa Majesté le Roi votre maître, j'en suis extrêmement satisfait et j'y ai répondu déjà par un expès. Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur, votre très affectionné

Nach dem Concept.

Federic.

#### 711. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BROGLIE A PISEK.

Znaym, 24 février 1742.

Monsieur. Après que les ennemis ont été délogés de la Moravie, et que je me suis avancé jusqu'à la Taya, d'où j'ai envoyé de nos partis pour prendre langue de l'ennemi, j'ai eu avis que les troupes ennemis défilent de la Bohême.

Dans de telles circonstances, Monsieur, je crois qu'il sera nécessaire que vous envoyiez, le plus souvent qu'il se peut, de vos partis pour avoir des avis certains des mouvements de l'ennemi et des dispositions qu'il fait actuellement. Après cela, comme mes avis sont positifs que les ennemis se replient de Neuhaus vers le Danube, et qu'il est donc à présumer qu'ils ne laisseront que quelque peu de troupes dans Tabor

Corresp. Friedr. II. II.

et Budweis, je crois que dans de telles circonstances vous pourriez facilement déloger tout-à-fait l'ennemi dudit Tabor et Budweis, et vous rendre maître de tous ces postes avantageux.

Je serai charmé si j'en apprends bientôt de bonnes nouvelles, étant avec beaucoup d'estime et de considération, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

712. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE,  
A PRAGUE.

[Znaym, 24 février 1742.]

Je vous envoie une lettre pour le maréchal de Broglie, que je vous prie de lui faire tenir. L'ennemi met sur le Danube son infanterie pour l'envoyer à Vienne, et la cavalerie marche vers Krems. Un mouvement du maréchal de Broglie les rejettéra tout de l'autre côté du Danube, et par là on verra que j'ai effectué tout ce que j'avais annoncé. Les Saxons restent et sont doux. Adieu.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

713. AU GÉNÉRAL COMTE DE RUTOWSKI A IGLAU.

Znaym, 24 février 1742.

Monsieur. Je dois vous avertir que, selon les avis que j'ai eus aujourd'hui, les dispositions de l'ennemi sont telles qu'il rassemble ses troupes entre la Taya et Krems, et que Khevenhüller doit s'y joindre avec un corps de 15,000 hommes, après quoi ils tenteront sûrement quelque chose sur nous. Je crois donc qu'il sera très nécessaire que vous envoyiez autant de patrouilles qu'il est possible vers Tirna et vers Horn, pour prendre langue de l'ennemi et pour emmener les baillifs, paysans et autres gens de ces cantons, afin d'avoir des avis sûrs de ce que fait l'ennemi.

Sur le moindre avis que vous aurez que l'ennemi se rassemble, il sera nécessaire que vous assembliez le corps de vos troupes à Budwitz, Lispitz, Schiltern, Frain et Lukau, pour pouvoir nous joindre dans une jour. J'ai eu la prévoyance de renforcer le corps de mes troupes par quatre bataillons et cinq escadrons, et je ferai venir encore d'autres de mes troupes, en cas que les avis continuent que l'ennemi se rassemble pour venir tomber sur nous, en quel cas je me repose sur vous que vous rassemblerez le corps de vos troupes promptement, afin qu'elles ne tardent nullement de me joindre, étant à présumer que pendant l'espace de quinze jours nous aurons certainement une action avec

l'ennemi. Si ce cas doit arriver, vous ne pourriez mieux faire que de laisser 500 hommes à Meseritsch, et de rassembler tout le reste de vos troupes en avant vers moi.

J'espère de même que votre infanterie aura la provision nécessaire de poudre, et que vous donnerez vos ordres à la cavalerie pour qu'elle aiguise bien les lames de ses épées. La précaution serait bonne si vous vouliez placer d'abord votre infanterie dans toutes les villes que vous occupez en avant vers moi, et comme cela se peut faire sans déranger beaucoup vos dispositions, je crois que vous goûterez mon conseil, et que, comme fidèle serviteur du Roi votre maître et comme officier brave et sage, vous ferez toutes vos dispositions de manière qu'en cas de besoin rien ne puisse empêcher ni retarder notre jonction.

La raison de guerre demandera que cette jonction se fasse aux environs de Znaym, ainsi par précaution vous prendrez les mesures nécessaires afin de faire élargir les chemins que vos troupes passeront pour s'y joindre avec moi, et pour que les troupes puissent marcher toutes de front. Je me remets entièrement sur les bonnes dispositions que vous ferez, pour que l'ennemi ne puisse tenter quelque chose avec succès contre notre jonction, et je suis etc.

Federic.

Les Autrichiens sont au désespoir, j'ai de bons avis qu'ils veulent en venir aux mains avec nous, en ce cas, tout ira bien et heureusement, pourvu que l'armée se rassemble à temps et que vous vous mettiez en force à Teltsch, Budwitz, jusqu'ici. Je me renforce et je prépare tout, de façon que Messieurs les Autrichiens seront les bien-venus, s'ils ont envie de se frotter à nous. Je vous prie d'avoir plus d'espions en campagne qu'il n'y a de poux en Pologne.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

714. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Znaym, 25 février 1742.

Monsieur mon Frère. Je suis d'autant plus charmé des sentiments d'amitié que vous me témoignez par votre lettre du 9 de ce mois, que les miens pour vous, et pour tout ce qui a l'honneur de vous appartenir, y répondent parfaitement. Je me flatte aussi que les instances réitérées que j'ai fait faire à la cour de Russie, au sujet de Messieurs les Princes vos frères, auront maintenant un effet qui soit conforme à mes souhaits. Au moins mon ministre à Pétersbourg, le baron de Mardefeld, m'assure par sa dernière relation que cette cour n'empêcherait pas davantage Monsieur le prince Antoine-Ulric de continuer son voyage avec sa famille, comme d'un autre côté elle faisait tout préparer pour le départ de Monsieur le prince Louis. Ce dernier m'a aussi donné part par une

lettre du 27 janvier de l'espérance qu'il a de se mettre en chemin la semaine prochaine.<sup>1</sup> Vous aurez donc bientôt la douce satisfaction de jouir de la présence de ces chères personnes, au sort desquelles je m'intéresse avec bien de la sincérité, étant toujours très porté de contribuer à leur contentement tout ce qui dépendra de moi. Je vous prie d'en être bien persuadé etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

#### 715. AU GÉNÉRAL COMTE DE RUTOWSKI A IGLAU.

Znaym, 26 février 1742.

Monsieur. Je viens de recevoir votre lettre du 25, par laquelle j'ai appris à mon grand chagrin que vos troupes ne trouvent plus guère de subsistance dans leurs quartiers. Je vous aiderai de bon cœur, autant qu'il me sera possible, mais sur l'article du fourrage, il y a impossibilité de vous en fournir. Quant au pain, je vous en pourrai fournir en quelque manière, quoique je ne commence qu'à faire mes magasins, ayant subsisté jusqu'à présent d'un jour à l'autre. Pour nous concerter donc là-dessus et sur d'autres affaires qui nous importent, je vous prie de m'envoyer ici M. le général Renard, afin de vous mettre d'autant plus au fait des circonstances d'ici, dont il faut que je vous dise que la ville de Brünn est pourvue d'une garnison de 6,000 hommes, et qu'outre cela, on y a envoyé un renfort de 1,500 hussards, lesquels y sont passés entre Nikolsbourg et Hradisch, où en chemin faisant ils m'ont enlevé deux postillons avec quelques officiers et autres gens, jusqu'au nombre de dix-neuf personnes. Or il est à considérer, quand nous marcherions en avant en Autriche vers Horn et vers le Danube, si nous ne pourrions être tout-à-fait coupés de la Moravie, l'ennemi ayant alors les bras libres de pousser d'un côté de la Hongrie sur Göding vers Brünn, et de l'autre côté de Neuhaus sur Iglau à Brünn. D'un autre côté, si nous voulions marcher droit à Neuhaus, il est à savoir si on pourra fournir du pain et du fourrage pour la subsistance de l'armée au moins pour quatre jours, et si l'ennemi serait attaquantable s'il s'assemblait auprès de Wittingau, derrière les marais qui y sont, et qui commencent à dégeler par le temps qu'il fait; de même, si nous pourrions y subsister alors, ou si nous ne serions pas obligés de nous replier; 3<sup>o</sup>, si vous trouvez vos quartiers trop serrés, je m'offre de bon cœur de vous en céder des miens, et je vous laisserai le choix de prendre ceux que vous trouverez de votre convenance, à condition néanmoins que nos troupes restent alignées. Ce sont les trois considérations sur lesquelles je vous prie de réfléchir et de bien instruire M. le général Renard, pour me pouvoir dire vos sentiments là-dessus.

<sup>1</sup> Unter dem 25. Febr. schickt der König ihm seinen Glückwunsch.

En attendant, mon avis est que pour faire subsister nos troupes, il faut obliger le pays de fournir le nécessaire, le demandant absolument, et même [par] la bonne précaution pour ne pas laisser à l'ennemi l'occasion d'en profiter, qui certainement n'aura aucun ménagement, s'il y revenait. Je m'offre de même, si vous ne trouvez pas Meseritsch assez convenable pour y avoir vos magasins, à vous céder telle place dans mes quartiers que vous désirerez.

Quant à l'ennemi, il sera d'une nécessité indispensable d'y envoyer le plus souvent des patrouilles, comme la seule chose qui peut assurer vos quartiers. Selon les circonstances qui sont venues à ma connaissance, je ne puis juger autrement que l'ennemi, après s'être renforcé de 8,000 hommes de troupes de Khevenhüller, marchera droit à nous, et qu'ainsi il sera nécessaire que nous nous approchions autant qu'il est possible, et de tâcher d'avoir des avis de l'ennemi, afin qu'avant qu'il puisse venir à nous, nous puissions être déjà joints. Si l'ennemi dirige sa marche vers l'Autriche, j'ai choisi un certain lieu aux environs d'ici, nommé Rötz, où la situation est la meilleure du monde pour pouvoir nous joindre et y attendre l'ennemi. Mais si l'ennemi voudrait aller en force vers Brünn, je crois nécessaire que l'armée se joigne alors à Kromau, Eibenschitz, Mohelno et aux environs, et de combattre alors l'ennemi. Mais en quelque lieu que l'ennemi s'assemble pour venir à nous, vous pourrez être certain que je ne manquerai pas de venir à votre rencontre en deux jours, d'abord que j'aurai de vos avis où l'ennemi s'assemble.

Je me concerterai sur toutes ces circonstances avec M. le général Renard, à qui vous ferez connaître vos sentiments, et, en attendant, je ferai examiner l'état de mes magasins, pour savoir au juste combien je puis vous en fournir, étant persuadé que vos quartiers vous fourniront la subsistance au moins pour trois ou quatre jours, jusqu'à ce que nous ayons réglé le reste. Je suis etc.

Federic.

Mes nouvelles se confirment toutes que l'ennemi va en Basse-Autriche vers Krems; dès que j'apprendrai la moindre chose de conséquence, vous en serez averti sur le champ: mais je vous recommande sur toute précaution celle des patrouilles, comme l'unique chose qui puisse assurer vos quartiers.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

716. INSTRUCTION VOR DEN FELDMARSCHALL BARON VON SCHMETTAU, WEGEN DER IHM AUFGETRAGENEN REISE NACH PRAG.<sup>1</sup>

Znaym, 26. Februar 1742.

Da von Seiner Königl. Majestät in Preussen etc., unserm allernädigsten Herrn, Dero Grand-Maître d'Artillerie, Feldmarschall Baron von Schmettau, nacher Prag geschicket wird, umb unter anderem daselbst die ihm vorhin schon bekannte Sache wegen eines Capitals, welches Se. Königl. Majestät in Preussen etc. des Kaisers Majestät als König von Böhmen gegen Hypothekirung und Einräumung des königgrätzer Kreises in Böhmen darzuleihen erböting sind, zu negociiren und zum Stande zu bringen, als haben Höchstgedachte Se. Königl. Majestät denselben dieserhalb mit nachstehender Instruction versehen wollen, und zwar

1. Wird der Feldmarschall Baron v. Schmettau nach seiner bekannten Dextérité und Savoir-faire selbst den die convenableste Gelegenheit zu ergreifen wissen, wann ehe und auf was Art des Kaisers Majestät die Negociirung eines Capitals gegen die Hypothek und Einräumung des königgrätzer Kreises zu insinuiren sein wird; auch wird er dieses Négoce alsdann mit solcher Adresse einzuleiten bedacht sein, damit womöglich des Kaisers Majestät Selbsten dergleichen Capital von Sr. Königl. Majestät zu erlehnen suchen, und dagegen den königgrätzer Kreis zu hypotheciren sich anerbieten.

2. Wann des Kaisers Majestät hierinnen nun entriren und Dero Wort gegeben haben, so hat sich der p. Baron v. Schmettau die Conditiones der desfalls auszustellenden Obligation zu reguliren, auch dazu sich der hiebei liegenden Vollmacht zu bedienen.

3. Die Summe des Anlehns, welches Se. Königl. Majestät auf den ganzen königgrätzer Kreis Sr. Kaiserl. Majestät als König von Böhmen fourniren wollen, muss wenigstens 800,000 Rth. und bis zu einer Million Rth. sein.

4. Die Hypothek wegen solchen Anlehns muss dergestalt gegeben werden, dass Sr. Königl. Majestät vor Sich und Dero Erben und Nachkommen den ganzen königgrätzer Kreis, nichts davon ausgenommen, mit aller Souveränität, nichts davon ausgenommen, Landeshoheiten, Regalien, Jurisdictionen, Rechten und Gerechtigkeiten, auch allen Revenues und Nutzungen, wie solches alles die Landesherren exerciret und genutzt haben, auch exerciren und brauchen mögen, zum wirklichen Besitz eingeräumet, Sie, Dero Erben und Nachkommen auch in solchem wirklichen Besitz gelassen werden, bis dereinsten das darauf geliehene Geld-Capital wieder bezahlet, auch alle in solchem Kreise inzwischen

<sup>1</sup> Der Abgang Schmettau's an das Hoflager des Kaisers verzögerte sich bis zum Mai (vergl. unten Nr. 847. 855), wohl weil der Kaiser nicht, wie das Schreiben des Königs vom 20. Februar (oben S. 42) ihm anempfohlen hatte, sich nach Prag begab. Schmettau stand in der Zwischenzeit in einer regelmässigen Correspondenz mit dem Kaiser.

geschehenen Meliorationes, sie haben Namen wie sie wollen, vergütet sein werden.

5. Zu welchem Ende dann Sr. Königl. Majestät nicht nur frei bleiben muss, während der Zeit, dass Sie oder Dero Erben und Nachkommen den gedachten Kreis pfandschillingsweise in haben, alle actes de souveraineté darinnen zu exercire, sondern es müssen auch die Stände und Unterthanen darinnen Höchstderoselben den Eid der Treue und Unterhänigkeit ablegen, davon auch zu keinen Zeiten noch unter einigem Vorwand freigesprochen werden, bis die Summa des darauf geliehenen Capitals nebst denen Kosten aller darin gemachten Verbesserungen wirklich und baar abgeführt und bezahlet sein wird.

6. Statt der Interessen von dem dargeliehenen Capital müssen Sr. Königl. Majestät die sämtlichen Landesrevenues dieses Kreises völlig und solcher Gestalt überlassen werden, dass Sie solche nach Dero Gefallen nutzen und erheben können, sonder dass jemalen weder von Deroselben noch Dero Erben und Nachkommen einige Rechnung deshalb gefordert werde, oder einige Compensation statthaben müsse.

7. Wegen der Münzsorten, sowohl bei der Darleihung dieses Capitals als wann solches dereinsten neben denen Meliorationen wieder bezahlet werden sollte, desgleichen wegen des Termins der Wieder-einlösung dieses königgrätzer Kreises, ist wegen der Obligation nachstehendes zu stipuliren: dass, gleichwie Se. Königl. Majestät in Preussen obgedachtes Capital alles auf einmal und auf einem Brett Ihr Kaiserl. und Königl. Majestät in Prag, als Dero Haupt- und Residenzstadt, in lauter in Prag zur Zeit der Auszahlung gültigem und currentem Gelde bezahlet haben, also versprechen Ihr Kaiserl. und Königl. Majestät hingegen auch, dass, weilen mit der Zeit die Münzsorten oder auch wohl die Valuta der Géldspecies sich verändern könnten, dass Sie solches Capital sammt allen Meliorationen nach ihrem wirklichen Werth in lauter berliner courantem guten Silbergelde, nämlich nach dem leipziger Fuss, in der Stadt Berlin auf einem Brett und zugleich zurückbezahlen lassen wollen, den terminum relationis aber von daran auf drei Jahre voraus wollen ankündigen lassen, damit Se. Königl. Majestät in Preussen theils solches zurück zu empfangende Capital zu disponiren, theils auch mit denen Beamten und dem Lande Sich zu berechnen und die wirkliche Meliorationes anzeigen zu können Zeit haben mögen. Wobei annoch dieser Umstand bedungen wird, dass wann etwa wider Vermuthen der effective Termin der Auszahlung nicht stipulirter Weise sollte eingehalten werden, Se. Königl. Majestät in Preussen alsdann nicht ehender als nach drei anderen Jahren das Capital und die Valuta der Meliorationen, so bis zum termino solutionis werden geschehen sein, anzunehmen und den königgrätzer Kreis wieder einzuräumen gehalten sein sollen.

8. Sobald der Feldmarschall Baron v. Schmettau zuverlässige Apparence hat, dass mehrgedachtes Negocium reussiren dörfte, soll der selbe Sr. Königl. Majestät solches alsofort berichten, da Sie dann die

Obligation des Anlehens völlig und umständlich projectiren und ihm zu senden lassen werden.

9. Auf den Fall des Kaisers Majestät auch etwa zu wissen verlangten, wie es mit der Besatzung dieses Kreises, währender Zeit, dass solcher Sr. Königl. Majestät zur Hypothek haftet, gehalten werden sollte, so verstehtet es sich zuförderst von selbsten, dass, da mehrgedachter Kreis Deroselben solcher gestalt eingeräumt wird, dass Sie darinnen alle actes de souveraineté exerciren können, also Dieselbe auch befügt sein müssen, Dero Truppen darin zu legen und Garnisons zu halten. Sollte hiernächst aber die Frage moviret werden, wie viel preussische Truppen man darin zu verlegen gedächte, so ist dieserhalb die Sache dahin zu richten, dass Sr. Königl. Majestät frei bleibt, 4 à 5000 Mann in gedachtem Kreise zu legen.

10. Den Consens derer Stände des Königreichs Böhmen zu solchem Contract zu erfordern, wird um deswillen nicht nöthig sein, da des Kaisers Majestät das Königreich Böhmen nicht sowohl aus einem Erbrecht haben, sondern solches vielmehr als eine Conquête rechnen, wiewohl der Feldmarschall Baron v. Schmettau dieses Umstandes halber einige nähere Information einziehen und demnächst davon berichten kann.

11. Da auch des Kaisers Majestät Sich vermutlich eines Dero Bedienten gebrauchen werden, solchen wegen dieses Anlehens und des darüber zu errichtenden Contracts zu Rathe zu bedienen, so autorisiren Se. Königl. Majestät den Feldmarschall Baron v. Schmettau hierdurch, demjenigen kaiserlichen Minister oder Beamten, welcher von der Confidence ist und die Berichtigung dieser königgrätzer Sache durchsetzen kann, eine jährliche Pension von 12,000 Rth. von Sr. Königl. Majestät wegen zu versprechen, um solchen dadurch völlig in Deroselben Interesse zu ziehen.

12. Wegen der 200,000 Rth., welche des Kaisers Majestät der Cession von Glatz halber noch zu fordern haben, ist bereits die Ordre an das Feldcommissariat ergangen, dass solche fordersamst über Braunau nach Jungbunzlau und von daraus von dem Prinz Leopold nach Prag gesandt und an den Feldmarschall Baron v. Schmettau abgeliefert werden sollen, welcher sodann zu besorgen hat, dass solche Gelder an des Kaisers Majestät entweder zu Prag gegen gehörige Quittung ausgezahlet oder nach Frankfurt a. M. übermachtet werden.

13. Wegen des ganzen königgrätzer Negocii soll der Feldmarschall Baron v. Schmettau mit Sr. Königl. Majestät Minister, dem Geheimen Rath v. Klinggräffen vertraulichst communiciren, und sich dessen Assistance hierunter bestens gebrauchen, auch beiderseits dahin arbeiten, damit Sr. Königl. Majestät hierunter führende Absichten erreicht werden, wie dann der Geheime Rath v. Klinggräffen in beikommender Ordre<sup>1</sup> dazu angewiesen wird.

<sup>1</sup> Liegt nicht vor.

14. Wenn auch zu vermuten, dass das Salz zur Consumtion in Böhmen aus bekannten Ursachen sehr beirätig werden dörfte, so hat er zu überlegen, ob nicht zu Sr. Königl. Majestät Interesse ein Contract mit des Kaisers Majestät zu errichten, nach welchem die böhmische Kammer jährlich eine gewisse Quantität Salz aus Sr. Königl. Majestät Salzsiedereien gegen baare Bezahlung übernehmen müsste, welches Salz alsdann auf der Elbe herunter transportiret werden könnte.

15. Und da des Kaisers Majestät allem Vermuthen nach Dero Truppen augmentiren und einige neue Regimenter errichten dörften, so kann der Feldmarschall Baron v. Schmettau auch desfalls das Terrain sondiren, ob nicht etwa die Lieferung der Montirungstücher oder sonst dergleichen denen Königlich preussischen Unterthanen überlassen und deshalb mit ihm Contracte geschlossen werden können. Worüber aber und wegen der Güte und Farbe derer Tücher, auch der Preise halber, man sich wohl wird in Zeiten expliciren müssen, damit die erforderliche Veranstaltungen deshalb gemachet werden können.

Alles übrige zu vorstehendem diensame überlassen Se. Königl. Majestät der Einsicht, Dextérité und Savoir-faire des Feldmarschalls Baron v. Schmettau, und haben das allergnädigste und sichere Vertrauen zu demselben, er werde sich bestens angelegen sein lassen, alles so zu Erreichung Sr. Königl. Majestät Intention und Interesse, auch zu Cimentirung des Vertrauens und der Freundschaft zwischen des Kaisers Majestät und Sr. Königl. Majestät dienen kann, anzuwenden. Wohergegen Sie demselben alle Marquen von Dero Königlichen Gnade und Hulde geben und dessen treue Dienste auf eine reelle Art zu erkennen nicht ermangeln werden.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

717. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE,  
A PRAGUE.

[Znaym, 27 février 1742.]

Monsieur. Je viens de recevoir votre lettre du 26 de ce mois, et je vous suis très obligé des lettres que vous m'avez envoyées avec, et qui m'ont été très agréables, quoique celle de M. le maréchal de Belle-Isle soit un peu de vieille date.

Les nouvelles que vous avez reçues de Vienne, et dont je vous sais bon gré de ce que vous avez voulu me les communiquer, m'ont été agréables. Je me prépare actuellement pour bien recevoir les Autrichiens, en cas que l'envie leur prenne de venir tomber sur moi; mais ce que je crois nécessaire, c'est ce que vous représenterez à M. le maréchal de Broglie que d'abord qu'il aura avis que les Autrichiens marchent en force vers moi, il sera indispensableness nécessaire de faire en même temps un mouvement avec le corps de ses troupes sur Tabor et Budweis, pour donner là de l'occupation aux ennemis, pendant que le gros

de leurs troupes marche sur moi. Vous concevrez aisément la nécessité de cette manœuvre, pour divertir d'autant mieux l'ennemi, ce qui ne saurait que faire un très bon effet pour la cause commune.

Au reste, Monsieur, vous trouverez ci-joint l'ordre que je viens de donner à la chambre de Clèves pour le passage libre des amas de fourrage que M. de Maillebois a acheté dans le pays de Clèves, et j'y joins ma réponse à l'Empereur et à M. le Cardinal, avec une lettre pour M. de Broglie, que je recommande toutes à vos soins, pour qu'elles arrivent bientôt à leur destination. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Je me prépare ici à tout événement, je me renforce de 20 escadrons et 6 bataillons, nous tisons le diable par la queue pour substister; faites mes compliments aux amis de Prague, mandez au Cardinal que [nos ennemis veulent me détacher] de l'alliance, mais en vain, et qu'on verra par toute ma conduite combien ont été faux les bruits qu'on a fait courir de mon accommodement prétendu; mais si j'étais ministre de la Reine, je ne négligerais rien pour semer la méfiance entre les alliés, est-il donc étonnant qu'ils le fassent? Ne soyons donc pas assez fols pour nous laisser prendre dans des pièges aussi usés et aussi puérils que ceux-là. Adieu.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die eingeklammerte Stelle fehlt in der Vorlage.

#### 718. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BROGLIE A PISEK.

Znaym, 27 février 1742.

Monsieur. Le marquis de Valory m'ayant mandé que des lettres de Vienne arrivées à Prague avaient assuré qu'on avait envoyé ordre, le 12 de ce mois, à M. le prince Lobkowitz de se joindre au prince Charles, qui doit être renforcé incessamment par un corps d'infanterie de 10,000 hommes qui a été détaché de l'armée de M. de Khevenhüller, et que ce prince marcherait ensuite en Moravie pour livrer bataille à moi, je me prépare actuellement de les recevoir alors comme il faut.

Je crois pourtant, Monsieur, qu'il sera d'une nécessité indispensable que, d'abord que vous ayez avis que les Autrichiens marchent en force sur moi et les Saxons, vous fassiez alors en même temps un mouvement avec le corps de vos troupes sur Tabor et Budweis, pour donner-là de l'occupation à l'ennemi, pendant que le gros de leurs troupes marche vers moi, et pour tenter à déloger l'ennemi de ces postes avantageux. Je suis persuadé que vous goûterez ce mien avis, dont l'exécution sera absolument d'un très bon effet pour notre cause commune. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

#### 719. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Znaym, 27 février 1742.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu la lettre que vous me faites le plaisir de m'écrire, et pour vous informer le plus souvent possible de l'état des choses, je vous apprendrai jusqu'où j'ai réussi dans mon expédition.

Le prince Lobkowitz s'est retiré d'Iglau vers Neuhaus, et de Neuhaus vers Krems; on assure que 10,000 fantassins du corps de Khevenhüller sont en marche pour le joindre, et que, réunis ensemble, ils viendront pour m'attaquer. Je n'ai pu marcher sur Neuhaus, à cause qu'on y aurait manqué absolument de subsistance, et que l'ennemi posté à Wittingau, n'aurait pu être attaqué à cause des marais et des lacs qui font de Wittingau un poste imprenable; j'ai en attendant poussé des têtes bien avant en Autriche, pour attirer d'autant plus l'ennemi sur moi et pour donner par là de la sûreté à M. de Broglie et mettre la ville de Prague hors d'insulte. Tout ce que je pouvais faire, après la reddition de Linz et de Passau, était de sauver la Bohême et les troupes qui s'y trouvent, en quoi je crois avoir réussi. Il s'agit à présent de voir le reste du dénouement, vous devez vous attendre à une bataille, je ne saurais vous en dire la nature, mais toutefois vous pouvez croire que je ne négligerai rien de ce que j'imaginerai d'utile et de glorieux pour la cause commune, et que je ferai tous mes efforts pour bien battre Messieurs les Autrichiens.

Je serai toujours prêt d'entrer dans les mesures que le nouvel Empereur jugera à propos de prendre, mais finissons premièrement en Moravie, après quoi Francfort ne sera qu'une bagatelle. Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle et inviolable ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

#### 720. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE.

Znaym, 27 février 1742.

Monsieur. Votre lettre du date du 6 de janvier<sup>1</sup> ne m'est parvenue qu'aujourd'hui, et les marques que j'y trouve de la confiance que Sa Majesté Impériale met en moi, m'ont causé une satisfaction extrême, aussi n'obligera-t-elle pas par là un ingrat.

Les raisons que vous allégez pourquoi il sera nécessaire que Sa Majesté Impériale prolonge son séjour à Francfort, sont si solides que je ne pourrais pas y ajouter quelque chose, étant persuadé que dans les circonstances présentes Sadite Majesté ne saurait jamais mieux faire

<sup>1</sup> Der Brief Belle-Isle's trägt dieses Datum, ist aber tatsächlich vom 6. Februar.

que d'y rester. Aussi mon ministre d'état de Broich a déjà mes ordres pour qu'il doive rester à Francfort et y continuer sa fonction et les négociations sur lesquelles l'Empereur consultera le collège électoral. Quant aux instances que les ministres hanovriens vous ont faites sur le renouvellement de la convention qui fut faite l'année passée avec le roi d'Angleterre, je suis du sentiment qu'on pourrait la leur accorder ou, du moins, qu'on pourrait approfondir leur bonne foi, en leur proposant de la part de l'Empereur de faire une alliance avec lui et de lui fournir 12,000 hommes de troupes auxiliaires pour des subsides. Cela accordé, je crois qu'on pourrait retirer sûrement les troupes françaises de la Westphalie, et qu'on pourrait permettre alors au roi d'Angleterre de fournir quelques subsides en argent à la reine de Hongrie, en même temps que l'électeur d'Hanovre donnerait de ses troupes à l'Empereur pour soutenir ses intérêts et ses droits. Je vous prie, Monsieur, d'être persuadé des sentiments d'estime et de la parfaite considération avec lesquels je suis, Monsieur, votre très affectionné et fidèle ami

Federic.

J'ai trouvé ici nos affaires plus délabrées que je ne les ai crues, c'est pourquoi je me renforce de 20 escadrons et de 6 bataillons. Si je puis, en attirant les forces de l'ennemi sur moi, conserver le maréchal de Broglie et Prague, je croirai avoir rendu un service signalé aux alliés. Je ne saurais savoir si j'y parviendrais avec ou sans bataille. M. de Lobkowitz marche vers Krems, où il attend un renfort de 8,000 fantassins, que Khevenhüller amène de Bavière. On dit que le prince Charles y joindra 9,000 ou 6,000 hommes. Si je suis en force vers ce temps-là, je verrai ce que j'aurai de mieux à faire. En attendant, Brünn, muni de 6,000 hommes et de hussards, nous incommode beaucoup, touchant notre communication. Si le roi d'Angleterre nous peut procurer la paix, suivant l'alliance de la reine de Hongrie,<sup>1</sup> cela vaudrait bien la peine de faire alliance avec lui.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

#### 721. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Znaym, 27 février 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Par la lettre que je viens de recevoir de Votre Majesté Impériale en date du 29 de janvier, j'ai vu ce qui Lui plaît de me mander par rapport à une alliance à faire entre la cour de Madrid et moi.

Quoique Votre Majesté Impériale puisse être persuadée que je défèrerai toujours à Ses conseils, en tout ce qui me sera possible, et

<sup>1</sup> Scil. in seiner Stellung als Alliirter der Königin.

que je ne refuserai pas même un traité d'amitié avec l'Espagne, néanmoins cela serait tout ce que je pourrais faire, en considérant qu'un traité d'alliance entre l'Espagne et moi ne saurait jamais faire du bien ni à l'un ni à l'autre, nos pays étant un peu trop éloignés entre eux, mais qu'au contraire une telle alliance me pourrait mêler de brouilleries qui sans cela ne me toucheraient aucunement. Selon mon peu d'avis, je crois que les affaires d'Allemagne nous donnent assez d'occupation pour nous appliquer uniquement à les finir, et qu'il faut laisser démêler à l'Espagne ses affaires en Italie, pour ne pas trop embrasser à la fois, ce qui pourrait nous mener un peu trop loin. Votre Majesté Impériale sera persuadée de l'attachement fidèle et de la haute estime avec laquelle je serai toute ma vie, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

#### 722. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Znaym, 27 février 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je suis charmé de ce que Votre Majesté Impériale soit satisfaite de mon expédition; si je n'avais pas trouvé des empêchements, toutes les affaires seraient plus avancées qu'elle ne sont, mais j'ai eu à lutter contre les Saxons et la subsistance, Votre Majesté Impériale ne saurait S'imaginer jusqu'à quel point cela me cause de l'embarras, également avec la garnison de Brünn, forte de 6,000 hommes et de 800 hussards. Mes nouvelles de l'ennemi sont que Khevenhüller vient joindre Lobkowitz avec 8,000 hommes, qui joints au prince Charles de Lorraine veulent venir à nous par la Basse-Autriche. Si cela est, nous en viendrons aux mains avant trois semaines, ce sera une bataille bien décisive et qui donnera la forme à toute l'Europe.

Votre Majesté Imperiale ne saurait assez presser la France de faire un effort très considérable dans cette occasion ici; 25,000 hommes ne suffisent point, ils les feront battre, il faut un corps de 40,000 hommes pour le moins; qu'Elle envoie tous les Palatins, Cologne et tout ce qu'Elle pourra ramasser à M. de Broglie, car c'est-là l'endroit le plus pressé, et qu'Elle laisse aux Français l'expédition de la Bavière; je La prie de ne point négliger cet avis, qui part d'un cœur qui Lui est bien attaché, et d'un allié qui se fait gloire d'être avec les sentiments les plus distingués d'estime et de considération, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig. Federic.

723. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE, A BERLIN.

Znaym, 1er mars 1742.

Monsieur. J'ai reçu votre lettre du 12 février, et j'ai été très mortifié d'en apprendre l'insulte qui a été faite par un capitaine de mes hussards à un courrier du Roi votre maître, dont jusqu'à présent rien n'est venu à ma connaissance. Comme je ne saurais que désapprouver l'insolence de ce capitaine, quoique vous ne sauriez indiquer son nom, je ne manquerai pas néanmoins de prendre les informations nécessaires du fait, et de le faire punir alors dûment de son étourderie et de son procédé inexcusable, de manière que vous aurez lieu d'en être satisfait.

Quant aux autres points de votre lettre, je suis bien obligé des nouvelles que vous me mandez, et des sentiments de confiance et de cordialité que vous me témoignez. J'espère que vous voudriez bien continuer à me donner des éclaircissements nécessaires pour me mettre entièrement au fait de ce que la partie voudrait prétendre en égard des offres qu'elle fait,<sup>1</sup> après quoi je pourrai vous dire mes sentiments.

Je suis fâché que je voie mon retour à Berlin retardé par les mouvements que les troupes autrichiennes viennent de faire actuellement, pour tomber, à ce qu'on dit, sur la Moravie, et qui m'obligent de me mettre en état de défense pour les repousser, en cas que l'envie les prenne de venir sur moi ou sur les troupes saxonne jointes aux miennes. Je vous prie d'être assuré des sentiments d'amitié et de l'estime particulière avec lesquels je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

724. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Znaym, 1er mars 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Mon adjutant de Wartensleben m'a rendu la lettre que Votre Majesté m'a fait le plaisir de m'écrire, et je L'assure qu'Elle n'aura pas lieu de regretter la confiance qu'Elle veut bien mettre en moi. Je dois Lui dire que depuis le temps que j'ai eu la satisfaction de Lui écrire, l'ennemi s'est retiré vers l'Autriche, mais que, comme M. de Broglie est entré en même temps dans les quartiers — qui, entre nous soit dit, sont pris mal à propos et mal assurés — nous ne pouvons faire autre chose que de choisir les meilleurs quartiers possibles pour donner du repos aux troupes, qui en ont besoin,

<sup>1</sup> Hyndford meldet: La reine de Hongrie „est prête à céder toute la Silésie, à l'exception du duché de Teschen, et j'ai lieu de croire qu'elle se laissera porter aussi, sous de certaines petites conditions, à la cession de Glatz.“ Vergl. oben S. 31 Ann. 1.

et pour nous refaire vers le printemps. Les Hongrois assemblent entre Presbourg, Tirna et Scalitz un corps de 12,000 hommes, auquel il est pourtant prudent de réfléchir. Je suis du sentiment qu'il vaut mieux aller lentement mais sûrement en besogne, que de se précipiter dans ses opérations et de faire ensuite des pas de clerc; c'est pourquoi je ne veux pas avancer plus loin avant que le renfort que je fais venir de Bohême et de Silésie m'ait joint, ce qui se fera dans huit jours. Je n'ai pas voulu non plus hasarder bataille, puisque la saison ne nous eût point permis d'en profiter, et qu'il eût été imprudent de risquer quelque chose avant que le secours des Français ne commence à opérer; alors notre risque n'est rien, mais à présent il y serait allé du tout pour le tout.

Je suis sûr que Votre Majesté ne désapprouvera pas entièrement les raisons que je Lui allège, d'autant plus qu'Elle verra par l'événement si j'ai eu tort ou raison; d'ailleurs Elle peut être persuadée que je regarde Ses intérêts comme les miens propres, marque de quoi j'ai rejeté encore dernièrement les propositions avantageuses par lesquelles la cour de Vienne m'offrait carte blanche et tous les avantages que je pouvais désirer.

Les troupes de Votre Majesté ont abandonné Iglau un peu vite sans que l'ennemi en ait approché. Je l'ai appris après coup, mais, après tout, le malheur n'est pas grand et les mouvements que nous faisons vers la Hongrie et la Basse-Autriche sont plus décisifs. Hier mes hussards, dragons et grenadiers n'ont été qu'à 2 milles du pont de Vienne. Je suis avec toute l'estime, la considération et l'amitié imaginables, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden.

725. AU GÉNÉRAL COMTE DE RUTOWSKI.

Znaym, 1er mars 1742.

Il est très nécessaire que vous gardiez le poste de Teltsch, et que vous alliez manger ce coin de la Böhmisch-Taya, où vous trouverez pour 8 ou 10 jours de subsistance, et cela mangez. Je vous envoie la façon dont j'ai arrangé les quartiers. Mais pour l'amour de Dieu, ne faites pas de retraite précipitée.

Federic.

Eigenhändiger Zusatz zu einem Schreiben mit militärischen Specialweisungen. Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

726. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE,  
A PRAGUE.

Znaym, 2 mars 1742.

Monsieur. Je viens d'apprendre que M. de Broglie a trouvé bon de ne plus tenir ses troupes ensemble, mais de les mettre plus au large. Selon moi, il fait mal d'éparpiller ses troupes, pendant le temps que je marche en avant avec les miennes pour obliger l'ennemi de se replier, circonstance dont M. le Maréchal devrait, à ce qui me semble, profiter, pour s'emparer de Tabor et de Budweis, où les garnisons de l'ennemi doivent être assez faibles pour ne pas pouvoir faire beaucoup de résistance, n'étant pas plus de 400 hommes à Tabor et quatre bataillons à Budweis. S'il en arrive un malheur de ce que M. le Maréchal éparpille ses troupes, cela ne sera pas ma faute, quoique j'aie lieu de croire qu'on la voudrait alors mettre sur mon compte; je m'en lave les mains, l'ayant prédit; quoique je sois persuadé, Monsieur, que vous ne manquerez pas de faire un bon usage de ce que je viens de vous dire. Je suis etc.

Federic.

Les Saxons ont abandonné Iglau le plus vilainement du monde, ils ont une peur démesurée de l'ennemi, et ils ne veulent rien faire; si César avait eu de pareils soldats, il n'eût pas conquis un village dans les Gaules.

Il y a un corps nouveau de 15,000 Hongrois à Scalitz, ce qui ne laisse pas de nous donner des attentions sur Brünn.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

727. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFOFT  
SUR-LE-MAIN.

Znaym, 2 mars 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Le comte de Fürstenberg m'a envoyé la lettre que Votre Majesté Impériale Lui a adressée. Je suis bien aise d'y voir qu'Elle a trouvé moyen d'engager quelques princes d'Allemagne à Lui céder leurs troupes. Je suis sûr qu'un corps de 15,000 troupes, jointes à celles du maréchal de Broglie, fera un effet admirable.

Hier nos partis ont été à deux milles de Vienne, mais un corps de 15,000 hommes de Hongrois, rassemblé à Scalitz, m'empêche de m'éloigner de Brünn, sans quoi ce secours, jeté dans la ville, nous incommoderait beaucoup et couperait notre communication avec Olmütz.

Votre Majesté Impériale ne saurait assez presser la prompte marche des Français, car sans ce point il est impossible de dégager la Bavière. J'ai ici mille chagrins avec les Saxons, qui viennent d'abandonner Iglau sans mes ordres, et j'ai de plus appris, à mon grand étonnement, que

M. de Broglie éparpillait toute son armée en quartiers d'hiver. Si malheur lui arrive, c'est sa faute; il n'y a pas plus de 400 hommes à Tabor et quatre bataillons à Budweis, pourquoi ne les en chasse-t-il point? D'autant plus que toute l'armée autrichienne a pris ses quartiers dans cette partie de l'Autriche contiguë à la Bohême et à la Moravie. Mais il n'y a ni volonté ni prudence ni accord parmi les Saxons ni les Français, et ces gens me font plus enrager que l'ennemi, les hussards et les Cravates. Je suis avec les sentiments de la plus haute estime, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

728. AU GÉNÉRAL COMTE DE RUTOWSKI A IGLAU.

Znaym, 2 mars 1742.

Monsieur. J'ai été bien aise de voir dans votre lettre que vous avez occupé de nouveau Iglau, en quoi, selon moi, vous vous êtes très bien avisé, les circonstances du temps demandant absolument de montrer une bonne contenance vers l'ennemi, et de ne se replier jamais, sans qu'une nécessité absolue ne le demande. Je vous prie au nom de Dieu de ne vous replier plus que dans l'extrême nécessité, et sans avoir mes ordres, puisqu'autrement cela pourrait décourager vos gens et animer l'ennemi pour reprendre courage et pousser plus outre. Je travaille actuellement au plan des quartiers que vous désirez avoir, mais il me faut encore une couple de jours avant que de pouvoir vous l'envoyer. Quant aux provisions de farine que vous désirez, vous vous souviendrez, Monsieur, que je vous ai assigné, par ma lettre d'hier, les lieux d'où vous pourrez avoir tant les fourrages que d'autres provisions, ainsi qu'il ne dépendra que de vos ordres pour vous faire amener tout ce qu'il faut; au moins ai-je agi de telle manière jusqu'ici, et mes troupes m'ont amené le nécessaire. Néanmoins, pour vous convaincre du soin que j'ai pour vos troupes, je suis prêt de vous fournir quelque provision de farine, si vous disposerez qu'on vienne de Budwitz la prendre ici. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

729. AU GÉNÉRAL COMTE DE RUTOWSKI A IGLAU.

Znaym, 3 mars 1742.

Monsieur. Je vous envoie avec celle-ci un plan du château de Spielberg, qu'un de mes officiers ingénieurs vient de me présenter, ayant eu occasion de le faire pendant son séjour à Brünn et au Spielberg, où il

Corresp. Friedr. II. II.

a été quelque temps prisonnier de guerre l'année passée. Comme on m'a assuré que ce plan doit être très exact, je n'ai pas voulu manquer de le vous communiquer, croyant qu'on pourra s'en servir assez utilement en son temps.

Quand vos troupes auront bientôt achevé de manger tout-à-fait le pays à l'entour d'Iglau et les autres cantons que je vous ai fait marquer, je vous prie de m'en donner connaissance une couple de jours d'avance, afin de pouvoir régler après cela ce qu'il conviendra de faire. Mais je vous réitère mes instances de faire manger ou emmener tout, si bien que l'ennemi ne puisse trouver, après votre départ, que le vide.

Des avis que j'ai eus du côté de Hradisch disent unanimement que les ennemis tâchent d'assembler un corps de troupes hongroises de 15,000 à 16,000 hommes, et qu'on cherche à faire remuer en même temps les montagnards des confins de la Moravie vers la Hongrie. Cela pourra m'obliger d'y envoyer un corps de troupes, pour contenir les gens du pays, et pour empêcher que ces 16,000 Hongrois ne se jettent dans Brünn, ce qui nous causerait d'étranges embarras et beaucoup d'alarme. Il sera ainsi nécessaire que nous joignons nos troupes plus près de ce côté-ci, et j'ai résolu de vous céder, pour cela, et pour mettre les troupes d'autant plus en état d'avoir avec moins de difficulté leur subsistance, tous mes quartiers depuis Znaym jusqu'à Brünn, avec ceux que j'ai en avant du côté de Znaym vers l'Autriche, et je posterai alors mes troupes depuis Laa, le long de la Taya et de la Schwarzawa, pour défendre de ce côté que l'ennemi n'ait la moindre communication de Hongrie avec Brünn, et pour conserver l'entrée en Autriche. Il sera nécessaire qu'alors vos troupes serrent la ville de Brünn, autant qu'il sera possible, et la position de nos troupes faite de cette manière, nous mettra en état de n'avoir rien à craindre de l'ennemi, mais de pouvoir plutôt entreprendre tout ce que nous trouverons de notre convenance. Il est vrai que mes quartiers seront alors un peu serrés, mais je tâcherai de faire mon possible pour les faire subsister. J'attends votre réponse là-dessus au plus tôt possible, et je continue mes assurances des sentiments d'estime avec lesquels je suis, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Les ennemis se renforcent vers Hradisch, et il est nécessaire d'empêcher que de ce côté-là ils ne puissent envoyer le secours à Brünn; mais pour ce même effet, il est aussi nécessaire que vous formiez le blocus de Brünn; le préalable de tout est de bien manger le pays où vous êtes, pour que personne après vous n'y puisse subsister. Je vous embrasse, cher comte.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

730. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE  
A VERSAILLES.

Znaym, 4 mars 1742.

Monsieur. Je viens de recevoir votre lettre du 23 de février, et vous me faites justice si vous êtes persuadé que, quelque sujet de mécontentement que d'autres me puissent donner, cela n'influera jamais ni sur les intérêts de l'Empereur ni de la France, qui me seront toujours chers.

La nouvelle que j'ai eue de la résolution de Sa Majesté Très Chrétienne, en ce qu'elle fait marcher actuellement 40 bataillons avec 30 escadrons d'augmentation, m'a charmé, et je suis sûr que, pourvu que ces troupes arrivent bientôt sur le Haut-Danube, les progrès que les Autrichiens ont faits jusqu'ici en Bavière seront bientôt arrêtés, et que les affaires prendront tout une autre face. Quant à mes opérations, je ne puis pas encore vous mander des nouvelles positives, et jusqu'à présent, je n'en suis pas tout-à-fait content, puisque plus je me suis avancé, plus j'ai trouvé d'empêchements. J'ai été obligé de me renforcer encore avec 6 bataillons et 15 escadrons, qui sont actuellement en marche pour me joindre, et je verrai alors ce qu'il y aura à faire. Des avis que j'ai eus tout récemment m'ont appris que les ennemis tâchent d'assembler un corps de troupes hongroises de 15,000 hommes proche de Scalitz, aux confins de la Hongrie, apparemment dans le dessein de se jeter vers Brünn. C'est ce que je chercherai pourtant d'empêcher de mon mieux.

J'ai été extrêmement surpris de voir que le nommé baron de Burnet s'est émancipé de dire à Sa Majesté Impériale que je lui avais fait espérance de prêter la somme de six millions de florins aux États de Bohême, en cas que l'Empereur voulût en être caution. La hardiesse de cet homme me paraît d'autant plus étonnante que je ne l'ai jamais ni vu ni parlé, et j'ignore encore sa condition et ce qu'il est;<sup>1</sup> aussi suis-je fâché de ce que cet homme ait été si mal-appris d'avoir voulu faire accroire une chose à laquelle jusqu'ici je n'ai pas pensé.

Je fais des vœux pour votre heureux retour, que j'attends avec impatience, afin de pouvoir prendre avec vous les mesures nécessaires pour la campagne prochaine. Il sera absolument nécessaire de prendre de bons arrangements partout, dont à l'heure qu'il est on n'en manque que trop, de manière que je ne suis pas sans crainte de quelque désastre, si l'on ne s'y prend pas bientôt mieux que par le passé.

Je vous prie d'être assuré des sentiments de cordialité et d'estime avec lesquels je suis à jamais, Monsieur, votre très affectionné et fidèle ami

Federic.

<sup>1</sup> Burnet war Oberst in baireuthischen Diensten.

J'ai envoyé au Cardinal un plan dans lequel il n'y a point de pont; si nous voulons changer de plan tous les huit jours, comme l'année passée, nos opérations auront aussi le même sort.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

731. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE,  
A PRAGUE.

Znaym, 4 mars 1742.

Monsieur. J'ai reçu votre lettre du 28 février, et j'ai été extrêmement surpris d'y voir que le nommé baron de Burnet s'est émancipé de dire à Sa Majesté Impériale que j'étais disposé de prêter six millions de florins aux États de Bohême, en cas que Sa Majesté Impériale voulût en être caution. J'ai lieu d'être étonné de la hardiesse de cet homme, lequel je n'ai jamais vu ni parlé, et dont j'ignore absolument qui il soit. Il est vrai que, du temps que je fus à Glatz, j'ai entendu dire en passant qu'il y avait un homme qui cherchait un emprunt considérable pour les États de Bohême, mais jamais s'est-il présenté devant moi, et quand même il m'aurait pu parler, vous pourriez croire que je n'aurais pas traité sur un négoce de cette importance, avec un homme, pour ainsi dire, sans aveu, et dont je ne connais ni la figure ni la condition. Ainsi, c'est un mal-appris qui a fait accroire une chose à laquelle jusqu'ici je n'ai jamais pensé.

Quant aux ponts sur haquets dont vous me parlez, je ne conçois pas jusqu'à présent à quel usage j'en devrais faire construire, ni comment je les pourrais transporter, mes opérations allant principalement sur Presbourg, où je pourrais passer sans avoir des ponts si coûteux. Je suis avec des sentiments d'estime et de considération etc.

Federic.

Je crois que vous me prenez pour le juif de cour de l'Empereur, et que, non content que je ruine mes troupes pour lui, vous prétendez que je lui prodigue les épargnes de l'État; jamais roi ni juif ne prête sur les physionomies. Le roi de France peut faire à proportion de bien plus grands efforts que moi, chacun doit se plier à son état, et les cordes de mon arc sont à présent tendues selon ma capacité; on devrait rougir de honte des propositions que l'on me fait.

Dans le traité, je dois payer l'argent pour Glatz lors de la paisible possession, je le hasarde à présent, ainsi je fais déjà ce que l'on ne devrait pas prétendre de moi.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

<sup>1</sup> Vergl. die folgende Nummer.

732. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN OLMÜTZ.

Podewils berichtet, Olmütz 27. Februar, dass die Kaiserin Elisabeth den Vorschlag eines preussisch-russischen Freundschaftsvertrages anscheinend mit grosser Freude aufgenommen hat. Er räth, die Formulirung des Vertrages dem petersburger Hofe zu überlassen, um Russlands Absichten zu ergründen und zugleich den Verlauf des nordischen Krieges abzuwarten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Znaym, 4. März 1742.

Recht, man muss erst sehen, wo sie hin wollen.

733. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE  
PODEWILS A LA HAYE.

Olmütz, 4 mars 1742.

J'ai reçu votre dépêche du 16 du mois passé, avec la copie de la lettre que la reine de Hongrie a écrite aux États-Généraux en date du 27 de janvier sur la situation de ses affaires, remplie de plaintes et d'invectives contre ses ennemis et de contre-vérités et faussetés contre moi.

Triste et faible ressource pour une cour qui, dans l'état malheureux où elle se trouve, devrait plutôt consulter la prudence pour s'en tirer par un prompt et bon accommodement, que la rage et l'esprit de vengeance contre des puissances aussi formidables que celles qui se sont liées contre elle, et qu'un pareil procédé ne peut qu'aigrir et animer davantage pour réduire cette Princesse à la dure nécessité d'accepter les conditions qu'on voudra bien lui accorder, et qu'une conduite plus sage et plus modérée de sa part pourrait rendre moins onéreuses. Mais, pour en venir au contenu même de cette lettre, je laisse à la France et à mes alliés, aussi bien qu'à tout le collège électoral, de répondre aux calomnies que l'auteur de cette lettre, en se parant et abusant insolument du nom de la reine de Hongrie, a vomies contre eux et la validité de l'élection de l'Empereur aussi bien que les justes motifs qui ont porté tous les électeurs, sans exception d'ami ou d'ennemi, à laisser la voix de Bohême dans l'inactivité, ce que les circonstances du temps et le défaut d'habileté d'une princesse à prendre voix et séance dans le collège électoral, ont rendu indispensableness nécessaire.

Mais pour ce qui regarde le passage de cette lettre: *Borrusiae quoque rege secunda jam vice contra datam fidem in partem operis veniente*, il est également injurieux, faux et obscur. A le prendre au pied de la lettre, on n'y saurait trouver un autre sens raisonnable, sinon que de supposer par les paroles *secunda vice* que j'ai fait et rompu deux fois un accommodement et une paix particuliers avec la reine de Hongrie,

pendant la guerre présente. Cela étant, pourquoi ne produit-on pas un pareil traité de paix ou d'accommodement, pour convaincre l'univers de la vérité de ce qu'on avance avec tant d'effronterie, et pour se laver du reproche bien mérité que depuis quelque temps toute la conduite du ministère de Vienne n'a été qu'un tissu de mensonges et de fausseté, qui, en partie, lui ont attiré tous les malheurs dont la reine de Hongrie se voit accablée maintenant.

Mais je déifie la cour de Vienne de pouvoir jamais produire de pareils traités, conventions, ou autres pièces de cette nature, signées de ma main, ou de celle de mes ministres, chargés du département des affaires étrangères ou munis des pleins-pouvoirs nécessaires pour cet effet-là.

Ce serait une nouvelle méthode, inconnue jusqu'ici en Europe et dans le monde entier, de faire la paix ou un accommodement, sans en être convenu de part et d'autre, par des instruments revêtus de tout ce qui est indispensable nécessaire pour en constater et prouver l'existence et l'authenticité. Et, tout cela n'étant point, de quel front prétend-on en imposer à tout l'univers, en avançant une fausseté si manifeste?

Voilà ce que vous pouvez répondre verbalement aux ministres et aux régents de l'État, aussi bien qu'aux ministres étrangers qui se trouvent à la Haye, quand l'occasion se présente ou quand ils devraient vous en parler; puisque, la lettre de la reine de Hongrie étant peut-être, à l'heure qu'il est, entre les mains de tout le monde à la Haye, les personnes qui ne sont pas au fait des affaires, et qui prennent pour de l'argent comptant tout ce que la cour de Vienne avance si libéralement et avec tant d'effronterie, pourraient être tentées de croire qu'il y a eu une paix particulière entre moi et cette Princesse, et que je l'ai rompue deux fois, selon le sens littéral de la lettre en question.

Le seul but que la cour de Vienne paraît s'être proposé, dans le trait envenimé qu'elle a lancé contre moi, ne saurait être que d'inspirer de la défiance contre moi à mes alliés.

Mais c'est un artifice aussi grossier qu'usé, et pratiqué avec si peu de succès par le ministère de la reine de Hongrie à toutes les cours avec lesquelles elle s'est brouillée, qu'il ne porte plus qu'à faux, et qu'il ne peut que tourner à la honte et à la confusion de cette cour, depuis qu'on voit que les puissances liguées contre elle connaissent trop leurs véritables intérêts et la nécessité d'une bonne union et étroite harmonie entre elles, pour vouloir prendre le change.

En attendant, vous ne manquerez pas de m'informer exactement de l'impression que la susdite lettre pourra faire sur le marquis de Fénelon et les autres ministres qui se trouvent à la Haye, aussi bien que sur le public, qui paraît déjà pencher assez pour se laisser aller à toutes les impulsions que la cour de Vienne voudra lui donner pour rendre la guerre générale et traverser les bonnes intentions de ceux qui

souhaitent passionnément de pouvoir vaincre l'opiniâtré et le caprice de la cour de Vienne, pour lui faire ouvrir les yeux sur ses véritables intérêts et sur la nécessité indispensable de donner promptement les mains au rétablissement de la paix, avant que son état n'empire d'une manière qu'elle pourra perdre facilement ce qui lui reste encore de ses possessions en Allemagne.

C'est à quoi aussi le gouvernement de la République devrait travailler selon sa sagesse ordinaire, pour prévenir un embrasement général.

Nach dem Concept.<sup>1</sup>

Federic.  
H. de Podewils.

### 734. NOTANDA DE ZNAYM.<sup>2</sup>

5 mars 1742.

Qu'on était sensible à la confiance que la cour de Vienne paraissait de marquer dans le promemoria, et qu'on souhaitait sincèrement de sauver la maison d'Autriche du naufrage, dans le danger éminent où elle se trouve, mais qu'il fallait que cela se fit d'une manière digne et faisable selon les circonstances du temps.

Que, si la cour de Vienne voulait réfléchir sur l'état véritable de ses affaires, elle trouverait qu'après tant d'efforts qu'elle avait faits jusqu'ici, les ressources lui devraient manquer à la fin; qu'elle n'avait rien ou très peu à espérer de ses alliés, qui témoignaient assez clairement de ne vouloir plus se mêler de ses affaires, et que la partie liée contre la maison d'Autriche était trop supérieure pour que celle-ci ne dût succomber à la fin; que la résolution de le vouloir faire coûter cher aux ennemis si l'on devait être écrasé, n'était aucunement de la saine et bonne politique, et ne pourrait qu'aigrir et animer davantage les puissances alliées contre la maison d'Autriche, pour la réduire à la nécessité d'accepter les conditions qu'on voudra lui accorder, et qu'une conduite plus sage et plus modérée de sa part pourrait rendre les conditions moins onéreuses.

<sup>1</sup> Podewils bemerkte bei Vorlegung des Concepts, Olmütz 3. März: „Comme je pourrais peut-être avoir manqué de m'expliquer dans le sens que Votre Majesté souhaite qu'on le fasse, je La supplie de vouloir bien parcourir Elle-même l'incluse.“ Darauf die Resolution, Znaym 4. März: „Sehr gut“. Mit Circularerlass vom 12. März wird der Erlass den Gesandten in Dresden, Frankfurt a. M., Kopenhagen, London, Paris, Petersburg und Stockholm mitgetheilt. — <sup>2</sup> Dem Grafen Giannini zur Mittheilung an den wiener Hof übergeben. Das Concept ist von Eichel's Hand und hat die Ueberschrift: „Promemoria, so dem p. Giannini gegeben worden, welches er eigenhändig abgeschrieben und selbst nach Wien überbracht hat.“ Der Eingang des Schriftstückes lautet: „Comme on a trouvé le contenu du promemoria, dont j'ai été chargé, trop général et peu satisfaisant, on est bien aise que j'aille moi-même à Vienne pour y représenter à la personne connue et à ceux qui sont du secret: Qu'on était sensible etc. etc.“

Que les avantages qu'elle avait eus sur la Bavière ne décideraient de rien, vu les d'autant plus grands efforts que la France ferait et faisait actuellement pour remettre les affaires de la Bavière; que même une ou deux batailles gagnées contre les alliés ne pourraient pas relever les affaires de la maison d'Autriche, mais qu'au contraire une bataille perdue d'elle, la mettrait aux abois, et qu'il ne serait possible alors de lui conserver les États qu'elle possède encore en Allemagne; que la France ne pourrait jamais abandonner la Bavière, sans ruiner tout-à-fait son crédit et ses intérêts et sans s'exposer à des embarras infinis.

Qu'il ne fallait point penser à vouloir infirmer ou annuller l'élection de l'Empereur faite à Francfort, et à vouloir rétablir la Sanction Pragmatique dans son entier, tous les électeurs [étant intéressés de soutenir l'élection faite par eux; que de conséquence en conséquence, les États] de l'Empire se verrait obligés de faire ses efforts contre la maison d'Autriche, dont la plupart offraient déjà leurs troupes.

Qu'il était donc de la dernière importance pour la cour de Vienne de penser à ses vrais intérêts, et de s'accommoder aux circonstances du temps, avant que les affaires seraient venues à la dernière extrémité.

Que, si l'on voulait continuer à avoir quelque confiance sur celui qui n'aimera jamais que la maison d'Autriche soit tout-à-fait écrasée, on n'aurait qu'à lui communiquer, avec les ménagements nécessaires, les conditions sur lesquelles on pensait de faire la paix; qu'on pourrait alors s'expliquer là-dessus, et qu'après qu'on les aurait trouvées acceptables, on se chargerait de les communiquer, d'une manière convenable, aux alliés, pour régler le reste. Si contre toute attente ces conditions seraient refusées, on aurait alors les mains libres de faire ce qu'on voudra.

Nach der Aufzeichnung von Giannini's Hand im K. K. Haus- Hof- und Staatsarchiv zu Wien. Die eingeklammerte Stelle ist aus dem Concept im Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin ergänzt.

### 735. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Znaym, 6 mars 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je profite du départ du comte Rutowski pour assurer Votre Majesté de ma parfaite estime et tendresse et Lui rendre compte de la situation des affaires, qui, grâce à Dieu, est fort bonne.

L'ennemi va entrer dans ses quartiers d'hiver en Basse-Autriche, les troupes de Votre Majesté vont bloquer Brünn d'un côté, les miennes de l'autre, de façon que nous allons occuper toute la Moravie et même une partie de la Basse-Autriche. Votre Majesté aura bien la bonté de Se déterminer touchant les représentations que Lui en fera le comte Rutowski pour l'artillerie du siège de Brünn; j'ai d'ailleurs détaillé au comte Rutowski tout le plan que l'on pourrait suivre pour la campagne

qui vient, sur quoi je serais bien aise d'être éclairé par les lumières de Votre Majesté. Je dois Lui faire ouverture que la cour de Vienne, ne se lassant point de faire des tentatives pour me détacher de l'alliance, m'a offert carte blanche, que j'ai rejeté toutes leurs propositions quelconques, et que je les ai renvoyés à la paix générale; j'ai instruit d'ailleurs le comte Rutowski d'une infinité d'anecdotes qu'il pourra apprendre à Votre Majesté.

Si Elle voulait bien, pour la sûreté de Ses troupes et pour le grand besoin que nous en aurons, la campagne prochaine, ajouter quelque chevaux-légers ou quelques uhlans à ceux que nous avons ici, je m'en promets un effet merveilleux. Les troupes de Votre Majesté et Ses généraux servent ici avec distinction, et je dois leur rendre le témoignage que ce sont de braves et de bonnes troupes, et leurs officiers sages et éclairés.

L'estime, la considération et l'amitié sincère que j'ai pour la personne de Votre Majesté, ne finiront de ma vie, étant, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

### 736. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A BUDWITZ.

[Znaym, 7 mars 1742.]

Les avis que j'ai eus de l'ennemi sont tels que nous sommes obligés de rapprocher nos troupes plus près: ainsi, Monsieur, vous aurez à lever vos quartiers de Teltsch, avec tous ceux qui sont au delà de Budwitz, et mettre ceux de Teltsch à Budwitz, les autres, qui sont au delà de Budwitz, à Kromau et aux lieux circonvoisins, et ceux de Budwitz ici, puisque je marcherai demain avec mes troupes d'ici à Pohrlitz, afin de vous faire place par là d'occuper Znaym. Je crois que l'effet ne sera pas mauvais, si nous nous joignions peu à peu du côté de Brünn, moi avec mes troupes au delà de la Schwarzawa, et vous avec les vôtres en deçà de cette rivière; et de cette façon nous serons en état de nous joindre incontinent, en cas que les circonstances le demanderont. Je me repose là-dessus que vous ferez vos dispositions selon ce plan et que vous lèverez demain tous vos quartiers.

Federic.

Nach dem Concept ohne Datum, welches die Antwort, Budwitz 8. März, ergibt.

737. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE,  
A PRAGUE.

Znaym, 8 mars 1742.

Monsieur. Je viens de recevoir vos lettres du 1<sup>er</sup> et du 2 de ce mois, avec celle de M. le maréchal de Broglie, de laquelle j'ai lieu d'être content.

Selon ce que je puis conjecturer, je ne crois pas que l'ennemi soit en état de pouvoir entreprendre quelque chose avec succès sur M. le Maréchal, qui, en cas de nécessité, se peut poster, la Beraun devant soi, de la manière que selon les circonstances présentes il n'y aura pas de risque pour lui.

Je vous suis bien obligé de la communication de la lettre du Roi à M. de Fénelon,<sup>1</sup> dont j'ai lieu d'être très satisfait.

Comme il m'est tombé en main une lettre écrite à Vienne, remplie de circonstances assez curieuses,<sup>2</sup> je vous en envoie la copie ci-jointe, quoique elle soit déjà un peu de vieille date. J'ai pourtant cru que l'approche des troupes françaises qui ont passé le Rhin obligera peut-être l'ennemi de ne pas détacher tant de troupes vers la Haute-Autriche. Néanmoins, les lettres de Vienne qu'on vient d'intercepter hier assurent qu'il vient d'arriver un corps de troupes ennemis à Krems de 10,000 hommes, qui sera renforcé de quelques milices hongroises, pour marcher après, à ce qu'on dit, vers la Moravie. Je ferai tout mon possible pour avoir des avis certains des desseins de l'ennemi et de ce qu'il veut entreprendre, et il sera très nécessaire que M. le maréchal de Broglie entretienne une très exacte et très régulière correspondance avec moi, pour nous communiquer l'un à l'autre les avis que nous avons de l'ennemi, et afin qu'en tout cas nous nous puissions secourir de quelque côté que l'ennemi veuille se porter. Vous me ferez plaisir, Monsieur, si vous vouliez bien régler cette correspondance. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

738. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Znaym, 9 mars 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai l'honneur de mander à Votre Majesté de notre situation d'ici que l'ennemi tâche d'assembler un gros corps de troupes de milices hongroises et paysans, soutenu par quatre régiments réguliers, aux confins de la Moravie vers Scalitz, pour tomber sur quelques-uns de mes quartiers de ce côté, et m'inquiéter là autant

<sup>1</sup> Ludwig XV. setzt seinen Botschafter im Haag in Kenntniss (14. Febr. 1742), dass er bei der fortduernden Gährung in Holland seine Truppen vom Niederrein nicht zurückrufen könne, bevor die Republik Holland nach dem Beispiel des Königs von England zu einem Neutralitätsvertrage bereit sei. — <sup>2</sup> Vergl. Droysen, V, 1, 411.

qu'il leur sera possible. Comme ce dessein me pourrait extrêmement embarrasser par rapport à la subsistance qu'on m'ôterait par là, j'ai été obligé d'envoyer un détachement de troupes pour disperser cette cohue qui s'y pourrait trouver. Après cela j'ai trouvé nécessaire qu'on serre de plus près la ville de Brünn, pour empêcher que l'ennemi n'y puisse jeter quelque renfort, comme il paraît être son dessein. Il sera impossible de faire d'autres opérations encore, par le temps rude qu'il fait ici, la saison même n'en voulant pas permettre d'autres. Il est certain, selon tous les avis qui me viennent, que l'ennemi rassemble beaucoup de ses troupes dans l'Autriche entre Krems et Horn; jusqu'à présent on n'est pas sûr s'il entreprendra quelque chose sur nous ou s'il restera à la défensive, mais en cas qu'il tâchera de tenter quelque chose sur nous, les troupes de Votre Majesté se joindront d'abord aux miennes pour lui faire tête, et pour l'attaquer même, selon que nous trouverons les circonstances.

Le comte de Rutowski, à qui j'ai eu la satisfaction de parler avant son départ, aura l'honneur de dire le reste à Votre Majesté, et de L'informer des propositions que la cour de Vienne m'a fait faire de nouveau, lesquelles pourtant j'ai refusées absolument. Je prie Votre Majesté d'être assurée de l'attachement inviolable et de la haute estime avec laquelle je suis à jamais, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

739. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE  
A VERSAILLES.

Selowitz, 15 mars 1742.

Monsieur. Ayant mandé à M. le marquis de Valory la situation présente de nos affaires en Moravie, le priant en même temps de vous en faire son rapport, je ne doute pas qu'il ne s'en soit acquitté. C'est avec une satisfaction extrême que j'ai été averti de la marche actuelle de ce renfort de troupes que Sa Majesté le Roi votre maître envoie tant vers la Bavière que vers la Bohême. Je ne doute nullement que cela ne relève bien nos affaires. Je crois néanmoins qu'on aura fait la disposition que ces troupes ne marchent point épargillées, car il n'y aurait pas une plus grande fatalité que si ces troupes étaient battues en détail; c'est pourquoi il y faut penser bien sérieusement.

Je vous prie très instamment, Monsieur, de faire en sorte que le corps de Bohême soit au plus tôt renforcé de bien des troupes, pour qu'il puisse agir offensivement, de quoi les opérations en Bavière et sur le Danube seront extrêmement facilitées.

Vous serez persuadé, au reste, que je remplirai ma tâche en fidèle allié, et tout ira bien, pourvu qu'on fasse les mêmes efforts de tous les

côtés. Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur, votre bien  
affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinettskanzlei.

740. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Selowitz, 15 mars 1742.

Monsieur mon Cousin. Depuis notre expédition de Basse-Autriche, les ennemis ont jeté un secours considérable dans Brünn, de sorte que la garnison composée de hussards, dragons et fantassins, tout compté 6,000 hommes, nous a presque entièrement coupé la communication avec la Haute-Silésie. De plus, un corps de 12,000 Hongrois s'est avancé jusqu'à Scalitz vers la Morawa, et de plus encore, un autre corps hongrois de 10,000 hommes est entré par la Jablunka, pour me couper totalement de mes derrières. Toutes ces nouvelles m'ont déterminé à investir Brünn de plus près, à détacher le prince Dietrich avec 8,000 hommes, qui a fait à Göding 300 prisonniers hongrois, et qui a chassé le maréchal Palfy de Scalitz. Le Prince a ordre de continuer sa marche par Ungarisch-Brod à Meseritsch, où il a encore un corps considérable de Hongrois. Les quartiers que nous occupons présentement sont entre la Morawa, la Taya et la Schwarzawa. Les Saxons sont derrière l'Iglawa. Un détachement de 8,000 hommes, venus de l'armée du maréchal Khevenhüller, tout le corps du prince Lobkowitz et quelques régiments de cavalerie du corps du prince Charles de Lorraine sont en Basse-Autriche, entre Horn, Waidhofen et Stockerau, ce qui peut composer 24,000 hommes. Les Saxons, qui en font au plus 13,000, et mon corps de 16,000, qui font 29,000 combattants, seront en état de les attaquer ou de les repousser, selon l'occurrence.

M. de Broglie se voit par cette position en toute sûreté, et les régiments que vous avez fait marcher de Strasbourg, étant arrivés le 11 à Donawerth, doivent mettre la situation des Français hors de toute insulte.

Je vous prie instamment, Monsieur, de ne rien changer au projet de campagne que vous m'avez envoyé, et dont nous sommes venus d'accord. L'Empereur, trop pressé pour la Bavière, ne pense pas assez à la Bohême, qui cependant dans cette affaire ici fait l'objet principal, car je serais d'avis de rendre le corps de Bohême plus considérable que celui de Bavière, pour que, lorsque nous serons sur le Danube, les autres opérations soient bien plus faciles. Je vous informerai de plus de toutes les dispositions que j'ai faites pour bien remplir ma tâche le printemps qui vient. Je fais marcher le prince d'Anhalt avec 25 bataillons et 35 escadrons vers Troppau, Ratibor et Fulnek. J'aurai ici auprès de Brünn un corps de 40 bataillons et 100 escadrons, joint aux 20 bataillons saxons et à leurs 36 escadrons, de sorte que je suis sûr du succès de mon côté.

J'espère que vous verrez par ces arrangements que je suis fidèle à mes engagements, et que je fais même plus qu'on ne pouvait demander de moi. Mais je crois aussi être sûr, d'un autre côté, de ne point obliger des ingratis, et de trouver en mes alliés des princes qui me tiendront compte de mes efforts.

Je vais à présent vous parler sur les affaires politiques de l'Europe. A commencer par la Russie, je suis persuadé que le présent ministère ne se soutiendra pas. Vous verrez encore de fréquentes révoltes dans cet empire, et pour le présent, je les crois hors de toute influence sur les affaires d'Allemagne.

L'Angleterre est en si grande agitation, à présent, qu'il est difficile de prévoir quel parti prendra la nation. Il me semble qu'un traité de neutralité avec l'électeur d'Hanovre, un traité d'amitié avec l'Empereur et lui, moyennant quoi cet Électeur reconnaîtrait la royauté de Bohême, ferait un très bon effet, et dans ce cas les troupes françaises pourraient toutes se mettre dans le pays de Juliers, Bergue et Liège, ce qui contiendra à coup sûr les Hollandais. L'augmentation n'est point résolue et me paraît même encore fort éloignée; rien qu'une bataille perdue contre la reine de Hongrie pourrait faire déclarer la Hollande.

C'est donc sur l'Allemagne que doivent se tourner toutes nos attentions. Si vous faites encore un effort, Monsieur, je suis sûr que vous viendrez à bout de vos desseins, mais il ne s'agit pas simplement d'envoyer de bonnes troupes, il faut des têtes pour les conduire. Ainsi envoyez de bons officiers généraux et des troupes complètes, qui tâchent d'en venir aux mains avec l'ennemi, s'il se peut le lendemain de leur arrivée, et je vous garantis que le tableau deviendra bientôt plus riant qu'il n'est actuellement. L'on pourrait encore ménager adroïtement à Francfort une négociation avec les princes de l'Empire, pour que l'Empire déclare la guerre à la reine de Hongrie, et qu'on la mette au ban de l'Empire.

Il n'y a offres et propositions que la reine de Hongrie ne m'ait faites pour me séparer de l'alliance, mais le tout est peine perdue, et vous voyez par les efforts que je fais le peu d'effet qu'ont eu toutes ces négociations. Il ne s'agit à présent que d'agir cordialement ensemble, et de ne point prêter l'oreille aux méfiances que l'ennemi nous veut inspirer mutuellement. Tout l'orgueil de la reine de Hongrie est fondé à présent sur ses succès d'Autriche et sur une somme de 900,000 florins qu'elle a reçue d'Angleterre par Nuremberg, ce qui fait que nous allons être inondés de Hongrois et de l'engeance la plus maudite que Dieu ait créée. Je vous prie, Monsieur, de ne point douter de l'estime entière et inviolable avec laquelle je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle et inviolable ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinettskanzlei.

741. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Selowitz, 15 mars 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je dois informer Votre Majesté incessamment de tout ce qui se passe ici, pour Lui donner des idées nettes de notre situation.

Votre Majesté est déjà informée de quelle manière j'ai poussé avec nos troupes dans la Basse-Autriche, dans laquelle je me serais encore plus avancé, si des avis certains ne m'étaient venus que l'ennemi assemblait actuellement une armée de 30,000 hommes de milices hongroises, dont 20,000 venaient de s'assembler aux confins de la Moravie, aux environs de la ville de Scalitz, et 10,000 qui tiraient vers Jablunka pour entrer par là dans la Haute-Silésie.

Comme il n'y avait guère plus de mes troupes, ni du côté de la Haute-Silésie ni dans la Haute-Silésie même, il était à craindre que l'ennemi par ces deux corps hongrois ne me pourrait couper de la Haute-Silésie et la saccager et ruiner entièrement. C'est ce qui m'a donc empêché de marcher plus en avant, et, selon ces circonstances, j'ai posté mes troupes entre la March, la Schwarzawa et la Taya, et les troupes de Votre Majesté derrière l'Oppatowa et l'Iglawa pour serrer et bloquer la ville de Brünn, qui nous incommode extrêmement par la garnison, forte de 6,000 hommes et 600 hussards et de quelques milices hongroises. En même temps, j'ai détaché un corps de mes troupes vers la March, pour y attaquer et disperser les milices hongroises qui reviennent de s'assembler là sous le commandement du vieux comte Palfy. Le corps de mes troupes a pris aussi d'abord la ville et le château de Göding, où on a fait prisonniers de guerre un major, plusieurs officiers et 300 hommes des troupes hongroises, qui y étaient en garnison.

De là, on est marché sur la ville de Scalitz, dans le dessein de combattre les troupes hongroises qu'on trouverait assemblées aux environs; mais, quoique leur nombre, à ce qu'on dit, ait été de 10,000 hommes, et bien que mes troupes aient tout fait pour les attaquer ou les couper même, néanmoins, sur l'arrivée de mes troupes, l'ennemi s'est retiré avec tant de précipitation en arrière, dans l'Hongrie, qu'il a été impossible de l'atteindre, et comme il a abandonné en même temps la ville de Scalitz avec tous les magasins qu'il y avait assemblés, on les en a transportés en partie, et brûlé le reste.

A présent, je suis occupé de faire les dispositions pour former le blocus de Brünn, et je fais assebler un autre corps de troupes dans la Haute-Silésie, pour aller attaquer et déloger les troupes hongroises qui pourront être à Teschen ou à Jablunka, et pour en nettoyer tout le pays. Par plus grande précaution, j'ai envoyé mes ordres à mon feldmaréchal-général, le prince régnant d'Anhalt, de marcher incessamment avec un nouveau corps de troupes de 23 bataillons et 30 escadrons vers la Silésie, pour pouvoir m'en servir où le cas l'exigera.

Votre Majesté verra, par ce tableau des circonstances où nous nous trouvons ici, que j'ai fait tout ce qui m'est possible pour établir Ses affaires dans ce pays-ci, et comme Elle met tant de confiance en moi, je La prie très instamment d'être persuadée qu'Elle n'y perdra pas, et que j'employerai toutes mes forces pour Lui faire conquérir la Moravie avec la Haute-Silésie.

J'espère que, quand la saison voudra permettre que les troupes puissent commencer le siège formel de Brünn, nous serons en état, nos troupes combinées, de couvrir ce siège avec une armée de 41 bataillons et 70 escadrons, avec 50 escadrons de hussards que je crois pouvoir assebler alors, et qu'outre cela le corps d'armée séparé du prince d'Anhalt de 20 bataillons et 30 escadrons tiendra les Hongrois assez en respect pour qu'ils n'oseront entre prendre quelque chose sur la Haute-Silésie.

Je réitère les protestations de l'attachement inviolable et de haute considération avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden.

742. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORTE SUR-LE-MAIN.

Selowitz, 15 mars 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je suis charmé d'apprendre par la propre main de Votre Majesté Impériale que sa goutte va mieux, je souhaite de tout mon cœur d'apprendre toujours de bonnes nouvelles de Sa part.

Quelque envie que j'ait de dégager la Bavière, la chose a été impossible, puisque M. de Khevenhüller s'est contenté de faire un gros détachement vers Stockerau, qui s'est joint au corps du prince Lobkowitz. Il est impossible d'opérer plus longtemps que nous l'avons fait, vu la saison; et d'ailleurs les Hongrois, forts de 24,000 hommes, se sont assemblés à l'entour de Scalitz et Ungarisch-Brod. La garnison de Brünn nous coupe les subsistances, nous ruinons les troupes, et nous ne ferions aucun magasin pour la campagne prochaine, de façon que le préalable a été de bloquer Brünn.

Je ne puis faire passer l'Elbe au prince Léopold, puisque la citadelle de Glatz n'est pas prise encore, et qu'une partie de ses troupes sont déjà entrées en Haute-Silésie.

Je prie Votre Majesté Impériale pour l'amour de Ses propres intérêts de renforcer, le plus promptement que faire se pourra, le maréchal de Broglie, de toutes les troupes qu'Elle pourra assebler; qu'Elle compte qu'il lui faut 20,000 hommes, outre ce qu'il a, sans quoi la Bohême est perdue au printemps, notre communication délabrée, mes troupes sur la

défensive, et les Saxons auprès de Dresde; ceci vaut des réflexions sérieuses, et doit déterminer Votre Majesté Impériale de tourner toutes Ses attentions de ce côté-là. Si le corps de Bohême est premièrement renforcé, la Bavière sera bientôt dégagée, mais Prague est le plus pressé. Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

743. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFOORT SUR-LE-MAIN.

Selowitz, 15 mars 1742.

Monsieur mon Frère . . . . . Je suis obligé de mander à Votre Majesté Impériale que, quoique j'ait agi de tout mon possible, dans un temps où j'aurais pu laisser mes troupes dans leurs quartiers et attendre tranquillement le dénouement des affaires, pour garantir alors selon les traités les provinces dont on se serait mis en possession, néanmoins j'ai le chagrin d'entendre qu'il y a en France des personnes qui se plaignent de moi de ce que je n'ai pas fait l'impossible, et qui même tâchent de me faire soupçonner comme si j'y avais entendu finesse. Je suis trop persuadé des hautes lumières de Votre Majesté Impériale qu'Elle ne me ferait pas justice contre de semblables insinuations . . . .

Federic.

P. S. Votre Majesté me demandant mon avis sur le traité d'amitié offert par le roi d'Angleterre, j'ai l'honneur de Lui dire que, selon moi, un tel traité ferait un très bon effet, surtout si par ce traité cet électeur reconnaîtrait la royauté de Bohême.

Auszug aus der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

744. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN OLMÜTZ.

Von dem Cabinetssecretär.

Selowitz, 16. März 1742.

. . . „Von dem Herrn v. Mardefeld ist die Relation sub Nr. 15 nebst Postscripto eingekommen; wegen des letzteren haben Se. Königl. Majestät resolviret, dass das darin enthaltene Desiderium<sup>2</sup> mit einem

<sup>1</sup> Der Eingang enthält Mittheilungen über die militärischen Operationen, zum Theil wörtlich übereinstimmend mit Nr. 741. — <sup>2</sup> Der russische Grosskanzler und der Vicekanzler haben bei Mardefeld im Auftrage der Kaiserin um des Königs Unterstützung für die Bewerbung des Prinzen von Hessen-Homburg um das Herzogthum Kurland angesucht.

polien Compliment beantwortet werden solle, und dass Höchstdieselbe Sich übrigens von der darin enthaltenen Sache ni en blanc ni en noir meliren wollten. Bei gedachter Relation ist zugleich ein Schreiben ohne dato gewesen, worinnen u. A. von einem gewissen Sieur de Schütz erwähnet wird, welcher Sr. Königl. Majestät Kriegesdienste suchet; so soll darauf geantwortet werden, dass er nur kommen möchte und dass er employiret werden sollte“ . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

745. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A KROMAU.

Quartier général Selowitz, 16 mars 1742.

Monsieur. Je viens de recevoir dans ce moment votre lettre d'aujourd'hui, et je suis très fâché que l'accident des hussards ennemis qui ont été ce matin près de Pohrlitz, m'ait privé de la satisfaction de vous voir chez moi, dont j'espére pourtant profiter une autre fois. On m'a déjà rapporté qu'il y ait eu des hussards auprès de Pohrlitz, qui apparemment sont venus du côté de Laa. Il est très bien fait que vous faites transporter tous les magasins qui sont en avant de vous, et notre soin principal doit être à présent la subsistance des troupes; cela fait, nous irons investir Brünn, et j'attends la disposition de la marche de vos troupes pour ce blocus, afin que nous nous puissions concerter là-dessus de manière que les troupes saxonne avec les miennes viennent à la fois, et point en différentes reprises, ce qui nous pourrait autrement causer bien d'embarras.

Quant à l'irruption que les Autrichiens menacent de faire dans le Haut-Palatinat, je ne suis pas encore tout-à-fait persuadé que cela doit être leur véritable dessein, puisque les troupes françaises qui marchent de Strasbourg vers Donawerth donneront assez d'occupation au maréchal de Khevenhüller pour qu'il ne puisse penser à la Saxe, et, par les avis que j'ai eus, j'ai appris qu'il dirigeait son marche vers Ulm. En tout cas, le régiment de cavalerie du prince Guillaume, qui est en Bohême, et le régiment du corps, avec le régiment du prince Eugène d'Anhalt, seront toujours à la disposition de Sa Majesté le Roi votre maître, pour pouvoir s'en servir où le cas l'exigera. Quant aux uhlans, je me suis toujours attendu qu'il en viendrait encore un nouveau corps de la Pologne, et jusqu'à cette heure, il y a actuellement un de mes commissaires aux confins de la Pologne pour les conduire par la Haute-Silésie et par ce pays vers vos troupes. Mais quant à ceux que vous avez chez vous,<sup>1</sup> je vous laisse juger vous-même combien ils vous sont nécessaires dans la crise présente, où nous devons être assurés que

<sup>1</sup> Der Ritter von Sachsen wollte drei bis vier Compagnien Uhlanten zum Schutze Sachsens detachiren.

dans un temps de trois semaines nous aurons sûrement bataille contre l'ennemi.

Federic.

Nach dem Concept.

746. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN OLMÜTZ.

Graf Finckenstein bringt, Copen-hagen 24. Februar, behufs Anbahnung eines näheren Verhältnisses zwischen Preussen und Dänemark die Verbindung einer preussischen Prinzessin mit dem dänischen Kronprinzen in Vorschlag, die der französische Gesandte Le Maire würde vermitteln können.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Selowitz, 17. März 1742.

Er soll Le Maire von solchen Sachen nicht meliren.

747. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN OLMÜTZ.

Selowitz, 18. März 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister v. Podewils. Da Ich bei denen jetzigen critiquen und scabreusen Conjunctionen die Freundschaft der englischen Nation, so viel als möglich ist und geschehen kann, Mir zu menagiren nöthig halte, so ist Meine Intention, dass Ihr dem p. Andrié über dasjenige, so der Lord Carteret sich jüngsthin gegen ihn geäussert und wovon ersterer in seinem hier zuletzt angekommenen Bericht Mel-dung gethan, auf das fordernste dahin instruiren sollet, dass er gedachtem Carteret bei erster füglicher Gelegenheit ein polies Compliment von Meinetwegen machen und denselben versichern soll, dass Ich Mich mit vielem Vergnügen erinnerte, ihn ehemel bei der Anwesenheit des dermaligen grossbritannischen Königs Majestät gesehen zu haben und von der Zeit her, auch sonstn jederzeit, viele Estime vor ihm gehabt, und dahero jetzo grossen Antheil daran nähme, dass ein so würdiger Mann wie er wiederum in das Ministerium gekommen wäre. Ich könnte Mir nichts anders von ihm versprechen, als dass er fernerhin in denen von ihm Mir jederzeit gerühmten guten Sentiments gegen das preussische Haus continuiren und nichts unterlassen würde, die so nöthige Harmonie zwischen dem englischen Hofe und Mir völlig herzustellen.

Von dem Mylord Chesterfield hegete Ich gleiche Sentiments und hätte Ich einige ouvrages d'esprit von ihm gesehen, welche Ich sehr von Meinem Goût gefunden. Ich könnte auch nicht anders urtheilen, als dass, wann Engelland von solchen vernünftigen Leuten, wie sie beide wären, gouverniret würde, sodann keine andere Sachen, als die ihrer würdig wären, daher erfolgen könnten. Ihr habt dieses schleunigst zu

besorgen, auch inzwischen das Duplicat davon je eher je besser ab-zusenden. Ich bin etc.

Fride rich.

Nach der Ausfertigung.

748. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE, A BERLIN.

Selowitz, 18 mars 1742.

Milord. Je viens de recevoir votre lettre du 10 de ce mois, et vous serez persuadé que le zèle que vous témoignez d'avoir pour moi ne saurait que me plaire infiniment, et en revanche vous pouvez compter sur l'obligation que je vous en ai, et sur la vraie estime que je vous porte et porterai toujours. Comme je vois avec plaisir que vous désirez de m'approcher, il ne dépendra que de vous de venir à Breslau, où les autres ministres résidants à ma cour pourront venir de même, selon que je leur ai fait annoncer, et cela facilitera d'autant plus les moyens de vous parler, d'abord que les circonstances où je suis actuellement le veulent permettre. En attendant, comme il vient d'arriver du changement dans le ministère de la Grande-Bretagne, et que je souhaiterais bien d'être instruit des sentiments du nouveau ministère par rapport à ce qui m'intéresse, vous m'obligerez, Milord, si vous voulez bien vous ouvrir là-dessus vers moi, et me mander ce que j'en puis croire. Je vous revouelle les sentiments d'estime avec lesquels je suis, Milord, votre très affectionné

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

749. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Selowitz, 21 mars 1742.

Monsieur mon Frère. Je prends toute la part imaginable à l'heureuse arrivée du digne prince Louis<sup>1</sup> à votre cour, dont je suis d'autant plus charmé que j'ai toujours contribué de bien bon cœur à sa satisfaction. Je me ferais aussi un véritable plaisir de vous pouvoir convaincre dans l'affaire de Courlande, dont il vous a plu de me parler dans votre lettre du 5 de ce mois, avec quel empressement je me porterais pour l'avantage de votre maison, mais les circonstances qui s'y trouvent maintenant, et les concurrents que le prince a, me font craindre qu'il ne puisse surmonter ces difficultés. La cour de Pologne s'est déclarée en faveur du comte Maurice de Saxe, qui est en même temps fortement appuyé par la France, et vous saurez vous-même de quel poids la recommandation de cette cour doit être auprès de la noblesse électrique. La Russie d'un autre côté, et dont le voisinage fait bien faire des réflexions aux Cour-

<sup>1</sup> Demi der König Tags zuvor in demselben Sinne geschrieben hat.

landais, porte vivement à cette dignité le prince de Hesse-Hombourg, et il n'est pas vraisemblable que les deux parties omettent rien en cette rencontre de ce que l'intérêt de leurs États pourrait demander. Surtout la cour de Russie ne jugera pas convenable aux siens et à sa nouvelle succession de faire établir dans ce duché, limitrophe de ses États, un prince de la maison de Brunswick, et fera plutôt remuer ciel et terre que de permettre qu'on lui donne un voisin qui ne manquerait pas d'être attentif sur toutes ses démarches. Je laisse donc à vos réflexions si vous trouvez qu'on se puisse flatter, après ces considérations, d'y pouvoir réussir heureusement, vous priant, au reste, de vouloir être bien persuadé que je serais charmé de pouvoir faire quelque chose à votre satisfaction, m'étant fait une agréable habitude d'être constamment avec une amitié et estime très distinguée etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

#### 750. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Selowitz, 22 mars 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je viens de recevoir aujourd'hui la lettre qu'Elle m'a fait l'honneur de m'écrire sous date du 7 de ce mois. Je prie Votre Majesté d'être persuadée que je ne manquerai point d'avoir pour Ses troupes tout le soin imaginable, et ce m'est un véritable sujet d'affliction lorsque M. le Chevalier de Saxe m'a averti qu'il y en avait un nombre considérable de malades. Cependant, comme il n'y en a pas de dangereux, j'espère que ce sera sans conséquence, et que ces malades se pourront bientôt rétablir; aussi de ma part je ne manquerai pas de leur apporter tout le soulagement qui sera en mon pouvoir.

Votre Majesté sera persuadée que je ne souhaite rien avec plus d'empressement que de La convaincre des sentiments d'estime, et de la parfaite considération avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et fidèle allié. Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden.

#### 751. CONDITIONS

SUR LESQUELLES J'AI ORDONNÉ A MON MINISTRE D'ÉTAT LE COMTE DE PODEWILS D'ENTRER EN NÉGOCIATION AVEC MILORD HYNDFORD, MINISTRE PLÉNIOPOTENTIAIRE DU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A MA COUR, POUR CONCLURE LA PAIX AVEC LA REINE DE HONGRIE.

Selowitz, 22 mars 1742.

Je demande comme un ultimatum:

1<sup>o</sup> Qu'on me fasse une cession formelle, en pleine souveraineté et indépendance de la couronne de Bohême et de l'Empire, pour moi et mes

successeurs, de l'un et de l'autre sexe, à perpétuité, de toute le Basse-Silésie, la ville de Breslau y comprise, et tout le territoire jusqu'à la Neisse avec la ville de Neisse, et une lisière d'une bonne lieue d'Allemagne de largeur en deçà de cette rivière, le long de son cours, et de l'autre côté de l'Oder la rivière de Brinnitz, pour limites.

2<sup>o</sup> Qu'on me cède toute la comté de Glatz, avec la ville et château de ce nom, de même que tout le cercle de Königgrätz en Bohême, avec la seigneurie de Pardubitz, en pleine souveraineté et indépendance de la Bohême, et sur le même pied que la Basse-Silésie.

3<sup>o</sup> Qu'on stipule dans le traité à faire entre moi et la reine de Hongrie, en termes généraux, que cette princesse s'engage de donner une satisfaction raisonnable à mes alliés, et que

4<sup>o</sup> Elle est prête d'accepter, pour parvenir à une paix générale, ma médiation de concert avec celle des Puissances maritimes.

5<sup>o</sup> Que je reste jusqu'à la paix générale dans la possession de la Haute-Silésie, à la réserve de la principauté de Teschen.

Moyennant toutes les conditions, marquées ci-dessus,

6<sup>o</sup> J'offre de retirer mes troupes de la Moravie, dès que les préminaires de la paix à faire entre moi et la reine de Hongrie seront signés et ratifiés de part et d'autre, bien entendu pourtant qu'on permettra aux troupes saxonnnes qui sont en Moravie de se retirer en même temps en toute sûreté, et sans être attaquées ou molestées dans leur retour.

C'est le plan sur lequel j'ai autorisé, par celle-ci, mon susdit Ministre d'entrer en négociation avec milord Hyndford, dès que celui-ci veut se charger de travailler, en vertu des ordres qu'il a de sa cour, à rétablir la paix entre moi et la reine de Hongrie.

Federic.

(L. S.)

Nach der Ausfertigung.

#### 752. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Olmütz, 22 mars 1742.

L'Empereur a eu la bonté de me communiquer en confidence le projet du traité d'amitié qui est sur le tapis entre lui et le roi d'Angleterre, comme électeur d'Hanovre, pour savoir mes sentiments là-dessus.

Je lui ai répondu immédiatement qu'un tel traité ferait un très bon effet, surtout si l'on pouvait porter le roi d'Angleterre, comme électeur d'Hanovre, de reconnaître dans ce traité l'Empereur en qualité de roi de Bohême et de légitime possesseur de ce royaume.

Vous ne manquerez donc pas de vous informer sous main si l'Empereur insistera sur cet article auprès des ministres d'Hanovre, chargés de cette

affaire; et comme, selon toutes les apparences, il y aura des articles séparés et secrets,<sup>1</sup> dont peut-être on n'a pas trouvé à propos de me faire la proposition, puisque je n'ai rien vu que le corps du traité, vous tâcherez de sonder adroitement le terrain, si les ministres d'Hanovre n'en ont point proposé, ou si l'Empereur s'est entendu en quelque façon là-dessus avec la cour d'Hanovre. Vous savez que celle-ci a eu toujours les affaires de Mécklembourg et celles d'Ostfrise fort à cœur, pour s'emparer, à titre de possession, des bailliages d'hypothèque qu'elle tient dans le premier, et pour traverser mon droit de succession pour le second.

L'acquisition de l'évêché d'Osnabrück a été aussi un objet de ses désirs, de sorte que je suis tenté de croire qu'on aura tâché, au moins, de glisser quelque chose sur ces trois différents sujets dans les articles séparés. Et comme l'Empereur a besoin d'argent, et que la cour d'Hanovre en sait employer fort à propos, quand il s'agit de faire des acquisitions, je ne suis pas sans inquiétude que l'Empereur ne se laisse tenter de mordre à la grappe, dans la disette où il se trouve. Mais, comme ce Prince, ainsi que vous savez, s'est lié absolument les mains à l'égard du Mécklembourg et de la succession d'Ostfrise, dans le traité qu'il a conclu avec moi, je me flatte qu'il refusera constamment de contracter des engagements opposés à ceux dans lesquels il est entré avec moi.

Vous en pouvez bien lâcher quelque chose, par manière de discours, dans vos entretiens avec les ministres impériaux, sans marquer pourtant de la défiance contre la bonne foi de leur maître, et on verra au moins comment ils s'expliqueront là-dessus.

La condition que la cour d'Hanovre a stipulée pour elle dans le traité en question, sur ce qu'en six semaines de temps après la signature de ce traité, les troupes françaises doivent se retirer des pays d'Osnabrück, Münster et Paderborn, doit mériter toute votre attention, pour tâcher d'être instruit si l'Empereur se tient assuré du consentement de la France sur cet article, comme il y a de l'apparence qu'il l'en aura pressenti.

Il est certain que cette évacuation rassurerait beaucoup les Hollandais, et fermerait la bouche à ceux qui se sont servi du prétexte de ce voisinage et de plusieurs promenades que le maréchal de Maillebois a faites dans les places frontières de la République, pour sonner le tocsin et pour entraîner entièrement les esprits de la République dans les vues du parti dominant aujourd'hui en Angleterre.

<sup>1</sup> Vergl. Droysen, V, 1, 416 Anm. 3; 430; 435 Anm. 2. Der Beginn der Verhandlungen fällt noch in den Januar 1742; vergl. das Schreiben Karl Alberts an Graf Seinsheim, Mannheim, 28. Januar, bei Heigel, Die Correspondenz Karls VII. mit Graf Seinsheim, München 1878, S. 36.

J'espère que vous vous donnerez toutes les peines imaginables pour m'informer exactement et en détail de tous ces différents objets.

Federic.

Nach dem Concept.

H. Comte de Podewils.

### 753. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A ROSCHITZ.

Selowitz, 23 mars 1742.

Monsieur. Je suis très fâché de voir par la vôtre d'aujourd'hui que les malades auprès de vos régiments vont en augmentant, et je vous prie d'avoir tout le soin imaginable pour les malades, afin qu'ils se puissent rétablir au plus tôt. Je crois néanmoins qu'il ne serait pas inutile, si vous ordonniez à quelques officiers entendus d'aller visiter ces malades, pour examiner s'il n'y en a quelqu'uns qui sont plus marauds que malades, ou s'il n'y en a des rétablis qu'on pourrait faire revenir auprès de leurs régiments. Et, comme je ne souhaite mieux que de vous convaincre du soin que j'ai pour vos troupes, je vous propose même la ville de Littau pour y mettre vos malades, en cas que vous ne les croyiez pas assez en sûreté à Landskron.

Quant au blocus de Brünn, la situation des affaires est telle que nous ne pourrions pas nous dispenser de bloquer cette ville, si nous ne voulons pas être harcelés continuellement par les partis qui en sortent. Il ne s'agit point de deux jours plus tôt ou plus tard, pourvu que le blocus se fasse au moins de manière que nous ne soyons pas continuellement inquiétés par la garnison qui y est. Car laisser Brünn sans blocus, et nous replier vers Olmütz, ce serait le moyen que l'ennemi aille vers Brünn, qu'il s'y mette sous les canons, et qu'il nous empêche par là de faire ni le siège de Brünn ni aucune opération, pendant la campagne qui vient. Ainsi vous conviendrez de la nécessité de serrer Brünn. Pour le jour où cela se doit faire, il m'est indifférent, pourvu que j'en sois précisément averti; mais ce qui est le point capital, c'est ce que, si l'ennemi vient en force sur nous, vos troupes soient tellement disposées qu'elles se puissent joindre sans perte de temps avec les miennes, pour nous mettre en état de combattre l'ennemi. S'il y a bataille, j'enverrai mes bagages à Wischau, et si vous vouliez alors y envoyer aussi les vôtres, vous ménageriez par là encore de vos troupes qu'il faudrait autrement laisser pour couvrir les bagages. Enfin, je me prêterai aisément à tout ce qui vous peut être utile à quelque chose, pourvu que le blocus de Brünn se fasse, et que vos troupes soient toujours prêtes à me joindre, au cas que l'ennemi vienne sur nous.

Federic.

Nach dem Concept.

754. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A ROSCHITZ.

Selowitz, 24 mars 1742.

Monsieur. J'ai vu par la vôtre d'aujourd'hui la disposition que vous venez de faire pour commencer le blocus de Brünn, dont j'ai tout lieu d'être satisfait, étant persuadé que vous trouverez vous-même qu'avant que cette ville soit masquée, il n'y a point de repos à espérer; mais je suis fâché de vous dire que le peu d'infanterie que j'ai présentement auprès de moi, ne me permet pas d'occuper le village d'Obrau, pendant que le prince Thierry est encore absent avec son détachement pour chasser les troupes hongroises. Quant à la ville de Littau, je suis d'accord que vous puissiez y faire transporter vos malades; mais c'est aussi ce que je puis faire, car de renoncer aux autres villes et villages des environs, jusque vers la Bohême, ce serait ôter à moi-même la subsistance pour mes troupes, assez nombreuses de ce côté-là; outre cela, je perdrais les moyens pour attirer en cas de nécessité le reste de mes troupes, qui sont encore en Bohême. J'aurais véritablement cru que les magasins de Znaym, que j'y ai laissés, auraient pu fournir plus longtemps, et au moins pour un temps de quatre semaines, la subsistance à vos troupes. Je vous prie de considérer vous-même si je suis en état de vous fournir encore plus de fourrage, pendant que mes troupes mêmes sont obligées de vivre de jour en jour, et qu'il m'a été impossible de faire des magasins. Ainsi il sera très nécessaire que vous travailliez de toutes vos forces pour fournir à la subsistance de vos troupes. Quant à l'argent que vous avez encore à Pardubitz, comme il ne marche point de mes troupes du côté de Landskron, je n'ai d'autre moyen pour favoriser le transport de cet argent que par Glatz et Silberberg sur Neisse, où le prince Léopold va, avec quelques bataillons, afin de couvrir la Haute-Silésie contre les incursions que les Hongrois menacent d'y faire. Si ce moyen pouvait vous accommoder, je n'attends que votre avis pour donner mes ordres au plus tôt possible. Au reste, Monsieur, la circonstance que vous me marquez de la cavalerie ennemie qui suit vos régiments, et les remplace dans les endroits à mesure qu'ils les quittent, demande notre attention, et je crois qu'il est très nécessaire de tâcher d'en avoir toujours de bons avis, de même que de tous les mouvements que les troupes ennemis peuvent faire. Outre cela, cette circonstance m'oblige de vous prier de me mander d'une manière bien positive et catégorique, quand l'ennemi pourrait marcher sur nous, et que je trouvasse nécessaire alors d'assembler vos troupes à un certain lieu, vers un certain jour et heure, pour aller alors conjointement attaquer l'ennemi, si je puis alors compter fermement que vos troupes y seront infailliblement, au lieu mandé et au jour et heure marqués? Il m'importe trop, Monsieur, pour que je ne doive pas être bien informé de cela, ainsi je demande instamment votre réponse là-dessus.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

755. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A ROSCHITZ.

Selowitz, 25 mars 1742.

Monsieur. Sur la lettre du 24 de ce mois que je viens de recevoir de votre part, je vous prie de considérer que le prince Thierry d'Anhalt est encore absent avec un gros détachement de mes troupes, et qu'il ne me reste à disposer que d'à peu près de 6 bataillons, dont il m'est impossible de fournir encore pour occuper les quartiers depuis Malomieritz jusqu'à Strutz. Tant de lieux que j'ai à garder contre l'ennemi, avec l'attention que je suis obligé d'avoir sur les irruptions des milices hongroises, me défendent absolument d'occuper plus de postes que j'ai actuellement à garder. Je suis persuadé que, plus vous retirerez vos troupes, plus l'ennemi les suivra, et qu'à la fin, nous nous couperons nous-mêmes la gorge, faute de terrain que nous aurons à occuper. Je vous prie de penser que sans bloquer Brünn nous n'aurons jamais de repos, et que, si nous continuons de serrer nos quartiers, l'ennemi regardera cela comme une retraite, et nous donnera alors d'autant plus de besogne. Ainsi je crois que le meilleur sera de ne nous pas serrer plus, et d'être d'autant plus industrieux pour notre subsistance. Tout ce que j'ai de magasins n'est que pour quatre jours; néanmoins, je ferai mon possible de me soutenir; et comme le pays est partagé entre nous, et que vos troupes en occupent la moitié, j'espère que vous ne manquerez pas de moyens pour en tirer la subsistance pour vos troupes. Je suis avec estime, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

756. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A OLMÜTZ.

Selowitz, 25 mars 1742.

Le Cardinal, Belle-Isle et Valory m'ont écrit; tout roule sur les efforts que l'on me presse de faire. Belle-Isle montre de grandes armées sur le papier, et des desseins de campagne où il bat partout l'ennemi, et où il ne juge jamais ce que l'ennemi peut faire. L'on ne m'offre aucun avantage; il faut donc, lorsque Hyndford viendra, lui proposer le projet de pacification, le troc de la Bohême contre la Bavière, mais surtout . . . .<sup>1</sup> le roi de la Grande-Bretagne sur notre partage, pour qu'il soit bien conditionné. L'on dit que le duc d'Argyle viendra chez moi; si l'Angleterre me recherche beaucoup, vous pouvez compter que l'on me fera tout l'avantage que je peux désirer; c'est pourquoi il faut bien sonder Hyndford s'il a soin de nous engager, ou s'il ne prend pas la chose chaudement à cœur. Dans le premier cas, vous en tirerez plus que ne sont nos espérances; dans le second cas, il faudra se contenter de ce qu'on pourra attraper, mais toujours

<sup>1</sup> Lücke in der Vorlage in Folge mangelhafter Dechiffirung.

il faut que cette paix ne m'engage point dans une autre guerre. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

757. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE  
A VERSAILLES.

Selowitz, 26 mars 1742.

Monsieur le Maréchal. C'est avec une vraie satisfaction que j'ai reçu votre lettre du 11 de ce mois, par le courrier de M. de Valory, et, pour y répondre, il faut avant tout que je vous mande dans quel état nos affaires se trouvent présentement en Allemagne.

Il est sûr que le comte de Khevenhüller a détaché un corps de 12,000 hommes vers la Basse-Autriche, mais la cour de Vienne a eu soin de le remplacer par 12,000 Croates, hussards et autres troupes irrégulières. Des lettres interceptées m'ont appris que le projet du comte Khevenhüller n'est autre que d'aller jusqu'en Souabe, au devant du secours français, et de le combattre s'il peut.

Le prince Charles de Lorraine s'opiniâtre à soutenir avec son corps de 9,000 à 10,000 hommes Budweis et Tabor, postes dont cependant l'armée de Bohême le pourra facilement déloger, le printemps qui vient.

Lobkowitz commande 12,000 hommes de troupes, auxquelles il a joint 12,000 hommes qui sont sous les ordres du général Saint-Ignon. Ces troupes se sont étendues de Krems, Horn, Waidhofen, Teltsch, Laa à Nicolsbourg.

Une armée hongroise, forte de 18,000 hommes, sous les ordres du maréchal Ghillanyi, est à Tirna, sur les frontières de la Moravie, où elle n'attend que quelque secours pour opérer alors. Un autre corps hongrois, sous les ordres du vieux Palfy, menace de pénétrer en Haute-Silésie par la Jablunka, et nous incommode assez. J'ai envoyé un détachement, sous les ordres du prince Thierry d'Anhalt, vers les confins de la Moravie et de la Hongrie, qui ont nettoyé le pays pour quelque temps des Hongrois et en ont fait 800 prisonniers. Mais le mal est que nous ne pouvons pas faire des magasins, étant à Brünn 1,000 hussards, à Landskron 1,200, à Scalitz 2,000, à Nicolsbourg 1,500, à Teltsch 700, à Weisswasser 600, et à Teschen 900. Cette cavalerie légère est partout et ne laisse pas que d'embarrasser notre communication, les paysans mutins et armés de même, ainsi que je ne vois pas jour encore à la subsistance. Il est vrai que d'abord qu'on se fut emparé d'Olmütz, mes ordres étaient de travailler à faire des magasins, mais contre toute mon attente ce point si important n'a pas été exécuté avec la promptitude nécessaire, dont j'ai un très grand chagrin. Les Saxons, encore, me font souvent enrager, et, sans vouloir faire quelque chose, ils témoignent grande envie de retourner aux confins de Saxe, craignant que pareil malheur n'arrive à leur pays qu'à la Bavière.

Après vous avoir expliqué les peines où je suis, lesquelles pourtant je tâcherai de surmonter au possible, je viens à votre plan et projet de la campagne prochaine<sup>1</sup>, où je trouve tout si bien arrangé que je n'y saurais ajouter quelque chose. La seule difficulté qu'il y a, ce sont les magasins à faire, qui nous coûteront assez de peine, vu la situation du pays où il y aura le théâtre de guerre.

En attendant, je crois nécessaire de vous avertir que vous n'envoyez point le corps de troupes qui vient d'Alsace par détachements, afin que le projet de Khevenhüller, dont je juge les forces en troupes régulières et irrégulières, tout compté ensemble, jusqu'à 35,000 hommes, ne réussisse pas, qui est de les battre en détail. Je crois qu'il y a aussi une bonne précaution à prendre avec les recrues qu'on enverra à l'armée de M. de Broglie en Bohême, et il vaudra mieux de les envoyer par quelque détour que de les risquer d'être combattues et dispersées.

Les bruits que les Anglais font maintenant ne m'embarrassent pas trop encore, et je crois que tout cet appareil n'est jusqu'à présent qu'une montre d'ostentation qui aboutira à point ou peu de chose, pourvu qu'il n'y ait une révolte générale en Hollande.

J'espère d'avoir encore de vos nouvelles, et en attendant je vous prie d'être assuré de l'estime invariable avec laquelle je suis, Monsieur le Maréchal, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

758. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE,  
A PRAGUE.

Selowitz, 26 mars 1742.

Monsieur. Je viens de recevoir votre lettre du 20 de ce mois, et je vous suis bien obligé de l'envoi de celles de M. le Cardinal et de M. le maréchal de Belle-Isle, à qui je viens de répondre par les inclusions. La précaution que vous avez prise pour la sûreté et la promptitude de notre correspondance, est très bonne et d'autant plus nécessaire que la communication entre ici et la Bohême est assez difficile, et qu'on a lieu de craindre que cela n'aille en augmentant, si l'on ne peut pas serrer la ville de Brünn, à quoi les Saxons ne témoignent pas avoir grande envie, en prétendant des circonstances que j'en suis quelquefois bien en peine. Il y a une chose sur laquelle il faut, Monsieur, que je m'ouvre vers vous, c'est ce que j'ai appris à mon grand étonnement la manière peu obligeante dont on a traité à Prague un bas-officier avec quelques dragons du régiment de Baireuth, de l'escadron du capitaine de Chasot, qui y ont fait cinq ou six recrues, lesquelles M. le Comte de Bavière leur

<sup>1</sup> Befreiung Baierns durch eine neue, unter Broglie zu stellende französische Armee von 30,000 Mann; Verfolgung der Oesterreicher nach Tirol durch 12—15,000 Baiern bez. Hülfsvölker aus dem Reich; Operation der französisch-baierischen Armee in Böhmen gegen Budweis unter Führung des Kaisers und Belle-Isle's.

a fait ôter avec assez mauvaise grâce, en leur enjoignant en même temps de sortir de la ville. J'en suis d'autant plus surpris qu'on agisse de la manière avec les miens, dans un temps où, pour dire la vérité sans ostentation, peut-être ni troupes françaises ni bavaroises ne seraient plus en Bohême, si mes troupes n'étaient entrées en Moravie. Je vous laisse juger vous-même de ce procédé, et s'il est de la bienséance, pour ne pas dire de la reconnaissance, de défendre aux miens de faire quelque recrues, pendant qu'on tue ici de mes soldats, uniquement pour sauver mes amis, dans un temps où sans cela ils pourraient être tranquilles dans leurs quartiers d'hiver. Je n'en parlerai plus, mais je vous prie de croire que je suis avec une estime invariable, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

759. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Selowitz, 27 mars 1742.

Monsieur mon Cousin. Vos lettres me font toujours un plaisir infini, j'y vois le tableau de l'Europe en raccourci, dessiné par Carrache et coloré par Rubens. Les conjonctures présentes, qui s'embrouillent de plus en plus, donnent lieu à bien des réflexions. Si l'Angleterre déclare la guerre à la France, sans le concours de la Hollande, elle pourrait bien avoir lieu de s'en repentir, et si la Hollande se joint à l'Angleterre, la République en sera le sacrifice. Je vais plus loin, et j'examine le but que peuvent avoir l'Angleterre et la Hollande d'allumer le flambeau de la guerre en Flandre? On me dira que c'est pour opérer une diversion à la reine de Hongrie, mais quelle diversion peuvent faire ces deux puissances combinées, en Flandre, où une triple barrière de places où l'art de la fortification s'est épuisée, défendent les limites de la France? Ce n'est donc point une guerre offensive qu'elles peuvent entreprendre, et je demande si, lorsqu'on veut faire la guerre, l'on commence par la défensive? De ceci je conclus que tout l'appareil de guerre en Angleterre et en Hollande n'est jusqu'à présent qu'une montre d'ostentation, et qu'à moins que le peuple de Hollande ne prenne généralement la rage, il n'est pas à présumer que les États-Généraux s'engagent de gaieté de cœur dans une guerre ouverte avec la France.

Voici l'état où se trouvent les affaires d'Allemagne. M. de Khevenhüller a détaché, à la vérité, un corps de 12,000 hommes de ses troupes vers la Basse-Autriche, mais ce corps a été remplacé par 12,000 Croates et hussards. J'ai appris par grand nombre de lettres interceptées que le projet de M. de Khevenhüller est d'aller jusqu'en Souabe, au devant du secours français, et de le combattre, ce qui obligera, je crois, les Français de marcher en corps de troupes et non pas par détache-

ments. M. de Lorraine s'opiniâtre à soutenir avec un corps de 9 à 10,000 hommes Budweis et Tabor; je crois cependant que l'armée de Bohême pourra facilement l'obliger, le printemps qui vient, à évacuer ces postes. Le prince de Lobkowitz a étendu 12,000 hommes des troupes qu'il commande, joints aux 13,000 qui sont sous les ordres de Saint-Ignon, de Krems, Horn, Waidhofen, Teltsch, Laa à Nicolsbourg; une armée hongroise sous les ordres du maréchal Ghillanyi, forte de 18,000 hommes, est à Tirna, sur les frontières de la Moravie, et n'attend que quelque secours pour opérer. Le maréchal de Palfy avec un corps de 20,000 Hongrois pénètre en Haute-Silésie, par la Jablunka, et nous pas jour incommode beaucoup.

J'ai envoyé un détachement de 8,000 hommes, qui ont un peu nettoyé les frontières de la Moravie; ils ont fait 800 prisonniers, mais indépendamment de ceci, le grand mal est que nous ne pouvons pas faire des magasins. A Brünn il y a 1,000 hussards, à Landskron 1,200, à Teltsch 700, à Nicolsbourg 1,500, à Scalitz 200, à Weisswasser 600, à Teschen 900; cette cavalerie légère est partout, elle nous coupe nos communications, les paysans armés de même, de sorte que je ne vois encore à la subsistance.

M. de Schwerin, malgré les ordres que je lui avais donnés pour cet effet, dès qu'il s'empara d'Olmütz, a fort négligé ce point si important, ce qui me chagrine beaucoup. Les Saxons, qui ne veulent jamais rien faire, crient miséricorde et auraient grande envie de retourner en Saxe. Ils croient de voir dans la désolation de la Bavière les malheurs qui les attendent.

Je suis avec toute l'estime et l'amitié que l'on ne saurait vous refuser, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

760. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A ROSCHITZ.

Selowitz, 27 mars 1742.

Monsieur. C'est avec une vraie satisfaction que j'ai vu par la vôtre du 26 que vos troupes seront toujours prêtes de se trouver à point nommé, partout où je les demanderai. Aussi ne manquerai-je pas de vous les<sup>1</sup> envoyer à temps, autant que les circonstances le permettront. Quant à la subsistance de vos troupes, j'ai le cœur navré de ce qu'il m'est impossible de leur en fournir des fourrages d'ici, n'ayant pas moi-même autant qu'il faut pour faire vivre ma cavalerie. Il est vrai, je m'occupe à présent à faire de magasins aux lieux qui sont derrière moi, mais si même j'en avais abondance, et que je voulusse en fournir pour vos troupes, il faudrait une infinité de charriages et de

<sup>1</sup> Die preussischen Truppen.

chevaux pour le transport, qu'on ne pourrait jamais trouver dans ces contrées. Ainsi je vous prie de faire tout votre possible pour entretenir votre cavalerie et vos troupes du nécessaire. J'entre assez en vos peines, et je ne connais que trop la difficulté qu'il y a, ayant moi-même, au lieu de 26, que vous avez, 60 escadrons, sans les hussards, sur les bras, mais je tâche de leur faire avoir au moins le nécessaire, et, selon moi, il faut que vous obligiez tout le pays derrière vous, depuis les confins de Bohême jusqu'à Littau, à amener le fourrage et le nécessaire qu'il vous faut. Quand le cas arrivera que vous enverrez vos bagages à Wischau, je leur ferai fournir là du magasin les fourrages avec le pain. Je vous prie de croire que je ne manquerai en aucune manière d'avoir soin de vos troupes, pourvu que cela n'aille pas jusqu'à l'impossible. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

761. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A OLMÜTZ.

Selowitz, 27 mars 1742.

Plus vous pourrez presser l'affaire de Hyndford, mieux cela vaudra; les Autrichiens veulent envoyer vers Égre des hussards pour . . . .<sup>1</sup> les Saxons, si cela arrive, ils s'enfuiront tous à Dresde, de façon que cela détraquera toute l'affaire.

Vous pouvez vous relâcher sur le point de garder des troupes en Haute-Silésie jusqu'à la paix, tout dépendra de l'ouverture que vous fera Hyndford; s'il paraît qu'ils nous recherchent beaucoup, il faut nous vendre cher, si vous trouvez leur empressement diminué, il vaut mieux de l'eau dans notre vin. Mais je ne fais jamais la paix, si l'on veut toucher la corde du détrônement impérial ou d'une garantie des États de la reine de Hongrie; c'est que je crains beaucoup, qu'une pareille idée ne renverse totalement tout notre projet. Dès que vous aurez parlé à Hyndford, mandez-moi tout ce que nous avons à espérer, et cela par un expré. Je suis etc.

Les avis de Saxe sont faux tous ensemble, j'en devine la raison, faisons toujours semblant de les croire.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

<sup>1</sup> Lücke in der Vorlage in Folge mangelhafter Dechiffirung.

762. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN OLMÜTZ.

Selowitz, 28. März 1742.

Monsieur Valory trainiret dergestalt mit dem Cartell,<sup>1</sup> dass Ich urtheilen muss, es geschehe mit gutem Bedacht, um mit Meinen Deserteurs ihre Regimenter zu completiren. Was sie von Dossow vorgeben, ist vom Zaun gebrochen. Dossow hat seine positive Ordre, nicht nur keinen französischen Deserter, sondern auch nicht einmal einen Franzosen zu engagiren. Dergleichen Ordres Ich auch schon vor der Belagerung von Neisse gegeben habe,<sup>2</sup> und Ich weiss, dass Meine Officiers gewohnt sein, Ordre zu pariren. Ich glaube auch, dass Ich dergestalt genereuser gegen die Franzosen gethan habe, als was Monsieur de Valory von ihnen gegen Mich geschehen zu sein rühmen will. Er (Valory) kann hierher kommen, wann er will, aber nicht nach Olmütz. Den Passsport vor die Pferde<sup>3</sup> will sehr gerne accordiren, aber unsere Einrichtung leidet nicht, dergleichen generalen Pass zu geben; es muss darin die Anzahl der Pferde, woher sie kommen, und durch was Orte oder wenigstens Provinzien sie passiren, darin ausgedrücket sein, daher Monsieur Valory darüber einiges Éclaircissement geben wird, alsdann er den Pass gleich haben soll.

Mündliche Resolution auf einen Bericht Podewils', Olmütz 24. März. Nach Aufzeichnung des Cabinettssecretärs.

763. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Selowitz, 28 mars 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai reçu avec bien de la satisfaction la lettre et les inclusions que Votre Majesté Impériale m'a fait le plaisir de m'envoyer.

Rien ne sera plus salutaire pour Ses intérêts que de conclure promptement le traité d'amitié avec Hanovre, mais qu'Elle n'oublie point de se faire reconnaître roi de Bohême par cet Électeur.

Quant aux moyens pour dégager la Bavière, je ne sais si le projet de M. de Belle-Isle ne serait pas aussi propre à l'effectuer. Le grand article est de soutenir la Bohême en même temps, c'est pourquoi il faut fortifier Broglie de tout ce que l'on peut, pour qu'il puisse s'y soutenir. Je regarde le siège d'Égre comme une faute capitale, il faut que les Autrichiens soient bien bons s'ils n'en font repentir M. de Broglie. Il faudrait selon moi que les secours français ne s'éparpillent point, mais qu'ils marchent en corps de troupes, sans quoi ils ne peuvent manquer d'être battus en détail.

<sup>1</sup> Betreffend die Auslieferung von Deserteuren. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. I, S. 340. —

<sup>3</sup> 1000 Remonten, die der König von Frankreich in Leipzig für seine Dragoner hatte ankaufen lassen.

Nous manquerons presque de tout en Moravie, nous sommes entourés de hussards, qui nous empêchent de faire des magasins; le pays est ruiné par les livraisons qu'y a faites l'armée de Neipperg, la campagne passée; la Haute-Silésie est mangée, de sorte que l'embarras est inexprimable. J'écrirais bien autres choses, mais les chemins ne sont point sûrs du tout, l'interception de ce que je pourrais écrire pourrait produire de mauvaises suites.

Je suis avec tous les sentiments d'estime et considération, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

764. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Selowitz, 28 mars 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Le sieur de Bülow m'ayant envoyé la lettre du 2 de ce mois, avec celle du 17 que Votre Majesté m'a écrite, je ne saurais témoigner assez de reconnaissance à Elle de toutes les marques convaincantes de Sa véritable amitié envers moi.

Je suis surtout très obligé à Votre Majesté des informations qu'Elle me donne des desseins pernicieux que la cour de Vienne tâche de former contre moi.<sup>1</sup> Et, quoique je sois persuadé que cette cour trouvera assez de difficulté pour exécuter son détestable dessein, ayant de la peine à croire que la république de Pologne veuille souffrir que des troupes étrangères si mal disciplinées traversent la Pologne, et qu'elle veuille s'attirer par là le théâtre de la guerre dans le royaume, néanmoins je prendrai les précautions nécessaires afin que tout le projet pernicieux de la cour de Vienne n'aboutisse à rien.

Votre Majesté voudra être persuadée qu'outre l'estime personnelle que j'ai pour le sieur de Bülow, il sera toujours favorablement écouté quand il aura quelque chose à m'exposer de la part de Votre Majesté, et Elle me fait justice si Elle veut être assurée qu'on ne saurait être avec plus d'amitié et d'attachement que je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

765. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Selowitz, 29 mars 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Les marques d'amitié que Votre Majesté me donne sont d'un prix infini. Je Lui ai beaucoup d'obligation

<sup>1</sup> Eine Nachricht aus Warschau vom 9. März, dass der wiener Hof darauf rechne, die Missvergnügten in Polen würden den Durchzug der ungarischen Insurgenten durch polnisches Gebiet nach Preussen begünstigen, bez. sich den Ungarn anschliessen.

des pièces qu'Elle vient me communiquer, où surtout celle qui regarde l'Empereur, mérite quelque attention. Je suis informé par des endroits assez sûrs que le prince Guillaume ménage quelque négociation secrète, et que l'évêque de Würzbourg, zélé partisan de la maison d'Autriche, ne fait pas pour rien le voyage de Francfort. Je laisse à la pénétration de Votre Majesté ce que l'on peut augurer pour nous de ces négociations, et de ce qu'il en peut résulter, si la France, qui craint la guerre de Brabant, allait y donner les mains. Je La prie de me dire Son sentiment, avec cette ouverture de cœur qui est à présent plus nécessaire que jamais entre nous pour nos intérêts communs, et de me communiquer ce qui viendra à Sa connaissance de cette négociation, de même que je ne manquerai pas de L'aviser de ce qui pourra m'en parvenir.

Nos affaires iraient ici le mieux du monde, si les vivres étaient aussi abondants qu'on pourrait le désirer; nous sommes entourés de hussards, qui ne nous font autre mal considérable que de nous empêcher de faire nos amas. La cour de Vienne prend les choses sur un ton plus impérieux que jamais: enfin, il faudrait être devin pour pénétrer dans l'avenir, vu que les conjonctures s'embrouillent de jour en jour.

Je prie Votre Majesté d'être persuadée des sentiments de la véritable estime et de la considération avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

766. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN OLMÜTZ.

Von dem Cabinetssecretär.

Selowitz, 31. März 1742.

Der König verlangt „qu'il faut traiter l'article de Königgrätz avec beaucoup d'adresse et de précaution, et qu'on doit tâcher à disposer milord Hyndford de ne s'en expliquer clairement vers la cour de Vienne, avant qu'on soit assuré que cette cour veut véritablement s'accommoder; qu'alors on pourrait proposer le cercle de Königgrätz, en échange de la Haute-Silésie, que la reine de Hongrie fait offrir. Le Roi veut éviter par là que, si l'accommodement n'a pas lieu, la cour de Vienne ne puisse faire un mauvais usage de la demande de Königgrätz, en divulguant ce qui ferait peut-être perdre au Roi à jamais l'occasion de réussir par rapport à Königgrätz, quand même il resterait dans ses engagements présents. Votre Excellence verra par l'apostille du Roi qu'on doit disposer M. Bülow d'aller voir le Roi vers le temps que milord Hyndford arrivera à Olmütz“ . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

767. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A OLMÜTZ.

Selowitz, 31 mars 1742.

J'ai reçu la vôtre du 29 de ce mois. Si je vous ai mandé qu'il faut nous vendre cher, mon intention n'est point de demander d'autres conditions que celles qui sont contenues dans le plan de pacification dressé à Selowitz; au contraire, je m'y bornerai, et je serai bien aise, si on en convient promptement. Je suis en tout du sentiment que vous me mandez.<sup>1</sup> Plus j'y pense, plus je vois qu'il me faut une prompte paix. L'augmentation des troupes résolue en Hollande, le transport des troupes anglaises qu'on médite de faire dans les Pays-Bas, pour remplacer les régiments autrichiens qu'on veut tirer des places de barrière, pour les transporter sur la Weser en Allemagne ou s'en servir vers le Bas-Rhin, la grande envie que le Cardinal témoigne pour se tirer des engagements où il est, avec d'autres raisons, sont des motifs assez puissants qui me déterminent pour la paix. Mais ce qui me presse plus que tout cela, c'est l'embarras où je suis par rapport à la subsistance de l'armée en Moravie, où il n'y a de magasins, tous comptés, qu'environ pour quatre semaines. Si ce temps passe, sans que je sois assuré de la paix, les Saxons s'en iront, tant faute de subsistance que crainte de divers accidents qui pourront arriver à leur pays, et alors, je serais obligé de replier avec mes troupes vers Olmütz; c'est ce qui rendrait la cour de Vienne très orgueilleuse et peu traitable. Le temps est donc précieux, si l'on veut finir heureusement, et il faut que vous fassiez jouer tous les ressorts pour un prompt acheminement à la paix, sans montrer trop d'empressement. Les courriers de milord Hyndford pourront passer en sûreté par Austerlitz, Selowitz, Nicolsbourg, à Vienne. Je suis etc.

Envoyez-moi un courrier dès que vous aurez parlé. Et faites venir, le jour que l'autre arrive, Bülow ici.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

768. EXPOSÉ DES RAISONS QUE JE PUIS AVOIR POUR RESTER DANS L'ALLIANCE DE LA FRANCE.<sup>2</sup>

Il est mal de violer sa parole sans raison; jusqu'à présent je n'ai pas lieu de me plaindre de la France ni de mes alliés. L'on se fait

<sup>1</sup> „Il vaudra mieux“, bemerkt Podewils, „nous borner dans nos désirs, tâcher, s'il est possible, d'obtenir les conditions contenues dans le plan de pacification dressé à Selowitz . . . Plus on demandera de notre côté, plus on se croira autorisé de l'autre d'exiger de nous. Je compte que Hyndford pourra être ici le 5 ou le 6 d'avril.“ —

<sup>2</sup> Nr. 768 und 769 sind undatirt, wie es scheint aus dem März oder dem April. Vergl. die vorige Nummer und unten Nr. 792.

la réputation d'homme changeant et léger, si l'on n'exécute point un projet que l'on a fait, et que l'on passe souvent d'un parti à l'autre.

Si cette campagne se termine heureusement, les armes prussiennes en auront tout l'honneur; peut-être qu'une bataille gagnée découragera les Hollandais et les Anglais, et nous procurera la paix; si cela arrivait, les Prussiens seraient les arbitres de la paix et leurs intérêts n'en souffriraient pas; l'Empire s'attacherait alors sûrement au roi de Prusse, il aurait l'autorité de l'Empereur, et l'électeur de Bavière l'embarras; les quartiers d'hiver que l'on peut prendre, après avoir défait l'ennemi, peuvent richement indemniser des frais de la guerre.

En restant dans le parti de la France, l'on ne sera pas obligé de payer aux Hollandais et Anglais les sommes considérables qu'ils ont avancées à l'Empereur défunt.

Les affaires d'Allemagne sont dans une situation si violente que le Cardinal ne peut les abandonner sans être perdu de crédit dans l'Europe, et sans s'attirer sur les bras une guerre plus funeste que celle qu'il fait.

L'Angleterre ne donnera jamais les mains à ce que la France fasse une paix séparée avec la reine de Hongrie; il n'y a nulle sûreté à faire la paix avec la reine de Hongrie. Si elle ne perd la Bohême et la Moravie, la paix ne sera que plâtrée.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung.

769. EXPOSÉ DES RAISONS QUE JE POURRAIS AVOIR DE FAIRE UNE PAIX AVEC LA REINE DE HONGRIE.

Les mauvais arrangements que prennent les Français, qui font augurer qu'ils seront encore quelque part battus en détail.

L'éloignement de la France, qui occasionne la lenteur des secours et des apprêts, munitions et recrues nécessaires pour l'armée.

L'effet que pourrait produire sur l'esprit du Cardinal, si l'Angleterre et la Hollande lui déclaraient la guerre en Flandre, ce qui pourrait l'obliger à retirer une bonne partie des troupes françaises d'Allemagne et de me laisser moi seul chargé du poids de la guerre.

Le traité que j'ai fait avec les alliés ne porte qu'une simple garantie, sans stipuler le nombre des troupes.

Le but de cette campagne, qui est de mettre l'Empereur et le roi de Pologne en possession de grandes et belles provinces; qu'en travaillant pour la Saxe, il faut penser que c'est un voisin qu'on agrandit, et qui paye actuellement d'ingratitude la maison d'Autriche, qui a perdu deux royaumes pour mettre le roi Auguste sur le trône de Pologne.

Que l'heureuse fin de cette guerre rend la France l'arbitre de l'univers.

L'effronterie de l'Empereur et des Français, qui m'ont demandé un emprunt de six millions de florins sans hypothèque.<sup>1</sup>

Les sommes considérables que coûte la guerre.

Les grands secours que la reine de Hongrie est à la veille de tirer de la Hongrie, les revers de fortune qui pourraient me faire perdre tout ce que j'ai gagné jusqu'à présent, et la guerre générale qui pourrait peut-être, par le pays d'Hanovre, s'étendre dans mon pays.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung.

770. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE,  
A PRAGUE.

Selowitz, 1er avril 1742.

Monsieur. Je viens de recevoir votre lettre du 29 du mois passé, par laquelle j'ai appris l'embarrassante nouvelle d'un mouvement que le prince de Lorraine doit méditer de faire sur l'armée de M. le maréchal de Broglie. Comme cette nouvelle n'est pas tout-à-fait assurée, j'attends encore un courrier de vous, par lequel vous m'informerez de ce qui en est, et, en cas que le prince de Lorraine dût actuellement marcher en force vers les quartiers de M. de Broglie, il n'aura, selon moi, d'autre parti à prendre que de se replier derrière la Beraun, et même, s'il est poussé, de se poster sous Prague. En attendant, je me concerterai avec les Saxons, afin que ceux-ci y marchent alors au secours de M. de Broglie, qui par là deviendra en état de faire tête à l'ennemi. De mon côté, je marcherais très volontiers, selon que vous le désirez, avec une partie de mes troupes en Bohême, si je voyais le moindre jour comment je pourrais faire subsister ce corps de troupes dans un pays où tout est désolé et mangé; et comme le Prince Léopold est actuellement en Silésie, avec la plupart des régiments qui ont été en Bohême, il ne pourra plus de son côté vous être utile à quelque chose. J'attends au plus tôt possible votre réponse, et je suis avec bien de l'estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Voilà tout ce que je puis faire pour vous, mais gare que tout ceci ne soit qu'une feinte de l'ennemi, qu'il ne vous donne la fausse alarme et à moi la véritable; je vous prie de bien examiner les nouvelles qu'on vous dira, et d'être sûr qu'à l'arrivée de votre premier courrier les Saxons marcheront; mais ne me commettez point à une fausse manœuvre.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

<sup>1</sup> Vergl. oben S. 67. 68.

771. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A ROSCHITZ.

Selowitz, 1er avril 1742.

Si la chose est telle que Valory la mande, il serait, je crois, de l'intérêt du Roi votre maître que vous alliez en Bohême; mais comme il ne faut rien faire à la légère, j'écris à Valory que j'attends quelque chose de positif, pour qu'on ne nous donne pas le change, et dès que l'on saura de quel côté le prince Charles se sera déterminé, votre mouvement pourra se régler là-dessus, étant sûr qu'en pareil cas il faut que vous marchiez en Bohême, à Prague.

Federic.

Eigenhändiger Zusatz zu einem Cabinetsschreiben mit der Nachricht Valory's. Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

772. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Selowitz, 1er avril 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Par un courrier du marquis de Valory je reçois de sa part les avis ci-joints sur les desseins des ennemis, qui doivent marcher sur l'armée du maréchal de Broglie. Quoique cette nouvelle ne soit pas tout-à-fait assurée, néanmoins, comme on souhaite d'avoir mon conseil là-dessus, et qu'on demande mon assistance, je n'ai pu donner autre avis sinon que l'on devait bien examiner cette nouvelle et si c'était tout de bon que l'ennemi voulait donner sur le corps du maréchal de Broglie, ou si ce n'était plutôt une fausse alarme qu'on voulait nous donner pour nous dérouter du dessein véritable; mais, en cas que l'ennemi marcherait actuellement en force majeure sur le Maréchal, je croyais qu'il ne pouvait faire autrement que de quitter ses quartiers à Pisek, se replier derrière la Beraun, et aller même se poster sous Prague, en cas que l'ennemi continuerait de le pousser, et qu'alors les troupes de Votre Majesté y pourraient marcher pour le mettre en état d'agir offensivement contre l'armée ennemie. J'ai prié néanmoins le marquis de Valory de m'envoyer encore un autre courrier, avec des avis sûrs, pour que je puisse aviser alors ce qu'il y aura à faire. En attendant, j'ai cru être nécessaire d'en informer incontinent Votre Majesté, La priant de vouloir bien me communiquer ce qu'Elle en pense. Si en effet le prince Charles de Lorraine devait s'avancer vers le maréchal de Broglie, et, avec des forces supérieures, le pousser jusqu'au dessous de Prague, je crois que l'intérêt de Votre Majesté, aussi bien que celui de la cause commune, demanderait alors de ne pas laisser abîmer le maréchal de Broglie, et qu'il serait nécessaire que les troupes de Votre Majesté allassent alors à son secours, pour le mettre par là en état de faire tête à l'ennemi et d'agir même offensivement, la position de mes troupes ne permettant point que je puisse aller au secours dudit Maréchal. J'attends le courrier du marquis de Valory, pour savoir au juste combien ses

nouvelles sont fondées ou non, et j'espère que Votre Majesté me voudra bien faire savoir Ses intentions sur ce que je Lui mande.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

773. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Selowitz, 1<sup>er</sup> avril 1742.

Monsieur mon Cousin. Par le courrier de M. de Valory, je ne reçois non seulement votre lettre, mais encore des avis pressants sur les desseins de l'ennemi, que l'on croit intentionné d'attaquer M. de Broglie. Je répondrai cette semaine à votre lettre et au raisonnement sur l'état présent des affaires. Je vais à présent au plus pressé, qui est la situation de M. de Broglie, sur laquelle j'ai répondu à M. Valory que j'attendais confirmation des desseins de l'ennemi sur Pisek; qu'au premier courrier de M. Valory, les Saxons, que j'avais disposés de trois marches en avant vers la Bohême, partiraient incessamment pour Prague; que M. de Broglie pourrait se replier sur la Beraun, premièrement, et ensuite sur Prague, dans quel temps la jonction des Saxons le rendrait assez fort pour soutenir l'attaque des ennemis, mais que je priais M. Valory de ne point me donner de faux avis, car le dessein des Autrichiens pourrait être de faire une démonstration envers M. de Broglie, et l'effort sur moi. Quoi qu'il arrive, par la marche des Saxons, nous pourrons parer le coup. Les Autrichiens tirent des forces incroyables de la Hongrie, ils ont actuellement un corps de 20,000 hommes Hongrois entre Vienne et Presbourg, et il en vient encore 30,000 tant à cheval qu'à pied. C'est l'obligation que nous avons aux 1,500,000 écus que les Anglais ont fournis à la Reine.

La crainte d'arrêter le courrier de M. Valory m'oblige d'interrompre ici mon raisonnement, vous priant de me croire avec toute l'estime et amitié possible etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

774. AU GÉNÉRAL CHEVALIÈR DE SAXE A ROSCHITZ.

Selowitz, 2 avril 1742.

Monsieur. Mes avis continuant que le prince Charles de Lorraine veut tomber sur Prague, je crois qu'il sera indispensablement nécessaire, tant pour le bien de la cause commune que pour le service de Sa Majesté le Roi votre maître, et pour la sûreté de ses États, que vous fassiez toute la diligence possible pour marcher au plus tôt vers Prague, en commençant votre marche après-demain. L'affaire me paraît être de telle importance que je marcherai moi-même avec une partie de mes

troupes en Bohême vers Königgrätz, pour être à portée de soutenir la ville de Prague, laissant, en attendant, ici un corps d'observation. Comme j'entrerai en Bohême par Landskron, j'espère que vous dirigerez votre marche de manière que nos troupes ne se croisent point pendant la marche. Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

775. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Olmütz, 2 avril 1742.

J'apprends<sup>1</sup> que l'évêque de Bamberg et de Würzbourg s'est rendu à Francfort auprès de l'Empereur, et qu'on prétend savoir qu'il est chargé de propositions d'accommodement de la part de la reine de Hongrie.

La chose mérite d'autant plus d'attention qu'on connaît l'attachement extrême que ce prélat a témoigné de tout temps pour la maison d'Autriche, et que, si la Reine a dessein de faire à l'Empereur quelques propositions, personne n'est en effet plus propre que lui à bien ménager ses intérêts, outre qu'il m'est revenu de divers endroits,<sup>2</sup> ainsi que je vous l'ai mandé déjà, une négociation de paix entre Sa Majesté Impériale et la cour de Vienne, par entremise de divers princes de l'Empire.

Ces avis vous serviront à éclairer de près les allures et les négociations secrètes de l'Évêque susmentionné, et vous ne manquerez pas de me faire un rapport fidèle et détaillé de tout ce que vous pourrez découvrir de ses menées, aussi bien que de celles de ceux qui pourraient être chargés de pareille commission

Federic.

Nach dem Concept.

H. Comte de Podewils.

776. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A OLMÜTZ.

Selowitz, 3 avril 1742.

J'ai bien reçu la vôtre en date du 31 du mois passé, et j'agrée avec plaisir, selon la demande de M. de Bülow, que pendant le séjour du maréchal comte de Schwerin à Neisse l'ouverture de la commission touchant les limites de la Haute-Silésie se fasse, et j'en ai écrit audit Maréchal,<sup>3</sup> pour que lui et le conseiller privé de Nüssler commencent au plus tôt leurs conférences avec M. de Bülow, dont vous pourrez avertir celui-ci, en lui insinuant que j'aimerais même que cette commission

<sup>1</sup> Durch einen Bericht Broich's, Frankfurt a. M. 20. März. — <sup>2</sup> Zuerst durch einen Brief des Königs von Polen vom 15. März. Vergl. S. 97. — <sup>3</sup> Unter dem 3. April.

puisse être mise en train avant que le maréchal de Schwerin fût nécessité de partir de Neisse pour aller aux bains, et qu'après son départ le sieur Nüssler pourrait continuer la commission, à laquelle je substituerai le lieutenant-général de Marwitz, pendant l'absence du maréchal de Schwerin. Ce Maréchal est pourtant instruit sous main de traîner cette négociation, et de faire naître difficulté sur difficulté pendant son cours.

Quant à Valory, vous savez déjà mon intention par rapport à lui, et vous tâcherez, le mieux qu'il sera possible, de l'éloigner de là où vous êtes. Vous vous garderez bien de mettre Giannini au fait de notre négociation, quoique j'aie fait avertir la cour de Vienne par son canal en général que Hyndford vient, et qu'on entrera en négociation avec lui. Comme j'ai eu des avis certains, et même par un courrier que Valory m'a envoyé, que le prince Charles de Lorraine, après que son armée a été renforcée par 12,000 hommes, qui lui sont venus de la Bavière, a le dessein de combattre le maréchal de Broglie et de tomber sur Prague, j'ai cru ce coup si dangereux pour mon intérêt que j'ai pris dans l'instant la résolution de faire marcher les troupes saxonnnes vers Prague, et je suivrai moi-même, quelques jours après, avec la plus grande partie de mes troupes, pour aller me poster dans le cercle de Königgrätz et de Bunzlau, où je fais aussi venir le prince d'Anhalt avec les troupes qui sont en marche sous ses ordres, afin que je sois d'autant plus en état de faire échouer le dessein des Autrichiens sur Broglie et sur Prague, qui, s'il leur réussissait, rendrait la cour de Vienne tout-à-fait orgueilleuse et intractable, et transporterait en même temps le théâtre de la guerre dans la Saxe et dans la Basse-Silésie. Je laisserai ici un corps d'observation sous l'ordre du prince Thierry d'Anhalt, qui s'étendra depuis Olmütz jusque dans la Haute-Silésie. Les Saxons marchent après-demain, et je les suivrai quelques jours après; par cette nouvelle position dans le cercle de Königgrätz, je me rends d'autant plus formidable, je couvre Prague, la Saxe, et mon pays, et je puis me joindre aux Saxons et aux Français pour aller en force supérieure combattre les Autrichiens, pour ne pas dire que je puis détacher, en cas de besoin, quelques troupes pour inquiéter les États d'Hanovre. Je serai le 4 à Wischau, où je resterai jusqu'au 6, et où nous pourrions nous parler. Quand je serai entré en Bohême, vous séjournerez à Schweidnitz.

Quant à ce que vous me mandez dans l'apostille de la vôtre, j'aprouve fort vos sentiments, et si Hyndford vous sonde sur une alliance défensive entre moi et les Puissances maritimes, vous pouvez lui déclarer qu'en cas qu'on puisse parvenir à une paix avec la reine de Hongrie, j'y donnerai les mains. Je ne suis pas même éloigné de me lier avec la cour de Vienne, quand une fois la paix générale sera faite. Je serai bien aise, si je pourrai procurer la Haute-Silésie à la Saxe de la manière que vous savez, si la cour de Vienne me cède le cercle de Königgrätz avec Pardubitz; mais sans cela, il n'en faut pas parler. Si la

cour de Vienne tient toute la Silésie autant que perdue, elle n'est peut-être pas du même sentiment par rapport au cercle de Königgrätz, et alors il faut qu'on me laisse la Haute-Silésie, quoique j'aime mieux d'avoir Königgrätz. Je crois même que la Saxe aimera mieux qu'on lui procure quelque partie du cercle de Leitmeritz ou de Saatz, qu'elle trouvera mieux de sa convenance.

La lettre de Hyndford que vous trouverez dans le paquet, me fait juger qu'à son arrivée il voudra parler d'un ton haut. Dans ce cas, il faut que vous lui parliez sur le même ton, et lui dire nettement que, si l'on parlait de garanties ou de traités d'alliance offensive avec qui que ce soit, je considérerais cela comme si on voulait rompre toute la négociation; que ce n'était pas moi qui demandait la paix, mais que je m'y prêterais, si l'on m'accordait toutes les conditions que je demande; que c'est mon ultimatum, dont je ne départirai point, et qu'on n'a qu'à dire oui ou non. Je suis du sentiment que, si ces gens-là ont besoin de nous, ils se prêteront à tout, sinon, ils ne se soucieront guère de nous faire de bonnes conditions, et il ne faut pas qu'ils se persuadent que nous les craignons. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

#### 777. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A ROSCHITZ.

Selowitz, 3 avril 1742.

Je viens de recevoir la vôtre d'aujourd'hui, sur laquelle j'ai ordonné d'abord qu'outre les 8,000 écus que M. le général de Rochow a reçus, je lui ferai payer encore 5,000 écus, laissant à votre disposition si vous voulez mettre ordre afin qu'on paye la somme de 13,000 écus à Pardubitz à mon lieutenant-colonel de Löben, qui y est en garnison. J'aurais fourni avec beaucoup de plaisir le reste de la somme que vous demandez, mais il n'y a actuellement plus d'argent comptant ici, toute la caisse étant à Olmütz.

Je suis fâché d'apprendre les obstacles qui se rencontrent auprès de vos troupes, pour qu'elles ne puissent marcher si tôt comme j'aurais souhaité; je crains seulement que le secours que nous pensons de donner à M. le maréchal de Broglie, n'arrive trop tard, en cas que les Autrichiens veuillent tenter quelque chose sur lui. Et comme il est aisé de juger de quel mauvais effet ce serait, s'il était une fois renversé, je me vois obligé de marcher avec une partie de mes troupes en Bohême le 10 de ce mois; je marcherai droit à Pardubitz, où je me joindrai à mes troupes qui sont en marche vers la Bohême sous les ordres du feld-maréchal, le prince d'Anhalt. Quant à vos troupes, je crois que le meilleur sera de marcher droit à Prague pour s'y joindre avec les troupes françaises, jusqu'à ce que le secours que celles-ci attendent y puisse arriver, après quoi nous pourrions nous rejoindre, et agir ensemble pour nous rendre maîtres tant de la Bohême que de la Moravie.

Ce qui nous doit déterminer principalement à cette résolution, c'est que, si les Autrichiens renversent le maréchal de Broglie, la Saxe et la Silésie sont perdues, et que par ce mouvement que nous irons faire, nous sommes en état de résister aux forces autrichiennes. Si nous battons l'ennemi en Bohême, la Moravie tombera sans difficulté; mais si l'ennemi gagne la Bohême, nous sommes mis hors de combat et réduits à faire la défensive. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

#### 778. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Selowitz, 3 avril 1742.

Immédiatement que vous aurez déchiffré l'incluse, par laquelle j'expose à M. le Cardinal les raisons que j'ai eues pour marcher avec une partie de mes troupes et celles de Saxe en Bohême, vous la ferez lire à M. le Cardinal, et vous lui direz en même temps que les Saxons sont fondus jusqu'à 12,000 hommes de combattants, et que le peu de volonté des généraux saxons est cause que nous n'avons pas plus fait. Je suis etc.

Federic.

Mémoire.

L'interruption des postes et la quantité de hussards autrichiens, répandus dans presque la moitié de la Bohême et de l'Allemagne, m'empêchent d'écrire autrement qu'en chiffre, pour faire savoir à M. le Cardinal que, vu la position de M. le maréchal de Broglie et les sollicitations de M. Valory, les Saxons marcheraient à Prague, que nous ôterions toute la subsistance de ce côté-ici à l'ennemi, qu'un corps de 14 bataillons et 30 escadrons ferait la défensive en Haute-Silésie et Olmütz, et que, comme une armée ne pouvait par subsister ici, j'allais me joindre au prince d'Anhalt avec le reste de mes troupes entre Pardubitz et Nimbourg, non loin de Prague; que ce qui m'avait déterminé principalement à cette résolution, étaient les avis que l'on avait, que le cercle de Franconie ne voulait pas donner le passage au secours du maréchal de Broglie; que, si les Autrichiens le renversent, la Saxe et la Silésie sont perdues, et que par ce mouvement moi seul je suis en état de résister aux forces autrichiennes; que, si nous battons l'ennemi en Bohême, la Moravie tombera sans difficulté, mais que, si l'ennemi gagne la Bohême, moi et les Saxons sont mis hors de combat et réduits à faire la défensive.

Das Rescript nach Abschrift der Cabinetskanzlei; die Denkschrift nach dem eigenhändigen Concept.

#### 779. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A OLMÜTZ.

Wischau, 5 avril 1742.

A mon arrivée ici, j'ai reçu les vôtres du 3 et du 4 de ce mois. Quant au sieur de Bülow, vous pouvez lui dire, en cas qu'il ne soit pas encore parti pour Neisse, qu'il peut venir auprès de moi, mais en cas qu'il soit déjà parti, vous pouvez lui mander que, quoique j'épouserais toujours avec plaisir les intérêts du Roi son maître, néanmoins je ne croyais pas que les circonstances critiques dans lesquelles nous sommes à l'heure qu'il est, voulussent permettre de parler de changements à faire sur des choses arrêtées et conclues, et que, selon moi, il faut attendre des conjonctures plus favorables.

Je ne me fie pas aux avis que les Saxons nous donnent, et je ne puis pas me persuader que le maréchal de Belle-Isle se soit oublié de la sorte de dire nettement qu'on est obligé de mettre la main à la paix quelqu'elle puisse être avec la reine de Hongrie.<sup>1</sup> Je crois plutôt qu'ils aiment à nous donner de l'inquiétude partout. Néanmoins, vous direz à Bülow dans des termes polis et convenables que je suis bien obligé au Roi son maître des avis qu'il me donnait, que je me doute moi-même qu'il se trame quelque chose avec la cour de Vienne, qu'il faut y avoir toutes les attentions possibles, et qu'il faut prendre entre nous, en fidèles alliés, des arrangements convenables, si tels avis devaient continuer. Vous tournerez cela d'une manière vague et générale, afin que la cour de Dresde n'en puisse faire jamais un mauvais usage auprès de nos autres alliés. Par la lettre de Hyndford qui vous a été envoyée hier, vous aurez vu qu'il va venir. Sur ce que vous me mandez des ménagements à garder avec les familles de ce pays, vous ne savez pas assez ce que c'est que la guerre, et la dépêche de Pollmann vous instruira que c'est bien autre chose, ce que les Autrichiens font en Bavière. Je suis etc.

Il y a de la malignité dans l'insinuation des Saxons; ils ont envie de faire une paix séparée, et ils veulent que je la leur propose; ce qui ne se fera pas. Hyndford arrivera, je crois, la fin de cette semaine ou le commencement de l'autre. Envoyez Bülow à Neisse, en attendant que vous signiez avec Hyndford. Si nous ne pouvons pas absolument obtenir le cercle de Königgrätz pour avoir la paix, il faudra se contenter de la Haute-Silésie, quoiqu'à regret. Car je regarde la paix comme prudente et nécessaire pour nous; ainsi je l'accepterai à quelque prix que ce soit, pourvu que j'ait des avantages. Répondez encore aujourd'hui.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

Federic.

<sup>1</sup> Wie ein von Bülow am 4. April übergegenes Mémoire versichert. Vergl. Droyesen V, 1, 417.

## 780. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A ROSCHITZ.

Wischau, 5 avril 1742.

Je viens de recevoir la vôtre du 4 de ce mois, par laquelle j'ai vu avec plaisir que vous hâterez votre marche pour vous y mettre si tôt qu'il vous sera humainement possible. Quant à la mienne, je ne la puis diriger autrement que par Landskron vers Pardubitz, le prince d'Anhalt venant d'arriver avec le corps de ses troupes vers Nimbourg, où il sera le 16 de ce mois, ainsi que la position de mes troupes sera entre Nimbourg et Pardubitz. Selon cette position, je crois que la route à prendre par vos troupes sera en deçà de l'Elbe vers Prague.

Vous pourriez sûrement envoyer tous vos malades à Olmütz, où ils seront reçus, et je mettrai ordre que, si les circonstances le demanderont, ils seront transportés de là dans la Haute-Silésie, à Hotzenplotz ou tel autre lieu où ils puissent être en toute sûreté, et où ils trouveront toutes les commodités possibles pour y être soignés par ceux qui sont auprès d'eux.

Federic.

Nach dem Concept.

## 781. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Wischau, 6 avril 1742.

Par les mêmes raisons que je vous ai mandées dans ma précédente, je vous adresse ci-joint chiffré le précis des raisons que j'ai eues de marcher avec une partie de mes troupes de la Moravie en Bohême. Immédiatement après que vous l'aurez déchiffré, vous le ferez lire à M. le Cardinal, et vous manderez après ce qu'il vous en aura dit. Je suis etc.

Federic.

## Précis des raisons qui ont déterminé le roi de Prusse de marcher avec ses troupes de la Moravie en Bohême.

Il est à considérer que l'année passée les Autrichiens ont tiré leurs magasins de la Moravie, et que leur armée en Silésie en a subsisté jusqu'au mois d'octobre, ce qui avait dépourvu considérablement le pays de grains et de chevaux.

Comme j'avais conçu le dessein de venir en Moravie, j'avais cru, selon la voix commune, que l'armée du maréchal de Broglie était forte de 30,000 hommes, quoiqu'elle n'eût guère passé les 10,000 hommes. Qu'on avait cru les Saxons forts de 22,000 hommes, qui en effet ne l'ont été que de 14,000 hommes.

Sur cela j'avais fait mes dispositions, et j'avais joint 14,000 hommes de mes troupes à ces troupes de Saxe.

Qu'après l'affaire d'Iglau les Saxons avaient voulu s'en aller, ce qui a retardé les opérations de huit jours. Que le cercle d'Iglau ayant été entièrement mangé par l'ennemi, j'avais voulu faire marcher les Saxons à Frating et à Waidhofen, et qu'à cette fin je m'étais porté dans la Basse-Autriche jusqu'à Rötz et autres postes avancés; mais comme ni le comte Rutowski, ni le Chevalier de Saxe, dont j'ai les lettres encore en main, n'avaient voulu suivre mes ordres et représentations, après quinze ou seize jours que les Saxons étaient entré à Teltsch et Iglau, ils étaient affamés, comme je l'avais prévu.

Sur quoi les Saxons m'avaient demandé la cession de mes quartiers de Znaym et de ces environs-là. Que pour leur donner des marques de ma condescendance et des soins que je voulais avoir pour leur troupes, je leur avais cédé tous les quartiers de Znaym et Budwitz qu'on m'avait demandés, et que je m'étais enclavé avec le corps de toutes mes troupes entre la Schwarza, la Morawa et la Taya, formant par mon aile droite le blocus de Brünn. Nous étions convenus alors que les Saxons bloqueraient de leur côté Brünn; mais que j'avais reçu des lettres du Chevalier de Saxe que toute son infanterie ne se réduisait qu'à 5,000 hommes de gens capables pour faire le service, ainsi qu'il lui fallait toute son infanterie sans exception pour faire le blocus de Brünn.

Que j'avais eu beaucoup de chagrin de ces menées, d'autant plus que par l'évacuation de la part des Saxons de Znaym, de Teltsch et de Budwitz le but de mon dessein était manqué, dont le principal objet était de tenir, par les attentions sur la Basse-Autriche, le prince Charles de Lorraine et le prince Lobkowitz en respect, par l'appréhension que s'ils marchaient sur M. le maréchal de Broglie, ils seraient coupés par leur derrière de Krems et de Linz.

Depuis ce temps-là, les Autrichiens ont fait brûler par une troupe d'incendiaires plus de vingt villages de nos cantons. Les hussards, dont le nombre se réduit à plus de 6,000 hommes, qui nous entourent tant du côté de la Basse-Autriche que de la Hongrie, de la Bohême et de la Haute-Silésie également, nous dérobent toute la subsistance et nous empêchent de faire des magasins. Les paysans, qui par ordre de la cour de Vienne s'enfuient dans les bois et les montagnes, rendent les habitations désertes, et, à nous, la subsistance si difficile, qu'à peine nous en avons huit jours d'avance pour l'armée.

Le roi de Pologne, malgré les représentations que je lui avais faites, n'a point encore fait jusqu'ici le moindre arrangement pour la grosse artillerie.

Il n'y a point de rivière navigable dans toute la Moravie. La Haute-Silésie est un pays mangé par les armées et par les quartiers d'hiver. Les charrois d'Olmütz à Pohrlitz ont 24 grandes lieues de France à faire. Il n'y a presque point de chevaux dans le plat pays, de façon que je ne vois pas comment nous pourrions ouvrir la campagne dans ce pays-ci.

Cependant, à force d'industrie et de peines, on aurait peut-être trouvé des moyens de faire la campagne, mais la raison principale qui m'a déterminé de marcher en Bohême, est la lettre de M. de Valory et les sollicitations pressantes de M. de maréchal de Broglie, à cause des avis qu'on avait reçus que le prince de Lorraine irait tomber sur lui et sur Prague.

Effectivement, si les Autrichiens tentaient contre M. le maréchal de Broglie, l'expédition de la Moravie serait toujours perdue, puisque les Saxons voudraient couvrir leur pays, et que je me verrais obligé de défendre la Basse-Silésie. De plus, je trouve de la subsistance en Bohême, par les bons arrangements du prince Léopold.

Les Saxons iront droit à Prague, par les ordres que je leur ai donnés, s'ils les exécutent.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

#### 782. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A PRAGUE.

Prostnitz, 8 avril 1742.

Monsieur. Vos deux lettres du 3 et du 5 de ce mois m'ont été bien rendues, et je vous suis bien obligé de la communication des avis que M. de Clermont a donnés.<sup>1</sup> Comme je ne saurais concilier cela avec ce que vous m'avez mandé dans votre précédente lettre, je suis obligé de croire que les ennemis mêmes ne sont pas encore déterminés à ce qu'ils veulent faire, et dans cet état balottant, je ne saurais changer quelque chose aux mesures que j'ai une fois prises. En attendant, vous avez très bien fait d'en avertir M. le Chevalier de Saxe, afin qu'il puisse être sur ses gardes et accélérer d'autant plus la marche vers Prague. Vers la fin de ce mois, j'espère être en Bohême à la tête de 50,000 hommes de mes troupes, et je suis persuadé que cela fera un bon effet pour la cause commune.

Quant aux discours forts que vous croyez nécessaires pour payer les démonstrations des Puissances maritimes, j'ai à vous dire que, selon moi, on prendra toujours de tels discours pour des menaces qui ne feraient que les aigrir. Si le roi d'Angleterre accepte la neutralité, ce serait le cas le plus heureux pour nous; sinon, je crois qu'outre un corps d'armée en Flandre, il faudra un corps d'observation dans le pays de Liège, pour empêcher par là la jonction des troupes hollandaises avec celles d'Angleterre, et si l'on faisait quelque parade du traité que Sa Majesté Très Chrétienne vient de conclure avec la cour de Danemark, et que celle-ci ferait marcher des troupes, cela donnerait

<sup>1</sup> Vergl. Extrait d'une lettre de M. Clermont au maréchal de Broglie, 6 avril 1742; Campagne des maréchaux de Broglie et de Belle-Isle IV, 228.

à penser aux Hanovriens. Je continuerai demain ma marche vers la Bohême, où j'espère d'avoir la satisfaction de vous revoir. Je suis avec estime, Monsieur, votre bien affectionné Roi

Federic.

Nach dem Concept.

#### 783. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE.

[Prostnitz, 8 avril 1742.]

Le marquis de Valory vient de m'envoyer par un courrier la copie ci-jointe d'une lettre du maréchal de Broglie à M. de Séchelles, touchant un dessein que le prince Charles de Lorraine doit méditer contre nos troupes dans la Moravie. Quoique j'aie de la peine à me persuader tout-à-fait de la réalité de cet avis, lequel vous aurez peut-être reçu déjà en droiture, je crois néanmoins qu'il ne faut le mépriser tout-à-fait, et qu'il faudra tâcher d'avoir des nouvelles certaines si des troupes ennemis font actuellement quelque marche vers la Moravie, ou non, de quoi je vous prie de m'avertir au plus tôt possible. Je suis, au reste, persuadé que, de votre part, vous disposerez tout de manière que l'ennemi ne pourra insulter quelques-uns de vos régiments, pendant la marche que nous allons faire. Je suis avec bien de l'estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

#### 784. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN OLMÜTZ.

Von dem Cabinetssecretär.

Prostnitz, 8. April 1742.

„Des Königs Majestät seind über das Aussenbleiben des Mylord Hyndford nicht wenig inquiet und wissen nicht, was vor Ursachen Sie es zuschreiben sollen, dass derselbe Ew. Excellenz wenigstens nicht einmal auf Dero Zuschreiben geantwortet, ob und wann er von Berlin abgehen wollte. Sie haben die hierbei zurück erfolgende Copie des abermaligen Schreibens an Mylord Hyndford vollenkommen approbiret . . . Des Königs Majestät haben mir befohlen, Namens Deroselben an Ew. Excellenz zu schreiben, dass Dieselbe Dero Gedanken schreiben möchten, ob es bei so gar verworrenen Umständen nicht gut sein dörfte, einen Émissaire nach Wien zu schicken, um dorten zu negocieren und zugleich zu approfondiren, was daselbst eigentlich vorgehe. Dero einzige Besorgniss ist dabei, dass dieses, wenn Mylord Hyndford noch käme, dessen Negociation brouilliren möchte“<sup>1</sup> . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

<sup>1</sup> Podewils erwidert an den König, 9. April: „Je crois qu'il faudra toujours regarder l'envoi d'un émissaire à Vienne comme notre dernière ressource, dont on ne doit se servir qu'à toute extrémité . . . La cour de Vienne serait capable de faire semblant de vouloir négocier avec un tel émissaire, et d'en avertir en même temps le ministre de France qui est encore à Vienne.“

## 785. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Müglitz, 10 avril 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Les sentiments d'amitié et la confiance que Votre Majesté vient de me témoigner, dans Sa lettre du 6 de ce mois, m'ont pénétré de la plus vive reconnaissance, et Votre Majesté me fera véritablement justice si Elle est persuadée d'un parfait réciproque de ma part, ne désirant rien tant que cultiver de plus en plus cette heureuse harmonie qui règne entre nous, et de la serrer d'une manière indissoluble.

Tous les avis qui me sont venus depuis peu, confirment les raisons que j'ai eues pour marcher avec une partie de mes troupes et celles de Votre Majesté en Bohême. Il est sûr que, si l'ennemi avait tenté contre le maréchal de Broglie, dans l'état où il a été, et privé de tout secours, l'expédition de la Moravie aurait été toujours perdue, nos pays exposés, et nous réduits à faire la défensive, sans que nous eussions su comment ouvrir la campagne, faute de subsistance; au lieu que par le mouvement que nous faisons actuellement, et par l'arrivée du corps de troupes qui vient sous les ordres du vieux prince d'Anhalt, nous sommes en état de résister aux forces autrichiennes et d'agir même offensivement, dès que la saison le permettra; après quoi, selon moi, la Moravie tombera de soi-même.

Votre Majesté peut être assuré que j'aurais ménagé très volontiers la Moravie comme un pays qui Lui doit appartenir, mais comme j'ai trouvé d'abord la difficulté qu'il y aurait à faire subsister une armée, après que ce pays a été presque consumé par les armées autrichiennes qui en ont tiré leur subsistance, depuis la campagne de l'année passée jusqu'à notre arrivée, j'ai cru que la raison de guerre voulait que nous devions ôter toute la subsistance de ce côté-ci à l'ennemi.

Je ne saurais trop réitérer les protestations de l'estime, de la considération et de l'amitié avec laquelle je suis à jamais, Monsieur mon Frère et Cousin etc.

Federic.

Nach dem Concept.

## 786. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Müglitz, 10 avril 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Votre Majesté m'ayant fait l'honneur de me mander qu'Elle est intentionnée de Se rendre, dans le mois de mai qui vient, à Fraustadt, je n'ai pas manqué de donner les ordres nécessaires, pour que, quand Elle passera par mes États, tout se fasse comme Elle le pourra désirer. Quoique je croie les chemins par là assez sûrs, dans un temps où la plupart des régiments qui marchent en Bohême sont en mouvement de ce côté-là, il dépendra néanmoins du

bon plaisir de Votre Majesté par quel détachement de Ses troupes Elle voudra Se faire escorter, qui trouvera sur sa route tout préparé pour ses gîtes et vivres. J'ai en même temps ordonné qu'on doive continuer à pratiquer la même chose à cet égard, si souvent qu'il plaira à Votre Majesté d'en faire donner à temps, par Son résident à Breslau, les avertissements nécessaires à mon ministre d'État et président des chambres de guerre et des domaines, le comte de Münchow. Votre Majesté voudra être persuadée que je choisirai toutes les occasions où je pourrai La convaincre de la sincère amitié et de la considération la plus parfaite avec laquelle je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

787. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE,  
A PRAGUE.

Trübau, 11 avril 1742.

Monsieur. Étant actuellement en marche pour entrer avec une partie de mes troupes en Bohême, j'ai voulu vous mander par la présente que je compte d'avoir assemblé, le 25 de ce mois, une armée de 45,000 hommes aux environs de Pardubitz, sans compter les troupes saxonnnes qui ont ordre de marcher vers Prague. Si l'ennemi voudrait alors tenter quelque chose sur M. le maréchal de Broglie, je marcherai volontiers à son secours avec mon corps de troupes, étant persuadé qu'on leur fournira alors à mon arrivée le pain et les fourrages nécessaires.

Quoique je vous ai déjà mandé, par le dernier courrier, qui vous aura apporté ma réponse sur les avis que vous m'avez donnés, que, selon moi, je croyais qu'en cas que l'ennemi viendrait en force sur M. le maréchal de Broglie, il n'avait d'autre parti à prendre que de se replier derrière la Beraun, et même sur Prague, si les circonstances le demandaient, pour y attendre notre secours, et que j'espère que vous en êtes averti, néanmoins je crois que l'importance de l'affaire demande que vous l'en avertissiez, en l'assurant qu'il peut compter alors sur notre secours. Il a raison d'être bien sur ses gardes, puisque tous mes avis continuent que le prince Charles de Lorraine va tomber sur lui pour le combattre, et pour marcher alors vers Prague; c'est ce qui m'a déterminé d'y envoyer les Saxons, et de marcher moi-même en force à son secours.

Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre bien affectué

Federic.

Le régiment de Möllendorf-Dragons vient de battre 800 cavaliers autrichiens, dont il y en a trente de restés sur le carreau, et quelques-uns de prisonniers, marque que les reitres autrichiens ne sont pas invincibles.

Nach dem Abdruck der Ausfertigung in den Mémoires des négociations du Marquis de Valory II, 261.

788. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE  
A VERSAILLES.Trübau, 12 avril 1742.<sup>1</sup>

Monsieur. La lettre du 25 de mars que je viens de recevoir de votre part, m'a causé le plus sensible plaisir, lorsque j'y ai vu la destination que Sa Majesté le Roi votre maître a fait de votre personne pour prendre le commandement de l'armée de Bohême, et je vous en félicite de tout mon cœur, étant très persuadé du bon effet que cela opérera à la cause commune.

Depuis la dernière que je vous ai écrite, il y a eu du changement dans notre position de ce côté-ci, dont il faut que je vous explique les raisons d'une manière un peu circonstanciée.

Après que je m'étais enclavé avec toutes mes troupes entre la Schwarzawa, la Morawa et la Taya, pour céder aux Saxons les autres quartiers en avant, formant par mon aile droite le blocus de Brünn, j'étais convenu avec les Saxons qu'ils bloqueraien cette ville de leur côté. Mais peu après, le Chevalier de Saxe me marqua par ses lettres que toute son infanterie se réduisait à 5,000 hommes de gens capables pour faire le service, et qu'il lui fallait ainsi toute son infanterie pour faire le blocus de Brünn. J'en eus beaucoup de chagrin, d'autant plus que par là, et par l'évacuation de Znaym, de Teltsch et de Budwitz de la part des Saxons, mon principal objet était manqué, qui fut de tenir en respect, par les attentions sur la Basse-Autriche, le prince Charles de Lorraine et le prince Lobkowitz, pour ne pas marcher sur M. de Broglie. Mais quoi que je pusse faire, les Saxons traînèrent de temps à d'autre le blocus formel de Brünn.

En attendant, nous fûmes souvent alarmés par la garnison de Brünn; les Autrichiens firent brûler peu à peu plus de vingt villages, pour inquiéter nos troupes; la subsistance commença à nous manquer; il n'y avait guère du charroi pour transporter les vivres et fourrages nécessaires; les gens du plat pays s'ensuivirent, à l'instigation de la cour de Vienne, dans les bois et les montagnes; les hussards ennemis nous entourèrent de tout côté pour nous dérober la subsistance et pour nous empêcher de faire des amas de magasins; les Saxons ne prirent point de mesures pour amener leur artillerie vers Brünn, et toutes leurs manœuvres étaient de la sorte que j'eus lieu de croire qu'ils n'avaient pas grande envie de faire le blocus et le siège de Brünn.

Depuis, M. de Valory me manda par un courrier que, selon des avis que M. de Broglie avec M. de Séchelles venaient d'avoir, le prince Charles de Lorraine irait tomber dans peu de temps en force bien supérieure à M. le maréchal de Broglie, qui serait obligé par là de se retirer sous les canons de Prague, où il aurait même bien de la peine à se maintenir, sans notre secours, jusqu'au temps qu'il serait joint par

<sup>1</sup> An demselben Tage ergeht ein Schreiben gleichen Inhalts in gedrängterer Form an den römischen Kaiser. (Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.)

les troupes qui lui devaient venir de France, et il me sollicita avec quelque empressement d'opposer effort à effort et de secourir réellement M. le maréchal de Broglie.

Dans un état très douteux si je pourrais jamais surmonter tous les obstacles pour pouvoir ouvrir une campagne de ce côté-ci, et considérant le danger éminent qui nous menaçait, si les Autrichiens renversaient M. de Broglie et tombaient après cela sur Prague, j'ai pris la résolution d'ordonner aux Saxons de marcher incessamment droit à Prague, au secours de M. de Broglie, et j'ai donné même des ordres au vieux prince d'Anhalt d'entrer en Bohême, avec les troupes qui sont en marche vers la Haute-Silésie, pour arrêter le dessein pernicieux des Autrichiens, et pour couvrir selon la raison de guerre mes propres États avec ceux d'un allié contre les incursions de l'ennemi.

Comme aussi le roi de Pologne m'avertit peu de jours après que lui étaient venus plusieurs avis même de Vienne qui l'assuraient, à n'en pouvoir douter, que le véritable plan de l'ennemi était d'entreprendre ce coup-là, aussitôt que la saison le permettrait, cela m'a d'autant plus confirmé dans la résolution que j'avais déjà prise d'aller me joindre en Bohême aux troupes du prince d'Anhalt, avec une partie des miennes, et le former du reste un corps d'observation, à Olmütz et dans la Haute-Silésie, de 14 bataillons et de 45 escadrons, inclusivement 3 régiments de hussards.

Ce sont-là les raisons qui m'ont déterminé de marcher dans la Bohême et d'y assebler, auprès de Nimbourg, une armée de 45,000 hommes, qui y seront vers le 25 de ce mois. Vous conviendrez que la nécessité demande de consolider la conquête de Bohême avant que de faire autre chose, et de ne laisser point le temps aux ennemis de profiter de la faiblesse du corps de M. de Broglie pour le renverser et pour envahir Prague avec toute la Bohême. Il est, de plus, très sûr que, si nous restions en Moravie et perdions la Bohême, nous ne ferions que troquer sans gagner quelque chose, ou plutôt avec perte.

J'espère d'arriver toujours à temps pour soutenir M. de Broglie, qui en attendant n'aura, tout au pis, qu'à se retirer sous les canons de Prague, comme je lui ai fait mander par M. de Valory.

Quant à la proposition de faire avancer mes troupes qui ont été, l'année passée, sous le commandement du prince d'Anhalt, vers le pays de Clèves et les quartiers de Gueldre, pour imposer aux Hollandais, je vous réponds qu'une partie de ces troupes marche actuellement vers la Bohême, et que je ne crois pas qu'il serait de la prudence de faire marcher le reste vers le Rhin, tandis que la cour d'Hanovre ne s'est pas déclarée.

Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur, votre très affectionné et fidèle ami

Federic.

Nach dem Concept.

## 789. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS.

Leutomischl, 15. April 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Aus denen berliner gewöhnlichen Rapportzetteln habe Ich ersehen, dass Mylord Hyndford den 6. d. M. von Berlin auf Frankfurt abgereiset ist, und werdet Ihr solchen folglich bei Eurer Ankunft in Breslau daselbst vermutlich schon finden. Ich erwarte mit vielem Verlangen Eure Nachricht, in was vor Disposition Ihr solchen gefunden, aus was vor einem Ton er spricht, und was Ich Mir ohngefähr von seiner Negociation versprechen kann. Von der Defensivallianz, welche Ich mit denen Seepuissancen zu machen erbötig bin, sollet Ihr gegen ihn einen guten Gebrauch und solche bestens geltend machen; dabei Ihr leicht merken werdet, ob ihm daran gelegen zu sein scheine. Ihr könnet ihm auch auf eine conveniente Art insinuiren, dass an der in vorigem Jahre geschehenen und ihm bewussten Sache nichts verloren wäre, dieses sei die Continuation derselben; wenn Ich aber völligen Frieden machen sollte, müsste man Meine Conditiones machen. Darunter sei die Zeit vor Eröffnung der Campagne nicht zu versäumen, es müsste jetzt oder niemals geschehen. Ich zöge deshalb unter dem Fürsten mehrere Truppen an Mich, um, wenn kein Frieden zu hoffen, mit aller Vigueur zu agiren, und also müsste Ich bald wissen, woran Ich wäre. Von allem nun erwarte Euren Bericht und bin etc.

Friderich.

Comme je suis extrêmement intrigué de voir clair dans les circonstances présentes, pour régler mes mesures là-dessus, je vous prie de retourner Hyndford de tous les côtés, pour voir ce que l'on peut se promettre de lui, et jusqu'où je pourrai pousser ma bisque; n'épargnez rien en courriers pour m'en informer, et faites usage de toute votre éloquence pour le persuader à nous faire avoir notre morceau, et cela au plus vite, car quinze jours plus tôt ou plus tard font beaucoup dans la situation où je suis, et il faut que je sache à quoi m'en tenir, avant que Belle-Isle arrive.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

## 790. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS.

Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 18. April 1742.

„Den mit dem Courier von M. de Valory geschehenen Vorfall haben des Königs Majestät mit Chagrin vernommen, doch, da solcher nicht mehr zu ändern gewesen, Sich, wenn ich so sagen darf, à la hollandaise einigermassen darüber consoliret, dass dieses Accident bei den jetzigen Umständen vielleicht den Effect thun könne, dass der

wienersche Hof daraus ersehen würde, wieviel dem französischen an Sr. Königl. Majestät Freundschaft zur Zeit noch gelegen,<sup>1</sup> und dass, woferne sonsten der wienersche Hof ein Accommodement wünschet, derselbe leicht urtheilen könnte, wie er keinen kleinen Mund machen noch trainiren müsse, woferne er nicht gewärtigen wolle, dass durch die bald vermuthende Ankunft des Maréchal de Belle-Isle alles bouleversiret werden solle. Welches alles die Zeit lehren wird. Ich bin inzwischen von Sr. Königl. Majestät befehliget worden, Ew. Excellenz zu melden, wie dass, wann Dieselbe den Mylord Hyndford von guten Sentiments und auf erwünschten Wegen finden würden, Dieselbe solchem de bonne maniere zu verstehen geben möchten, dass, nachdem die französische Truppen das Westphälische evakuiret hätten, Se. Königl. Majestät dadurch freiere Arme bekommen, in dergleichen Negociation zu entrire, da sonsten Sie durch das Séjour der französischen Armee in Westphalen sehr bridiret gewesen. Das einzige, was Se. Königl. Majestät verlangeten, wäre dieses, dass der Hof zu Wien nicht trainiren möchte, allermassen Sie annoch vor Ankunft des Maréchal de Belle-Isle, welcher ohngefähr mit Ende dieses Monates oder mit Anfang des nächstkommenen ankommen würde, wissen müssten, was Sie Sich zu der Negociation zu versehen hätten, und das, was geschehen sollte, zwischen hier und dem künftigen Mai geschehen und die Préliminaires um solche Zeit gezeichnet sein müssten. Aut tunc, aut nunquam. Wann Mylord Hyndford von guten Sentiments ist, so vermuthen Se. Königl. Majestät, dass er nichts unterlassen wird, um dem Hof zu Wien alle bündige Vorstellung deshalb zu thun, und dass der wienersche Hof durch ein gutes Accommodement einen Feind gewönne, der ihm doch sonstem allemal der beschwerlichste und dangereusste sein würde, und der, wann auch die Oesterreicher hier oder da einige Avantages an der Donau erhielten, dennoch ihre ganze Macht alleine balanciren könnte; der Avantagen, welche die See-Puissances durch ein Accommodement haben, und des Reliefs, welches solches dem König von Engelland bei dem Parlament und der Nation machen würde, jetzo nicht zu gedenken.

Kurz, des Königs Majestät seind in der grössten Attente, bald zu wissen, woran Sie seind; und wie Ew. Excellenz die Vivacité unsers allergnädigsten Herrn kennen, und dass, wann eine Sache languissant tractiret oder trainiret wird, Sie mit gleicher Vivacité einen andern Plan nehmen können, sonderlich wenn ein insinuanter Belle-Isle mit seinen Cajolerien und Promessen dazu kommt, so wünschete Ich selbst vor mein geringes Particulier, dass die vorseiende Sache bald reguliret würde“ . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

<sup>1</sup> Vergl. Arneth, II, 65.

791. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 19. April 1742.

„Der Marquis de Valory ist heute Mittag hier angekommen und hat nach der Tafel des Königs Majestät gesprochen. Sein Anbringen hat darin bestanden:

1. Des Kaisers Majestät mit Gelde zu assistiren, und wenigstens die 200,000, so wegen der Cession von Glatz rückständig sein, zu übermachen.

2. Hat derselbe zu verstehen gegeben, dass der Bischof von Bamberg Propositiones von Frieden an den Kaiser gethan,<sup>1</sup> wovon er, der Marquis de Valory, aber glaubte, dass solche nicht acceptabel gefunden worden.

3. Hat derselbe des Königs Majestät disponiren wollen, dass, um die Holländer en échec zu halten, Höchstdieselbe ein Corps Truppen nach den clevischen und denen obergeldrischen Quartieren marschiren lassen möchten, pour leur montrer les grosses dents, wie sein Ausdruck gewesen. Wobei mehrgedachter Monsieur de Valory, auf eine Art als wenn es ihm echappiret wäre, zu vernehmen gegeben, dass Engelland und Holland nichts mehr wünschete, als nur allein mit Frankreich seinen Frieden zu haben; dabei er jedoch declariret, dass letzteres seine Alliirten nicht ababonniren, noch von seinen Engagements abgehen würde.

Auf den erstenen Vortrag haben des Königs Majestät geantwortet, wie Dero jetzige Umstände nicht litten, dem Kaiser Geld zu fourniren, und dass die Tractaten Sie zu nichts weiter obligirten, als die stipulirte Gelder wegen der Cession von Glatz zu bezahlen, wann Sie in dem völligen Besitz des Glatzischen wären.

Die Confidence wegen der Propositionen des Bischof von Bamberg haben Se. Königl. Majestät als eine menace implicite angesehen, um Dieselbe so ehr zu der dritten Proposition zu disponiren.

Welche aber Se. Königl. Majestät dergestalt abgelehnet, dass, so lange die Neutralité mit Churhannover nicht zu seiner völligen Richtigkeit gekommen wäre, des Königs Majestät ohnmöglich den Rest Dero Truppen nach dem Clevischen marschiren und dadurch Dero Lande einem Feind, so ihnen im Rücken bliebe, exponiret lassen könnte; überdem, wann es nöthig sei, de montrer les grosses dents aux Hollandais, so wäre dieses nicht Sr. Königl. Majestät Sache, sondern eine Affaire, die der Krone Frankreich nach allen Umständen besser conveniret.

Das übrige ist bei einem Pourparler gebliet . . . Des Königs Majestät haben mir befohlen, alles dieses Ew. Excellenz sogleich par estafette zu überbringen und dabei zu melden, dass Ew. Excellenz

<sup>1</sup> Vergl. oben Nr. 765 und 775.

daraus urtheilen würden, wie sehr Sr. Königl. Majestät bei allen solchen unangenehmen Umständen an ein baldigstes Accommodement mit dem Hause Oesterreich gelegen wäre, dahero Sie nicht zweifelten, Ew. Excellenz würden bestens darauf arbeiten, wie Sie denn nunmehr stündlich Ew. Excellenz Bericht wegen der ersten mit Mylord Hyndford gehabten Entrevue über dieses Sujet erwarten“ . . .

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

792. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 20 avril 1742.

Mon cher Podewils. J'ai lu avec bien de l'attention le rapport que vous me faites de la conférence que vous avez eue avec milord Hyndford;<sup>1</sup> je suis fort fâché de voir qu'il se rencontre tant de difficultés dans cette négociation, d'autant plus qu'une paix particulière me paraît de jour en jour plus nécessaire:

Premièrement, puisque l'Angleterre va se déclarer ouvertement pour la reine de Hongrie,

En second lieu, puisque la France requiert déjà mon secours pour opposer un corps de troupes, dans le pays de Clèves, aux Anglais,

En troisième lieu, que toute paix générale me sera moins avantageuse que la particulière,

En quatrième lieu, parce que Valory m'a parlé par un ton comme si la France avait envie de me prévenir,

Cinquièmement, les dépenses que la guerre entraîne après soi,

Sixièmement, le risque d'un revers qui peut faire perdre les avantages que l'on s'est déjà acquis.

Septièmement, le peu de vigueur des alliés, et toutes les diversions que l'ennemi avec ses alliés peuvent nous faire.

De tout ceci, je conclus que, pourvu que la reine de Hongrie ne s'opiniâtre point sur mon assistance contre ses ennemis, il faudra conclure et se relâcher de quelques autres avantages, car je suis de l'opinion qu'il faut toujours préférer le certain à l'incertain, et que nous sortons toujours fort glorieusement d'affaire, en acquérant plus que nous n'avons osé espérer, ni que nous n'eussions reçu, il y a six mois.

<sup>1</sup> Am 18. April. Die Besprechungen zwischen Podewils und Hyndford knüpften sich an des Königs „Ultimatum“ vom 22. März, Nr. 751, oben S. 84. Die meisten Schwierigkeiten bieten der Artikel 2, weil die Königin von Ungarn nach Hyndford auf eine Abtretung von Königgrätz und Pardubitz nie eingehen wird, während sie zum Verzicht auf Oberschlesien mit Ausnahme von Teschen bereit sei; sowie der Artikel 3, in dem Hyndford die Erwähnung der den Alliirten des Königs zu gebenden „satisfaction raisonnable“ gestrichen wissen will und vielmehr für die Königin von Ungarn preussischen Beistand gegen ihre Feinde fordert. „Il me dit que tout le système de la cour de Vienne pour la paix à faire avec Votre Majesté roule sur son alliance avec la Reine et NB. sur Son assistance.“ (Bericht vom 18. April.)

Vous pouvez encore avertir Hyndford que je faisais encore marcher un flé<sup>1</sup> de troupes, pour me renforcer, et qu'assurément je n'en aurais pas le démenti; mais en même temps, il faut penser à leur rassurer l'esprit entièrement que, si je fais ma paix, et qu'elle est signée, je ne la romprai sous aucun prétexte que ce soit.

Adieu, faites de tout ceci le meilleur usage que vous pouvez et recommandons-nous à notre bonne fortune, qui, j'espère, me tirera de cet embarras, comme elle l'a déjà fait tant de fois.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

### 793. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 20. April 1742.

„Des Königs Majestät seind von der vorläufigen Declaration des Mylord Hyndford nicht ganz erbauet, aber auch nicht ganz ohne Hoffnung. Alles was ich vor meine Wenigkeit dazu sagen können, ist, dass ich gebeten, dass des Königs Majestät kein Empressemest merken lassen möchten, den Frieden zu haben, und dann, dass Dieselbe alles zu einer vigoureusen Campagne veranstalten möchten, um nicht, auf den Fall die Negociation sich zerschläget, à sec zu sein. Beides ist mir versprochen worden, und wegen des letzteren bin befehliget worden, darauf zu arbeiten, dass alles zu einer recht ernsthaften Campagne angeschaffet wird, wobei kein Geld menagiret werden soll“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

### 794. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 21 avril 1742.

Mon cher Podewils. Après avoir bien réfléchi à la relation que vous m'avez faite hier,<sup>2</sup> j'ai cru d'y avoir aperçu les deux inconvénients principaux de la paix à faire, savoir le peu de besoin que les Anglais affectent d'avoir de nous; en second lieu, le soupçon dans lequel la cour de Vienne est que nous en userions après la paix comme après le protocole de Schnellendorf.

Pour faire sentir à l'Anglais tout le besoin que leur parti a de nous détacher, il faut premièrement amplifier les desseins immenses de la France, ses liaisons et ses traités secrets avec le Danemark et la Suède, sa grande influence en Russie et auprès de la Porte Ottomane, et ajouter à tout cela que nous travaillons moins pour nous à présent, que pour le despotisme universel de cette couronne: c'est la principale raison qui a déterminé le Roi à vouloir se détacher de cette alliance

<sup>1</sup> Sic. — <sup>2</sup> Ueber eine zweite Unterredung mit Hyndford.

et à prendre des liaisons avec les Puissances maritimes, qui pour lors seront pleinement en état de rétablir cet équilibre si nécessaire pour la continuation des libertés de l'Europe et pour le bien commun; que, si une fois nous nous entendions avec l'Angleterre, on pourrait leur faire des ouvertures qui ne laisseraient pas de les surprendre, mais qu'indépendamment de toutes ces raisons, nous agirions avec plus de vigueur que jamais, si nous ne pouvions, par l'entremise de l'Angleterre, parvenir à une paix juste et honorable.

Quant au second point, il faut mettre aux Anglais et aux Autrichiens l'esprit en repos sur ce que nous romprions nos engagements, leur faire bien sentir la différence d'un traité et d'un pourparler, et leur dire naturellement que nous comprenons bien qu'ils ne veulent notre assistance que pour être certains de nous, et que nous ne changeons pas d'avis à la première occasion. Que pour l'article de l'assistance, je le rejette absolument, mais que je ne rejette point tels expédients qu'il plairait à Hyndford de proposer, pour tranquilliser la cour de Vienne sur ce sujet. Voyez alors ce que Hyndford vous dira, et proposez en suite de ne laisser qu'une certaine quantité de troupes dans nos nouvelles conquêtes, jusqu'à la paix générale, ou quelque idée synonyme, pour mettre les Autrichiens en repos. Je crois que par ce moyen nous pourrons parvenir à notre but.

Ensuite faites voir à Hyndford quel bon effet opérerait sur le parlement d'Angleterre la paix que le Roi aurait négociée avec nous et la reine de Hongrie; la gloire particulière de Hyndford, d'avoir sauvé la maison d'Autriche; et ensuite, faites lui sentir que, s'il vient à bout de cette négociation, 100,000 écus seront sa récompense.

Voici tout ce que j'ai pu imaginer sur ce sujet. Vous pourriez faire remarquer à milord Hyndford que, comme les Français retirent leurs troupes de la Westphalie, je suis à présent maître de faire d'autres arrangements, mais que l'hiver passé le cas avait été différent.

En gros, je suis résolu de faire la paix aux meilleures conditions que je le pourrai, sauf les déshonorantes. Du reste, je me repose sur vous que vous employerez dans cette négociation toute l'activité et le feu dont vous êtes capable. Adieu, cher Podewils, comme je suis fort intrigué de tout ceci, mandez-moi tous les détails et toutes vos conjectures, et cela amplement.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

### 795. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 21. April 1742.

„Ew. Excellenz werden aus dem einliegenden Schreiben mit mehrerm zu ersehen geruhen, welcher gestalt des Königs Majestät Sich über das

bewusste Sujet noch näher explicitet haben. Nachdem Sie mir die Gnade gethan, mich ausführlich darüber zu sprechen, so kann Ew. Excellenz vor mein weniges Particulier aufrichtig versichern, wie dass Se. Königl. Majestät anjetzo in den besten Sentiments von der Welt stehen, sodass es sehr zu beklagen sein würde, wenn der wienersche Hof sich mal à propos roidiren und diese favorable Moments, welche, wann sie einmal vorbei und alteriret seyn dörften, vielleicht nie wieder kommen würden, sodass ich mit Assurance das bekannte Dicterium: *Fronte capillata, posthac occasio calva*<sup>1</sup> davon sagen kann. Nachdem auch des Königs Majestät Dero Schreiben an Ew. Excellenz geschlossen, haben Dieselben gegen mich nochmalen wiederholet und Ew. Excellenz zu melden befohlen, Mylord Hyndford zu sagen, wie dass Se. Königl. Majestät den Frieden jetzo aus keiner andern Ursache wünschten, als weil Sie in Consideration zögen, dass, nachdem Sie dasjenige, so Sie nur immer verlangen könnten, bis auf das Schloss von Glatz in Besitz hätten und dabei in solcher Situation wären, dass Sie so leicht niemand daraus delegiren könnte, vielmehr Sie noch gegen andere Frontiären Dero Länder Face machen könnten, Sie fänden, dass wenn Sie ferner offensive agirten, Sie nichts anders thäten, als die Kron Frankreich überwiegend zu machen. Um nun zu verhüten, dass nurgedachte Krone die Balance nicht gänzlich emportirte und Dero vaste Desseins bei Dänemark, Russland und den Türken ausführte, wären Se. Königl. Majestät determiniret, Dero Waffen unter honorablen, wenigstens nicht deshonoranten, Conditions zu legen. Der Effect davon würde ohnfehlbar sein, dass Frankreich sich in seinen Schranken halten müsste, dass das Haus Oesterreich zu einem avantageusen Generalfrieden kommen könnte, dass die Seepuissances nicht die Hälfte von Efforts thun dörften, um das Gleichgewicht zu erhalten, dass ein generaler Krieg evitiret und Europa wieder in Ruhe gestellet, auch durch die zwischen Sr. Königl. Majestät und den Seepuissances nach gemachtem Particulierfrieden zu errichtende Defensivallianz letztere aus aller Inquiétude wegen Frankreich gesetzet würden; nicht zu gedenken, wie sehr à propos solches bei der jetzigen Fermentation in Engelland des Königs von Grossbritannien Majestät kommen würde, um sich davon bei seinem Parlament und bei der Nation zu prevaliren, und dass dadurch das alte System und die vorige Vertraulichkeit zwischen Engelland und Holland retabliert werden könnte.

Die Schwierigkeiten, welche bei denen geforderten Conditionen des Particulierfriedens vorkommen könnten, wären der Articul von Königgrätz. Wenn der wienersche Hof considerirte, wie nicht nur das sonst offerirte Oberschlesien weit einträglicher wie der königgrätzer Kreis und Pardubitz sei, und dass die Situation von Oberschlesien ihnen viel avantageuser wegen Ungarn, Oesterreich und Mähren wäre, wie

Königgrätz, so würde er finden, dass er bei solchem Troc eher gewonne als verlöre. Allenfalls aber, und wenn der wienersche Hof sich mit keinen Raisons bezahlen lassen wollte, so acceptirten Se. Königl. Majestät das offerirte Oberschlesien, wiewohl Sie allemal mehr vor Königgrätz und Pardubitz penchirten.

Die Schwierigkeit, welche sich bei der dritten Condition<sup>1</sup> finden möchte, deshalb haben Se. Königl. Majestät in Dero einliegendem eigenhändigen Schreiben allen Zweifel gehoben.

Wegen des fünften Articuls soll Ew. Excellenz auf expressen Königlichen Befehl melden, dass Se. Königl. Majestät auf solchen sogleich renuntiiren und fahren lassen, mithin, sobald der Particulierfrieden seine Richtigkeit hat, Oberschlesien, ausser dasjenige, so Deroselben davon cediret wird, von Dero Truppen evakuiren wollen. Es approbiren daher auch Höchstdieselbe, dass Ew. Excellenz den Mylord Hyndford declariret, wie nach gezeichneten und ratificirten Präliminarien sowohl Mähren als Böhmen, soviel davon nicht an des Königs Majestät verbleibet, evakuiret werden soll. Und da die übrigen Conditiones ausser Contestation wären, so könnte die Sache auf einmal zur Richtigkeit kommen, wenn der wienersche Hof soviel Facilité bezeigte, als des Königs Majestät Geneigtheit wiesen.

Ich habe demnach Ew. Excellenz alles solches schuldigst melden und nur noch hinbeifügen sollen, wie Se. Königl. Majestät zu Ew. Excellenz Einsicht und näheren Ueberlegung ausstelleten, ob es sicher und von einem guten Effect sein würde, wenn der Herr Graf von Podewils im Haag instruiret würde, in einer Conversation mit dem Pensionario in Holland oder mit dem Greffier Fagel von Sr. Königl. Majestät amiablen Sentiments gegen die See-Puissances, von Dero Inclination Sich mit solchen näher zu verbinden, wenn sie ihrerseits einen Frieden mit der Königin von Ungarn zu Wege gebracht hätten, und von allem übrigen, so Ew. Excellenz convenabel hielten, sich etwas zu äussern, um denen Holländern alle bisher gehabte Ombrage, als ob Se. Königl. Majestät wider das Interesse der Staaten Sich mit Frankreich über etwas concertiret hätten, zu benehmen, und den Pensionär oder Greffier in seinen guten Sentiments gegen des Königs Majestät zu fortifiiren. Alles dieses aber müsste auf eine sehr delicate Art und unter der Condition eines ohnverbrüchlichen Secrets geschehen“ . . .

.... Eger ist von den Franzosen eingenommen, und in Baiern hat sich Graf Khevenhüller bis Landshut zurückziehen müssen, sodass die Franzosen die Donau bis Straubing beherrschen und ihre Verbindung mit Böhmen wieder gewonnen haben. „Des Königs Majestät haben mir befohlen, diese Zeitung Ew. Excellenz sogleich zu überschreiben, mit dem Vermelden, dass Sie solche überall publique machen und den Mylord Hyndford davon entreteniren könnten . . . Bei dieser Gelegenheit

<sup>1</sup> Nach einer Fabel des Phaedrus.

<sup>1</sup> Verstanden ist immer das Ultimatum vom 22. März, oben Nr. 751 S. 84.

haben des Königs Majestät Sich zurück erinnert, wie Mylord Hyndford in seinem Schreiben, worinnen er die Proposition von der Cession von Oberschlesien und der deshalb erhaltenen Vollmacht meldet,<sup>1</sup> u. A. annoch gewisser Propositionen erwähnet, welche er dermalen nicht mit überschreiben, sondern solche Sr. Königl. Majestät mündlich zu eröffnen sich vorbehalten wollen. Höchstdieselbe befehlen mir demnach, Ew. Excellenz zu melden, wie Se. Königl. Majestät nunmehro von Mylord Hyndford zu wissen verlangeten, was diese Propositiones in sich hielten, und dass Ew. Excellenz dannenhero naimens Sr. Königl. Majestät ihn darüber befragen und Sich deshalb auf sein Schreiben beziehen, ihm allenfalls solches auch selbst vorweisen möchten"....

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

#### 796. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 22 avril 1742.

Mon cher Podewils. Je suis bien aise d'apprendre que Hyndford se réchauffe un peu, il est nécessaire qu'il entame cette négociation avec ardeur, car il n'y a que lui capable de la faire réussir. Faites-lui ce dilemme, pour lui montrer le ridicule que la cour de Vienne se donne, en demandant mon assistance contre leurs ennemis:

S'ils ne sont pas assez forts pour repousser eux seuls les Français et les Saxons, comment résisteront-ils à ces puissances lorsque je suis réuni avec elles?

Et s'ils sont assez forts d'eux-mêmes pour résister à tous, à plus forte raison résisteront-ils et vaincront-ils, s'ils n'ont à faire qu'à une partie de leurs ennemis.

Ainsi, ils n'ont pas besoin de mon assistance, et ma neutralité leur vaut la victoire.<sup>2</sup>

Faites bien valoir les avantages des Français, et dites à Hyndford qu'il verra bientôt que c'est mon grand sérieux de parvenir à mon but, mais que tout ce qui me fait de la peine, c'est que, si je bats les Autrichiens — comme cela arrivera sans faute — il ne faut plus penser à un accommodement, puisqu'alors mes alliés sont assez forts pour les accabler, et qu'alors il est trop tard de penser à sauver cette maison. Mais à présent cela se peut, et j'y suis prêt.

<sup>1</sup> 1. Februar 1742. Vergl. die Anm. zu Nr. 687 (6. Febr.) oben S. 31. —

<sup>2</sup> Podewils berichtet 25. April: „J'ai lu à milord Hyndford la première page de la lettre du 22, et le dilemme sur le ridicule de la demande d'une assistance que la cour de Vienne faisait. Hyndford se mit à rire et dit: Répondez, je vous prie, au Roi que je trouve ce dilemme aussi juste qu'une démonstration de Newton, je souhaite seulement qu'on pense de même à Vienne.“

La partie de la Haute-Silésie dont parle Hyndford<sup>1</sup> va jusqu'à Troppau, à l'exclusion du pays de Teschen; je crois que, si cela en vient au pourparler, toute la Haute-Silésie à l'exception de Teschen pourrait bien nous revenir. Vous savez que je ne me cabre point sur le Königigrätz; il nous faut la paix et nous l'aurons toujours plus avantageuse, si nous la faisons séparée, que si nous attendons la paix générale. Ainsi, attendez la réponse de la cour de Vienne, ménagez et disputez ensuite le terrain pied à pied, mais cédez s'il faut, et que nous ayons la paix.

Vous pouvez lire la première page de cette lettre à Hyndford, et je ne doute point que vous n'en fassiez le meilleur usage du monde.

Adieu, je suis avec bien de l'estime votre bien affectionné ami

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

#### 797. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 22. April 1742.

„Ueber dasjenige, so Se. Königl. Majestät auf Ew. Excellenz wohl eingekommenes Schreiben vom 20. d. in der Anlage höchsteigenhändig antworten, bin ich noch befehliget, Ew. Excellenz zu melden, dass Dieselbe dem Mylord Hyndford gelegentlich zu erklären suchen möchten, wie der prätendirte gute Zustand der Königin von Ungarn dergestalt nicht wäre, als solches der wienersche Hof der Welt zu bereden suchen wollte. Die Sachen in Baiern fingen jetzo an, eine ganz andere Tournure zu nehmen, als solche gewesen da die Franzosen keine Truppen in Baiern gehabt, so den Oesterreichern Tête bieten können, welches sich in kurzem, wenn die französischen Truppen versammelt sein würden, noch mehr developpiren würde. Khevenhüller müsste seine Schwachheit fühlen, da er sich auf Annäherung der französischen Truppen aus einer avantageusen Position zurück gezogen. Seine mehrste Force bestünde mit aus dem zusammengelaufenen ungrischen Volk, so zu wenig anders als zum Rauben zu gebrauchen. Dass derselbe seinen Plan, wovon die Oesterreicher in der ganzen Welt soviel Aufhebens gemacht, nämlich dem französischen Succurs entgegen zu gehn und solchen zu attaqueren, abandonniert, wäre eine ohnträgliche Marke seiner innern Faiblesse, denn er sonst vor das Interesse seines Hofes nichts avantageuseres thun können, um denen Franzosen die Communication nach Böhmen abzuschneiden, das Reich in Échec zu halten und das Théâtre de Guerre

<sup>1</sup> Nach Podewils' Bericht vom 19. April hatte Hyndford gesagt: „Si le Roi voulait se contenter de Glatz, moyennant de certaines conditions, et de la Silésie jusqu'aux montagnes, c'est-à-dire du cordon des quartiers d'hiver qui fut arrêté dans le protocole du 9 octobre, . . . . je pourrais peut-être me flatter d'y porter la cour de Vienne.“

nahe an den französischen Grenzen zu etabliren. Die Conquête von Eger habe ihre Mérite und decke nicht nur einen grossen Theil von Böhmen, sondern auch Sachsen, assurire den fränkischen Kreis und erhalte eine Communication mit der Oberpfalz. Die Ohneinigkeit und Jalousie sei zwischen den Alliirten so gross nicht, als Mylord Hyndford solches zu glauben scheine, und wenn sich die jetzige Negociation mit ihm zerschlage, so würde die Zeit lehren, dass es an zusammengesetzten Kräften nicht fehlen würde, um die Operationes mit Vigueur zu pous- siren. Einige kleine Bisbilles und Absichten wären bei allen Alliirten von der Welt, wenn aber nur die vornehmsten derselben sich verstanden, sei solchem bald abzuhelpfen.

Wegen des von Mylord Hyndford genannten Cordons verstehen Se. Königl. Majestät Selbst nicht was Mylord Hyndford occasione Oberschlesien damit sagen wollen. Das Schreiben von demselben an Se. Königl. Majestät, worin er die Proposition wegen Oberschlesien thut, erwähnet Oberschlesien simplement und nur allein mit der Ausnahme von Teschen. Wenn folglich jemalen Oberschlesien das Object des Friedens werden sollte, so können und werden Se. Königl. Majestät solches nicht anders als so nehmen, was Oberschlesien zu allen Zeiten excl. Teschen gewesen. Es ist an dem, dass als zu Schnellenwalde chipotiret worden, die Oesterreicher zufrieden gewesen seind, dass ein Theil der preussischen Truppen ihre Winterquartiere in Oberschlesien nehmen möchten, die Stadt Troppau, worin österreichische Garnison dermalen lag, und die Herrschaft Würbenthal gewisser Ursachen halber davon ausgenommen. Nie aber werden Ew. Excellenz in dem Dero- selben bereits zugestellten Schreiben von Mylord Hyndford finden, dass solcher weder davon noch von einem Cordon das geringste gemeldet hätte.

Ueberhaupt werden des Königs Majestät Oberschlesien nicht anders als auf den extremen Fall gegen den königgrätzer Kreis annehmen; einestheils weil, wann Sie auch solches bekommen, die Position Dero Landen sehr in die Länge gestreckt und schmal ausfallen wird, da Sie Sich hhergegen durch Königgrätz arrondiren; nicht zu gedenken, dass, wann Sie Oberschlesien nehmen müssten, Ihnen dadurch das ganze Onus derer auf Schlesien liegenden Schulden mit zur Last fället, da sonst solches wenigstens pro rata partagiret werden müsste, wovon aber noch nicht zu sprechen sein wird . . . . Dass übrigens Lord Carteret von der vorseienden Affaire besser wie Mylord Hyndford denke, solches haben Se. Königl. Majestät aus der hierbeikommenden Relation<sup>1</sup> mit sehr vielem Vergnügen ersehen und mir daher befohlen, solche sofort mitzuschicken, damit Ew. Excellenz das Original davon Mylord Hyndford zeigen und ihm alles selbst lesen lassen können.“

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

<sup>1</sup> Von Andrié, d. d. London 10. April.

798. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 22 avril 1742.

Mon cher Podewils. La relation d'Andrié est fort intéressante. Vous verrez par là combien l'Angleterre est portée pour nous; je crois qu'il ne serait pas mal de la montrer à Hyndford, et de faire en mon nom un compliment très obligeant au ministère de sa façon avantageuse de penser à mon égard, et de donner des assurances de la sincérité avec laquelle je réponds à leurs bonnes intentions, et combien je suis porté à m'y prêter.

Je vois cependant que par l'Angleterre nous pourrons peut-être encore parvenir au Königgrätz, et cela par le raisonnement suivant:

Si la Reine le cède, elle regagne par là toute la Bohême, la Haute-Silésie, la Moravie et la Haute-Autriche. Si elle ne le cède pas, tout le reste est pourtant perdu.

Je ne m'opiniâtre point, mais je crois qu'il ne faut prendre le bon que lorsqu'on ne peut avoir le meilleur.

Adieu, cher Podewils. Vous connaissez mes sentiments.

Federic.

Dans ce moment je reçois une relation de Moscou par où vous verrez que la Russie désire de se lier avec nous. Faites entrevoir la perspective de cette alliance à Hyndford. Nouvel argument.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

799. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE

[A FRANCFORT SUR-LE-MAIN].<sup>1</sup>

Chrudim, 22 avril 1742.

Monsieur. J'ai bien reçu par M. de Valory votre lettre du 1<sup>er</sup> de ce mois, et ma satisfaction a été extrême, en y voyant que vous rendez justice à mes sentiments et à mes intentions. Les bonnes dispositions que la France a faites pour des opérations vigoureuses, m'ont bien réjoui, de même que la précaution qu'on a prise de faire marcher les troupes ensemble, ne doutant nullement que, si l'on ne se presse trop et attend que toutes les troupes soient assemblées, alors, en marchant en force sur Khevenhüller, on l'obligera bientôt de quitter la Bavière. La seule difficulté que je crains encore est de déloger les Autrichiens de Passau, étant très vraisemblable qu'ils tâcheront de leur mieux à soutenir ce poste.

J'espère que ma dernière lettre du 12 de ce mois vous aura assez instruit de toutes les raisons que j'avais alors pour marcher avec une

<sup>1</sup> Wohin der Marschall am 21. April aus Versailles zurückkehrte.

partie de mes troupes en Bohême, et que c'était principalement sur l'avis que M. de Valory me donna du dessein que l'ennemi avait de tomber tout d'un coup sur M. le maréchal de Broglie et sur Prague, avis qui fut confirmé par une lettre que je reçus du Roi de Pologne, et qu'à cela venait qu'il ne nous resta de la subsistance pour nos troupes en Moravie que pour quinze jours à peu près, qu'il n'y avait pas de rivières pour faire des transports de vivres, et que les gens du pays, à l'instigation des Autrichiens, s'étaient sauvés avec leurs chevaux et bétail.

Néanmoins, le temps nous a appris que lesdits avis qu'on nous a débités avec tant de vraisemblance, ont été faux, et que le prince Charles de Lorraine, au lieu de marcher vers Prague, s'est tourné tout d'un coup vers la Moravie, où il est actuellement avec ses forces. C'est ce qui m'a obligé d'y laisser encore une partie de mes troupes, destinées ailleurs pour la Bohême, afin de soutenir le corps d'observation que j'avais laissé en Moravie. Vous jugerez que tant de changements de mesures me doivent incommoder infiniment, me voyant obligé par là de rentrer en Moravie, aussitôt que les troupes qui me viennent sous les ordres du vieux prince d'Anhalt, m'auront joint, pour en déloger le prince Charles de Lorraine. C'est ce qui m'oblige de forcer la nature par des dépenses énormes, afin de faire transporter des amas de magasin par chariot depuis l'Oder à Neisse et de là à Olmütz, distance de plus de douze lieues d'Allemagne; et, comme outre cela il faut que ce transport se fasse par-dessus les montagnes de la Moravie, il est facile voir combien d'arrangements il y aura à faire, et les dépenses furieuses que j'aurai à soutenir.

En attendant, les Saxons sont sortis de la Moravie, où leurs généraux avaient si peu d'envie de rester qu'ils me déclarèrent d'un jour à l'autre, par des lettres que j'ai en mains, qu'ils seraient obligés de repasser en Bohême tant faute de subsistance que pour couvrir leur pays. Et, quoique mes ordres et instances fussent de marcher vers Prague, pour y être à portée de soutenir M. le maréchal de Broglie, en cas que l'ennemi voulût à lui, néanmoins le Chevalier de Saxe vient de me mander aujourd'hui que par un ordre du Roi son maître il doit marcher vers Leitmeritz. Je lui ai fait entrevoir qu'à cet endroit il serait peu utile à la cause commune, néanmoins j'ai peu d'espérance qu'il changera d'avis.

Les arrangements que la cour de France a pris, pour se précautionner contre les desseins des Anglais sur les Pays-Bas, sont excellents, mais je vous laisse juger, Monsieur, vous-même si je puis faire marcher un corps suffisant de mes troupes dans le pays de Clèves, pendant la conduite équivoque que tient la cour d'Hanovre. Au contraire, je crois que, si je garde le reste de mes troupes dans mes pays en deçà de l'Elbe, cela tiendra toujours les Hanovriens en respect pour ne pas se remuer, et je crois que, si on faisait quelque bruit, comme si 12,000 hommes de troupes danoises venaient se joindre aux

miennes, pour former ensemble un corps d'observation, cela pourrait donner bien à penser aux Hanovriens.

Je vous prie d'être assuré de l'estime et de la considération avec laquelle je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

800. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Chrudim, 23 avril 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai reçu avec toute la satisfaction imaginable les lettres que Votre Majesté Impériale m'a fait l'honneur de m'écrire sous date du 11 et du 16 de ce mois, et je Lui suis infiniment obligé de la confiance qu'Elle me témoigne et de tous les avis qu'Elle me donne.

Je La félicite sincèrement sur la conclusion du traité avec le roi de Suède,<sup>1</sup> et Votre Majesté Impériale peut être persuadée que je ne refuserai jamais la garantie que le roi de Suède demande de ma part pour les pays de Hesse, selon qu'on en est convenu dans ledit traité.

Votre Majesté Impériale agréera que je La félicite ici de la manière la plus cordiale sur l'agréable nouvelle de la prise de la ville d'Égra, de même que sur les premières succès que M. d'Harcourt a eus contre les troupes de Khevenhüller. Les suites n'en pourront être qu'heureuses, si les Français ne sont trop téméraires pour entreprendre quelque chose avant que toutes leurs troupes soient assemblées. Je suis persuadé que, si une fois elles seront jointes, et qu'elles agiront alors efficacement, elles l'obligeront alors absolument de se replier vers l'Autriche. Votre Majesté Impériale me fait justice si Elle est assurée de l'attachement sincère, de l'amitié et de l'estime avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

801. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Chrudim, 23 avril 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Votre Majesté Impériale aura vu par mes précédentes les raisons qui nous ont obligés d'approcher de Prague, et les faux avis que l'on nous a débités avec tant de vraisemblance que nous y avons été trompés.

<sup>1</sup> Wegen Ueberlassung der hessischen Truppen des Königs von Schweden als Hülfsvölker an Baiern.

Les Saxons, au lieu de joindre M. de Broglie, comme je leur en avais fait de vives instances, marchent à Leitmeritz, endroit où ils seront entièrement inutiles à la cause commune. Pour moi, je me prépare, après la jonction du prince d'Anhalt et quelques arrangements touchant les subsistances, d'entrer en Moravie et d'en déloger le prince Charles tout de suite.

Je souhaite de tout mon cœur que la santé de Votre Majesté Impériale se rétablisse dans peu entièrement; mes vœux sont tous pour Sa personne et Sa prospérité, La priant de me croire avec tous les sentiments de la plus haute estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très fidèle frère et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

802. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A KRASKOW.

Chrudim, 23 avril 1742.

Monsieur. L'officier d'ordonnance que vous avez envoyé ici m'a bien rendu votre lettre d'hier, et comme j'y vois que, par des ordres de Sa Majesté le Roi votre maître, vous devez marcher à Leitmeritz par l'autre côté de l'Elbe, je n'y saurais contredire, et il dépendra de vous de passer l'Elbe à Teinitz et de marcher, selon les conditions que vous me marquez,<sup>1</sup> de là, au delà de Melnik, jusqu'à Leitmeritz, avant l'arrivée des troupes sous les ordres du prince d'Anhalt dans le cercle de Bunzlau, pour ne point porter préjudice à la subsistance qu'il faut que j'en tire absolument pour la subsistance de mes troupes.

La seule représentation que je trouve nécessaire à faire par rapport à cette marche, est que ce n'est point le chemin vers Prague, et que par une marche vers Leitmeritz le corps de M. le maréchal de Broglie sera toujours exposé d'être renversé par les ennemis, en cas qu'il en fût attaqué. Je vous laisse à juger s'il ne conviendrait pas mieux au bien de la cause commune que vos troupes restassent derrière la Beraun, où elles auraient la même commodité pour transporter sur l'Elbe tout ce qui leur faut, et pour y recevoir leurs recrues, et où elles seraient toujours à portée de prêter leur secours au maréchal de Broglie, en se joignant avec lui, si le cas le demandait; au lieu que, si vos troupes voulaient rester à Leitmeritz, on n'en pourrait trop bien augurer pour la cause commune. Je suis persuadé que ces circonstances que je vous indique méritent bien de la considération. Après cela, il ne me reste que de vous

<sup>1</sup> „Je promets à Votre Majesté“<sup>1</sup>, schreibt der Ritter von Sachsen, „que je ne m'arrêterai nulle part et que je passerai tout d'un train et au plus vite jusqu'au delà de Nimbourg, pour ne point traverser nulle part ses troupes et passer ces endroits encore avant l'arrivée du feld-maréchal, le prince d'Anhalt.“

assurer de l'estime invariable avec laquelle je suis, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

803. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BROGLIE  
A PISEK.

Chrudim, 23 avril 1742.

Monsieur. J'ai reçu vos deux lettres, et je vous suis très obligé de tous les avis que vous me donnez de la position de l'ennemi et des intentions qu'il peut avoir, sur quoi je ne manquerai pas de prendre mes mesures. La bonne nouvelle de la prise de la ville d'Égra m'a extrêmement réjoui, et je vous en félicite cordialement, ne souhaitant rien plus au monde que d'avoir bientôt encore d'autres bonnes nouvelles des progrès heureux que les troupes sous vos ordres feront contre l'ennemi commun. Personne n'y prendra plus de part que moi, et vous me ferez justice si vous êtes assuré que je suis avec toute l'estime imaginable etc.

Federic.

Nach dem Concept.

804. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Chrudim, 24. April 1742.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt a. M. 16. April, dass der Vertrag zwischen dem Kaiser und Hessen-Cassel (d. d. Frankfurt 2. März 1742) vollinhaltlich dem preussischen Hofe mitgetheilt werden wird. „Votre Majesté verra que le but principal de ce traité est la dignité électorale que la Hesse voudrait faire passer dans sa maison.“ Der Landgraf hofft, dass der König seine Bestrebungen begünstigen wird, und hat gefragt, ob Klinggräffen in Betreff der preussischen Garantie der hessischen Lande etwas erfahren hat.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

805. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 25 avril 1742.

Mon cher Podewils. La faim et les admirables soins de M. de Schwerin ont obligé le prince Didier d'abandonner Olmütz et de se retirer sur Troppau et Jägerndorf; je vous en avertis d'avance, pour que vous préveniez le public là-dessus. J'envoie le vieux prince d'Anhalt

pourqu'il ait le commandement de la Haute-Silésie, et qu'il y opère la défensive tout au mieux, tandis que j'assemble ici mes forces principales pour marcher en force droit vers Teutschbrod, Iglau et l'Autriche, car c'est la seule opération que nous puissions faire.

Touchant notre négociation, je suis de votre avis qu'il ne faut point s'empresser, mais vous pouvez bien faire sentir à Hyndford que nous sommes en état de maintenir ce que nous demandons des Autrichiens, et qu'ils n'ont qu'à voir s'ils pourront nous en chasser; que d'ailleurs, s'ils n'acceptent point les conditions qu'on leur offre, ce sera à eux à voir comment ils feront, et que l'Angleterre ne pourra trouver étrange que nous entrions aveuglément dans toutes les mesures de la France.

Touchant une cession du Königgrätz, ne pourrait-on point accorder peut-être pour une somme considérable, payable à la Reine tant qu'elle aura la guerre dans ses provinces d'Allemagne? Je payerais bien 700,000 écus par an, ce qui reviendrait au même qu'un secours, et qui ne serait pas si odieux. Mais comme la plupart de mes dépenses pour cette campagne sont faites, je m'embrasse très peu de la continuer. Tout ce que je redoute, c'est la France, et qu'elle ne nous veuille prévenir par une paix séparée.

Dans les circonstances critiques, nous n'avons à craindre que l'infidélité de nos alliés et l'enthousiasme des Anglais. Je vois bien, quoi qu'il en soit, qu'il faut avoir patience et commettre quelque chose de notre destinée au hasard.

Si les Français prospèrent en Bavière, nous viendrons peut-être, quoiqu'avec peine, à notre but; si la guerre s'allume en Flandre, nous aurons plus de peine; en un mot, toute la machine politique est dans un état si confus et si problématique que, de quel côté que l'on tourne, l'on risque de prendre un mauvais parti.

Federic.

Adieu, à revoir.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

#### 806. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 26 avril 1742.

Mon cher Podewils. Je suis curieux de savoir quel dessein les Anglais forment en Flandre, ce qu'ils veulent faire avec ces 16,000 hommes qu'ils y veulent envoyer, et quelle idée, en un mot, ils se font d'une diversion qu'ils peuvent opérer? Si vous le pouvez, tâchez de l'apprendre par Hyndford. Prenons 40,000 Hollandais, ajoutons-y les 16,000 Anglais et 15,000 Autrichiens, ce qui fait ensemble 71,000 hommes: croyez-vous qu'avec ce corps l'on peut entamer la France en Flandre? Je ne saurais me le persuader. Se pourrait-il que cette armée traversât l'Allemagne? C'est ce que ne souffrira de la vie M. de

Maillebois, ni Noailles. Que feront donc ces milliers rassemblés? Rien que camper en Flandre. De plus, la Hollande n'est point encore d'accord avec les Anglais, et cette sage République craint trop d'attirer sur elle le flambeau de la guerre, qui fait tant de ravages dans d'autres pays.

Lorsque je considère ceci d'un côté, et l'orgueil immense de la cour de Vienne de l'autre, je ne sais comment les faire cadrer ensemble; il faut donc qu'ils aient encore une corde à leur arc qui nous est inconnue. Vous pouvez dire à Hyndford qu'il n'aura pas un mot de ma main, avant que je sache à quoi m'en tenir avec la cour de Vienne; que je comprends par tout le commencement de la négociation que les Autrichiens et les Anglais veulent premièrement attendre le premier événement, pour voir s'il leur serait favorable ou contraire, mais qu'ils peuvent compter là-dessus que je réglerai aussi mes prétentions sur le baromètre de ma fortune. Entre nous soit dit, je ne crois pas que nous parviendrons à quelque chose par cette négociation, et qu'il faudra par une montre de vigueur et quelque coup d'éclat les obliger à plier leur orgueilleuse opiniâtrété à la nécessité des conjonctures.

Ainsi, je n'ai plus cette idée aussi vivement dans l'esprit que passé trois semaines. D'ailleurs ma situation, à l'égard de mes arrangements militaires, est bien meilleure à présent, et je puis combattre, assiéger, me défendre ou attaquer, selon que je le juge utile. Que cela ne vous empêche pas cependant de faire des efforts pour parvenir à votre but, mais je ne crois pas que nous en soyons déjà à l'heure du berger.

Tâchez cependant de flatter Hyndford et de nous le conserver, c'est un escalier dérobé qui peut servir en cas d'incendie, et dont l'utilité pourra un jour servir, lorsque nous n'avons plus d'autre saint auquel nous vouer. Je vous écrirai ci-joint un billet ostensible. Adieu.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

#### 807. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 26 avril 1742.

Mon cher Podewils. J'ai reçu votre lettre et tout le détail de votre conférence avec milord Hyndford.

Je suis étonné de voir les difficultés qu'il paraît faire pour les cessions que je demande, vu que la reine de Hongrie n'est pas en état de me rechasser ni de la Haute-Silésie ni de la Bohême, ainsi qu'elle devrait être trop heureuse qu'on lui cède l'un de bon gré pour garder une très petite portion de l'autre. D'ailleurs, le seul moyen pour éviter une guerre générale est de me détacher de l'alliance qui paraît l'attirer,

<sup>1</sup> Ostensibel.

et il me semble qu'il est quasi démontré que, si je quitte la partie, tout le reste des ressorts de l'alliance s'arrêteront d'eux-mêmes.

Milord Hyndford m'a écrit une lettre, passés deux mois, dans laquelle il me semble mettre au niveau de tout espérer, et à présent, l'on paraît plus dur, et il semble que l'on chicane tout.

Je n'ai pas besoin de la paix, je dois même me promettre des succès heureux de la guerre; l'unique dessein qui m'a fait donner les mains à cette négociation, a été d'éteindre par là le flambeau de la guerre, dont l'embrasement pourrait facilement devenir général. L'ancienne inclination que j'ai pour les Anglais, et le despotisme immanquable de la France, m'ont rendu facile, mais l'opiniâtreté orgueilleuse et le peu d'empressement des Anglais et des Autrichiens me rendra plus fier encore que je n'ai été. C'est à présent le temps de m'avoir, ou jamais, et dès que je serai éclairci de ce que j'ai à espérer des Puissances maritimes et de la maison d'Autriche, je prendrai mon parti pour la paix, ou bien pour entrer aveuglément dans toutes les vues de la France, et pour m'unir d'une façon si indissoluble avec cette puissance que la maison d'Autriche, et le roi d'Angleterre peut-être lui-même, pourront se reprocher de m'avoir négligé. Faites mes compliments à milord Hyndford, et dites-lui que j'espère qu'il sera assez discret pour ne rien dire de notre négociation et pour obliger la cour de Vienne à une égale discréption.<sup>j</sup>

J'attends la réponse de Vienne avec curiosité, car l'on y verra sûrement l'orgueil et la fanfaronnade autrichiens en entier, et je suis sûr qu'ils parleront de nous en termes si abjects et si humiliants qu'on ne saura en soutenir la lecture.

Adieu. Vous connaissez les sentiments que j'ai pour vous.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

#### 808. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 26. April 1742.

Der Minister wird auf einen Bericht vom 24. April beschieden:

„Wie Se. Königl. Majestät nicht approbiren könnten, dass Ew. Excellenz bereits wegen Königgrätz und Pardubitz nachgegeben und dagegen auf die Totalité von Oberschlesien beständen. Ersteres wäre zur Zeit viel zu früh, und Se. Königl. Majestät beständen allerdings noch auf die Cession von Königgrätz und Pardubitz und considerirten die Cession von Oberschlesien nicht anders, als das letzte Mittel, wann nämlich ganz und gar keine Hoffnung wäre, den wienerschen Hof zur Cession von Königgrätz und Pardubitz zu bewegen, und dass es die äusserste Noth erforderte, dagegen Oberschlesien anzunehmen. Ew.

Excellenz möchten dahero an Mylord Hyndford nur gleich declariren, dass des Königs Majestät die Proposition von Oberschlesien nicht agreirten, sondern in diesem Stücke dasjenige, so gehandelt worden, desavouirten, vielmehr auf den Articul von Königgrätz und Pardubitz beständen, welches er dem wienerschen Hof melden könnte.

Wenn sonst Mylord Hyndford in dem Gedanken stünde, als wenn Se. Königl. Majestät von Dero jetzigen Alliirten keine Cession, weder von Böhmen noch von Oberschlesien, zu gewarten hätten, so wäre Ew. Excellenz bekannt, was des Königs Alliirten Deroselben vor Avantages, ex. gr. die Garantie der Succession von Ostfriesland, die mecklenburgischen Sachen und dergleiche nmehr versichert hätten,<sup>i</sup> welche aber durch einen zu machenden Particulierfrieden entweder wegfielen oder doch von neuem ungewiss würden. Ew. Excellenz könnten dahero auf vorgedachtes Vorgeben des Mylord Hyndford en général antworten, wie Sr. Königl. Majestät ausser Schlesien und Glatz noch verschiedene andere Avantages versichert worden wären, die Höchstdieselbe bei einem Particulierfrieden theils verloren, theils in Hazard setzten, sodass wohl nichts billiger wäre, als dass der wienersche Hof in solcher Consideration des Königs Majestät indemnisierte, und wäre dahero wohl das wenigste, wann Dieselbe, wie Sie zu thun geneigt wären, Sich mit Königgrätz und Pardubitz begnügten.“

Podewils soll überlegen, „ob es nicht von gutem Effect sein würde, wenn man dem Andrié, falls derselbe schweigen könnte, auftrüge, dem Carteret vor Sr. Königl. Majestät guten Disposition zu einem Accommodement einige secrete Ouverture zu geben . . . dass es nur auf eine Kleinigkeit wegen Königgrätz ankäme . . . und dass, wenn solches geschlossen, alsdann Se. Königl. Majestät geneigt wären, mit den See-puissances in eine defensive Allianz zu treten.“

Der König ist der Ansicht, dass Hyndford allein, „die Sache nicht heben und den wiener Hof pliabler machen dörfte.“

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

#### 809. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 27 avril 1742.

Mon cher Podewils. Je ne saurais m'empêcher de vous faire encore ce raisonnement sur la situation présente des affaires, que vous pouvez même lire à milord Hyndford, si vous le jugez à propos.

Voyez comme la reine de Hongrie est entourée d'ennemis de tous cotés. L'armée française de Bavière, pour laquelle nous étions en mille appréhensions, est arrivée et s'est rassemblée aujourd'hui. Les troupes du prince d'Anhalt me joindront le 3 de mai, les recrues et les troupes

<sup>i</sup> Vergl. Bd. I S. 309, Bd. II S. 86.

de l'Empire seront dans quinze jours à portée de l'armée de Bohême. La Moravie est regardée comme un pays neutre, à cause que nulle armée n'y peut subsister, et la Haute-Silésie peut être soutenue.

Le roi de Sardaigne est sur le point d'embrasser le parti espagnol; les Anglais avec 16,000 hommes, joints aux Autrichiens, en Flandre. ne sauraient opérer l'offensive, les Hollandais n'y consentiront jamais. Les Hanovriens n'oseraient se remuer, ou risqueraient d'être accablés par mes troupes et 12,000 Danois. L'Empire va se déclarer pour l'Empereur.

Dans ces conjonctures, il ne s'agit plus que de concerter le plan d'opération.

Je suis sûr que mon dessein mènera la cour de Vienne au point où le désirent les alliés, mais je suis obligé de dire en même temps que ce dessein une fois entamé, il n'y a plus moyen de reculer, et qu'il y a même des mesures à prendre qui ne sauraient qu'être très préjudiciables au roi d'Angleterre, et qui une fois prises, me mettraient pour quelques années hors d'état de me lier avec lui. Il est donc temps de me déterminer; pour cet effet, je voudrais que milord Hyndford envoyât un courrier à Londres, pour leur proposer l'article de Königgrätz.<sup>1</sup>

Je soupçonne que les Anglais, moyennant la cession que leur a faite la maison d'Autriche d'Ostende et de Nieuport, lui auront garanti la Bohême. Mais si l'on pense que cette garantie soit suffisante pour sauver la maison d'Autriche, c'est à l'Angleterre à voir comme elle fera; au lieu que, si l'on considère qu'en me cédant un douzième de la Bohême, je cède la Haute-Silésie en revanche — que la maison d'Autriche n'est pas en état de me reprendre — et que tout le reste de la succession sera dès lors facile à recouvrer: alors je me persuade que les Anglais verront que c'est le véritable intérêt de la cour de Vienne d'en agir ainsi.

Mes inquiétudes ont cessé pour la Bavière, Glatz est rendu,<sup>2</sup> mon armée est assemblée, ainsi j'attends la réponse de Londres pour décider à jamais de l'équilibre de l'Europe, et pour me lier pour l'éternité avec Londres ou avec Paris.

Je vous ordonne de montrer cette lettre à Hyndford, et de lui dire qu'il ne me trouvera pas difficile pour tout ce qui regarde l'argent<sup>3</sup> ni l'intérêt de l'Angleterre.

Vous connaissez l'estime que j'ai pour vous. Adieu.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

<sup>1</sup> Am 30. April entsendet Hyndford auf Podewils Veranlassung einen Courier an Carteret, dass man durch Robinson den wiener Hof zur Abtretung von Königgrätz und Pardubitz bestimmen möge. — <sup>2</sup> 26. April. — <sup>3</sup> Die auf Schlesien lastenden Schuldforderungen englischer Unterthanen.

#### 810. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 27. April 1742.

Eichel hat Befehl zu melden: „Wie dass je mehr Se. Königl. Majestät die Umstände wegen Königgrätz und wegen Oberschlesien überlegten, je mehr Sie Ursach fänden auf ersteres zu bestehen, und dass Sie letzteres, ohnerachtet es in sich weit importanter, dennoch fast nicht annehmen könnten, es sei denn, dass Sie die allerhöchste Noth dazu zwänge, solches anzunehmen, alsdann aber doch dieses Land Ihnen ganz inutil sein würde.

Die Ursachen davon wären folgende: dass, wenn Se. Königl. Majestät Oberschlesien bekäme, das Haus Oesterreich aber ganz Böhmen behielte, Höchstdieselben dann allemal von der Discretion dieses Hauses dependirend würden, und dass, wenn hiernächst eine Conjonctur sich ereignete, da das Haus Oesterreich das preussische Haus feindlich anfallen wollte, selbiges alsdann nur mit einer Armee aus Böhmen über Schweidnitz in Schlesien perciren dörfte, alsdann, wenn schon das preussische Haus denen Oesterreichern eine Armee entgegen stellete, dennoch Oberschlesien alsofort verloren sein würde; dahergegen, wann der königgrätzer Kreis an Se. Königl. Majestät cediret würde, solches Niederschlesien dergestalt arrondirte, dass man solches gegen alle feindselige Desseins mit einer Armee souteniren könnte. Des Königs Majestät fügen solchem annoch bei, dass, woferne die Königin von Ungarn Böhmen behielte, Höchstdieselbe ohne Königgrätz zu haben niemalen Ihre Sicherheit fänden, woferne aber eine andere, kleinere und schwächere Puissance Böhmen bekäme, so könnten Sie mit Oberschlesien Sich begnügen . . . Ew. Excellenz werden inzwischen meines wenigen Erachtens nach am besten urtheilen, ob und wie die Sache wegen Königgrätz zu Sr. Königl. Majestät Vergnügen zu redressiren.

Wegen des Herrn p. Hoffmann haben Se. Königl. Majestät noch befohlen zu melden, wie Sie nöthig fänden, dass derselbe noch nach Fraustadt mit ginge, insonderheit wann der österreichische Gesandte dahin gehen sollte, um alle pernicieuse Desseins, Associationes und Conföderationes wider Se. Königl. Majestät zu verhüten . . .

Beikommendes Schreiben von des Prinzen Wilhelm von Hessen Durchlaucht soll auf das obligeanteste beantwortet, der von Klinggräffen aber dabei instruiret werden, die Insinuation auf eine convenientable Weise zu thun, ob es nicht dahin zu bringen, dass man dem Hause Hessen die Churwürde verspräche, solches sich dagegen engagirte, keine Truppen zum Dienste des Hauses Oesterreich weder in Teutschland, noch in den Niederlanden dem König von Engelland zu überlassen“ . . .

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

811. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A KRZINETZ.

Chrudim, 27 avril 1742.

Monsieur. Vous savez que c'a été sur votre instance que j'ai permis aux troupes saxonne de passer l'Elbe à Teinitz et Kollin, sous la promesse que vous me fitez<sup>1</sup> que vous passerez tout d'un train et au plus vite de là jusqu'à Melnik et Leitmeritz, pour ne point causer le moindre préjudice à mes troupes, qui arriveront au premier jour dans le cercle de Bunzlau et de Königgrätz, et que même on remettrait dans mes magasins ce qu'on avancerait à vos troupes. Vous jugerez donc de ma surprise et de mon chagrin, lorsqu'on vient de me mander que vos troupes, après avoir passé l'Elbe, commencent non seulement de vivre à discrétion, se faisant livrer des fourrages du pays, mais qu'elles commettent toute sorte de désordres, et se font livrer les chevaux de relais, qu'elles emmènent avec eux. J'ai trop bonne opinion de vous, Monsieur, pour que je puisse jamais croire que de telles exactions, contre la parole donnée, se puissent commettre par vos ordres, ni que même vous en ayez connaissance. C'est pour cela que je vous en informe, demandant de vous que vous le voudriez redresser incontinent, et donner vos ordres positifs qu'on renvoie d'abord tous les chevaux qu'on a pris de cesdits cercles, de même que vos régiments y doivent passer au plus vite et tout d'un train, sans y faire des exactions. Je m'y attends d'autant plus que, si le tout n'est remédié sans délai, je me verrai obligé d'en porter mes plaintes à Sa Majesté le Roi votre maître, dont la justice est trop reconnue pour que je n'en doive attendre toute la satisfaction raisonnable d'un procédé si insultant. L'affaire est trop sérieuse pour que je ne doive attendre que vous la redresserez au plus tôt, puisqu'il s'agit de la conservation d'un pays dont il faut absolument que je tire ma subsistance, si je dois agir pour le bien de la cause commune. Je suis avec estime, Monsieur, votre bien affectionné

Nach dem Concept.

Federic.

812. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A KRZINETZ.

Chrudim, 27 avril 1742.

Monsieur. Par ma lettre d'aujourd'hui je me suis déjà expliqué envers vous sur les raisons que j'ai d'être mécontent de la conduite de quelques-unes de vos troupes à qui j'ai donné la permission de passer l'Elbe.

Ces avis continuant à me venir de plus en plus, j'ai été obligé de donner ordre à toutes mes garnisons le long et au delà de l'Elbe, dans les cercles de Königgrätz et de Bunzlau, de ne plus laisser passer l'Elbe à aucunes de ces troupes, mais de leur dire, en mon nom, de prendre leur

<sup>1</sup> Vergl. oben S. 130 Anm.

route en deçà de l'Elbe. Quoique j'aime de faire tout au monde pour la conservation des troupes de Sa Majesté le Roi votre maître, néanmoins, après ce qui s'est passé, je me vois indispensablement obligé de prendre cette résolution, puisque sans cela, j'ôterais la subsistance à mes propres troupes, et je me mettrais moi-même hors d'état de pouvoir rester dans ce pays. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

813. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Chrudim, 28 avril 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. La lettre que Votre Majesté Impériale m'a fait l'honneur de m'écrire, sous date du 22 de ce mois, m'a été bien rendue, et j'ai vu avec une satisfaction extrême qu'Elle goûte les raisons que j'avais eues, lorsque je marchais avec une partie de mes troupes et celles de Saxe en Bohême, sur des avis si apparents tant de la part du maréchal de Broglie que même du roi de Pologne.

Contre toute mon attente ces nouvelles ont été fausses, dont je suis extrêmement mortifié, et l'ennemi, au lieu de marcher sur le maréchal de Broglie et sur Prague, est entré en Moravie avec le gros de son armée, sous les ordres du prince Charles de Lorraine.

Il est vrai qu'il m'aurait été impossible de trouver à la longue de la subsistance dans un pays qui en était aussi destitué que la Moravie, et, selon les avis que j'ai eus depuis quelques jours, l'armée ennemie n'y subsiste que de ce qu'on avait déjà amassé à Brünn et de ce qu'on lui amène actuellement de la Hongrie. Aussi le reste de mes troupes que j'avais laissé en Moravie, a été obligé de la quitter et de marcher vers Troppau, uniquement par le manque de subsistance, qui était à la fin si grand que le 22 de ce mois il n'y avait plus pour un jour de fourrages.

Tout ce que j'ai actuellement à faire, est d'empêcher par la position que je prends que l'armée autrichienne qui est en Moravie ne puisse pénétrer dans la Haute-Silésie, et qu'en même temps je fasse, tant soit peu, reposer mes troupes des fatigues qu'elles ont souffertes pendant l'hiver, jusqu'à ce que les herbes et les fourrages commencent à venir, et jusqu'à ce que tous les secours des Français et ceux de l'Empire se soient rassemblés, pour ouvrir alors vigoureusement la campagne, selon le plan dont à l'arrivée de M. de Belle-Isle nous nous expliquerons. Je réitère les protestations de la haute estime, de l'attachement et de l'amitié invariable avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et très fidèle allié

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

Federic.

814. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE  
A FRANCFORTE SUR-LE-MAIN.

Chrudim, 28 avril 1742.

Monsieur. M. de Valory vient de m'envoyer votre lettre du 22 de ce mois, par laquelle j'ai vu combien la fausse nouvelle que M. de Broglie m'a donnée, vous fait de peine. Je n'en ai pas été moins mortifié que vous, mais, la chose faite, il n'y a point de remède. Je suis extrêmement étonné de vous trouver dans l'opinion comme si nous devions tout de suite continuer les opérations. Apparemment que vous n'avez point fait attention à l'armée autrichienne qui est en Moravie, et que j'empêche par ma position de pénétrer dans la Haute-Silésie. Apparemment que vous n'avez pas réfléchi sur les fatigues que l'armée a souffertes pendant tout l'hiver, et à laquelle il faut de repos absolument. Apparemment que vous ignorez que le pays ennemi entre ici et Budweis est entièrement mangé et destitué de subsistance. Peut-être n'avez-vous point fait la supputation des nombres des chevaux qu'il me faudrait pour me faire suivre la farine, et pour faire suivre les fourrages; il me faut 500 chariots pour mener la farine avec, pour quinze jours ou trois semaines; ma cavalerie est forte 14,000 chevaux; ajoutez-y 3,000 chevaux d'artillerie, des munitions et des équipages de l'armée, qui en font 17,000 chevaux: calculez combien de charriage il faudrait pour les nourrir pendant trois semaines en m'éloignant de mes magasins. Vous êtes trop habile général pour ne point juger après ceci qu'il faut de nécessité attendre l'arrivée des fourrages pour commencer les opérations. L'entreprise de la Moravie a été manqué, en partie, faute d'avoir pu amasser de la subsistance; je ne saurais m'exposer une seconde fois de tomber dans un pareil inconvénient, ce qui m'obligerait de mettre ici mes affaires en ordre, avant que de remuer. Apparemment ne savez-vous pas que les Saxons ont marchés à Leitmeritz, et que vous aurez bien de la peine à les en faire revenir. Je dois encore ajouter à ces considérations qu'il serait très imprudent d'ouvrir la campagne avant que tous les secours des Français et ceux de l'Empire se soient rassemblés.

J'attends votre arrivée, Monsieur, pour m'expliquer avec vous sur le plan qu'on pourrait former pour la campagne prochaine, mais en attendant je crois qu'il serait du service de l'Empereur et des alliés que l'on fît embarquer sur le Danube un grand appareil d'artillerie pesante, tant d'Ulm que d'Augsbourg et de Nuremberg, dont la marche ne laissera pas que de donner beaucoup d'inquiétude aux Autrichiens pour leur capitale. Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur, votre très affectionné et fidèle ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

815. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.  
Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 28. April 1742.

Der König ist der Meinung, „dass man gegen Mylord Hyndford nicht zu vieles Empressement bezeigten, sondern billig erst abwarten müsste, was die Couriers von Wien und von London zurückbrächten, welche man um so mehr abzuwarten hätte, da die Sachen vor der Hand so sehr nicht pressirten, und es nichts schaden dörfte, wenn auch die Negociation noch zwei Monate dauerte, binnen welcher Zeit wohl wenig Operations geschehen dörften.“

... Der König hat sich „endlich determiniret, an den Mylord Hyndford eigenhändig zu schreiben, welches Schreiben hierbei sous cachet volant an Ew. Excellenz übersende und dabei melden soll, dass Se. Königl. Majestät Ew. Excellenz Ueberlegung und Einsicht überliessen, ob Dieselbe gedachtem Mylord solches Schreiben zuzustellen vor dienlich fänden oder nicht“ ...

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

816. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA  
GRANDE-BRETAGNE, A BRESLAU.<sup>1</sup>

Chrudim, 28 avril 1742.

Milord. La situation des affaires présentes m'engage à me prêter à un accommodement avec la reine de Hongrie, pour lequel votre nation m'a pressé si souvent. Si les Anglais me font avoir l'équivalent des avantages que je perds en quittant le parti de la France, vous pouvez être sûr de réussir, et, en ce cas, je m'engage, d'abord après la conclusion de la paix, de contracter une alliance défensive avec les Puissances maritimes.

Je serai bien fâché de mon côté que, si vous ne pouvez porter la cour de Vienne à des vues aussi salutaires, je me verrai obligé de resserrer les liens qui me rendent l'ennemi de vos alliés, et dont les suites ne pourront manquer de me compromettre avec les Puissances maritimes.

Ne prenez point ceci comme des menaces, mais comme un exposé vrai du fond des choses.

Je laisse à votre pénétration le soin d'opter ce qui peut être des intérêts de votre nation, et à votre prudence à vous décider là-dessus, vous assurant de l'estime particulière que j'ai pour votre personne.

Je prie Dieu, Milord, de vous avoir dans sa sainte garde.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

<sup>1</sup> Das Schreiben ist nicht übergeben worden, vergl. unten S. 147, 158.

## 817. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 29 avril 1742.

Mon cher Podewils. J'ai eu un avis de Klinggräffen qui me marque que les Français ont un homme à Vienne qui négocie pour eux,<sup>1</sup> mais que la fierté de la Reine faisait échouer la négociation de l'émissaire. Cependant on disait que la France pourrait peut-être se relâcher jusqu'au point de prendre la médiation conjointement avec les Puissances maritimes.

Ceci me fait résoudre à m'accommoder le premier, à tout prix; mais comme il serait imprudent de nous précipiter dans une chose de cette importance, il faut attendre le retour des courriers de Vienne, pour ajuster sur la réponse la grandeur de nos prétentions; mais comme j'ai résolu, préalablement à tout, de faire ma paix le premier, je saurais me relâcher jusqu'au point d'accommodement qui me paraîtra praticable. N'en faites rien remarquer à Hyndford, mais pourvu que nous en tirions quelque chose de plus qu'il ne nous est stipulé, nous aurons toujours lieu d'être infiniment satisfaits.

Mandez-moi votre sentiment sur ce que vous espérez d'obtenir, et jusqu'où vous croyez que nous pouvons espérer. Adieu, je suis avec toute l'estime du monde votre bon ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

## 818. AU ROI DE POLOGNE A LEIPZIG.

Chrudim, 29 avril 1742.

Monsieur mon Frère. La lettre de Votre Majesté, datée de Leipzig, m'a été très bien rendue, et j'ai vu par les nouvelles qu'Elle a eu la bonté de me communiquer, qu'Elle appréhende beaucoup du secours que la reine d'Hongrie tirera des Puissances maritimes, et principalement de l'Angleterre.

Il est sûr que les sommes considérables que la reine de Hongrie a reçues des Anglais, la mettent en état de continuer la guerre contre les alliés, et qu'elle n'aurait pu y fournir de ses propres forces; mais il n'est pas moins sûr qu'avec tout l'argent du monde, lorsqu'on ne peut trouver suffisamment de recrues, les trésors du Pérou ne suffiront pas pour fournir à la guerre. C'est le cas des Autrichiens, dont la dernière ressource est fondée sur les Hongrois, qui ne composent après tout qu'une très mauvaise milice. La faim et le manque de subsistance, comme les officiers de Votre Majesté le Lui auront sûrement écrit, nous ont obligés de quitter la Moravie, que jamais les troupes de la Reine ne nous

<sup>1</sup> Klinggräffen berichtet, Frankfurt a. M. 17. April: „J'ai découvert que la France tient à Vienne un certain Fargis, depuis quatre ou cinq semaines.“ Vergl. Droyzen V, 1, 434. 471.

auraient pu faire évacuer par force. Il est sûr que la cour de Vienne s'attend à une diversion que les Anglais feront en sa faveur; mais cette diversion ne saurait se faire qu'en Flandre; elle regarde, par conséquent, la France, qui prend aussi actuellement des mesures en conséquence pour s'en garantir.

Je ne sais ce que le ministre d'Angleterre a dit à la cour de Votre Majesté,<sup>1</sup> mais tant sais-je bien que milord Hyndford a tenu jusqu'à présent une conduite plus modeste; il a tenu à la vérité quelques propos vagues sur la nécessité de ne point abandonner la reine de Hongrie. Pour moi, je crois en général que le dessein des Puissances maritimes est plutôt de soutenir leur médiation par les armes que de commencer une guerre ouverte, et je crois qu'ils ne manqueront pas dans peu de s'en expliquer plus clairement; c'est, je crois, le seul service qu'ils soient en état de rendre à la reine de Hongrie, d'autant plus que je crois la république de Hollande dans des sentiments trop pacifiques pour qu'il soit possible aux Anglais de l'ébranler. Le mérite du prince de Weissenfels, que Votre Majesté a mis à la tête de Ses troupes, est généralement connu, on ne peut qu'approuver le choix d'un prince si éclairé, et pour lequel je suis avec tout les sentiments de la plus haute estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

## 819. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Chrudim, 29 avril 1742.

Der König weist von neuem auf die Aussichtslosigkeit der braunschweigischen Candidatur in Kurland hin.<sup>2</sup> „Il n'y a que la force d'argent et un nombre respectable de troupes qui sauraient faire quelque effet sur les esprits différents, intéressés à cette élection, et vous comprendrez bien que la continuation de la présente guerre me lie en quelque façon les mains, après avoir retiré de Prusse tous mes régiments, tellement qu'avec tout le penchant que j'ai à vous convaincre de mes sincères sentiments d'amitié, je dois pourtant juger bien inutile de faire jouer ces ressorts qui ne porterait pas coup. Tout ce que je puis faire en attendant, c'est d'insister sans cesse sur le relâchement du prince Antoine-Ulric.“

Federic.

Auszug aus der Abschrift der Cabinetskanzlei.

<sup>1</sup> Ueber den Inhalt der Erklärung Villiers' ergiebt auch ein weiterer Brief König August's, Leipzig 27. April, nichts näheres, welchen Friedrich am 3. Mai dahin beantwortet: „Mon sentiment était d'écouter de sangfroid la déclaration des Anglais, sans leur répondre . . . Il sera toujours temps de s'expliquer envers eux, ou en termes doux, ou comme on le jugera convenable, dès que l'on sera bien instruit du parti que prendront les Hollandais.“ — <sup>2</sup> Vergl. oben S. 34. 83.

## 820. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Chrudim, 30. April 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Die von Euch in Eurer Relation sub Nr. 7 angeführte Raisons<sup>1</sup> finde Ich der-gestalt valable, dass Ich resolviret habe, die Proposition wegen Accep-tirung von Oberschlesien noch nicht zu desavouiren, sondern dass Ihr mit Mylord Hyndford weder von Königgrätz noch von Oberschlesien tractiren und sprechen sollet, bis wir zuvor gesehen haben werden, was die von Wien erwartete Couriers vor Antwort von daher bringen werden. Meine Sentiments von der ganzen Sache werdet Ihr übrigens aus Meinem letzteren Schreiben ersehen haben, wobei Ich gewiss bleiben werde. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

## 821. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A BENATEK.

Chrudim, 30 avril 1742.

Monsieur. J'ai vu avec satisfaction ce que vous me mandez dans la vôtre du 28 de ce mois. Je suis tout-à-fait persuadé que ce qu'il y a eu de désordre, de la part de quelques-unes de vos troupes, a été à votre insu; néanmoins, j'en ai des protocoles en main, que je vous communiquerai. J'estime trop l'amitié de Sa Majesté le Roi votre maître pour que je ne doive pas assister et aider ses troupes, en tout ce qui m'est possible, et si je ne puis faire ce qu'on voudrait désirer, je vous prie d'être persuadé que ce n'est que l'impossible qui m'en empêche.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

## 822. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 1<sup>er</sup> mai 1742.

Mon cher Podewils. J'ai bien reçu vos lettres d'avant-hier, hier et aujourd'hui. Je me suis déterminé définitivement à la paix, mais je n'ai pas renoncé aux meilleures conditions d'avance, il faut disputer son terrain, et ne céder que ce qu'il est impossible de maintenir. C'est pourquoi il faut attendre la réponse de la cour de Vienne, pour hausser ou pour baisser le ton, selon qu'il nous paraîtra convenable.

<sup>1</sup> Podewils beruft sich in seinem Bericht vom 28. April gegen die Weisungen des Königs vom 26. (oben Nr. 808) auf die Stelle in des Königs eigenhändigem Schreiben vom 22. (oben Nr. 796): „Vous savez que je me cabre point sur le Königgrätz“ etc. Der Widerruf der dem englischen Unterhändler einmal abgegebenen Erklärung, Oberschlesien für Königgrätz und Pardubitz annehmen zu wollen, werde alles unwiederbringlich verderben.

Je ne m'embarrasse pas de quelques semaines, à présent il s'agit de savoir en gros si la cour de Vienne est portée à faire sa paix, et si je puis m'attendre à de bonnes conditions, pour que je diffère les opérations jusqu'au moment que nous soyons tombé d'accord sur quelque chose. Les courriers qui vont à Londres nous sont pour le moins aussi utiles que ceux qui vont à Vienne, puisque je regarde le ministère anglais comme le maître-ressort de la machine autrichienne. En un mot, je suis bien sûr que nous ferons notre paix, il n'y a que les conditions plus ou moins bonnes qui pourraient différer de quelque chose.

Le comte de Mortagne, précurseur du maréchal de Belle-Isle, vient d'arriver, il souffle feu et flammes. Les Français veulent se servir de nous pour tirer les marons du feu, ils seront bien habiles, s'ils réussissent.

Si vous pouvez faire usage de cette apparition, eh bien, il dépendra de vous de vous en servir.

Je voudrais bien que Hyndford m'écrivît pour voir quelle tournure il donnera à sa lettre.

Adieu, cher Podewils, il ne me reste plus rien à vous dire.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

## 823. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 1. Mai 1742.

Eichel meldet dem Minister, dass der König ihm gegenüber geäussert: „Den Frieden will und muss Ich haben, kann Ich dabei avantageuse Conditiones erhalten, so wird es Mich freuen, können solche aber nur mediocre sein, so würde Ich deshalb den Frieden nicht fahren lassen; inzwischen muss Ich zuvor die Retour des nach Wien geschickten Couriers abwarten.“

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

## 824. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Chrudim, 2 mai 1742.

Monsieur mon Cousin. L'appréhension que ma lettre puisse être interceptée par quelque parti des ennemis, m'oblige d'avoir recours au chiffre. M. de Chambrier le recevra par le même courrier et vous en communiquera la teneur. Je vous félicite des progrès que font les troupes françaises en Bavière; j'espère qu'elles arriveront bientôt aux frontières de l'Autriche.

Corresp. Friedr. II. II.

La saison n'est guère avancée ici. Je ne crois pas que les véritables opérations pourront commencer avant deux mois.

Je fais mille vœux pour la conservation de vos jours précieux, vous assurant qu'on ne saurait être avec plus d'estime que je suis, Monsieur mon Cousin, votre fidèle ami

Federic.

Mémoire.

Le premier coup d'œil de l'Europe offre un tableau de troubles, causés par des ligues puissantes d'une moitié de ce continent contre l'autre. De puissantes armées marchent de tout côté, des flottes couvrent les mers, mais plus que tout ceci, un esprit de vertige et de fanatisme chez les nations républicaines y cause une fermentation si forte qu'il est difficile de prédire ce qui en résultera.

A examiner ensuite ces grands objets plus foncièrement, on voit peu d'union entre les puissances qui forment le parti de la reine de Hongrie. Les Anglais veulent la guerre, il est contre l'intérêt de la Hollande de s'y engager, le roi de Sardaigne est à l'encan, et l'électeur d'Hanovre, avec beaucoup de mauvaise volonté, manque de résolution définitive.

Cependant, la France rassemble une armée en Flandre, où une trentaine des places les mieux fortifiées de l'Europe et les mieux fournies présentent un boulevard formidable à la mauvaise volonté de ses voisins et à l'ambition des Anglais.

Il n'y a que le pays de Clèves, situé en delà du Rhin, qui soit exposé aux maux de la guerre, et que le désir de vengeance des alliés de la reine de Hongrie ne ménagera pas.

Si l'électeur d'Hanovre, contre toute attente, prenait quelque résolution vigoureuse, on se flatte que le Roi Très Chrétien disposerait le roi de Danemark de façon que ces 12,000 hommes pour lesquels ce prince reçoit des subsides, puissent, en ce cas, se joindre aux Prussiens.

Les émissaires de la cour de Vienne tentent l'impossible pour fomenter une confédération en Pologne, dont leur intention est de se servir également contre les rois de Prusse et de Pologne. Ce qui allumerait une guerre d'autant plus ruineuse que ces troupes tartares, hongroises et polonaises ne sont proprement que des incendiaires.

Les opérations des alliés seraient fort difficiles, pour ne pas dire impraticables, en Bohême, à cause du charroi. Celles du Danube sont sûres et d'un plus grand poids, elles obligent les Autrichiens d'évacuer la Bohême et la Moravie pour couvrir Vienne. Si l'on suit alors le courant du Danube, il est indubitable qu'on les forcera à combattre et qu'on les réduira au point d'avoir recours à la négociation.

Der Brief nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Denkschrift nach dem eigenhändigen Concept.

825. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 3. Mai 1742.

„ . . . Dasjenige, was der Marquis [de Valory] gegen Ew. Excellenz zu Neisse entfallen lassen,<sup>1</sup> hat des Königs Majestät frappiret, und erwarten Sie nunmehr mit Verlangen, jedennoch ohne Sich zu impatientiren, die Rückkunft des wienerschen Couriers zu vernehmen. So approbiren auch höchstgedachte Se. Königl. Majestät, dass Ew. Excellenz das letzthin übersandte Handschreiben aus den angeführten Ursachen annoch an Sich halten.<sup>2</sup> Sie vermeinten zwar, dass Ew. Excellenz . . . Mylord zu verstehen geben könnten, als ob Sie ein Schreiben vor solchen hätten, so Sie ihm aber nicht eher als nach der Retour des Couriers von Wien übergeben könnten. Doch wollen Sie solches Ew. Excellenz Gutfinden überlassen. Es bleiben Se. Königl. Majestät dabei des Sentiments, die Negociation ruhig abzuwarten und dazu ein Paar Monat Zeit zu lassen. Der hierbei kommende Extract des Discours, welchen Mr. Pulteney gehalten, nebst demjenigen, so Andrié in anliegender chiffrirten Relation geschicket,<sup>3</sup> hat Sr. Königl. Majestät sehr gefallen, und vermeinen Sie, dass bei solcher Disposition der Gemüther in Engelland der erstere Bericht des Mylord Hyndford und die nachher par estafette abgeschickte Depesche an Mylord Carteret sehr à propos kommen und von einem sehr guten Effect sein müsste, um so mehr, als Höchstdieselbe glauben, dass der wienersche Hof jetzt in einer gewissen Dépendance von dem englischen stehe“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

826. AU GRAND-MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE GOTTER A BERLIN.

Chrudim, 4 mai 1742.

J'ai reçu la vôtre du 28 d'avril. Quoique l'amitié de M<sup>e</sup>. la duchesse de Würtemberg me sera toujours chère, j'avoue néanmoins que je me lasse à la fin d'entendre continuellement parler de ses affaires domestiques comme d'une affaire qui, entre toutes celles dont l'Europe est agitée, demande la principale attention.

J'espère que par le mariage proposé<sup>4</sup> sa maison ne trouvera pas moins d'avantages que j'en trouve dans son alliance, et si le destin s'en

<sup>1</sup> „Nous parlâmes des grandes difficultés qu'il y aurait à parvenir à la paix, surtout aux conditions stipulées pour l'Empereur et la Saxe. Il me répondit alors: Il est juste que, si l'un se trouve obligé de se relâcher de ses prétentions, chacun des autres fasse autant à proportion.“ (Bericht Podewils' 1. Mai.) — <sup>2</sup> Ebend.: „Si l'on voit qu'on n'a aucune envie à Vienne de s'accommoder avec nous, il serait inutile et même dangereux de remettre cette lettre à Hyndford.“ — <sup>3</sup> Vergl. Droysen V, 1, 427. — <sup>4</sup> Vergl. oben S. 26. Die Markgräfin von Baireuth hatte inzwischen ihre Einwilligung ertheilt.

mélait en contraire, il ne faudrait pas renoncer à vivre pour cela. Aussi ne puis-je vous cacher qu'il faut que la tête tourne à ceux qui sont d'opinion que sans Bielfeld<sup>1</sup> tout est perdu. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

827. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE BAVIÈRE  
A PRAGUE.

Chrudim, 4 mai 1742.

Monsieur. J'ai reçu votre lettre du 2 de ce mois, par laquelle j'ai vu ce que s'est passé du côté de la Sazawa avec M. Bercsényi. J'ai été bien aise d'apprendre que l'ennemi y a été repoussé, mais je ne pourrais pas m'imaginer qu'il y ait eu d'autres troupes ennemis qu'un parti de hussards.

Il y aura de la difficulté d'envoyer un corps de mes troupes à Rattay, ne les ayant pas encore toutes assemblées, et ne voyant pas comment celles que j'y pourrai envoyer trouveront leur subsistance dans un lieu où tout est mangé, outre que tout ce que j'ai de troupes de ce côté-là, ne consiste qu'en cavalerie. Je tâcherai néanmoins, aussitôt que mes régiments qui sont en marche m'auront approché de plus près, de faire mon possible afin d'arranger mes quartiers de la manière que ledit poste puisse être secouru à temps, en cas que l'ennemi y voulût donner. Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

828. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 5 mai 1742.

Mon cher Podewils. Dans tout ce que vous dit milord Hyndford, on voit visiblement quelle est son intention, savoir de diminuer la force et les bonnes dispositions des alliés, et de faire valoir l'Angleterre et la maison d'Autriche. Mais examinons les choses de sang-froid et entrons dans le détail de ce que peut produire cette diversion de Flandre, quand même elle aurait lieu.

Vous savez sans doute que M. de Maillebois a ordre de marcher à Liège, dès que les Anglais entrent en Flandre, et que la grande armée française se formera auprès de Dunquerque. La position de M. de Maillebois tient furieusement les Hollandais en échec, les coupant de toutes les places de la barrière et leur faisant craindre pour l'intérieur de leur pays. Cette raison rend, je le crois, les Hollandais plus mesurés que les Anglais, dont l'enthousiasme passe sur toutes les

<sup>1</sup> Gotter hatte den Uebertritt Bielfeld's in württembergische Dienste befürwortet, um durch Bielfeld dem Einflusse der österreichischen Partei entgegen zu wirken.

considérations. Je prévois que vous me parlerez des Hanovriens: premièrement ceux-ci n'osent dégarnir leur pays, tant qu'un corps assez considérable de mes troupes les tient en échec, et qu'ils ont à craindre des Danois. Examinez, en suite, le grand poids de ces armées de tant d'alliés réunies, et qui n'attendent que la belle saison pour pousser les opérations avec vigueur. Les Hongrois ne viennent point au nombre qu'on s'en était flatté à Vienne, et il faut qu'il y ait quelque vice caché, dont nous ne connaissons pas la cause, qui produit ce changement. En un mot, loin d'être des coupables qui demandons grâce la corde au col, nous sommes des vainqueurs qui ne veulent pas abîmer des vaincus, et qui, par des raisons de politique et d'intérêt, sortons de la guerre, lorsque nous croyons en avoir trouvé le moment favorable. J'attends donc patiemment la réponse de Vienne, et je crois qu'il sera bon de dire à Hyndford, ou qu'il nous faut garantir la Frise, ou nous dédommager de ce côté ici. Vous avez jusqu'au 15 de juin à négocier tranquillement. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

829. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Chrudim, 5. Mai 1742.

Ammon berichtet, Dresden 28. April:  
„Le duc de Weissenfels cherche à culbuter le comte de Brühl et à mettre à sa place le comte de Manteuffel, son ami de cœur; vraisemblablement il réussira dans ses desseins . . .; d'un autre côté, les femmes et les prêtres soutiennent Brühl.“ Der Ministerwechsel würde den Interessen Preussens nicht entsprechen. „Manteuffel n'oubliera aisément le compliment qui lui a été fait à Berlin.“ Ammon erwartet Weisung, ob er Brühl die Unterstützung des Königs anbieten soll.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

830. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BROGLIE  
A PISEK.

Chrudim, 5 mai 1742.

Monsieur. Comme on m'avait donné avis qu'il y avait deux régiments de hussards ennemis, Ghillanyi et Nadasdy, dans la ville de Politschka, j'y ai envoyé un bataillon de grenadiers et 300 hussards, qui les en ont délogés. A cette occasion, les prisonniers qu'on a faits

<sup>1</sup> Vergl. Bd. I S. 87. 95.

à l'ennemi, et des déserteurs qui en sont venus, m'ont assuré que le prince Charles de Lorraine avec l'armée ennemie était en marche entre Znaym et Teutschbrod, pour aller vers Prague. Je crois, plutôt, qu'ils rentreront dans leurs vieux quartiers, ou qu'ils tâcheront de renforcer le corps de Khevenhüller. J'ai cru nécessaire de vous en avertir, et en cas que l'ennemi voulût aller en force vers le Danube, je vous prie de considérer s'il ne serait pas nécessaire de marcher alors avec le corps de troupes sous vos ordres vers le Danube, pour y renforcer les troupes françaises qui y sont, auquel cas je me chargerais volontiers de couvrir la ville de Prague. J'attends votre réponse au plus tôt possible, étant avec beaucoup d'estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

831. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE  
A PRAGUE.

Chrudim, 5 mai 1742.<sup>1</sup>

Monsieur. J'ai reçu votre lettre du 30 d'avril avec cette satisfaction que vos lettres me donnent toujours; et les bonnes nouvelles de ce que les progrès que vos troupes ont faits, du côté du Danube, ont obligé déjà l'ennemi de quitter la plus grande partie de la Bavière, m'ont charmé; aussi ne saurait-on penser rien de mieux que ce que vous me mandez sur la position que vos troupes iront prendre.

Quant aux affaires de Bohême, je vous ai déjà mandé dans ma lettre du 28 d'avril toutes les difficultés qui se présentent ici pour que je ne puisse opérer tout de suite avec mon armée, qui en attendant ne laisse pas de se rassembler de jour en jour, et je me suis expliqué amplement vers M. le comte de Mortagne des raisons qui obligent nos armées en Bohême de suspendre encore nos opérations, l'armée de M. le maréchal de Broglie étant nécessitée d'attendre ses recrues, et moi l'arrivée des fourrages.

Les difficultés que je trouve pour faire suivre les fourrages et les provisions nécessaires à l'armée, sont insurmontables dans ce pays, où il n'y a point de rivières dont on pourrait s'aider.

Ledit comte de Mortagne aura l'honneur de vous expliquer en détail tout ce que je vous mande ici en raccourci, et, en attendant votre arrivée, je vous prie d'être assuré de l'estime invariable et de la considération avec laquelle je suis à jamais, Monsieur, votre très affectionné et très fidèle ami

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Ein zweites Schreiben an Belle-Isle von demselben Datum ist gleichen Inhalts wie der vorstehende Brief an Broglie.

## 832. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 6 mai 1742.

Mon cher Podewils. Je suis d'avis qu'il faut céder à Hyndford dans son caprice,<sup>1</sup> et passer par tout ce qu'il voudra, si nous ne pouvons faire autrement. Après tout, il s'agit ici de bien plus grands intérêts que d'affaires de banqueroutiers. Je me ressouviens d'un conte du Boccalin, qu'un homme qui voulait aller de Rome à Tusculum, s'amusa à vouloir faire taire toutes les sauterelles qu'il trouva dans son chemin; un autre, qui allait au même endroit que lui, laissa crier les sauterelles et y arriva.

Imitons le dernier de ces voyageurs, et poussons à notre but, sans nous embarrasser des bagatelles.

Valory m'est venu trouver; il m'a montré une lettre de M. Amelot, que j'ai lue, où il marque d'être informé que milord Hyndford était chargé de m'offrir premièrement la garantie de la Haute- et Basse-Silésie et de Juliers et Bergue, moyennant ma neutralité, et que, si je voulais lier parti avec eux, ils y joindraient la Gueldre et le Limbourg. Si vous trouvez à propos d'en faire usage, la chose dépendra de vous. En attendant, on s'aperçoit de l'activité de la France à être informée de tout, et qu'elle n'est pas mal servie. Nous n'avons pas besoin de marquer de l'empressement. Laissez à Hyndford le temps de se reconnaître, et ne lui demandez absolument point ce que contiennent ses dépêches de Vienne, il faut qu'il soit le premier à nous en parler.

Pour tranquilliser Valory, je lui ai conté l'histoire de la banqueroutière avec tous les enjolivements dont j'ai été capable. Cela a fait l'effet que je m'en attendais, et je le crois rassis pour le présent, mais il est bien sûr que deux ou trois courriers ultérieurs feront éventer la mine.

Je suis sûr que, si la conduite de notre Anglais était connue à Londres, il courrait grand risque de sa fortune, car le travers est hors de saison, et la passion amoureuse perce trop. On voit par là que le plus sage a sa folie.

L'on me mande de Dresde que le duc de Weissenfels veut perdre Brühl, pour lui substituer Manteuffel. Jugez quel préjudice ce serait pour nous; j'ai ordonné qu'on devait assurer Brühl de toute ma protection, et qu'on devait s'employer en tout ce qu'il jugerait à propos pour le soutenir.

J'ai oublié de vous dire que les Autrichiens ont évacué toute la Moravie, et qu'ils se retirent en Bohême et Autriche, ce qui nous met à notre aise et dans l'état d'attendre tranquillement la fin de la négociation. Toutes mes troupes m'ont joint, de façon que je ne crains pas le diable, quand même il aurait les cornes dix fois pires que les prêtres le dépeignent.

<sup>1</sup> Die im Dienste des Lords stehende Frau des Gastwirthes Abbé war in Berlin auf Antrag ihrer Gläubiger verhaftet worden. Hyndford erklärte, seine amtlichen Functionen nicht ausüben zu können, bis ihm Genugthuung geworden sei.

Adieu, c'est à présent la saison de l'épée, nous verrons si ce sera elle ou votre plume qui nous procurera la paix.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

833. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE, A BRESLAU.

Chrudim, 6 mai 1742.

Milord. J'ai reçu votre lettre touchant ce qui s'est passé à Berlin avec la femme de l'aubergiste Abbé. Vous serez persuadé, Milord, que je connais assez ce que c'est que le droit des gens, et ce qui est dû aux ministres des cours étrangères, résidant chez moi, et que, si on pêche encontre, c'est toujours sans mes ordres et contre mes volontés. Mais vous devez savoir, aussi, qu'il est indécent que les maisons des ministres étrangers deviennent l'asyle des banqueroutiers et des gens de mauvaise vie, que de pareilles abus ont introduit la licence dans Rome, dont sont suivis des vols, des meurtres et des assassinats, et que la bonne police et les bonnes moeurs ont été par là entièrement détruites. Je dois de la justice à mes sujets, et si je dois les protéger dans des pays étrangers, où l'on les pourrait opprimer impunément, à plus forte raison les dois-je protéger dans ma capitale et dans le cœur de mon pays. Il me semble, Milord, que vous associez un peu mal à propos l'honneur d'une banqueroutière avec l'honneur du Roi votre maître, et le nom d'une personne prostituée avec le nom auguste d'un souverain. Vous verrez que par cet exposé cette affaire-ci change de face.

J'avoue cependant ingénûment que le gouvernement de Berlin a eu tort dans la forme de l'exécution, et pour vous donner une preuve de mon équité, on vous donnera une satisfaction raisonnable, puisque vous la demandez.

Je ne puis m'empêcher de vous dire que votre lettre en général m'a fait faire bien des réflexions, car si, dans un temps où la cour d'Angleterre ne joue certainement pas le premier rôle dans l'Europe, ses envoyés tiennent des discours si fiers, avec quel ton impérieux et despotique ne parleront-ils pas, si la fortune les favorise? Ce sera à Londres qu'on verra revivre la cour de Louis XIV, et ce sera la France que l'Europe pourra regarder alors comme son unique appui et protectrice de ses libertés.

Je suis avec des sentiments d'estime, Milord, votre très affectionné

Nach dem Concept.

Federic.

834. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 7 mai 1742.

Mon cher Podewils. J'ai oublié de vous dire que Valory me dit hier que, lorsque l'Angleterre nous aurait fait des propositions et qu'elle ne se trouverait pas écoutée, alors on s'adresserait à la France. Je crois que cela lui est assez imprudemment échappé, mais on remarque ni plus ni moins qu'ils ont une insigne envie de faire les médiateurs. Je montrerai la lettre de Hyndford au Français, ce qui l'abusera d'autant plus qu'il n'est pas dit un mot de négociation dans sa teneur, et que ce ne sont que des plaintes très impertinentes.

J'ai répondu d'une façon à faire concevoir à Hyndford que, s'il y avait du tort dans nos procédures, il n'y en avait pas moins pour lui dans le fond de l'affaire, mais que cependant on lui donnerait satisfaction. Eichel vous enverra cette lettre.

Je suis du sentiment que le bien de l'État exige que nous fassions la paix; dévorons donc des couleuvres et allons à notre but.

Vous appréhendez qu'après cette affaire-ci l'Angleterre ne veuille nous traiter despotiquement, mais l'alliance de la Russie et nos propres forces porteront toujours respect, et dans quelques années la France aura oublié le tour que nous lui jouons; en un mot, les conjonctures changeront aussi.

Adieu, cher Podewils, ne montrez point d'empressement et conservez votre flegme.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

835. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 5. Mai:  
„Votre Majesté aura vu par la dernière dépêche de Mardefeld que le ministère russe insiste inébranlablement, mais d'ailleurs d'une manière fort obligeante, à ce que Votre Majesté lui fournisse le projet du traité d'amitié<sup>1</sup>.... On pourrait prendre pour base les anciennes alliances avec la Russie, en y faisant les changements convenables, et en stipuler la confirmation en tant qu'elles sont applicables aux conjonctures présentes, et avec cette restriction que ni la guerre présente entre la Russie et la Suède, ni celle où Votre Majesté est embarquée avec la cour de Vienne, ne seraient censées être dans le cas d'alliance; qu'au reste aucune des puissances con-

Chrudim, 8. Mai 1742.

Wir wollen diesen Tractat je eher je lieber schliessen, und wird der Etatsminister Graf von Podewils das Project davon an p. Mardefeld fordern und senden. Von den in dieser Relation gethanen Vorschlägen bin Ich sehr zufrieden, wobei wir sehen müssen, dass wir vor unser Commercium, insonderheit mit vor Schlesien, und dass die hohe Zölle auf die niederschlesische Waaren herunter gesetzt werden, etwas erhalten können. Der Etats-

<sup>1</sup> Vergl. die Resolution, Znaym 4. März, oben Nr. 732, S. 69.

tractantes n'assisterait ni directement ni indirectement les ennemis de l'autre, et qu'aussitôt que la paix serait faite, on se garantirait réciproquement ses conquêtes.<sup>1</sup>

minister Graf Münchow kann von den letzteren Umständen Nachricht geben. Mardefeld aber soll cito davon vorläufig avertiret werden, um die Russen in guten Sentiments zu erhalten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

### 836. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 9 mai 1742.

Mon cher Podewils. Je suis bien aise de la bonne disposition des Autrichiens pour la paix, et je crois que nous en tirerons la Haute-Silésie à l'exception de Teschen, ou peut-être une partie du Königigrätz et une partie de la Haute-Silésie,<sup>1</sup> ce qui se développera bientôt.

Si Hyndford vous parle de la Haute-Silésie, voyez comment nous pourrons faire pour nous décharger des dettes qui sont sur cette province, et, s'il n'y aura pas de moyen pour arranger cette affaire, en tout cas, que nous n'eussions à payer que les dettes anglaises et non pas celles de Brabant et de Hollande. Mais lorsque nous en serons jusqu'à ce point, d'autant mieux cela vaudra-t-il et plutôt pourra-t-on arranger cet article.

Les ennemis, après avoir évacué la Moravie, font mine de s'assembler à Teutschbrod et le long de la Sazawa. On leur suppose un dessein sur nous et sur Prague; toutefois ils ne seront guère en état d'agir en corps d'armée avant la fin du mois ou le commencement du prochain.

Dès qu'on sera convenu de quelque chose avec la cour de Vienne, je crois qu'il sera bon de préparer l'esprit des alliés à ce que nous allons faire, mais pas avant que nous soyons sûrs de notre fait. Nous avons pour nous la lettre du roi de Pologne,<sup>2</sup> les avis touchant de Fargis,<sup>3</sup> la retraite des Saxons, la guerre prête à s'allumer dans le voisinage du Rhin, les conditions que nous stipulons pour nos alliés, et en un mot que nous avions soutenu leur faiblesse jusqu'au temps que leurs secours étaient arrivés, que les justes soupçons que nous avaient

<sup>1</sup> Eichel schreibt an Podewils, 9. Mai, diese Stelle werde „etwas dunkel sein“; er wolle zur Erklärung „sub rosa“ melden, „dass als Se. Königl. Majestät ohnlangst von der Schwierigkeit sprachen, welche Mylord Hyndford wegen des Articlus von Königigrätz machete, und dabei in Consideration zogen, dass ein künftiger Possessor von Böhmen, es sei nun wer es wolle, niemalen gerne sehen würde, dass des Königs Majestät bis auf 3 oder höchstens 4 Meilen von der Capitale Prag possessioniret wäre, Höchstdieselbe den Gedanken hatten, allenfalls ein Stück des königigrätzter Kreises zurückzulassen . . . dahergegen in Oberschlesien das übrige vom Fürstenthum Neisse nebst dem Fürstenthum Oppeln zu begehrn.“ — <sup>2</sup> Vgl. oben S. 103 Anm. 2. — <sup>3</sup> Oben S. 142.

donnés la conduite de l'évêque de Bamberg,<sup>1</sup> les propos de M. de Belle-Isle,<sup>2</sup> la négociation du sieur Fargis, nous obligaient à prévenir les autres pour ne point être prévenus; qu'à la vérité on nous faisait des conditions avantageuses touchant la Haute-Silésie, mais qu'il était notoire que les deux Silésies périraient également si elles n'étaient pas sous une même domination,<sup>3</sup> tant pour leurs manufactures que pour leur commerce, et qu'après tout cette Haute-Silésie est un pays chargé de dettes, pauvre et ruiné par la guerre, qui nous serait plus à charge qu'avantageux, et que la nécessité du temps et la prudence nous avait obligés de faire ce que nous ne pouvions pas faire autrement; qu'après tout nous tiendrions tous nos autres engagements, touchant Juliers et Bergue, et qu'en un mot on verrait par toute notre conduite la droiture de nos intentions et notre intégrité.

Lorsque notre paix sera arrangée, il faudra nous faire garantir la Frise par les Puissances maritimes, ou voir quel équivalent nous en pourrons tirer; mais je crois qu'il serait trop prématûr d'en parler déjà. En un mot, finissons à présent bien cette affaire ici avec le plus d'avantage que nous en puissions tirer, et en suite de cela le reste viendra de soi-même.

Adieu, cher Podewils, adoucissez votre farouche Anglais, trompez votre rusé Saxon, endormez le soupçonneux Français, et finissez nos affaires.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

### 837. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 10. Mai 1742.

Eichel übersendet einen Bericht des Grafen O. Podewils aus dem Haag mit Eröffnungen des Lord Stair,<sup>4</sup> der dem König „aller Attention werth geschienen.“ Der Minister hat davon „gegen Mylord Hyndford Gebrauch zu machen und vielleicht bei solcher Gelegenheit die Succession von Ostfriesland oder ein, es sei eventuelles oder präsentes, Aequivalent auf das Tapis zu bringen. Wie aber die ganze Beilage, insonderheit das eigenhändige Postscript des Mylord Stair etwas dunkel und équivoque ist, so haben Se. Königl. Majestät vor nöthig gefunden, Ew. Excellenz durch mich melden zu lassen, dass Dieselbe mit dem fordersamsten

<sup>1</sup> S. 103. — <sup>2</sup> S. 107. — <sup>3</sup> Eichel bemerkt zur Erläuterung (9. Mai), dass er diesen Gesichtspunkt jederzeit und noch gestern Nachmittag gegen den König souteniret. Käme Oberschlesien an Sachsen, so könnte dieses durch Oberschlesien und die Oberlausitz „allemal die Leinwandfabriken in Niederschlesien ruiniren und selbige nebst dem ganzen Handel aus Kleinpolen, Oesterreich, Ungarn, Siebenbürgen durch Böhmen an sich allein ziehen.“ — <sup>4</sup> D. d. 28. April. Vergl. Droysen V, 1, 436.

an erwähnten Herrn Grafen von Podewils schreiben möchten, gedachten Mylord Stair über dieses Sujet weiter zu sondiren, und es dahin zu richten, was Milord Stair mit dem »agrandissement d'un autre côté« — »du côté de la Prusse polonaise«, und durch die »autres avantages qu'on veut faire« eigentlich verstehe.<sup>1</sup> Se. Königl. Majestät begriffen wohl, wohin man ohngefähr damit wolle; Sie möchten aber gerne, dass gedachter Mylord sich darüber klarer herausliesse.<sup>2</sup>

Ich bin auch noch befehliget, Ew. Excellenz zu schreiben, dass wenn es mit Mylord Hyndford zur Handlung käme, Dieselbe diejenige kleine Avantages, welche in dem Tractat mit Frankreich und dem Kaiser versprochen worden, ex. gr. die Aufhebung der Lehnbarkeit Dero böhmischen Lehen in der Churmark etc., mit zuconditionirten, damit Dieselbe aus aller Melange mit denen Oesterreichern kämen.

Gleichfalls recommandiren Se. Königl. Majestät das Schuldenwesen, als einen der importantesten Artikul, um dahin zu sehen, dass man solcher, soviel de bonne grâce geschehen kann, sich loszumachen suche, damit Sr. Königl. Majestät die fast unerschwingliche Schuldenlast nicht allein auf dem Halse bleibe.

Ebenmässig möchte dem Hause Oesterreich bei dem zu errichtenden Tractat keine Gelegenheit gelassen werden, sich vor das künftige weiter im geringsten von einem Intérieur der schlesischen Sachen zu meliren, es sei nun, dass der wienersche Hof conditioniren wolle, dass es mit der katholischen Religion in allen Stücken auf dem Fuss vor dem Einmarsch in Schlesien bleiben, oder auch die Stände in ihren vorigen Freiheiten, Rechten und Verfassungen gelassen werden sollten. Se. Königl. Majestät würden keinen Katholiken drücken noch ihm etwas entziehen lassen; so würden Sie auch denen Ständen das, so ihnen gebühret, nicht entziehen. Mit dem Hause Oesterreich aber wollten Sie

<sup>1</sup> In der von Lord Stair dem Grafen O. Podewils gegebenen Aufzeichnung heisst es zum Schluss: „Si le roi de Prusse avait en vue de s'agrandir d'un autre côté, il me paraît que dans la situation présente cela se pourrait faire, sans faire aucune peine au roi de la Grande-Bretagne.“ Mündlich fügte Stair hinzu: „J'y mets pour fondement que Sa Majesté Prussienne gardera la Silesie telle qu'elle la demande, et que nous la lui garantirons; que si elle trouve à propos de s'agrandir du côté de la Prusse polonaise, Sa Majesté Britannique ne n'y opposerait point, mais qu'elle fera encore d'autres avantages à Sa Majesté Prussienne pourvu qu'elle veuille se lier avec elle.“ — <sup>2</sup> Stair kam gegen O. Podewils noch wiederholt auf die „avantages du côté de la Pologne“ zurück. Ein im Ministerium entworfener Erlass vom 10. Juni an O. Podewils sagt, der Weisung im Texte gemäss: „Vous devez tâcher de le sonder adroitement sur ce qu'il veut dire par cela, et de quelle manière il croit qu'on me pourrait procurer ces avantages, et ce que le Roi son maître y pourrait contribuer. Car de dire qu'il ne s'y opposera pas, n'est pas un avantage, Sa Majesté Britannique étant trop éloignée de la Pologne pour s'y opposer directement, si j'avais de pareilles vues. Mais il y a d'autres occasions où la Grande-Bretagne peut me donner des marques de son amitié, et où elle est plus à portée de soutenir mes justes droits;“ als Beispiele werden die preussischen Ansprüche auf Ostfriesland und Mecklenburg genannt.

deshalb keine Stipulationes haben, da eintheils solches der Souveränität, welche Sie über diese Dero Conquête prätendirten, auch von andern Puissances Ihro schon zugestanden worden, diamétralement zuwider, anderntheils aber Sie durch dergleichen Condition denen Oesterreichern keine Gelegenheit übrig lassen wollten, einen Anhang in Schlesien zu behalten und Se. Königl. Majestät in allen Stücken, unter dem Vorwand, es liefe wider die Constitution des Landes oder die etablierte katholische Religion, zu traversiren“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

### 838. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BROGLIE A PISEK.

Chrudim, 10 mai 1742.

Monsieur. J'ai reçu votre lettre, par laquelle j'ai vu toutes vos raisons pourquoi vous ne pouviez quitter le poste de Pisek, quand même l'ennemi voudrait marcher en force vers le Danube. Il y a tant de solidité dans tout ce que vous me dites sur l'importance du poste où vous êtes, que je ne saurais rien dire en contre. Aussi ai-je appris, depuis, que c'est nullement le dessein de l'ennemi d'aller vers le Danube, mais plutôt vers la Sazawa, et les avis que j'en ai eus sont qu'il assemble des troupes de ce côté-là et qu'il y campe. J'assemble actuellement les miennes, et je compte de pouvoir camper dans peu de jours aux environs de Czaslau ou de Kuttenberg, pour y observer les mouvements de l'ennemi, et pour être à portée de soutenir Prague.

Ce qui m'embarrasse le plus, c'est la subsistance, dont le fournissemens coûtera des peines infinies. Quant aux Saxons, je suis tout-à-fait de votre sentiment qu'on aura bien des peines de les faire revenir pour quelque besogne. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

### 839. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 11 mai 1742.

Mon cher Podewils. J'ai cru tomber en syncope, en recevant la lettre que vous m'avez écrite.<sup>1</sup> Je vois à présent pleinement que nous

<sup>1</sup> D. d. Breslau 8. Mai mit einer Beilage „Discours que milord Hyndford m'a dicté le 8 mai 1742“. Ein Promemoria des wiener Hofes vom 30. April bietet an: Die am 9. October 1741 in Aussicht gestellten Abtretungen, eine Lisière von einer halben Meile jenseits der Neisse, und entweder Glatz oder einen Theil von Oberschlesien, der näher zu vereinbaren sei — alles unter der conditio sine qua non, dass der König von Preussen seine Waffen gegen die Franzosen wende. Ein früheres

n'avons rien à espérer de la négociation de Hyndford, et qu'il faut renoncer à toute paix séparée: montrez à Hyndford la lettre cachetée que je lui avais écrite,<sup>1</sup> et déchirez-la dans sa présence, sans la lui faire lire, et cela par mon ordre.<sup>2</sup>

Vous devez déclarer à Hyndford que la nation anglaise doit se contenter des bonnes dispositions dans lesquelles j'ai été, mais que, puisqu'il paraît par les courriers de Hyndford que la cour de Vienne est d'une arrogance si insupportable, je ne puis faire mieux que de resserrer plus étroitement les noeuds qui m'unissent contre cette maison et ses alliés avec la France.

J'ai fait écrire aujourd'hui à Belle-Isle de venir,<sup>3</sup> et, puisque les Autrichiens sont aveuglés, il faut précipiter leur ruine. Il semble que ce soit un arrêt de la Providence, auquel nous ne pouvons pas résister.

En un mot, mon parti est pris de pousser les opérations avec toute la force possible, afin de réduire la cour de Vienne au point d'abaissement où elle doit être. Adieu. J'ai bien du chagrin de cette affaire, mais je n'y vois point de remède.

Federic.

Nous campons le 13: effet de la négociation.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

#### 840. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 11. Mai 1742.

Der König befiehlt „durch Andrié gegen Carteret dahin en secret antragen zu lassen, dass der dortige Hof jemand anders hierher schicken möchte, der von der Partei des jetzigen Ministerii sei und von allem

Promemoria des wiener Hofes (28. April) hatte die durch Hyndford übermittelten Friedensvorschläge gänzlich von der Hand gewiesen, mit den Worten „des lettres postérieures à l'invitation faite à milord Hyndford de se rendre à Breslau, n'augmentent que trop la crainte de la Reine que le roi de Prusse n'est pas encore disposé à y concourir.“ Auf Podewils' Frage, welche späteren Briefe gemeint seien, antwortet Hyndford „que c'était un billet anonyme qu'on avait envoyé à Vienne, et dans lequel on avait marqué que milord Hyndford ne se trouvant point auprès du Roi, on pouvait parvenir par une voie plus courte à négocier avec Sa Majesté.“ Dies Billet lautet (nach einer Abschrift von Eichels Hand): „Ce 19 février 1742. Milord Hyndford n'est point auprès du roi de Prusse; la lettre qui lui a été adressée est partie pour Berlin. Le roi de Prusse est à Znaym, et l'on peut trouver des moyens plus courts que milord Hyndford à lui parler.“ Der Vermittler war wohl Graf Giannini, vergl. oben S. 34. 71.

1 Vergl. oben S. 141 Nr. 816. — 2 Podewils erwidert 14. Mai: Mes faibles idées seraient qu'on montrât moins d'aigreur et d'empressement que d'indifférence.... qu'on ménageât même en apparence la cour de Londres, pour avoir toujours une ressource secrète.... Cette réflexion m'a fait risquer aussi de surseoir, jusqu'à nouvel ordre, à la démarche que Votre Majesté m'a ordonné de faire. — 3 Der Brief liegt nicht vor.

wohl endoctriniret wäre. Sollten Ew. Excellenz aber hierbei einiges Bedenken haben, so möchten dieselbe Dero Sentiments darüber Sr. Königl. Majestät baldmöglichst melden.<sup>1</sup> Nächstdem möchten Ew. Excellenz an den Herrn Grafen Podewils nach dem Haag schreiben, wie er Mylord Stair insinuiren könnte, dass wenn er kommen und die von ihm proponirte Sache zu Stande zu bringen suchen wollte, Sr. Königl. Majestät solches gar nicht zuwider wäre, nur würde es nöthig sein, dass er gerade nach Wien ginge und den dortigen Hof rectificirte.... Se. Königl. Majestät soupçonniren sonst Mylord Hyndford, als ob dessen von Anfang dieser Negociation bezeigte Nonchalance ein concertirtes Werk mit denen Oesterreichern sei, da diese vielleicht meinen, einen Coup auf Sr. Königl. Majestät Truppen zu thun, welcher, wann er ihnen gelänge, ihre Condition sehr verbessern, wann er aber fehl schlüge, ihrer Meinung nach, nicht verschlimmern könnte. Es ist an dem, dass alle eingelaufenen Nachrichten einhellig besagen, wie dass der Prinz Karl von Lothringen wirklich gegen uns marschiret“....

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

#### 841. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 12. Mai 1742.

„Des Königs Majestät haben die Besorgniss, dass Mylord Hyndford, da er sich in so vielen Stücken sehr aufgebracht und passionirt erwiesen, gleichfalls von der zu Berlin in seinem Hause passirten Affaire einen sinistren Rapport an seinen Hof thun möchte. Sie haben mir deshalb befohlen, Ew. Excellenz zu schreiben, ob Dieselbe nicht vor gut fänden, den Andrié von dem wahren Verlauf dieser ganzen Sache, dem prae-cipitanten Betragen des Mylord Hyndford, der ihm dem ohnerachtet gegebenen grossen Satisfaction, und was dabei vorgefallen, schleunigst zu instruiren, damit derselbe mit Mylord Carteret daraus sprechen und ihm von allem Nachricht geben könnte. Welchem derselbe dann anzufügen hätte, wie Se. Königl. Majestät bei Dero gegen den englischen Hof pp. habenden guten Intention zweifelten, ob durch diesen hautainen Minister etwas gedeihliches auszurichten, und die Absicht des jetzigen Ministerii erfüllt werden würde. Daher Sie wünschten, dass ein anderer,

1 Podewils giebt unter dem 14. Mai seine Meinung dahin ab: „Il a ses défauts, il se ressent de sa nation, étant un peu farouche comme tous les Écossais, avec cela indolent et cependant sensible au dernier point sur les moindres incidents.... Mais avec tout cela, je le crois un parfait honnête homme, discret et très porté pour les intérêts de Votre Majesté, autant que les instructions de sa cour ne lui lient pas les mains.... Nous connaissons Hyndford et il nous connaît: c'est une étude qui de part et d'autre ne laisse pas que d'arrêter les affaires qui demandent de la promptitude, pour un nouveau ministre, qui, crainte de broncher, va d'abord à tâtons.“

moderater und wohl instruirter Minister anhero gesandt, oder auch dem Mylord Stair aufgetragen würde, das secrete Negotium eines Accommodements mit Oesterreich und einer darauf zu schliessenden defensiven Alliance mit denen Seepuissances vom Haag aus, oder wie man es convenabel finden würde, auszumachen" . . . .

„Des Königs Majestät haben gestern Abend durch M. de Valory ein Schreiben von dem Cardinal erhalten.<sup>1</sup> Nachdem Se. Königl. Majestät die Gnade hatten, mir solches heute lesen zu lassen, habe ich mir die Freiheit erbeten, solches abschreiben und Ew. Excellenz die Abschrift davon schicken zu dürfen. . . . Des Königs Majestät haben den Mylord Carteret . . . . einiger Duplicité soupçonniren wollen, Ew. Excellenz werden solches am besten beurtheilen,<sup>2</sup> ich habe vor meine Wenigkeit davor gehalten, dass das englische Ministerium au fond nicht rechte Lust habe, der Königin von Ungarn halber sich in einen onoreusen Krieg zu Lande einzulassen, und dass, was bisher debitiret worden, mehr aus Ostentation als Ernst geschehen sei, um die französischen Alliirten dadurch so viel möglich zu embarrassiren und ein oder andern zu detachiren, bis es sehen könne, wohin Holland sich determiniren werde. Sed manum de tabula.

Die letztere Passage des Postscripti in dem Briefe des Cardinals vom 29. Martii<sup>3</sup> hat des Königs Majestät in Dero gefassten Soupçons bestärket, als ob Mylord Hyndford dem wienerschen Hofe nicht alle diejenige Représentations gethan, die er thun können und zum Dienste des König von Engelland und seines Ministerii thun sollen, und muthmassen Sie, ob es vielleicht nicht aus einer geheimen Jalousie gegen das jetzige Ministerium geschehen, da er noch eine Creatur des vorigen ist.“ . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

<sup>1</sup> Es sind zwei Schreiben d. d. Issy 29. März, bez. Fontainebleau 27. April. Das erste war seiner Zeit von österreichischen Husaren aufgefangen worden (vergl. oben S. 116), und Fleury übersendet deshalb eine Abschrift; eine Beilage bildet: „Copie de la lettre écrite à M. le cardinal de Fleury par M. de Bussy, Londres le 23 mars.“ —

<sup>2</sup> Carteret hat zu Bussy gesagt: . . . . „Qu'il n'était point de tout d'avis d'employer avec la France les petits artifices du précédent ministère; qu'entre deux grandes puissances comme la France et l'Angleterre il fallait faire noblement la paix ou la guerre... que le parti que prendrait la France et l'Angleterre devait être l'arrêt de la paix ou de la guerre“ etc. Podewils pflichtet in seinem Bericht vom 14. Mai der Auffassung des Königs bei: „J'avoue que je trouve une grande duplicité dans la conduite de ce ministre anglais, qui a même quelque chose de méprisable pour un homme qui se pique comme Carteret de penser et agir en Romain et noblement, et qui, dans le temps même où il fait toutes les démarches imaginables auprès du ministre de Votre Majesté en Angleterre de l'indisposer contre la France, . . . fait des avances toutes opposées auprès du sieur Bussy, pour que l'Angleterre et la France partagent l'arbitrage de la paix et de la guerre et qu'on traite les autres en petits garçons.“ — <sup>3</sup> Die Stelle lautet: „Votre Majesté aura jugé aisément par tous les discours de milord Carteret qu'il voudrait se rendre médiateur et faire reprendre au Roi son maître l'influence qu'il avait ci-devant dans toutes les affaires de l'Europe.“

#### 842. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Camp de Saint-Anne auprès de Chrudim, 14 mai 1742.

Monsieur mon Cousin. Pour éviter tout inconvenient, j'envoie à mon ministre Chambrier une réponse chiffrée à la lettre, Monsieur, que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire. Je suis sûr que notre union mutuelle et l'attachement indissoluble que j'ai pour votre cour, confondront à jamais les faibles artifices de nos ennemis, et triompheront également que nos armes de leur astuce et de leur insolence. Je suis campé depuis hier; on dit que l'ennemi marche à moi, je vous prie de faire dire quelque messe pour que la chose arrive, et que nous finissions par un coup d'éclat une guerre qu'il n'est pas de notre intérêt de continuer. M. de Belle-Isle sera, je pense, le 22 dans mon camp; je suis persuadé que nous serons fort contents l'un de l'autre, et que vous aurez la satisfaction de voir tourner le grand ouvrage que nous avons entrepris, selon vos souhaits.

Rien ne saurait m'être plus flatteur que votre estime et votre confiance, ni rien plus agréable que les bonnes nouvelles de votre santé. Je suis avec tous les sentiments d'estime et de considération, Monsieur mon Cousin, votre fidèle ami et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

#### 843. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Camp de Saint-Anne près de Chrudim, 14 mai 1742.

Monsieur. Le Cardinal peut être entièrement assuré de mon amitié et de l'attachement parfait pour le Roi son maître; marque de cela, j'avais fait part à M. de Valory de ce qu'on m'a fait proposer de la part de la cour de Vienne par l'envoyé de l'Angleterre. La cour de Vienne m'a fait offrir la cession de la Haute-Silésie, la garantie de Juliers et de Bergue et encore d'autres avantages, moyennant que je veuille joindre mes troupes aux leurs pour expulser les Français de l'Allemagne, et me rendre, selon leur façon de parler,<sup>1</sup> le libérateur de ma patrie. J'ai rejeté hautement et définitivement de pareilles propositions, comme indignes de ma gloire et trop opposées à ma façon de penser. On m'a menacé de faire une paix séparée avec l'Empereur à mon détriment: je leur ai répondu que j'étais si sûr de la bonne foi de mes alliés que je savais à quoi m'en tenir, et que ce n'était point à eux à m'en dire des nouvelles. Sur quoi ils m'ont dit que, pour donner une preuve de leur sincérité, ils voulaient bien me confier que la France avait envoyé un nommé Fargis<sup>2</sup> à Vienne pour y négocier.

<sup>1</sup> Graf Giannini schreibt an Eichel, Znaym 4. März: „On est en attente de la proposition du Roi, qu'on regarde comme le vindicateur de la liberté du Saint-Empire: ce sont les termes de M. le comte Gundaccar de Starhemberg.“ — <sup>2</sup> Vergl. oben S. 142.

J'ai fait répondre que, quand M. le Cardinal aurait envoyé un émissaire à Vienne, quoique je le crusse bien éloigné de le faire, j'étais persuadé que cette démarche ne contiendrait jamais rien de préjudiciable aux alliés du Roi son maître. Sur quoi ils m'ont voulu faire part de tout le détail de cette négociation, mais j'ai rompu tout court là-dessus avec eux, et je n'ai plus cru nécessaire de parler avec eux de quoi que ce soit, en combinant cette démarche avec les menées précédentes de la cour de Vienne. L'on voit qu'elle met tout son salut dans la division des alliés, et qu'elle regarde l'artifice de les séparer comme ses plus fortes armes.

Je ne vois point pourquoi la France serait obligée de plier devant la fierté anglaise, et je crois que le Roi Très Chrétien, avec un allié aussi fidèle que le roi de Prusse, n'a pas lieu de céder à qui que ce soit, d'autant plus que la force des alliés est si supérieure à celle de la reine de Hongrie qu'il n'est pas possible à cette princesse de se soutenir contre tant de forces réunies. On remercie le Cardinal de la confiance qu'il met en nous; il aura toujours lieu d'être content du roi de Prusse, qui préfère l'amitié et l'alliance du Roi à tous les avantages que pourraient lui faire la reine de Hongrie et ses alliés.

Quant aux affaires ecclésiastiques, il paraît que le Pape ait été assez mal informé de ces consistoires qu'on nomme mixtes dans la Silésie.<sup>1</sup>

Selon mon intention, il n'y a que les affaires ecclésiastiques des églises protestantes qui sont du ressort de ces consistoires, et ils ne se mêleront jamais ni des choses purement ecclésiastiques de ceux qui professent la religion catholique, ni de ce qui concerne leur culte et leurs cérémonies. Mais comme il peut arriver que des catholiques ont des plaintes à faire contre des protestants, j'ai mis des membres catholiques dans ces consistoires pour ôter tout soupçon de partialité, de quoi je crois que les catholiques n'auront pas lieu de se plaindre.

La raison pourquoi j'ai souhaité d'avoir un vicaire général sur toutes les églises catholiques dans mon pays, c'est que j'aime mieux que mes sujets qui professent la religion catholique, dépendent plutôt de la

<sup>1</sup> Fleury hatte einen an ihn gerichteten Brief des Papstes vom 10. März 1742 übersandt, in welchem es heisst: „Le marquis de Brandebourg veut établir en Silésie un nouveau système pernicieux aux Catholiques, malgré la liberté de religion qu'il a promise. Nous ne savons que trop qu'il pense à un consistoire composé de Luthériens et de Catholiques qui soit juge des affaires ecclésiastiques. Le cardinal de Sintzendorf nous donne avis de tout cela, et il ajoute qu'en faisant un délégué apostolique, qui serait néanmoins nommé par le marquis de Brandebourg, pour tous ses États, on éviterait le consistoire.“ Selbst dieser Vermittelungsvorschlag erscheint dem Papste noch sehr bedenklich.

jurisdiction spirituelle d'un évêque établi dans mon pays, que des évêques qui sont sous la domination de princes étrangers.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.<sup>1</sup>

Federic.

844. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Chrudim, 15. Mai 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Eure beide letztere Relationes habe wohl erhalten und bin Ich sehr Eurer Meinung, dass der englische Hof den wienerischen roidiret, ohne eine Garantie und offensive Allianz nichts zu schliessen. Ich approbire auch sehr, dass Ihr Euch nunmehro gegen Mylord Hyndford geschlossen haltet, wenigstens kein Empressemement bezeiget. Sollte dessen Courier aus Engelland etwas neues mitbringen, so habt Ihr solches nur ad referendum zu nehmen. Was den Andrié anlanget, welchen zu instruiren Ich Euch schreiben lassen, so muss solcher dergestalt instruirt werden, dass er gegen Carteret nur geradezu declarire, wie dass, wenn man auf eine offensive Allianz mit Oesterreich dächte, und dass Ich Mich vor solches in einen Krieg mit Frankreich einlassen sollte, aus der ganzen Sache nichts werden und Ich solches nun und in Ewigkeit nicht thun würde. Wollte man aber den wienerischen Hof zum Accommodement disponiren, gegen gute Conditiones Meiner los zu werden, so würde es Mir lieb sein, einen andern als Mylord Hyndford, der von den Sentiments des jetzigen Ministerii nicht genugsam instruirt scheine, dabei vor den wienerischen Hof zu sehr penchire, dazu zu gebrauchen, und würde es gut sein, jemanden zu nehmen, der vor allem wohl instruirt sei, da es Mir dann gleich viel, ob es Mylord Stair oder ein anderer sei. Ich bin Euer wohl affectionirter König<sup>2</sup>

Nach der Ausfertigung.

<sup>1</sup> Eichel schreibt bei Uebersendung der Abschrift an Podewils, 16. Mai: „Was ich wegen des Marquis de Valory besorget, ist leider eingetroffen, wie Ew. Excellenz solches . . . aus der chiffrirten Anlage, . . . so an Chambrier geschicket wird, . . . ersehen werden. Gott weiss, wie mir dabei zu Muthe ist, wider den Strom aber kann ich nicht schwimmen, und muss ich gestehen, dass ich des Königs Majestät nicht leicht animirter gesehen als Dieselbe jetzo über die fiere Resolution des wienerischen Hofes seind, welche Dieselbe als die grösste Verachtung annehmen. Il ne respire que vengeance. Indessen gefällt mir die Tour gar nicht, welche in gedachter chiffrirter Pièce genommen worden . . . Es ist mir solches von Wört zu Wört dictirt. Es ist wahr, miscemus ima profundis, Gott bewahre uns nur ne pereamus in undis, nach dem so genannten Vaticinio Lehniniensi.“ — <sup>2</sup> Die Unterschrift fehlt. „Der König ist heute früh schon mit der Avantgarde um 8 Uhr vorausgegangen, welches die Ursach ist, dass Sie Sich die Zeit nicht nehmen wollen, Dero Briefe vorher zu unterschreiben.“ (Eichel an Podewils 16. Mai.)

845. AU PRINCE HÉRÉDITAIRE D'ANHALT-DESSAU, GÉNÉRAL D'INFANTERIE, A CHOTUSITZ.

Kuttenberg 16 mai 1742.

Mon cher Prince. Il m'est impossible de marcher aujourd'hui à vous, puisque nous avons fait une grande marche, et que nos gens sont assez fatigués. Mais je vous envoie 2,000 pains en ma place. Je vous joindrai demain, et je compte de vous amener encore 6,000 ou peut-être 8,000 pains, en suite de quoi il faut attaquer l'ennemi sans balancer et dans quelque lieu qu'il se trouve. J'ai envie de faire suivre notre caisson du 18 par Kolin derrière l'Elbe, d'où nous pourrons l'avoir facilement.

Je me promets, à moins que la Providence ne soit contre nous, que l'ennemi sera à nous, et que nous en aurons bon marché. Vous voyez cependant que nous avons eu raison de marcher, et qu'une occasion comme celle-ci ne se retrouvera peut-être jamais.

Je vous prie de m'informer, aussi souvent que possible, des nouvelles que vous pouvez avoir de l'ennemi. Vous connaissez d'ailleurs mes sentiments et savez que je suis tout à vous

Federic.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Eigenhändig.

846. AU ROI DE POLOGNE A FRAUSTADT.

Du champ de bataille, 17 mai 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je viens de remporter une victoire complète sur l'ennemi, je n'ai pas le temps d'en dire davantage. Wartensleben en rendra compte à Votre Majesté.<sup>1</sup> Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

847. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFOORT SUR-LE-MAIN.

Camp de Chotusitz, 17 mai 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. C'est avec bien de la satisfaction que j'ai l'honneur de mander à Votre Majesté Impériale la victoire complète et signalée que je viens de remporter aujourd'hui sur l'armée ennemie, et ma satisfaction en est d'autant plus grande que j'espére que Votre Majesté Impériale Se verra par là le maître de la Bohême. J'ai

<sup>1</sup> Dem König von Frankreich übersandte der König die Siegesnachricht durch den Generaladjutanten v. Borcke.

envoyé mon feldmaréchal, baron de Schmettau, qui aura l'honneur de dire tout le détail de cette bataille gagnée, étant trop fatigué de cette journée que je ne le puis faire moi-même. Votre Majesté Impériale voudra bien ajouter foi à tout ce qu'il Lui dira de ma part, et il ne me reste que de réitérer les sentiments de l'amitié et de l'attachement inviolable avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Je demande pardon à Votre Majesté de ne pas Lui avoir écrit moi-même, mais je suis si fatigué que je n'en puis plus.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Der Zusatz eigenhändig.

848. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN JÄGERNDORF.<sup>1</sup>

Lager bei Czaslau, 17. Mai 1742.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden habe hierdurch nur mit wenigem benachrichtigen wollen, wie dass es heute bei dem Städtchen Chotusitz zwischen Mir und der österreichischen Armee unter dem Commando des Prinzen von Lothringen und des Feldmarschalls Königsegg zu einer formellen Bataille gekommen, bei welcher wir nach einem dreistündigen scharfen Feuer nicht nur eine complete Victorie erfochten, sondern auch die feindliche Armee über eine starke Meile verfolget haben, wie Ich dann solche noch bis diese Stunde verfolgen lasse. Der Feind hat an die 3000 Mann auf der Wahlstatt gelassen, dabei seine mehrsten Canons verloren und sich mit der grössten Praecipitanz retiriert. Der Verlust unsererseits dörfe sich an Todten und Blessirten auf 2000 Mann belaufen. Der ganzen Infanterie muss Ich das Lob geben, dass dieselbe alles gethan, was man von wahrhaften Soldaten fordern kann, wie dann auch verschiedene Regimenter Cavalerie das ihrige wohl gethan haben. Ich bin versichert, Ew. Liebden werden an diesem glücklichen Sieg viel Theil nehmen, und haben Dieselbe übrigens bei der dortigen Armée zu veranstalten, auch nach Neisse zu verfügen, dass solcherwegen ein solennes Te deum laudamus unter Losung der Canons und kleinen Gewehres gesungen werde. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

<sup>1</sup> In kürzerer Form an den Grafen Podewils in Breslau.

849. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BROGLIE  
A PISEK.

[Camp de Czaslau, 18 mai 1742.]

Monsieur. J'ai la satisfaction de vous mander qu'après que l'armée ennemie sous les ordres du prince Charles s'est présentée forte de 35 bataillons et 63 escadrons, outre 3,000 hussards et quelques régiments de Croates, je les ai combattus et remporté une victoire signalée, de la manière que mon armée les a poursuivis un bon mille d'Allemagne, et que je les fais actuellement poursuivre par un détachement de mes troupes. L'ennemi a laissé plus de 3,000 morts avec 18 canons sur le champ de bataille; ainsi, la victoire a été, grâce à Dieu, complète.

Je suis persuadé, Monsieur, que vous prendrez beaucoup de part à cet événement heureux, et que vous ne manquerez pas de faire à l'heure qu'il est quelque mouvement sur l'ennemi, pour profiter de la consternation que cette nouvelle causera dans l'armée du prince de Lobkowitz. Il importe extrêmement à la cause commune que vous ne laissiez pas le temps à l'ennemi de s'en reconnaître; et, comme de ma part je porte des coups si considérables sur l'ennemi, il ne serait pas permis, si votre armée voulait rester sans rien faire; je crois que ce serait une honte éternelle pour la nation française, si, après une action si éclatante, votre armée voulait rester les bras croisés et sans donner des chaudes alarmes à l'ennemi, pour l'obliger de sortir tout-à-fait de la Bohême. J'ai trop bonne opinion de la bravoure de la nation française pour que je ne dusse espérer qu'elle se saisira de cette occasion pour acquérir de la gloire. Je vous prie d'être assuré des sentiments d'estime etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Das Datum ergiebt Broglie's Antwort.

850. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE,  
A PRAGUE.

Camp de Czaslau, 18 mai 1742.

Monsieur. Je vous adresse ci-joint mes lettres pour Messieurs les maréchaux de Belle-Isle<sup>1</sup> et de Broglie, dans lesquelles je leur fais part de la victoire complète que j'ai remportée hier sur l'armée ennemie, sous les ordres du prince Charles de Lorraine et du maréchal de Königsegg.

Je suis persuadé que cette nouvelle leur sera autant agréable qu'à vous, Monsieur; et comme cet événement doit jeter l'armée de Lobkowitz dans une grande consternation, j'espère que M. le maréchal de Broglie s'en prévaudra pour faire quelque mouvement sur Lobkowitz. Il

<sup>1</sup> Gleichen Inhalts wie das Schreiben an Broglie; gedruckt Campagne des maréchaux de Broglie et de Belle-Isle V, 71.

ne serait pas permis, si votre armée en Bohême voulait rester à présent sans rien faire; et je crois que ce serait une honte éternelle qui rejoaillirait sur la nation française, si, après une action si éclatante, l'armée de M. le maréchal de Broglie voulait rester les bras croisés. Je suis avec estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Eh bien! l'ami Valory, n'ai-je pas tenu parole, et n'avons-nous point bien battu les Autrichiens? J'espère que Messieurs les Français seront contents de moi, d'autant plus que ma victoire vaut la Bohême à l'Empereur.

Nach dem Abdruck in den Mémoires des négociations du marquis de Valory II, 262.

## 851. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssekretär.

Lager bei Czaslau, 18. Mai 1742.

... „Des Königs Majestät seind bei Sich ungewiss, was vor einer Partie Sie nach solcher Action nehmen sollen, ob Sie bei der Negociation eines Particulierfriedens bleiben, oder in der bisherigen Alliance bis auf das letzte continuiren sollen. Wollten Ew. Excellenz als wie vor Sich des Königs Majestät Deroselben Sentiments mittheilen, dörfte solches Höchstderoselben sehr angenehm sein. Ich merke wohl, dass Sie am liebsten sehen würden, wenn Sie in Böhmen einen andern Nachbar als die Oesterreicher bekommen könnten, oder wenigstens es doch dahin käme, dass die Sachsen Mähren nicht erhielten“ ...

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

852. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON  
ANHALT-DESSAU IN JÄGERNDORF.

Lager bei Czaslau, 19. Mai 1742.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden werden hoffentlich Mein voriges, worinnen Deroselben von der completten Victorie, so Ich über die österreichische Armee erhalten, richtig bekommen haben. Damit aber Dieselbe um so mehr informiret sein mögen, was Meine brave Soldaten an dem Tage dieser Bataille gethan, so schicke Deroselben hierbei eine Relation davon, so wie Ich selbige Selbst aufgesetzt habe. Der Effect dieser Bataille ist grösser, als wohl anfänglich Selber geglaubet habe, indem die feindliche Armee dergestalt dadurch delabriret worden, dass solche viel Zeit und Mühe haben wird, sich in vieler Zeit davon erholen zu können. Es ziehet sich gedachte Armee in der grössten Consternation gegen Mähren zurück, und hoffe Ich, dass Ew. Liebden durch diesen grossen Coup dortiger Orten nicht

sonderlich mehr incommodiret werden sollen, da die französischen Truppen dadurch nicht wenig animiret werden dörften, nunmehr mit Vigueur zu agiren. Da Ich auch heute Ew. Liebden Schreiben vom 14. d. erhalten, so hoffe, dass durch die vorgefallene Affaire die dortigen Umstände sich sehr ändern werden. Ew. Liebden wollen inzwischen nur alles thun, um die Oderfahrt und die Communication mit denen dortigen Hauptposten wider alle Streifereien der feindlichen Husaren frei zu haben und dieses liederliche Gesindel in Respect zu halten. Ich überlasse zu dem Ende Ew. Liebden Disposition die 8 Escadrons schwarze Husaren, so von Berlin kommen, nebst dem Persodischen Regiment, und stelle Deroselben frei, solche dergestalt zu verlegen und zu gebrauchen, wie Dieselbe es vor gut finden werden. Wegen gewisser Umstände wird es Mir lieb sein, wenn Ew. Liebden Mir ein Duplicat Dero letzteren Schreibens nebst einer Abschrift des Deroselben ohnlangst zugeschickten Chiffres durch eine sichere Gelegenheit zusenden wollen, da beides durch einen Zufall am Tage der Action durch das Feuer verloren gegangen. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Unsere Cavallerie hat theils sehr brav und wie die Helden gethan. Die Infanterie gehet ohne Sagen. Die Relation ist von mir und nichts gelogen.

#### Relation de la bataille de Chotusitz.

Après que le Roi fut sorti de la Moravie, il avait établi son armée dans les quartiers de rafraîchissement, entre l'Elbe et la Sazawa, partagée en trois corps, dont l'un était à Leutomischl, sous les ordres du lieutenant-général Jeetze, le second à Chrudim, sous les ordres de Sa Majesté le Roi, et le troisième entre Czaslau et Kuttenberg, sous les ordres du lieutenant-général Kalkstein.

Dans cette position, Sa Majesté attendit le renfort de troupes que lui amena le feld-maréchal-général prince d'Anhalt, pour qu'elle pût former deux corps d'armée, le plus considérable ici en Bohême, et le moins fort dans la Haute-Silésie, qu'elle remit sous les ordres du vieux prince d'Anhalt.

Notre renfort de troupes n'était pas encore tout-à-fait arrivé: il nous manquait huit bataillons d'infanterie, dix escadrons de cavalerie et vingt escadrons de hussards, lorsque le Roi apprit la nouvelle que le prince Charles de Lorraine, avec les forces les plus considérables de la maison d'Autriche, marchait en Bohême, et prenait la route de Prague. Beaucoup de nos espions, ajoutés au nombre des déserteurs de l'armée ennemie, confirmèrent journalement l'approche du prince Charles; sur quoi, le Roi résolut d'assembler son armée à Chrudim, qui était son point de ralliement.

Le 13 de mai, entre onze heures et midi, l'armée entra dans le camp sur trois colonnes et se campa sur la hauteur de Chrudim, l'aile droite à un village nommé Medleschitz, et l'aile gauche au ruissau de la Chrudimka.

Le 14, on apprit par des déserteurs, par des espions, et par nos patrouilles de hussards, que l'ennemi était campé à Setsch et Boganow.

Les magasins prussiens étaient distribués à Nimbourg, Podiebrad et Pardubitz, le long de l'Elbe.

Il y a un pont, à Kolin, dont un parti de l'avantgarde de l'ennemi s'était rendu maître, et commençait à faire des incursions de l'autre côté de l'Elbe, dans les endroits où l'on charriaît actuellement nos fourrages et notre farine. La ville de Czaslau était occupée par 500 hommes de l'infanterie hongroise et environ trois ou quatre mille hussards.

On avait des nouvelles certaines qu'il y avait eu des troupes à Kuttenberg, ce qui découvrait assez que le dessein de l'ennemi était, ou de prendre le camp de Kuttenberg et de nous couper de nos magasins et de l'armée française, ou bien de marcher vers la ville de Prague, où l'on avait des avis que l'armée entretenait une intelligence secrète avec quelques-uns des principaux seigneurs et habitants. Sur cette nouvelle, le Roi prit, le 15, l'avantgarde avec dix bataillons d'infanterie, dix escadrons de dragons et dix escadrons de hussards, et marcha droit par Hermanmietz sur la hauteur de Chotieborz, laissant le commandement de l'armée au général de l'infanterie, prince Léopold d'Anhalt, avec l'ordre de le suivre le lendemain, dès que les caissons de pain seraient arrivés.

A peine le Roi fut-il arrivé sur la hauteur de Chotieborz, qu'il rangea ses troupes sur un poste avantageux, et qu'il alla à la découverte des ennemis, avec les hussards, sur une colline qui n'en était pas distante. On y aperçut distinctement un camp des ennemis, qu'on jugea à peu près pouvoir contenir sept à huit mille hommes.

Sur ces entrefaites, le général prince Léopold envoya son adjudant au Roi avec un déserteur des Autrichiens, qui venait immédiatement de leur camp, et qui déposa que l'armée restait ce jour-là campée entre Setsch et Boganow; ce qui fit juger que ce corps que nous avions vu, pouvait être un détachement du prince Lobkowitz, et que le prince Charles serait intentionné de se joindre le jour après avec lui: sur quoi, le Roi donna ordre au général de l'infanterie, prince Léopold, de se mettre en marche à l'aube du jour, pour venir camper à Chotusitz.

Le Roi attendit que l'armée fût arrivée à Hermanmietz. En attendant, on envoya encore à la découverte de l'ennemi, et nous n'aperçûmes plus ce camp que nous avions vu à Willimow; sur quoi, nous nous mêmes en marche pour gagner Kuttenberg, afin d'en tirer du pain pour l'armée, qui n'en avait plus que pour le jour même, et pour

être à portée de devancer l'ennemi, s'il voulait aller sur Prague, ou de nous joindre à l'armée, s'il s'agissait de livrer bataille.

Le soir, le général de l'infanterie, prince Léopold, fit avertir le Roi qu'on avait aperçu le camp de toute l'armée ennemie, et que des déserteurs avaient déposé que le prince Charles y était avec toutes ses forces; que le camp que le Roi avait aperçu le jour d'auparavant, était l'avant-garde du prince Charles de Lorraine, qui, ayant pris notre avant-garde pour le corps de l'armée, s'était replié pendant la nuit sur son armée, et était avancé le lendemain, midi, avec elle: sur quoi, le Roi marcha, le 17 mai, à cinq heures, pour joindre l'armée. L'ennemi, qui décampa le soir auparavant à huit heures, marcha jusque derrière Czaslau, dont le général prince Léopold n'avait pu se rendre maître, à cause de la longueur de sa marche, et que la nuit était survenue lorsqu'il était venu se camper.

A peine le Roi arriva-t-il sur la hauteur de Neuhof, que le prince Léopold fit avertir le Roi qu'on apercevait l'armée ennemie, qui marchait sur nous en colonnes; sur quoi, le Roi lui fit dire de sortir du camp, de se mettre sur la hauteur, de renforcer la première ligne d'infanterie, et de laisser la place qu'il fallait dans la seconde ligne pour les dix bataillons et les dix escadrons que le Roi amenait.

Dès que le Roi fut arrivé, on commença à canonner l'ennemi, et on rangea notre cavalerie en potence sur une hauteur, de sorte qu'elle débordait le front de la cavalerie ennemie. Le Roi donna ordre au lieutenant-général Buddenbrock d'attaquer; et le choc de notre cavalerie renversa totalement la première ligne de la cavalerie ennemie. Une poussière épouvantable empêcha notre cavalerie de profiter de tous ses avantages. Quoique le général-major Rothenburg perçât la seconde ligne de l'ennemi, et renversât deux de leurs régiments d'infanterie de leur aile gauche, une partie de la cavalerie de la seconde ligne de l'ennemi prit en flanc notre aile droite qui avait attaqué en potence, et fit plier quelques escadrons; pendant quel temps quelque cavalerie de l'ennemi se rallia et attaqua notre cavalerie à la hussarde, où nous perdîmes quelque monde; mais la cavalerie de l'aile gauche ennemie ne fut pas moins battue.

Pendant ce temps-là, toute l'infanterie de l'ennemi fit un demi-tour à droite, et vint attaquer le village de Chotusitz, où nous avions deux bataillons du régiment du Schwerin. Notre cavalerie de l'aile gauche attaqua l'ennemi, et battit toute la première ligne de cette aile. Le régiment du prince Guillaume et celui de Waldow percèrent la seconde ligne et hachèrent en pièces tout le régiment de Vettes des Autrichiens, ce qui dégarnit pourtant notre aile gauche de cavalerie, et, tandis que notre cavalerie prenait leur infanterie en flanc, quelques escadrons de l'ennemi trouvèrent moyen de prendre en flanc notre infanterie de l'aile gauche, postée de l'autre côté de Chotusitz, ce qui ne laissa pas de nous causer du dommage, d'autant plus que les grenadiers

autrichiens avancèrent derrière leur cavalerie, prirent le village à revers, et le mirent en feu, ce qui obliga notre infanterie d'abandonner le village, et de poster ceux qui avaient été au village, sur le flanc de notre infanterie, face au village, et l'infanterie qui avait été de l'autre côté du village, derrière un chemin creux qui en était très peu distant.

Le feu de notre infanterie redoubla; la cavalerie ennemie de l'aile gauche et de l'aile droite était battue, ce qui donna le moyen au Roi d'avancer avec toute l'aile droite de l'infanterie, mouvement par lequel toute l'infanterie ennemie était prise en flanc; sur quoi, l'ennemi fut chassé de notre droite, et tous, tant cavalerie qu'infanterie, prirent la fuite avec la plus grande confusion du monde, et se retirèrent par trois ou quatre endroits différents.

Trois ou quatre escadrons de l'ennemi tenaient encore ferme du côté de Czaslau; mais le Roi, avançant avec toute l'armée vers Czaslau, se rendit en moins de rien maître de la ville, et détacha le lieutenant-général Jeetze avec quelques bataillons, et le lieutenant-général Buddenbrock avec trente escadrons et les hussards, à la poursuite des ennemis.

Ce corps les a suivis du champ de bataille jusqu'à deux lieues d'Allemagne, et notre armée les a suivis, le 18, jusqu'à une lieue. L'ennemi ne nous a point attendus, et continue sa fuite du côté de la Moravie.

J'ai oublié de dire que pendant l'action nos hussards ont attaqué la seconde ligne de l'infanterie de l'ennemi, qui a été obligée de faire un carré, et qui par là, ayant été isolée de tout le reste de l'infanterie ennemie, a souffert considérablement.

Nous avons pris à l'ennemi dix-huit canons, un haubitz, et quelques drapeaux.

Le général Pallandt, le lieutenant-colonel Liewingstein, une vingtaine d'officiers, et entre mille et douze cents hommes sont prisonniers.

Dans le choc de notre cavalerie contre leur infanterie, nous avons perdu cinq étendards, à cause que les commandants, les porte-guidon et les bas-officiers les plus proches ont été tués.

Nous avons perdu de nos troupes le général-major Werdeck, les colonels Maltzahn du régiment de Buddenbrock, Bismarck de Baireuth, et Kortzfleisch de Jeune-Waldow, et le major Schöning de Gessler.

Le lieutenant-général de la cavalerie Waldow est blessé; le général-major comte de Rothenburg a le bras cassé; le général-major Wedell est mal blessé; le colonel Pritz du régiment du prince Ferdinand, les lieutenants-colonels Wernsdorff de Holstein, Suckow de Rothenburg, Rintorf du régiment du prince Léopold, et Schwerin du prince Guillaume, les majors Knobloch de Holstein, Manteuffel et Zastrow de Schwerin, Hausen du prince Ferdinand, Bandemer de Léopold, le comte Lostange, et environ une trentaine d'officiers de cavalerie sont blessés.

Cette action, dont le glorieux succès doit être principalement

attribué à notre brave cavalerie, n'a pas laissé que d'être sanglante pour elle. Nous y avons perdu entre sept à huit cent cavaliers et dragons, et cela par les vives attaques qu'ils ont faites sur l'infanterie ennemie. Notre infanterie a perdu entre six et sept cents hommes, mais peu d'officiers de marque.

En général, il est impossible que rien surpassé la valeur et l'intégrité de nos troupes, qui ont vaincu la cavalerie d'Autriche, une des plus braves qu'il y ait eu jusqu'ici en Europe, et les grenadiers autrichiens, qui se sont fort distingués ce jour-là par l'attaque du village de Chotusitz. En un mot, on doit rendre justice à l'ennemi que ce n'est pas faute de valeur qu'il a perdu la bataille.

Notre force consistait en trente bataillons d'infanterie, soixante escadrons de cuirassiers et dragons, et dix escadrons de hussards.

Les ennemis ont eu soixante-deux escadrons de cavalerie et trente-six bataillons d'infanterie, sans les Croates et les Serines, quatre régiments de hussards, et deux de Raziens.

La perte qu'ils ont eue est très considérable. Outre deux mille jusqu'à trois mille morts qu'on a trouvés d'eux au champ de bataille, le nombre des blessés ne doit pas être moindre, ainsi qu'on peut compter qu'ils ont eu au moins cinq mille morts et blessés, sans compter ce qui s'est dispersé de leurs troupes. Les déserteurs, qui nous viennent journallement en foule, et dont le nombre va déjà à plus de six cents, confirment cela unanimement. Autant que l'on sait, il y a entre leurs morts deux généraux-majors et nombre d'officiers.

Das Schreiben nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst; der Zusatz eigenhändig. Die Relation nach Abschrift der Cabinetskanzlei; vergl. Droysen, Die preuss. Kriegsberichte der beiden schles. Kriege, Beiheft zum Militärwochenblatt 1876, Nr. 9, S. 358.

### 853. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Czaslau, 19. Mai 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Ich adressire Euch hierbei die umständliche Relation von der am 17. d. bei Chotusitz vorgefallenen Bataille, welche Ihr nicht nur in Breslau sofort publique machen, sondern auch nach Berlin, desgleichen an den Grafen von Podewils nach dem Haag, den Andrié nach London und den p. Ammon nach Dresden communiciren sollet, um solche überall bekannt zu machen, auch denen öffentlichen teutschen, französischen, holländischen und englischen Zeitungen inseriren zu lassen, wie Ihr dann selbige auch dem Etatsminister von Mardefeld fordersamst zusenden, ingleichen denen übrigen Ministris an auswärtigen Höfen zufertigen lassen sollet. Es ist solche Relation um soviel zuverlässiger, als selbige von Meiner Façon ist, und darinnen nichts gesetzet worden, als was der Wahrheit, sonder etwas zu supprimiren oder zu exaggeriren, vollenkommen gemäss ist. Ich bin etc.

Friderich.

Anliegende Avancements sollet Ihr denen gedruckten Zeitungen inseriren lassen.<sup>1</sup>

Hébien, ils l'ont voulu, et leur volonté est accomplie, que nous reste-il à désirer? Dites à Hyndford: Monsieur, vous avez forcé le Roi à détruire la maison d'Autriche, que vous vouliez sauver.

Nach der Ausfertigung. Der französische Zusatz eigenhändig.

### 854. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A PRAGUE.

Camp de Czaslau, 19 mai 1742.

Monsieur. J'espère que vous voudriez avoir soin de ces deux lettres incluses pour Messieurs les maréchaux de Belle-Isle et de Broglie, afin qu'elles soient envoyées au plus tôt à leur destination.<sup>2</sup>

Je joins ici en même temps une relation exacte et très fidèle de ce qui s'est passé à la journée de Chotusitz, dont vous pourriez faire tel usage que vous trouverez convenable.

Je suis avec bien de l'estime, Monsieur, votre bien affectionné  
Federic.

J'ai tenu parole: à présent je suis quitte envers vous et mes alliés de la bataille, et ces ..... de Saxons n'en ont pas été.

Nach dem Abdruck in den Mémoires des négociations du marquis de Valory II, 263.

### 855. AU FELD-MARÉCHAL BARON DE SCHMETTAU A PILSEN.

Camp de Czaslau, 19 mai 1742.

Mon cher maréchal de Schmettau. J'ai trouvé bon de composer moi-même une relation de tout ce qui s'est passé à la journée de Chotusitz, laquelle vous pourrez lire à Sa Majesté Impériale.

J'espère que vous presserez votre voyage, autant qu'il est possible, pour porter vous-même cette bonne nouvelle à l'Empereur,<sup>3</sup> qui lui sera d'autant plus agréable que cette bataille le mettra en possession de la Bohême, si les efforts que j'ai faits sont secondés par ceux de mes alliés. Je vous ai destiné 2,000 écus pour les frais extraordinaires de votre voyage, lesquels Fredersdorf payera sur votre assignation. Vous savez au reste le point auquel je vise,<sup>4</sup> et je compte sûrement sur votre

<sup>1</sup> Vergl. die berliner Zeitungen vom 29. Mai 1742. — <sup>2</sup> Die Beilagen, wohl nur Begleitschreiben zu der Relation de la bataille de Chotusitz, liegen nicht vor. —

<sup>3</sup> Schmettau verliess Pilsen am 20. und war in Frankfurt a. M. am 24. Mai. —

<sup>4</sup> Vergl. oben Nr. 716 S. 54.

dextérité et savoir-faire pour que j'obtienne certainement ce que je me suis proposé d'obtenir, et il serait injuste que moi qui fais tout pour les autres, dans un temps où je pouvais rester les bras croisés, dusse avoir travaillé pour des ingrats. Je suis etc.

Federic.

Mandez-moi quel effet produit notre bataille, et si elle donne du respect aux Français pour nos troupes.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

#### 856. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Brzezy, 22. Mai 1742.

Podewils soll Hyndford sagen „que quoique Sa Majesté sache se défendre et rabattre l'orgueil de l'ennemi, Elle est néanmoins dans des sentiments de modération.“

„Dieses seind die eigenste Worte Sr. Königl. Majestät, welche ich an Ew. Excellenz schreiben und Deroselben noch dabei melden soll, wie Dieselbe erwähntem Mylord dabei noch vor Sich declariren möchten: qu'avec tous les sentiments de modération de Sa Majesté, Elle ne Se laisserait pourtant leurrer de la cour de Vienne, et que, si l'on voulait faire quelque chose, il fallait que cela si fît pendant un temps de quinze jours.

Hiernächst denn auch Ew. Excellenz von des Königs Sentiments melden soll, dass ohnerachtet der erhaltenen grossen Avantage und den daher zu hoffenden glücklichen Suiten, Höchstdieselbe dennoch ein Accommodement und Frieden mit dem wienerschen Hofe nicht refusiren wollten, wann dieser mit rechtem Ernst dazu thun, keine impertinente Garanties praetendiren und Sr. Königl. Majestät den königgrätzer Kreis nebst Pardubitz cediren wollte, auf welchen Fall Ew. Excellenz die Negociation continuiren, Mylord Hyndford auch vorstehendes, jedoch nur als en particulier, insinuiren könnten, dabei man jedennoch kein Empressement bezeigten, sondern den Gegentheil kommen sehen müsste.“

„Was die Person des Mylord Hyndford anbeträfe, so würde es Sr. Königl. Majestät lieb sein, wenn derselbe seine bisherige Fonction bei Dero Hofe continuirte, und wollte Dieselbe auf dessen Rappell nicht bestehen, einestheils aus den von Ew. Excellenz vor gedachten Mylord angeführten Ursachen, <sup>1</sup> anderntheils weil durch Ernennung und Schickung eines neuen englischen Ministers die Negociationes sehr in die Länge gezogen werden dörften, welche Se. Königl. Majestät doch kurz abzumachen wünschten, damit nicht durch ein neu Incident die Sache

<sup>1</sup> Vergl. oben S. 159 Anm. 1.

in solche Umstände käme, dass man mit allem guten Willen das österreichische Haus von seinem Verderben nicht retten könnte . . . . Uebrigens hätte Mylord Hyndford sehr wohl geurtheilet, wenn er gesaget: Il est temps plus que jamais que ces . . . . de Vienne deviennent sages.“

„Der Königs Vorsorge vor die Blessirten gehet so weit, dass Sie selbige zuweilen von Haus zu Haus Selber besuchen und alles, was zu dero Soulagement möglich ist, beitragen“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

#### 857. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE A PRAGUE.

Camp de Brzezy, 22 mai 1742.

Monsieur. J'ai été charmé de voir par votre lettre du 19 de ce mois que vous ayez pris la résolution d'aller vous-même prendre le commandement des troupes françaises en Bohême. Vous sachant à présent dans un poste où je vous aurais souhaité depuis longtemps, je suis assuré que je n'en entendrai que des expéditions belles et glorieuses.

L'armée ennemie sous les ordres du prince Charles de Lorraine, qui a campé à Haber, en est partie la nuit passée une demi-lieue en arrière, sur le chemin de Teutschbrod, où elle a pris un poste entre un chemin creux, un ruisseau et entre des montagnes. Je ne manquerai pas de la faire observer de plus près et de vous donner des nouvelles de tous les mouvements qu'elle pourra faire. Le porteur de celle-ci, le lieutenant-colonel de Wylich, vous expliquera la position dans laquelle nous sommes présentement, et mes souhaits ne sont que pour avoir bientôt de bonnes nouvelles de votre part. Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur, votre très affectionné et fidèle ami

Nach dem Concept.

Federic.

#### 858. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BROGLIE A PISEK.

Camp de Brzezy, 22 mai 1742.

Monsieur. C'est avec une satisfaction extrême que j'ai reçu votre lettre, qui m'a appris la résolution que vous avez prise d'aller faire une diversion au prince de Lobkowitz et de secourir le château de Frauenberg que ledit prince vient d'assiéger. Je suis tout-à-fait persuadé, Monsieur, que vous n'oublierez rien de ce qui peut contribuer au bien de la cause commune, et vous me ferez justice si vous êtes persuadé que personne ne s'intéressera jamais plus que moi pour vous, et pour tout ce que j'espère d'entendre bientôt des succès de vos expéditions.

L'armée ennemie sous les ordres du prince de Lorraine, qui a campé à Haber, s'en est allée la nuit passée une demi-lieue en arrière, sur le chemin de Teutschbrod, où elle a pris un poste derrière un chemin creux et un ruisseau, auprès de montagnes, qui la couvrent. Je ne manquerai pas de la faire observer de plus près et de vous donner des nouvelles des mouvements qu'elle pourra faire et qui pourraient vous inquiéter. Je vous prie d'être assuré de l'estime et de la considération particulière avec laquelle je suis, Monsieur, votre très affectionné.

Federic.

Nach dem Concept.

#### 859. AU FELD-MARÉCHAL BARON DE SCHMETTAU.

Camp de Brzezy, 22 mai 1742.

Mon cher Maréchal. J'ai été charmé de recevoir vos deux lettres, dont l'une a été datée de Pilsen du 20 de ce mois, et vous n'auriez jamais su mieux faire que de disposer le maréchal de Belle-Isle d'aller à Pisek y prendre le commandement des troupes françaises, et d'écrire au duc de Weissenfels pour qu'il s'approche avec les troupes saxonnnes vers Prague. Elles ne viendront jamais à temps pour faire quelque chose qui vaille, mais leur approche sera toujours bonne et portera du respect à celles des ennemis, lorsqu'elles apprendront que celles de Saxe sont en chemin pour se joindre à celles de la France qui sont en Bohême.

Quant aux 200,000 écus,<sup>1</sup> vous irez un peu bride en main, afin que je puisse voir auparavant comment la grande affaire se dénouera, et vous ne presserez pas même le nouveau négocie à vous connu, avant que nous voyions clair dans les affaires. Votre savoir-faire m'est trop connu pour que vous dussiez m'avancer dans des choses dont on ne voit point encore l'issue, et vous vous règlerez selon les conjectures. Au reste, vous ne manquerez pas de faire autant de bruit de notre victoire que vous jugerez à propos. Je me remets en tout sur votre prudence, vous assurant de ma reconnaissance, étant etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

#### 860. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Brzezy, 23 mai 1742.

Mon cher Podewils. Je n'ai point eu le temps encore de vous mettre au fait de mes idées sur notre situation présente.

<sup>1</sup> Die letzte, seit der Einnahme der Festung fällige Rate für die Abtretung von Glatz.

L'armée du prince Charles est diminuée de plus du tiers, elle se retire du côté de Neuhaus, pourtant pas plus qu'à trois milles d'Allemagne distante de la mienne.

Le corps du prince Lobkowitz assiège Frauenberg; le maréchal de Belle-Isle, qui est parti de Prague pour Pisek, veut attaquer les Autrichiens, le 25 ou 26 de ce mois; il est à présumer que la victoire se déclarera pour les Français, vu leur supériorité et l'aiguillon d'honneur que leur inspirent mes avantages.

Vous voyez par ces circonstances combien la situation de la Reine devient critique, et quelle énorme faute elle a faite en refusant mon amitié. Cependant, je suis toujours du sentiment qu'une paix séparée me convient mieux que la paix générale. Voyez donc comment vous pourrez insinuer d'une bonne manière à Hyndford que la condition de Königgrätz et Pardubitz pourrait encore être acceptable, mais je crains que, si à Vienne ils ne se pressent pas, leur ruine ne soit totale avant qu'ils s'y attendent.

C'est une désertion prodigieuse dans ces troupes, un abattement parmi l'officier, un découragement parmi les communs, et la confusion parmi les chefs de l'armée. Indépendamment de ces tristes circonstances, si nous faisions la paix, ils seraient encore en état de faire tête au reste des alliés.

Je remets donc entre vos mains cette affaire, dont le but est si sage, si utile, et si nécessaire. Je crois que vous rencontrerez beaucoup plus de facilité dans votre négociation que par le passé, et que, si nous réussissons, cela ne tardera guère à être conclu.

Adieu, cher Podewils, mandez-moi vos sentiments, et ce que pense Hyndford, en grand détail.

Federic.

Faites insérer dans les gazettes que tous les étendards des Autrichiens ont été un quart de mille derrière leur armée pendant l'action.<sup>1</sup>

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

#### 861. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Camp de Brzezy, 24 mai 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je suis extrêmement sensible de la part que Votre Majesté daigne prendre aux avantages que mes troupes ont remportés sur les Autrichiens. Je me suis prêté à tout ce que j'ai senti être de l'intérêt de mes alliés, et mes troupes ont bien secondé mes intentions.

L'ennemi a été hier derrière Teutschbrod, et probablement il sera aujourd'hui à Iglau. M. de Belle-Isle se prépare pour attaquer le prince de Lobkowitz auprès de Frauenberg, mais j'ai lieu de présumer que les

<sup>1</sup> Vergl. die berliner Zeitungen vom 2. Juni.

Corresp. Friedr. II. II.

Autrichiens seront maîtres de ce château, avant que M. de Belle-Isle soit en état de les approcher.

Je prie Votre Majesté d'être persuadée de tous les sentiments d'estime, de considération et d'amitié avec lesquels je suis à jamais, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le très bon frère et fidèle allié

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

862. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Camp de Czaslau, 24 mai 1742.

Monsieur mon Frère. Je suis bien aise de voir par votre agréable lettre du 11 de ce mois que la situation des affaires en Courlande vous laisse toujours la bonne espérance d'y pouvoir faire quelque chose en faveur de votre frère, le prince Louis. J'y contribuerai volontiers tout ce qui dépend de moi, et bien que les présentes circonstances soient si ambiguës que je ne croie pas encore que je puisse faire jouer mes ressorts avec effet, j'espère pourtant que dans l'espace de trois ou quatre semaines les affaires changeront un peu de face et prendront un pli qui me fournira l'occasion de vous pouvoir montrer que les sentiments d'amitié que j'ai pour vous et tout ce qui vous est cher, emportent auprès de moi sur toute autre considération. J'employerai alors tous les efforts imaginables pour donner à cette affaire une tournure qui soit convenable à vos souhaits, et à mes désirs de vous pouvoir convaincre de la parfaite amitié avec laquelle je suis et serai constamment etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

863. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Ammon berichtet, Dresden 25. Mai: Die Befehle des Königs in Betreff des Grafen Brühl<sup>1</sup> sind ausgerichtet worden: „Il a répété plusieurs fois qu'il me priait d'être son avocat auprès de Votre Majesté . . . Dans ces circonstances, où les deux partis balancent encore, il me paraît qu'une lettre que Votre Majesté écrirait au roi de Pologne, et dans laquelle Elle lui témoignerait indirectement Sa satisfaction de la conduite du comte de Brühl, serait très avantageuse à ce ministre.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

<sup>1</sup> Vergl. Nr. 829 S. 149

864. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Brzezy, 26 mai 1742.

Mon cher Podewils. Comme il est important de vous mettre bien au fait de ma façon de penser, je dois vous informer que je ne suis pas éloigné dans le fond de donner les mains à un accommodement, mais que la condition *sine qua non* est Königgrätz, Pardubitz, sans garantir les possessions autrichiennes ni en tout ni en partie. Vous pouvez dire à Hyndford que, si les Autrichiens avaient envie de faire la paix, ils l'offriraient; et que s'ils n'en avaient pas envie, il serait ridicule à nous de la leur demander; mais sous termes couverts vous pouvez lui faire sentir que Königgrätz et Pardubitz sont les paroles sacramentales.

D'ailleurs, Marwitz pourrait recevoir ordre d'étendre nos limites du côté d'Oppeln, au delà de la Brinnitza, une lieue, ce qui revient au même dans ces temps de troubles et de confusion.

L'ennemi est allé de l'autre côté de Teutschbrod, et il continuera sa marche probablement, tirant sur Neuhaus et sur Brünn. Cette victoire est si décisive que l'ennemi ne pourra la pallier aux yeux de l'Europe, et que toute la terre, éclairée ou non, jugera par leur fuite et leur retraite de la grandeur de nos avantages.

Indépendamment de tout ceci, je désire ardemment la paix, par des raisons que je ne saurais confier au papier, et en fidèle serviteur de l'État vous ne pouvez mieux faire que de la procurer, cependant sans témoigner de l'empressement et sans vous relâcher sur les conditions spécifiées.

Le pauvre major Suckow est mort. Rothenburg se rétablit parfaitement, et nos pertes, plus on les examine, et plus elles diminuent. En revanche, l'ennemi est presque sans infanterie, tout est tué, déserté, ou le découragement de ceux qui leur restent est plus fort que tout ce que l'on peut imaginer.

Je ferai cantonner mon armée pour la ménager et la refaire; quelques mois répareront toutes nos pertes et nous remettront en situation de battre l'ennemi toutes les fois et quand il s'y exposera. Mandez-moi, je vous prie, force nouvelles, et surtout des anecdotes, dont je suis le plus curieux, et soyez persuadé de l'estime entière que j'ai pour vous. Adieu.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

<sup>1</sup> Das nämliche schreibt unter demselben Datum Eichel an Podewils, mit der Bemerkung, dass der König „glaube nunmehr vor Dero Alliirten genug gearbeitet zu haben, auch hoffe, dass der Kaiser bei einem Generalfrieden doch allemal, wo nicht ganz Böhmen, doch ein Stück davon bekommen würde.“

## 865. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Brzezy, 26 mai 1742.

Mon cher Podewils. Valory vient de me mander dans cet instant par un courrier qu'il y a eu avant-hier une affaire chez Frauenberg entre l'avant-garde française et les Autrichiens, où les carabiniers et les dragons des Français ont renversé<sup>1</sup> jusqu'à trois fois, et quatre brigades d'infanterie ont attaqué un village où il y a eu de l'infanterie autrichienne, qui en a été chassée. Comme la nuit est survenue, le prince Lobkowitz en a profité de la manière qu'il s'est retiré avec toutes ses troupes au delà de la Moldau. Cet avantage, quoique point décisif, ne laissera pas de faire impression, et mènera peut-être les affaires d'autant plus tôt au point où nous les désirons.<sup>2</sup> Vous en ferez part à milord Hyndford, et en ferez tel usage que vous trouverez convenable. Je suis etc.

Federic.

A présent, notre Anglais va jeter un mauvais coton. Tu l'a voulu, George Dandin, tu l'a voulu.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

866. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE,  
A PRAGUE.

[Camp de Brzezy, 27 mai 1742.]

Monsieur. C'est avec une satisfaction extrême que j'ai reçu votre lettre du 26 de ce mois, par laquelle j'ai appris le succès que vos troupes ont eu sur celles de l'ennemi près de Frauenberg. Quoique cette affaire n'ait pas été décisive, par la retraite que le prince Lobkowitz a faite au delà de la Moldau, néanmoins je suis au comble de ma joie de cet avantage, qui ne manquera pas d'être toujours d'un bon effet, surtout dans les conjonctures où nous sommes. Je vous suis très obligé de l'empressement que vous avez eu pour m'instruire d'une si agréable nouvelle, et j'attends avec impatience l'arrivée de mon lieutenant-colonel Wylich, pour en apprendre le détail. Je vous prie d'être persuadé des sentiments d'estime avec lesquels je suis, Monsieur, votre bien affectionné Roi

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Scil. la cavalerie ennemie. — <sup>2</sup> „Des Königs Majestät machen Sich Hoffnung,“ schreibt Eichel an Podewils 26. Mai, „dass dieser Revers denen Oesterreichern das Branle geben soll, um sich gegen Höchstdieselbe um so eher zum Ziele zu legen.“

867. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE  
A SAHAY.Camp de Brzezy, 27 mai 1742.<sup>1</sup>

Monsieur. J'ai été charmé d'apprendre, par votre lettre du 26 de ce mois, l'agréable nouvelle de l'avantage que vos troupes viennent de remporter sur l'ennemi, dont M. le chevalier de Courten m'a très bien rapporté le détail, et dont je vous félicite de tout mon cœur. Quoique l'affaire n'ait pas été décisive, néanmoins c'est toujours un bon commencement, qui ne manquera pas de faire impression dans les conjonctures où nous sommes. Il serait à souhaiter que les circonstances voulussent permettre de suivre l'ennemi, afin de lui brûler au moins et ruiner ses magasins, et si c'est une chose à faire, je suis persuadé que vous y penserez.

Ce sera toujours un sujet de satisfaction pour moi, quand j'aurai le plaisir de vous voir ici, et je vous prie d'être assuré qu'on ne saurait être avec plus de considération et d'estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

868. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE  
A PRAGUE.

[Camp de Brzezy, 29 mai 1742.]

Monsieur. Après avoir mûrement réfléchi sur les conjonctures présentes et sur les circonstances où nous sommes actuellement, j'ai trouvé qu'il sera d'une nécessité absolue de faire avancer les troupes saxonne, pour montrer d'autant plus de vigueur et de force contre l'ennemi.

Quant à moi, Monsieur, je ne prétends point qu'ils viennent ici m'assister; au contraire, j'y renonce de bon cœur. Mais je crois qu'il est très nécessaire que vous travailliez de toute votre force, pour faire mouvoir ces troupes françaises en Bohême, jusqu'à ce que le renfort leur vienne.

Par cette jonction, les troupes françaises seraient mises en état d'agir offensivement contre l'ennemi et de le serrer de bien près; au lieu que, dans l'état où vos troupes sont actuellement, elles ne sauront être qu'à la défensive, et il se pourrait aisément faire que l'ennemi fit, en attendant, un coup qui serait alors bien difficile à redresser. Je connais trop, Monsieur, votre zèle pour le bien de la cause commune, pour que je ne dusse être assuré que vous concevrez aisément l'importance de tout ce que je viens de vous mander, et de quelle nécessité il est de faire absolument avancer les troupes saxonne. Aussi

<sup>1</sup> Von demselben Tage ein Schreiben ähnlichen Inhalts an Broglie.

suis-je tout-à-fait persuadé que vous travaillez de toutes vos forces qu'au moins ces troupes marchent, sans cesse de temps, en avant vers Prague, pour y être à portée de se joindre avec vos troupes. J'attends avec quelque impatience vos nouvelles là-dessus, et je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

869. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE,  
A PRAGUE.

[Camp de Brzezy, 29 mai 1742.]

Monsieur. Je vous adresse ci-joint une lettre pour M. le maréchal duc de Belle-Isle, vous priant de la lui faire tenir au plus tôt possible. Je m'ouvre vers lui là-dedans sur la nécessité qu'il y a que les troupes saxonne s'avancent absolument vers Prague, pour y être à portée de se joindre avec l'armée française en Bohême, afin que celle-ci ne soit plus obligée de rester sur la défensive et de courir le risque de quelque coup fatal qu'il serait difficile à réparer, mais de montrer plutôt de la vigueur contre l'ennemi et d'agir offensivement. Je suis persuadé que vous concevrez aisément l'importance de ce que je mande à M. le Maréchal, et que vous travaillez vous-même de tout votre possible pour que les troupes saxonne s'avancent, dans un temps où les circonstances critiques demandent absolument que nous montrions de la vigueur. Je suis avec estime, Monsieur, votre bien affectionné

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt Valory's Antwort.

Federic.

870. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Camp de Brzezy, 29 mai 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. La lettre de Votre Majesté m'a été rendue par Wartensleben, et je Lui ai mille obligations de la part qu'Elle prend au bonheur de mes armes. L'ennemi est entre Teutschbrod et Iglau, d'où je présume qu'il se retirera vers Neuhaus pour joindre le prince Lobkowitz, découragé du choc qu'il vient d'avoir avec les Français.

J'ai d'ailleurs donné tous les ordres au prince d'Anhalt pour le transport des malades de l'armée de Votre Majesté; et je crois qu'ils doivent entrer actuellement en chemin.

Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

871. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Brzezy, 30 mai 1742.

Mon cher ministre d'État Comte de Podewils. J'ai reçu hier votre relation du 27 de ce mois. Je suis très satisfait de tout ce que vous me mandez du procédé de milord Hyndford,<sup>1</sup> qui a fait en cette occasion tout ce qu'un honnête homme et un ministre sage et digne aurait pu faire, et qui contre mon attente m'a prévenu d'une manière dont je suis charmé de toute façon.

Vous lui insinuerez cela d'une manière convenable, en l'assurant de mon estime parfaite et de l'obligation que je lui en ai, étant convaincu qu'on ne saurait agir plus honnêtement qu'il n'a fait. Il faudra voir maintenant ce que la cour de Vienne fera, et si elle sera capable de revenir de son orgueil et de son aveuglement, ou si elle veut absolument se perdre, n'était-ce que pour faire enrager tout le monde. Aussi en attendrai-je tranquillement les nouvelles. Je suis etc.

Federic.

Je ne vous écris rien puisqu'il n'est pas nécessaire de mettre des gueux de hussards de notre secret.

Belle-Isle va arriver pour que nous puissions prendre ensemble des mesures bien justes pour finir bien rondement cette grande affaire.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

872. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE  
A PRAGUE.

Camp de Brzezy, 30 mai 1742.

Mon cher Maréchal. Comme mes avis sont que l'armée ennemie sous le prince Charles est décampée aujourd'hui, matin à 6 heures, des environs de Teutschbrod pour aller à Humpoletz, j'ai bien voulu vous en avertir par la présente. Les déserteurs, qui continuent de nous venir journellement, disent unanimement que la disette tant des vivres que des fourrages est extrême auprès de l'armée ennemie. Je suis avec toute l'estime imaginable, mon cher Maréchal, votre très affectionné et fidèle ami

Federic.

Un gros de hussards et Croates est arrivé aujourd'hui à Ledetsch, sur la Sazawa. Je décampe après-demain, pour prendre le camp de Kuttenberg, qui est plus à portée de mes magasins que celui-ci.

Nach dem Abdruck in Campagne des maréchaux de Broglie et de Belle-Isle V, 137. In einer Abschrift der Cabinetskanzlei im Königl. Geh. Staatsarchiv fehlt der Zusatz.

<sup>1</sup> Vergl. Droyen V, 1, 457.

## 873. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetsecretär.

Lager bei Maleschau, 3. Juni 1742.

„Nachdem die Armee gestern hierher gerücket ist, so ist der Maréchal de Belle-Isle nebst Monsieur Valory gestern Abend hier im Lager angekommen und haben ihr Quartier in Kuttenberg genommen. Noch zur Zeit seind nichts anders als Generalia vorgekommen, das fernere wird die Zeit lehren. Ew. Excellenz kennen inzwischen des Königs Sentiments, und glaube ich zuverlässig, dass Se. Königl. Majestät davon Sich weder zur rechten noch zur linken deroutiren lassen werden.“

„Was den Herrn von Ginkel anlanget, da halten Se. Königl. Majestät nicht nur vor gut, sondern auch vor nothwendig zu sein, dass der Herr Graf von Podewils im Haag bestens dahin antrage, gedachten Herrn von Ginkel nur baldigst zu rappelliren und an dessen Stelle einen andern Mann zu schicken, der die gute Harmonie mit der République mit mehrerer Moderation als der von Ginkel unterhalte und sich gegen Se. Königl. Majestät nicht so gar partialisch bezeigte, dass er mit Dero offebaren Feinden eine ganz verfängliche Correspondenz unterhielte.“

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

## 874. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Maleschau, 4 juin 1742.

Points de l'entretien que j'ai eu avec le maréchal de Belle-Isle, ou sa façon de m'interroger, avec mes réponses.<sup>1</sup>

1° Si la guerre devait être traînée en longueur ou abrégée?

Réponse: Abrégée, le plus que l'on peut, pour prévenir le chapitre des accidents, qui ne manquent jamais de s'en mêler, si elle venait à tourner en longueur.

Demande: Ce que je pensais sur les opérations?

Réponse: Qu'il fallait faire avancer les Saxons, et qu'après leur jonction avec Broglie, l'on pourrait agir dès que les fourrages le permettraient.

Demande: Si j'agirais aussi?

Réponse: Oui, quand la saison en serait venue, ou en cas que l'on eût à craindre pour Prague.

Demande: Si je croyais que les Hollandais se déclareraient?

<sup>1</sup> Vergl. die Mittheilungen aus Belle-Isle's Bericht über diese Unterhaltung, bei Ranke, Sämtl. Werke XXVII. XXVIII. S. 532.

Réponse: Non, d'autant plus que la bataille que j'avais gagnée leur en ferait bien passer l'envie. (Surquoi nous avons suppété les forces des Hollandais, Anglais et Autrichiens, déduit leurs garnisons, et trouvé qu'ils ne pourraient entreprendre sur la France qu'à leur grand détriment. Belle-Isle ajouta qu'assurée de mon amitié, l'armée de Maillebois pourrait tourner la Hollande, et y faire une diversion du côté de Münster.)

Demande: Si j'étais d'avis qu'une confédération se fit en Pologne contre la Russie, ou non?

Réponse: Que cela pouvait m'être indifférent, mais que si cela arrivait, le trouble et la confusion redoublaient, et que la Pologne s'attirerait les Hongrois sur le corps.

Demande: Que M. Montijo viendrait ici.

Réponse: Que nous étions trop séparés par la situation de nos États pour nous être utiles les uns aux autres.<sup>2</sup> — De quoi Belle-Isle convint.

Demande: Qu'il avait ordre de s'ouvrir avec moi en confidence sur la situation critique de cette guerre, et de me consulter de quelle façon l'on pourrait faire la paix?

Réponse: *Beati possidentes.*<sup>2</sup> Je crois d'ailleurs qu'après encore une bataille gagnée, l'Empereur pourra avoir la Bohême et le Brisgau; peut-être la Saxe la Haute-Silésie; mais que je crois que l'on viendrait difficilement à bout d'arracher plus que le susmentionné, cette année ici, à la reine de Hongrie.

Il paraît que j'ai dit en toutes mes réponses ce qu'il pensait, et que je l'ai prévenu sur tous ces points.

La France, autant que j'ai pu le remarquer, ne demande que le Montbéliard, quelques villages du Germersheim, et la démolition de Luxembourg. A savoir, s'ils ne gardent rien *in petto*; c'est ce qui est bien difficile à deviner. Je suis etc.

Tout ceci est fort curieux, vous connaissez assez ma façon de penser pour deviner ce que je conclus de tout ceci.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept. Der Zusatz nur in der chiffrirten Ausfertigung.

## 875. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Maleschau, 5 juin 1742.

Vous relations du 1<sup>er</sup> et du 2 de ce mois me sont bien parvenues, et j'ai lieu d'être content de tout ce que vous m'y mandez. Vous avez très bien fait d'instruire Andrié sur le sujet de Robinson, et qu'il sollicite l'envoi de milord Stair à la cour de Vienne afin de parler à cette cour comme il faut. Vous savez qu'il y a plus de cinq semaines

<sup>1</sup> Vergl. oben S. 6. 60. 61. — <sup>2</sup> Im Original: *Beatus est posedendi.*

que je l'y aurais souhaité. Ma dernière lettre vous aura déjà instruit sur presque tous les points sur lesquels vous désirez d'avoir mes ordres. Vos réflexions sur ce que Carteret doit avoir dit à Bussy, sont justes,<sup>1</sup> et il faut voir jusqu'où on peut venir avec les Anglais. Si je puis parvenir par leur entremise à une bonne paix avec la cour de Vienne, vous savez que mon intention est de me prêter alors à une alliance défensive avec les Puissances maritimes, et si la paix se fait entre moi et la reine de Hongrie, je ne trouverai jamais à redire que les Puissances maritimes, les États d'Hanovre et la Russie y soient compris. Je suis persuadé que l'Angleterre y va à présent tout de bon, et le procédé de Hyndford me charme, mais, avec tout cela, je crois que nous ne ferons que de l'eau claire avec la cour de Vienne, dont la résolution sera que leurs affaires ne sont pas si désespérées que l'Angleterre le croyait, et quoiqu'ils eussent perdu la bataille, ils seraient encore en état avec l'assistance des alliés à faire tête à tous leurs ennemis. Peut-être qu'en égard de l'Angleterre, m'offriront-ils la Basse-Silésie avec Glatz et la Haute-Silésie jusqu'au cordon, et rien outre cela, ce dont le temps nous instruira. En attendant, vous insinuerez à milord Hyndford qu'il m'importe extrêmement des avoir où j'en suis, mon intention étant de finir cette année la guerre ou par la voie d'un prompt accommodement ou par celle des armes, par des vigoureuses opérations. J'attends le plus souvent de vos nouvelles, et j'agrée que vous pouvez continuer votre séjour à Breslau jusqu'à nouvel ordre. Je suis etc.

Je suis fort curieux d'apprendre de vos premières nouvelles, d'où je pourrai juger si je me suis trompé ou non.

Federic.

P. S. Quant à ce que vous me mandez touchant la prise de possession des contrées de l'autre côté de l'Oder jusqu'à la rivière de la Bolnitz,<sup>2</sup> je vous dis que vous devez laisser encore cette affaire en suspens jusqu'à ce que nous voyions avec qui nous aurons à faire. Si ce sera avec les Autrichiens, il faut s'élargir et prétendre autant de terrain qu'on pourra garder; si c'est avec les Saxons, il faut aller un peu bride en main, mais chercher des prétextes pour avoir encore, s'il se peut, une lisière au delà de la Brinnitz. Mais tout cela dépendra des conjonctures, dont il faut profiter autant que les circonstances le permettront.

Nach der Ausfertigung. Der erste Zusatz eigenhändig.

<sup>1</sup> „Selon les dernières lettres d'Andrié, qui mandent que milord Carteret lui avait dit qu'on avait déclaré au sieur de Bussy, ministre de France, qu'on ferait tout au monde pour détacher Votre Majesté de la France, on ne saurait se fier trop à ce ministre, qui peut-être par là aura voulu tâcher d'inspirer de la défiance à la France contre Votre Majesté et obliger cette couronne de s'entendre avec l'Angleterre.“ (Bericht Podewils' 2. Juni.) — <sup>2</sup> Das bei Blottnitz entspringende Himmelwitzer Wasser.

### 876. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Maleschau, 7 juin 1742.

J'espère que mes lettres du 4 et du 5 de ce mois vous auront été bien rendues. Je suis très chagriné de vous mander que par les mauvaises dispositions que les Français font, et par la lenteur extraordinaire dont ils usent pour se mettre en état d'agir avec vigueur, le comte Khevenhüller a eu l'occasion de passer le Danube avec son armée, ce que j'apprends par Valory même, qui vient d'arriver aujourd'hui. J'en crains les suites, et que par là les trois armées des Autrichiens ne se joignent pour agir ensemble. Je suis même en peine que par la marche que l'armée du prince Charles a faite vers Sobieslaw, qui s'est joint par là avec Lobkowitz, le maréchal de Broglie n'ait un échec pendant le temps que Belle-Isle fait une corvée à Dresden. Je vous avoue que je souhaiterais de bon cœur de pouvoir tirer au plus tôt possible mon épingle de ce jeu, puisque je n'augure rien de bon, et qu'à la fin cela ira mal. Depuis le 2 de ce mois je n'ai point eu de vos nouvelles, que j'attends avec impatience. Faites m'en avoir le plus souvent, et mandez force nouvelles, et ce qu'on dit de nous. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

### 877. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

[Camp de Maleschau, 8 juin 1742.]

J'ai lu avec grande attention tout ce que Hyndford vous a dit. Nous avons gagné un grand point, qui est celui qu'on se désiste de notre assistance; nous avons encore gagné celui de rendre notre paix désirable à la reine de Hongrie. Il s'agit à présent des conditions. Premièrement, vous pouvez stipuler que Hyndford vous rendra vos pleins-pouvoirs en original, si vous ne convenez de rien. De même, que vous promettez en mon nom de ne point faire mauvais usage des choses que l'on vous proposera. Quant aux conditions, vous pouvez dire à Hyndford que je payerais les dettes de la Basse-Silésie à l'Angleterre, mais que, ne demandant pas la Haute-Silésie, il serait injuste que j'en paye les charges; mais que, si l'Angleterre me procure le Königgrätz et Pardubitz, je veux bien me charger de ce remboursement.

Après donc que vous aurez échangé vos pleins-pouvoirs, il faut que vous fassiez l'impossible pour pénétrer l'ultimatum de la reine de Hongrie, pour voir jusqu'où nous pouvons porter nos espérances, afin de hausser et baisser les voiles, selon qu'il sera nécessaire.

La Haute-Silésie, que l'on veut me céder, est un pays ruiné, insoutenable, et dont les sujets ne me seront jamais fidèles.

Le Königgrätz est un pays abandonné, dont je puis d'abord jouir, qui produit un revenu clair, et qui fournit des hommes et des chevaux

pour la guerre. Je puis le défendre, et c'est une acquisition solide. D'ailleurs, l'abandon que je fais de mes alliés, et le Mécklembourg et l'Ostfrise<sup>1</sup> méritent bien quelques attentions. Enfin, faites bien valoir ces articles, et dites qu'en cédant ce seul cercle, il est sûr et certain que la Reine gagne tout le reste. Quant à la paix particulière avec la France, je défie la Reine de la faire, bien moins avec l'Empereur, à moins que de cracher dix fois pis dans le bassin. En un mot, les Autrichiens n'ont nulle ressource que dans une paix particulière avec nous, et si nous en sentons les raisons, elles ne leur sont pas moins sensibles. Ainsi peut-être que l'envoi d'encore un courrier nous mettra totalement d'accord.

Car ne nous trompons point, une paix plâtrée n'est point une paix, bien pis, c'est une guerre sourde qui se rallume, lorsque l'on croit prendre son ennemi au dépourvu. J'attends donc avec bien de l'impatience ce que me rapportera votre courrier après l'échange des pleins-pouvoirs, pour prendre là-dessus une résolution finale.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das in demselben fehlende Datum ergiebt sich aus der chiffrirten Ausfertigung.

#### 878. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Maleschau, 8. Juni 1742.

„Auf mündlichen allergnädigsten Befehl soll an Ew. Excellenz noch melden, dass wann Mylord Hyndford Lui communiquera les propositions et les offres de la reine de Vienne, Votre Excellence les doit prendre simplement *ad referendum*, et les envoyer d'abord par le courrier, porteur de celle-ci à Sa Majesté, qui Lui mandera sa résolution. Que Votre Excellence ne doit d'abord plier devant Hyndford, mais témoigner de la fermeté, en disputant le terrain autant qu'il est possible, sans pourtant rompre la négociation. Que le comte Podewils à la Haye doit sonder délicatement milord Stair sur ce qu'il propose des convenances à faire du côté de la Pologne,<sup>2</sup> pour voir si l'on en peut faire usage dans l'alliance défensive à conclure avec les Puissances maritimes, la paix faite avec la reine de Hongrie.“

„Le Roi est dans la meilleure disposition du monde pour la paix, ainsi que j'espère qu'avec l'assistance du bon Dieu Votre Excellence aura la satisfaction et la gloire d'avoir achevé ce grand et salutaire ouvrage“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

<sup>1</sup> Vergl. oben S. 135. — <sup>2</sup> Vergl. oben S. 156.

#### 879. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Camp de Maleschau, 9 juin 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai été très sensible de toutes les marques d'amitié et de confiance que Votre Majesté veut bien me témoigner dans la lettre du 5 de ce mois, et je ne manquerai jamais de La convaincre du réciproque. Comme Votre Majesté désire d'être informée de mes sentiments sur la demande de secours que le maréchal duc de Belle-Isle Lui a fait pour le maréchal de Broglie, j'ai l'honneur de Lui dire que Votre Majesté rend certainement un service très important à la cause commune par la résolution qu'Elle vient de prendre de faire marcher de Ses troupes au secours du maréchal de Broglie, dans un temps où il se trouve pressé par la supériorité que l'ennemi vient d'avoir sur lui, par là jonction du prince Lobkowitz avec le prince Charles de Lorraine.

Votre Majesté sera sans doute informée qu'il y a déjà quelque temps que j'aurais souhaité Ses troupes plus avancées, pour être plus à portée de secourir en tout cas le maréchal de Broglie, et pour couvrir par là tout ce qui est derrière Prague; je crois même que l'ennemi n'aurait pas pensé si tôt d'aller audit Maréchal; mais comme l'état des troupes de Votre Majesté ne l'a pas voulu permettre, j'espère néanmoins que le secours qu'Elle lui destine à présent, viendra encore à temps.

Pour moi, je ferai de mon mieux pour couvrir la ville de Prague et le pays en deçà de la Moldau, mais il me sera impossible de répondre de ce qui se passe au delà de cette rivière, dont je crains des suites si longtemps que le Maréchal n'est mis en état d'agir en force et offensivement contre l'ennemi.

Votre Majesté voudra être assurée qu'on ne saurait être avec plus d'estime, d'amitié et d'attachement que je suis, etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

#### 880. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Maleschau, 9 juin 1742.

Mon cher Podewils. J'ai bien voulu vous avertir que pour me renforcer d'autant plus en Bohême, et pour faire tête aux armées de l'ennemi, quand même les troupes françaises et saxonnnes auraient quelque échec, je fais marcher actuellement ici 10,000 hommes, à savoir 4,000 de cavalerie et 6,000 d'infanterie, qui me viennent de la Haute-Silésie, où j'ai laissé néanmoins un corps de 16,000 hommes, pour y être en garde contre tout ce que l'ennemi y voudrait entreprendre. Vous en ferez part à milord Hyndford, et vous lui direz que mes arrangements sont pris de la manière que, quand même ou les Français ou les Saxons auraient quelque échec, je pourrais nonobstant de cela me

soutenir contre la reine de Hongrie, quand même ses armées voudraient alors agir contre moi, et que je me soutiendrai contre elle avec la même vigueur que jusqu'ici. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

881. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Maleschau, 9 juin 1742.

Mon cher Podewils. Des circonstances imprévues qui viennent d'arriver avec les troupes françaises en Bohême, m'obligent de vous ordonner, de la manière la plus positive, que, d'abord que vous aurez reçu la présente, vous devez faire l'échange de vos pleins-pouvoirs avec ceux de milord Hyndford. Cela fait, et les pleins-pouvoirs de milord Hyndford examinés, vous devez tâcher de voir les instructions qu'il a de la reine de Hongrie pour l'accommodement avec moi, et vous prendrez vos mesures afin qu'on ne puisse jamais dire que ce Milord ait surpassé ses instructions. Alors vous devez traiter incontinent après avec ledit Milord sur les conditions que la reine de Hongrie m'offre pour avoir sa paix avec moi. Comme Hyndford vous a déjà dit que la Reine m'offre des conditions qui me feront plus avoir, en paix et en repos, que mes alliés ne m'ont promis, je suppose comme une chose qui ne souffre plus de contradiction que la Reine me cède en pleine souveraineté toute la Basse-Silésie et la lisière stipulée en deçà de la Neisse, avec la ville et comté de Glatz. Cela posé pour base, vous devez, quant aux autres conditions, tâcher de les avoir pour moi si bien qu'il sera possible, soit du côté de la Bohême, ou, s'il n'y a rien à faire de ce côté, du côté de la Haute-Silésie. Mais après avoir tout fait pendant une demi-journée, ma volonté expresse est que, sans m'en faire votre rapport, et sans même demander ou attendre ma résolution là-dessus, vous devez absolument régler les points dont vous pourrez convenir avec milord Hyndford, les coucher par écrit, et les signer incontinent avec milord Hyndford en forme de préliminaires de paix.

La présente vous doit servir de plein-pouvoir pour conclure et signer avec Hyndford sans attendre mon approbation, et je veux absolument que 24 heures après l'arrivée du porteur de la présente, le capitaine Sydow, tout soit fait, c'est-à-dire l'échange des pleins-pouvoirs, le traité avec milord Hyndford sur les convenances à me faire, et la signature des préliminaires de la paix. Sitôt que ces préliminaires seront signés, tant de vous que de milord Hyndford, vous devez me les envoyer avec votre relation par ledit capitaine Sydow, afin que je puisse les ratifier, et, la signature entre vous et Hyndford faite, vous devez disposer Hyndford qu'il en donne avis par un courrier exprès, qui pourra passer alors par Glatz, Königgrätz et Kolin, au prince Charles de Lorraine, afin que celui-ci soit informé sous main que l'affaire entre moi et la reine de Hongrie est faite. Je suis etc.

Il s'agit de terminer en 12 heures, pour peu que la chose soit faisable; la Silésie et Glatz *sine qua non*, et du reste tout ce que vous leur pourrez extorquer. Je dors en repos, persuadé que Sydow me rapportera les préliminaires signés. Il faut limiter les ratifications au terme de huit jours.

Federic.

Nach der Ausfertigung Der Zusatz eigenhändig.

882. AN DEN ETATSMINISTER GFAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Maleschau, 9. Juni 1742.

„Noch soll auf allernädigsten Befehl Ew. Excellenz melden, dass woferne Mylord Hyndford etwa fragen möchte, warum Ew. Excellenz jetzo die Sache so sehr pressirten, Dieselbe gedachtem Mylord Hyndford deshalb antworten möchten, Se. Königl. Majestät wolle kurz und gut wissen, woran Sie wären, und keine weitere vergebene Movements thun, auch entweder Sich beruhiget sehen oder sonstens Ihre Mesures nehmen.“

„Die Ursach, warum man so sehr auf eine schleunige Conclusion dringet, ist, dass die Franzosen ein so schlechtes Manœuvre in Böhmen machen und nicht nur die combinirte Armee des Prinzen von Lothringen und des Fürst Lobkowitz die Moldau passiren, sondern sich auch von Frauenberg und Theyn delogiren und in ziemlicher Confusion und mit Verlust vieler Bagage bis in ihr altes Lager nach Pisek poussiren lassen. Die österreichische Armee folget ihnen auf dem Fuss nach, und daferne Broglie sich nicht souteniren kann, sondern sich noch weiter zurückziehen müsste, dörfte Prag Gefahr laufen, attaquiret zu werden. Bei welchen sehr critiquen Umständen Se. Königl. Majestät wissen wollen, woran Sie seind; denn Prag attaquiren und nehmen zu lassen, ehe Dieselbe Ihren Frieden haben, können Sie nicht thun, wenn es auch darüber noch zu einer Bataille kommen sollte. Hergegen noch eine Bataille zu liefern, zu einer Zeit da Sie den Frieden zu machen entschlossen seind, wäre auch bedenklich, und Schade so viel brave Leute vergebens auf die Schlachtbody zu liefern. Dahero Se. Königl. Majestät aus der Incertitude sein und entweder Frieden oder Krieg haben wollen. Wobei Ew. Excellenz melden muss, dass, damit keine ungegründete oder vergrösserte Nachricht von denen österreichischen Progressen wider die Franzosen nach Breslau kommen solle, wir alle Grenzposten, Estafettes etc. auf vier Tage sistiret haben.“

„Vor die österreichischerseits aufgesetzte Relation von der Bataille von Chotusitz . . . danke unterthänig, ich habe mich nicht entbrechen können, solche Sr. Königl. Majestät zu übergeben, welche die darin enthaltene Ohnwarzheiten sehr divertiret haben“ . . .

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

883. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BROGLIE  
A PISEK.

Camp de Maleschau, 9 juin 1742.

Monsieur. Je viens de recevoir votre lettre du 8 de ce mois, par laquelle j'ai vu ce qui s'est passé de votre part, et les raisons que vous avez eus pour vous replier jusqu'à Pisek. J'en suis bien fâché, mais j'espère néanmoins que vous serez en état de soutenir là votre poste, contre les efforts qu'il paraît que l'ennemi tâche de faire de ce côté-là contre les troupes sous vos ordres. J'attendrai encore une lettre de vous, par laquelle vous m'avertirez de l'état où vous vous trouvez dans la position où vous êtes, et s'il y a quelque chose à craindre pour la ville de Prague, auquel cas je m'en approcherai pour la défendre contre ce que l'ennemi voulait entreprendre là-dessus. La proposition que vous me faites de marcher à Budweis, serait très bonne, si mon armée, en y marchant, pouvait trouver de la subsistance, et si je ne devais absolument m'éloigner par là de tous mes magasins, dont il faut que mon armée vive. Vous considérez donc vous-même qu'avant six semaines, c'est-à-dire qu'avant que les herbes ne soient venues, il m'est impossible de marcher sur Budweis, quelle bonne volonté que je puisse avoir pour y marcher. J'attends au plus tôt possible de vos nouvelles, dont j'espère qu'elles seront heureuses, et je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

884. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT  
SUR-LE-MAIN.

Camp de Kuttenberg, 10 juin 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'aurais souhaité d'être si utile à Votre Majesté Impériale qu'il ne Lui restât plus rien à désirer, mais j'ai le chagrin de Lui apprendre que M. de Broglie, n'ayant pas poussé le prince Lobkowitz comme il le devait, lui a laissé le temps de se retirer à Budweis; que n'ayant pas pu suivre de mon côté le prince Charles, faute de subsistance, ces deux armées se sont jointes, ont passé la Moldau, et ont obligé Broglie de se retirer à Beraun. Je marcherai vers Prague pour soutenir cette capitale. Votre Majesté Impériale voit bien que, par ce coup, voilà bien des projets de dérangés; je ne sais ce qui en sera, mais les Français s'y prennent de travers de tous les côtés.

Je suis bien mortifié de dire à Votre Majesté Impériale des nouvelles aussi désagréables, mais ce sont-là les suites des lenteurs de la cour de Paris, et de l'absence des généraux de leurs armées.

Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

885. AU FELD-MARÉCHAL BARON DE SCHMETTAU  
A FRANCFTORT SUR-LE-MAIN.

Camp de Maleschau, 10 juin 1742.

Vos deux lettres du 26 et du 30 du mois de mai passé, avec celle du 2 de ce mois, me sont rendues à la fois par le courrier que Valory a reçu, et c'est avec satisfaction que j'y ai vu l'accueil gracieux dont Sa Majesté Impériale vous a reçu, et tout ce qu'elle a voulu vous témoigner sur mon sujet.

La relation que vous avez faite de la bataille de Chotusitz est assez à mon goût, mais quant à l'ordre de bataille que vous m'envoyez tant de mon armée que de l'armée de l'ennemi au jour de la bataille, je ne les trouve exacts ni l'un ni l'autre, et je ne manquerai point de vous faire tenir des autres plus exacts; jusque-là vous ne communiquerez à personne ceux que vous m'avez envoyés. Le plan d'opération que vous avez fait pour agir en Bavière, serait assez bon, de même que celui que Sa Majesté Impériale m'a envoyé pour les opérations à faire, si le théâtre n'était bien changé depuis votre départ d'ici, et j'ai le chagrin de vous apprendre que non seulement, à ce que Valory m'a dit lui-même, l'armée sous Khevenhüller est passée en deçà du Danube, de manière qu'elle est en état de se joindre avec celles de Bohême, toute et quantefois qu'il leur plaira, mais aussi M. de Broglie, n'ayant pas poussé le prince de Lobkowitz comme il devait, lui a laissé le temps de se retirer à Budweis, où l'armée du prince Charles, que je n'ai pu suivre de mon côté, faute à trouver de la subsistance, s'est jointe avec le corps de Lobkowitz; et ces deux armées ont après cela passé la Moldau, ont surpris la garnison française à Thein, et ont obligé Broglie de se retirer à Pisek et, de là, derrière la Beraun, ainsi que j'ai lieu de craindre pour lui, et que je me vois obligé de marcher vers Prague pour soutenir au moins cette capitale.

Voilà donc bien du changement dont j'ai bien du dépit, et il faut avouer qu'il est vrai que jusqu'à présent les Français se sont pris bien de travers de tout côté. Tout ce que le maréchal de Belle-Isle a pu arracher, en attendant, des Saxons, est quelque cavalerie, avec les uhlans, qu'ils veulent envoyer au secours de Broglie, et, pendant que le reste de leurs troupes reste à Leitmeritz, la cour de Saxe demande que je doive couvrir leur pays, si Broglie serait battu. Par toutes ces raisons, vous comprendrez aisément que ce n'est point du tout le temps de payer les 200,000 écus qu'on me demande pour Glatz, et que je crains avec raison

Corresp. Friedr. II. II.

que, si l'on ne se prend d'une tout autre manière pour se défendre et agir contre un ennemi qui agit en désespéré, il faut absolument que les affaires des alliés prennent un fort mauvais train, puisqu'on ne fait rien qui vaille, pendant le temps que je fais tout pour eux, et qu'à la fin j'aurais toutes les forces de l'ennemi sur mes bras. Vous pourrez représenter cela d'une manière convenable à Sa Majesté Impériale, en disant que je gémis de ces mauvaises dispositions, par l'intérêt que je prends pour sa personne, mais qu'il est aussi temps de revenir de cette lenteur si nuisible avec laquelle on a fait tout jusqu'ici.

Le maréchal de Belle-Isle a été ici, et après un séjour de vingt quatre heures il est parti pour Dresde. J'aurais souhaité qu'il fût allé d'abord à l'armée, mais il a cru sa présence à Dresde très nécessaire. J'attends le plus souvent de vos nouvelles, et si, en attendant, vous avez quelque chose à me mander en chiffre, vous vous servirez de celui du sieur de Klinggräffen, jusqu'à ce que je puisse trouver l'occasion sûre de vous envoyer un autre.

Les réflexions que vous faites sur notre cavalerie me paraissent justes; je les examinerai de plus près, et j'en ferai usage. Au reste, il faut vous dire que, dans un temps où les occupations continues ne me manquent guère, je trouve vos relations un peu trop longues, et il me sera agréable, si vous les raccourcissez un peu, de la manière que vous me marqueriez avec quelque précision ce que vous croyez digne de mon attention. Je vous adresse ci-jointe une lettre pour Sa Majesté Impériale et je suis etc.

Si ce Pauli<sup>1</sup> est habile, envoyez-le-moi, je lui payerai le voyage, et s'il me convient, je l'engagerai.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

#### 886. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Maleschau, 12 juin 1742.

Mon cher Podewils. Vos relations sous n° 24 et 25 m'ont été bien rendues. Comme celles sous n° 24 ne sont pas encore déchiffrées, et qu'apparemment il n'y a rien là-dedans qui ne se rapporte que sur le contenu de votre relation sous n° 25, je vous dis sur celle-ci que je suis satisfait de la manière dont vous avez agi avec milord Hyndford pour convenir des articles préliminaires de la paix à faire entre moi et la reine de Hongrie.

Mon intention est d'avoir une paix solide et stable avec la reine de Hongrie, sous la garantie des Puissances maritimes, et j'espère que

<sup>1</sup> Bergrath in zweibrückischen Diensten, dessen Uebernahme in den preussischen Staatsdienst Schmettau befürwortet, um durch ihn den schlesischen Bergbau zu heben.

de la part de la cour de Vienne on agira avec la même droiture et sincérité que je veux agir avec elle, mon parti étant pris fermement et décisivement là-dessus.

Quant au projet de la paix<sup>1</sup> tel que milord Hyndford vous l'a dicté, j'approuve qu'à la queue du premier article on mette ces paroles „la seule voie des armes exceptée“.<sup>2</sup>

L'article 2 peut rester de la manière qu'il est couché dans le projet, de même que l'article 3.

Sur le quatrième article, mon intention est que les hostilités cesseront de part et d'autre dès le jour de la ratification<sup>3</sup> de la présente paix, qui pour cet effet sera publiée alors. Quant à mes troupes je ne pourrai les retirer dans les pays de ma domination que pendant l'espace de six<sup>4</sup> semaines, à compter du temps de la ratification, puisqu'il me faut absolument ce temps pour consumer les magasins que j'ai assemblés, en partie pour mon propre argent, et pour transporter les amas de munition de guerre et de l'artillerie que j'y ai, de même pour transporter les malades et blessés de mon armée que je ne pourrai abandonner aux soins d'autrui, et même pour faire les arrangements nécessaires pour mettre en quartier mes troupes dans le pays de ma domination. Je promets néanmoins que, dès le jour de la publication de la paix, mes troupes observeront le même ordre et discipline, comme si elles étaient dans mon propre pays.

Quant à l'article 5, je suis d'accord qu'il soit couché de la manière qu'il est marqué sous lettre B dans votre relation,<sup>5</sup> et je m'en contente. Vous aurez soin pourtant que la reine de Hongrie me cède avec toute souveraineté et indépendance tout ce qu'elle me cède, tant de la Haute que de la Basse-Silésie, de même que la ville et château de Glatz. C'est ce qu'il faut exprimer d'une manière claire et nette, et point sujet au moindre équivoque.<sup>6</sup>

Dans l'article 6, il sera nécessaire que la déclaration à renouveler qu'on demande tant au sujet de la religion catholique qu'en faveur des

<sup>1</sup> Des Definitivfriedens. — <sup>2</sup> Die den Frieden schliessenden Theile verpflichten sich „de détourner, autant qu'il leur sera possible, les dommages dont l'une et l'autre des deux parties est ou pourrait être menacée par quelqu'autre puissance, la seule voie des armes exceptée.“ — <sup>3</sup> Statt signature in dem Entwurf Hyndfords. —

<sup>4</sup> Statt deux. — <sup>5</sup> „Pour obvier à toutes les disputes sur les confins, et abolir de part et d'autre toutes les prétentions de quelque nature qu'elles puissent être, Sa Majesté la reine de Hongrie et de Bohême cède par le présent traité . . . à Sa Majesté le roi de Prusse, ses héritiers et successeurs [de l'un et l'autre sexe, à perpétuité et avec toute la souveraineté et indépendance de la couronne de Bohême] . . . tant la Basse que la Haute-Silésie, à l'exception de la principauté de Teschen, de la ville de Troppau et de ce qui est au delà de la rivière d'Oppau et des hautes montagnes ailleurs dans la Haute-Silésie, aussi bien que la seigneurie de Hennersdorf et des autres districts qui font partie de la Moravie, quoiqu'enclavés dans la Haute-Silésie; comme aussi la ville de Glatz et toute la comté de ce nom, [pareillement] avec toute la souveraineté et indépendance du royaume de Bohême.“ — <sup>6</sup> Noch vor Empfang dieser Weisung hatte Podewils durch Einfügung der eingeklammerten Worte in den vorstehenden Entwurf des Artikels V jedem Zweifel vorgebeugt.

habitants des pays cédés, soit couchée de manière qu'il ne reste plus de voies à la cour de Vienne de se mêler ni directement ni indirectement des affaires de la Silésie, ni d'entretenir là un parti.<sup>1</sup>

Quant aux dettes hypothéquées sur la Silésie, j'acquitterai celles qui en sont dues aux marchands anglais, de la manière que milord Hyndford le propose, et encore les prétentions des particuliers qui ont prêté sur la *Steuerkasse*,<sup>2</sup> sans me mêler de ce que les marchands hollandais ont à prétendre de la reine de Hongrie, ni de ce qui est dû aux États de Brabant.

L'article 7<sup>3</sup> sera observé immédiatement après la ratification de la présente paix, et je n'ai rien à dire contre le contenu des articles 8, 9 et 10.

La ratification se fera au plus tôt possible, et au plus tard en 12 ou 15 jours, à compter du jour de la signature, et l'échange des ratifications se pourra faire à Breslau.

Telle est ma résolution sur tous les articles de cette paix à faire, lesquels vous devez signer avec milord Hyndford incontinent après avoir reçu la présente, à quelle fin j'ai signé les pleins-pouvoirs ci-joints. Je suis etc.

Je crois que je tire de cette façon mon épingle le plus honorablement du jeu. Les Français, avec beaucoup de bonne volonté, se prennent si mal que jamais de la vie ils ne réussiront, et, après tout, la Haute-Silésie vaut infiniment mieux que rien. Je crois avoir compris que Hotzenplotz et ces districts de la Moravie pourraient bien aussi m'être cédés, mais cela ne vaut pas la peine de rompre. Concluez donc, si ce n'est déjà fait,<sup>4</sup> et que j'aie bientôt les ratifications. Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

#### 887. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Camp de Kuttenberg, 12 juin 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Par la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire sous date du 10 de ce mois, j'ai appris qu'Elle a bien voulu envoyer un secours de Ses troupes au maréchal de Broglie, pour le tirer de l'embarras où il se trouve par la jonction des armées sous le prince Charles de Lorraine et sous Lobkowitz.

Votre Majesté connaît déjà mes sentiments là-dessus, et que depuis ma rentrée en Bohême j'ai toujours souhaité que les troupes de Votre

<sup>1</sup> Podewils hält (13. Juni) die Interessen des Königs durch die Clausel „sans déroger aux droits du souverain“ für ausreichend gewahrt. — <sup>2</sup> In den Präliminarien geschieht der letzteren keine Erwähnung. — <sup>3</sup> Die Freilassung der Gefangenen ohne Lösegeld betreffend. — <sup>4</sup> Der Abschluss war schon am 11. Juni erfolgt.

Majesté auraient pu être aux environs de Prague, pour y être à portée de soutenir en tout cas le Maréchal. Aussi espérez-vous qu'avec ce secours que Votre Majesté y envoie, et qu'avec ce qui lui vient de troupes françaises, il se soutiendra contre les efforts que l'armée autrichienne voudra tenter contre lui. J'aurais souhaité de pouvoir y contribuer, mais comme mon armée ne s'est point remise de la dernière bataille, le manque de subsistance où je l'exposerais, si elle s'éloignait de ses magasins, le rend presque impossible. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

#### 888. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Kuttenberg, 13 juin 1742.

Mon cher Podewils. Je suis très content de votre exactitude à m'obéir, et des préliminaires que vous venez de signer. Nous aurions peut-être pu avoir avec le temps une paix plus avantageuse, mais nous en aurions aussi pu avoir une bien plus mauvaise. En un mot, lorsque je vous reverrai, je vous détaillerai toutes mes raisons, et vous conviendrez avec moi, quoi qu'on en dise, qu'en politique, et pour le bien du peuple que je gouverne, je n'ai pu faire autrement; enfin, c'est un grand et heureux événement, qui met ma maison en possession d'une des plus florissantes provinces d'Allemagne, au sortir d'une guerre la plus glorieuse du monde. Il faut savoir s'arrêter à propos, forcer le bonheur c'est le perdre, en vouloir toujours davantage est le moyen de n'être jamais heureux. Adieu, je m'en vais expédier mon gros Valory et Mortagne, qui sont insatiables de l'effusion du sang prussien.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

#### 889. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE A DRESDE.

[Camp de Kuttenberg, 13 juin 1742.]

Monsieur. M. le comte de Mortagne vient de me rendre votre lettre du 10 de ce mois, par laquelle j'ai vu tout ce que vous me mandez tant de la marche des Autrichiens, que du renfort que la cour de Saxe a destiné pour M. le maréchal de Broglie.

Si la cour de Saxe avait voulu suivre mon conseil, toutes leurs troupes seraient depuis longtemps auprès de Prague, et l'ennemi ne se serait peut-être point pris à M. de Broglie, sachant les troupes saxonnnes à portée de soutenir vos troupes en Bohême. Mais comme cette cour n'a jamais voulu goûter ce conseil, je crains que tout ce qu'on fait à présent de sa part ne soit pas suffisant ni vienne pas assez tôt pour

mettre M. de Broglie dans une meilleure situation. Pour moi, Monsieur, vous savez déjà que ma situation est telle que ce serait vouloir faire l'impossible que de marcher avec mon armée vers Prague, ne trouvant point du tout la subsistance qui me fallait pour y marcher, et comme mon armée n'est pas encore remise des pertes qu'elle a eues dans la bataille sanglante qu'elle vient de donner, je risquerais infiniment de la ruiner tout à fait, si je la voulais mener d'abord à une autre bataille, pour ne point parler des tristes suites, si malheureusement elle eût quelque échec, qui entraînerait absolument la perte de toute la Bohême, et même de toute la Silésie.

A vous parler franchement, Monsieur, je crois qu'on ne s'est pas bien pris à exécuter les opérations qu'on a concertées, et que les choses vont tant à rebours que je n'ai pas bonne opinion de leur réussite; aussi, selon moi, il n'y aura guère d'autre ressource, pour ne pas gâter tout, que de faire la paix à des conditions si bonnes qu'on les pourra avoir. Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

## 890. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Camp de Kuttenberg, 13 juin 1742.

Monsieur mon Cousin. J'ai le chagrin de vous apprendre qu'après que M. de Broglie n'a pas poussé le prince de Lobkowitz comme il convenait, et qu'il lui a laissé le temps de se retirer à Budweis, les deux armées ennemis, dont je n'ai pu suivre celle du prince Charles, faute à trouver la subsistance, se sont jointes, ont passé la Moldau, et ont obligé par là M. de Broglie de se retirer derrière la Beraun. En apprenant cette mauvaise nouvelle, mon dessein était de marcher aussitôt vers Prague, pour soutenir cette capitale, mais en voulant faire les arrangements nécessaires pour cela, j'ai trouvé qu'il m'était impossible d'exécuter ce dessein, puisque j'aurais abandonné par là tous mes magasins, et que je m'en serais tant éloigné que mon armée n'aurait absolument pas trouvé sa subsistance.

Dès le commencement de mon entrée en Bohême, mon avis était que les troupes saxonnnes, au lieu d'aller à Leitmeritz, devaient rester proche de Prague. Depuis ce temps, j'ai plusieurs fois réitéré ma demande à cette cour, pour faire approcher ses troupes vers Prague, afin d'y être à portée de soutenir M. Broglie, étant même persuadé que l'ennemi ne se prendrait point à M. de Broglie, s'il savait les troupes saxonnnes à portée de soutenir celui-ci. Mais mes avis n'ont été point du tout écoutés, et on s'est pris tellement de travers de tous les côtés qu'à la fin il est arrivé ce que j'avais craint. Mon chagrin en est d'autant plus grand que M. de Valory m'a appris que presque en même temps l'armée ennemie en Bavière a trouvé moyen de passer en deçà du Danube.

Toutes ces circonstances ont mis nos affaires ici en un assez mauvais état, dont je ne vois guère de remède, puisque d'un côté mon armée ne s'est point encore remise de la bataille qu'elle vient de donner, et que de l'autre côté la position de l'armée ennemie rend bien difficile la jonction des troupes qui doivent renforcer M. de Broglie. Et quoique la cour de Saxe ait à la fin, sur les instances de M. le maréchal de Belle-Isle, destiné quelque secours à M. de Broglie, néanmoins je crains que ce secours ne soit pas assez suffisant, et qu'il n'arrive point assez à temps pour mettre M. de Broglie en état d'agir en force contre les Autrichiens.

Je suis très mortifié d'être obligé de vous mander tant de désagréables nouvelles à la fois, mais comme le mal est fait, et que les moyens de le redresser sont éloignés et très incertains, je crois que dans des circonstances si critiques il ne restera guère d'autre remède pour en sortir que par une paix, qu'on sera obligé de faire à des conditions si bonnes que les circonstances le voudront permettre. Je me remets là-dessus sur vos lumières, et vous prie d'être assuré de la considération et de l'estime invariable avec laquelle je suis, Monsieur mon Cousin, votre très bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.

## 891. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Maleschau, 13. Juni 1742.

„Ob schon Se. Königl. Majestät nach Dero letzteren Resolution<sup>1</sup> ein und das andere in den Préliminaires-Puncten anders zu fassen verlanget haben, so seind Dieselbe doch auch mit allem deme, so Ew. Excellenz noch vor Erhaltung solcher Resolution gethan, völlig zufrieden, als zu dem Ende Sie die hierbei zurückkommende Ratification sogleich vollenzogen haben . . . . An den Fürsten<sup>2</sup> ist heute geschrieben, allen Regimentern in Oberschlesien anzubefehlen, gegen die österreichischen Truppen und Unterthanen keine Feindseligkeiten weiter zu verüben . . . . Jedoch hat man dem Fürsten von einem geschlossenen Frieden noch nichts bekannt gemacht . . . . Troppau bleibet noch besetzt, bis die Ratification eingelaufen sein wird.“

„Wegen des 5. Articul<sup>3</sup> möchten Se. Königl. Majestät gerne einige Nachricht haben, was man eigentlich unter die Worte: à l'exception de ce qui est au delà de la rivière d'Oppau et des hautes montagnes et des autres districts qui font partie de la Moravie — verstehe. . . . Wegen der holländischen und brabantischen Schulden habe vergessen zu melden, dass Se. Königl. Majestät gerne sehen werden,

<sup>1</sup> Nr. 886. — <sup>2</sup> Von Anhalt. Das Schreiben ist gedruckt bei v. Orlich, Gesch. der schles. Kriege I, 375. — <sup>3</sup> Vergl. oben S. 195 Anm. 5.

wann Mylord Hyndford dahin arbeitete, dass solche von der Königin von Hungarn expresse übernommen werden, um alle Dispute vor das künftige deshalb zu vermeiden.“

„Damit auch die Franzosen nicht auf einmal durch diesen Frieden desorientiert und gar zu sehr surpreniret werden möchten, so haben Se. Königl. Majestät heute an den Cardinal sowohl als an Belle-Isle geschrieben . . . Dass aber Se. Königl. Majestät Dero Partie bereits wirklich genommen, davon ist so wenig etwas geschrieben, als an Monsieur Valory mündlich gesaget worden; letzterer hat des Königs Majestät gebeten, nur noch drei Wochen in Geduld zu stehen und es mit anzusehen (vielleicht um in der Zeit ihren vorgehabten Coup in Wien auszuführen).“

„Die Nachrichten von der französischen Armee lauten inzwischen sehr schlecht. Dieselbe hat sich durch sehr starke Märsche bis hinter Beraun gezogen, gestern ist solche aber auch von dar aufgebrochen und hat noch einen Marsch näher gegen Prag gethan. Bis dahin haben solche die österreichische Husaren beständig verfolget, bei welcher Gelegenheit die französische Armee alle ihre Bagage, Kriegskasse, und Monsieur de Broglie seine Argenterie und 40,000 Livres an Gelde verloren. Es ist aber solches mehrtenheils ihre eigene Schuld, indem diejenige, so von unsren Officiers hingeschicket gewesen, ja selbst unsere Jägers nicht genug beschreiben können, was vor eine grosse Confusion und Unordnung unter ihnen regieren soll, da keiner von Subordination weiss, jeder Officier marschiret wie und wohin er will, auch er um seine Leute, seine Leute hergegen sich auch um ihn nicht bekümmern. Sie haben seit einigen Tagen nicht gewusst, wo die österreichische Armee stehet, auch sich wenig darum bekümmert, und wann sie auch durch Leute davon Nachricht haben können, solche en passant und légèrement gefraget und sodann laufen lassen“ . . .

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

#### 892. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Camp de Kuttenberg, 13 juin 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Votre Majesté Impériale aura déjà vu par ma lettre du 10 de mois le triste état des affaires en Bohême, depuis que les deux armées autrichiennes ont pu se joindre. Je suis très mortifié de Lui mander que depuis ce temps-là Ses affaires sont allées de mal en pis, le maréchal de Broglie ayant été obligé de se replier jusque derrière la Beraun, et même de là vers Prague.

Par le peu de dispositions qu'on a faites, les affaires sont tellement empirées qu'il faut avouer que je n'y vois guère de remède, d'autant moins qu'avec la meilleure volonté du monde je me trouve hors d'état

de pouvoir prêter mon assistance, puisque, faute de subsistance à trouver, et par le risque de voir mes magasins ruinés d'abord que je m'en éloigne, je ne saurais point marcher vers Prague. Ainsi crois-je que dans des circonstances si embarrassantes il ne nous restera aucune autre voie pour en sortir, que celle d'un accommodement à faire, ce que je remets pourtant aux hautes lumières de Votre Majesté Impériale.

Comme je trouve la présence du maréchal de Schmettau très nécessaire ici, Votre Majesté Impériale agréera qu'il ait l'honneur de Lui témoigner ma reconnaissance de toutes les grâces qu'Elle a eues pour lui pendant son séjour à Sa cour, et surtout je La prie d'ajouter foi aux protestations qu'il Lui fera en mon nom de l'estime, de l'amitié et de l'attachement avec lesquels je suis à jamais, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon et très fidèle frère et cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

#### 893. AU FELD-MARÉCHAL BARON DE SCHMETTAU A FRANCFTOR SUR-LE-MAIN.

Camp de Kuttenberg, 14 juin 1742.

Mon cher maréchal de Schmettau. Comme je trouve votre présence ici très nécessaire, mon intention est qu'après vous être congédié auprès de Sa Majesté Impériale, vous devez hâter votre départ de Francfort et revenir me trouver. Vous donnerez en mon nom à Sa Majesté Impériale, en lui présentant la lettre ci-jointe de ma part, les assurances les plus fortes de mon amitié et de mon estime, et que je ne cesserai jamais de lui être fidèlement attaché, quelque face que les affaires pourraient prendre. Ma dernière lettre du 10 de ce mois vous aura mis au fait de la triste situation de nos affaires en Bohême. Comme depuis ce temps-là, par le peu de disposition, et puisque tout va par dessus dessous, les choses sont allées de mal en pis, le maréchal de Broglie s'étant retiré avec la plus grande précipitation du monde derrière la Beraun et de là vers Prague, ayant perdu tous ses bagages avec la caisse militaire, quoiqu'il ne fût suivi que par des hussards, je crois les affaires de ce pays tant gâtées qu'il n'y aura d'autre moyen à sortir de cet embarras que de faire la paix à des conditions comme on en pourra convenir, ce que vous ne manquerez pas de représenter d'une manière convenable à Sa Majesté Impériale. Je suis etc. Federic.

Nach der Ausfertigung.

894. AU MARÉCHAL PRINCE CHARLES DE LORRAINE.

Camp de Kuttenberg, 14 juin 1742.

Monsieur mon Cousin. Vous verrez par la lettre de milord Hyndford en quels termes je suis avec la Reine votre belle-sœur. J'ai donné ordre à l'armée de faire cesser toutes les hostilités, vous en ferez autant de votre part. Je me réjouis que je puisse avoir la satisfaction de vous faire connaître, mon Prince, l'estime que j'avais conçue de votre personne, et tous les sentiments avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, votre bien bon cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

895. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Camp de Kuttenberg, 16 juin 1742.

J'ai bien reçu votre relation du 1<sup>er</sup> de ce mois, sur le contenu de laquelle de vous dis que vous devez dans toutes les occasions parler au Cardinal de la mauvaise foi des Saxons, auquel vous pouvez dire que j'ai eu encore hier une lettre du duc de Weissenfels moyennant laquelle le secours que la cour de Dresden avait promis au maréchal de Belle-Isle, pour se joindre aux troupes françaises qui sont actuellement sous les canons de Prague, ne marchera pas, et qu'il restera dans le pays de Saatz, pour couvrir là, à ce que le duc de Weissenfels dit, leur propre pays.

Vous y ajouterez que le maréchal de Broglie a gâté toutes les affaires, et que j'ai été à la veille de voir tomber sur moi tout le fardeau de la guerre; que deux campagnes d'hiver, deux batailles et cinq sièges n'ont pas laissé que de beaucoup fatiguer mes troupes, sans compter les énormes dépenses qu'il m'a fallu soutenir pour faire moi seul la guerre; que je ne regretterais point de si grands efforts, si je me voyais secondé par les autres, et qu'enfin le Cardinal apprendrait peut-être des officiers français de l'armée du maréchal de Broglie et de M. le duc de Belle-Isle même la pitoyable façon dont les affaires en Bohême ont été menées tant de la part du maréchal de Broglie que des Saxons. Ce que vous insinuerez avec quelque véhicule au Cardinal, en y ajoutant que par tant de fausses démarches je croyais les affaires en Bohême ruinées. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

896. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Kuttenberg, 16. Juni 1742.

Der König ist „mit Mylord Hyndford der Meinung, dass man die beiderseitigen Ministros instruirte, dem sächsischen Hof eine General-communication von dem . . . Frieden zu thun, und zwar, dass solches zu Dresden geschehe . . . , der König würde aber gerne sehen, wenn man mit der Absendung noch ein Tag fünf oder sechs a dato anstände, . . . damit die Sachsen durch eine gar zu zeitige Declaration des Friedens nicht Gelegenheit nehmen möchten, bei der Kron Frankreich sich zu decken, dass wegen solcher Declaration sie den versprochenen Succurs der französischen Armee nicht geschicket hätten . . . Dass solcher wirklich bei Saatz Halt gemacht, solches werden Ew. Excellenz aus dem in Abschrift anliegenden Schreiben des Herzogs von Weissenfels an den Prinz Leopold mit mehrerm zu ersehen geruhen.“

Hyndford soll der Minister mittheilen: „Se. Königl. Majestät promittirten Sich, der wienersche Hof würde von der sehr general ausgedrückten Passage des 5. Articuls: et des autres montagnes ailleurs dans la Haute-Silésie, ingleichen: des autres districts qui font partie de la Moravie — keinen übeln Gebrauch machen . . . . Se. Königl. Majestät hofften nicht, dass man österreichischer Seits die Gebirge von Ziegenhals und Zuckmantel und was sonst im Fürstenthum Neisse jenseits des Neisestromes und gegen die glatzische Grenzen zu belegen, zu vorigem nehmen würde; und da Höchstdieselbe über nichts chicaniren wollten, so hofften Sie, man würde österreichischer Seits gleiche Sentiments führen.“

. . . „Es ist nicht die Ursache, Acquisitions zu machen, warum Se. Königl. Majestät von Ziegenhals und Zuckmantel Erwähnung gethan haben; denn letzterer Ort in dem Kriege von vorigem Jahre meist in die Asche geleget worden, der erstere aber der schlechteste Ort ist, den man finden kann; beides aber seind auch in Friedenszeiten zwei veritable Raubnester; so ist auch der Strich Landes zwischen dem Glatzischen und vorgedachtem Ziegenhals und Zuckmantel der ingrateste von der Welt, dessen Einwohner in der grössten Armuth von der Welt und von nichts anders als Haberbrod und Wasser leben. Was aber diese beiden Nester in Egard Sr. Königl. Majestät considerabel machet, ist, dass solche die Entrée in Oberschlesien machen, und gleichsam die Vorpforten von Neisse, mithin des Königs Majestät ohnumgänglich nöthig sein, dahergegen die Oesterreicher nicht in gleichem Cas stehen, und durch Engelsthal, Freudenthal, und die herumliegende grosse Gebirge en égard Mähren genugsam gedecket seind“ . . .

Da Lestocq dem Freiherrn von Mardefeld mitgetheilt, dass der russischen Kaiserin die Verleihung des Schwarzen Adlerordens erwünscht sein würde, so soll an den Gesandten geschrieben werden, „dass, wann

Se. Königl. Majestät sähen, einige Avantage dadurch zu bekommen, oder die Kaiserin dadurch sich völlig affectioniret zu machen, Sie wegen gedachten Ordens gerne entriren würden . . . Sonsten seind des Königs Majestät der Meinung, dass gedachter Herr von Mardefeld bereits sofort von dem getroffenen Frieden mit der Königin von Hungarn en secret zu avertiren sein würde, nicht sowohl um dorten etwas davon zu publiciren, sondern nur damit er seine Mesures darnach nehme" . . .

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

897. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Camp de Kuttenberg, 17 juin 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Votre Majesté aura dû voir par toute ma conduite avec quel zèle j'ai travaillé pour l'avantage de mes alliés, jusque même à me vaincre souvent sur des démarches de leur part qui devaient, sinon me refroidir, au moins me rebouter. Après le départ de Ses troupes, j'ai tenu constamment la campagne en Haute-Silésie et Bohême, j'ai même risqué le sort d'une bataille, pour l'intérêt de cette cause qui m'était si chère, mais j'ai eu le désagrément de voir que les Français, bien loin de profiter de mes avantages, en ont perdu le fruit par leur mauvaise retraite. Dans ce temps je devais me persuader que l'armée de Votre Majesté courrait au secours du maréchal de Broglie et lui faciliterait par cette jonction le moyen de battre les Autrichiens. A présent, par la position du prince Charles, les Français sont coupés de leurs recrues et de leur communication de la Bavière, trop faibles pour se soutenir eux-mêmes. Les troupes de Votre Majesté, qui restent d'un autre côté dans l'inaction, me mettent dans la nécessité de pourvoir à ma propre sûreté. Je n'ai rien à me reprocher vers mes alliés. S'ils avaient tous agi avec autant de volonté et de vigueur que mes troupes, non seulement la conquête de la Bohême, mais aussi de l'Autriche serait achevée. Après tout, on n'est point tenu à l'impossible, et si de mon côté mes services n'ont pas eu tout le succès qu'on devait s'en attendre, c'est assurément que je n'ai point été secondé, et jamais faute d'un véritable désir de ma part de contribuer à la satisfaction et contentement de mes alliés. Je suis avec tous les sentiments d'une parfaite estime, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

898. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFOFT SUR-LE-MAIN.

Camp de Kuttenberg, 18 juin 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. C'est dans l'amertume de mon cœur que je suis obligé de faire un détail à Votre Majesté Impériale du délabrement de Ses affaires.

Elle me rendra la justice que mon zèle pour Ses intérêts ne s'est jamais démenti, et que je me suis porté avec toute la vigueur imaginable pour La mettre en possession de Son domaine par la voie des armes. J'ai opéré dix-huit mois presque sans discontinuer, toujours entretenu dans l'espérance de ce que mes alliés partageraient mes peines et mes périls. Votre Majesté est assez informée de la retraite des Saxons, mais Elle saura de plus qu'après la chétive retraite du maréchal de Broglie sur Prague, Messieurs les Saxons n'ont jamais voulu avancer au secours des Français, ce qui a donné le moyen au prince Charles de couper les Français et de la Bavière, et de leurs magasins de Pilsen, et de leurs secours. Ceci change si totalement le tableau que nous voilà plus reculés que nous l'étions au mois de septembre de l'année passée.

Quelque projet que l'on puisse faire, on ne doit point se flatter qu'à moins de trois victoires on vienne à bout de réduire la cour de Vienne. Quelle fortune ne faut-il point pour un succès pareil, et combien de temps? Ce n'est assurément point l'affaire d'une campagne, et si malheureusement il nous arrivait un échec, et que dans cet intervalle d'autres puissances tout prêtes se mêlassent de cette guerre, j'en prévoirais de funestes suites pour les alliés. Je ne dois pas non plus cacher à Votre Majesté Impériale que les Français et le Cardinal sont excédés et las de cette guerre, que le roi de Pologne est autant qu'accommode avec la cour de Vienne, et que de tous les côtés que je me tourne tout le poids de cette guerre me tombe sur les épaules.

D'un côté les guinées anglaises, répandues en Russie, ébranlent le système de ce ministère; d'un autre côté les subsides anglais arment toute la Hongrie, prête à fondre sur l'armée du prince d'Anhalt. Qu'Elle joigne à cela l'inaction des Saxons et la faiblesse des Français, et, pour comble, la fortune presque déclarée pour la reine de Hongrie, et Elle conviendra que tous les efforts que je pourrais faire pour redresser ce qui a été perdu, par la faute des uns et par la mauvaise volonté des autres, seraient inutiles.

Me voyant donc réduit dans une situation où mon épée ne Lui devient plus d'aucun secours, je L'assure que ma plume La servira toujours; mon cœur ne se démentira jamais pour Votre Majesté Impériale, et, s'il y a des choses que l'impossibilité seule m'empêche d'accomplir, Votre Majesté me trouvera constamment le même, sur tout ce qui dépend de mes facultés, ne cédant qu'à la nécessité, mais fermie dans mes engagements, incapable de varier dans la promesse que

j'ai faite à Votre Majesté Impériale pour l'ordre de la succession palatine, lui vouant mes armes, et même prêt à répandre mon sang pour Elle, pourvu qu'il puisse être versé utilement à son service, et d'ailleurs touché de la plus vive compassion et triste au suprême degré de ne pouvoir comme je voudrais La tirer de l'état où Elle se trouve, et Lui voir une fortune digne de Ses grandes qualités et de Son caractère, que je respecterai toute ma vie. Ce sont les sentiments avec lesquels je suis jusqu'au tombeau, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

899. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE  
A PRAGUE.

Camp de Kuttenberg, 18 juin 1742.

Monsieur. M. de Valory m'a bien rendu la lettre que vous venez de m'écrire, sous date du 16 de ce mois.

Il n'y a personne, Monsieur, qui connaisse mieux que vous avec quelle fidélité inviolable et avec quelle ardeur j'ai agi dès le moment que j'avais pris des engagements avec Sa Majesté le Roi votre maître, pour seconder ses desseins et pour obliger la reine de Hongrie d'accepter la paix à des conditions dont nous étions convenus.

Mais l'impossibilité seule de faire réussir un dessein qui, par une suite de fautes, a été totalement dérangé, a été le principal motif qui m'a déterminé à finir une guerre qui aurait coûté encore une prodigieuse effusion de sang, par quelques campagnes successives à faire, où le hasard des armes devenait de moment en moment plus décisif; et même, pour vous montrer ma cordialité, je ne vous déguiserai point que j'ai fait tous mes efforts, après la dernière bataille, auprès de la reine de Hongrie, pour la porter à faire une cession considérable de ses États à l'Empereur, mais que j'ai bien vu par les réponses qu'on m'a faites qu'il n'y avait point à y penser au moins d'ensevelir cette Princesse sous les débris de ses États. Je ne dois pas non plus vous cacher que le duc de Weissenfels a écrit une lettre au prince Léopold, datée du 13 de ce mois, par laquelle il lui marque positivement que les troupes saxonne ne marcheraient point, et que sa cour était même intentionnée de retirer ces troupes jusqu'aux frontières de leur pays. Ces circonstances vous feront assez juger que le poids de la guerre ne serait pas seulement tombé seul sur mes épaules, mais encore qu'il m'aurait fallu faire des efforts encore plus considérables que les précédents, et qu'il m'aurait fallu avoir un cours de prospérités non interrompu d'aucune infortune, même une destinée plus que humaine, pour oser me promettre quelques succès de tous mes efforts. Je regarde donc cette affaire ici comme une navigation, entreprise par plusieurs à un même but, mais qui, dérangée par un naufrage, met chacun des voyageurs en droit de pourvoir à sa sûreté particulière, de se sauver

à la nage et d'aborder où il peut. De ce bord, néanmoins, je tends la main à mes alliés, et je ne veux mon salut que pour procurer le leur, autant qu'il est en mes forces. Ce sont les dispositions dans lesquelles je resterai toujours, et l'on me verra sans cesse fidèle à tous les engagements dont l'exécution dépend uniquement de moi. Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur, votre très affectionné et fidèle ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinettskanzlei.

900. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Camp de Kuttenberg, 18 juin 1742.

Monsieur mon Cousin. Il vous est connu que, depuis le moment où nous avons pris des engagements ensemble, j'ai fait ce qui a dépendu de moi pour seconder avec une fidélité inviolable les desseins du Roi votre maître. J'ai détaché la Saxe du parti autrichien, j'ai donné ma voix à l'électeur de Bavière, j'ai accéléré le couronnement impérial, j'ai concouru avec vous pour contenir le roi d'Angleterre, et j'ai décidé celui de Danemark sur le parti qu'il avait à prendre; en un mot, par la voie de la négociation, par celle des armes, et par une fidélité rigide à remplir tous mes engagements, je vous ai rendu tous les services dont j'étais capable, quoique toujours inférieurs à ma bonne volonté et au désir d'être utile à mes alliés.

Lorsque mes troupes, épisées par les fatigues, demandaient le repos qui semblait leur être dû après la campagne de 1741, je ne pus refuser au maréchal de Belle-Isle un détachement de 20 escadrons qu'il me demandait en Bohême, ni la marche de M. de Schwerin en Moravie. Au mois de janvier de cette année, lorsque j'appris que les Autrichiens étaient prêts d'entrer en Bavière pour y établir le théâtre de la guerre, mon zèle pour l'Empereur me transporta, je volais en Saxe, j'agitai tout, et, après bien des peines, j'obtins du roi de Pologne que ses troupes opéreraient, de concert avec les miennes, une diversion en Moravie, démarche qui aurait été efficace, si M. de Ségur ne se fût rendu trop tôt avec sa garnison de Linz, et si M. de Broglie avait eu aux bords de la Wotawa 20,000 hommes sous ses ordres. Mais la lâcheté de l'un et la faiblesse de l'autre, jointes au peu de volonté et d'intelligence de la guerre des officiers saxons, avec l'impardonnable négligence du maréchal de Schwerin à former les magasins à Olmütz lorsqu'il en était temps, m'obligèrent de quitter un pays où tous ceux qui y ont été conviennent que les troupes n'auraient pu se maintenir, sans risquer de périr par misère ou même par inanition.

Je ne m'arrête point à relever tous les mauvais propos qui se sont tenus sur ce sujet: la guerre est de toutes les choses du monde celle où le petit détail influe le plus sur le grand, où les fautes des subalternes

font des combinaisons nouvelles, et sur laquelle ces espèces de hasards ou d'événements qu'on ne saurait prévoir ont droit, et dans laquelle les succès ne se suivent également; en un mot, le cœur a eu plus de part à mon expédition de Moravie que la prudence.

Lors même que, pour ébranler ma fermeté, la Reine m'a fait, par différentes reprises, les offres les plus avantageuses, aucune raison d'intérêt n'a pu me décider, bien moins m'arrêter dans les opérations que j'étais résolu de faire, pour l'avantage de mes alliés uniquement.

Ainsi j'ai garanti la ville de Prague contre le prince Charles, qui marchait droit pour en faire le siège. On m'a reproché que je n'avais pas poursuivi ce Prince assez loin après sa défaite, mais j'en appelle aux manes immortelles du grand Turenne et de Condé, si je devais, sans être muni de subsistance, mettre mon armée victorieuse dans le risque de périr de misère, en la menant dans un pays où l'armée autrichienne avait passé deux fois l'automne dernier, où les Saxons et les Français avaient hiverné après le prince Lobkowitz, où les mêmes Saxons ont repassé en revenant de Moravie, par où l'ennemi est venu à moi, et par où il a pris la fuite?

Nos succès et le passage de la Moldau par le prince Lobkowitz engagèrent le maréchal de Broglie à se porter sur Frauenberg. L'affaire de Sahay, où la cavalerie française eut de l'avantage sur l'autrichienne, obligea le prince Lobkowitz à lever le siège de Frauenberg, repasser la Moldau, et se réfugier dans son vieux camp de Budweis.

Averti de ce qui se passait de ce côté, je conseillai à M. de Broglie à faire de deux choses l'une, savoir d'attaquer le prince Lobkowitz à Budweis, où il l'aurait battu en détail avant la jonction du prince Charles, ou de reprendre le poste de Pisek pour éviter par sa prudence une retraite précipitée, semblable à une fuite, qu'il ne pouvait éviter à l'approche du prince Charles de Lorraine. M. de Broglie, ne trouvant pas à propos de suivre ces partis, demeura à Frauenberg et fit quelques détachements dont la faiblesse faisait présumer tout homme de guerre à quel succès on pouvait s'attendre.

Je fis avertir le maréchal de Broglie, par différentes reprises, des marches du prince Charles, dont je lui envoyais l'itinéraire. Ce fut sur mon dernier avis que le Maréchal se retira, moyennant quoi il évita d'être surpris. Vous savez apparemment le détail de ce qui s'est passé ensuite à cette armée et la perte des Français. Par la position actuelle de vos troupes, elles sont à présent entièrement coupées de la Bavière, de Pilsen, où elles ont leurs magasins, et par où viennent leurs recrues. Dans ces conjonctures, les Saxons auraient pu apporter un prompt remède, mais malgré les promesses faites au maréchal de Belle-Isle, leurs troupes ne marchent point au secours des Français. J'apprends même qu'ils retirent à eux celles qui étaient les plus avancées en Bohême; de ceci, et d'avis particuliers que j'ai reçus de Dresde, je puis conjecturer sans me tromper que les Saxons sont non seulement en

négociations avec la cour de Vienne, mais même qu'ils sont prêts à conclure.

Dans cette situation, où il n'y a point de secours à attendre ni de la France ni de la Saxe, où il faudrait gagner trois batailles de suite pour expulser les Autrichiens de la Bohême, où les succès de l'armée du comte d'Harcourt ne répondent point à l'attente que l'on en avait, où une guerre longue et ruineuse appesentirait tout son poids sur mes épaules, où l'argent des Anglais arme presque toute la Hongrie, prête à fondre sur l'armée du prince d'Anhalt en Haute-Silésie, où le hasard des événements devient plus décisif que jamais, où la supériorité de l'ennemi et sa fortune m'obligerait enfin de succomber avec les autres, il m'a fallu, quoique dans l'amertume de mon cœur, me sauver d'un naufrage inévitable et gagner le port comme j'ai pu.

Il n'y a que la nécessité et l'impuissance qui puissent me vaincre; on ne condamne personne pour n'avoir pas fait des choses impossibles. Quant aux possibles, vous trouverez en moi une fidélité invariable: jamais je ne penserai à révoquer les renonciations que j'ai faites sur le pays de Juliers, de Bergue et de Ravenstein, on ne me verra point ni directement ni indirectement troubler l'ordre établi dans cette succession, et plutôt mes armes se tourneraient-elles contre moi-même que contre des alliés qui me sont aussi chers que les Français. Vous me trouverez toujours disposé à concourir, autant qu'il dépendra de moi, aux avantages du Roi votre maître, et à tout ce qui peut influer sur le bonheur de son royaume.

Le cours de cette guerre forme, pour ainsi dire, un tissu des marques de bonne volonté que j'ai données à mes alliés; je me flatte que l'on sera assez convaincu de mes sentiments sur ce sujet, pour ne m'en supposer de contraires: je suis persuadé, Monsieur, que vous convenez de toutes les choses que je viens de vous exposer avec toute la bonne foi imaginable, et que vous plaignez avec moi que le caprice du sort ait fait avorter des desseins aussi salutaires à l'Europe que l'étaient les nôtres.

Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur mon Cousin, votre fidèle ami et cousin

Federic.

Nach der durch Ankauf in Besitz des Königl. Geh. Staatsarchivs gelangten Ausfertigung.  
Eigenhändig.<sup>1</sup>

#### 901. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Kuttenberg, 19 juin 1742.

Mon cher Podewils. Comme je suis obligé de commencer à faire défilier les troupes, pour être en état de retirer les dernières le 27, je n'ai pu cacher la paix, à cause qu'il faut trop de préparatifs pour régler

<sup>1</sup> Vergl. Histoire de mon temps, Œuvres II, 132.  
Corresp. Friedr. II. II.

les marches, pour le transport des malades et pour la vente des magasins, de même que pour l'armistice, de sorte que l'ami Valory de retour de Prague a été obligé d'avaler ce calice. Je lui ai délivré en même temps une lettre pour le Cardinal, une autre pour Belle-Isle, et comme on est obligé de faire des réquisitoriaux en Saxe pour la marche, j'ai de même écrit une lettre au roi de Pologne et une autre à l'Empereur, dont Eichel vous enverra les copies selon mes ordres.

Aucun Polichinelle ne peut imiter les contorsions de Valory; ses sourcils ont fait des zigzags, sa bouche s'est élargie, il s'est trémoussé d'une étrange façon, et tout ceci sans avoir rien de bon à me dire. Sa plus grande inquiétude roulait sur le parti que je prendrais après la paix. Je l'ai fort rassuré sur cet article; qu'il pouvait compter que jamais mes armes ne se tourneraient contre la France, et que je remplirais de mon alliance tous les points qui étaient possibles, comme ceux qui regardent la succession de Juliers, mais qu'on ne devait pas demander de moi des efforts et des risques continuels, et que simplement pour avoir la paix je m'étais tiré d'affaire comme j'avais pu. J'ai même promis de lui communiquer en gros la teneur de notre traité.<sup>1</sup>

Quant à tous ces propos de Hyndford, je crains toujours deux choses: l'une, que la cour de Vienne ne nous fasse quelque anicroche à notre traité; et la seconde, que, si elle conserve la Bohême, nous n'ayons dans quatre ou cinq ans une nouvelle guerre à soutenir. Parlez-en à Hyndford, pour qu'il me tranquillise sur ces deux points.

Comme notre affaire commence à faire de l'éclat, vous pouvez dire naturellement à Bülow de quoi il s'agit, et que nous ne leur serons pas moins utiles par la négociation que nous l'avons été durant le cours de la guerre; qu'il dépend d'eux<sup>2</sup> de se rendre à mon camp par Schweidnitz, s'il le juge à propos, mais que je compte d'être dans peu en Silésie, et de les y voir plus à mon aise et au leur.

Je souhaiterais beaucoup que les Saxons, conjointement aux Français, continuassent les opérations, ce qui materait d'autant plus la cour de Vienne et lui ferait perdre peut-être encore quelque bon morceau. Les propositions de Hyndford sont captieuses, tant sur le sujet de mes pays de Westphalie, où il me veut persuader de faire défilier des troupes, qu'au sujet de la Saxe, laquelle il veut détacher par moi de l'alliance. Je ne veux point que mes ministres agissent de concert avec les Anglais, nous ne sommes pas encore assez unis pour cela. En un mot, avant que je ne voie la paix ratifiée de la main de la Reine, je ne m'y fierai pas, et je fais marcher mes troupes de façon qu'en cas de nécessité je

<sup>1</sup> Ueber die Unterredung des Königs mit Valory fügt Eichel in einem Schreiben an Podewils vom 19. Juni noch hinzu: „dass, wie des Königs Majestät mir die Gnade gethan zu sagen, M. Valory dahin concludiret, sein Hof werde demohnerachtet den Krieg mit aller Vigueur poussiren, zumalen Broglie einen Renfort von 12 Bataillons erhalten, und dann suchen den Frieden zu machen, so wie es die Événements erforderten.“ Vergl. Valory's Aufzeichnungen, Mémoires I, 284. — <sup>2</sup> Bülow und Saul.

puisse les rassembler sur le champ; et, en tout cas, mes alliés me raccepteront toujours.

J'attends cette ratification de Vienne le 23 de ce mois, dites à Hyndford que, si elle n'arrive pas, je fais d'abord rebrousser mes troupes, et que je n'ai pas encore quitté les bottes.

Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

## 902. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Kuttenberg, 20 juin 1742.

Mon cher Podewils. J'ai bien reçu votre dernière lettre. J'attends à présent avec grande impatience, pour voir la réponse qui nous viendra de Vienne, si tout sera signé ou non. Je me flatte que oui, mais comme je trouve beaucoup d'obscurité dans la désignation des limites, il serait bon de se bien entendre sur ce sujet les uns et les autres. Vous avez fort bien fait d'expédier les Saxons avec des compliments. Vous aurez sans doute déjà reçu toutes les lettres que j'ai écrites aux alliés et au charlatan de l'alliance.<sup>1</sup>

Borcke est revenu de Paris;<sup>2</sup> autant qu'il en peut juger, il lui a paru que l'on était fort las de la guerre en France, et que je n'ai pas tout-à-fait mal pris mon temps pour me tirer hors de l'embarras où je me suis trouvé.

La chose est en elle-même séante, je ne crains que pour les sûretés de mes nouvelles conquêtes, pour lesquelles cependant je prendrai les meilleurs arrangements que je pourrai, en faisant fortifier avec promptitude et vigueur, en augmentant l'armée, en rangeant les finances, et en contractant des alliances dont les garanties me donnent du relief envers mes voisins: telles sont les précautions que nous fournit la prudence, et j'espère qu'avec cela nous nous soutiendrons avec dignité sur le pied d'élévation où nous nous sommes annoncés à l'Europe.

Le prince Charles ne presse point du tout le vieux Broglie, qui s'est tapi sous les canons de Prague, où il se tient fort serré; il serait bon que ces gens-là se battissent bien comme il faut, mais je crains que les Saxons ne quittent la partie, et qu'au lieu de se faire couronner en Moravie, ne fassent amende honorable en Saxe.

Je serai le 4 de juillet à Breslau, où je pourrai vous entretenir tout à mon aise des affaires présentes et [de mes idées. Un heureux quiétisme doit faire pour quelques années la base de notre politique; pour consolider l'État, il lui faut quelques années de paix, pourquoi vous porterez toute votre attention à ne point entrer dans toutes les alliances

<sup>1</sup> Belle-Isle. — <sup>2</sup> Vergl. oben S. 164 Ann.

qui, sous quelque prétexte que ce puisse être, nous entraîneraient dans quelque guerre contre ma volonté. Adieu, je suis avec estime etc.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

903. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Camp de Kuttenberg, 20 juin 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Le lieutenant-colonel de Nostitz m'a bien remis la lettre que Votre Majesté a eu la bonté de m'écrire, et, pour Lui montrer la sincérité et la cordialité dont je me pique d'agir envers Elle, je Lui envoie mon aide-de-camp de Borcke pour La pouvoir véritablement informer de mes sentiments, que toutefois je soumets à Ses lumières. Comme j'ai prévu que sur l'un ou l'autre point Votre Majesté pourrait désirer des explications antérieures, je l'ai chargé de toutes les instructions nécessaires pour y pouvoir satisfaire, et éviter par-là l'inconvénient des postes et les délais de la correspondance. Votre Majesté me trouvera invariablement attaché à Ses intérêts et toujours prêt à Lui en donner des marques, autant qu'il dépendra de moi, L'assurant de l'estime parfaite avec laquelle je suis à jamais, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le bon frère et fidèle allié.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

904. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE A PRAGUE.

Camp de Kuttenberg, 20 juin 1742.

Monsieur. Je viens de recevoir tout présentement par M. de Valory votre lettre du 19 de ce mois, sur laquelle, par un retour de confiance, je veux bien vous dire que l'événement qui vient d'arriver n'est qu'une cessation des opérations de mon côté, et point autre chose. Quant à l'armistice général, vous concevez bien que je n'ai pas été le maître d'en stipuler quelque chose pour les alliés, sans savoir leur façon de penser là-dessus.

Mes troupes évacueront toute la Bohême, et je n'ai pu rien stipuler touchant les troupes que la Reine a actuellement dans la Moravie, d'autant plus qu'il n'y a que des troupes irrégulières, et qu'il n'y a aucun régiment de troupes réglées parmi. Outre cela, je suis dans la ferme persuasion que la reine de Hongrie ne retirera pas entièrement ses troupes sur mes frontières.

Touchant Sa Majesté Impériale, vous concevez bien vous-même que, dans le mauvais état où M. de Broglie a mis les affaires, je n'ai

pas pu réussir à stipuler quelque chose pour elle, mais pour peu que M. d'Harcourt ait quelque avantage en Bavière sur Khevenhüller, on pourra sûrement parvenir à faire avoir de grands avantages à l'Empereur, et indépendamment que la cour de Vienne ne m'ait pas voulu recevoir simplement pour médiateur, je pourrai pourtant trouver des moyens pour interposer mes bons offices en faveur de Sa Majesté Impériale.

Au reste, dans quelque situation que je puisse être, je ne manquerai jamais de cultiver soigneusement l'amitié de Sa Majesté le Roi votre maître, et de contribuer à tout ce qui lui peut être agréable, autant qu'il dépendra de moi. Quant à vous, Monsieur, je vous prie d'être assuré que les sentiments d'estime et de considération seront éternels avec lesquels je suis, Monsieur, votre très affectionné et fidèle ami

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

905. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Kuttenberg, 23 juin 1742.

Mon cher Podewils. J'ai reçu avec grande joie le traité de paix. J'espère que le grand traité lui succèdera bientôt, mais je vous avertis d'avance que jamais je ne me chargerai de payer d'autres dettes que celles des Anglais et des particuliers siliéens, et dussent Messieurs les Hollandais ne me point garantir mes nouvelles conquêtes; la garantie de l'Angleterre et de la Russie est suffisante et me vaudra tout autant que si celle des Hollandais y était jointe; ainsi, vous pouvez vous régler là-dessus.

Quant à la sûreté future de nos nouvelles possessions, je la fonde sur une bonne et nombreuse armée, un bon trésor, des forteresses redoutables, et des alliances de parade qui en imposent du moins au monde. Tout ce qui pourrait arriver de plus fâcheux pour nous dans l'avenir, serait la ligue de la France et de la reine de Hongrie, mais en ce cas nous aurions l'Angleterre, la Hollande, la Russie et beaucoup d'autres princes pour nous. Il ne s'agit à présent qu'à habituer les cabinets politiques de l'Europe à nous voir dans la situation où nous a mis cette guerre, et je crois que beaucoup de modération et de douceur envers tous nos voisins pourra nous y mener.

Je ne suis point de votre sentiment sur le sujet de l'air d'alliance que vous voulez que nous affections avec les Anglais. Nous ne nous en unirons pas moins ensemble, mais cela révolterait trop la France. Il s'agit à présent plus que jamais de conclure avec la Russie, et il faut pour cet effet envoyer un courrier à Mardefeld. Le roi de Pologne m'a demandé ce que je lui conseillais de faire, après que je ne voulais plus continuer les opérations. Je lui ai fait répondre verbalement par Borcke qu'il pouvait choisir de deux partis à prendre, savoir en se joignant

d'abord avec la France, pour faire une guerre vive aux Autrichiens; que ce serait un moyen pour faire des conquêtes. Que l'autre serait de faire la paix, mais qu'en ce dernier cas, il ne pouvait compter sur rien; que c'était donc à lui à savoir ce qu'il jugerait de plus avantageux pour ses intérêts, et qu'en cas qu'il préférât le parti de la paix, je lui offrais ma médiation.

Adieu, cher Podewils, je compte de vous revoir bientôt, et de vous faire un détail plus ample de mes idées.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

#### 906. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 23. Juni: „On a écrit à milord Hyndford de Vienne pour le prier de porter Votre Majesté de vouloir bien donner une marque d'amitié à la Reine et de n'exiger point le payement des magasins qui sont tirés de la Bohême même . . . Hyndford dit . . . qu'une pareille générosité dans les conjonctures présentes ferait le meilleur effet du monde et l'impression la plus favorable sur l'esprit de la Reine.“

\* \*

„Milord Hyndford a écrit, il y a plus de huit jours, à Vienne, pour qu'on marque positivement et d'une façon claire les endroits de limites dans la Haute-Silésie, mais malgré tout cela, et quelque explication qu'on puisse donner sur cela dans un traité, il faut de toute nécessité qu'immédiatement après l'échange des ratifications on nomme des commissaires de part et d'autre, pour mettre la dernière main au règlement des limites.“

Podewils ersucht den König, bis zum Abschluss des Friedens in Schlesien zu bleiben, damit die Einholung der allerhöchsten Entscheidungen nicht durch die räumliche Entfernung erschwert werde, während eine Verlegung der Conferenzen von Breslau nach Berlin mit Rücksicht auf die aus Wien einzuholenden Antworten nicht gerathen erscheine.

dire à Hyndford que je ferai d'abord rebrousser mes troupes, et que je ne sortirai point de la Bohême qu'on ne se soit relâché sur ce point-là. Prince Charles est auprès de Prague et serre les Français de près.

[Königgrätz, 26 juin 1742.]

... Dites en riant à Hyndford que du foin et de la paille ne sont pas un présent à faire à une Reine; que si j'avais de la porcelaine ou des joyaux, ce serait plutôt de quoi lui offrir, et que, quoi qu'il en dise, je ne puis me résoudre à lui faire un présent si ridicule.

Fr.

\* \*

Je nommerai dix commissaires, s'il le faut, mais je suis si résolu dans mes opinions que vous n'avez qu'à déclarer à Hyndford que, si la reine de Hongrie ne paye pas les Hollandais, ils ne seront jamais payés, et dût-il en arriver tout ce qui vous plaira. Je vous ordonne de lui dire nettement que je ne les payerai pas, et plutôt livrer encore une bataille, dût-il m'en coûter la vie.

Ces bougres veulent nous prescrire des lois, mais je leur apprendrai beau jeu; en un mot, je ne veux point entendre parler des Hollandais, et je vous défends de m'en parler. Vous pouvez même

Donnez la peur à Hyndford, s'il ne promet pas d'abord de me satisfaire sur le point de la Hollande.

Mélez-vous, Monsieur, de vos affaires et ne prescrivez point les voyages que je dois faire ou ne point faire; négociez comme je vous l'ordonne, et ne faites point la mie qui a des c . . . . ., s'entend le faible et complaisant négociateur des caprices des Anglais et de l'impertinence des Autrichiens; c'est ce que je prends la liberté de vous conseiller, et de vous faire souvenir en même temps que vous ne tenez pas un langage convenable pour un ministre dont le maître vient de gagner une bataille il y a quinze jours.

Federic.

Répondez-moi par courrier ce à quoi Hyndford se sera résolu, que je l'arie en deux jours à Glatz ou Neisse.<sup>1</sup>

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande zweier Berichte.

#### 907. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Königgrätz, 26. Juni 1742.

„Was Se. Königl. Majestät wegen der englischen Schulden übernommen, wollten Sie sancte erfüllen; dass Sie aber diese zu bezahlen übernommen, sei lediglich aus Reconnaissance wegen der von dem englischen Ministerio übernommenen Mediation und dabei gehabten Bemühung geschehen. Wenn der Hof zu Wien von den Präliminarien abgehen und ein mehres als darin enthalten nunmehr prätendiren wollten, so müssten Se Königl. Majestät solches ansehen, als ob man nicht gewillet sei, den Frieden mit Deroselben zu haben, und deshalb eine Ursache vom Zaune brechen wollte . . . Sie vermeinten gegen die Königin von Ungarn ein übriges gethan zu haben, dass Sie ausser den englischen Schulden annoch die Bezahlung der Particuliers, welche in Schlesien wohnen und Capitalia auf die Steuercasse geliehen, übernahmen<sup>2</sup> . . . Wann Höchstdieselben alle Schuldenlast auf Schlesien übernahmen, so hätten Sie inclusive der Kriegeskosten das ganze Land mit baarem Gelde erkaufet und würden, wenn Sie als ein Financier calculiren wollten, nicht 3 Prozent von Dero Capital haben, noch weniger

<sup>1</sup> Podewils antwortet, Breslau 28. Juni: „Hyndford me répondit qu'il n'était pas en état de me donner la réponse que je lui demandais, avant que de n'avoir reçu celle qu'il attendait de Vienne . . . ; qu'il avait écrit fortement là-dessus sans déguiser la moindre chose, mais plutôt en leur déclarant que tout serait rompu et que la guerre allait recommencer, si l'on ne se relâchait à Vienne sur cette demande. Il dit: c'est tout ce que j'ai pu faire, et sur quoi j'attends la réponse, il en arrivera après cela ce qu'il plaira à Dieu; j'ai fait mon devoir, dit-il, mais je n'agirais pas en honnête homme, si je voulais flatter le Roi mal à propos; puisque je crains toujours, continua-t-il, que la Reine n'insiste fermement la-dessus.“ — <sup>2</sup> Vergl. oben S. 196 Anm. 2.

die Kosten, so auf die Regierung, Conservation und Defension des Landes erfordert würden, daraus nehmen können.“

„Wegen derer Magazine in Böhmen bin ich befehliget worden, Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe gegen Mylord Hyndford Sich dahin herauszulassen, dass wenn der Königin von Hungarn Majestät nicht weiter darauf bestehen würden, dass Se. Königl. Majestät die schlesischen Schulden übernehmen sollten, alsdann Dieselbe sich wieder billig finden lassen und denen österreichischen Truppen allen Vorrath von Hart- und Rauchfutter ohnentgeldlich überlassen wollten“ . . .

Eichel bittet „um einige Nachricht, wie hoch sich wohl ohngefähr die Forderung Sr. Königl. Majestät wegen der Maas- und anderer Renten an die Holländer beliefe, und ob solche illiquid oder liquide sei.“

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

#### 908. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Glatz, 27. Juni 1742.

„Se. Königl. Majestät haben Sich endlich wegen des Articuls wegen Bezahlung der holländischen Schulden, worüber Dieselbe jüngst hin so sehr piquiert waren, ziemlich radouciret, ob Sie gleich noch von keiner Bezahlung dererselben hören wollen, und seind Sie beruhiget, wenn nur der formelle Tractat dadurch nicht aufgehalten oder eine Friedenscondition sine qua non daraus gemachet wird, auf welche letztere Art Sie anfänglich die Vorstellung des Mylord Hyndford angesehen und darüber so übler Humeur geworden“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

#### 909. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Glatz, 29. Juni 1742.

Der Prinz Carl von Lothringen hat auf das Ersuchen, den österreichischen Truppen in Glatz und Oberschlesien den Befehl zum Abmarsche zu geben, geantwortet, dass dieselben nicht unter seinem Commando stünden. „Es machet dieser Umstand kein gut Geblüte, und des Königs Majestät haben wiederholentlich declariret, dass Sie nicht allein evakuiren wollten . . . Sie hofften, Mylord Hyndford würde als ein ehrlicher Mann alles thun, damit die Oesterreicher so Oberschlesien als das Glatzische, aus welchen Sie bis dato sowohl Contributiones als Subsistance zögen, alles behörig evakuirten.“

„Wegen der holländischen Schulden declarirten Se. Königl. Majestät, dass Sie bei dem Einhalt des ratificirten Präliminartractats blieben, dass Sie Sich in dem formellen Friedentractat zu der Bezahlung nicht

engagiren würden, sondern dass letzterer au pied de la lettre des letzten Projects<sup>1</sup> gemachet, der formelle Tractat baldigst berichtiget und die holländische Schuldsache allenfalls auf eine besondere Negociation ausgesetzt werden müsste, ein mehrers könnten und würden Sie nicht thun. Gestern seind hier alle mährische Gefangene und Geisseln ohne Distinction losgelassen und in Freiheit gesetzet worden; heute soll in Neisse dasselbe geschehen. Quand on est bon, on l'est à l'excellence, mais gare la vivacité, quand elle nous prend.“

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

#### 910. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Neisse, 1. Juli 1742.

„Als des Königs Majestät bei Dero Anwesenheit in Königgrätz wegen des Refus des wienerschen Hofes die holländischen Schulden zu bezahlen so empfindlich waren, befahlen Dieselbe mir in der ersten Bewegung unter anderm, an Ew. Excellenz zu schreiben, wie dass Höchstdieselbe, wann Sie nach Breslau kommen würden, zwar dem Mylord Hyndford in Gesellschaft und vor Leuten ein gutes Gesichte machen würden, es sollte aber derselbe mit Sr. Königl. Majestät von keinen Affairen sprechen, damit Sie Sich nicht etwa echauffirten und ihm hart begegnen möchten, welches Ew. Excellenz demselben zu insinuiren hätten . . . Und ob schon Se. Königl. Majestät Sich nachher wegen erwähnten Mylords sehr radouciret, so glaube ich dennoch, dass es sicherer und besser sein dörfte, wenn gedachtet Mylord auf eine conveniente Art insinuirt werden könnte, des Königs Majestät von keinen Affairen einigen An- oder Vortrag immediate zu thun, sondern solches allein mit Ew. Excellenz abzuhandeln, wie mir dann des Königs Majestät letzteres exprès zu melden befohlen“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

#### 911. AU FELD-MARÉCHAL BARON DE SCHMETTAU.

Brieg, 2 juillet 1742.

Mon cher maréchal de Schmettau. Je viens de recevoir à la fois vos trois lettres du 23, 24 et 29 du mois passé. Comme j'espère de vous voir bientôt, celle-ci n'est que pour vous dire que, s'il plaît au maréchal comte de Seckendorff de venir à Berlin, il sera là toujours le bien venu, et que je le verrai là avec satisfaction. Je pars d'ici demain pour Breslau, d'où j'irai le 8 à Berlin. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

<sup>1</sup> Vergl. S. 195.

912. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

Breslau, 4 juillet 1742.

„J'ai toujours cru que la cour de Saxe, comme vous dites dans le rapport du 27 juin dernier, dissimulerait le chagrin que lui cause la nouvelle de mon accommodement avec la reine de Hongrie, et qu'elle continuerait de me donner des assurances d'amitié. Ce n'est pourtant qu'un langage que la crainte lui dicte, et, se sentant trop faible pour me résister, au cas que je voulusse la forcer à retirer ses troupes de la Bohême, il est naturel qu'elle prenne des dehors amicaux et pacifiques. La lettre que je viens de recevoir de Sa Majesté Polonaise, est montée sur le même ton. Elle ne parle que de se conformer à mon exemple et de s'accommoder pareillement avec la reine de Hongrie, pourvu qu'on lui laisse le temps nécessaire pour faire revenir ses troupes. Je n'ai garde néanmoins de me fier à ces protestations amicales, et j'ai grand sujet de soupçonner que la cour de Saxe n'en fait usage que pour mieux couvrir son jeu, et que, n'osant me contrarier ouvertement, elle tâchera de me susciter sous main des embarras, soit par ses intrigues en Pologne et à la cour de Russie, ou à celle de Vienne, au cas que la négociation qu'elle a entamée avec la dernière, et qu'elle va poursuivre chaudement par l'envoi du sieur Saul à Vienne, dût réussir.

Il faut donc que vous soyez à présent plus que jamais sur vos gardes, et que vous vous appliquez avec toute l'attention imaginable à pénétrer les véritables intentions de Sa Majesté Polonaise, tant à mon égard que par rapport aux affaires générales; particulièrement, si elle est sincèrement intentionnée de se repatrier avec la cour de Vienne, et quelles conditions elle en exige“ . . . . .

Federic.

H. Comte de Podewils.

Auszug aus dem Concept.

913. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Breslau, 5 juillet 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai vu, par la lettre que Votre Majesté a eu la bonté de m'écrire, comme Elle avait pris la résolution de faire Sa paix avec la reine de Hongrie. Je puis L'assurer que je m'intéresse toujours sincèrement à ce qui La regarde, et que je me ferai un plaisir véritable de m'employer, autant qu'Elle pourra le trouver à propos Elle-même, à Son contentement. Il n'y avait que la grièveté des circonstances qui pût m'empêcher de mettre en exécution toute l'étendue de ma bonne volonté et du désir que j'avais d'être utile à Votre Majesté en particulier.

Je me trouverai infiniment heureux, si je puis trouver une occasion assez favorable pour prouver à Votre Majesté toute l'étendue des

sentiments pleins d'estime et d'attachement avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très fidèle frère et allié

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung eigenhändig.

Federic.

914. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORTE SUR-LE-MAIN.

Breslau, 5 juillet 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'entre plus que personne dans la situation de Votre Majesté Impériale. Il m'est impossible de Lui dire ce que j'ai souffert, lorsque j'ai vu qu'il m'était impossible, sans me perdre moi-même, de soutenir Ses intérêts en Bohême avec la même vigueur que je l'avais fait jusqu'à présent. Mais Votre Majesté Impériale est si éclairée et sait trop Elle-même que ceux qui gouvernent des peuples leur doivent leurs premiers soins, et que, voyant tous les risques, les hasards et les périls de la guerre pour mes troupes, l'inaction maligne des uns et la faiblesse condamnable des autres, je n'ai pu que songer, préalablement à tout, à ma conservation, après quoi tous mes soins se tourneront pour les intérêts de Votre Majesté Impériale, que j'ai à cœur non seulement comme un bon et fidèle allié, mais encore par une préférence naturelle qui m'attache entièrement à Sa personne et à Ses éminentes qualités. Je promets à Votre Majesté Impériale de faire tout ce qui dépend de moi pour Elle, en quoi je ne désespère pas de réussir.

L'unique chose dont je La prie, est de nous ménager Sa personne, et de ne point oublier que le salut de l'Empire dépend uniquement de Sa conservation.

Je suis avec tous les sentiments de la plus vive estime et considération, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

Federic.

915. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORTE SUR-LE-MAIN.

Breslau, 6 juillet 1742.

Monsieur mon Frère. Le sieur baron de Wetzel m'a remis la lettre que Votre Majesté Impériale m'a fait l'honneur de m'écrire du 21 du mois passé, et s'est acquitté de bouche envers moi des commissions dont il a plu à Votre Majesté Impériale de le charger.<sup>1</sup> Je La supplie d'être persuadée que, comme une de mes plus agréables occupations sera toujours de convaincre Votre Majesté Impériale de mon fidèle et sincère

<sup>1</sup> Er war beauftragt, die Unterstützung Brandenburgs für die Anträge des Kaisers beim Reichstage auf Herstellung der Securitas Publica, Auslieferung des Reichsarchivs durch den wiener Hof und Restitution der kaiserlichen Erblände zu erwirken.

attachement pour Ses intérêts, pour l'affermissement de Son règne, pour le maintien de Son autorité dans l'Empire, pour les convenances et avantages de l'auguste maison de Votre Majesté Impériale, et pour le rétablissement du repos public et de la paix dans notre commune patrie, qui en a tant de besoin — je ne manquerai point de faire expédier, d'abord à mon retour à Berlin, les instructions et les ordres nécessaires pour mon ministre à la diète de l'Empire, assemblée à Francfort, pour travailler, de concert avec tous les autres États de l'Empire bien intentionnés pour les intérêts de Votre Majesté Impériale, et pour s'expliquer et voter pour tout ce qui pourra Lui être agréable, sur les points qu'Elle m'a bien voulu faire communiquer par Son ministre le baron de Wetzel, et qui font l'objet des délibérations présentes de la Diète, d'une manière aussi favorable et satisfaisante pour Votre Majesté Impériale qu'il me sera possible, et que les conjonctures présentes le voudront permettre.

Je me réfère, au reste, à tout ce que Son susdit ministre, le baron de Wetzel, aura l'honneur de Lui dire de ma part sur ce sujet et d'autres, et je lui dois rendre la justice qu'il s'est acquitté à ma satisfaction entière, en ministre prudent et zélé pour les intérêts de son maître et digne de Sa confiance, de toutes les commissions dont il a plu à Votre Majesté Impériale de le charger pour moi.

J'espère qu'il n'en fera pas moins dans le rapport des sentiments que je lui ai témoignés de la plus haute considération et de l'amitié, attachement et estime la plus inviolable, avec lesquels j'ai l'honneur d'être, tant que je vivrai, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

H. Comte de Podewils.

#### 916. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFTORT SUR-LE-MAIN.

Breslau, 7 juillet 1742.

J'ai reçu vos dépêches du 23 et du 27 du mois passé, avec le détail que vous m'avez fait de votre entretien avec l'Empereur et ses ministres, au sujet de la paix entre moi et la reine de Hongrie.

Je vous ai déjà mandé que, dès le commencement de la négociation de cette affaire, j'ai fait tous les efforts imaginables pour obtenir de la cour de Vienne une satisfaction pour tous mes alliés et principalement pour Sa Majesté Impériale. J'en appelle au témoignage du roi d'Angleterre, qui sait la demande que j'ai faite d'abord sur cet article. Mais la cour de Vienne a été inflexible là-dessus, et on m'a toujours répondu que, puisque je refusais d'assister la reine de Hongrie contre ses ennemis, ainsi qu'on le demandait opiniâtrement de moi, je ne saurais prétendre de prescrire à la Reine de quelle manière elle devrait faire un accommodement avec ses ennemis, dont d'ailleurs elle n'était point éloignée.

Il est vrai que le roi de Pologne a été compris nommément dans le traité des préliminaires, comme électeur de Saxe, à condition qu'il retire ses troupes de la Bohême dans l'espace de 16 jours, à commencer de la date de la notification qui lui en serait faite. Mais, outre qu'on n'aurait jamais pu faire mention de l'Empereur, d'une manière convenable et décente, dans le susdit traité, la cour de Vienne refusant jusqu'ici de reconnaître ses titres, comment aurais-je osé souffrir qu'on prescrive à ce prince les mêmes conditions par rapport à la Bohême, tandis qu'il n'est pas difficile de prévoir et de comprendre qu'il fera ses conditions beaucoup meilleures les armes à la main que quand il aurait été compris dans le traité sur le même pied que la cour de Saxe, et que je trouverai plus d'occasion et de moyens de lui rendre service par mes bons offices et mon entremise auprès du roi d'Angleterre pour ses intérêts, que par une inclusion telle que celle qu'on a stipulée pour le roi de Pologne, lequel je suis si fort éloigné, aussi, de forcer d'accepter cette condition, que je lui ai plutôt fait insinuer qu'il dépendrait absolument de lui, pour ce qui me regarde, s'il voulait se soumettre à la susdite condition ou non, et que, quelque parti qu'il puisse prendre, je ne serais pas moins pour cela de ses fidèles amis, et porté à seconder ses intérêts, par rapport à sa paix avec la Reine, par mes bons offices, autant qu'il me serait possible; de sorte qu'il est absolument faux que je me sois engagé de forcer le roi de Pologne de retirer ses troupes de la Bohême, que plutôt ce prince est entièrement le maître de faire là-dessus tout ce qu'il trouve le plus convenable à ses intérêts, ce dont vous pouvez assurer positivement l'Empereur et ses ministres.

Mais si Sa Majesté Impériale pouvait se résoudre de faire sortir ses troupes et celles de ses alliés de la Bohême, à condition que celles de la Reine en fassent autant par rapport à l'évacuation entière de l'électorat de Bavière, je suis persuadé que la cour de Vienne ne balancerait pas un moment d'y donner les mains; et s'il plaisait à l'Empereur de s'ouvrir confidentiellement là-dessus au roi d'Angleterre, et de faire faire par le ministre de ce prince cette insinuation à Vienne, puisque je ne me trouve encore dans aucune correspondance ou relation avec cette cour, ce serait le premier pas à parvenir à une pacification, où moi et le roi d'Angleterre nous nous donnerions toutes les peines imaginables pour obtenir les meilleures conditions qu'il soit possible pour Sa Majesté Impériale, puisqu'il ne s'agit à présent que de la façon de l'entamer d'une manière que la Bavière fût soulagée et évacuée d'abord préliminairement. Mais cela ne se pourra faire que contre une évacuation réciproque de la Bohême, puisqu'il ne faudra jamais compter d'arracher ce royaume à la reine de Hongrie, à moins que de ne l'ensevelir en même temps sous le ruines de Vienne, quelque effort qu'on fit, et quelque douce que pourrait être la satisfaction que je ressentirais, si je voyais le moindre jour à faire obtenir à l'Empereur ce royaume.

On se trompe beaucoup, si l'on croit que les Autrichiens s'étaient déjà mis eux-mêmes dans les filets, et qu'avec un petit effort on aurait obligé la reine de Hongrie à faire des propositions aux alliés. Il aurait fallu soutenir une guerre douteuse, longue et onéreuse pour bien des armées, avant que de parvenir à la paix sur le pied qu'on se l'était proposé, et l'Empereur sait lui-même que malgré les troupes nombreuses de la France en Bavière, jointes par celles de ce prince, le maréchal de Khevenhüller y avait toujours de la supériorité sur elles et restait le maître de la capitale et de la plus grande partie de cet électorat, sans qu'on l'en ait pu dénicher jusqu'à présent. Les mauvaises manœuvres des Français en Bohême, fondus jusqu'à 12,000 hommes de 30,000 qu'ils devraient être, et l'inaction totale des Saxons, qui prétendaient n'être point en état d'agir avant la fin de ce mois, ne promettaient pas un meilleur succès en Bohême et me chargeaient seul de tout le fardeau de la guerre, où une journée malheureuse m'aurait frustré non seulement de tous mes avantages pour toujours, mais transporté même le théâtre de la guerre dans mes États héréditaires, où une armée de 30,000 Hongrois était prête à pénétrer d'un autre côté, tandis que la cour de Russie n'attendait que sa paix avec la Suède, qui n'est guère éloignée, pour se jeter sur la Prusse et pour me forcer d'abandonner tout et de courir à ma propre défense, puisqu'aucun de mes alliés ne se trouve ni en état ni à portée de m'assister de ce côté-là.

Je laisse à juger à tout le monde impartial si, dans une pareille situation, j'ai pu différer plus longtemps de songer à ma propre conservation et de prévenir ma ruine, et si je n'aurais pas eu des reproches éternels à me faire, si, en me sacrifiant pour les autres, j'aurais refusé à moi-même et à ma postérité ce qu'une amour bien ordonnée et la nature même exige de nous, quand il s'agit d'opter entre des convenances étrangères et sa propre conservation.

Tel a été pourtant le triste choix qu'il me restait à faire, depuis le dépitement soudain et total des affaires de mes alliés, si je ne voulais pas être enveloppé dans leur ruine. Les avantages que j'ai obtenus par la paix paraissent à la vérité éblouir d'abord, mais quand on considère ce qu'ils me coûtent de sang et de peines, mes finances épuisées, une conquête chargée de dettes immenses, le sacrifice de mes justes droits sur la succession de Juliers et de Bergue, qui ne pouvaient jamais me manquer, mais à la renonciation desquels en faveur de la maison de Sulzbach je me tiendrais inviolablement, malgré la paix, ainsi que je l'ai fait déclarer à Mannheim et en France — on trouvera que j'ai acheté assez cherement les cessions qu'on m'a faites, et il n'y a pas de quoi en être jaloux, ni de dire que je n'aie songé qu'à mes profits et avantages.

Voilà ce que vous devez insinuer à l'Empereur et à ses ministres, en les priant de vouloir s'ouvrir en confidence envers vous de quelle manière il croient pouvoir entamer une négociation avec la cour de

Vienne, soit pour un armistice et évacuation réciproque, soit par l'entremise et la médiation du roi d'Angleterre, appuyée de mes bons offices, et de quels avantages l'Empereur voudra se contenter dans la situation présente des affaires. Vous assurerez en même temps ce prince que je ne disconterai jamais de prendre ses intérêts chaudement à cœur, de le seconder en tout ce que je pourrai dans l'Empire, pour le maintien de son autorité, pour les convenances et avantages de sa maison, et en tout ce qui peut contribuer quelque chose à sa satisfaction.

Nach dem Concept.

Federic.  
H. Comte de Podewils.

### 817. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

[Breslau], 7. Juli 1742.

„Des Königs Majestät haben das hierbei zurückkommende Schreiben von Ew. Excellenz an Mylord Hyndford allergnädigst approbiert . . . Sie relevirten hierbei nochmalen, dass man österreichischerseits diese Sache<sup>1</sup> als etwas neues auf das Tapis brächte und dadurch den völligen Schluss des Friedens verzögerte; dass, wenn man bei der Ratification der Präliminarien daran gedacht hätte, man solches gewiss in denen an Mylord Hyndford geschickten Notatis mit berühret, oder solches, wie mit Troppau geschehen, expresse in dem Tractat benennet haben würde; nicht zu gedenken, dass sofort nach der Auswechselung derer Ratificationen wenige Tage drauf sich ein österreichischer Officier zu Troppau . . . gemeldet, und um die Evacuation Ansuchung gethan, so aber bei Jägerndorf bis diese Stunde nicht geschehen“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

<sup>1</sup> Die Forderung, dass Jägerndorf der Königin von Ungarn verbleiben solle, weil unter dem im Präliminarienfrieden als Grenze festgesetzten Flusse Oppa nicht die auf dem Altvater entspringende, südlich von Jägerndorf fliessende Oppa, sondern das Comeisser Wasser östlich von Jägerndorf zu verstehen sei, welches auf alten Karten und bei alten Schriftstellern als Comeiss-Oppa bezeichnet werde. Podewils macht nun auf Befehl des Königs dem Lord Hyndford drei Auskunftsanschläge: 1) Der König erhält Jägerndorf und übernimmt dafür die Bezahlung der holländischen Schuldforderungen; 2) die Königin von Ungarn erhält Jägerndorf und verpflichtet sich in dem Definitivfrieden ausdrücklich zur Bezahlung dieser Schuldforderungen; 3) Der König erhält anstatt Jägerndorf die mährischen Enclaven Hotzenplotz, Maidelberg, Rosswald, übernimmt die Bezahlung der holländischen Forderungen und erklärt sich bereit, die in dem enclavirten Gebiet belegene Herrschaft Hennersdorf ihrem Besitzer, dem Freiherrn v. Bartenstein, abzukaufen. — Ueber Hyndford's Audienz beim Könige am 6. Juli und die Conferenz Podewils' mit Hyndford und dem Hofrat Kannegiesser vom nämlichen Tage vergl. den Bericht des letzteren an Maria Theresia bei A. v. Arneth II, 482—484.

## 918. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Podewils erbittet, Breslau 7. Juli, anlässlich der Abreise des Königs gemessene Weisungen in Betreff folgender Punkte:

1° Wie die Grenze im Südwesten gezogen werden soll.

2° Ob der König, wenn der wiener Hof einen der Auskunftsvorschläge wegen Jägerndorf annimmt, die Gesamtsumme der holländischen Forderungen bezahlen will.

3° Ob der König, wie man es in Wien fordert, alle Summen bezahlen will, welche die schlesischen Einwohner auf die Domänen, die Steuer und die Bank von Schlesien geliehen haben.

4° Da der König nur diejenigen Summen zu bezahlen verpflichtet sein wird, deren Begleichung er ausdrücklich übernimmt, so schlägt Podewils vor, der Verpflichtung der Königin von Ungarn zur Bezahlung der brabantischen Schuldforderung in dem Vertrage gar nicht zu gedenken, damit der wiener Hof aus der Namhaftmachung letzterer nicht die Auffassung herleiten könne, dass alle nicht von ihm ausdrücklich übernommenen Schulden Preussen zur Last fielen.

5° Die Titelfrage räth Podewils gleichfalls unerwähnt zu lassen, weil man von österreichischer Seite nur den Titel „souveräner Herzog von Niederschlesien“ zugestehen will.

6° „Si, en cas qu'on insiste qu'à l'article où il est parlé de la conservation de la religion catholique et des possessions, priviléges et libertés des habitants, sauf les droits du souverain, on ajoute que ces droits ne seront jamais cités au préjudice

[Breslau, 8 juillet 1742.]

Je garde Weidenau et tout jusqu'à Zuckmantel; à peu près comme le cordon, extorquez-leur ce que vous pourrez.<sup>1</sup>

A proportion de ma portion.<sup>2</sup>

Oui.

Cela est vrai.

Je me f.... des titres, pourvu que j'iae le pays.

Il ne s'agit point des habitants, mais quant à la religion, qu'elle restera *in statu quo*.

Il faut que Hyndford envoie

<sup>1</sup> Am 8. Juli bemerkt der König im Gespräch dem Grafen Podewils, dass er Weidenau und Johannesberg deshalb behalten müsse, weil letzteres in der Lisière an der Neisse liege, die ihm die Alliierten zugestanden hätten. (Aufzeichnung von Podewils am Rande seines Berichts vom 8. Juli.) — <sup>2</sup> „Hätte die Königin in Ungarn niemals mehr gefordert, als dass dieselbe pro rata übernommen werden sollten“ sagt der König Podewils am 8. Juli.

du *status quo* de la religion catholique en Silésie et des possessions, libertés et priviléges des habitants de ce pays, Votre Majesté veut admettre cette addition, dont je me défendrai pourtant tant que je pourrai?<sup>1</sup>

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

## 919. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Glogau, 10. Juli 1742.

„Des Königs Majestät haben bei einliegender Relation vom 3. d. des Herrn Grafen von Podewils im Haag zu melden befohlen, dass derselbe fordern samst dahin instruiret werden sollte, dem Grafen Stair<sup>1</sup> niemalen eine Hoffnung zu machen, dass Se. Königl. Majestät Sich jetzo zu einem offensiven Krieg gegen Frankreich einlassen, noch Sich zu dergleichen Engagements verstehen würden, vielmehr sollte gedachter Herr Graf dem Mylord Stair zwar mit aller Politesse und Douceur, jedoch zugleich röndement declariren, dass man auf dergleichen offensive Alliance nicht gedenken, noch Deroselben einigen Antrag davon thun möchte; dass Se. Königl. Majestät Dero Frieden deshalb gemachet, um neutral zu bleiben und keinen Krieg weiter zu haben; wohl aber wollten Se. Königl. Majestät mit denen Seepuissancen defensive Alliances machen, worinnen man sich einer dem andern seine Lande und Provincien garantiren müsste, unter welchen Umständen Sie dann auch die hannöverischen Lande mitnehmen wollten. . . . Es wäre höchst zu wünschen, dass der wienerische Hof in seinem Ansinnen wegen Jägerndorf nachgeben möchte, alsdann das übrige alles sich leichter geben, auch alle Rancune gegen gedachten Hof völlig wegfallen würde.“ . . .

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

## 920. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 10. Juli: „Comme la reine de Hongrie, ainsi qu'on a écrit à milord Hyndford, a envoyé des ordres circulaires à tous ses ministres aux cours étrangères de vivre avec ceux de Votre Majesté qui s'y trouvent en bonne intelligence, j'espère que Votre Majesté ne désapprouvera pas qu'on rende politesse pour politesse, et qu'on fasse les mêmes ordres pour les siens.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Charlottenburg, 14. Juli 1742.

Sehr gut Sie sollen Mich in allen Stücken als einen Freund finden, wenn sie nur wegen Jägerndorf nicht so eine ohngegründete Prätension machen und davon abstehen wollten, welches Mir sonst sehr nahe gehen muss.

<sup>1</sup> Ueber die Verhandlungen des Lord Stair im Haag vergl. Droysen V, 2, 17 und Heigel, Die Correspondenz Karl's VII. mit Seinsheim, S. 38 ff.

921. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

[Charlottenburg, 14. Juli 1742.]

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Eure Berichte vom 10. d., betreffend den völligen Schluss des Friedenstractats mit denen Oesterreichern, habe wohl erhalten und ertheile Ich Euch Meine Resolution darauf dahin, dass Ihr wegen des Articuls von dem Cordon keine Weitläufigkeit machen sollet, indem Meine expresse Willensmeinung dieserwegen ist, dass Ihr zwar versuchen könnet, ob Mir Weidenau und Johannesberg zu conserviren, wann aber solches Schwierigkeiten findet, so sollet Ihr darauf nicht insistiren, noch den völligen Schluss deshalb arretiren, sondern nachgeben und beide Oerter den Oesterreichern lassen.

Gleichergestalt bescheide Ich Euch wegen der holländischen Schulden. Könnet Ihr es dahin bringen, dass die Königin von Ungarn solche pro rata übernimmt, so ist es gut; wo nicht, so sollet Ihr nachgeben und wegen dieser an sich nicht viel bedeutenden Sache die Zeichnung des formellen Tractats nicht arretiren, sondern Ich übernehme, wenn es nicht anders ist, die holländischen Schulden ohne Zuthun der Königin von Hungarn. Wegen Jägerndorf müsset Ihr die Rückkehr des Couriers erwarten. Giebt die Königin von Hungarn in diesem Articul nach, so ist die ganze Sache abgethan und sollet Ihr allsofort mit Mylord Hyndford zeichnen und der übrigen Kleinigkeiten halber nicht anstehen.

Bleibt aber die Königin von Hungarn auf ihrer Prätension wegen der Stadt Jägerndorf stehn, so wird es das beste sein, dass Ihr alsdann mit Mylord Hyndford und dem von Kannegiesser sogleich nach Berlin kommet, um daselbst die letzte Hand an das Werk zu legen und den Tractat zu berichtigen, so gut wie es sich thun lassen wird. Schliesslich ist es nunmehr nöthig, dass auf den Defensivtractat und Alliance mit Engelland und Mir bestens gearbeitet und solche je eher je lieber mit der reciproquen Garantie zu Stande gebracht werde. Ich bin etc.

Il faut caler les voiles, lorsque le vent ne nous souffle point en poupe, et faire nos affaires le mieux possible; je me flatte que, l'anicroche de Jägerndorf redressé, nous pourrons conclure.

Federic.

Nach der undatirten Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

922. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Charlottenburg, 14. Juli 1742.

... Se. Königl. Majestät „seind jetzo wahrhaftig in der amiablensten und besten Intention gegen den wienerschen Hof, nur der alleinige Articul

wegen Jägerndorf ist Deroselben noch etwas sensibel, und wann der wienersche Hof sich überwinden kann und wird, diesen Punkt fahren zu lassen, so ist alles richtig, und ich vor mein geringes Particulier versichert, dass der Friede von Seiten Sr. Königl. Majestät durabel, ja das ehemalige gute Vernehmen zwischen beiden Höfen werde, völlig wiederhergestellt werden können, mithin glaube ich, dass, wenn der Hof von Wien hierunter nachgiebet, er mehr gewinnen als verlieren werde.“

... „Sonsten hat die letztere Chambrier'sche Relation Gelegenheit gegeben, dass Se. Königl. Majestät vor gut finden, den Herrn von Chambrier vollenkommen au fait zu setzen von aller Inaction, manque de foi etc. des französischen Hofes gegen Se. Königl. Majestät, auch von der beständig geäusserten Jalousie gegen Dieselbe, desgleichen von deme, so sich der Maréchal de Belle-Isle,<sup>1</sup> auch Valory,<sup>2</sup> desfalls zu Zeiten entfallen lassen, und was sonst Se. Königl. Majestät vor Ursachen gehabt, wegen des Fargis<sup>3</sup> und anderer auf einen Particulierfrieden zu denken ... Gleichergestalt soll der von Klinggräffen cito au fait gesetzet werden, wie es gar nicht Sr. Königl. Majestät Schuld sei, dass die Sachsen sich aus Böhmen zurückziehen und ein particulieres Accommodement machen“ ...

P. S.

„Des Königs Majestät haben mir die Gnade gethan, im höchsten Secret wiederholentlich zu declariren, dass auch endlich der Articul von Jägerndorf Dieselbe nicht abhalten würde, den gemachten Frieden zur Perfection zu bringen. Ich habe Dieselbe zu bitten mich unternommen, Ew. Excellenz doch dahin zu instruire, dass Dieselbe deshalb alle Extrema abwarte, wann aber absolutum nichts auszurichten wäre, alsdann autorisiret sei, solchen Punkt endlich fallen zu lassen und den Tractat zu zeichnen. Es seind aber Se. Königl. Majestät dabei geblieben, dass, ohnerachtet dieser Punkt die Negociation weder rompieren noch aufhalten sollte, es müsste aber Ew. Excellenz nebst Mylord Hyndford und Herrn von Kannegiesser nach Berlin kommen und würde Se. Königl. Majestät sodann schliessen. Ew. Excellenz habe dieses im höchsten Vertrauen melden, dabei aber unterthänigst bitten wollen, dieses Blatt sogleich zu verbrennen, um mich in keine Wege meiner guten Intention halber in Unruhe zu setzen oder zu exponiren.“

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

923. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 11. Juli, dass Hyndford ihm die Erklärung abgegeben: „Que le roi d'Angleterre est

Charlottenburg, 14. Juli 1742.

Die Offres, so die Engelländer gethan, soll man sehr obligeant an-

<sup>1</sup> Vergl. S. 107. 155. — <sup>2</sup> Vergl. S. 118. 119. 147. 153. — <sup>3</sup> Vergl. S. 142.

non seulement prêt d'entrer dans une alliance défensive avec Votre Majesté, mais qu'il donnerait aussi, en cas que la France dût entreprendre la moindre chose contre les provinces de Clèves et de Westphalie, toute l'assistance et tout le secours imaginables, dès qu'il en serait requis par Votre Majesté, et que même ce prince, pour ne pas perdre du temps, a déjà donné ordre de former un camp de 20 escadrons et de 10 bataillons de ses troupes d'Harovre.<sup>1</sup> Erforderlichen Falls werde die englische Armee in Flandern zur Verfügung stehen und werde Lord Stair die Hülfe der Republik Holland anrufen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

#### 924. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Charlottenburg, 15. Juli 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Ich habe aus Eurem Bericht vom 12. d. mit mehrerm ersehen, was der von Kannegiesser wegen einiger Örter, so von der breslauischen Kriegs- und Domainen kammer dem Hoditzschen Regiment zu seinen Quartieren angewiesen worden, vorstellen wollen. Soviel nun Johannesthal und Rosswalde anlanget, so ist solches ein Verstoss, so sonder Meine Ordre noch vorbewusst geschehen und welcher sofort wieder redressiret werden soll. Ich lasse Mir hiernächst auch gerne gefallen, dass, so lange der Cordon derer Grenzen nicht reguliret und eigentlich ausgemachet worden, man von Meiner Seiten sowohl als von Seiten der Königin von Ungarn und Böhmen keine Gebirge, so noch zweifelhaft und disputabel seind, occupire oder besetze. Ich habe auch befohlen, dass dieserhalb die Hoditzschen Husaren sich sofort aus Jauernig, Freiwalda, Johannesberg und Weidenau zurückziehen und anderswohin verlegen sollen. Was aber Reichenstein und Ziegenhals anbetrifft, so seind diese Örter als ganz indisputabel Mir zugehörige Örter dahin nicht zu rechnen, und kann Ich Euch nicht verhalten, wie es Mich surpreniret hat, dass man Reichenstein und dieses Gebirge unter vorgedachten Orten mitbenennen wollen, [da] solches als ein von dem mährischen Gebirge abgelegener Ort mit dem Cordon keine Connexion haben kann noch muss, Ich auch solche dahin nicht lassen kann noch werde, um so mehr, da Ich in beständigem Besitz dessen vom Anfange her gewesen.

Ich kann hierbei nicht ohnangemerkt lassen, wie Ich finde, dass man österreichischerseits immer einen Ort nach dem andern zu dem Cordon ziehen will, woran man vorhin nicht gedacht und welches dem eigentlichen Sinn der Präliminarien nicht gemäss, so dass man Mir durch den Frieden viele Örter nehmen will, welche man Mir durch den Krieg

nehmen und deshalb sehr danken, ob Ich gleich nicht glaube, dass Frankreich gegen Mich etwas unternehmen werde. Die defensive Alliance aber müssen wir machen so geschwinde wir können, und keine Zeit versäumen daran zu arbeiten. Und kann man wegen der Holländer es so fassen, dass solche hiernächst diesem traité d'alliance défensive et de garantie accediren.

nicht nehmen können, und dass Ich besorgen muss, man werde, wenn man so fort fähret, endlich auch Neisse und Glatz zu den hautes montagnes rechnen. Ihr habt also dieses in geziemenden Terminis gelten zu machen und vor Mein Interesse dahin zu sorgen, dass man der gleichen unbillige Zumuthen schwinden lasse und Reichenstein nicht dahin rechne, wohin es ohnmöglich gerechnet noch überlassen werden kann. Ich bin etc.

Nach der Ausfertigung.

#### 925. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Charlottenbourg, 15 juillet 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Le maréchal de Seckendorff m'a rendu la lettre de Votre Majesté Impériale et m'a dit verbalement Ses intentions.<sup>1</sup> Elle peut compter que je n'abuserai jamais de la confiance qu'Elle daigne mettre en moi, et que je contribuerai, autant qu'il est en moi, de faire avoir toute la satisfaction à Votre Majesté Impériale. J'ai mis pour cet effet, conjointement avec le maréchal de Seckendorff, les fers au feu, et je me promets que ce Maréchal pourra rapporter de bouche un jour à Votre Majesté Impériale les soins que je me donne pour Son service, et les raisons qui m'ont empêché de continuer de La seconder par la voie de la force. Je prie Votre Majesté Impériale d'être persuadée que cette tendresse et cet attachement que je Lui ai voués subsistent toujours, et que je n'aurai aucun repos, si je ne suis assez heureux pour Lui en donner des marques. Je suis avec ces sentiments jusqu'au dernier soupir de ma vie, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

#### 926. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A LONDRES.

[16 juillet 1742.]

Monsieur mon Frère. Je ne puis m'empêcher de remercier Votre Majesté de la façon obligeante dont il Lui a plu de S'employer, par Sa médiation, pour moyennier ma paix avec la reine de Hongrie. Cette marque d'amitié de Votre Majesté m'est d'autant plus sensible que je m'y étais toujours attendu de Sa part. Je souhaite de tout mon cœur d'avoir une occasion assez favorable pour Lui en témoigner ma reconnaissance et pour Lui donner des marques de l'estime infinie et de tous les sentiments avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le très bon et fidèle frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Das in derselben fehlende Datum ergiebt die Antwort.

<sup>1</sup> Vergl. Nr. 928 S. 231.

927. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Charlottembourg, 16 juillet 1742.

Monsieur mon Frère. Votre lettre de félicitation sur la paix que je viens de conclure avec la reine de Hongrie m'est une preuve obligeante de votre sincère affection. Je vous en remercie du fond de mon cœur, et je me flatte que le ciel auteur d'un ouvrage si heureux voudra exaucer vos vœux, qui ne tendent qu'à ma prospérité et à celle de toute l'Europe. Quant aux intérêts du prince Louis votre frère,<sup>1</sup> vous me rendrez la justice d'être persuadé qu'ils ne seront pas oubliés. Mais vous me permettrez de vous dire en confidence que la Russie n'en veut pas entendre parler, à l'heure qu'il est. Ainsi pour ne rien gâter il faudra prendre encore patience jusqu'à ce que les conjonctures deviennent plus favorables. Je suis plus que jamais avec une très parfaite amitié etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

928. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Charlottenburg, 17. Juli 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Nachdem der englische Courier, welcher ehegestern hier durch und nach Breslau an Mylord Hyndford gegangen, beikommende Relation des Andrié an den Etatsminister von Borcke abgegeben, und Ich daraus ersehen habe, mit was sehr guter Grâce des Königs von Engelland Majestät Sich von der Garantie des zwischen Mir und der Königin von Ungarn etc. getroffenen Friedens chargiret, und mit was vor Facilité und Promptitude Selbige die formelle Acte deshalb ausfertigen lassen, so muss Ich gestehen, dass Ich von solchem guten Verfahren der Engelländer sehr satisfait bin. Und wie Ich nunmehr an des Königs von Grossbritannien Majestät selbst schreiben und Derselben vor alle obligeante Attention danken werde, so habt Ihr den Andrié zu instruire, dass derselbe sowohl des Königs Majestät als dem Mylord Carteret in den polisten und verbindlichsten Terminis danken und aller Meiner Erkenntlichkeit versichern soll. Wie Ihr denn auch den Grafen von Podewils im Haag auf gleiche Art wegen Mylord Stair zu instruire habt.

Bei der Acte selbst wird hoffentlich nichts auszusetzen sein, und solche sowohl den König von Grossbritannien als die Nation in die Verbindlichkeit setzen, den getroffenen Frieden zu garantiren und jederzeit zu mainteniren. Ich zweifle hierbei nicht, es werde diese Garantie dem wienerischen Hofe einige Impression machen, um mit so mehrerer Facilité in Berichtigung des formellen Friedenstractates zu

<sup>1</sup> An den der König unter gleichem Datum in demselben Sinne schreibt.

Werke zu gehen, und von weitern Prätensionen und Chicanen zu abstrahiren, wie Ich denn hoffe, Ihr werdet Meinem vorigen zu Folge mit Mylord Hyndford gesprochen und demselben insinuirt haben, dem wienerischen Hofe desfalls serieuse Vorstellung zu thun, mit dem Beifügen, dass, da die Kron Engelland auf eine defensive Alliance nunmehr so sehr antrüge, diese durch die beständige neue Anforderungen des wienerischen Hofes nicht wenig aufgehalten würde, indem Ich ohnmöglich weiter gehen könnte, bevor Ich nicht wegen des wienerischen Hofes völlig sicher und in Richtigkeit wäre. Ihr könnet Mylord Hyndford beständig die Perspective von einer näheren Verbindung mit den Seepuissancen sehen lassen, welche durch die Caprices des wienerischen Hofes aufgehalten würde, wovon Ihr so guten Gebrauch als es möglich ist machen müsset, um mit dem wienerischen Hofe nach Meiner Intention zum Schlusse zu kommen. Wobei Ihr jedoch alle Vorsicht brauchen müsset, um Mich weder directement noch indirectement zu etwas offensivem gegen Frankreich zu engagiren, als wozu Ich Mich nicht verstehen werde, man offerire Mir auch was man wolle.

Der Etatsminister von Borcke wird Euch bereits gemeldet haben, wie dass der Kaiser den Feldmarschall Graf Seckendorff anhero geschicket, welchen Ich dann ehegestern allhier gesprochen habe. Sein ganzer Antrag bestehet darin, dass Ich durch gute Officia Mich des Kaisers annehmen möchte, damit er mit der Königin von Hungarn zu einem raisonnable Frieden gelange und zum Besitz seiner Erblände kommen möchte. Was der Kaiser deshalb an Mich geschrieben und was Ich selbst darauf geantwortet, solches werdet Ihr aus den Anlagen ersehen. Meine Intention aber dieserwegen ist, dass, wenn wir erstlich mit unserm Frieden mit dem wienerischen Hofe völlig fertig seïn werden, Ihr alsdann an Mylord Hyndford sagen sollet, wie er sich erinnern würde, dass bei der Negociation unseres Friedens der englische Hof Mir versichern lassen, dass, sobald wir mit dem wienerischen in Richtigkeit sein würden, man alles anwenden wollte, um den Kaiser von der bisherigen Dépendance von Frankreich loszumachen und ihm zu einer Satisfaction zu verhelfen, in welcher Absicht Ich dann auch mit so mehrerer Facilité die Hände zu einem Accommodement geboten hätte. Ich hoffte dannenhero, man würde von Seiten des englischen Hofes sich vor den Kaiser bestmöglichst interessiren, auch den wienerischen Hof dahin zu disponiren suchen, damit wenigstens zu gleicher Zeit, wann die französischen Truppen Böhmen evakuirten, alsdann auch die österreichischen Truppen Baiern evakuiren möchten, damit alles wieder in dem Stande, wie es vor Anfang des Krieges mit Baiern gewesen, wiederum kommen möchte. Ich zweifelte auch nicht, man würde von Seiten der Kron Engelland dem Kaiser demnächst soviel möglich weiter helfen, um zu einem stablen und durablen Frieden in Teutschland zu gelangen. Gleiche Insinuations würde alsdann der Andrié

gegen Mylord Carteret und der Graf von Podewils im Haag gegen Mylord Stair zu thun haben, und dahero dahin zu instruiren sein.

Ich hoffe nummehr, es werde der wienersche Hof sich nunmehr wegen der mit Mir noch vorgewesenen Differentien auf eine billige Art declariret haben, damit wir einmal aus der Sache kommen. Sollte solches wider alles Vermuthen nicht geschehen sein, so wird der Andrié sowohl als der Graf Podewils im Haag auf gleiche Art, wie Ich Euch oben mit Mylord Hyndford zu sprechen befohlen, zu instruiren sein, um mit Mylord Carteret und Mylord Stair zu sprechen und dieselbe zu disponiren, dem wienerschen Hofe nachdrückliche Représentations thun zu lassen. Ich erwarte Eure Berichte von allem und bin etc.

Nach der Ausfertigung.

Friderich.

#### 929. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Charlottenburg, 17. Juli 1742.

Se. Königl. Majestät haben mündlich allernächst befohlen, bei einliegender Relation des Andrié annoch zu melden, wie Sie zwar gerne geschehen lassen wollten, dass der mit der Kron Engelland zu errichtende Defensivtractat zu London geschlossen würde, Sie wollten auch zufrieden sein, dass der Andrié deshalb mit den nöthigen Pleinpouvoirs versehen würde; da aber Höchstdieselbe hierbei auf alle Art verhütet wissen wollten, dass man Selbige nicht zugleich in einen offensiven Krieg mit Frankreich verwickelte und entrainirte, so haben Höchstgedachte Se. Königl. Majestät zu des Wirklich Geheimen Etatsministers Herrn Grafen von Podewils Excellenz Ermessung überlassen wollen, ob auch gedachter Andrié stark genug sei, dergleichen importante Commission zu übernehmen und wohl und mit behutsamer Bescheidenheit auszuführen. Wann allenfalls aber das englische Ministerium gerne sähe, dass solcher dazu gebrauchet würde, so erachten Se. Königl. Majestät, wie es alsdann sehr nöthig sein würde, denselben mit einer ausführlichen Instruction zu versehen, oder ein projet du traité zuzusenden und ihm dabei die Hände dergestalt zu binden, dass er ohne speciale Ordre nichts nachgeben noch worin abgehen könnte, dergleichen um so nöthiger sein würde, als verschiedene Sachen in dem Traité vorkommen dörften, wovon der Andrié noch nicht genugsam informiret sei.

Die Anlegung des ordre de chardon an Mylord Hyndford betreffend, so sähen Se. Königl. Majestät keine Ursache, warum Sie solches refusiren sollten. Und da es schiene, dass es der englischen Nation eine Freude machen würde, wenn Se. Königl. Majestät diese Ceremonie zu verrichten übernahme, so wollten Höchstdieselbe Sich darunter gerne fügen und diese Ceremonie auf Verlangen des Königs

von Grossbritannien verrichten, wann Dieselbe zuvor nur benachrichtigt wäre, mit was vor Umständen solche geschehen müsste.<sup>1</sup>

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

#### 930. AU COMTE DE STAIR, AMBASSADEUR DE LA GRANDE-BRETAGNE, A LA HAYE.

Berlin, 18 juillet 1742.

Milord. J'ai vu avec une satisfaction des plus sensibles, par la lettre que vous m'avez écrite en date du 5 de ce mois, les offres obligeantes qu'il a plu à Sa Majesté Britannique de me faire du secours de ses troupes, au cas que mes États fussent attaqués.<sup>2</sup>

Bien que jusqu'ici il n'y ait guère d'apparence qu'on en veuille venir à des hostilités contre moi, je ne laisse pas de reconnaître, comme il faut, l'attention que Sa Majesté Britannique témoigne en cette rencontre pour ma sûreté et pour mes intérêts, et je lui en ai tout autant d'obligation que si le danger était des plus pressants.

Je ne manquerai non plus de répondre avec toute la cordialité imaginable à des avances aussi obligeantes. L'amitié de Sa Majesté Britannique m'est et me sera toujours d'un prix infini, ne désirant rien avec plus d'ardeur que de vivre constamment avec elle dans l'union la plus étroite. Et comme ses intérêts ne me sont pas moins chers que les miens propres, je me prêterai avec plaisir à tous les engagements qu'on jugera nécessaires et convenables pour la défense et la conservation réciproque de nos États, et il ne tiendra pas à moi que l'alliance défensive entre nous ne soit conclue sans délai.

C'est de quoi vous pouvez assurer positivement le Roi votre maître. Au reste, je me flatte, Milord, que vous voudrez bien continuer à prendre mes intérêts à cœur, comme vous l'avez fait jusqu'ici à ma grande satisfaction. Vous ne devez pas douter un moment de ma vive reconnaissance, de la justice que je rends à vos grands mérites, et de l'estime distinguée avec laquelle je suis, Milord, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

#### 931. AU GRAND-DUC DE TOSCANE A VIENNE.

Charlottenbourg, 21 juillet 1742.

Monsieur mon Cousin. Les circonstances dans lesquelles nous avons été, presque deux années consécutives, m'ont empêché de réitérer à Votre Altesse Royale les assurances de l'estime que j'ai toujours eue

<sup>1</sup> Die Investitur fand am 2. August statt. — <sup>2</sup> Vergl. oben Nr. 923 S. 227.

pour Sa personne. Ce n'est pas un des moindres motifs du contentement que me donne la paix, de pouvoir Lui écrire; j'ai même toujours cru entrevoir qu'au travers des troubles de la guerre vous distinguiez le personnel du politique.

Je puis vous assurer au moins que de mon côté j'en ai toujours usé ainsi, et que je n'oublierai jamais l'amitié qui nous liait lorsque vous étiez à Berlin. Je me flatte que vous en ressouvenez de même, et que vous rendez justice à tous les sentiments avec lesquels je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Royale le bon cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

### 932. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Breslau 18. Juli, dass nach Finckenstein's Meldungen aus Kopenhagen dem dänischen Hofe nach Abschluss des preussisch-österreichischen Friedens seine Verbindung mit Frankreich, die er nur mit Rücksicht auf Preussen eingegangen, zur Last sei. Der Zeitpunkt scheint günstig, mit Dänemark wegen eines Bündnisses auf Grundlage wechselseitiger Garantie von Schlesien bez. Schleswig zu unterhandeln.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

### 933. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

[Potsdam, 23 juillet 1742.]

Je viens d'être averti, d'une manière à ne pas pouvoir douter de la vérité du fait, que la cour de Saxe a non seulement communiqué à la cour de Vienne une lettre que je dois avoir écrite à l'Empereur, et qu'elle y a ajouté des réflexions assez odieuses, mais qu'aussi ses ministres à la cour de France et de l'Empereur tâchent d'insinuer là que, quelque bonne volonté que le roi de Pologne eût eu d'agir de concert avec la France et l'Empereur, et de faire marcher ses troupes pour se joindre aux Français qui sont en Bohême, il était néanmoins fâché de ne pouvoir satisfaire à ses engagements, parce que j'avais fait connaître au roi de Pologne que je m'étais rendu garant auprès de la cour de Vienne qu'il n'y aurait aucunes troupes saxonnnes en Bohême, seize jours après que le roi de Pologne aurait été informé de mon accommodement, fait avec la reine de Hongrie, et que j'aurais fait parler d'une manière dure et impérieuse à ce Prince sur ce que je voudrais qu'il fit.

Il serait bien superflu de détailler la fausseté de toutes ces insinuations à vous qui êtes au fait de tout ce qui s'est passé par rapport à la cour de Saxe, depuis le temps que j'ai fait ma paix avec la reine de Hongrie. Néanmoins, comme il est bien désagréable de se voir noirci par des choses si controvées, par les ministres d'une cour qui me fait faire mille protestations d'amitié et de l'union dont elle veut vivre avec moi, mon intention est d'en parler d'une manière polie et convenable au comte de Brühl, en lui déclarant ma surprise de ce qu'on agit avec moi d'une manière si peu amiable, pendant que j'ai la meilleure volonté du monde de leur être utile à quelque chose par mes bons offices, et que cela m'obligerait à la fin de ne me plus mêler ni en noir ni en blanc de leurs affaires.

Vous aurez soin de bien observer la contenance que le comte de Brühl tiendra, pendant que vous lui parlerez, et j'attends votre rapport de tout ce qu'il vous aura dit là-dessus.<sup>1</sup>

Federic.

Nach dem Concept. Das in demselben fehlende Datum ergiebt sich aus Ammon's Antwort.

### 934. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 23 juillet 1742.

Bien que je me sois toujours douté que la cour de Saxe n'oublierait rien pour se blanchir à mes dépens, auprès du Cardinal, de ce qu'elle n'a point satisfait à ce qu'elle a promis à la France, néanmoins je n'aurais pas cru que sa mauvaise foi pourrait aller si loin que de vouloir insinuer au Cardinal, selon ce que vous me mandez dans votre relation du 13 de ce mois, que j'aurais fait connaître à cette cour que je m'étais rendu garant auprès de la cour de Vienne qu'il n'y aurait aucunes troupes saxonnnes en Bohême, seize jours après que le roi de Pologne aurait été informé de mon accommodement avec la reine de Hongrie, comme aussi que j'avais fait parler au roi de Pologne d'une manière dure et impérieuse.

J'avoue que j'ai été frappé d'une si insigne malice, et quoique je puisse mépriser des mensonges si grossiers, néanmoins je crois qu'il est nécessaire que vous preniez occasion pour assurer au Cardinal que, quant au premier point, il est absolument faux et contrové que je me sois rendu garant, vers la reine de Hongrie, qu'il n'y aurait plus de troupes saxonnnes en Bohême; que les articles préliminaires de ma paix avec la reine de Hongrie sont à présent rendus publics, et que jamais on n'a stipulé autre chose là-dessus que ce qui est contenu dans l'article 11, c'est à dire qu'on est convenu de comprendre dans ces

<sup>1</sup> Der dresdner Hof trat dem Gerücht, das dem Könige zu der Beschwerde Anlass gab, am 4. August durch einen Circularerlass an seine Gesandtschaften entgegen.

préliminaires de paix le roi d'Angleterre, la Russie, le roi de Danemark, les États-Généraux, la maison de Wolfenbüttel et le roi de Pologne en qualité d'électeur de Saxe, à condition que dans l'espace de seize jours après la signature de ces préliminaires il rétirât ses troupes de l'armée française et de la Bohême.

Vous pouvez assurer au Cardinal de la manière la plus positive que je n'ai point pris d'autres engagements que ce qui est contenu littéralement dans les susdits articles préliminaires.

Quant au second point, le Cardinal ne sait que trop qu'aussi souvent que la cour de France m'a voulu faire parler d'un ton un peu haut avec mes voisins, je l'ai toujours refusé, en remontrant que ce n'était point à moins à moi à parler d'une manière décisive et hautaine à mes voisins. Après ma paix faite, j'ai agi sur le même principe, et je déifie la cour de Saxe de pouvoir soutenir que je lui ai fait parler sur un ton impérieux.

Ce n'est point pour me disculper auprès du Cardinal que je vous mande ceci, mais seulement pour lui faire voir la mauvaise foi et la duplicité de la cour de Saxe, qui, en même temps qu'elle cherche avec empressement mon amitié, tâche de me noircir si indignement auprès de la cour de France. Vous ne manquerez point d'expliquer tout cela au Cardinal d'une manière convenable, et j'attendrai votre rapport quelle impression cela aura fait sur l'esprit du Cardinal.

Federic.

Nach dem Concept.

### 935. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFOFT SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 26 juillet 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Le zèle et l'attachement que j'ai pour les intérêts de Votre Majesté Impériale me feront entrer en toutes les mesures qu'Elle jugera convenable pour Ses convenances. J'espère que le maréchal Seckendorff Lui pourra dire, à ce sujet, la façon dont je me suis prêté à tout ce qu'il a désiré.

Le grand article dans la situation présente de Votre Majesté est qu'Elle S'adresse au ministère anglais et principalement à milord Carteret, qui veut que toutes les affaires passent par son canal immédiat; si Elle jugeait à propos de lui écrire une lettre obligeante de Sa propre main, ce que j'appuyerais de tout mon crédit, de même que mes ministres à la Diète auront ordre de voter toujours de la façon que Votre Majesté Impériale pourra le désirer. Elle peut être sûre qu'en général je ferai ce qui dépendra de moi pour Son service, et que je ne me trouverai satisfait qu'en tant que je Lui pourrai être utile. Puissent mes bonnes intentions avoir tout l'effet que je désire, puissent mes soins être si efficaces que je le désire de tout mon cœur, étant avec la considération

et l'estime la plus parfaite, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

### 936. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils legt den Entwurf zu dem Friedensvertrage zur königlichen Genehmigung vor, Berlin 26. Juli, um mit Lord Hyndford abschliessen zu können.

\* \* \*

Zu Artikel 1 ad finem: [les deux hautes parties contractantes] „entretiendront toujours entre elles une amitié indissoluble“ etc.

Zu Artikel 5, die Abtretungen betreffend, mit dem District Katscher als Aequivalent für Jägerndorf.

In Betreff des Artikel 6 fragt Podewils, ob der König in dem Satze „Sa Majesté le roi de Prusse ne se servira des droits du souverain au préjudice du *status quo* de la religion catholique en Silésie et des possessions, libertés et priviléges des habitants de ce pays“ die ausgezeichneten Worte gestrichen wissen will?

Zu Artikel 7: „... Toutes les contributions, avec tout ce qui pourrait avoir été exigé après le jour de la signature desdits préliminaires, sera fidèlement rendu.“

Zu Artikel 9, in welchem Preussen die Bezahlung der englischen und holländischen Forderungen übernimmt, befürwortet Podewils die Hinzufügung der Clausel: „sauf à Sa Majesté le roi de Prusse d'entrer, quant aux dernières, en

Potsdam, 27. Juli 1742.

Sehr gut! Ich approbire alles, ausser was Ich bei ein und anderm Articul Selbst beigesetzt oder beisetzen zu lassen vor gut befunden habe.

\* \* \*

Gut. Nur dass keine defensive Alliance daraus erzwungen werden kann.

Weil es nicht anders sein kann, so approbire diesen Articul.

(Der König streicht die ausgezeichneten Worte.)

Muss so zu fassen gesuchet werden, damit wir in keine Liquidationes einer gegen den andern kommen.<sup>2</sup>

Auf diese Art gut! Approbire.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> In dem am 28. Juli von Podewils und Hyndford unterzeichneten Friedensinstrument sind diese Worte demgemäß fortgeblieben. — <sup>2</sup> Podewils berichtet 28. Juli: „J'ai obtenu, après quelques débats, qu'on a stipulé à la place de ce passage ce qui suit: Les plaintes qu'on pourrait faire de ce qui pourrait avoir été exigé des deux côtés à l'insu des hautes parties contractantes, depuis la signature des préliminaires, seront entièrement mises en oubli, et il n'en sera plus fait mention à l'avenir.“ — <sup>3</sup> Die Clausel fand in das Friedensinstrument Aufnahme.

liquidation et compensation de ces dettes sur ce qui Lui est dû de la république de Hollande.“

Zu Artikel 10. (Alle Archive und Documente, welche die Besitzungen des anderen Theils betreffen, sind auszuwechseln.)

Zu Artikel 11. (Der König von Preussen wird den Titel „Souveräner Herzog von Schlesien“ führen, der aber zugleich der Königin von Ungarn verbleibt.)

Ein Separatartikel überweist die Regelung der Forderungen der Untertanen der Königin von Ungarn und sonstiger Ausländer an das Steueramt, die Bank und die Domänen von Schlesien, sowie die Forderungen preussischer Untertanen an die Bank zu Wien weiterer Verständigung zwischen den abschliessenden Mächten.

Die deutschen Resolutionen nach Aufzeichnung des Cabinetssekretärs, die französischen nach der eigenhändigen Aufzeichnung.

### 937. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 27 juillet 1742.

Monsieur. Votre lettre, en date de Dresden du 21 de ce mois, avec l'incluse de M. le Cardinal, vient de m'être rendue, et comme j'ai répondu à celle-ci, je vous adresse ci-jointe ma réponse, ne doutant point que vous aurez soin pour qu'elle arrive à son destination. J'espère d'avoir bientôt des nouvelles de votre heureuse arrivée à Berlin,<sup>2</sup> et je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Je suis bien aise que vous reveniez à Berlin, et que vous ne fassiez pas le loup-garou avec vos anciens amis, qui vous estiment toujours également.

Nach dem Abdruck in den Mémoires des négociations du marquis de Valory II, 266.

<sup>1</sup> „On n'a absolument pas voulu admettre le correctif touchant le titre de souverain duc de Silésie“ berichtet Podewils 28. Juli, „provoquant à l'exemple de la Suède, par rapport au titre de duc de Poméranie pour un petit bout que les Suédois tiennent de cette province.“ — <sup>2</sup> Valory traf bereits am 25. Juli in Berlin ein.

Gut. Aber Ich glaube nicht, dass wir dergleichen haben.

Il faut le correctif de souveraine duchesse *en* Silésie, mais pas *de la* Silésie. On pourrait, pour éviter ces inconvénients, leur proposer d'incorporer leur Silésie avec la Moravie, pour que les titres mêmes ne puissent réveiller des chicanes; mais après tout, ce sont des coyonneries.<sup>1</sup>

Comme on peut traiter ceci à son aise, vous n'avez qu'à garder cet article.

### 938. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Charlottembourg, 28 juillet 1742.

Monsieur mon Cousin. Quoique j'aie prévu les suites qu'aurait la dissolution de l'alliance, et que j'eusse toujours persisté dans la résolution de remplir mes engagements avec toute la rigidité possible, une enchaîture de fautes, faites par les généraux tant français que bavarois, en diminuant le nombre de mes alliés, me chargeait d'autant plus du fardeau de la guerre. De plus, le risque devenait de jour en jour plus problématique, et la difficulté à réunir les respectifs alliés sur un plan d'opération fixe et praticable, m'obligea, après avoir fait toute sorte de tentations inutiles à la cour de Vienne pour lui arracher quelque partie de ses États en faveur de l'Empereur et de la Saxe, d'accepter les conditions de paix si souvent offertes et tant de fois refusées, ne pouvant seul soutenir à la longue le poids de cette guerre, qui semblait tirer en longueur, et pour laquelle il aurait fallu des flots de sang répandu et des campagnes nombreuses pour la terminer au gré des parties contractantes.

Je suis persuadé que la maison d'Autriche n'oubliera, tant qu'elle subsistera, ni la Lorraine ni la Silésie, et que par conséquent nos intérêts seront toujours les mêmes. Vous verrez, de plus, par toutes mes démarches que jamais je n'enfreindrai rien contre la renonciation que j'ai faite de mes prétentions sur les duchés de Juliers et de Bergue. J'ai trop d'obligations à la France pour la payer d'une si noire ingratitudo, et quelques ressorts que l'Angleterre fasse jouer, on ne tirera ni directement ni indirectement le moindre secours de moi contre la France. Mon traité de paix sera imprimé, il n'y a point d'article secret, et par cette publication toute l'Europe sera convaincue que je n'ai voulu autre chose sinon me soustraire aux hasards de la guerre et remettre par la paix mes provinces que le tumulte de la guerre avait dérangées.

Je n'ai point pressé le roi de Pologne de faire sa paix; il lui a été simplement déclaré qu'il dépendrait de lui d'accéder à ce traité, à condition qu'il retirerait ses troupes de la Bohême, ce qui veut dire à peu près en termes synonymes: si vous voulez faire la paix, ne faites plus la guerre.

Je ne suis point étonné des discours du public en France; des gens qui ne sont pas instruits ne passent jamais pour juges, la postérité est la seule qui puisse décider de la réputation des princes, pendant leur vie ils n'ont que des flatteurs et des envieux.

Vous pouvez être persuadé, Monsieur, que j'employerai tout ce que je puis employer pour être utile à l'Empereur, que vous ne trouverez un zèle semblable pour la gloire de la France, et une estime pleine d'amitié et d'admiration pour le véritable Mentor de la France, avec

laquelle je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami  
et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

### 939. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 27. Juli: Valory hat ein Schreiben des Churfürsten von der Pfalz überreicht, in welchem der Churfürst seinem Wunsch Ausdruck giebt, dem Pfälzgrafen von Sulzbach und dessen Töchtern in Jülich und Berg die Eventualhuldigung leisten zu lassen. Die Minister sehen kein Bedenken entgegenstehen, geben aber anheim, in der Antwort an den Churfürsten den Vorbehalt zu machen „que Votre Majesté suppose toujours que la France et la maison palatine rempliraient à leur tour toutes les obligations dans lesquelles l'une et l'autre sont entrées, de garantir pour toujours à Votre Majesté la Silésie.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

### 940. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Graf Otto Podewils berichtet, Haag 20. Juli: Lord Stair ist im Gespräch auf seinen Plan zur Vermittelung zwischen dem Kaiser und dem wiener Hofe zurückgekommen, von dem der Gesandte bereits am 17. Juli berichtet hat: „que, si les ministres bavarois insistaient sur l'évacuation de la Bavière, ce serait une négociation de trop longue haleine, et qui ne pourrait jamais se traiter avec tout le secret requis; qu'il fallait dans les grands maux de prompts remèdes, et qu'il était nécessaire que l'Empereur fit d'abord un traité provisionnel par lequel on laissât la reine de Hongrie dans la possession où elle était, mais qu'on pourrait donner à l'Empereur des sûretés par rapport à la Bavière, en cas qu'on ne fût pas en état de le rendre maître des provinces qu'on lui destinait.“ — „Ces discours et plusieurs autres me font juger que l'Angleterre songe à dédommager la reine de Hongrie

Potsdam, 28. Juli 1742.  
Ja, jedoch unter der hier gemeldeten Declaration, und dass sich das Haus Pfalz darüber verbindlich erkläre: so bin Ich wohl zufrieden, dass die berichtete eventuelle Huldigung geschähe. Und da Ich gedachter Massen auf Jülich und Berg renunciiret habe, so kann der Churfürst seine Arrangements deshalb machen, wie er will, sonder zu besorgen, dass Mich dagegen opponiren werde.

aux dépens de la Bavière de la cession qu'elle a faite à Votre Majesté, et qu'en même temps elle ne serait pas fâchée d'accorder l'Empereur de quelques provinces de la France.“

ihm dabei auf eine wohl tourne Manier sagen, Ich könnte nicht glauben, das Mylord Stair recht von der eigentlichen Intention des englischen Ministerii informiret sei; wenn er über sein Project recht

reflectirte, würde er die absolute Ohnmöglichkeit desselben finden. Ich riethe zum Frieden und hätte deshalb hauptsächlich Meinen Frieden gemachet, um dadurch den generalen Frieden zu befördern und zu Wege zu bringen. Es sollte Mir leid thun, wann durch so weitaussehende Projecte und daraus entstehende blutige Kriege Europa gänzlich zerrüttet werden sollte; daher denn den Frieden nochmals recommandirte, und dass man den Kaiser nicht abandonirte, sondern durch Restitution seiner Lande und eine so viel mögliche Satisfaction von Frankreich ganz detachirte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

### 941. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Charlottenburg, 30. Juli 1742.

„Auf beiliegende Relationes des Herrn von Mardefeld Excellenz<sup>1</sup> haben Se. Königl. Majestät allernädigst befohlen zu melden, dass derselbe alle Discurse von Mariages zu esquiren und zu evitiren haben sollte.

Die Nachricht von der baldigen Loslassung des Prinzen Anton Ulrich wäre Sr. Königl. Majestät lieb zu vernehmen; der traité d'alliance könnte bald geschlossen werden und zu Stande kommen, solchen aber zu weit zu extendiren, wäre Höchstderoselben Meinung auch nicht.“

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

### 942. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Berlin, 31 juillet 1742.

Je suis extrêmement surpris de la proposition, que suivant votre rapport du 13 juillet, le marquis de La Chétardie doit avoir faite à la cour de Russie, pour l'engager à faire contre moi une ligue avec la France, la Suède, le Danemark et la Saxe.<sup>2</sup> Ce qui m'étonne le plus, c'est la circonstance du temps où ledit marquis a fait cette démarche,

<sup>1</sup> Der Vicekanzler Bestushev hat nach Mardefeld's Bericht vom 13. Juli eine Verbindung des Herzogs von Holstein (nachmals Zar Peter III.) mit der preussischen Prinzessin Amalie in Anregung gebracht. „Les deux frères (Bestushev) souhaiteraient d'étendre et amplifier le projet du traité d'alliance.“ — <sup>2</sup> Vergl. auch S. 246 Anm. 1.

<sup>1</sup> Die Antwort des Königs an den Churfürsten von der Pfalz, ein deutsches Kanzleischreiben, ist vom 31. August.

n'étant pas possible que la France fût alors informée de mon accommodement avec la cour de Vienne, ni par conséquent vraisemblable qu'elle eût donné de pareilles instructions à son ministre. Au fond, il ne me semble pas que je doive infiniment apprêhender l'effet de cette intrigue. Je suis entièrement assuré de la cour de Danemark, et je n'ai absolument rien à craindre de sa part. La Saxe et la Suède, il est vrai, ne manquent peut-être pas de mauvaise volonté, mais l'une et l'autre sont trop faibles pour me faire beaucoup de tort; et quant à la cour de Russie, la considération de ses propres intérêts l'empêchera, j'espère, de conspirer à ma ruine, et je la tiens trop avisée pour déchirer le manteau qui la couvre, à moins qu'elle ne soit soumise à des influences étrangères, ainsi que cela s'est fait durant la dernière administration.

Il m'importe néanmoins d'être instruit au juste de tous les abouissants de cette affaire, et vous aurez soin de prendre les informations les plus exactes qu'il vous sera possible si le marquis de Chétardie a fait les propositions dont il s'agit de la part et par ordre de sa cour, ou comme une idée particulière; si c'est en guise de proposition formelle ou par voie d'insinuation et s'il l'a fait uniquement de la part de la France, ou de concert avec quelque autre puissance et en son nom, particulièrement si le ministre de Saxe y est entré, et jusqu'à quel point.

Vous n'oublierez pas de me donner sur tous ces articles les lumières les plus justes que vous puissiez vous procurer.

Que cela vous serve au surplus de nouveau motif pour presser les ministres de hâter la conclusion du traité d'amitié, afin de couper court à ces sortes d'intrigues; et vous pouvez bien leur insinuer, mais adroïtement et sans qu'ils puissent s'en formaliser, que, dans la situation présente où je reçois de fréquents avis des intrigues qu'on tâche de former au préjudice de mes intérêts à la cour de Russie, et où d'ailleurs tous les obstacles qui avaient paru jusqu'ici s'opposer à la conclusion du traité d'amitié venaient à cesser par mon accommodement avec la cour de Vienne, le délai ultérieur de ce traité doit naturellement me causer beaucoup d'inquiétude et de soupçons, et qu'il vous paraît être de l'intérêt de la Russie même de le faire cesser le plus promptement qu'il est possible, et d'établir sur des fondements solides la confiance réciproque des deux parties.

Federic.

Nach dem Concept.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

#### 943. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 1. August, dass Valory ein Mémoire mit der Anfrage übergeben hat, ob der König von Frank-

Il faut lui répondre que je ne puis me mêler des différends de la France et de l'Angleterre, que

reich in dem zu gewärtigenden Kriege mit England auf preussische Hülfe nach Artikel 3 der Defensivallianz vom 5. Juni 1741 zu rechnen habe.

j'ai fait la paix pour ne point avoir la guerre, et qu'après tout le *casus fœderis* n'existe pas encore; mais, en même temps, donnez-lui toutes les assurances du monde que nous resterons en repos.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

#### 944. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 3 août 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai bien reçu la lettre dont Votre Majesté Impériale m'a honoré en date du 26 juillet dernier, et je suis très sensible aux marques qu'Elle me donne de Son attention, en me prévenant sur l'intention de Son Altesse Électorale Palatine de faire rendre de son vivant, dans les duchés de Juliers et de Bergue, l'hommage éventuel au prince son gendre et aux princesses ses petites-filles. Il est vrai que l'Électeur m'avait déjà fait part de ce dessein, et comme je persiste sincèrement dans l'intention de remplir religieusement tout ce que j'ai promis par rapport à la succession de Juliers et de Bergue dans le traité du 24 décembre 1741,<sup>1</sup> pourvu que la maison palatine s'oblige pareillement à satisfaire aux engagements qu'elle a pris dans le même traité, pour me garantir la possession tranquille de la Basse-Silésie et de la comté de Glatz, je n'ai pas hésité de donner mon consentement à l'hommage en question, n'y ayant mis d'autre condition que de demander préalablement à Son Altesse Électorale une déclaration formelle que, nonobstant le changement arrivé dans les affaires depuis ma paix avec la cour de Vienne, les maisons palatines ne laisseraient pas de satisfaire à la garantie susdite, le cas y échéant.

C'est de quoi je ne doute pas que Votre Majesté Impériale ne soit déjà informée par le maréchal comte de Seckendorff, qui d'ailleurs s'est acquitté de sa dextérité ordinaire de la commission dont Votre Majesté Impériale l'avait chargé auprès de moi, et dont la personne m'a été fort agréable, de sorte que je ne saurais me dispenser de le Lui recommander non seulement sur le pied d'un général expérimenté, mais encore comme un très habile ministre dont les avis seront sans doute d'une grande utilité à Votre Majesté Impériale dans la situation présente de Ses affaires, au succès desquelles je m'intéresse toujours infiniment, étant invariablement avec l'estime la plus parfaite, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère, cousin et fidèle allié

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

<sup>1</sup> Vergl. Bd. I, 250. — <sup>2</sup> Bd. I, 412.

## 945. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A FRANC-FORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 3 août 1742.

Monsieur le maréchal comte de Seckendorff. Vous recevrez ci-clos, à cachet volant, la réponse à la lettre que vous m'avez remise de la part de Sa Majesté Impériale, en date du 26 juillet passé. Je compte que Sa Majesté sera satisfaite de son contenu, et que vous ne le serez pas moins des sentiments d'estime et de considération que j'ai marqués pour votre personne. Ces sentiments étant très sincères, je me ferai en tout temps un véritable plaisir de vous le confirmer, et de vous convaincre en toute occasion de la bienveillance et de l'affection avec laquelle je serai constamment votre bien affectionné ami **Federic.**

Nach dem Concept.

## 946. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE PODEWILS A LA HAYE.

Potsdam, 4 août 1742.

J'ai appris par votre dépêche du 29 juillet ce qui s'est passé à l'occasion de la lettre que milord Stair a reçue du prince Guillaume de Hesse-Cassel.<sup>1</sup>

Il me semble qu'il n'y a rien mieux fondé en raison, et rien de plus équitable, que ce que l'Empereur demande touchant l'évacuation de la Bavière et la cessation des hostilités à faire d'abord quand les troupes françaises évacueront la Bohême, et qu'on convienne ensuite de bonnes médiations à régler les différends qui resteront. Ce que vous devez insinuer à milord Stair, et vous n'oublierez jamais, aussi souvent que l'occasion se présente, de recommander les intérêts de l'Empereur, autant que les circonstances le veulent permettre, afin que, par l'entremise de l'Angleterre et de ses amis, l'Empereur soit rétabli dans ses États héréditaires. Je me saurais vous cacher que je ne suis pas infiniment édifié de ce que vous marquez si peu d'empressement pour faire goûter d'une manière bien ménagée des propositions si justes et si équitables que celles que l'Empereur vient de faire, quoique vous soyez assez instruit de mes intentions là-dessus. Je suis etc.

Nach Abschrift der Cabinettskanzlei.

**Federic.**

## 947. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 4 août 1742.

J'ai vu par votre dépêche du 29 juillet passé les réflexions que milord Carteret a faites sur les propositions faites de la part de la

<sup>1</sup> Vergl. Droysen V, 2, 16.

France à la reine de Hongrie. Comme je suis tout-à-fait résolu de garder une neutralité très exacte, en ce qui concerne les affaires de la cour de France avec la cour de Vienne et ses alliés, mon intention est que vous devez éviter soigneusement, quoique sans une affectation marquée, d'entrer en matière, quand on vous parle contre la France. Mais si l'occasion se présente que vous puissiez recommander les intérêts de l'Empereur, et qu'il soit rétabli dans ses États héréditaires d'abord que les troupes françaises évacueront la Bohême, vous ne manquerez point de le faire d'une manière bien ménagée. Je suis etc.

Nach Abschrift der Cabinettskanzlei.

**Federic.**

## 948. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

Berlin, 4 août 1742.

J'ai reçu votre dépêche du 30 juillet dernier, et je suis fort satisfait du détail de ce qui s'est passé par rapport à l'acceptation et à la signature de l'acte de réconciliation entre la reine de Hongrie et Sa Majesté Polonaise.

Quoique Sa Majesté ait été comprise dans le traité préliminaire de Breslau, ainsi que diverses autres puissances, cela ne lui impose pas la nécessité d'y accéder, cet acte dépendant de la libre volonté de chaque souverain, et personne n'étant en droit de le forcer à remplir la place qu'on lui a ménagée dans de pareils traités. Ainsi je ne saurais trouver à redire que la cour de Saxe ait mieux aimé se réconcilier avec celle de Vienne par un acte particulier, que d'accéder au traité qui a terminé mes différends avec la reine de Hongrie. Il me paraît d'ailleurs très naturel que Sa Majesté Polonaise se soit réservé ses droits, qui lui peuvent compéter en son temps, rang et lieu, sur la succession d'Autriche. Mais je ne remarque pas qu'elle prétende exercer ses droits du vivant de la reine de Hongrie, de sa sœur et de leurs héritiers, ou de se réserver la faculté de donner ou de refuser son consentement aux cessions que la Reine a faites en ma faveur: prétention incompatible avec la teneur de l'acte de réconciliation même, et surtout avec la clause que l'acte en question ne dérogerait point aux préliminaires signés à Breslau, clause par laquelle la cour de Vienne reconnaît constamment l'obligation desdits préliminaires, et celle de Dresde avoue tacitement que la reine de Hongrie est en droit de transiger, ainsi qu'elle a fait, sur les États de la succession d'Autriche. De sorte qu'il n'est nullement probable que la cour de Vienne eût jamais proposé la clause susdite, ni que celle de Dresde l'eût acceptée, si le dessein de l'une ou de l'autre avait été, ainsi que vous les en soupçonnez, de se ménager une porte de derrière pour invalider quelque jour les préliminaires en question.

Quant à l'autre prétexte que vous croyez pouvoir servir à contester la validité des cessions qui m'ont été faites par ledit traité, savoir que les États de Bohême n'avaient pas consenti au démembrément de la Silésie, je veux bien vous dire qu'on y a déjà pensé, il y a quelque temps, et pris toutes les mesures pour faire disparaître cette difficulté.

De sorte que vous ferez bien de rester tout-à-fait tranquille sur ce sujet, et de ne vous pas donner le moindre mouvement pour traverser la réconciliation dont il s'agit, soit par voie de protestation ou d'une autre manière, puisque la clause susmentionnée suffit pour mettre en sûreté mes acquisitions. Vous tâcherez néanmoins d'obtenir du ministre britannique copie de l'acte de réconciliation *in extenso*, pour me l'envoyer le plus tôt que vous pourrez.

Federic.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

Nach dem Concept. Zu Grunde liegt eine dem Grafen Podewils von dem Könige persönlich ertheilte Weisung.

#### 949. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 6. August 1742.

„Des Königs Majestät seind von demjenigen, so des Herrn von Mardefeld Excellenz von dem Dessein und der Idee des französischen Hofes, um der Kron Schweden Stettin zu procuriren, gemeldet hat,<sup>1</sup> zum höchsten frappiret worden und haben mir befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie es gut sein würde, dem Feldmarschall Grafen von Seckendorff diejenigen Passagen aus des Herrn von Mardefeld Berichten, worinnen er von dieser schändlichen Intrigue geschrieben, per modum extractus zu communiciren. . . . Wenn ich mich unterstehen dörftet, meine geringe Gedanken hiebei zu fügen, so dörftet Se. Königl. Majestät Dero Intention erreichen, zugleich aber auch die Gefahr eines üblichen Gebrauchs von solchem Extracte vermieden werden, wenn der Herr von Klinggräffen instruirt würde, solches dem Feldmarschall Graf Seckendorff en confidence zu insinuiren.“<sup>2</sup>

. . . . Chambrier in Paris soll gleichfalls „mit aller Adresse und wohl zu nehmender Vorsicht von demjenigen Gebrauch machen, was des Herrn von Mardefeld Excellenz . . . von der schändlichen Intention

<sup>1</sup> Bericht Mardefeld's, Moskau 16. Juli: „L'idée de la France de proposer à la Suède Stettin avec son territoire, en guise d'équivalent pour la satisfaction que la cour de Stockholm demande à la Russie, tout chimérique que cet expédition m'a paru, n'a pas laissé d'être proposée à la cour d'ici . . . Il est avéré que le marquis de la Chétardie remue ciel et terre pour disposer l'Impératrice à faire la paix *quovismodo* avec la Suède, pour faire alors une ligue contre Votre Majesté et Ses alliés.“ — <sup>2</sup> In diesem Sinne ein Erlass an Klinggräffen, Berlin 11. August. Ein Extract aus den Mardefeld'schen Berichten wird demselben nicht beigegeben.

des französischen Ministers in Russland, Se. Königl. Majestät um Stettin zu bringen, berichtet, und sich alles Savoir-faire bedienen, um dieses finement unter das Publicum zu bringen.“

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

#### 950. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 8. August 1742.

Dasjenige, so der Herr von Mardefeld aus Russland und Monsieur de Chambrier aus Frankreich über das Betragen des Cardinal de Fleury und dessen Menées zeithero gemeldet, zum Theil aber auch das Schreiben des Cardinals, so man auf dessen Befehl laut anliegenden Exemplars<sup>1</sup> in allen holländischen Zeitungen drucken lassen,<sup>2</sup> hat Se. Königl. Majestät piquiret und bewogen, Selbst eine Espèce von Schreiben<sup>3</sup> aufzusetzen und der Welt dadurch die Ursachen, warum Höchstderselbe einen particulairen Frieden mit der Königin von Ungarn gemachet und wie man sich von seiten Frankreichs gegen Se. Königl. Majestät betragen, einigermassen bekannt zu machen. Ich soll auf allernädigsten Befehl Ew. Excellenz eine Abschrift davon schicken und dabei melden, wie Sr. Königl. Majestät Intention ist, dass solche Pièce auf das allergeheimste gedrucket und ganz ohnvermerkt unter das Publicum gebracht, auch insonderheit auf eine gute Art in Frankreich selbst ausgestreuet werden soll, sonder dass Jemand wissen noch merken könne, von wem und woher es komme. Da nun dieses in Holland wegen der grossen Aufsicht über die Druckereien, und dass daselbst insonderheit von Sachen, so die Cron Frankreich angehen, nichts ohne Censur gedrucket werden darf, nicht wohl geschehen kann, so wollen Se. Königl. Majestät dass diese Pièce nach Köln an den Residenten von Rohden geschicket und ihm anbefohlen werden soll, solche daselbst als eine pièce volante ganz im Geheim drucken und demnächst unter das Publicum, besonders aber nach Frankreich und der Orten ausbringen zu lassen, jedoch mit solchem Secret und Ménagement, dass keine Seele auf der Welt erfahre, wo und durch wessen Veranlassung solche gedrucket worden und woher solche komme.

Die Gelegenheit, warum Se. Königl. Majestät vor andern auf den von Rohden gefallen, ist, dass Höchstdieselbe Sich erinnern, wie des Höchstseligen Königs Majestät vor einigen Jahren einmal dergleichen Brochure, den sächsischen und französischen Hof angehend, insgeheim drucken und publique machen lassen wollen, Sie solche erst nach Holland an den dermaligen Envoyé Luiscius gesandt, um solches nach Dero

<sup>1</sup> Gazette d'Amsterdam vom 3. August 1742. — <sup>2</sup> D. d. Versailles 10. Juli 1742; vergl. Preuss. Staatschriften I, 329. — <sup>3</sup> „Lettre du Comte de \*\*\* à un de ses amis.“ Vergl. Preuss. Staatschriften I, 335.

Intention in das Werk zu richten, welcher aber dieselbe zurück geschicket und berichtet, dass solches derten wegen der vorgemeldten Schwierigkeiten nicht wohl möglich sei, dass auch solche in Frankreich auszubringen wegen der scharfen Visitation, so in den Grenzorten von Frankreich gegen die österreichischen Niederlande zu von allen und besonders gedruckten Sachen geschehe, fast nicht practicable sei. Worauf dann des Höchstseligen Königs Majestät dem von Rohden davon chargirten, welcher sich auch von seiner Commission wohl acquittirte, sonder dass das geringste davon eclatirte, obschon diese Brochure damals kein sonderliches Aufsehen machte, da solche durch das viele Hin- und Herschicken nicht mehr von der Zeit war und ihre grösste Annehmlichkeit dadurch verloren war.

Ich überlasse Ew. Excellenz, was Dieselbe darunter vor gut zu finden geruhen wollen; sollten Dieselbe aber finden, dass erstermeldte Pièce in Holland gedrucket werden könnte, würde solches Sr. Königl. Majestät noch lieber sein, nur ist das Secret bei dem Druck und das Ménagement bei der Publication dasjenige, welches Höchstdieselbe hauptsächlich dabei haben wollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

## 951. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt 4. August: L'Empereur „se trouve presque au désespoir dans la situation présente. Milord Stair doit avoir parlé à la Haye au comte de Seinsheim avec une hauteur extraordinaire, jusque-là même de dire que l'Empereur ne doit pas penser à parler de l'évacuation de la Bavière, et exigeant des conditions que ce prince ne serait pas en état de remplir . . . J'ai pu comprendre . . qu'on exigeait que l'Empereur dût sur le champ tourner ses armes contre les Français; ce prince en a été frappé comme d'un coup de foudre, regardant la chose de cette façon qu'on voudrait lui faire perdre ses justes prétentions et en même temps tous ses États.“

Mündliche Resolution (præs. 11. August). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 952. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Graf Otto Podewils berichtet, Haag 7. August: Lord Stair hat versprochen, nachdem der Gesandte ihm die Argumente

Klinggräffen soll alles dienliche anwenden, um den Kaiser nur zu beruhigen, und ihm sagen, er habe nicht nöthig zu desesperiren, seine Sachen würden noch besser werden, als er es gedachte; er möchte sich an die Reden des Mylord Stair nicht kehren, es wäre derselbe ein Brouillon, und das englische Ministerium hätte ganz andere Gedanken und würde den Kaiser nicht abandonniren.

Charlottenburg, 12. August 1742.  
Es soll ihm cito geantwortet werden, an Mylord Stair zu sagen,

der königlichen Rescripte dargelegt, „qu'il était déterminé pour engager sa cour à s'employer pour l'Empereur afin de lui faire ravoir la Bavière.“ Der Lord formulirt dem Gesandten seinen Standpunkt schriftlich dahin: „Si je savais pour sûr que le roi de Prusse souhaitait véritablement d'établir ou de voir établie une bonne barrière entre l'Empire et la France, alors je pourrais agir avec beaucoup plus de zèle et de confiance en faveur de l'Empereur. Mais si, au contraire, le roi de Prusse incline plutôt à conserver les choses sur le même pied incertain qu'elles ont été pendant si longtemps entre la France et l'Allemagne, alors je pourrais avoir lieu de considérer la cession de la Bavière dans toute une autre lumière.“

Der Gesandte glaubt, dass Lord Stair bei aller anscheinenden Offenheit nur sein System verfolgt, Preussen mit Frankreich zu verfeinden und dass deshalb bei allen Mittheilungen an den Lord die höchste Vorsicht geboten ist.

Beredsamkeit anwenden, solches demselben goutiren zu machen. Insbesondere muss er dem Letzteren wegen Indemnisation des Kaisers und sonstigen sehr delicat goutiren machen, damit er nur erst in eine Indemnisation entriert, alsdann sich das andere en égard der von dem Hause Oesterreich zu gebenden Satisfaction peu à peu finden wird. Wenn es nöthig ist, so muss dieses chiffriren werden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 953. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Berlin, 14 août 1742.

„Quoique j'eusse été bien aise qu'on eût accepté le traité de la manière que je l'avais proposé, cependant, si les Russes demandent absolument qu'on y insère la garantie réciproque de nos États, situés en Europe, et contre toute autre puissance que la Porte Ottomane, la Perse ou les autres princes de l'Orient, je veux bien y acquiescer, pourvu qu'on ne prétende pas me faire prendre part à la guerre présente entre la Russie et la Suède, à l'égard de laquelle je suis fermement résolu de garder une neutralité exacte: à quoi je compte que la cour de Russie consentira avec d'autant moins de répugnance que la supériorité de ses forces sur celles de la Suède la met suffisamment en état de se passer des secours étrangers.

wie es Mir lieb wäre und erfreute, ihn in solchen Sentiments zu sehen, auf welche Art Ich hoffte, dass ein raisonnable Friede zu Wege gebracht werden könnte. Um aber solchen zu Wege und den Frieden auf einen fermen Fuss zu bringen, so wäre es nothwendig, den Kaiser auf einige Art wegen seiner Prätensionen zu dedommagiren und ihm dabei zu seinen Erbländen zu verhelfen, sonst Frankreich beständig Gelegenheit daher nehmen würde, einen neuen Krieg anzuspinnen. Und hätte man also auf gute Moyens zu denken, um den Kaiser durch Saecularisation einiger Stifter nebst andern guten Mitteln zu indemnisiiren. Dieses alles soll der Graf Podewils mit einer doucen und sehr polien Art an Mylord Stair sagen, und alle

Mais pour ce qui est de la garantie de la succession que Sa Majesté l'Impératrice voudra établir dans son Empire, je ne ferai nulle difficulté de la lui donner, quelque arrangement qu'elle juge à propos de prendre à cet égard.

Au reste j'apprends avec plaisir que les frères, comtes de Bestushev, entrent dans mes idées et s'intéressent avec zèle à l'union entre l'Impératrice et moi. Vous ferez tout au monde pour les affermir dans ces sentiments, et vous tâcherez même de rectifier ceux du conseiller privé Lestocq, à quoi j'espère que vous réussirez d'autant plus aisément, surtout après le départ du marquis de La Chétardie, qui paraît avoir gagné quelque ascendant sur lui, que j'ai lieu de croire qu'il sera content de moi, ayant satisfait à tout ce qu'il a désiré en faveur de son neveu et de son frère" . . . .

Federic.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

Auszug aus dem Concept. Zu Grunde liegt eine dem Graf Podewils am 13. August von dem Könige persönlich ertheilte Weisung.

#### 954. AU CONSEILLER CATANEO A VENISE.

Berlin, 14 août 1742.

J'ai été étrangement surpris d'apprendre par votre feuille du 27 juillet passé la découverte que vous prétendez avoir faite de l'intrigue horrible que la cour de France doit avoir tramée contre mes intérêts à celle de Rome,<sup>1</sup> et cela dans le temps que j'exposais ma propre personne pour le bien de ses alliés et le sien, et qu'elle me prodiguait les assurances les plus fortes et les plus énergiques de son amitié et de sa fidélité à remplir ses engagements. Quelques soupçons que la conduite extraordinaire de la France durant le cours de la guerre, particulièrement sa lenteur et nonchalance indéchiffrable dans toutes les opérations militaires, eussent pu m'inspirer sur ses intentions, jamais il ne m'est tombé dans l'esprit qu'elle ait poussé la perfidie jusqu'à ce point; et même à l'heure qu'il est, j'ai bien de la peine à me persuader que le cardinal de Fleury ait pu se rendre coupable d'une trahison aussi noire et exécutable.

Comme il m'importe extrêmement d'être pleinement éclairci sur ce point, vous n'épargnerez aucun soin ni dépense pour approfondir ce

<sup>1</sup> Bericht Cataneo's, Venedig 27. Juli: „On prétend que le Cardinal avait donné sa parole au Pape, par le moyen du cardinal de Tencin, qu'il travaillerait pour qu'à la paix générale la Silésie ne restât point entre les mains du roi de Prusse, et que cet illustre et puissant chef des protestants ne fût plus en état de se faire craindre en Allemagne. Qu'à cette fin, il ne demandait que le temps de conduire la reine Thérèse à la cession de la Bohême à l'Empereur et au roi Auguste, dont il la revancherait sans doute. Il priait aussi le Pape de donner les mains à cette intrigue, l'y poussant par un esprit d'un horrible Catholicisme. La personne dont je tiens cette anecdote me veut persuader que le Pape eut trop de religion et d'honnêteté pour tremper là-dessus, et qu'il refusa même d'en rien communiquer à son nonce Doria.“

mystère, et pour m'en faire tomber entre les mains quelque preuve authentique et que l'on puisse produire au public. Personne ne saurait mieux vous seconder là-dedans que le commandeur comte de Sinzendorff, qui se trouve à Venise, tant par lui-même que par son frère le Cardinal, évêque de Breslau, qui a assez de connaissances et d'amis à Rome pour pouvoir attraper des indices plus clairs et des preuves plus convainquantes sur tout cela. Vous pouvez même l'en requérir de ma part et l'assurer de ma protection et de ma reconnaissance. Vous me rendrez par là un service des plus importants, et dont je vous tiendrai toujours compte.

Federic.

Nach dem Concept.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

#### 955. AU CARDINAL DE SINZENDORFF A BRESLAU.

Berlin, 15 août 1742.

Je vous communique en confidence ci-joint l'extrait d'un avis qui m'est venu de Venise de bonne part, et comptant beaucoup sur votre affection et votre attachement pour moi, j'espère que vous voudriez bien me faire le plaisir de tâcher par vos connaissances et amis à Rome de pénétrer, autant qu'il est possible, la vérité de cette nouvelle et de me faire avoir, si cela est praticable, des indices et des preuves clairs là-dessus, en cas qu'elle se trouve vraie.<sup>1</sup> Vous pouvez compter sur ma discrétion, et que vous n'y serez commis en aucune façon. L'obligation que je vous en aurai sera égale à l'estime avec laquelle je suis et serai invariablement etc.

Federic.

Nach dem Concept.

#### 956. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Andrié berichtet, London 7. August:

Er hat im Gespräch mit Carteret auf die kriegerische Sprache des Lord Stair hin-

Potsdam, 15. August 1742.

Dass Mylord Carteret nicht von so vehementen Sentiments ist,

<sup>1</sup> Sinzendorff antwortet, Breslau 22. August: „On pourrait tout au plus en tirer quelque chose du Saint-Père même, qui ne prend pas infiniment de précaution dans ses discours, mais avec tout cela, on ne parviendrait point à avoir des preuves en main, . . . car le cardinal de Tencin prévoyant et rusé comme il est, n'en aura apparemment rien lâché par écrit.“ Durch die beiden Cardinale Albani in Rom würde vielleicht etwas zu erfahren sein. Cardinal Alexander Albani schreibt dann aus Rom 15. Sept. an den Comthur Sinzendorff: „Tout ce que j'ai pu pénétrer de l'affaire que vous me demandez, c'est que M. le cardinal de Tencin a toujours tâché d'imprimer au Pape qu'il n'avait rien à craindre pour la religion en Allemagne à l'égard du roi de Prusse, car à la fin du jeu, ce prince n'aurait rien gagné.“ (Beilage zu Cataneo's Bericht vom 21. Sept.) Vergl. unten Nr. 991. 1001. S. 277. 282.

gewiesen; Carteret hat ihm darauf versichert „que Stair n'en avait jamais reçu d'ordre; que cet ambassadeur, d'ailleurs très bien intentionné pour la bonne cause, prenant beaucoup sur lui, pourrait être allé plus loin qu'il n'aurait dû, dans la conversation particulière avec le ministre de Votre Majesté à la Haye; mais que cela ne devait tirer à aucune conséquence; qu'il pouvait m'assurer que Sa Majesté Britannique n'a eu ni n'a aucune intention de rien changer aux arrangements pris et convenus.“

Der Kaiser hat sich, wie Andrié von dem kaiserlichen Gesandten weiss, erboten, alle in Deutschland befindlichen Hülfsvölker nach Hause zu senden. „Sa Majesté Britannique et son ministère répondirent hier à ces propositions fort généralement, et on a insinué simplement audit ministre impérial que Sa Majesté Britannique ne pouvait rien faire en faveur de Sa Majesté Impériale, avant que préalablement Elle ne se détachât entièrement de ses engagements avec la France.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 957. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 15. August 1742.

Ueber die von dem russischen Gesandten geforderte Abberufung Mardefelds aus Moskau<sup>1</sup> sind „Se. Königl. Majestät nicht wenig betreten gewesen und in besondere Verlegenheit gesetzt worden. Sie glauben vollenkommen, dass dieses von Chétardie tramiret worden, welcher nach seiner Abreise von Moskau nicht gern einen preussischen Minister am russischen Hofe sehen will, dessen Penetration und Geschicklichkeit ihm nicht ohnbekannt sein könne. Se. Königl. Majestät sehen hierbei wohl ab, dass es nicht thunlich sei, einen Minister daselbst zu lassen, welcher dem Hofe nicht angenehm; Sie können Sich aber zugleich noch nicht entschliessen, denselben zu rapelliren, ohne einen Versuch gethan zu haben, ob die Sache nicht zu redressiren sei. Sie haben mir dahero

<sup>1</sup> Podewils hatte am 13. August berichtet: „Le comte de Tschernyschew vint cette après-midi chez moi, et après avoir parlé des nouvelles du temps, il me dit que, comme ci-devant Votre Majesté avait insisté sur le rappel de feu baron de Brackel (vergl. Bd. I S. 401), l'Impératrice se flattait qu'Elle ne trouverait pas mauvais, si elle Lui faisait la même demande à présent, pour vouloir bien envoyer à la place du baron de Mardefeld un autre ministre à sa cour.“

wie Mylord Stair, ist Mir sehr angenehm; dass man aber dem Kaiser so froid begegnet und ihm so schwer fallen will, habe sehr ungerne vernommen. Man kann nach keiner Politik noch Billigkeit von dem Kaiser verlangen, Frankreich zu abandonniren, bevor man ihm nicht seine Convenienz gemachet. Will man den Kaiser gänzlich von Frankreich detachiren und eine dauerhafte Union mit ihm und den Seepuisancen zu Wege bringen, auch das alte System herstellen, so muss man dem Kaiser vernünftige und annehmliche Propositiones thun, worunter die erstere sein muss, ihm ganz Baiern wieder einzuräumen.

befohlen, Ew. Excellenz zu melden, dass Dieselbe mit der Antwort an den Graf Tschernyschew so lange als es möglich wäre trainiren möchten, unter dem Vorwande, des Königs Majestät wären nunmehr im Begriff, Sich zu der vorhabenden Brunnenkur zu präpariren, und hätten daher befohlen, Deroselben von keinen Affairen weiter zu sprechen oder zu schreiben, bis Sie solche Kur absolviert, und zurückgekommen sein würden, inzwischen man die von Ew. Excellenz vorgeschlagene Tentative<sup>1</sup> thun möchte . . . Ich habe auch . . . mit dem Herrn Geheimen Rath von Vockerodt sprechen müssen, dass derselbe an den in Königlichen Diensten nummehr stehenden Oberstlieutenant Lestocq schreiben möchte, um durch solchen den russischen Geheimen Rath Lestocq auf andere Gedanken zu bringen; gedachter Herr Geheimer Rath Vockerodt haben solches von keinem sonderlichen Nutzen, sondern vielmehr vor convenabler gefunden, selbst an letztgedachten Geheimen Rath Lestocq zu schreiben;“ der König ist damit zufrieden. Falls es nicht möglich, Mardefeld auf seinem Posten zu lassen, „so gehet Sr. Königl. Majestät Absicht dahin, gedachten Herrn von Mardefeld wiederum an dem wienerschen Hof zu employiren, dahergegen den Herrn Geheimen Rath Vockerodt etwa zu baronisiren und solchen wiederum nach Russland zu schicken, wovon ich mich aber gegen ermeldeten Herrn Geheimen Rath von Vockerodt, als denselben gestern gesprochen, nicht das allergeringste geäussert noch merken lassen“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

## 958. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 16. August:  
Lord Hyndford erklärt auf Befehl seines Hofes, dass sein König bei dem Aufbruche des Marschall Maillebois aus Westphalen nach Böhmen den Zeitpunkt für gekommen erachte, den Einfällen der Franzosen in Deutschland ein Ziel zu setzen, und sich mit dem Könige von Preussen darüber in Einvernehmen zu setzen wünsche. Zugleich hat Hyndford Befehl, seine in Breslau abgegebene Erklärung<sup>2</sup> zu wiederholen, dass sein König eintretenden Falles seine Truppen zum Schutze der preussischen Staaten marschiren lassen werde. Hyndford wird seinem Hofe über den Gedanken des Königs von Preussen Bericht erstatten, den Kaiser für seine Ansprüche auf die österreichische Erbschaft durch Säcularisationen zu ent-

Vous voyez par tout ceci que l'unique intention qu'aient les Anglais est de nous rendre irréconciables avec les Français; pour moi, je ne vois point ce que nous avons à craindre, ainsi vous répondrez à milord Hyndford:

Primo, les compliments usités.

Secundo, que je suis prêt à conclure l'alliance défensive avec l'Angleterre.

Tertio, que mon idée sur la situation présente des choses est qu'on devait non seulement rendre la Bavière à l'Empereur, mais qu'en-

<sup>1</sup> Der Versuch einer Einwirkung auf den russischen Hof durch Lestocq. —

<sup>2</sup> Vergl. oben Nr. 923 S. 227.

schädigen. Die hannöverischen und hessischen Truppen werden nach Flandern marschiren.

qu'en le satisfaisant, et qu'ainsi, si on pouvait lui procurer les possessions de la maison d'Autriche en Souabe, ou quelque dédommagement en Italie, ou quelque sécularisation, que je croyais que ce serait un moyen sûr pour le gagner à jamais, et pour donner une forme solide au système de l'Allemagne. Que pour ce qui regarde les troupes d'Hanovre, mon sentiment est que le Roi est le maître de les faire marcher où bon lui semblerait, mais qu'il serait plus prudent de les laisser dans un pays où elles sont fort bien; que l'Angleterre a rétabli son crédit en Europe, et qu'il me semble que si sa modération en tenait là, elle aurait à coup sûr la gloire d'avoir procuré la paix à l'Europe; mais qu'au contraire, si elle commençait trop légèrement la guerre contre la France, le cas pourrait devenir problématique; mais qu'en général, puisque par ma paix les mains me sont liées, je ne puis me mêler de rien, et que du grand jamais le ministère anglais ne devait pas se flatter de m'entraîner dans une guerre contre la France, et que s'ils s'imaginaient d'y parvenir, je les avertis encore d'avance nettement de mes sentiments, pour qu'ils ne puissent point me reprocher que je les aie trompés par de fausses espérances. En un mot comme en cent, si l'on m'attaque, je saurai me défendre, mais si l'on ne me pousse l'épée aux reins, jamais je ne commencerai. C'est ce que vous pouvez dire à Hyndford, en vous récriant toujours sur notre paix, qui nous lie les mains et nous empêche de pouvoir nous mêler des différends de l'Europe, dont nous serons les paisibles spectateurs.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

F r.

## 959. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 17. August 1742.

Ich habe die Ehre Ew. Excellenz hierbei die heut eingekommene Anfrage, betreffend die von Mylord Hyndford gethanen Proposition, hierbei zu remittiren. Obschon Se. Königl. Majestät Dero allergnädigste Resolution darauf der Länge nach höchsteigenhändig dabei geschrieben, so bin dennoch von Höchstderselben befehligt worden, annoch dabei zu melden, dass des Königs Majestät zwar alles, was Sie in dem mit der Königin von Ungarn und Böhmen gemachten Friedenstractat zu thun und zu lassen versprochen haben, sanctissime erfüllen und davon nicht zur Rechten noch zur Linken weichen, auch den traité d'une alliance défensive mit der Kron Engelland, auch denen Staaten der vereinigten

Niederlande, sehr gerne verabredeter Massen schliessen wollen, Sich aber von dem dermaligen Kriege mit der Kron Frankreich auf keine Art noch Weise nicht meliren können noch wollen; deshalb Ew. Excellenz an Mylord Hyndford u. a. sagen möchten, wie der gedachte Tractat des Königs Majestät selbst die Hände darunter bänden, welchem Sie au pied de la lettre nachkommen wollten. So würde gedachtem Mylord auch noch ohnentfallen sein, dass als Se. Königl. Majestät bei der letzten Friedensnegociation Sich von Selbsten zu einer Mediation offeriret und solche nebst denen beiden Seepuissances übernehmen wollen, Mylord Hyndford darauf geantwortet habe, dass, da Se. Königl. Majestät der Königin von Ungarn keine Hülfe wider ihre Feinde leisten wollten, man auch Dieselbe nicht zu einer Mediation admittiren könnte, sondern schlechterdings prätendiret, dass Se. Königl. Majestät Sich ni en blanc ni en noir von dem jetzigen Kriege weiter meliren sollten. Worauf dann Höchstdieselbe auch die offerirte Mediation fahren lassen. Wenn Sie jetzo Sich vor den Kaiser in gewissem Masse interessirten, so wäre es lediglich par la voie des bons offices und par manière de conseil, weil Sie die Sache nicht anders begriffen, als dass wenn man die Ruhe in Teutschland herstellen wollte, solches nicht anders noch eher geschehen könnte, als dass man dem Kaiser die churbaierschen Lande sofort restituiret und demselben alsdann wegen seiner gemachten Prätensionen einige Indemnisation ausmachte, es sei nun solche durch Cedirung der österreichischen Vorderlande im Schwäbischen, oder in Italien, oder aber durch Säcularisation einiger katholischen Stifter; sonst und wann dieses nicht geschähe, der Frieden platriret sein und Frankreich den Kaiser allemal in seiner Dépendance behalten, mithin, so oft es wolle, neue Unruhe anzufangen Gelegenheit behalten würde.

Dieses wären aber nur lediglich Gedanken, so Se. Königl. Majestät dem englischen Hofe communicirte, und Sich tibrigens gefallen liessen, was der englische Hof davon vor Gebrauch machen wollte. Sie vor Sich melirten Sich von der Sache nicht und wünschten vielmehr, dass auch Dero Name nicht einmal dabei genennet würde.

En passant fiele Sr. Königl. Majestät hierbei nur noch ein, dass Ew. Excellenz sich erinnern würden, wie der Kaiser durch den Graf Seinsheim im Haag bereits diejenige Declaration gegen Mylord Stair gethan, welche Mylord Hyndford jetzo verlangete, wovon Mylord Stair aber nicht hören wollen, sondern prätendiret, der Kaiser solle sich ohne alle Condition und à discrétion liefern.

Uebrigens sollte Ew. Excellenz noch hierbeischreiben, wie Se. Königl. Majestät gar keine Ursachen fänden, die Kron Frankreich dergestalt abaisiren zu helfen, dass solche ganz ohnmächtig würde, vielmehr würden Ew. Excellenz Selbst finden, wie Höchstderselben Interesse es erfordere, dass die Kron Engelland mit der Kron Frankreich sich dergestalt balancirten, damit keine von beiden Sr. Königl. Majestät absolute Gesetze vorschreiben könnte. Es überliessen endlich Se. Königl. Majestät

noch Ew. Excellenz Einsicht, ob Dieselbe vor gut fänden, dem Marquis de Valory von der Hyndfordschen Proposition etwas, jedoch nicht mehr als er davon wissen dörfte, um keinen üblichen Gebrauch davon machen zu können, zu eröffnen, um ihm dadurch zu verstehen zu geben, dass Se. Königl. Majestät dergleichen Engagements nicht hätten, noch gegen die Kron Frankreich solche Sentiments führen, als der Cardinal und der französische Hof Sr. Majestät beimesse wollen, und dass, wann Dieselbe eine üble Intention gegen Frankreich hätten, es Deroselben an Gelegenheit nicht fehle, solche zu bewerkstelligen, da Sie täglich deshalb sollicitiret würden.

Die dem Mylord Hyndford zu ertheilende Resolution möchten Ew. Excellenz sonsten mit aller Politesse von der Welt thun, und Dero gute Sentiments gegen die Kron Engelland, Liebe zum Frieden und beständigen Vorsatz, Ihre Engagements heilig zu erfüllen, bestens gegen Mylord Hyndford gelten machen.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

#### 960. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 16. August, über die seitens des Kaisers von den Reichsständen geforderten Römermonate. Der König hat früher gegen Podewils geäussert, „wie Sie Sich zwar zu keinem neuen Geldbeitrag vor den Kaiser verstehen könnten, jedoch nicht abgeneigt wären, die 200,000 Rthlr., welche Sr. Kaiserl. Majestät auf Abschlag der in den Tractaten versprochenen 400,000 Rthlr. vor die Grafschaft Glatz bereits voraus bezahlet worden, und die wegen nicht erfüllter Condition billig restituiert werden sollten, durch Compensation zurück zu lassen.“ Die Minister fragen, ob der Comitalgesandte jetzt dahin zu instruiren sei.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Potsdam, 18. August 1742.  
Dieses Expediens ist sehr gut.<sup>1</sup>

#### 961. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 17. August, die von Valory mitgetheilte Abschrift eines Schreibens von Fleury an den letzteren, das in einlenkendem Sinne gehalten ist: „Il me revient par trop d'endroits que des gens mal intentionnés cherchent à donner des soupçons au roi de Prusse contre nous“ etc.<sup>2</sup>

je tâcherai alors de m'employer plus efficacement pour eux, et qu'autant que cela dépendait de moi, je les favoriseraï, mais que je dois garder beaucoup de ménagement en égard à ma paix, pour qu'on ne puisse rien trouver à redire contre une exacte neutralité. Que j'avoue qu'on débite bien des choses par rapport à la France, par exemple les propositions de La Chétardie en Russie, la lettre du Cardinal au comte Königsegg,<sup>3</sup> mais que je n'y ajouterai aucune foi, et qu'ils verraient par toute ma conduite combien je suis porté pour eux, et éloigné de l'enthousiasme anglais, et que, s'ils ne m'attaquent pas de vive force, les Prussiens ne paraîtront pas de ma vie comme leurs ennemis. Assaisonnez tout cela de tout le miel possible, et donnez à cette déclaration l'air le plus galant que vous pouvez.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts von Podewils.

#### 962. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 18. August: „Je me suis rendu ce matin chez milord Hyndford pour lui faire part de la réponse de Votre Majesté sur ses propositions; et pour éviter les mésentendus..., j'ai couché par écrit toute la réponse ... et l'ai lue d'un but à l'autre à milord Hyndford, qui en a pris copie en ma présence. Votre Majesté verra que je me suis attaché ... au sens littéral de la belle réponse que Votre Majesté m'a faite de sa propre main, et à ce que le sieur Eichel m'a écrit sur ce sujet.“<sup>3</sup> Podewils befürchtet französische Umrübe in Russland, das er, sobald es mit Schweden Frieden geschlossen haben wird, als Preussens gefährlichsten Feind betrachtet,

Potsdam, 19. August 1742.

Alles recht sehr gut, aber wegen Russland kann Ich Mir noch nicht einbilden, dass die Sachen schon so weit gekommen sein sollten, zumal Ich Russland keine Ursach gebe, etwas feindliches zu tentiren. Inzwischen müssen wir sehr attent und auf unserer Hut sein, auch die Freundschaft mit Russland nach Möglichkeit zu erhalten suchen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

<sup>1</sup> Unter dem 22. December 1742 lässt der Kaiser beurkunden, dass er von dem Könige von Preussen „wegen denen miteingewilligten 50. Römermonaten ... durch Abrechnung so viel als baar an dem Matricularquanto nach dem Reichsanschlag ohne Abgang und wirklich vergütet erhalten.“  
<sup>2</sup> Vergl. Mémoires de Valory II, 266. — <sup>3</sup> D. d. Versailles 11. Juli, wo Fleury die Allianz mit Preussen bezeichnet als „une ligue qui était si contraire à mon goût et à mes principes.“ Vergl. Preussische Staatschriften I, 331. — <sup>3</sup> Nr. 958. 959. Corresp. Friedr. II. II.

### 963. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet Berlin 19. August: Der russische Gesandte hat ihm in Betreff Mardefeld's erklärt „que ses instructions, en arrivant ici, avaient déjà porté qu'il devait insister sur ce rappel, et insinuer simplement que la personne du baron de Mardefeld n'était plus agréable à l'Impératrice; que par pure discréption il n'avait pas voulu débuter d'abord et dans le commencement de son ministère par une proposition de cette matière.“ Podewils hat ihn auf die Rückkehr des Königs aus dem Bade verwiesen und schlägt zum Nachfolger Mardefeld's den Grafen C. W. Finckenstein vor.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

S'il faut rappeler Mardefeld, je ferai Vockerodt baron ou tout ce qu'il faudra, et je l'enverrai dans la place de l'autre et Mardefeld à Vienne.<sup>1</sup>

### 964. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 19. August, dass die Ratification des Friedens zwischen den Höfen von Wien und Dresden auf Schwierigkeiten stösst. Der sächsische Gesandte macht sich Hoffnung auf die guten Dienste Preussens. Podewils hat ihn auf England verwiesen, nachdem Sachsen einmal dessen Vermittelung jeder andern vorgezogen habe. Podewils glaubt, dass Sachsen nur Zeit gewinnen will, um den Ausgang des Kampfes um Prag abzuwarten.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

Il faut beaucoup de politesse aux Saxons et peu de choses réelles, je crois qu'ils chipotent encore avec la France.

### 965. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils widerräth (19. August) den Druck der Flugschrift *Lettre du Comte de \*\*\* à un de ses amis.*<sup>2</sup> „Le coup leur (den Franzosen) paraîtra sanglant, et on ne manquera pas de sentir d'où il part; aussi, si l'on en suspend pour quelque temps la réplique, elle sera d'autant plus forte aux moindres apparences de succès.“

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

Je ne vois pas pourquoi ce bout de lettre pourrait faire du bruit en France. Le *Magasin*<sup>3</sup> leur dit bien d'autres duretés, mais si vous pensez que cela puisse faire un effet considérable, je consens qu'on le supprime.

<sup>1</sup> Am 18. September berichtet Podewils dem Könige, Tschernyschew habe ihm gesagt, dass sein Hof ihm seit einiger Zeit keine Weisungen wegen der Abberufung Mardefeld's gesandt habe; die Angelegenheit bleibt dann auf sich beruhen. —

<sup>2</sup> Vergl. oben S. 247. — <sup>3</sup> Gentlemen Magazine oder London Magazine.

### 966. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIRES.

Andrié berichtet, London 14. August: Carteret hat ihm mitgetheilt „que les Anglais auraient en Flandre, comprises les troupes hanovriennes, hessoises et autrichiennes, 50,000 hommes, prêts à tirer l'épée à la première occasion; ... qu'il était impossible d'obtenir la paix avec la France que de cette manière, l'épée à la main; que c'était le temps de lui parler haut, et que c'était par ce motif-là que le comte Stair s'exprimait avec tant de liberté à la Haye .... mais que je pouvais assurer Votre Majesté que le Roi était absolument de Son sentiment par rapport aux idées de pacification ..... Cependant, dans tout ceci, milord Carteret ne m'a pas caché qu'il était persuadé que toutes les démarches présentes de l'Empereur en cette cour, aussi bien qu'en Hollande et ailleurs, lui étaient suggérées par la France, ce qui rendait Sa Majesté Britannique extrêmement circonscrite dans le parti à prendre en faveur de ce prince.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

### 967. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Aix-La-Chapelle, 27 août 1742.

J'ai été surpris de voir par vos dépêches du 17 et du 20 de ce mois que le Cardinal continue dans ses soupçons contre moi, comme si je pouvais augmenter le nombre des ennemis de la France, nonobstant toutes les assurances que je lui ai fait donner du contraire. Mon intention est donc que vous devez faire de votre mieux pour rassurer le Cardinal là-dessus, et vous lui direz dans des termes aussi polis que mesurés, afin qu'on n'en puisse faire quelque mauvais usage, qu'il n'aura jamais rien à craindre de moi, que je ne m'opposerai point aux desseins de la France, mais que je me réjouirai plutôt s'ils réussissent à son gré, et que, si même je pouvais arrêter par des bons offices les desseins que les ennemis de la France méditent contre elle, je le ferai de bon cœur, autant que les conjonctures le voudraient permettre; enfin, que j'estimerai toujours l'amitié de la France, et que, quelque offre avantageuse qu'on pourrait me faire, pour prendre les armes contre elle, on ne réussira jamais à m'y entraîner. Vous assurerez en même temps le Cardinal que mon séjour à Aix-la-Chapelle ne cache pas le moindre mystère, que je n'y suis que pour prendre les eaux, et qu'en une douzaine de jours je retournerai à Berlin et de là en Silésie, pour y vaquer à mes

Wesel, 25. August 1742. Was der Kaiser proponiret, kommt von ihm selber, und hat Frankreich nichts damit zu thun, wovor Ich Garant sein will. Dieses soll Andrié an Mylord Carteret sagen, dass dieses Meine Gedanken wären; was Ich aber sagte, wäre alles als ein Conseil oder Gedanke von Mir anzusehen, und melrite Ich Mich nicht weiter, wünschte auch, dass Ich in der Sache nicht einmal genennet würde. Dass Ich aber gegen die Franzosen marschiren lassen sollte, würde schlechterdings nicht geschehen. Es soll auch der Graf Podewils im Haag dieses letztere überall und hautement declariren.

affaires domestiques. Vous direz pourtant au Cardinal que j'espère de lui que par un retour d'amitié il voudra bien faire en sorte que le ministre de France à la cour de Russie ne continue plus de briguer à ladite cour, pour l'indisposer contre moi; que je suis assez informé de tous les propos qu'il en a faits, mais que je ne l'attribue qu'à son faux zèle, et que j'espère que le Cardinal y voudra remédier. Je suis etc.

Federic.

C'est un renouvellement d'instruction, qui vous était d'autant plus nécessaire que j'ai remarqué par vos relations que vous êtes incertain sur ma façon de penser.

Nach Abschrift der Cabinettskanzlei.

#### 968. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Geh. Legationsrath Graf Otto Podewils.

Cleve, 28. August 1742.

Am 26. August in Cleve eingetroffen, hat sich Graf O. Podewils um 5 Uhr früh auf das Schloss begeben. „J'y trouvai M. de Eichel, qui me dit que le Roi avait déjà demandé la veille plusieurs fois après moi . . . Il me dit encore que par rapport à la lettre du cabinet dans laquelle le Roi me disait qu'il n'était pas trop édifié de mon peu d'empressement pour l'Empereur, <sup>1</sup> il avait représenté à Sa Majesté que je n'avais pas encore reçu ses ordres à ce sujet, ainsi qu'il n'y avait pas de ma faute; à quoi le Roi avait répondu: Envoyez toujours la lettre, elle servira à l'instruire de mes intentions et à lui faire connaître à quel point je veux qu'il s'intéresse pour l'Empereur.

Tandis que nous parlâmes, le Roi fit appeler Eichel, qui ressortit un moment après et me dit d'entrer. Je trouvai Sa Majesté à boire le café. Elle me demanda d'abord: Hé bien, que dit Stair présentement? A-t-il quelque nouvelle proposition à faire?

Je lui répondis que tout ce qui s'était passé entre nous avant mon départ, était contenu dans la dernière relation que j'avais eu l'honneur de lui écrire; qu'il était plus opiniâtre que jamais sur son système, et que je commençais à désespérer de pouvoir l'en faire revenir.

Mais, me dit-il, je comprends que c'est un homme furieux, et il faut qu'il soit fou, car il est inconcevable qu'un homme de bon sens puisse avoir des idées pareilles aux siennes.

Je lui repartis que dans les autres affaires il ne manquait pas de bon sens, ni même de génie; mais que, d'abord qu'on touchait cette corde, ce n'était plus le même homme; qu'il regardait ses idées non

seulement comme très raisonnables et très faciles à mettre en pratique, mais qu'il s'emportait même furieusement, quand on voulait lui en faire sentir les difficultés.

Il croit donc, me répliqua le Roi, qu'il pourra prendre tout de suite Strasbourg et les autres places?

Il en est entièrement convaincu, Sire, lui dis-je.

Mais il n'y a donc jamais été, me répondit-il; et comment peut-il s'imaginer que l'Empire voulût consentir à déclarer la guerre à la France? mais supposé que tous les États le fissent, je n'y donnerais jamais mon consentement.

Je lui répondis que j'avais tâché de lui faire comprendre qu'il ne ferait jamais entrer tous les États de l'Empire dans son système, mais qu'il m'avait répondu, comme je l'avais déjà mandé à Sa Majesté, que je lui parlais de l'Empire comme de la Chine, qu'il le connaissait mieux, et que tous les princes souhaitaient la guerre contre la France. J'ajoutai que je lui avais fait les mêmes objections, lorsqu'il m'avait parlé de son expédition que l'Empereur devait simplement consentir que l'Empire déclarât la guerre à la France, et se laisser entraîner par lui, mais qu'il m'avait répondu sur le même ton.

Hé bien, me dit le Roi, s'il vous tient encore le même langage, dites-lui qu'il est Anglais et vous Allemand, qu'ainsi vous devez mieux connaître que lui ce qui regarde l'Empire. Il faut lui déclarer nettement que je ne me laisserai jamais entraîner dans aucune alliance offensive contre la France, ni en rien qui pût me rembarquer dans la guerre, que je veux vivre en repos, que je souhaite fortement de détacher l'Empereur de la France, mais que je ne crois pas la chose possible de la façon qu'il la propose. Vous lui insinuerez en même temps, comme une idée venant de vous, que vous ne pouvez pas comprendre pourquoi je m'intéresse tant pour la reine de Hongrie et pour son agrandissement, que je ne puis guère avoir de confiance dans une cour à qui les cessions qu'elle m'a faites tiendraient toujours à cœur, et qui tâcherait de les rattraper à la première occasion, mais il faut, ajouta-t-il, que vous le lui insiniez comme de votre chef; de même, que milord Carteret n'a point d'idées aussi outrées, et qu'il s'explique beaucoup plus favorablement pour l'Empereur. Ménagez, au reste, milord Stair au possible, et tâchez de lui faire comprendre que les demandes de l'Empereur sont très raisonnables, et qu'il faut absolument contenter ce prince. Il faut voir, continua le Roi, l'effet de votre dernier expédition, et si la dignité de prince fera changer Milord d'idées.

Je proposai encore à Sa Majesté de faire sentir audit lord que, s'il ne se relâchait point, la gloire de la médiation lui échapperait des mains, et qu'on en pourrait entamer la négociation autre part. J'ajoutai que, sachant combien il souhaitait de travailler à la paix et au bien de l'Europe, comme il disait ordinairement, j'espérais que ce motif ferait impression sur son esprit.

<sup>1</sup> Oben Nr. 946 S. 244.

Le Roi approuva mon idée et me dit que je n'avais qu'à la mettre en exécution et me servir de tous les moyens que je croirais convenables pour avancer les intérêts de l'Empereur et faire changer milord Stair, et que je devais en toute occasion travailler pour le service de Sa Majesté Impériale.

Voilà, à peu près, tout ce que le Roi me dit par rapport à cette affaire. Sa Majesté me demanda ensuite ce qu'on disait présentement de nous en Hollande.

Je lui répondis qu'on en était très content, à l'heure qu'il est, mais qu'on ne l'avait pas été autant avant la paix conclue.

Dites-moi, sans me rien cacher, poursuivit-il, si l'on croit que j'ai bien battu l'armée autrichienne à Chotusitz?

Je lui répondis que les gens sensés et les ministres de la République en étaient très convaincus, mais que le public faisait son possible pour rabaisser les avantages que Votre Majesté avait remportés à cette glorieuse bataille; que l'esprit de haine contre les Français, avec lesquels Elle était alors dans une étroite alliance, et la passion qu'on avait pour la reine de Hongrie, en étaient les seules causes; que, si Votre Majesté voulait se déclarer présentement contre la France, Elle serait plus aimée dans la République qu'aucun autre prince dans l'Europe.

Non, repartit-il, je n'en ferai rien. Mais dites-moi donc, d'où vient cette terrible haine contre la France?

Je lui répondis que les guerres sanglantes que la République avait eues avec cette puissance, en étaient la principale cause.

Comment les ministres autrichiens en usent-ils avec vous? reprit-il.

Je lui répondis: avec beaucoup de politesse, assez de froideur, et peu de confiance.

De quelle façon pense-t-on en général sur mon chapitre? me dit-il encore.

Je lui répondis que je ne pouvais pas lui cacher qu'on le regardait comme un prince fort entreprenant; que l'augmentation de ses troupes donnait beaucoup à penser, de même que celles qu'il envoyait dans le Mécklembourg.

Mais, repartit-il, ne me sera-t-il pas permis de faire changer de quartier à mes troupes? J'avais de l'infanterie dans les bailliages que j'ai, comme vous savez, près du Mécklembourg. J'y avais de l'infanterie, et j'y fais mettre 5 escadrons de hussards. Faites comprendre cela aux députés, et que c'est tout de même que lorsque les États font changer de garnison à leurs régiments. Dépeignez moi au reste comme un prince très modéré et qui ne cherche que de vivre en paix avec tout le monde, et faites votre possible pour faire prendre cette idée au public. Vous pourrez même glisser dans vos conversations que j'ai rejeté plusieurs avantages qu'on m'avait proposés, parce que je ne songe qu'à vivre en paix, et que je ne veux plus faire des conquêtes. Vous déclarerez encore au marquis de Fénelon que je n'entrerai absolument

en aucune ligue offensive contre la France, ni pour cette année ni pour la prochaine; qu'en faisant la paix avec la cour de Vienne, j'avais en même temps résolu de m'en tenir exactement à ce dont j'étais convenu par rapport à Juliers et Bergue, et de ne donner les mains à rien contre Sa Majesté Très Chrétienne, quelque avantage qu'on pût m'offrir. Le Roi ajouta que je devais assurer ledit marquis, qu'il m'avait lui-même ordonné de bouche de lui faire ces assurances, et qu'il pouvait les mander à sa cour, qui y pouvait faire fond; que je devais insinuer au même que, preuve de cela, il avait rejeté plusieurs propositions qu'on lui avait faites indirectement par rapport à Juliers et Bergue; que les intrigues du marquis de La Chétardie avaient beaucoup contribué à lui faire prendre la résolution de faire sa paix, qui aurait pu être générale, si l'on avait agi avec plus de vigueur, et porté les choses, selon le plan formé, aux extrémités où elles devaient l'être, mais que, dans l'état où elles étaient, il aurait causé sa ruine sans aider les autres. Il faut encore rejeter toute la faute sur les Saxons, qui effectivement n'ont rien fait, tandis que j'ai donné deux batailles et eu plusieurs actions sanglantes. Il est de mon intérêt d'être bien avec la France; n'est-ce pas? Qu'en dites-vous?

Je lui répondis qu'effectivement il me paraissait qu'il était nécessaire de cultiver l'amitié de cette puissance, d'autant plus qu'il n'était pas apparent que la cour de Vienne oublierait sitôt que Sa Majesté lui avait été le plus beau fleuron de sa couronne; que d'un autre côté l'Angleterre, faisant toujours consister l'équilibre de l'Europe dans la puissance de la maison d'Autriche, ne s'opposerait pas à ses avantages et à son agrandissement.

C'est vrai, dit-il; mais d'un autre côté, il faut que la confiance avec la France ne soit que sur les lèvres. Comment vivez-vous avec le marquis de Fénelon?

Je Lui répondis: comme par le passé; que nous nous voyions très souvent, mais que le public et les Anglais n'en étaient pas trop contents et voulaient que j'en agisse avec plus de froideur avec lui; que l'idée de milord Stair était de laisser la France dans l'incertitude par rapport aux sentiments de Votre Majesté.

Je le crois bien, me répondit-il, mais continuez de vivre avec Fénelon comme par le passé, et ne vous souciez pas de ce que les autres en disent. Après quoi il me demanda ce que je pensais de la marche de Maillebois.

Je lui répondis que je commençais à croire que cette armée arriverait à temps, quoique Stair le traitât d'impossibilité et dit que c'était la plus haute folie que la France eût jamais faite.

Je suis de votre sentiment, me répondit le Roi, mais faites comprendre à milord Stair que, si même elle ne peut dégager l'armée à Prague, elle pourra toujours se joindre à celle de Bavière, qui ferait alors un corps très considérable.

Sa Majesté me parla ensuite de l'accession des États-Généraux à l'alliance, et me dit qu'elle avait un moyen sûr en main de les contraindre à lui garantir ses nouvelles acquisitions, par l'argent qui avait été emprunté sur la Silesie. Il faut d'abord beaucoup caresser les Hollandais, me dit le Roi, pour qu'ils accèdent à l'alliance et me garantissent mes nouvelles acquisitions; ensuite de quoi nous décompterons et nous compenserons les dettes réciproques, et alors vous tâcherez de composer avec les particuliers, à qui on payera la moitié, ou plus ou moins, selon les conjonctures, de ce qu'ils ont à prétendre.

Je lui dis qu'en composant les dettes sur les rentes de la Meuse, il resterait fort peu aux Hollandais de leurs prétentions, et que je croyais que Sa Majesté n'avait pas besoin de débourser le sol.

Vous vous trompez, mon cher, me répliqua-t-il, tout ce que je puis prétendre monte environ à 700,000 (je ne sais s'il dit écus ou florins) et à la rigueur je ne pourrais pas même exiger 400,000; mais je payerai le reste de la façon que je viens de vous dire". . . .<sup>1</sup>

. . . „Il me parla ensuite encore de milord Stair, et me dit qu'il espérait qu'il ne viendrait pas à Aix.

Je lui dis que Sa Majesté aurait vu dans ma relation l'expédition dont j'avais été obligé de me servir pour l'en détourner, n'ayant pu me tirer autrement d'affaire.<sup>2</sup>

Mais vous avez bien fait, me répondit-il; dites-lui tout ce que vous voulez, pourvu qu'il ne vienne pas; que vous n'aviez pas osé me demander s'il était vrai que je voulais faire un tour en Hollande, et que quelqu'un de ma suite vous l'avait assuré de nouveau. Vous souviendrez-vous, ajouta-t-il en me congédiant, de toutes les commissions que je vous donne.

Je lui répondis que je m'en acquitterais avec toute la fidélité et exactitude possible.

Voilà, Monsieur, à peu près, le précis de l'entretien que j'ai eu avec le Roi. J'ai tâché de me souvenir, le plus qu'il m'a été possible, des propres termes de Sa Majesté, et j'espère de n'y avoir rien oublié d'essentiel. Cette conversation, pendant laquelle le Roi s'est toujours promené dans la chambre, a duré une bonne heure. Sa Majesté était

<sup>1</sup> Es folgen Weisungen des Königs in Betreff der Ansiedlung holländischer Capitalisten in Preussen und in Betreff der königlichen Besitzung Honslaerdyk. —

<sup>2</sup> O. Podewils berichtet, Haag 24. August: Stair hat ihn gefragt, ob der König nicht wenigstens ein paar Wochen in Aachen verweilen werde. „La manière dont il me questionna me fit craindre qu'il ne songeât à y faire un tour, pendant que Votre Majesté y serait, ce qui m'engagea à lui faire une fausse confidence, ne voyant pas d'autre moyen de me tirer d'affaire. Je le pris à côté, et je lui dis que quelqu'un de la suite de Votre Majesté m'avait mandé dans la dernière confidence qu'Elle songeait à faire un voyage ici, à Son retour d'Aix-La-Chapelle, et à S'arrêter une couple de jours à Sa maison de plaisance à Honslaerdyk; qu'il pourrait alors Lui parler, et que, quoique Votre Majesté voulût être incognito, je ferais mon possible pour lui en faire avoir audience.“

de la meilleure humeur du monde, et m'a dit plusieurs choses très gracieuses“ . . . .

O. Comte de Podewils.

Auszug aus der Ausfertigung.

969. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 26. August, über eine Unterredung mit Lord Hyndford wegen der in Aussicht genommenen preussisch-englischen Defensivallianz.

Aachen, 30. August 1742.

„Autant que j'ai compris . . . on insistera en Angleterre sur l'égalité du nombre des troupes auxiliaires de l'un et de l'autre côté . . . J'ai dit à milord Hyndford que dans les traités précédents les rois de Prusse avaient toujours accordé seulement les deux tiers des troupes auxiliaires que la Grande-Bretagne avait stipulées pour elle; mais Hyndford me répondit qu'aucun des prédecesseurs de Votre Majesté n'avait été ainsi puissant qu'Elle, . . . que le roi d'Angleterre ne lui était guère supérieur en forces et en puissance, même que Votre Majesté entretenait trois fois plus de troupes.“

„L'évaluation de fixer le secours en argent, si on ne le demande pas en troupes, est d'usage dans tous les traités.“

„Mais Votre Majesté voudra bien S'expliquer si ce choix en doit être remis à celui qui demande le secours, ou bien à celui qui le donne?“

„Celui de vaisseaux de guerre à la place de troupes pourrait être nécessaire à Votre Majesté, en cas qu'un jour les côtes de la Poméranie ou de Prusse fussent attaquées par mer, par une flotte russe ou suédoise.“

„Il faudra aussi excepter, en tout cas par un article séparé, de la nomination générale des États en Europe à garantir, ceux que la Grande-Bretagne possède dans la Mer méditerranée, comme Gibraltar et Port Mahon, Votre Majesté n'ayant point de flottes pour assister l'Angleterre en cas qu'elle y fût attaquée par les Espagnols.“

„On pourra aussi mieux exprimer encore par quelques termes plus positifs

Gut. Die Summa des Succurses kann egal sein, und wollte Ich fast lieber mehr Cavallerie geben; ex. grat. Ich 6000 Cavallerie, 4000 Infanterie, sie 6000 Infanterie, 2000 Cavallerie.

Gut.

Die Wahl gehöret demjenigen, so den Succurs fordert.

Gut.

Es würde besser sein, wenn man die englischen Possessions in Spanien und in dem mittelländischen Meer exprès ausnehmen könnte, wann aber dieses in dem Tractat zu thun Schwierigkeit fände, so muss man solches durch einen separaten Articul ausnehmen.

Gut. Ich will daher gerne haben, dass die in den Präliminär-

que c'est un traité purement défensif, quoique tout le contenu ne roule que sur une défense et garantie réciproque."

„La garantie de la religion protestante et sa conservation contre toutes les atteintes est la marotte de la nation anglaise, dans laquelle on pourra bien ... lui complaire, mais y ajouter que ce sera dans les pays où la conservation de la religion protestante a été garantie autrefois par les hautes parties contractantes.“

„Il serait à souhaiter qu'on pût obtenir par des articles secrets et séparés la garantie des droits de succession sur l'Ostfrise et le Mécklembourg. Mais .... je doute fort que l'Angleterre aille plus loin qu'elle n'a fait dans le projet du traité, .... comme il y a de l'apparence que le roi d'Angleterre, comme électeur d'Hanovre, voudra avec le temps peut-être faire aussi avec Votre Majesté une alliance pour les convenances reciproques en Allemagne.“

„Je me flatte que Votre Majesté voudra bien se donner la peine de lire avec attention le projet qu'Andrié pourrait Lui avoir envoyé, et me marquer sur chaque article Ses ordres et Ses résolutions.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 970. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Aachen, 1. September 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Ueber den Bericht, welchen Ihr jüngsthin wegen des Projects des Defensivallianz-tractats mit der Kron Engelland erstattet, und welchen Ich Euch mit Meinen Resolutionen bereits wieder zurückschicken lassen, habe Ich zwar occasione des Articuls, wie stark der Succurs sein soll, so ein Theil dem andern erforderlichen Falls zu schicken hat, Euch dahin beschieden, wie Ich auf solchen Fall lieber mehr Cavallerie wie Infanterie, ex. grat. 6000 Mann Cavallerie und 4000 Mann Infanterie, geben wollte. Nachdem Ich aber diesen Punkt in nähere Erwägung gezogen und gefunden habe, dass wenn jemalen der Cas existiren sollte, dass die Kron Engelland von Mir den stipulirten Succurs forderte, solchen aber, wie in dem Tractat demfordernden Theil frei gelassen worden, lieber in Gelde als an Truppen haben wollte, Ich auf solchen Fall bei der Evaluation ver-

periode gesetzten Worte „au main-  
tien de l'équilibre de l'Europe“  
ganz wegleiben, um alle Équiv-  
oique zu evitiren.

Gut.

Gut.

Gut. Ich glaube aber nicht, dass wegen dieser beiden Garan-  
tien mit dem englischen Ministerio was zu thun ist, sondern dass solche mit der Zeit besser mit dem han-  
növerschen Ministerio abzumachen sein werden.

Ich habe alles Selbst gelesen und finde ausser dem Vorangemer-  
ten nichts dabei zu erinnern.

lieren würde, wie die anliegende Ausrechnung mit mehrerm zeiget: so habe Ich anderweitig resolviret, dass es bei der Égalité bleiben und die Zahl der Truppen réciprocquement auf 2000 Mann Cavallerie und 8000 Mann Infanterie gesetzet werden soll. Ihr habt also das erforderliche hiernach einzurichten und Ich bin etc.

Friderich.

Englischer Seits wird gegeben:

|                                             |                |
|---------------------------------------------|----------------|
| 2000 Mann Cavallerie, à 30,000 Gulden, thut | 60,000 Gulden, |
| 6000 Mann Infanterie, à 10,000              | 60,000         |

Summa monatlich 120,000 Gulden.

Preussischer Seits:

|                                                        |                       |
|--------------------------------------------------------|-----------------------|
| 6000 Mann Cavallerie, à 30,000 Gulden, 180,000 Gulden, |                       |
| 4000 Mann Infanterie, à 10,000                         | 40,000                |
|                                                        | 210,000 Gulden, [sic] |

also monatlich mehr 90,000

Nach der Ausfertigung.

## 971. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Aachen, 4. September 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Nachdem Ich den von Euch und dem Etatsminister von Borcke unter dem 30. v. erstatteten Bericht wegen des von dem hannöverschen Ministerio gesuchten Durchmarsches vor ein Corps von 16,000 Mann durch Meine westphälische Lande nach Brabant erhalten, so habe Ich solchen Durchmarsch zu gestatten nicht nur resolviret, sondern auch an die clevische und mindische Kriegs- und Domänenkammern das erforderliche deshalb besagte der abschriftlichen Anlage ergehen lassen.

Da es sich durch diesen Marsch klar zeiget, dass die Kron Engelland fest entschlossen ist, einen offensiven Krieg gegen Frankreich an-  
zufangen, so finde Ich vor nöthig, dass Ihr an Mylord Hyndford in Meinem Namen declariret, dass woferne die Kron Engelland jetzo einen offensiven Krieg gegen Frankreich anfangen wollte, sodann unsere zu schliessende defensive Alliance und die darin zu versprechende Garantie unserer Lande kein Casus foederis sein, noch auf die Événements dieses offensiven Krieges gezogen werden könnte; und dass Ich zwar, wenn die Kron Engelland attaquiret werden sollte, und also einen defensiven Krieg zu führen gemüssiget würde, Meinen Engagements heilig nach-  
kommen und die übernommene Garantie souteniren würde, bei dem vorstehenden offensiven Kriege aber zu keiner Garantie gehalten sein könnte. Es wird um so mehr nöthig sein, dass Ihr dieses dem Mylord Hyndford wohl und deutlich declariret, damit hinkünftig alle Équivoque

und ein sonst leicht zu besorgendes Missverständniss vermieden werde.<sup>1</sup>  
Ich bin etc.

Vous ne sauriez vous imaginer à quel point tout le voisinage d'ici est animé contre la France; c'est une frénésie que je ne conçois pas, et qui va plus loin que la fureur de Roland; je prêche partout la paix et le calme, mais selon toutes les apparences très infructueusement. Le Tencin est à la tête des affaires en France, car il est dans le ministère et un esprit de cet ordre ne reste pas longtemps subalterne. Je crois qu'il vaut mieux que ce soit lui que Belle-Isle pour nos intérêts. J'espère que les eaux me feront du bien, mais à présent je suis bien aise d'avoir mis mes affaires hors de cours et de procès. Adieu. **Federic.**

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

#### 972. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Aachen, 4. September 1742.

„Von der russischen Heirathsaffaire,<sup>2</sup> wovon des Herrn von Mardefeld Excellenz letzhin wiederum etwas gemeldet, wollen Se. Königl. Majestät nichts wissen“ . . .

**Eichel.**

Auszug aus der Ausfertigung.

#### 973. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR - LE - MAIN.

Aix-La-Chapelle, 5 septembre 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Le baron de Lerchenfeld m'ayant apporté la lettre du 31 août passé que Votre Majesté Impériale m'a fait l'honneur de m'écrire, je ne saurais assez exprimer les sentiments de satisfaction et de reconnaissance de l'attention particulière qu'Elle m'a voulu témoigner par là. Votre Majesté Impériale sera persuadée que mon attachement pour Elle ne finira qu'avec ma vie, et comme mes ministres à la cour de Londres et à la Haye sont assez instruits de s'employer de leur mieux pour Ses hauts intérêts, je me flatte qu'ils ne travailleront point sans succès, surtout si le maréchal de Maillebois pouvait réussir dans son entreprise, et si le sort des armes se voulait décider quelque part en faveur de Votre Majesté Impériale, étant certain qu'il n'y a que les armes qui donnent le meilleur poids aux négociations.

<sup>1</sup> Die Declaration erfolgt durch ein Schreiben des Grafen Podewils an Hyndford, Berlin 10. September 1742, „où je me suis attaché fidèlement au sens littéral des ordres de Votre Majesté“ (Podewils an den König, 11. Sept.). Vergl. unten S. 271. — <sup>2</sup> Vergl. oben Nr. 941 S. 241.

Au reste, je suis obligé de faire mes excuses de ce que l'usage des eaux minérales me défend de Lui écrire de ma main propre, mais je La prie de croire qu'on ne saurait être avec une considération plus haute et un attachement invariable que je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale

Votre Majesté Impériale ne prendra pas mauvais que je ne Lui écrive pas moi-même, j'ai pris des vertiges si forts en voulant le faire qu'il m'a été impossible de continuer. Elle ne m'en trouvera pas avec moins de zèle et de sincérité attaché à Sa personne et à Ses intérêts.

**Federic.**

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Der Zusatz eigenhändig.

#### 974. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Graf Otto Podewils berichtet, Haag 3. September, dass er gemäss den ihm vom Könige mündlich erteilten Befehlen<sup>1</sup> den Gerüchten von preussischen Absichten auf Mecklenburg widersprochen hat.

Aachen, 6. September 1742.

Sehr gut. Aber er soll sich doch noch etwas näher nach den Ursachen erkundigen, warum die Holländer wegen Mecklenburg Ombrage gefasset, ob vielleicht nicht etwa die Hannoveraner etwas wegen dieser Lande zu ihrer Faveur stipuliret haben, oder stipuliren wollen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

#### 975. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 1. September: Marschall Lacy hat Befehl erhalten, in Finnland Halt zu machen, ein Beweis, dass La Chétardie's Bemühungen für Schweden in Moskau erfolgreich sind. „Je crois qu'il conviendra aux intérêts de Votre Majesté de suspendre la négociation avec le Danemark,<sup>2</sup> pour être premièrement assurée de celle de la Russie et pour ne point gâter l'une par l'autre.“ Durch die Garantie von Schleswig werde man den jungen Herzog von Holstein verletzen, „qui est sur le point de faire une grande figure dans le monde, soit

Aachen, 6. September 1742.

Er hat Recht. Es wäre ein dangereuser Coup, wenn Frankreich in seinen Vues mit Russland reüssirte, oder wenn man die Kron von Russland mit der von Schweden in der Person des Herzogs von Holstein auf ein Haupt brächte. Es wird sich alles bald developpieren müssen.

<sup>1</sup> Oben S. 262. — <sup>2</sup> Vergl. oben Nr. 932 S. 234.

que par la paix avec la Suède il parvint au trône de ce royaume, soit qu'on le désigne héritier présomptif de l'Impératrice. Si Votre Majesté peut parvenir à la conclusion de Son traité défensif avec l'Angleterre et avec la Russie, le Danemark suivra comme un accessoire."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssekretärs.

### 976. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Magdebourg, 12 septembre 1742.

Monsieur mon Cousin. Il est fort difficile de répondre à la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire. Je ne puis entrer dans un détail des raisons qui m'ont obligé de faire la paix avant mes alliés, sans exposer des faits qui vous seraient désagréables. Je veux ne point croire des choses à demi prouvées, je veux même tâcher de me persuader que je me suis abusé sur bien des sujets, et en général, je crois que ce qui nous reste de mieux faire à tous les deux, c'est de garder un parfait silence sur le passé et de penser à l'avenir.

Vous ne trouverez premièrement point que j'ait fait mauvais usage de la confiance que vous avez eue en moi, et je vous assure que personne au monde ne sera instruit de ce qui s'est passé entre nous. Vous pouvez de même être persuadé que je n'agirai jamais ni directement ni indirectement contre les intérêts du roi de France, mais j'espère en revanche que votre cour se trouve dans les mêmes principes, sans quoi je me verrais forcé de changer de conduite.

Ni les offres avantageuses de la reine de Hongrie, ni les nouvelles propositions des Anglais n'ont pu m'arracher la moindre démarche contraire à la neutralité que j'ai embrassée. Je ne changerai point de conduite, et je crois que cette conduite est aussi avantageuse au Roi Très Chrétien dans les circonstances présentes, que pourrait lui être mon assistance formelle; et cela même doit vous répondre de la droiture de mes intentions et de l'attachement que je conserve pour mes anciens alliés.

Tout ce que peut dire contre moi un monde volage, ignorant et peu instruit, ne m'embarrasse guère. Il n'y que la postérité qui juge les rois. Peut-on me rendre responsable de ce que le maréchal de Broglie n'est pas un Turenne? Je ne puis d'un chat-huant faire un aigle. Peut-on m'accuser que je ne me batte vingt fois pour les Français? C'aurait été l'ouvrage de Pénélope, car il était réservé à M. de Broglie de détruire ce que les autres avaient édifié. Peut-on m'accuser de faire la paix pour ma sûreté, lorsqu'au fond du Nord on en négociait une qui allait à mon détriment;<sup>1</sup> et, en un mot, peut-on

<sup>1</sup> Vergl. oben S. 241. 246.

m'accuser d'avoir si grand tort de me tirer d'une alliance que celui qui gouverne la France avoue d'avoir contractée à regret?<sup>1</sup> Un ministre sent le poids de ces raisons, mais ce n'est pas à la multitude d'en juger.

Je regrette d'ailleurs véritablement que le temps ait du pouvoir sur de certaines personnes qu'il devrait respecter. Les hommes aimables et les grands hommes devraient être exemptés de la loi commune. Je ne puis me consoler de ne vous avoir pas connu personnellement; c'est une chose que je me reprocherai toute ma vie. Je vous prie, Monsieur, de me conserver les bons sentiments que vous avez à mon égard, et je vous assure que je suis sans la moindre rancune, avec toute l'estime et toute l'amitié possible, Monsieur mon Cousin, votre très parfait ami et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

### 977. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 11. September, über den Eindruck seiner Declaration<sup>2</sup> auf Lord Hyndford: „Hyndford parut d'abord extrêmement déconcerté par cette déclaration, et il l'a voulu regarder comme une défaite ou un prétexte qu'on cherchait d'éviter de conclure l'alliance défensive avec le Roi son maître.“ Ein Krieg, der anlässlich der Sendung englischer Hülfsstruppen an die Königin von Ungarn zwischen Frankreich und England ausbrechen könnte, kann nach Hyndfords Auffassung nicht als Angriffskrieg betrachtet werden. Die englische Garantie für Schlesien werde nur in Kraft bleiben, wenn die Defensivallianz zum Abschluss komme. Podewils meint: „Le roi d'Angleterre, n'aurait certainement pas fait marcher ses troupes ..., s'il ne croyait pas ses États héritaires à l'abri de toute insulte par l'alliance défensive avec Votre Majesté ... Mais d'un autre côté, il pourrait arriver aussi que, si cette déclaration rendait le roi d'Angleterre plus modéré et le faisait prêter l'oreille à des propositions d'accommodement, ... qu'il changeât aussi de sentiment par rapport à l'alliance défensive avec Votre Majesté et que la dernière échouât entièrement.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssekretärs.

Potsdam, 12. September 1742.

Diese Declaration ist ja nichts neues, sondern die, so Ich allemal und von Anfang her gethan. Wenn sie aber nicht angegriffen werden, sondern einen offensiven Krieg von freien Stücken anfangen, so kann dieses kein Casus foederis sein. Werden sie aber attaqueret, so bin Ich schuldig und bereit nach unserer Alliance ihre Lande zu schützen und wider alle Entreprisen zu garantiren. Dieses ist also nichts besonderes noch neues, was Ich declarire, sondern die Natur und der Gebrauch von allen defensiven Allianzen, und wenn Ich solches besonders declarire, so geschiehet es de bonne foi und um alle Équivoque zu evitiren.

<sup>1</sup> Vergl. oben S. 257 Anm. 2. — <sup>2</sup> Vergl. oben S. 267 Anm. 1.

## 978. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 11. September, über die Ernennung des Cardinals Tencin und des Marquis d'Argenson zu französischen Ministern: „Je ne sais pas si nous gagnerons beaucoup au troc, et si le maréchal de Belle-Isle, Chauvelin ou le duc de Noailles n'auraient pas mieux valu pour nous que Tencin, qui, à ce qu'on m'a assuré, est un ennemi juré de toutes les puissances protestantes, et, si on le laisse faire, sera toujours porté pour une ligue entre les princes catholiques, et surtout entre la France et la maison d'Autriche.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Potsdam, 12. September 1742.  
Ich fürchte Tencin nicht so sehr als Belle-Isle, der sich vielleicht wegen der Affaire von Prag zu vengiren gesuchet haben würde. Tencin ist, wie Ich gewiss weiss, ein Mensch, der gar keine Religion hat, und der zufrieden sein wird, wenn er seine ambitieuse Absichten, die Kron Frankreich zu vergrössern, erreichen kann, und der dabei wenig auf die Différence der Religion sehen wird.

## 979. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Graf Otto Podewils berichtet, Haag 7. September, über seine Verhandlungen mit Lord Stair: „Je remarque en général que tout ce que ce ministre souhaite pour le présent, c'est de voir la France dans l'incertitude par rapport aux sentiments de Votre Majesté, et je sais qu'il se flatte, malgré les déclarations nettes et précises que je lui ai faites des sentiments de Votre Majesté, de pouvoir l'engager tôt ou tard contre la cour de Versailles.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Potsdam, 12. September.  
Etatsminister Graf Podewils kann daraus sehen, wie sie es eigentlich meinen, und dass also nichts besser sein wird, als dass wir uns, so viel es möglich ist und de bonne grâce geschehen kann, roidire und bei unserer Neutralité bleiben, damit sie sehen, dass le cas existant sie nichts von uns zu hoffen haben.

## 980. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 14. September 1742.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, zu melden, wie Sie fest persuadiret seind, dass das französische Ministerium durch den p. Chétardie in Russland etwas wider Se. Königl. Majestät tramiren lassen, und dass dasjenige, so der Herr von Mardefeld deshalb meldet (23. August), gegründet sei. Wann aber dieser zugleich berichtet, dass gedachter Chétardie in Moskau in keiner einzigen Sache, so seinen Hof angehet,

reussiret sei, so könnten Höchstdieselbe ihm hierunter nicht völlig Beifall geben, sondern muthmassen vielmehr, dass die Trames des Chétardie nicht ohne allen Success seien, und dass solche vielleicht erst mit der Zeit von Effect sein werden. Höchstdieselben soupçonniren hierbei, dass der Herr von Mardefeld von seinen Freunden in Moskau nicht so gut bedienet sein müsste, als wie er sonst in Petersburg bedienet gewesen, welches sich dann zeigte, da er noch die Stunde von der sonder allen Zweifel von dem p. Chétardie angesponnenen Intrigue, ihn, den p. von Mardefeld, vom russischen Hofe zu eloigniren, nichts wüsste; folglich dass derselbe grosse Ursach habe, seine Attention zu redoubliren, um die Menées des französischen Hofes zu erfahren und die Vues des russischen Ministerii, besonders wegen des Herzogs von Holstein, zu penetriren.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

## 981. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils legt, Berlin 14. September, den Entwurf zu einem geheimen Artikel vor, der in den Vertrag mit England aufzunehmen sein möchte, um England nicht völlig zurückzustossen. Der Artikel würde besagen, dass der König durch die rein defensive Allianz in den zu gewärtigenden Angriffskrieg Englands gegen Frankreich nicht verwickelt werden wolle: „que cependant Votre Majesté, sans qu'on puisse inférer de là qu'Elle entrat dans la guerre qui s'allait faire, voudrait bien, en cas que les États du roi d'Angleterre en Allemagne fussent attaqués à l'occasion de la guerre avec la France, soit par cette couronne, soit par la Suède, soit par d'autres, fournir alors Son contingent auxiliaire, stipulé dans le traité.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung von Podewils, dem der König den Bericht am 15. September persönlich zurückgab.

Dass man zuförderst abzuwarten hätte, wie die Mylord Hyndford gethane Declaration<sup>1</sup> in Engelland angenommen werden würde, da man dann hiernächst, und wenn man damit in Engelland nicht zufrieden, allenfalls nach diesem Vorschlage mut. mut. die Garantie der teutschen Erblände in itzigem Kriege zwischen Engelland und Frankreich versprechen könnte.

## 982. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Breslau, 19 septembre 1742.

Monsieur mon Cousin. J'espère que vous serez à présent convaincu par ma conduite de la sincérité de mes sentiments envers la France. Je vous assure que je continuerai constamment de même, et

<sup>1</sup> Vergl. oben S. 271.

Corresp. Friedr. II. II.

je me flatte que ma neutralité vous sera aussi utile que l'eût été une assistance réelle. Vous ne devez point apprêhender que les insinuations malignes, ni que des perspectives d'intérêt puissent en rien altérer ou changer le parti que j'ai pris; je hais le fanatisme en politique comme je l'abhorre en religion. Uniquement occupé du bonheur des peuples soumis à ma domination, j'entreprendrai la bonne union avec mes anciens alliés également comme avec mes voisins, me fondant sur les assurances réitérées et positives, que m'a faites encore M. de Valory, que vous étiez, Monsieur, constamment dans les principes d'entretenir l'union et la bonne intelligence entre nos cours respectives et d'éviter tout ce qui pourrait y mettre un empêchement, ni me donner de l'ombrage ou me causer de justes soupçons.

Je me flatte que, connaissant mes sentiments, vous rendrez justice à l'amitié et à l'estime infinie avec laquelle je ne cesserai d'être, Monsieur mon Cousin, votre bon cousin et fidèle ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

### 983. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Hoffmann berichtet, Warschau 15. September, in Polen sei allgemein das Gerücht verbreitet, dass der König sich des polnischen Preussens und zunächst der Kirchengüter bemächtigen wolle.

Breslau, 21. September 1742.  
Dies seind Zeitungen, welche die sächsische Partei in Polen aussprengt.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

### 984. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Neisse, 27 septembre 1742.

Mon cher Podewils. J'ai appris, pendant mon séjour dans ce pays, beaucoup de particularités concernant les Autrichiens, qui méritent quelque attention. Premièrement, l'on assure que l'armée de la Reine n'est pas à beaucoup près aussi délabrée qu'on se l'imagine, que leurs finances ne sont pas dérangées, et qu'en gros ils ne sont pas sans ressources et sans espérances. En suite de la façon dont on parle, l'on croit que la déroute des Français n'est pas problématique du tout, mais certaine; outre tout cela, un bruit sourd se répand à Vienne que la Reine, après avoir terminé ses affaires avec les Français, recommencerait avec nous une nouvelle guerre. Ceci est un peu hasardé, à ce qu'il me paraît, mais cependant l'avoir n'est pas tout-à-fait à rejeter, et ce serait un terrible coup, si la Reine me retombait sur le corps avec l'armée victorieuse du prince Charles et Khevenhüller. L'on m'objectera l'alliance de l'Angleterre et sa garantie, mais je réponds que l'Angleterre,

occupée en Flandre comme elle l'est, et comme elle le serait bien davantage si la Reine fait sa paix avec la France — je dis que l'Angleterre, en ce cas, ne nous sera d'aucune utilité, et que peut-être la Saxe serait fort aise de se joindre aux Autrichiens pour nous entamer de tous les côtés, et que peut-être à Vienne on se flatte de pouvoir entraîner la Russie dans ce plan.

Voici un *concetti*, mais dans un siècle aussi extraordinaire que le nôtre, aucun événement ne doit paraître impossible, et il vaut mieux y être préparé que de se trouver surpris. Mandez-moi ce que vous pensez de tout ceci, et dites-moi naturellement votre sentiment. Il est toujours bon d'être au qui vive, pour ne point perdre par l'indolence ce que l'on a gagné par l'activité.

Adieu, je serai le 2 ou le 3 d'octobre à Berlin.

Je suis avec bien de l'estime votre affectionné ami Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

### 985. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Andrié berichtet, London 14. September: Carteret hat von den Intrigen Frankreichs in Stockholm für die Wahl des Herzogs von Holstein zum schwedischen Thronfolger gesprochen, und gefragt, ob der König von Preussen im Interesse der protestantischen Sache nicht die Bewerbung des Prinzen Friedrich von Hessen-Kassel begünstigen werde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Brieg, 27. September 1742.

Ich könnte Mich von der schwedischen Wahlsache nicht wohl weder in schwarz noch in weiss meliren, und hielte das beste zu sein, dass man dem Reiche Schweden eine freie Wahl liesse.

### 986. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Mardefeid berichtet, Moskau 13. September: „Le sieur Wich m'a communiqué les ordres qu'il a reçus de vivre avec moi en parfaite union et confidemment, et de concerter avec moi de quelle manière nous pourrions nous y prendre pour inviter l'Impératrice à accéder au traité,<sup>1</sup> et qu'il me priaît de supplier Votre Majesté de m'envoyer, comme partie principale contractante, des ordres dans quelles formes nous devions faire cette invitation.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Berlin, 3. October 1742.

Sehr gut, man muss ihm ein ordentliches Project aufsetzen, den Tractat communiciren und die Garantie über solchen mit verlangen.

<sup>1</sup> Der Breslauer Frieden

## 987. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Graf Otto Podewils berichtet, Haag  
28. September: Stair „me parla tout de nouveau des avis que certains régents devaient avoir reçus que Votre Majesté avait ordonné à 24,000 hommes de Ses troupes de se tenir prêts à marcher au premier ordre.“

Berlin, 3. October 1742.

Er soll sich doch gründlich erkundigen, von wem solche feindselige und falsche Nachrichten herkommen, die man so geflissentlich und frevelhaft ausstreuet, um die Holländer gegen Mich zu alarmiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 988. AN' DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 25. September: Durch den schwedischen Gesandten hat sich das Gerücht verbreitet, dass England und Frankreich im geheimen verhandeln. Vielleicht ist Rudenschöld von Valory inspirirt, der durch dies Gerücht eine preussische Action gegen Frankreich zu hinterreiben beabsichtigen könnte; sicher ist: „que Valory recherche extrêmement milord Hyndford et qu'ils ont très souvent de longues conférences et entretiens ensemble . . . dans un temps où dans les autres cours de l'Europe les ministres de France et d'Angleterre sont toujours à couteau tiré et vivent comme chien et chat ensemble.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 989. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 3. October: Russland wird, wenn es dem Vertrag von Breslau beitreten soll, daran Anstoss nehmen, dass das Haus Braunschweig in demselben als Theilnehmer genannt ist; auf der andern Seite werden der wiener Hof und England auf die Nennung Braunschweigs in der russischen Accessionsacte bestehen.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

Elle n'est point du tout nécessaire, c'est mettre le moineau du repas de l'aigle.

Fr.

## 990. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 6. October: In Betreff der durch Andrié geforderten englischen Garantie der preussischen Nachfolge in Mecklenburg und Ostfriesland erklärt Hyndford im Auftrage seines Hofes, der König von England sei sehr bereit, in dieser Frage entgegenzukommen, wünsche aber die Regelung derselben für eine besondere Verhandlung nach erfolgtem Abschluss der Defensivallianz ausgesetzt zu sehen.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

## 991. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 7. October 1742.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, Ew. Excellenz auf einliegenden Bericht des p. Andrié<sup>1</sup> zu melden, dass Höchstdieselbe Ew. Excellenz Bericht über dasjenige, so Mylord Hyndford nach erhaltenem Courier anbringen würde, erwarten wollten. Inzwischen, wann Mylord Hyndford Ew. Excellenz davon sprechen würde, so könnten Dieselbe gedachtem Mylord vorläufig zu vernehmen geben, dass, woferne der englische Hof in der Garantiesache wegen der ostfriesischen und mecklenburgischen Succession sich so favorabel erklären würde, wie der p. Andrié vorigen Posttag berichtet, und wann dieser Stein des Anstosses aus dem Wege geräumt sein und Se. Königl. Majestät deshalb gehörige Versicherung haben würden, Sie alsdann die Garantie der englischen und hannöverschen Lande ohne Condition und ohne Reserve übernehmen und eine beständige, genaue Freundschaft mit der Kron Engelland halten würden.

Zu dieser vorläufigen Resolution hat die hierbei kommende Relation des Cataneo<sup>2</sup> hauptsächlich mit Gelegenheit gegeben, als deren Einhalt Höchstdieselbe sehr frappiret hat, dahero Sie dann auch solche bestens zu asserviren befohlen haben; wonächst Se. Königl. Majestät die Reflexion gemachet haben, dass, wann Sie auch gar keine defensive Allianz mit der Kron Engelland hätten, Sie dennoch Ihres eignen Interesses halber nie zugeben könnten, dass Frankreich jemalen die hannöversche Lande envahirte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

<sup>1</sup> D. d. London 25. September mit einer Erklärung Carteret's, dass die Declaration vom 10. September (vrgl. S. 271) durch Hyndford officiell werde beantwortet werden. — <sup>2</sup> D. d. Venedig 21. September. Vergl. oben S. 251 Anm. 1.

## 992. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 8 octobre 1742.

Mon cher Podewils. Comme je sais par la relation d'Andrié tout le contenu des ordres de Hyndford, il suffira qu'il présente un mémoire, auquel je répondrai que je recherche avec empressement l'alliance du roi d'Angleterre; que je me préterais volontiers à tout ce qui lui peut être utile et concourir à ses desseins; que, pour rendre cette alliance éternelle, rien ne pourrait mieux y concourir que de régler entre nous les affaires de Mécklembourg et d'Ostfrière d'une façon amicale et à la satisfaction et selon la convenance des deux parties contractantes; mais que, prévoyant que ceci pourrait apporter quelque empêchement à la conclusion dudit traité, on y procèderait sans aucun empêchement; et nous nous contenterons d'une déclaration du roi d'Angleterre qu'il s'engage de régler avec moi, comme électeur d'Hanovre, ce qui est du ressort de nos préentions mutuelles en Allemagne.

Posé ce préalable, rien ne nous empêche de garantir les États d'Hanovre, car quand même nous ne serions pas amis du roi d'Angleterre, la bonne politique ne permettrait pourtant pas que nous souffrions les troupes françaises dans les États d'Hanovre; et les Français étant une fois informés de notre alliance, n'entreprendront rien de ce côté-là sans notre consentement. Voilà pourquoi la garantie des États d'Hanovre me paraît d'autant plus facile à leur accorder, que nous sommes en quelque façon obligés nous-mêmes à cette garantie; mais en tirant du roi d'Angleterre une déclaration qu'il veut stipuler dans quelque article séparé nos convenances particulières touchant le Mécklembourg, la Frise et l'Osnabrück, je ne doute point que les deux maisons n'en tirent également de grands avantages: ce qui se pourra arranger petit à petit, quoique je sois moi d'avis qu'il faut battre le fer tandis qu'il est chaud, et régler à présent avec l'Hanovre tout ce que nous avons à régler ensemble, à quoi on ne les trouverait peut-être moins disposés après la pacification générale.

Mandez-moi sur tout ceci vos sentiments et soyez sûr de mon estime etc.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

## 993. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 8. Oktober: „Le sieur Amelot a écrit une lettre au marquis de Valory, remplie de plaintes, laquelle ce ministre m'a fait lire. La substance de cette dépêche roule sur ce que le sieur Blondel, ministre de France auprès de l'Empereur, a mandé à sa cour

Potsdam, 9. October 1742.

Man muss Klinggräffen einen braven Verweis geben, dass er sich so weit herauslassen, und den Kaiser von der Partie von Frankreich abzutreten anrathen wollen.

que le sieur de Klinggräffen, par ordre de Votre Majesté, conseille à l'Empereur de quitter l'alliance de la France.“

Es ist ridicul solches zu thun und den Kaiser disponiren wollen, Frankreich zu quittiren, welches jetzo noch sein einziges Soutien ist, und sich der Discretion von England zu überlassen, das sich noch zu nichts erklärt hat und selbst noch nicht die stärkste Partie ausmacht.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 994. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Dem Handschreiben des Königs vom 8. October gemäss, legt Podewils, Berlin 11. October, den Entwurf zu einem geheimen Artikel vor, durch den sich der König von England verpflichten würde, als Churfürst von Hannover gegen die preussische Garantie von Hannover unmittelbar nach Abschluss der Defensivallianz in eine neue Verhandlung wegen der Garantie der preussischen Nachfolge in Mecklenburg und Ostfriesland zu treten. Zugleich übersendet Podewils die Antwort Hyndfords auf die preussische Note vom 10. September (ohne Datum und Unterschrift): England beansprucht das preussische Hülfskorps im Falle eines Angriffs seitens Frankreichs nicht alsbald, sondern nur: „si le malheur veut que le Roi mon maître et ses alliés aient le dessous et que la France attaque l'électorat ou les autres pays de Son Majesté Britannique.“

Nous pouvons garantir hardiment l'Angleterre. Mais le Hanovre conditionnellement, et dans le cas que le Roi comme électeur s'engage de négocier avec nous, incessamment après la conclusion du traité. L'article secret est fort bien, et comme nous ne sommes point pressés de finir cette affaire, il est sûr que nous obtiendrons notre but. Le mémoire de Hyndford est aigre, il y aurait beaucoup de choses à répliquer, mais il vaut mieux n'en rien dire, car ce n'est certainement pas pour l'amour de nous qu'ils nous ont procuré la Silésie, ainsi ils n'en doivent pas tirer orgueil. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit à présent. Hyndford enverra un courrier en Angleterre, il faudra instruire Andrié; et si la résolution est favorable, comme je le crois, il faut qu'il signe.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

## 995. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt  
6. October: Soviel er erfahren, hat Lord  
Stair dem Grafen Seinsheim den Vorschlag  
gemacht, der Kaiser solle die Churfürsten  
zu bestimmen suchen, einen römischen  
König in der Person des Grossherzogs  
von Toskana zu wählen. Der Kaiser ist  
ausser sich vor Kummer.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Rheinsberg, 13 Octobre 1742.  
C'est ce que je ne souffrirai  
jamais.

## 996. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

La Reine ne semble pas encore vouloir avoir le moindre égard à la paix, n'ayant point fait rendre ni les archives ni les trésors du dôme de Breslau.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 16. Oct.) am Rande eines Berichts von Podewils vom 13. October.

## 997. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 13. October: Einem ihm durch Eichel überbrachten Befehl gemäss hat er Hyndford mitgetheilt, der König werde spätestens im Juli 1743 den englischen Capitalisten 500,000 Thlr. auf die schlesische Schuld abzahlen lassen. Podewils bemerkt, dass eine frühere Zahlung eine erhebliche Ersparsnis an Zinsen mit sich bringen und den preussischen Credit wesentlich befestigen würde.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 16. Oct.) am Rande des Berichts.

L'on a vu ce que c'est que le crédit en Angleterre; la France n'y a pas trouvé un sol à emprunter. Chansons.

998. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE,  
A BERLIN.

Potsdam, 21 octobre 1742.

Monsieur. J'ai été sensiblement touché de la marque d'amitié et de confiance que le Roi votre maître me témoigne, et de la communication qu'il daigne de me faire de ses idées sur une pacification générale.

Né prince allemand, je me sens tous les sentiments d'un bon patriote et d'un bon citoyen envers ma patrie, ce qui m'attache, outre mon inclination naturelle, à la personne et aux intérêts de l'Empereur.

Je déplore la situation de l'Empire, et je désirerais, autant que l'Empereur, de lui procurer une paix salutaire. Mais ce n'est pas l'ouvrage d'un prince neutre, il n'est que les parties belligérantes qui puissent l'effectuer, et je ne doute pas que l'Empereur, fortifié du puissant appui de la France, ne sorte de cette guerre à sa satisfaction et d'une façon qui lui soit honorable. Vous savez, Monsieur, que ce n'est point par les négociations qu'on fait flétrir la cour de Vienne, mais par des batailles gagnées. Je ne doute point, vu la supériorité du maréchal de Maillebois, qu'il ne soit en état de faciliter les négociations de votre ministère. J'applaudirai à votre gloire, et je prendrai toute la part aux succès de l'Empereur qu'un frère doit prendre au bonheur de son frère. Je n'ai que les bons offices à vous offrir, mais que peuvent les bons offices contre la haine, la vengeance, l'ambition, l'intérêt et toutes les passions des princes?

Vous pouvez être persuadé, Monsieur, que je ne ferai jamais mauvais usage de la confiance que votre cour me témoigne, et j'espère qu'elle verra par ma façon d'agir que je suis toujours dans la constante résolution de cultiver l'amitié du Roi votre maître, autant qu'il dépendra de moi, de quoi je vous prie de l'assurer, et de me croire avec bien de l'estime, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

## 999. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 22. October, dass Marschall Seckendorff den Wunsch angedeutet hat, mit ihm in Briefwechsel zu treten. „J'espère que Votre Majesté trouvera Elle-même que cela ne conviendra pas dans la situation présente des affaires.“

Potsdam, 23. October 1742.

Warum nicht! Er kann ohne Bedenken mit ihm correspondiren, und kann sich niemand darüber mit Fug scandalisiren, wenn er an einen kaiserlichen Feldmarschall schreibt.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 1000. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIRES.

Klinggräffen meldet, Frankfurt  
20. October: Blondel's Bericht nach  
Paris über Klinggräffen's angeblichen Ver-  
such, den Kaiser von Frankreich zu  
trennen,<sup>1</sup> beruht auf einem Missverständ-  
niss, das Blondel selbst durch ein Schrei-

Charlottenburg, 26. October 1742.

Ich bin von Klinggräffen zufrieden. Er kann dem Kaiser gelegentlich und in menagirten Termenis en confidence sagen, dass

<sup>1</sup> Vergl. oben Nr. 993. S. 278.

ben an Valory aufzuklären versprochen hat. „Au reste, Sire, je n'ai pas toutes les qualités requises pour remplir mon poste aussi dignement que je le souhaiterais; j'ose cependant l'assurer que je ne commettrai jamais Votre Majesté et que j'exécuterai toujours Ses ordres avec la dernière exactitude.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssekretärs.

1001. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Berlin, 28 octobre 1742.

Monsieur mon Cousin. Les soins que vous prenez pour me désabuser sur les soupçons que j'ai eus de la conduite du marquis de la Chétardie doivent me suffire. Je n'entre point dans l'examen du passé, sur ce qui peut s'être négocié à Pétersbourg, ou sur ce qui s'est pu débiter à Rome,<sup>1</sup> et voyant la volonté qu'a le roi de France de cultiver les liens d'amitié qui subsistent entre nous, je puis vous assurer que j'y répondrai toujours sincèrement. Oublions, Monsieur, de part et d'autre tous les sujets de mécontentement que nous pensons avoir eus, et, ouvrant les yeux sur nos véritables intérêts, ne soyons occupés qu'à bien vivre ensemble. Je suis dans la ferme persuasion que ce doit être notre objet réciproque. Je puis vous assurer, Monsieur, que je ne le perdrai jamais de vue, et que, dans toutes les occasions où je pourrai me trouver en liberté de vous en donner des marques, je ne le négligerai certainement point.

Je me borne, en attendant, à faire des vœux pour tout ce qui peut être à l'avantage du Roi votre maître et pour le bien de l'Empereur. Vous ne trouverez pas étrange, Monsieur, si en même temps je m'intéresse à votre conservation avec autant d'affection qu'un ami; deux ans de correspondance valent bien une année de commerce, et peu de moments de commerce vous doivent gagner les cœurs. Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur mon Cousin, votre fidèle ami et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

<sup>1</sup> Vergl. oben Nr. 954. S. 250.

Ich wohl sprechen wollte, aber es wäre noch zu früh, und könnte es nicht eher geschehen, bis die Franzosen einige Avantage erhalten, und die österreichische Partie matt würde. Ehe solches geschehen sei, könnte Ich nicht sprechen, denn sonst solches vergeblich sein und Mich nur entrainiren würde.

1002. INSTRUCTION POUR LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA, ALLANT A LA COUR DE LA REINE DE HONGRIE ET DE BOHÈME EN QUALITÉ DE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE.<sup>1</sup>

Berlin, 28 octobre 1742.

1. Weisungen für den dem Hofkanzler Graf Ulfeld abzustattenden Antrittsbesuch: . . . . „Le comte de Dohna assurera ce ministre que le principal but de son envoi à la cour de Vienne est de travailler de tout son possible à cultiver et resserrer de plus en plus l'amitié, l'union et la bonne harmonie qui venaient d'être rétablies si heureusement . . . Le comte de Dohna fera un compliment poli et convenable de la part du Roi à ce ministre, en l'assurant de la considération et de toute l'estime de Sa Majesté, et qu'elle le regarde comme l'instrument heureux dont la providence s'est servi pour remettre sur l'ancien pied l'ancienne amitié“ etc.

2. „L'intention du Roi étant<sup>2</sup> que le comte de Dohna prenne une audience publique de la Reine, il aura soin qu'on la lui accorde avec les mêmes marques de distinction et les mêmes honneurs que cela se pratique à l'égard des autres ministres de têtes couronnées, revêtus de son caractère, dans de pareilles audiences.“

[Artikel 3—8 enthalten Weisungen für die Empfangsaudienzen und für die erste Begegnung mit den Ministern der Königin und den Vertretern der auswärtigen Höfe.] „Le comte de Dohna demandera pour son personnel l'honneur de la protection et de l'assistance du Grand-Duc dans toutes les affaires dont il se trouverait chargé pendant son séjour de Vienne“ . . . . „Au secrétaire d'État, le baron de Bartenstein, il dira également quelque chose de poli et de gracieux de ma part.“

9. „L'objet principal de l'envoi du comte de Dohna à la cour de Vienne consiste à consolider de plus en plus la bonne amitié, union et harmonie qui a été rétablie entre le Roi et la reine de Hongrie et de Bohême par le traité des préliminaires de paix, signé à Breslau le 11 de juin de la présente année, et par le traité définitif de paix, conclu et signé à Berlin le 28 de juillet de l'année courante, dont le comte de Dohna trouvera ci-joints quelques exemplaires en français et en allemand pour son information. Tous ses soins doivent se tourner à tout ce qui pourra tendre à affermir cette paix, et à établir sur un pied solide et stable la présente bonne harmonie et amitié entre les deux États, et à déraciner

<sup>1</sup> Podewils berichtet, Berlin 27. October, bei Vorlegung des Concepts zu dieser Instruction: „Je me flatte d'avoir rencontré en tout ce que Votre Majesté m'a ordonné de bouche d'y insérer.“ Desgl. 30. October: „J'ai fait expédier de nouveau l'instruction ci-jointe, après y avoir fait les changements que Votre Majesté m'a ordonnés.“ — <sup>2</sup> In dem ursprünglichen Entwurf der Instruction steht „L'intention du Roi n'étant point“ etc. Der König schreibt eigenhändig an den Rand: „Non, il doit prendre une audience publique.“

tout sujet de méfiance, d'aigreur, de jalousie et d'éloignement secret entre les deux cours. C'est pourquoi le comte de Dohna ne laissera échapper aucune occasion dans ses entretiens, soit avec la Reine, le duc de Lorraine ou le ministère de la cour de Vienne, pour les persuader de la sincérité des sentiments et des dispositions les plus favorables du Roi, non seulement pour observer religieusement la paix qu'il vient de conclure avec la Reine, mais aussi pour entretenir avec cette princesse et toute sa maison une bonne correspondance, étroite amitié et solide harmonie, Sa Majesté étant persuadée que l'intérêt commun des deux maisons, l'équilibre de l'Europe et le bien et le salut de l'Allemagne en dépendent en grande partie; aussi le Roi se flatte qu'on en pensera de même à Vienne, et qu'on agira avec la même sincérité et confiance comme Sa Majesté le fera de son côté; et quoiqu'elle gardera une exacte neutralité entre les parties belligérantes, ainsi qu'elle l'a fait scrupuleusement depuis la paix, cependant elle se fera un plaisir de contribuer, en tout ce qui sera en son pouvoir, à l'avantage et à l'avancement des intérêts de la reine de Hongrie, tout comme le Roi a instruit et chargé expressément tous ses ministres aux cours étrangères de concourir à tout ce qui se pourra, sans blesser les lois de la neutralité, pour faire plaisir à la cour de Vienne et contribuer quelque chose à sa satisfaction. Et que le Roi serait charmé de pouvoir aider à travailler par ses bons offices au rétablissement de la paix générale, surtout en Allemagne, sur un pied convenable et agréable à toutes les parties qui y sont intéressées."

10. „Pour ce qui regarde l'exécution de la paix conclue entre le Roi et la reine de Hongrie, Sa Majesté apportera de son côté toutes les facilités imaginables pour ce qui pourrait rester encore à ajuster, soit par rapport aux limites, soit pour ce qui regarde le règlement de commerce. En quoi le Roi se flatte d'un entier réciproque de la part de la cour de Vienne.“

11. „Et comme le comte de Dohna verra par le traité définitif de paix qu'on a stipulé, par l'article 10, que la reine de Hongrie et de Bohême s'est engagée de faire restituer et remettre fidèlement au Roi toutes les archives, papiers, documents, chartes etc. qui regardent les États et provinces, cédés par la paix au Roi, et que cette restitution ne s'est pas encore faite, quoiqu'on y ait insisté déjà plusieurs fois, surtout pour qu'on commence par remettre incessamment les cadastres de contributions des différentes provinces, cédées au Roi, comme aussi les actes judiciaires, les instruments déposés, et généralement tout ce qui peut intéresser les procès des particuliers, qui souffrent extrêmement par un plus long délai de cette restitution, si nécessaire pour l'administration de la justice, le comte de Dohna fera là-dessus des remontrances sérieuses au comte d'Ulfeld et aux autres ministres, chargés de ces sortes d'affaires, pour qu'on procède incessamment à cette restitution, si elle ne s'est pas faite encore, et qu'on achève à faire

remettre les archives qui regardent les pays de la Silésie et de Glatz, cédés au Roi, selon la teneur du susdit article 10 du traité définitif de paix. Le comte de Dohna donnera en même temps les promesses les plus positives que Sa Majesté fera restituer fidèlement de son côté tout ce qui pourrait encore se trouver d'archives et de papiers publics ou particuliers en Silésie ou dans le comté de Glatz et appartenir aux provinces et États que la Reine a gardés, et qu'on n'en retiendra pas une feuille, mais qu'on en fera une recherche partout, et qu'on prie même de vouloir indiquer ce qui pourrait regarder ces archives et papiers tant publics que particuliers, pour que Sa Majesté les puisse faire rendre fidèlement, à mesure qu'on en fera autant de la part de la cour de Vienne.“

12. „L'article séparé ci-joint du traité définitif de paix fera voir au comte de Dohna de quoi on est convenu préalablement par rapport à une convention à faire, avec le temps, à l'égard du paiement réciproque des dettes des particuliers de l'un et de l'autre État. Et comme on a renvoyé cette affaire à un temps plus convenable, et qu'elle est d'une longue et difficile discussion, le comte de Dohna n'en fera point mention encore; mais, quand on lui en devrait parler, il répondra simplement qu'il ne doute point qu'on n'en convienne, avec le temps, d'une manière juste et équitable, mais que jusqu'ici il n'en a point d'instruction et d'ordre encore, et qu'il faut prendre premièrement connaissance des prétentions que les sujets du Roi avaient à la charge de la cour de Vienne, pour voir de quelle manière on pourra ajuster avec le temps les prétentions réciproques de part et d'autre.“

13. „Le comte de Dohna tâchera de pénétrer, autant que cela se peut de bonne grâce, avec tout le soin imaginable, mais sans qu'il en paraisse, quel est le véritable système d'à présent de la cour de Vienne, par rapport à la situation des affaires en Europe en général et surtout à celle où elle se trouve à l'occasion de la terrible guerre qu'elle a sur les bras; à quelles conditions elle voudra faire la paix, soit de concert avec l'Angleterre et l'Empereur, indépendamment de la France, soit avec les deux derniers sans approbation et la concurrence de l'Angleterre; comment la Reine est contente de la dernière, qu'elle ressource elle espère d'en tirer, quels moyens elle voudra employer pour délivrer ses pays héréditaires des armées françaises, et où on voudra porter la guerre, en cas qu'on parvienne à chasser les Français de la Bohême; à quels sacrifices la Reine voudra se résoudre en faveur de l'Empereur, ou bien en celle de l'Espagne en Italie, pour faire plaisir au roi d'Angleterre et pour faciliter sa paix avec l'Espagne; quelle vue on pourrait avoir à Vienne pour la dignité d'un roi des Romains, soit dans la personne du grand-duc de Lorraine, soit dans celle de l'Archiduc son fils; de quels moyens on croit pouvoir se servir à la cour de Vienne pour y induire l'Empereur, et pour gagner le collège électoral, afin que

de faciliter et faire réussir avec le temps un pareil dessein, si tant il y a qu'on y songe véritablement à Vienne, à ce que l'on prétend."

14. „Le comte de Dohna ne sera pas moins attentif à la véritable disposition de la reine de Hongrie envers le Roi, et si son intention est sincère d'observer religieusement la paix, conclue avec Sa Majesté, ou si on ne tâche qu'à gagner du temps et à avoir les coudes franches, pour rentrer un jour dans les provinces perdues par cette paix; si la cour de Vienne entretient encore des correspondances et des intelligences secrètes en Silésie; s'il y en a, de ces pays cédés au Roi, qui s'adressent sous main à la cour de Vienne, ou qui l'informent de ce qui s'y passe maintenant; quels arrangements on prend à Vienne pour les provinces de la Reine qui sont limitrophes à celles qu'on a cédées au Roi; si l'on songe d'y faire des places fortes, d'y établir des magasins, d'y envoyer un plus grand nombre de troupes, de combien elles sont, et généralement tous les mouvements qu'on pourra leur faire, tant pour les envoyer actuellement sur les frontières des États cédés par la paix, que pour les tenir prêtes et à portée dans le voisinage. Le comte de Dohna ne saurait entrer dans un trop grand détail sur tout cela pour remplir exactement les intentions du Roi et pour lui mander de temps en temps avec précision, jusqu'aux moindres circonstances, tout ce qui peut y avoir rapport, afin qu'il ne se passe rien à cet égard dont Sa Majesté ne soit informée à temps.“

15. „Les négociations des ministres d'Angleterre, de Saxe et de Russie à Vienne doivent encore faire un objet très important de l'attention du comte de Dohna, et il doit s'informer soigneusement de tout ce qui se négocie à Vienne avec les cours ci-dessus nommées; sur quel pied on est avec chacune d'elles, quelles liaisons on a contractées ou que l'on voudra encore prendre avec toutes ces puissances.“

„L'alliance étroite entre les cours de Vienne et de Londres est connue de tout le monde, aussi bien que les grandes obligations que la première a à celle d'Angleterre, pour tous les efforts que celle-ci a faits en faveur de la Reine, quoique le motif principal en soit du côté de l'Angleterre de réduire la France à un état de médiocrité et à la mettre au niveau des autres puissances, comme aussi pour obtenir par ce moyen une paix avantageuse avec l'Espagne. Et il y a beaucoup d'apparence que, si l'Angleterre trouve moyen de l'obtenir et d'affaiblir par là la France, elle se ralentira considérablement par rapport à la reine de Hongrie et sera peut-être la première, alors, à lui conseiller de faire sa paix *quovis modo*. Reste donc à savoir si on ne craint point un pareil événement à Vienne, et si on voudra hasarder à s'y exposer, en ne faisant jamais de paix sans la concurrence et l'approbation de l'Angleterre.“

„Quant à la cour de Russie, celle de Vienne s'est toujours flattée qu'elle en tirerait tôt ou tard des secours réels, surtout la Suède étant réduite à accepter la paix telle que la Russie voudra la lui accorder. Le

ministère de Russie d'à présent a paru jusqu'ici très favorablement disposé pour les intérêts de la Reine, et même le ministre russe à Vienne, le sieur Lantschinski, est autrichien jusqu'à la moelle des os. Mais l'impératrice de Russie ne pense pas de même et a marqué beaucoup de froideur et même de l'éloignement pour tout ce qui regarde la cour de Vienne. Cependant, comme le ministère russe, s'il se conserve, fera facilement prendre avec le temps à sa souveraine le pli qu'il souhaite, il ne faut pas douter que la cour de Vienne ne fasse tous les efforts imaginables pour obtenir, en cas que la guerre continue de durer, des secours réels de la Russie, ou pour la porter au moins de s'unir étroitement avec elle, sur le même pied que la maison d'Autriche l'a été autrefois avec cette puissance. C'est à quoi le comte de Dohna doit être extrêmement attentif.“

„La cour de Saxe, nouvellement réconciliée avec la Reine, fait toutes les démarches imaginables, à ce qu'on assure, pour prendre des liaisons très étroites avec cette princesse et pour entrer dans toutes ses vues, soit pour se ménager par là quelque cession en cas d'assistance réelle, soit pour trouver dans la cour de Vienne un puissant appui contre les puissances qui causent le plus d'ombrage et de jalouse à la Saxe. Et comme le Roi pourrait bien être à la tête de celles-là, il ne faut pas douter que l'intention de la Saxe ne soit pour barrer le Roi, de concert avec la reine de Hongrie, en tout ce qu'elle pourra, se sentant trop faible pour subsister seule, sans une alliance aussi forte que serait celle de cette princesse, dès quelle aura la paix. Indépendamment de cela, la reine de Pologne, le père Guarini, et plusieurs autres à la cour de Dresde, sont des partisans outrés de la cour de Vienne. Le comte de Büna, ministre de Saxe à Vienne, ne l'est pas moins: ainsi, le comte de Dohna fera bien de tâcher d'approfondir, autant qu'il est possible, jusqu'où les nouvelles liaisons que ces deux cours travaillent de contracter, pourraient aller.“

„La France paraît, à la vérité, être à présent l'objet de l'animosité et de la haine la plus marquée de la cour de Vienne. Mais, comme cela ne décide pas toujours pour l'avenir, et qu'on a vu arriver des révoltes si surprenantes dans le système des affaires de l'Europe que les puissances qui ont été les plus acharnées, les unes contre les autres, sont celles qui s'unissent tout d'un coup le plus étroitement, quand elles y trouvent leur intérêt, ainsi que cela est arrivé déjà entre les maisons d'Autriche et de Bourbon, il n'est pas impossible qu'en ne voie faire la même chose encore dans la guerre présente, et que la France, pour se tirer d'affaire et procurer même des avantages à l'Empereur, ne fasse envisager à la Reine de lui faire rattraper par son assistance ce qu'elle pourra avoir sacrifié ailleurs. C'est un article de la plus grande importance, et qui mérite bien que le comte de Dohna y porte toute son attention, pour informer le Roi de tout ce qui pourrait arriver à cet égard.“

„Par rapport aux autres négociations qui pourraient être sur le tapis à Vienne avec d'autres cours étrangères, le comte de Dohna se donnera plus ou moins de peine à déterrer ce qui s'y passe, à mesure qu'elles auront du rapport aux intérêts du Roi, et d'en informer Sa Majesté.“

16. „Le comte de Dohna n'oubliera pas d'envoyer au Roi, après la paix que la Reine pourra faire avec ses ennemis d'à présent, un état détaillé des troupes de la Reine, le pied sur lequel on les mettra, et la force de chaque régiment.“<sup>1</sup>

Artikel 16—20 enthalten den Befehl, über die innere Lage des Landes Informationen einzuziehen, sowie Weisungen in Betreff, des Gesandtschaftsarchivs und für den geschäftlichen Verkehr des Gesandten mit dem Könige und dem Ministerium.

Federic.

H. Comte de Podewils.

Nach dem Concept.

#### 1003. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Mardefeld berichtet, Moskau 11. Oktober: „On veut mettre à la charge du maréchal comte de Lacy l'accord qu'il a fait avec le général suédois . . . Il est sûr que ce brave maréchal quittera le service.“ Die Generale Löwendahl und Keith werden seinem Beispiele folgen.

Potsdam, 1. November 1742.

Es muss cito an den p. von Mardefeld geschrieben werden, dass wenn die Generals Löwendahl und Keith wirklich die russischen Dienste quittieren und ins Ausland gehen wollten, er dieselben de bonne manière disponiren möchte, auf Berlin zu kommen, und sich daselbst Sr. Königl. Majestät zu präsentieren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

#### 1004. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 6 novembre 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. La lettre que Votre Majesté Impériale m'a fait l'honneur de m'écrire, et qui m'a été rendue par son adjudant-général, le lieutenant-colonel de La Rosée, me donne la plus sensible joie, par les assurances qu'Elle me fait de Son amitié et de la confiance qu'Elle continue de mettre en moi. J'espère que Votre

<sup>1</sup> Der Artikel 16 ist zu dem ursprünglichen Concept gemäss einer eigenhändigen Randbemerkung des Königs hinzugefügt.

Majesté Impériale sera persuadée de la pureté des sentiments que j'aurai toute ma vie pour Elle, et de la part sincère que je prends à tout ce qui regarde Ses intérêts. Aussi souhaiterais-je d'y pouvoir contribuer plus par des effets que par des paroles. J'en entretiendrais souvent le sieur de La Rosée, dont la personne, comme tout ce qui me vient de la part de Votre Majesté Impériale, m'est trop agréable pour ne pas lui donner des marques de mon estime et de ma confiance pendant le séjour qu'il fera à ma cour, et je La prie de croire qu'on ne saurait être avec plus d'attachement, de considération et d'estime que je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

#### 1005. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Börcke berichten, Berlin 10. November, über ein Ansuchen des Bischofs von Lüttich um preussische Fürsprache, damit die Truppen des Königs von England ihre Winterquartiere nicht in seinen Stiftslanden nehmen. Nach der Meinung der Minister wäre zu antworten, der Bischof möge sich direct an den König von England wenden, da Preussen wegen seiner Neutralität sich nicht in die Angelegenheit mischen könne.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

#### 1006. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Hoffmann berichtet, Warschau 3. November: In Folge von Vorstellungen der preussischen Gesandtschaft in Dresden lässt jetzt der Hof die Gerüchte von einem preussischen Anschlage auf Polnisch-Preussen<sup>2</sup> dementiren. „Les Saxons sont d'humeur de croire que peut-être quelques-uns de nos officiers ou soldats, en revenant de Silésie et passant par la Prusse polonoise, auraient pu donner occasion d'une pareille nouvelle par des discours indiscrets.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Potsdam, 11. November 1742.

Er hätte sie gar leicht desabusiren können, wenn er ihnen gesaget hätte, dass Ich bei der gleichen Vorhaben der ganzen Armee keine Confidence gemachet haben würde.

<sup>1</sup> Vergl. S. 293. — <sup>2</sup> Vergl. oben Nr. 983 S. 274.

Corresp. Friedr. II. II.

## 1007. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 12. November 1742.

„Des Königs Majestät haben mir befohlen, auf den unter dem 11. d. erhaltenen Bericht, wegen dessen, so Mylord Hyndford nach letzthin erhaltenen Couriers sich gegen Ew. Excellenz geäussert,<sup>1</sup> sogleich zu melden: Wie dass Höchstdieselbe vor dienlich zu sein hielten, Sich noch zur Zeit mit Dero Finalresolution auf die von Mylord Hyndford gethane Declaration nicht zu übereilen; allermassen Sie dergestalt conclu- dirten: die Engelländer wollten den Krieg gegen Frankreich poussiren, oder aber, sie hätten Lust und Hoffnung, den Frieden zu kriegen. Auf ersteren Fall nun, so könnten dieselben nicht anders und würden Sr. Königl. Majestät die verlangete Condition wegen der ostfriesischen und mecklenburgischen Successionen zustehen. Wann das letztere aber wäre, so begriffen Se. Königl. Majestät wohl, dass Sie alsdann würden nachgeben und den Defensivtractat purement et simplement, wie es Hyndford declariret, annehmen müssen. Da man nun jetzo noch nicht mit einiger Zuverlässigkeit urtheilen könnte, ob die Engelländer den Krieg continuiren müssten oder den Frieden haben dörften, inzwischen eines oder das andere sich doch binnen wenig Wochen äussern müsste, so vermeinen Se. Königl. Majestät wie gedacht, dass es besser sein dörfte, unter allerhand zu machenden kleinen Schwierigkeiten den völligen Schluss des Defensivtractats de bonne grâce zu trainiren, bis man klarer sehen könnte, was vor einen Entschluss Höchstdieselbe zu nehmen hätten, und ob Sie Sich auf Dero verlangte Conditiones roidiren könnten, oder ob Sie nachgeben müssten. Höchstdieselbe vermeinen hierzu um so mehr Ursach zu haben, als Sie nicht fänden, was vor Avantage Sie zu gewärtigen, wann der Tractat nach der Declaration von Mylord Hyndford gezeichnet würde, wobei Sie besorgeren, dass der Erfolg davon nicht anders als der sein würde, dass der König von Engelland in einer Harangue an das Parlament damit brillirte und die Nation dadurch gegen Frankreich animirte, im übrigen aber natürlicher Weise erfolgen müsste, dass die Kron Frankreich gegen Se. Königl. Majestät noch mehr irritiret und jaloux gemachet würde, so dass, wenn demnächst der Cas mit Ostfriesland erfolgte, Se. Königl. Majestät von Seiten der Engelländer wegen der Succession alle Schwierigkeiten zu gewärtigen, von Frankreich aber nichts zu hoffen, und Sich also zwischen zwei Stühle plantiret hätten. Sie glaubten also nöthig zu haben, soviel möglich noch Dero Resolution en suspens zu halten und die Sache de bonne grâce zu trainiren, wodurch, wenn wie oberwähnet die Engel-

<sup>1</sup> Podewils hatte berichtet, dass Hyndford ihm erklärt, England lehne den von Preussen vorgeschlagenen geheimen Artikel wegen Mecklenburg und Ostfriesland (vergl. oben S. 279) ab, ebenso wie die preussische Declaration vom 10. September (oben S. 271).

länder den Krieg continuiren müssten, Sie die Garantie der ostfriesischen Succession gewinnen, au bout du compte aber nichts mehr verlieren könnten, als dass Sie endlich den Defensivtractat wie es das englische Ministerium verlangen zeichnen müssten.

Von einem Recht des Königs von Engelland auf die ostfriesische Succession wäre Deroselben nichts bekannt; die Holländer könnten Sr. Majestät Jura darauf nicht zu Wasser machen, überhaupt wäre Deroselben auch mit der Succession und Garantie derer Holländer nicht sonderlich gediengt . . . . Noch erwähnten Se. Königl. Majestät, wiewohl nur gleichsam en passant, dass, wenn des Königs in Engelland Majestät durch einen besondern Tractat die reciproque Convenances reguliren wollten, man solches gleich vornehmen und diesen Tractat zugleich mit dem Traité défensif reguliren könnte.“ . . . . Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

## 1008. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 13 novembre 1742.

Mon cher Podewils. La nouvelle que vous me mandez par votre lettre d'hier m'a étonné, quoique je n'en craigne rien.<sup>1</sup> Il me semble que l'intrigue a existé réellement, et qu'elle a été tramée peut-être par le cardinal Tencin, pour faire sortir la France de son embarras, pour faire avoir à l'Empereur quelque morceau, et pour se venger en même temps de mon traité de paix. Il se peut qu'on en ait fait la proposition au marquis de Stainville, que celui-ci, surpris d'une proposition sur laquelle il n'était point instruit, en ait fait confidence à quelque ami anglais, et que par là la mine ait été éventée; que le duc de Lorraine, après en avoir été instruit par Stainville, ait donné dans l'intrigue, et que ce soit la raison pourquoi la cour de Londres est estomaquée contre lui. Aussi tout ce que vous soupçonnez sur l'affaire me paraît bien pensé. Je n'en crains rien, puisque, si même la France, unie avec l'Autriche, voulait me tomber sur le corps, elle n'est pas en état de le faire, sans que l'Angleterre continue les subsides aux Autrichiens, dont l'Angleterre pourtant se gardera bien alors. On peut conclure de tout ceci que la France nous veut du mal, et qu'il ne faut point se fier à la cour de Vienne. Pour la Russie, je suis persuadé que l'Impératrice est de cœur et d'âme pour le parti français, et le ministère pour nous et pour le parti anglais, et qu'aussi longtemps que le ministère se sou-

<sup>1</sup> Es handelt sich um eine Mittheilung Valory's, dass ein portugiesischer Diplomat in Paris dem dortigen Vertreter des Grossherzogs von Toskana einen Vergleich zwischen den Höfen von Versailles und Wien auf Grundlage der Wiedererwerbung von Schlesien durch Oesterreich proponirt habe; Valory war beauftragt, der Versicherung des Portugiesen, dass der Cardinal Fleury um seinen Vorschlag wisse, ein Dementi zu geben. Das Nähere bei Droysen V, 2, 34.

tiendra, je n'aurai rien à craindre de ce côté-là; sans compter que je ne puis pas me persuader que la Russie voudrait m'entamer uniquement pour l'amour de la France. Je me défie extrêmement de la Saxe, pour qu'elle ne tâche pas par quelque liaison avec la France ou avec l'Autriche de nous jouer pièce, et j'avoue que je crains plus une liaison de la Saxe avec la France, ou avec l'Autriche, qu'une alliance entre la France et la Russie. Il faudra donc être extrêmement vigilant, pour être au fait de tout ce qui se trame à la cour de Dresde, et il sera besoin que vous dirigiez toute votre attention là-dessus.

Ce qu'il y a à faire, c'est, à ce que je crois, de faire semblant à Valory qu'on lui est obligé de sa confidence, qu'on ne met rien de tout ceci sur le compte du Cardinal, et qu'on se fie aux assurances que Valory donne; mais je crois qu'en attendant, il sera nécessaire de lier notre parti avec les Anglais, enachevant notre traité défensif sans autre condition que celle que le roi d'Angleterre, en signant notre traité, nous donne une assurance par écrit, par laquelle il s'oblige de vouloir régler, incontinent après la signature du traité défensif, par un autre traité particulier, les convenances réciproques de nos maisons, et surtout la mienne par rapport à la succession d'Ostfriise et de Mécklembourg. Cette assurance donnée par écrit, Andrié pourra signer le traité défensif. Vous règlerez vos mesures là-dessus, et vous aurez soin qu'Andrié reçoive les pleins-pouvoirs et les instructions nécessaires, pour pouvoir entrer en matière. Je suis etc.

Il est à propos de conclure à présent avec l'Angleterre. Dites à Valory que, si on m'avait fait des insinuations malignes sur le sujet de la France, j'aurais pu ajouter foi à toute autre imposture que celle de Mendez; que je connais le Cardinal trop sage pour faire des propositions si humiliantes au duc de Lorraine, que si le Cardinal désirait la paix, cet expédient le plongerait dans une guerre plus opiniâtre et plus terrible que celle dont il se tirerait, et que d'ailleurs le Cardinal sait trop bien que l'Angleterre m'a garanti ces nouvelles conquêtes, et que d'ailleurs je suis dans la persuasion que le Cardinal n'aurait pas choisi ce temps ici par préférence, s'il voulait me nuire, vu la situation de l'Europe, et que ses propres intérêts demandent qu'il ait des ménagements pour moi; qu'ainsi je le prie d'assurer son ministère que j'ai trop bonne opinion de lui pour présumer jamais de pareilles bassesses et de semblables infamies de leur part, et qu'en un mot ils blessent déjà leur réputation en s'excusant d'une action canailleuse dont ils devraient défendre jusqu'au soupçon.

Fr.

Je travaille à mes mémoires, et je suis par-dessus les oreilles dans les archives.

Nach der Ausfertigung. Die Zusätze eigenhändig.

1009. AN DEN KÖNIG VON GROSSBRITANNIEN IN LONDON.

Berlin, 13. November 1742.<sup>1</sup>

Ew. Majestät werden aus copeilichem Anschluss zu ersehen geruhen, was des Bischofs von Lüttich Liebden sowohl wegen des von denen im englischen Sold stehenden churbraunschweigischen und hessen-kasselischen Truppen durch das Bisthum Lüttich ohne vorgängige Requisitoriales genommenen Durchzuges, als auch insonderheit der demselben anjetzo angemutheten Winterquartiere vor besagte Truppen unter dem 1. dieses Monats an Mich als Condirectorem des niederrhein-westphälischen Kreises gelangen lassen.

Ob Ich nun wohl in dergleichen unangenehmen Angelegenheiten Ew. Majestät sehr ungern behellige und Ihro keinesweges Ziel und Mass zu setzen gedenke, was Sie wegen Verpflegung Ihrer und Ihrer Alliirten Truppen vor Massregeln zu nehmen und zu verfügen haben möchten, auch dahin gestellet sein lassen muss, wie weit gedachten Bischofs Liebden hierunter hegende Besorgnisse sich gegründet finden oder nicht, so kann Ich Mich dennoch vermöge der Mir als mitausschreibendem Fürsten des niederrheinisch-westphälischen Kreises obliegenden Pflicht auf keine Weise entbrechen, die an Mich gebrachte Beschwerden eines zu erwähnem Kreise gehörigen Mitstandes, welche derselbe auch sonder Zweifel Ew. Majestät directe vorstellig gemacht haben wird, anzunehmen und Dero gütigen Einsicht und Attention bestens zu recommandiren.

Es würde überflüssig sein, hiebei weitläufig an- und auszuführen, was vor ein grosses Aufsehen es im ganzen Reich machen würde, wann ein solcher neutraler Reichsstand, als des Bischofs von Lüttich Liebden, mit dergleichen Winterquartieren, welche er nach denen Reichs-constitutionen zu ertragen keinesweges gehalten ist, wider Willen und ohne seine Schuld beschweret werden sollte, und was vor unangenehme und schädliche Weiterungen daraus vor die sämmtliche umliegende Lande zu besorgen sein dürften, wann derselbe, um sich solcher Last zu entschütten, allenfalls extreme Mittel ergreifen und zu solchem Endzwecke die ihm von benachbarten mächtigen Fürsten, wie sich aus dem Inhalt obangezogenen Schreibens fast nicht anders urtheilen lässt, allbereits angebotene und in Bereitschaft stehende kräftige Assistenz gebrauchen wollte.<sup>2</sup>

Alle diese und viele andere hiebei vorkommende Considerationes können auch ohne Meine Erinnerung der erlauchten Einsicht Ew. Majestät unmöglich entgehen, weswegen Ich dann zu Dero bekannten Aequanimität und Gemüthsbilligkeit, auch vor die Conservation des Ruhestandes in

<sup>1</sup> Unter demselben Datum dem Bischof von Lüttich abschriftlich mitgetheilt. —

<sup>2</sup> In dem Schreiben des Bischofs heisst es „id quod (hannöverische Winterquartiere im Stift) sane sacris patriae legibus non modo summopere adversaretur, sed et patriam meam in extrema mala conjiceret funestissimasque in toto imperio consequentias producere posset.“

denen niederer Reichslanden bisher rühmlichst bezeigten patriotischen Sorgfalt das ungezweifelte Zutrauen hege, dass Dieselbe sothane Umstände in reife Erwägung ziehen und solche Verfügungen zu treffen wissen werden, dass des Bischofs von Lüttich Liebden klaglos gestellet und nicht etwa durch diesen Vorgang ein unvermuthetes und weitaussehendes Feuer in den dortigen Gegenden entzündet werde. Womit Ich in aufrichtiger Freundschaft und besonderer Hochachtung unveränderlich beharre etc.

Friderich.

Nach dem Concept.

H. Graf v. Podewils. C. W. Borcke.

1010. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 14. November 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Nachdem Ich dasjenige in reife Erwägung gezogen, was Ihr in Euren beiden Berichten vom 11. und 13. dieses Monates, betreffend die zwischen Mir und der Kron Engelland zu schliessende Defensivallianz, mit mehrerm angeführt habet,<sup>1</sup> so finde Ich, wie Mein Interesse erfordert, dass mit Berichtigung dieser Alliance nicht länger angestanden, sondern solche nunmehr zum Schluss gebracht werde. Dahero dann, da des Königs von Engelland Majestät durch Mylord Hyndford die wiederholte Versicherung geben lassen, wie Dero Intention keineswegs sei, Mich in einen offensiven Krieg gegen Frankreich zu entrainiren, so bewillige Ich, dass diejenige Declaration, welche Ihr unterm 10. September dieses Jahres auf Meinen Befehl gegen Mylord Hyndford thun müssen, wieder zurückgenommen und als nicht geschehen angesehen werde.

Sodann will Ich auch auf den von Mir sonst verlangten separaten Articul wegen Garantirung der mecklenburgischen und ostfriesischen Succession nicht weiter insistiren, sondern solchen bei diesem Tractat fallen lassen. Mithin soll der p. Andrié nunmehr positivement instruirt werden, dass er ermeldeten Defensivallianztractat nach dem Einhalt des Contreprojects, so wie Ihm solches von hier aus zugeschicket und von dem englischen Hofe insonderheit wegen Ausnahme der mittelländischen Seestände anjetzo angenommen, zeichnen und zu Meiner Ratification einsenden soll.

Ich hoffe, des Königs von Engelland Majestät werden durch diese Meine Déférence gegen Dieselben von der Aufrichtigkeit Meiner Intention überzeuget sein, wohingegen Ihr aber den Andrié zugleich dahin instruiren sollet, dass, sobald der Defensivtractat gezeichnet sein wird, er sofort dahin antragen soll, dass Ich es hinwiederum als eine Marque

<sup>1</sup> Podewils hatte in denselben namentlich geltend gemacht, dass Preussen bei weiterem Zögern den Vertrag abzuschliessen für den Fall eines Vergleichs zwischen England und Frankreich völlig isolirt dastehen werde.

von wahrer Freundschaft und eines aufrichtigen Verlangens des Königes von Engelland, mit Mir in beständiger Harmonie zu leben, ansehen würde, wenn derselbe nunmehr auch sonder Anstand über die reciproque Convenienz Unserer beiden Häuser, und besonders des Meinigen, wegen der ostfriesischen und mecklenburgischen Successions-sachen, auch über die Abthuung aller dererjenigen Dinge, so unter uns zu einer Misshelligkeit Gelegenheit geben könnten, tractiren und solches durch einen besondern Tractat reguliren, auch zu dem Ende jemanden der seinigen zu Berlin deshalb in Negociation zu treten und zu schliessen bevollmächtigen und absenden würde, damit alles dasjenige, so jemalen einige Disharmonie erregen könnte, gänzlich aus dem Wege geräumet werde. Ihr habt nach vorstehendem alles auf das beste zu besorgen und Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

1011. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils legt, Berlin 16. November, Weisung an den Residenten Andrié in London, die Defensivallianz mit England zu unterzeichnen,<sup>1</sup> zur königlichen Unterschrift vor.

Je fais cette alliance à contre-cœur, et s'ils ne me satisfont sur mes intérêts et qu'ils n'entrent pas dans mes idées, ils en seront les dupes.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

1012. AU GRAND-MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE GOTTER A BERLIN.

Potsdam, 17 novembre 1742.

Puisque vous êtes d'avis dans votre rapport du 15 de ce mois que je puis écrire à la duchesse de Würtemberg pour l'inviter de venir à Berlin, sans que j'y risque,<sup>2</sup> je l'ai fait et vous adresse ci-joint ma lettre,<sup>3</sup> du contenu de laquelle la copie ci-close vous instruira. Pour la tranquilliser d'autant plus, je tâcherai d'accommoder son favori<sup>4</sup> de quelque pension, dont je vous avertirai au premier jour.

Quant aux moyens que vous me proposez, pour faire changer la Duchesse des desseins qu'elle peut avoir contre mes intérêts, ou pour la rembarrer, je les trouve tout bons, mais avant que de s'en servir, il faut attendre la réponse qu'elle me fera, et voir alors ce qu'elle aura

<sup>1</sup> Die Unterzeichnung erfolgte am 18./29. Nov. — <sup>2</sup> Gotter bemerkte, die Herzogin habe bereits eine Einladung für die Carnevalszeit nach Baireuth angenommen. —

<sup>3</sup> Der Brief an die Herzogin, d. d. 17. Nov., ist ohne weiteres Interesse. — <sup>4</sup> Marquis d'Argens.

envie de faire par rapport aux Princes ses fils. J'aimerais toujours mieux que nous la puissions ramener, s'il est possible, par des voies de douceur, ce qu'il faut au moins essayer, avant que de faire quelque éclat, et avant que de nous servir de remèdes violents.<sup>1</sup> En attendant, vous continuerez de faire observer ses desseins, et vous me ferez part de ce qui en viendra à votre connaissance. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

### 1013. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt  
17. November: „Je sais que le sieur de Bartenstein a fait dire à de ses amis ici, que la situation où se trouvait l'Empereur, obligerait les Électeurs à l'élection d'un roi des Romains en la personne du Grand-Duc, le jeune Archi-Duc étant encore trop jeune“ ... L'Empereur „me fit l'honneur de m'assurer en les termes les plus forts qu'il met en Votre Majesté son unique confiance, souhaitant extrêmement qu'Elle voulût proposer un plan d'accommodement ... m'enjoignant au surplus en grande confidence de représenter à Votre Majesté si, afin de faire paraître plus d'impartialité, il ne serait point utile pour le prompt rétablissement de la tranquillité que Votre Majesté, conjointement avec la république de Hollande, fissent un plan suivant lequel les intéressés seraient obligés de mettre fin à la guerre; que pour lui, il passerait par tout ce qui de cette façon serait trouvé juste. Ce prince pense que l'Angleterre serait peut-être bien aise de cet expédiert.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

<sup>1</sup> Gotter schlägt für den Fall einer feindseligen Haltung der Herzogin u. A. vor, ihrem Sohn bei dem Kaiser die *venia aetatis* zu erwirken, um so die Zeit der vormundschaftlichen Regierung abzukürzen.

Potsdam, 24. November 1742.

In Holland kommt man sehr langsam zu Stande. Ich glaube wohl, dass, da die Oesterreicher die kaiserliche Krone nicht bekommen können, sie auf die Würde eines Römischen Königs denken werden. Ich kann es aber nicht zugeben, und Frankreich nebst dem Kaiser auch nicht. Der Etatsminister Graf Podewils muss mit Valory sprechen, auch den p. Chambrier instruiren, um adroitelement die Meinung des französischen Hofes zu sondiren und ihnen zu insinuiren wie Ich nicht glaubte, dass das französische Ministerium das Interesse von Frankreich so gar vergessen und die Wahl eines österreichischen Prinzen zum Römischen König zulassen oder conniviren, mithin seinen ohnversöhnlichen Feind selbst krönen und dadurch dessen Macht gegen Frankreich verdoppeln würde. Man kann auch an Klinggräffen schreiben, dass er dem von Groschlag adroitelement und mit aller Circonspection der gleichen dienliche Insinuationes thut, ohne Mich zu meliren.

### 1014. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Heusinger berichtet, Kopenhagen  
20. November: Der dänische Minister Schulin hat ihm über die am 5. November erfolgte Wahl des Herzogs von Holstein, des präsumptiven russischen Thronfolgers, zum Kronprinzen von Schweden seine Besorgnisse geäußert und wünscht die Ansicht des preussischen Hofes zu hören.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Potsdam, 24. November 1742.

Er kann nur sagen, Ich könnte Mich darüber noch nicht determiniren, die Sachen wären noch zu dunkel, als dass man solche beurtheilen und einen Schluss darüber fassen könnte.

### 1015. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt  
20. November: „L'Empereur m'a fait appeler ce matin dans son cabinet . . . il m'a, à cette occasion, bien chargé d'assurer à Votre Majesté qu'il n'a d'autre espérance qu'en Elle, La priant instantanément de vouloir Se joindre à la république de Hollande pour la proposition d'un plan d'accommodement auquel les intéressés seraient obligés de se remettre“ ...

Der Kaiser und der Churfürst von der Pfalz hoffen, dass der König als Condirector im niederrheinischen und westphälischen Kreise gegen den bevorstehenden Einmarsch der englischen Truppen Einspruch erheben wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Potsdam, 25. November 1742.

Er muss auf eine gute Art sagen, dass mit den Holländern nichts auszurichten wäre, weil ihre Sachen so langsam und durch so viele Hände und Köpfe gingen.

Man muss ihm antworten wie an Valory.<sup>1</sup>

### 1016. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 6. December 1742.

Der König hat befohlen, Chambrier „wegen der schwedischen Wahlsache dahin zu instruiren, dass, wenn der Cardinal oder die dasigen

<sup>1</sup> Podewils berichtet, Berlin 24. November, dass der französische Hof seinem Gesandten die Erwartung ausgedrückt hat, der König werde als Condirector im westphälischen Kreise die Kreisstände behufs gemeinsamer Massnahmen gegen den Einmarsch der englischen Truppen zusammenberufen. Podewils hat dem Gesandten bemerkt, dass ein Schritt der Art dem Director obliegen würde, d. h. dem Churfürsten von Köln qua Bischof von Münster; zudem habe der Bischof von Lüttich seine Klage bereits nach Frankfurt a. M. vor den Reichstag gebracht. Valory giebt zu, dass der König mit dem Briefe an den König von England (oben S. 293) das ihm mögliche gethan habe.

Ministres mit ihm weiter darüber sprächen, er, jedoch auf eine ganz modeste und polie Art, sagen sollte, dass, da das schwedische Reich die Befugniss hätte, sich seinen König nach Gefallen zu wählen, also Se. Königl. Majestät Sich nicht davon meliren könnten, sondern es Deroselben indifferent wäre, wen gedachte Stände zu nehmen vor gut fänden. Welches Sr. Königl. Majestät um so mehr indifferent sein könnte, als Schweden eine République wäre, bei deren fast anarchischer Form der König ohnedem wenig zu sagen, noch vor seine Person viel Influence in denen Affairen hätte.

Noch finden Se. Königl. Majestät, dass dem Herrn p. Chambrier aufgegeben werden soll, im Namen Deroselben dem Cardinal Tencin ein sehr verbindliches Compliment zu machen, ihm zu seiner neuen Charge zu gratuliren und zu bezeugen, dass, da des Königs Majestät ohnlängst schon viel gutes von seinen personellen Meriten gehört, Sie die Wahl des Königs von Frankreich, so er an seiner Person gethan, applaudirten und übrigens an seinem Wohlergehen allemal viel Theil nehmen würden.

Gleichfalls soll an ermeldeten Herrn von Chambrier geschrieben werden, wie Se. Königl. Majestät in sichere Erfahrung gebracht, dass der französische Hof in Wien an einem desavantageusen Frieden vor den Kaiser arbeiten liesse und unter andern versprechen wollte, dem Herzog von Lothringen zur Würde eines Römischen Königs zu verhelfen. Es wunderte Se. Königl. Majestät, dass p. von Chambrier davon noch nichts gemeldet hätte, und sollte er also sehr attent sein und sich alle Mühe geben, hinter dergleichen Menées in Zeiten zu kommen und solche in Zeiten zu berichten, wie er es dann auch an adroiten Insinuationen gegen die intendirte Königswahl in der Person des Herzogs von Lothringen nicht fehlen lassen sollte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

#### 1017. AU MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGEN.

Berlin, 9 décembre 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Comme on vient de me mander d'une manière assez positive que le comte de Cobenzl, ministre de la reine de Hongrie, ayant eu l'honneur de vous faire sa cour, il y a peu de temps, à Baireuth, a déclaré hautement, tant à vous-même qu'à plusieurs autres, que la Reine sa maîtresse ne consentirait jamais à la paix, à moins que la dignité de roi des Romains ne fût assurée à son époux, j'ose bien vous prier de vouloir m'éclaircir en confidence de ce qu'il y a de ce prétendu discours et de quelle manière ledit comte s'est énoncé là-dessus. Je vous en aurai une obligation particulière, étant au reste avec toute l'estime imaginable et l'amitié la plus

cordiale, Monsieur mon Frère et Cousin, votre très bon et très fidèle frère  
Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.<sup>1</sup>

#### 1018. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 9. December 1742.

Der König hat befohlen, „dass an den Andrié geschrieben werden soll, gehöriger Orten bei dem englischen Ministerio, jedoch in ganz polien und sehr moderéen Terminis, zu sagen, wie zwar des Königs Majestät Sich gerne alles gefallen lassen würden, was der englische Hof vor Mesures en faveur der Königin von Ungarn nehmen würde; und mit was vor Empressement man solche assistiren möchte, so würden Se. Königl. Majestät solches alles gerne geschehen lassen und Sich davon in keiner Weise meliren. Wann man aber dem Kaiser schwer fallen und solchén so ganz und gar negligiren wollte, so könnten Höchstdieselbe solches ohnmöglich geschehen lassen, noch mit indifferenten Augen ansehen, dass man das Reich und dessen Oberhaupt so geringschätzig tractiren und dessen absoluten Ruin dadurch zu Wege bringen wollte.“

Diese Declaration soll in sehr menagirten Terminis dem Andrié vorgeschriven und demselben zugleich aufgegeben werden, sich keiner Expression dabei zu gebrauchen, welche dem Friedenstractat oder dem zuletzt geschlossenen Defensivtractat zuwider laufen könnte.“

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

#### 1019. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 10. December 1742.

Der König hat nunmehr beschlossen, „der russischen Kaiserlichen Majestät Dero schwarzen Adlerorden zu übersenden und den<sup>2</sup> von Russland dahergegen anzunehmen.“ Mardefeld soll dies der Kaiserin einstweilen mittheilen. „Es werden Se. Königl. Majestät gerne sehen, wenn letzteres je eher je lieber geschiehet, damit nicht der sächsische Hof aus Jalousie und in der Meinung, dass er nur allein berechtigt sei, Orden und Juwelen zu verschenken, etwa Dieselbe zu praeveniren suchen möchte.“

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

<sup>1</sup> Der Markgraf antwortet, 26. December, dass er sich der Erklärung des Grafen Cobenzl nicht mehr genau entsinnen könne. — <sup>2</sup> Andreasorden.

## 1020. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils unterbreitet, Berlin 10. December, das nach den ihm Tags vorher übersandten Angaben entworfene Rescript an Andrié. „J'ose de supplier Votre Majesté de vouloir bien Se donnerla peine de le lire, afin qu'Elle puisse voir si on a rempli en tout Ses idées ou s'il pourrait y avoir quelque chose à changer.“

Que je distingue beaucoup la personne de l'Empereur de celle du Roi Très Chrétien; que le premier m'intéresse beaucoup, mais que je ne me mêlerais assurément pas de ce qui regarde le second.

Que moi-même en qualité de prince de l'Empire, je ne pourrais pas souffrir à la longue une pareille oppression du chef de la Germanie, et que peut-être me forcerait-on à soutenir un empereur qui après tout est mon ouvrage, *contra quoscunque*.

Eigenhändige Zusätze am Rande des Rescripts.

## 1021. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFOFT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 11 décembre 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai reçu la lettre qu'il a plu à Votre Majesté Impériale de m'écrire du 3 de ce mois, et je suis très sensible aux nouvelles assurances d'amitié et à toutes les marques de confiance qu'Elle m'y donne. J'espère que Votre Majesté Impériale voudra être persuadée que je ne manquera jamais d'y répondre dans le plus parfait degré de l'amitié, et que la haute considération et l'estime que je Lui porte ne cesseront qu'avec ma vie.

Quant aux avis que Votre Majesté Impériale a reçus au sujet d'un ordre donné aux troupes autrichiennes, hannovriennes et hessoises de quitter leurs quartiers pour aller du côté de l'Allemagne, j'en ai reçu de pareils, mais tous d'une manière si équivoque et incertaine que vraisemblablement cette marche n'est pas si proche, ni tout-à-fait si réglée, comme l'on a voulu faire accroire, et c'est pour cette raison que, selon moi, il y aura à attendre jusqu'à ce qu'on puisse développer plus clair ce phénomène extraordinaire, et quelles en seront les vues.

Votre Majesté peut être assurée que je Lui serai attachée au possible, et que je ne me départirai point de ce que je Lui dois comme chef d'Empire, et à ce que les constitutions de l'Empire demandent, mais surtout je La prie d'être persuadée de l'amitié invariable et de la considération distinguée avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

Federic.

## 1022. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

O. Podewils berichtet, Haag 7. December: Man versichert mit Bestimmtheit „que les troupes à la solde de l'Angleterre ne bougeront point des quartiers où elles sont, et que les officiers et soldats refusaient assez hautement de se mettre en marche. . . . Trevor me témoigna, dans une conversation que j'eus hier avec lui à ce sujet, qu'il était fâché de ce qu'on avait fait tant de bruit de cette marche; qu'il avait prévu, ce qui arrivait présentement, que le soldat anglais était trop délicat pour soutenir les fatigues d'une marche aussi rude.“

Nach der Ausfertigung.

Berlin, 12. December 1742.  
Des Königs Majestät haben occasione einliegender Relation befohlen, dass, wenn der Marsch der österreichischen, englischen und hessischen Truppen nach Deutschland nicht vor sich ginge, also auch das gestrige Rescript an Andrié nebst der respectiven Declaration nicht abgehen noch geschehen dörfe, um keinen Allarm ohne Noth noch Ursach zu machen.

Eichel.

## 1023. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 12. December: Von englischer Seite wünscht man, dass die Verhandlungen wegen der in Aussicht genommenen Convention zwischen Preussen und Hannover in London stattfinden. „Il paraît quasi que lord Carteret, qui dans le fond paraît bien intentionné, se déifie de la docilité du ministère d'Hanovre et qu'il craint leur esprit de chicane.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Berlin, 13 décembre 1742.

Bon.<sup>1</sup>

## 1024. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Andrié berichtet, London 4. December: „Milord Carteret m'a informé qu'afin que les troupes [anglaises et hessoises en Flandre] fussent d'un secours plus efficace à la cour de Vienne, Sa Majesté Britannique avait pris le parti de les laisser entièrement, sur le pied d'auxiliaires, à la disposition de la reine de Hongrie . . . que lesdites troupes faisaient déjà quelques mouvements en Flandre en conformité, mais qu'il ne pouvait pas

Berlin, 16. December 1742.

Es wird gut sein, dass Andrié eine kurze und polie Declaration wegen des Marsches der Truppen nach Deutschland des ohngefährlichen Einhalts thut: Der König von Engelland möchte beherzigen, dass, wenn man Truppen nach Deutschland marschiren lassen

<sup>1</sup> Am 3. Februar 1743 erhielt Andrié eine ausführliche Instruction für die Verhandlung.

m'assurer encore si la cour de Vienne prendra la résolution de faire passer cette armée en Allemagne cet hiver ou non" .... Der französische Gesandte hat Carteret gefragt: „Vous voudriez donc, Milord, nous obliger à une paix honteuse? — Sans doute, répondit milord Carteret, et c'est mon unique occupation depuis que je suis dans les affaires — en ajoutant: Je me flatte même d'y réussir.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

#### 1025. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin, 15. December: „Da nunmehr die Materie wegen Wiederherstellung des Ruhestandes im Reich oder des Friedens zwischen dem Kaiser und der Königin von Ungarn mit nächstem bei dem Reichstage in Proposition gestellet werden dürfte, so ist beiliegendes Votum entworfen worden, wie Ew. Königl. Majestät Comitalgesandter, der von Pollmann, sich darüber vernehmen lassen könnte, welches auf den Antrag der Mediation des Reichs, sammt der beiden Seepotenzien gehet.“

Podewils,  
réglez mon votum sur le discours que je vous ai tenu hier:  
1<sup>o</sup> Que l'Empire doit conserver sa neutralité et assembler une armée pour cet effet.

2<sup>o</sup> Que l'on doit interposer sa médiation avec les Puissances maritimes.

3<sup>o</sup> Que l'on doit soutenir, à quel prix que ce soit, les libertés et constitutions de l'Empire contre *quoscunque* qui les veulent opprimer ou les enfreindre, ce qui veut facilement dire que l'on barre par là le chemin aux Anglais de désoler l'Allemagne.

F. r.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (præs. 18. Dec.) am Rande des Berichts.

#### 1026. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke legen das den königlichen Weisungen gemäss umgearbeitete Votum vor, das der Comitalgesandte in puncto securitatis publicae abgeben soll. (Berlin, 19. December.) „On instruira, en attendant, Ses ministres à Francfort pour faire en secret et

On peut encore ajouter qu'en vrai patriote je suis prêt de contribuer de mon côté en tout ce que l'on trouverait à propos pour parvenir à cette fin, et que même je suis prêt à donner l'exemple en

<sup>1</sup> Die Declaration erfolgte am 3. Januar. Vergl. Preussische Staatsschriften I, 355.

imperceptiblement les insinuations nécessaires, partout où il en sera besoin, pour songer à former une armée de neutralité dans l'Empire et pour faire ouvrir cet avis-là par d'autres membres, tant dans le collège électoral que dans celui des princes.“

toutes les choses que l'on jugerait utiles pour le maintien de l'Empire.

A la suite de cette déclaration il faut que l'on propose la question:

Comment garantir l'Empire en cas que des étrangers veuillent y porter la guerre?

Comment rendre respectable le Corps Germanique, dont les forces sont désunies?

Et enfin, comment obliger les voisins à observer la neutralité malgré eux?

C'est mettre en même temps la réponse dans la bouche de ces princes.<sup>1</sup>

F. r.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (præs. 20. Dec.) am Rande de Berichts.

#### 1027. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 21. December 1742.

Der König hat befohlen, Klinggräffen anzuweisen, „dem Kaiser zu insinuiren, wie Se. Königl. Majestät der Meinung wären, dass der Kaiser sich eine Hauptaffaire aus der Wahl eines Churfürsten zu Mainz zu machen habe, daferne der jetzige sterben sollte, und dass der Kaiser alles anwenden müsse, um das Capitel zu seiner Devotion zu haben, wenn er auch dazu alle die Gelder, so er aus Frankreich bekäme, employiren sollte; weil bekannter Massen das Gewicht, so der Churfürst von Mainz in vielen teutschen Sachen hätte, zu gross wäre, als dass der Kaiser sich nicht eine Hauptsache daraus machen sollte, die Wahl eines mainzischen Churfürsten zu seinem Interesse zu lenken, und solche nicht auf einen vor das Haus Oesterreich gesinneten kommen zu lassen. Sollte es auch mit der gesuchten Coadjutorie vor den Prinz Theodor<sup>2</sup> nicht reussiren wollen, so müsste der Kaiser die Sache nicht fallen lassen, sondern alles anwenden, um einen vor ihn wohlgesinnten Mann wählen zu machen.“

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

<sup>1</sup> Demgemäss ein Erlass an Pollmann vom 25. December. Vergl. auch Preussische Staatsschriften I, 369 ff. — <sup>2</sup> Herzog Theodor in Baiern, der jüngste Bruder Karl's VII, Bischof von Freising und Regensburg.

## 1028. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 25. December 1742.

Des Königs Majestät wollen gerne alle diejenige Satiren, Verse und Kupfer, so während der Zeit des jetzigen Krieges zwischen Frankreich oder dem Kaiser und zwischen dem Hause Oesterreich bei verschiedenen Gelegenheiten in Frankreich, Holland oder Engelland herausgekommen und an Höchstderoselben eingesandt worden, noch einmal sehen. Dahero Ew. Excellenz davon zu benachrichtigen mir die Freiheit nehmen sollen, mit dem Vermelden, dass im Falle einige dergleichen Pièces mit zum Archive gekommen, Se. Königl. Majestät sehr gerne sehen werden, wenn solche von dem Herrn Kriegesrath von Ilgen aufgesuchet und an Höchstderoselben eingesandt werden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

## 1029. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 30. December 1742.

Der König hat befohlen den Grafen Dohna in Wien dahin zu instruiren: „Dass woferne nicht etwa in dem, was der Graf Ulfeld ihm wegen der dort zu nehmenden Audienz insinuiren wollen, eine Hauteur oder Caprice des wienerschen Hofes oder auch eine Geringschätzigkeit Sr. Königl. Majestät verborgen sei, er, der Generalleutnant Graf Dohna, es darunter so genau nicht nehmen, sondern sich, wenn die von dem Graf Ulfeld angegebene Umstände und der Mangel der Equipage wahr ist, so gut als möglich accommodiren soll. Hiernächst finden Se. Königl. Majestät nöthig, dass gedachter Generalleutnant Graf Dohna auf das schleunigste von allen Umständen und Ursachen der Declaration, welche Se. Königl. Majestät wider den Einmarsch der englischen und hannöverischen Truppen in Teutschland durch den Andrié in London thun lassen, wohl instruirt werde, damit, wenn die Nachricht davon nach Wien kommen wird und das Ministerium daselbst ihn deshalb befragen möchte, er sich nicht mit der Unwissenheit davon entschuldigen dörfe, sondern im Stande sei, alles auf eine polie und solide Art zu beantworten, sonder den dortigen Hof im geringsten zu choquiren oder zu einigen Soupçons Gelegenheit zu geben, als zu dem Ende er dem dortigen Hofe, wenn er über obermeldete Declaration befraget wird, von Sr. Königl. Majestät unverbrechlichen Freundschaft gegen die Königin und von Beobachtung einer genauen Neutralité geben soll, dass aber Sr. Königl. Majestät als einem Stande des Reichs, sowie andern Ständen und Fürsten desselben, ohnmöglich gleichgültig sein könnte, dass fremde Puissances die Autorität des Reiches gänzlich vilipendiren, darinnen

weiter fremde Truppen einführen und mit gänzlichem Ruin so vieler Reichstände, auch Umkehrung der wohlhergebrachten Reichsfreiheit, das Théâtre de guerre darin aufschlagen oder sonst dem Reiche etwas aufdringen wollten, welches Se. Königl. Majestät als ein patriotischer teutscher Fürst, sowie alle andern Stände des Reichs nie zugeben könnten, sondern die Ehre und Autorität des Reiches darunter, es sei gegen Frankreich oder wen es wolle, ihrer Obliegenheit nach zu schützen bedacht sein müssten. Und da das Haus Oesterreich selbst in verschiedenen Gelegenheiten solches alles denen Ständen des Reichs recommandiret, so thäte Se. Königl. Majestät darunter nichts anders, als was der wienersche Hof selbst bei allen Gelegenheiten denen Reichsständen vorstellig gemacht hätte. Des Königs Majestät hätten in Dero Frieden mit der Königin versprochen, Dero bestes zu befördern, les voies d'armes exceptées; Sie würden auch solches jederzeit beobachten und gerne thun, jedoch müssten fremde Puissances dem Reiche nichts vorschreiben, noch dasselbe und die teutsche Freiheit unterdrücken wollen.“

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

## 1030. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

O. Podewils berichtet, Haag 28. December 1742: Der Pensionär von Amsterdam, Bassecour, hat die Frage an ihn gerichtet, ob England in dem Vertrage mit Preussen die Garantie von Schlesien übernommen. „Je lui répondis que je le croyais, ne voyant pas pourquoi elle pourrait être exceptée. Mais, me répliqua-t-il, comment l'Angleterre pourra-t-elle faire avoir un équivalent à la maison d'Autriche?“ Podewils bittet um Verhaltungsmaßregeln für den Fall, dass die Provinz Holland sich für die Sendung von Hülfs-truppen an die Königin von Ungarn ausspricht.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Berlin, 2. Januar 1743.

Er soll unter der Hand und ohne sich zu exponiren dergleichen Hülfsleistung abrathen, und zeigen, was denen Holländern vor grosse Inconvenienzen daher erwachsen könnten, und wie sehr sie sich exponiren würden.

## 1031. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 1. Januar 1743: Der hessische Minister, Generalmajor v. Donop, hat dem Gesandten in Frankfurt a. M. das Project für den zwischen Preussen und Hessen-

Cette garantie fera un grand effet dans le monde. Vous pouvez cependant prendre des arrangements là-dessus, quoique je traite toute

Corresp. Friedr. II. II.

Kassel zu schliessenden Vertrag<sup>1</sup> übergeben: Preussen übernimmt die Garantie der hessischen Lande, Hessen die von Schlesien und Glatz.

Dass von Preussen im Nothfall zu stellende Hülfscontingent ist auf 9 Bataillone und 12 Escadrons, das hessische auf 3 Bataillone und 4 Escadrons normirt.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (præs. 3. Januar) am Rande des Berichts.

cette convention de chimère; cela n'aura jamais lieu de voir l'électorat dévolu à cette maison.

Ils donnent bien peu.

### 1032. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 6 janvier 1743.

La présente est pour vous dire qu'il y a deux points sur lesquels je demande d'avoir de vous une relation très exacte et détaillée, après que vous aurez examiné fondamentalement les affaires dont il s'agit.

Le premier de ces points est que vous m'instruirez si vous croyez que la France a véritablement de l'influence sur la Russie, à combien vous croyez que cela peut aller, et ce que la France s'en peut promettre.

Mon second point est de savoir de quelle manière la France se représente que la paix générale pourra être faite, quelle idée elle en a, et si le ministère de France croit que la paix générale sera alors de durée ou non. Vous ferez de votre mieux de m'en instruire, au plus tôt possible, d'une manière solide et satisfaisante. Je suis etc.

Nach dem Concept.

Federic.

### 1033. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A VIENNE.

Berlin, 6 janvier 1743.

Je ne doute nullement que vous ne commenciez pas de venir au fait des affaires de la cour où vous êtes; c'est pourquoi je veux que vous deviez me faire une relation assez ample et détaillée, mise toute en chiffres, sur l'état et les circonstances où se trouvent actuellement toutes les troupes de la reine de Hongrie.

Outre cela, vous me manderez l'état de ses finances, et les ressources que la cour de Vienne a trouvées jusqu'ici, pour soutenir toutes les dépenses qu'elle a été obligée de faire et qu'il faut faire actuellement. Vous me manderez de même, si vous n'avez pas pu pénétrer de quelle manière la cour de Vienne pense de faire à la fin sa paix avec l'Empereur et ses alliés, et sur quelles conditions les parties belligérantes se pourraient accommoder. Vous tâcherez aussi d'approfondir adroitement, et avec toute la circonspection possible, si la cour de Vienne s'est encore entêtée de faire élire le duc de Lorraine roi des Romains, pendant la vie de l'Empereur.

<sup>1</sup> Vergl. oben S. 20. 131.

Comme il y a bien des officiers de hussards qui viennent à l'heure qu'il est à Vienne, je serais bien aise, si vous pouviez disposer quelques-uns d'entrer dans mon service, ce que vous ferez pourtant avec circonspection et d'une manière à n'être point exposé. Vous me manderez même s'il y a de l'apparence que les affaires pourraient, avec le temps, se disposer de la manière que, la paix faite avec l'Empereur, la reine de Hongrie me voudrait céder un régiment de hussards. Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

### 1034. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 6 janvier 1743.

Sur ce que vous me mandez dans le post-scriptum de votre dépêche du 17 décembre passé, au sujet du conseil que le Vice-Chancelier vous a donné de me prier de vouloir marquer au comte de Tschernyschew quelque mécontentement de la conduite de la Russie, touchant l'alliance à faire entre elle et moi, je veux bien vous dire que j'ai prévenu en cela en quelque façon le Vice-Chancelier, ayant témoigné moi-même, il y a trois jours, au comte de Tschernyschew l'étonnement où j'étais sur la conduite de sa cour; qu'il était connu de quelle manière je m'étais comporté vers l'Impératrice, d'abord qu'elle était montée sur le trône; que c'avait été l'Impératrice qui avait proposé l'alliance; que moi et mes ancêtres avions donné toujours des marques assez convaincantes de notre amitié pour la Russie, et qu'il ne pourra jamais être une alliance plus naturelle, plus utile et plus solide qu'entre moi et la Russie; mais que nonobstant tout cela, l'Impératrice traînait la conclusion de l'affaire tellement que je ne pouvais que soupçonner, ou qu'on ne voulait point du tout de moi, dans un temps où l'on se liait pourtant avec des autres, ou qu'on avait des desseins pernicieux contre moi. Sur quoi Tschernyschew m'a promis de relater tout fidèlement à sa cour. De quoi j'ai voulu vous avertir, afin de pouvoir observer d'autant plus près la cour de Russie, pour voir ce qu'elle en pensera.

Quand je réfléchis sur ce que vous m'avez mandé plusieurs fois de la cour de Russie, je ne saurais m'empêcher de vous dire qu'il me semble qu'il y a quelque contradiction dans vos faits. Vous me marquez toujours que les inclinations de l'Impératrice et de ses confidents sont pour la France, et que c'est ce parti qui fait tous ses efforts pour traîner l'alliance. Ce cas posé, et si les partisans de la France gouvernent absolument l'Impératrice, comment est-il possible que, selon vos dépêches encore, la cour de Russie tâche de ménager des mariages avec des princesses d'Angleterre et de Hesse? chose qui serait absolument contraire à l'intérêt de la France, et qui effectuerait que le parti français en Russie travaillerait plutôt contre les

Anglais que contre moi. Outre cela, j'ai des avis d'Angleterre qui disent unanimement qu'il y a une parfaite intelligence entre les cours de Russie et de Londres, ce qui ne pourrait jamait être, si l'Impératrice était gouvernée si despotiquement par le parti français que vous me le mandez. J'attends donc votre explication là-dessus. Selon mon idée, il faut absolument qu'il y ait quelque autre raison qui fait que notre affaire reste indécise, et j'ai presque envie de croire que la Russie a pris la résolution de se borner dans son centre, et qu'elle ne veut plus se mêler des affaires des autres puissances, pour ne pas être impliquée, d'une manière ou d'autre, dans des guerres étrangères.

J'avoue que le temps me tarde pour avoir votre explication sur tout ce que je viens de vous marquer, et je serai bien aise que vous me puissiez tirer de mes doutes. Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

#### 1035. INSTRUCTION VOR DEN OBRISTLIEUTENANT VON BORNSTEDT.

Berlin, 6. Januar 1743.

1. Der Obristlieutenant von Bornstedt soll, sobald es nur möglich ist, von hier, und zwar zuerst nach Mainz, gehen, sich aber auf Pflicht und Ehre von allem dem, so ihm in dieser Instruction eigentlich aufgetragen wird, gegen niemanden, es sei wer es wolle, nicht das allergeringste äussern noch merken lassen, sondern seine Reise gleichsam incognito thun, und wenn er unterwegens oder sonston darüber befraget werden sollte, beständig vorgeben, wie er wegen Werbeangelegenheiten einige Commissions habe.

2. Wann derselbe zu Mainz ankommet, so muss er suchen, mit denen Vornehmsten und mit denen, so bei dem Churfürsten daselbst am meisten accreditiret seind, bekannt zu werden, und sich bei denen-selben, soviel möglich ist, beliebt zu machen. Er soll den Character als Obrister annehmen, sein beständiges Vorgeben aber soll sein, dass er der Werbung halber reisete; seine Hauptabsicht muss jedoch diese sein, adroitement zu sondiren, wie diejenigen, so dorten das Heft in Händen haben, gegen den jetzigen Kaiser oder den wienerschen Hof gesinnet seind, ob die Oesterreicher, wie zu vermuten, ihre Factions dorten haben, und wer eigentlich diejenige seind, so dem Kaiser oder aber hergegen dem wienerschen Hof am meisten zugethan.

3. Sobald er nur das Terrain dorten einigermassen kennen lernen, so muss er suchen, dem Churfürsten präsentiret zu werden, demselben auch beikommendes Schreiben<sup>1</sup> von wegen Sr. Königl. Majestät überreichen und ihm<sup>2</sup> in einem convenablen Compliment von Sr. Königl.

<sup>1</sup> Ein Empfehlungsschreiben in allgemeiner Fassung, ebenso wie das weiter unten erwähnte an den Grafen Hohenzollern.

Majestät Hochachtung und Freundschaft versichern, dabei seine Werbungsangelegenheiten, dem Scheine nach, recommandiren.

Wann derselbe dergestalt dorten bekannt geworden, so muss er adroitement Gelegenheit suchen, sowohl bei dem Churfürsten als bei dessen vornehmsten Bedienten, insonderheit denen, welche die Coniance des Churfürsten haben, auf eine gute, ohngezwungene Art den Discurs auf die jetzigen Conjunctionen in Teutschland zu lenken, alsdann aber denselben auf eine vertraute Art und jedem insbesondere von wegen Sr. Königl. Majestät zu insinuiren, wie es des Churfürsten und aller Reichsstände Interesse erfordere, an dem Kaiser als dem Oberhaupte des Reichs attachiret zu bleiben und denselben nicht etwa wegen einer etwa anscheinenden Convenienz zu verlassen, indem nicht nur die mächtigsten Stände des Reichs den von ihnen einmal erwählten Kaiser und die Independenz des Reiches niemalen unterdrücken lassen würden, mithin, wann einige andere Stände den Kaiser aus etwa Privat- oder eigennützigen Absichten verlassen und andere Partie nehmen wollten, der Erfolg davon nothwendig sein müsste, als dass ihre Lande das Théâtre de guerre werden würden, als wozu die mainzischen Lande wegen ihrer Situation am mehrsten exponiret wären, immassen, wenn das Reich zugeben sollte, dass die englischen, österreichischen und hannöverschen Truppen aus den Niederlanden den vorgewesenen Einmarsch in das Reich thäten, sodann die französischen Truppen ihnen sonder allen Zweifel auf dem Fusse folgen und also insonderheit in denen Ländern der mittleren und kleinen Fürsten das Théâtre de guerre aufschlagen und dieselbe dadurch gänzlich verheeret und destruieret werden würden. Um nun solches zu verhüten, so sei kein anderes Mittel übrig, als mit denen mächtigsten Ständen des Reiches, die es mit Teutschland am redlichsten meinten, zu halten, den Kaiser zu souteniren und nicht zu leiden, dass derselbe unterdrücket und die Neutralité von Teutschland durch fremde Puissances unterbrochen würde. Dieses wäre Mein Sentiment; der sächsische Hof und noch andere wohlgesinnete Stände des Reiches wären derselben Meinung, und wünschten als redliche Patrioten das System des Reiches durch ein Attachement der Glieder gegen dem Oberhaupt aufrecht zu erhalten, da die mächtigsten Stände sonston vielleicht durch ein totales Bouleversement und durch Unterdrückung der kleineren profitiren könnten.

4. Es muss ermeldter Obristlieutenant sowohl dem Churfürsten als dessen Ministern, privatim und jedem einzelnen insbesondere, weiter zu insinuiren suchen, dass Se. Königl. Majestät zwar von dem gegenwärtigen Kriege zwischen dem Kaiser und dem wienerschen Hofe ganz keinen Theil nehmen, sondern dabei eine vollenkommene Neutralität beobachten und die mit dem wienerschen Hofe getroffenen Tractate auf das exacteste erfüllen würden; mithin würden Se. Königl. Majestät keinen von des Kaisers noch von des wienerschen Hofes Alliirten vorschreiben wollen, auf was Weise sie ihre Engagements erfüllen und was vor Mesures sie

deshalb nehmen sollten, daferne dadurch die Neutralität des Reiches nicht gebrochen, das Théâtre de guerre auf unschuldiger Reichsstände Boden nicht aufgeschlagen, die Autorität des Reiches nicht hintangesetzt und die Ehre und Würde des Oberhauptes vernichtet, oder wohl gar zu andern, noch schädlichern Extremitäten geschritten würde, als der gleichen, dem Reiche ruineuse und verderbliche Unternehmungen Se. Königl. Majestät, als ein Churfürst und Stand des Reiches, ohnmöglich mit gelassenem Gemüthe ansehen könnten, vielmehr mit anderen redlichen Ständen dergleichen Unglück von dem allgemeinen Vaterlande abzuwenden cordat bemühet sein müssten.

5. Alle dergleichen Insinuationes muss der Obristlieutenant von Bornstedt zwar im Namen Sr. Königl. Majestät, jedoch in ganz moderaten Terminis verrichten, weiter aber sich nicht herauslassen, noch weniger jemals etwas schriftliches desfalls von sich stellen.

6. Was ihm nun darauf geantwortet werden wird, hat er genau zu merken und dabei wohl zu observiren, was diejenigen, mit welchen er darüber spricht, eigentlich vor Sentiments führen, auch ob seine Insinuationes einigen Eindruck machen oder nicht, als wovon er demnächst Sr. Königl. Majestät seine Berichte zu erstatten hat.

7. Muss er adroitement zu sondiren suchen, ob man dorten etwa eine römische Königswahl im Kopfe habe, und, falls solches wäre, die daraus erfolgende Inconvenienzen epluchiren. Bei welchem Artikel er doch mit besonderer Behutsamkeit zu Werke geben muss.

8. Wann er zu Mainz seine Sache ausgerichtet hat, und seine Gegenwart daselbst nicht mehr nöthig ist, so soll er von dar nach dem churkölnischen Hof gehen, und daselbst alles, was ihm bei dem mainzischen Hof zu beobachten und zu thun vorgeschrieben worden, auf gleiche Art in Acht nehmen und ausrichten, als weshalb er beikommendes Schreiben an den Premierminister Grafen von Hohenzollern empfanget.

9. Von dar soll er nach Trier gehen und auf dieselbe Weise bei dem Churfürsten und dessen vornehmsten Bedienten vorermeldete Insinuationes thun, auch alles so wie zu Mainz und wie zu Köln beobachten.

10. Damit er auch solche seine Reisen um so verdeckter thun und seine eigentliche Absichten um so mehr cachiret halten kann, so kann er hier und da bedacht sein, wenn er etwa einen hübschen Kerl vor Sr. Königl. Majestät Regiment findet, solchen zu engagiren, wovor ihm die Kosten vergütet werden sollen.

11. So lange er auf dieser Reise ist, werden Se. Königl. Majestät ihm monatlich 200 Thaler zahlen lassen. Er empfängt auch einen besondern Chiffre hierbei, dessen er sich bei wichtigen Umständen in seinen Relationen zu bedienen hat.

Alles übrige überlassen Se. Königl. Majestät der Treue und Dextérité mehrgedachten Obristlieutenants von Bornstedt, nicht zweifelnd, er werde

alles, so ihm in dieser Instruction aufgegeben worden, auf das beste und geschickteste auszurichten und den Zweck, welchen Höchstdieselbe darunter führen, bestmöglichst zu erreichen suchen, da dann Se. Königl. Majestät ihm Dero gnädigste Erkenntlichkeit dagegen zu bezeigen ohn-ermangeln werden.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

(L. S.)

### 1036. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIRN.

Von dem Cabinetsecretär.

Berlin, 7. Januar 1743.

Der König hat befohlen den Grafen O. Podewils im Haag „citissime und noch mit morgender Post“ zu instruiren, „dass derselbe bei Gelegenheit des erfolgten Absterbens des Churfürsten von der Pfalz<sup>1</sup> dortiger Orten von der Moderation Sr. Königl. Majestät Parade machen und bestens etaliren möchte, dass Höchstdieselbe so généreusement auf die jülich- und bergsche Succession vor Sich und Dero Haus renuntiiret hätte, da sonst, wenn Sie Dero aller Welt bekannte Rechte poussiren und darunter nicht nachgeben wollen, nach nunmehr erfolgtem Absterben des Churfürsten von der Pfalz ein grosses Feuer entstehen und alle Nachbarn der Orten in eine grosse Unruhe setzen müsste. Es würden die Herren Staaten auch selbst ermessen, dass die Acquisition, so Se. Königl. Majestät von Schlesien gemacht, ihnen, denen Holländern selbst avantageuse wäre und sie aus vielen Embarras gezogen hätte.“...

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

### 1037. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Raisons qui m'engagent à faire l'alliance avec la Russie.

[15 janvier 1743.]

1<sup>o</sup> Les préjugés de l'Europe sont tels que le nom seul d'une alliance en impose au public; elle attache les bien intentionnés, elle intimide les ennemis.

2<sup>o</sup> Nous avons à la vérité l'alliance de l'Angleterre, mais elle n'est pas suffisante pour en imposer à la France et à la maison d'Autriche ensemble; on sait assez les chipotages des Français auprès du duc de Lorraine,<sup>2</sup> et vous pouvez être persuadé que la France ne demanderait pas mieux que s'indemniser à mes dépens, en engageant la cour de Vienne à m'attaquer de nouveau.

C'est pour en imposer donc à ces puissances qu'il nous faut l'alliance de la Russie.

<sup>1</sup> Gestorben 31. December 1742. — <sup>2</sup> Vergl. oben S. 291.

3° Je sais que dans le fond l'alliance de la Russie n'est qu'une ostentation; que nous n'avons d'elle aucun secours à nous promettre; que même la garantie de la Silésie n'est pas fort clairement exprimée dans cette alliance. Mais en revanche est-il sûr que ceux qui sont en alliance avec nous ne seront pas contre nous, que nous avons par là le dos libre, que cette alliance imprimerá du respect à toute l'Europe, nous fera paraître plus formidables que nous ne le sommes, et fera par un coup de plume ce que nous ne pouvons gagner par autre chose.

4° Le seul soin que doit prendre le ministère, c'est de donner un tel tour au traité qu'à par là je ne sois entraîné dans aucune des querelles qui déchirent actuellement le Nord.

Avec cela il faut se faire donner sur tous ces points les explications les plus favorables que l'on peut. Mon ordre de l'aigle noir, le discours que j'ai tenu à Tschernyschew, et les ordres que Wich a reçus à Petersbourg acheveront le reste.<sup>1</sup>

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (præs. 15. Januar).

#### 1038. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Diestel berichtet auf Veranlassung des schwedischen Generals Graf Dohna, Stockholm 28. December 1742, viele Männer von Einfluss in Schweden hätten für die Thronfolgerwahl eine Candidatur des Prinzen Heinrich von Preussen in's Auge gefasst, um die dänischen und russischen Umtreibe zu durchkreuzen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Berlin, 16 janvier 1743.

C'est une proposition chimérique, je ne m'en mêlerai aucunement.

#### 1039. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 21 janvier 1743.

Les démarches que j'ai faites en faveur de l'Empereur auprès de la cour de Londres, ont eu l'effet que celle-ci vient de me faire déclarer, tant ici qu'à Londres, que le roi de la Grande-Bretagne se ferait un plaisir d'agir de concert avec moi dans la pacification d'Allemagne; et comme je suis plus à portée d'être informé des dernières et véritables idées de l'Empereur, le roi d'Angleterre estime que je pourrais plutôt, en conséquence, former le plan d'une pacification, moyennant que dans ce même plan de pacification l'Empereur fût sérieusement résolu de se détacher sans retour de la France, et qu'en même temps la reine de

<sup>1</sup> Die Unterzeichnung des Vertrages erfolgte am 27. März 1743.

Hongrie ne soit obligée à aucune cession, auquel cas l'Angleterre entrerait volontiers dans les expédients proposés par moi.

Mon intention est donc qu'après que la présente vous sera parvenue, vous deviez tâcher d'avoir une audience secrète de l'Empereur, où il faut qu'il n'y soit pas d'autres personnes, pour lui représenter de ma part que, par toutes les peines que je me suis données jusqu'ici auprès de la cour de Londres pour les intérêts de Sa Majesté Impériale, j'ai à la fin effectué que cette cour n'est plus tant éloignée d'entrer dans des expédients pour terminer les différends entre Sa Majesté Impériale et la reine de Hongrie, et de contribuer, de concert avec moi, à la paix.

Que je suis pourtant obligé d'avouer naturellement que cette paix ne pourrait pas être tout-à-fait si favorable que je l'aurais souhaité pour les intérêts de Sa Majesté Impériale; mais que je la prie de faire préalablement les considérations suivantes:

Si, en premier lieu, elle croit pouvoir, par l'assistance de la France, tirer raison de ses prétentions sur la succession d'Autriche?

En second lieu, qu'une guerre de plus longue durée entraînerait absolument la ruine de l'Allemagne, et abîmerait la Bavière.

3° Que l'Empereur doit réfléchir sur la conduite molle et lâche des Français, jusqu'ici, et jusqu'où il pourrait être mené par une année de plus d'inaction du côté des Français?

4° Qu'une marche des Anglais et peut-être des Hollandais dans l'Empire causerait une désolation plus grande que celle que nous voyons, et que l'Empereur doit considérer les suites funestes qui pourraient résulter, si, par exemple, les armées impériales et françaises étaient battues. Qu'ainsi je laisserais à la considération de Sa Majesté Impériale si elle ne trouverait plus avantageux pour ses intérêts de faire la paix, quoique moins avantageuse, avec la reine de Hongrie.

Et comme, après les malheureux succès des armées impériales et françaises, il ne serait pas possible de demander à la reine de Hongrie des cessions auxquelles elle ne se verrait point forcée, je crois concevoir un moyen très propre, et, selon moi, l'unique dans les circonstances présentes, pour l'acheminement de la paix.

Que c'est de séculariser quelques évêchés, abbayes et pareilles choses, en faveur de Sa Majesté Impériale, pour lui procurer une espèce de dédommagement. A quoi on pourrait ajouter quelques villes de l'Empire. Mais que je suis obligé de dire en même temps que cela serait, aussi, tout ce que mon attachement pour lui pourrait arracher des autres en sa faveur. Que, si cela convenait à l'Empereur, il serait nécessaire qu'il me nommât les évêchés, villes impériales, etc., qu'il trouverait le plus à sa convenance, et qu'il me fit savoir ses véritables idées, et que je me chargerais alors de les proposer.

Vous sonderez l'Empereur sur tout ce que je viens de vous marquer, pour savoir là-dessus ses véritables idées, et j'en attends votre rapport

détaillé si l'on en pourra former un plan de pacification sur lequel on pourra travailler avec succès.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1040. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE,  
A BERLIN.

Potsdam, 23 janvier 1743.

Monsieur. Je suis bien aise que le Roi votre maître soit persuadé de la sincérité que j'ai envers lui. Vous pouvez l'assurer que je n'entrerai jamais dans aucun engagement qui pourrait lui être contraire, et que je suis constamment dans l'intention de lui faire plaisir, dans tout au monde ce qui dépend de moi. J'espère que plus ma conduite sera connue de ce prince, moins il s'ombragera. Je reconnaissais tout le prix de l'amitié du roi de France et je la cultiverai de toute manière, ressentant tout l'avantage d'avoir un si grand roi pour ami. Je vous prie, Monsieur, de vouloir témoigner au Roi votre maître combien je lui suis redevable de ce qu'il veut bien demander mes sentiments sur la situation présente des affaires. Je suis très persuadé qu'il ne dépendra que du Roi votre maître de leur donner telle face qu'il voudra. Ce prince n'ignore pas que m'étant obligé par la paix que j'ai faite avec la reine de Hongrie, de garder une exacte neutralité, je ne saurais m'en départir. Je suis toujours prêt d'employer mes bons offices pour Sa Majesté Impériale, et je crois même de n'avoir point à me reprocher de m'être négligé sur cet article-là. Je crois, d'ailleurs, Monsieur, que vous n'ignorez pas que les lois de l'Empire sont telles qu'un prince seul ne peut rien faire sans le concours des autres membres; ainsi, les intérêts de l'Empire, étant du ressort de la diète de tout l'Empire, ne dépendent point d'un seul membre. Je me conformerai toujours à ses résultats, et ne manquerai jamais en cette qualité d'être favorable à Sa Majesté Impériale. A toutes ces considérations je dois ajouter une plus importante: que le corps de M. de Belle-Isle passe le Rhin, et qu'on dit qu'il fera l'avant-garde de celui de M. de Broglie. Je suis sûr qu'en faisant toutes ces considérations vous ne trouverez point étrange qu'en restant dans une exacte neutralité, je continue à me confirmer dans les engagements où je suis. Je suis etc.

Nach dem Concept.<sup>1</sup>

Federic.

<sup>1</sup> Eichel schreibt an Podewils, Potsdam 24. Januar: „Se. Königl. Majestät haben Selbst mir die Antwort dictirt . . . Des Königs Majestät haben zwar bei der Unterschrift dieses Briefes noch ein und anderes Wort eigenhändig geändert, weil aber dadurch der Sinn nicht geändert, sondern nur ein und anderes deutlicher ausgedrückt worden, und ich die Zeit nicht haben können, den Brief nochmals abzuschreiben, so habe ermelde Antwort nur so hinsetzen müssen, wie ich selbige in meinem Buche gefunden.“

1041. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD  
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 janvier 1743.

Le lieutenant-colonel de Gape,<sup>1</sup> porteur de cette lettre, a été choisi par moi pour vous apporter l'ordre de l'aigle noir que j'ai destiné, comme vous savez, pour Sa Majesté Impériale de toutes les Russies. J'espère qu'il vous le rendra bien conditionné, et vous ne manquerez pas de prendre votre temps pour présenter en mon nom ledit ordre à Sa Majesté Impériale avec un compliment convenable de ma part, sur le contenu duquel je crois superflu de vous instruire, votre dextérité et savoir-faire m'étant assez connus.

J'ai cru en même temps nécessaire, tant pour vous donner une marque de ma reconnaissance de tous les services fidèles et signalés que vous m'avez rendus, que pour que vous puissiez présenter le susdit ordre à Impératrice avec d'autant plus de dignité, de vous revêtir du même ordre, que je vous envoie par le lieutenant-colonel de Gape.

Je vous rendrai en même temps vos instructions sur l'alliance à faire entre moi et l'Impératrice,<sup>2</sup> avec tous les pleins-pouvoirs et ratifications, que j'ai fait expédier d'avance, et je suis tout-à-fait persuadé que vous travaillez de votre mieux pour faire réussir cette affaire selon mes souhaits, me remettant au reste sur les instructions que le susdit lieutenant-colonel vous délivrera.

Comme ce lieutenant-colonel a été assez souvent à la cour de Gottorp, et qu'il est fort connu tant du duc de Holstein, à présent grand-duc de Russie, que de sa cour, et surtout du sieur de Brummer, et qu'à raison de ces connaissances il sera, à ce que j'espère, en état de me rendre des services utiles dans la conjoncture présente, je l'ai muni d'une lettre au Grand-Duc, avec une au sieur de Brummer, dont vous verrez le contenu par les copies ci-closes.<sup>3</sup> Mon intention est donc que vous devez l'instruire sur tout ce qu'il pourra insinuer tant au Grand-Duc qu'au sieur de Brummer, et de la manière qu'il faut se prendre pour me gagner celui-ci.

Je veux même que vous devez présenter ce lieutenant-colonel à Sa Majesté Impériale, comme l'officier qui vous a apporté l'ordre pour elle, et vous l'instruirez sur le compliment qu'il aura à faire en mon nom à l'Impératrice. Enfin, vous vous servirez de lui pendant le séjour qu'il fera à Pétersbourg, en tout où vous croyez qu'il me pourra être utile, et vous lui prêterez votre assistance où il en pourra avoir besoin. Je suis etc.

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Die Instruction für Gape (vom 24. Januar) verweist denselben lediglich an Mardefeld. — <sup>2</sup> Der betreffende im Ministerium formulirte Erlass vom 19. Januar 1743 war angeschlossen. — <sup>3</sup> Nr. 1042. Das Schreiben an Brummer enthält Freundschaftsversicherungen allgemeiner Art. Ausserdem überbrachte Gape ein deutsches Kanzleischreiben des Königs anlässlich der Ordensverleihung, d. d. Berlin 26. Januar.

## 1042. AU GRAND-DUC DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 24 janvier 1743.

Monsieur mon Cousin. Le tendre intérêt que je prends à tout ce qui regarde Votre Altesse Impériale m'oblige à Lui marquer la satisfaction que j'ai ressentie de la justice qu'on a rendue à Ses mérites et à Sa naissance, et de ce que Sa Majesté Impériale de toutes les Russies L'a bien voulu nommer son successeur de l'empire de Russie. Comme ce choix est universellement applaudi, il ne me reste qu'à souhaiter mille bonheurs et prospérités à Votre Altesse Impériale pour le glorieux établissement qu'Elle vient de faire.

Les sentiments d'estime et de considération que j'ai eus de tout temps pour Elle me sont de sûrs garants de l'amitié que je dois me promettre de Votre Altesse Impériale, et comme je me ferai un sensible plaisir de la cultiver par toutes les attentions et égards que j'aurai toujours pour un prince doué de tant de belles qualités et mérites, je me flatte que Votre Altesse Impériale voudra toujours contribuer à l'entretien d'une bonne et étroite intelligence entre moi et Sa Majesté Impériale de Russie, Sa digne tante, et à en resserrer de plus en plus les noeuds pour les véritables intérêts et la prospérité réciproque de nos deux États, qui se sont toujours bien trouvés de ces liens.

J'ai chargé mon lieutenant-colonel d'infanterie, le sieur de Gape, d'assurer Votre Altesse Impériale de la sincérité de ces sentiments, et je La supplie de vouloir bien ajouter foi à tout ce qu'il aura l'honneur de Lui dire de ma part, surtout quand il aura celui de L'assurer de la considération distinguée et de l'estime infinie avec laquelle je suis sans réserve, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Impériale le bien affectionné et bon cousin

Federic.

Nach dem Concept

## 1043. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 24. Januar 1743.

Der König befiehlt, den Grafen Dohna in Wien dahin zu instruiren, „dass er der Königin von Ungarn und dem dortigen Hofe alle verbindliche Versicherung von Sr. Königl. Majestät wahren Freundschaft geben und versichern solle, wie Se. Königl. Majestät nicht nur den getroffenen Frieden heiligst observiren und eine exacte Neutralité beobachten, sondern auch vor der Königin Interesse in alle Wege arbeiten würden. Was Se. Königl. Majestät als ein Stand des Reichs in Consideration des ganzen Reichs und dessen Oberhauptes thun müssten, wäre vor sich; dieses aber würde Höchstdieselbe niemals hindern, der Königin von Ungarn alle Freundschaft zu bezeigten, wie dann diese solches mit der Zeit selbst erfahren würde, im Fall sie sich auf eine

vertraute Art wegen eines herzustellenden Friedens herauslassen wollte. Des Königs Majestät prätendirten nicht zum Schaden der Königin etwas zu thun oder zu negociiren, Sie wollten auch ohne Engellands Vorbewusst nichts vornehmen, am allerwenigsten aber den Engelländern zuwider sein, sondern gern alles thun, was man mit Recht von einem guten Freund fordern könnte, und würde vielleicht die Zeit Sr. Königl. Majestät gute Intention developpieren.

Einliegende Pièce ist bei der verwichenen Dienstag eingelaufenen Depesche des p. Cataneo befindlich gewesen.<sup>1</sup> Nachdem solche dechiffriret worden und Se. Königl. Majestät solche gelesen, haben Dieselbe befohlen, solche an Ew. Excellenz zu senden, mit dem Vermelden, dass dem Cataneo nachdrücklich verwiesen werden soll, dergleichen absurde und ganz chimérique Piècen an Se. Königl. Majestät zu schicken. Höchstdieselbe könnten Sich von ihm dergestalt keine andere Idee machen, als dass er ein Visionaire sein müsse, wenn er dergleichen ganz abgeschmackte Sachen an Sie sendete; es würde ihn auch nicht einmal entschuldigen, wenn er schon vorgeben wollte, dass er in solche Possen nicht entriete, sondern es nur ad referendum genommen, denn er dergleichen nicht einmal annehmen, sondern als ganz unvernünftige Dinge von der Faust abweisen sollen. Er sollte sich also hinfiro nicht weiter unterstehen, von dergleichen Sachen zu schreiben noch sich zu meliren, sondern nur die Castraten-Commissions besorgen.<sup>2</sup>

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

1044. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE,  
A BERLIN.

Berlin, 26 janvier 1743.

Monsieur. Je vous suis bien obligé de tout ce que vous venez de m'apprendre par votre lettre du 24 de ce mois.<sup>2</sup> Ami du Roi votre maître, et fort attaché à l'Empereur, je ne saurais que d'être bien aise des bons arrangements qu'on a pris pour soutenir leurs intérêts. Je suis avec estime votre bien affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

<sup>1</sup> Ein Vorschlag, der König von Preussen solle, um ein Defensivbündniss mit Spanien „et tous ceux qui en dépendent, même avec Modène“ zu erzielen, ein Auxiliarcorps nach Italien senden. — <sup>2</sup> Valory versichert, dass Frankreich keineswegs, wie es der König in seinem Schreiben vom 23. Januar anzunehmen scheine, seine Truppen aus Deutschland zurückzuziehen gedenke; der Kaiser werde im Frühjahr eine Armee von 90,000 Mann zu seiner Verfügung haben.

1045. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke legen, Berlin 30. Januar, den Entwurf einer Resolution für Lord Hyndford vor, der Tags zuvor eine schriftliche Antwort auf die preussische Erklärung in Betreff des Marsches der englischen Truppen nach Deutschland übergeben hat.<sup>2</sup>

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande der Vorlage.

On peut encore y ajouter que l'on espère fermement que le roi d'Angleterre restera dans les bonnes dispositions où il se trouve, et voudra plutôt secourir que bouleverser l'Empire.

Fr.

1046. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD  
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1<sup>er</sup> février 1743.

Comme il m'importe assez d'être au fait des forces de la Russie, mon intention est que vous devez me mander en détail à combien peuvent aller par an les revenus de cet empire; à quoi vous ajouterez un état des dépenses que la cour de Russie est obligée de faire, tant pour l'entretien de l'armée et de ses flottes que pour ses autres dépenses ordinaires. Je suis etc.

Federic.

Quand vous aurez présenté à l'Impératrice l'ordre de l'aigle noir que le lieutenant-colonel Grape vient de vous porter, et que des curieux voulaient savoir le prix des diamants dont la croix et l'étoile est garni, vous pourriez bien dire qu'on vous a mandé que cela aurait coûté jusqu'à 30,000 écus.

Nach dem Concept.

1047. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen übersendet, Frankfurt a. M. 26. Januar, die Friedensvorschläge, die der Kaiser den Höfen von Berlin und London für einen Vergleich mit der Königin von Ungarn vorlege. Der Kaiser beansprucht die Erhebung Baierns zum Königthum mit territorialen Vergrösserungen, die seine Einnahme auf 6,000,000 Gulden bringen.<sup>3</sup> Säcularisationen halte der Kaiser für bedenklich.<sup>4</sup>

Man muss Klinggräffen antworten, dass Ich Meine Meinung aus guter Intention gesaget hätte und Mir gefallen lassen müsste, wie der Kaiser solche goutirte. 6 Millionen jährliche Revenues fände man nicht auf dem Markte, sondern müsste sich erst drum

<sup>1</sup> Vergl. oben Nr. 1024 S. 301. — <sup>2</sup> Die englische Antwort, Berlin 29. Januar 1743: Preussische Staatsschriften I, 360; ebend. S. 363 die preussische Resolution, Berlin 31. Januar 1743. — <sup>3</sup> Das Nähere bei Droysen V, 2, 55. 56. — <sup>4</sup> Vergl. indess die Eröffnungen, die der Kaiser dem englischen Hofe machen liess, den s. g. Hasslangischen Pacificationsplan, der bald darauf (vergl. unten S. 331) an die Oeffentlichkeit kam (gedruckt u. a. Heldengeschichte Friedrichs des Andern I, 847).

schlagen und rechtschaffene Efforts thun, um eine gute und glückliche Armee zu haben. Wenn 6 Millionen Revenues durch Fordern zu haben wären, so würde Oesterreich solche lieber nehmen als geben, Frankreich und Engelland auch wohl einen Theil davon selbst nehmen; so aber gehörten mehr Efforts dazu, als wie man bisher gethan hätte.

Mündliche Resolution (praes. 2. Febr.). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1048. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 3. Februar 1743.

Der Vorschlag ist ganz recht, und muss dem Churfürsten solcher gestalt geantwortet werden:

Dass wegen des ersten Punkts Ich Meine Engagements<sup>1</sup> erfüllen würde, wenn er deshalb attaquiert werden würde.

Wegen des zweiten Punktes aber müsste die Sache bei den westphälischen und niederrheinischen Kreisen, auch bei dem Reiche angebracht und daselbst Remedur gesuchet werden.<sup>2</sup>

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1049. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 3. Februar 1743.

Der König befiehlt, Andrié anzuweisen, „dass er an Mylord Carteret sagen sollte, wie wegen des Kaisers doch ein Ende in der Sache sein und man denken müsste, auf was Art denn endlich ein Friede zwischen ihm und der Königin gemachet werden könnte. Wenn man denselben obligiren wollte, sonder einige Avantages auf die österreichische

<sup>1</sup> Den Vertrag vom 24. December 1741. Vergl. Bd. I, S. 412. — <sup>2</sup> Die Antwort an den Churfürsten der Pfalz ist vom 5. Februar.

Succession zu renonciren, so würde solches einen plastriten Frieden abgeben, der nichts heissen noch von Dauer sein würde.

Wollte man ihn aber von Frankreich detachiren und einen beständigen Frieden haben, so müsste der Kaiser in etwas indemnisiert werden. Dieses zu Wege zu bringen, so müsste entweder die Königin von Ungarn Cessiones thun, oder aber dem Kaiser andere Équivalents gegeben werden.

Das erste wollte die Königin von Ungarn nicht thun und wollte man ihr solches auch nicht proponiren; also müsste das andere geschehen.

Hierzu wäre kein convenabler Expediens, als die vorgeschlagene Säcularisation verschiedener Stifter und Abteien, als wodurch niemand wie der katholische Klerus verlöre. Man objicirte, dass mit Salzburg solches nicht angehe, weil es nicht die Convenienz der Königin wäre. Es sei aber dorten herum nichts sonderliches anders als das Salzburgsche, so von einiger Importance wäre, und wenn man soviel Délicatesse über dasjenige so convenable oder nicht machen und der gleichen Schwierigkeiten releviren wollte, so sähe es nicht anders aus, als ob man gar keine Lust zum Frieden habe. »Ich<sup>1</sup> hätte meine Idées gesagt, der englische Hof möchte sich nun expliciren, was man denn mit dem Kaiser anfangen wollte. Wenn Mylord Carteret Mir seinen Plan deshalb confidemment communiciret hätte, alsdann könnte man conveniren und seine Idées wegen eines Friedens zwischen dem Kaiser und der Königin fixiren, auch einen Plan machen, worauf zu tabliren wäre. So lange man aber dem Kaiser nichts geben oder allenthalben Schwierigkeiten finden wollte, so wäre es nicht möglich, wie Mylord Carteret selbst ermessen würde, seine Idées zu fixiren.« Nach welchem ohngefährlichen Einhalt M. Andrié instruirt werden soll, sich gegen Carteret in amiablen Terminis zu expliciren.

Sonsten könnte M. Andrié noch gegen Mylord Carteret wegen des zwischen Russland und Engelland geschlossenen Tractats sagen, des Königs Majestät hofften, der englische Hof würde vermöge des letztgetroffenen Defensivtractats ersten getreulich an Dieselben communieren.«

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

#### 1050. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 4. Februar: „Je n'ai pas manqué de parler de nouveau à milord Hyndford touchant les appréhensions de la cour palatine..... Hyndford me répondit qu'il ne doutait

Très bien.

Je crains toujours que les Anglais n'en fassent tant que nous ne soyons obligés à la fin, mal gré

<sup>1</sup> Eichel führt die Worte des Königs an.

point que le Roi son maître, ou bien la reine de Hongrie . . . auraient envoyé, à l'heure qu'il est, des lettres réquisitoriales à l'Électeur palatin, que ce prince, ayant accordé le passage aux Français, ne pourrait la refuser aux troupes qui étaient auxiliaires de la maison d'Autriche, tout comme celles de France l'étaient de la maison de Bavière; qu'il était persuadé qu'on ne ferait point de désordres.«

bon gré, d'en découdre avec eux, et vous pouvez faire des représentations fort sérieuses à Hyndford sur cet article, en y joignant que je suis fort choqué des procédés du roi d'Angleterre, qui ne me communique ni le traité qu'il a fait avec la Russie, ni les opérations qu'il veut faire le printemps prochain. Ajoutez que, s'il me trouve ensuite dans son chemin, il ne le doit pas trouver étrange.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

#### 1051. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A LONDRES.

Berlin, 5 février 1743.

Monsieur mon Frère. Les nœuds d'amitié et d'alliance qui m'unissent avec Votre Majesté, ne me permettent pas de Lui dissimuler les représentations et instances qui m'ont été faites par l'Électeur palatin, à l'occasion de l'avis qu'il prétend avoir reçu qu'une partie des troupes que Votre Majesté a assemblées aux Pays-Bas est sur le point d'entrer dans les duchés de Juliers et de Bergue, sans aucune réquisition préalable, et sans qu'il fût informé si le dessein est de faire seulement passer les troupes par ces pays-là ou de leur y faire faire quelque séjour. La lettre ci-jointe que je viens de recevoir de l'Électeur informera plus amplement Votre Majesté de quoi il est question, et Elle remarquera que les plaintes et les inquiétudes de ce prince roulent sur deux objets différents: qu'en général, il regarde comme une violation manifeste de ses droits, aussi bien que des lois et constitutions de l'Empire, que, sans son consentement et même sans l'en requérir, on fasse entrer des troupes étrangères dans ses États, et qu'on veuille peut-être les y mettre en quartier; et qu'en particulier, il appréhende que quelqu'un des autres prétendants à la succession de Juliers et de Bergue ne saisisse cette occasion, de concert avec Votre Majesté, pour s'emparer des duchés de ce nom et pour s'en mettre en possession.

Encore que le bruit public et les avis qui me reviennent de tous côtés, semblent confirmer ceux que l'Électeur palatin vient de me communiquer, j'avoue que j'ai de la peine à les croire fondés, ne pouvant me persuader qu'un monarque aussi éclairé et autant intéressé que Votre Majesté l'est, à la conservation du système du Corps Germanique et des droits et libertés de ses membres, se déterminât à une démarche si évidemment opposée aux constitutions de la patrie commune et aux

devoirs auxquels les princes de l'Empire sont tenus, les uns envers les autres, que d'entrer à main armée dans un État voisin, sans l'aveu et consentement du maître; démarche qui ne manquerait certainement pas d'indisposer extrêmement tout le corps de l'Empire et qui fournirait d'ailleurs un exemple très pernicieux, et saperait le principal boulevard de la sûreté des États d'Allemagne et même de ceux de Votre Majesté.

J'envisage sur le même pied les appréhensions de l'Électeur palatin que Votre Majesté n'aidât quelqu'un des prétendants à la succession de Juliers et de Bergue, pour se mettre dans la possession desdites provinces. Il est vrai que les mouvements que la cour de Saxe s'est donnés depuis peu à ce sujet, tant à la cour de l'Empereur et en France qu'ailleurs, rendent l'Électeur fort excusable de ne pas être sans inquiétude là-dessus. Mais, comme Votre Majesté n'ignore pas que par le traité héréditaire, conclu entre ma maison et la palatine dès l'année 1666, et confirmé et renouvelé dans tous ses points par la convention de l'an 1741, nous nous sommes, mutuellement, garanti la possession des pays appartenant à la succession de Clèves, Juliers et Bergue, dans l'état où elle se trouve maintenant, et que de plus Votre Majesté a fait connaître à mon ministre à sa cour, il y a plus de deux mois, qu'Elle n'était entrée dans aucun engagement concernant lesdits États, d'autant qu'Elle regardait les disputes sur ladite succession uniquement du ressort de l'Empire, je suis assez tranquille de ce côté-là, et j'espère que Votre Majesté ne voudra rien entreprendre, en faveur de qui que ce soit, qui pût troubler l'Électeur palatin d'aujourd'hui dans la tranquille possession desdits États, ou qui pût autrement me mettre dans la fâcheuse nécessité de satisfaire aux engagements susmentionnés, ainsi que l'Électeur m'en a requis d'avance dans la lettre ci-dessus alléguée.

Cependant, comme l'amitié de Votre Majesté m'est trop précieuse pour laisser en suspens la moindre chose qui pourrait l'altérer, Elle me fera un plaisir très sensible de me rassurer entièrement sur cette matière et de S'expliquer avec moi, avec la cordialité que nos liaisons exigent, sur Ses intentions à l'égard de l'un et de l'autre des objets détaillés ci-dessus. Ne doutant point que ces éclaircissements ne soient tels que la conservation de la tranquillité dans l'Empire et principalement dans les quartiers en question semble les demander, je suis avec une considération et estime parfaite etc.

Federic.

Nach dem Concept.<sup>1</sup>

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

<sup>1</sup> In Betreff der Antwort des Königs von England vergl. unten S. 343 Anm. 1.

1052. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE,  
A BERLIN.

Potsdam, 6 février 1743.

Monsieur. Pour répondre à la lettre que vous venez de m'écrire sous date du 4 de ce mois, je veux bien vous dire que je n'ai pas eu jusqu'à présent la moindre connaissance de tout ce que vous me mandez sur la conduite du margrave d'Ansbach, et que ce n'est que de vous que je suis averti des desseins qu'il doit avoir par rapport à une association. Aussi ne manquerai-je pas de lui écrire dans des termes énergiques, pour le déhorter d'agir contre les intérêts de l'Empereur.

La marche des troupes anglaises, qu'on assure devoir se diriger vers l'Allemagne, est une affaire qui ne me touche point seul, mais qui est du ressort de tout l'Empire. Les démarches que j'ai faites jusqu'ici pour engager la diète de l'Empire d'assurer la neutralité de l'Allemagne, sont assez connues. Mais, quand tous les autres États ne veulent nullement entrer dans les mesures que j'ai proposées, j'en suis quitte, et il me reste alors la consolation d'avoir fait tout ce qui a dépendu de moi. Sur ce que vous dites à l'occasion de l'avis qu'on a qu'une partie des troupes anglaises était sur le point d'entrer dans les États de Juliers et de Bergue, vous conviendrez, Monsieur, que ce n'est point le *casus fœderis* où l'Électeur palatin pourra réclamer ma garantie, quand il ne s'agit que d'une marche par ces pays. Mais, si jamais on voulait attaquer ces duchés et troubler la possession de l'Électeur en faveur d'un autre, c'est alors que je serais obligé de remplir mes engagements.

Au reste, il faut que j'avoue, Monsieur, qu'il n'y a rien qui décrète plus à présent les Français en Allemagne que la mollesse de leurs opérations et la mine qu'ils font de vouloir retourner en France. Vous savez que, quand quelqu'un est obligé de se battre en duel, et qu'il demande des seconds, il n'en trouvera jamais, si l'on sait qu'il ne se bat pas de bonne foi. Je suis avec estime, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

1053. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT  
SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 8 février 1743.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai bien reçu, par le chevalier de La Rosée, la lettre dont Votre Majesté Impériale m'a honoré, du 29 du mois dernier, et je suis pénétré de la confiance qu'Elle m'y témoigne et de la satisfaction qu'Elle m'assure d'avoir de ce que j'ai fait pour assurer la sécurité publique et le repos de l'Empire.

Les insinuations que Votre Majesté Impériale me demande de faire à ce sujet, ont été déjà faites, autant qu'il a dépendu de moi. Aussi elles ont eu l'effet que la marche des troupes anglaises en Allemagne

a été de nouveau suspendue, selon les nouvelles que j'en ai eues. Et comme, selon les apparences, ladite marche pourra bien rester suspendue jusqu'au printemps prochain, je crois avoir fait tout ce qu'on peut prétendre d'un bon patriote qui n'a que la seule voie des bons offices et des négociations.

Je crois d'ailleurs que ce temps suffira, tant aux Français, afin de pouvoir faire leurs arrangements pour remplir les engagements où ils sont avec Votre Majesté Impériale, qu'aux autres États de l'Empire, pour délibérer et convenir à la Diète des moyens efficaces pour assurer la sécurité publique et pour rétablir le repos dans l'Empire.

Je prie Votre Majesté Impériale d'être persuadée de la plus parfaite estime et de la considération distinguée avec lesquelles je ne cesserai jamais d'être, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1054. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 10. Februar 1743.

Der König will, dass Klinggräffen und Pollmann in Frankfurt a. M. angewiesen werden, „sich alle Mühe von der Welt zu geben und alle Ressorts anzuwenden, um die Neutralité von Teutschland zu conserviren und es dahin zu bringen, damit noch eine Reichsneutralitätsarmee zu Stande komme; wobei sie gehöriger Orten insinuiren sollten, dass Se. Königl. Majestät alles, was sie hierunter thäten, einig und allein aus patriotischem Eifer vor das gemeine Vaterland thäten, um solches in Ruhe und gehörigem Ansehn zu erhalten, da Sie sonstens alles les bas croisés ansehen könnten und Dero Provincien wohl keiner zu nahe kommen würde, wohergegen bei dem Einmarsch vieler fremden Truppen die mittleren und kleineren Stände nothwendig ruiniret werden müssten.

Se. Königl. Majestät vermeinen auch, dass es nöthig sein werde, an Ansbach, Baireuth und alle wohlgesinnete Stände nochmalen zu schreiben, dass man hoffe, sie würden als redlich gesinnte Patrioten die Ruhe in Teutschland zu erhalten suchen.“

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1055. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE,  
A BERLIN.

Potsdam, 10 février 1743.

Monsieur. J'ai reçu votre lettre du 7 de ce mois, avec celle que Sa Majesté le Roi votre maître m'a fait l'honneur de m'écrire, sur

laquelle je vous adresserai ma réponse. Sur ce que vous me mandez d'ailleurs dans votre lettre, je n'ai rien à vous dire que, comme ami du Roi votre maître, j'espère qu'après le décès du Cardinal<sup>1</sup> on travaillera plus efficacement pour l'honneur de la France qu'on ne l'a fait peut-être jusqu'ici. Je suis avec bien de l'estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1056. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Potsdam, 10 février 1743.

Monsieur mon Frère. Rien ne peut être plus flatteur pour moi que les assurances d'amitié que Votre Majesté veut bien me donner Elle-même.<sup>2</sup> Quelque sensible que j'ait été à tout ce que le cardinal de Fleury m'a dit en Son nom, je le suis cependant infiniment plus à ce qui me vient en droiture de Sa propre personne, et je saisiss cette occasion avec bien de l'empressement pour L'assurer de tous les sentiments de l'estime distinguée et de l'attachement parfait que j'ai pour Votre Majesté. Je me ferai un plaisir de concourir, en tout ce qui dépend de moi, à ce qui peut être avantageux et agréable à un si grand prince, duquel je rechercherai sans cesse l'amitié, en connaissant tout le prix. Je prie Votre Majesté de croire que ce sont les sentiments avec lesquels je ne cesserai d'être, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1057. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE,  
A BERLIN.

Potsdam, 11 février 1743.

Monsieur. Je vous adresse ci-joint la réponse que j'ai faite à la lettre du Roi votre maître, et j'espère que vous ne manquerez point d'avoir soin pour qu'elle vienne bientôt à sa destination.

On vient de m'envoyer une pièce par écrit, dont je vous envoie la copie ci-close. Comme je trouve cette pièce assez curieuse et intéressante, j'ai bien voulu vous la communiquer, ne doutant pas que vous n'en pourriez faire un bon usage. Je le fais néanmoins sous la condition expresse qu'on ne saura jamais qu'elle vous est venue de ma part, en quoi je me remets absolument sur votre bonne foi. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

<sup>1</sup> Gestorben 29. Januar 1743. — <sup>2</sup> D. d. Versailles 30. Januar, anlässlich des Todes des Cardinals. Vergl. Œuvres de Frédéric le Grand III, 3.

Projet politique conforme aux véritables intérêts  
de la France.

Dans la guerre où la France se trouve engagée, il y a trois chemins pour en sortir, savoir

Si la France fait le sacrifice aux Anglais de ses établissements des Indes;

Si la France cède la Lorraine et une partie de la Flandre à la maison d'Autriche;

Ou si elle fait les efforts convenables en Allemagne, par mer contre les Anglais, en Flandre contre les Autrichiens, pour contraindre ses fiers ennemis à recevoir d'elle les conditions de la paix.

Si l'on s'imagine qu'en faisant revenir les troupes françaises d'Allemagne sur le territoire français, ce serait finir la guerre, on se trompe beaucoup; car les Anglais et les Autrichiens, fiers de la supériorité qu'ils gagneraient par là, pousseraient les Français plus vivement dans leur propre pays; toute cette milice barbare les y suivrait et devasterait ces contrées; les pertes des batailles deviendraient plus importantes, les ressources moins fécondes, et les ennemis, par leur supériorité, forceraient l'Empire à s'unir à eux, pour augmenter les ennemis de la France.

Quant au premier des trois points, il me semble que le commerce d'Orient est trop important pour la France pour qu'elle puisse le sacrifier aux Anglais, en leur faisant des cessions en Amérique.

Quant au second article, il est si humiliant qu'il n'est pas à présumer que la France voulût acheter la paix par une pareille bassesse.

Tout se réduit donc au dernier point, savoir à faire la guerre avec vigueur.

Reste à savoir comment, et quels moyens choisir pour se procurer une supériorité certaine.

Le premier est que la France déclare la guerre à la maison d'Autriche et à l'Angleterre, par terre et par mer. Qu'elle rassure les Hollandais sur leur barrière, en cas qu'ils prissent ombrage. Il faut, de plus, remuer dans l'Empire et faire assebler à tout prix une armée de neutralité. L'armée française en Flandre doit être composée de 70,000 hommes complets. Il faut qu'elle en ait une, dans le Brisgau et les États autrichiens de Souabe, de 40,000 complets, et une de 50,000 hommes en Bavière, ses places garnies par des milices, et un corps de 25,000 hommes du côté de Trèves.

De cette façon, il est indubitable que les Français parviendront à leur but, avec un ordre à tous les généraux de ne pas marchander à l'ennemi, mais de le combattre toute part avec vigueur, et d'agir toute part offensivement.

Le général Keith des Russiens a quitté ce service; c'est un habile général; il est à croire que la France en pourrait tirer de bons services.

Une armée française en Souabe contiendrait non seulement tout l'Empire dans son devoir vers l'Empereur, mais encore empêche que les Anglais n'y viennent; et en cas que les États du Cercle ne se conduisissent pas bien, les Français et l'Empereur y profiteraient des contributions.

Der Brief nach Abschrift der Cabinetskanzlei, die Denkschrift nach dem eigenhändigen Concept.

1058. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 11. Februar 1743.

„Des Königs Majestät haben Sich heute erinnert, in der gestrigen Relation von dem p. von Klinggräffen gelesen zu haben, dass der dresdensche Hof gleichfalls eine Lettre déhortatoire an den König von Engelland wegen des Einmarsches in Deutschland geschrieben habe.“ Podewils soll den sächsischen Gesandten von Bülow „sondiren, was vor Mesures sein Hof deshalb nehmen dörfte und ob man sich nicht mit solchem concertiren könne, um zu mehrerem Nachdruck gemeinschaftlich vorzugehen.“<sup>1</sup>

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1059. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 11. Februar, dass sehr geringe Aussichten auf Aufstellung einer Neutralitätsarmee seitens des Reiches vorhanden seien. „Il paraît à la vérité que la plupart des États de l'Empire s'expliqueront assez favorablement sur l'article de la médiation du Corps Germanique, de même que sur celui de la conservation du repos et de la neutralité en Allemagne. Mais ce ne sera qu'en termes généraux, et dans tous les *Votum* dont on a pu avoir connaissance jusqu'ici, il ne se trouve pas un seul mot d'une armée qui dût se former pour le maintien de ladite neutralité. Il en est de même des lettres que l'Empereur se propose de faire écrire sur ce sujet, par les électeurs de Mayence, de Cologne, et le Palatin, tant à Votre Majesté qu'au

Vous ne prenez pas assez cette affaire à cœur, il faut ordonner à Klinggräffen d'insinuer à l'oreille de tous ces princes que je les seconderai de mes forces et de mes troupes, qu'ils n'ont qu'à prescrire le nombre qu'ils en veulent, mais que j'espère qu'en revanche ils voudront aussi faire des efforts puissants pour le bien de la commune patrie et pour leur salut particulier. Vous n'envisagez point les conséquences de la marche des Anglais en Allemagne. Ils iront en Souabe, attireront à eux tous les princes de l'Empire et les

<sup>1</sup> Podewils berichtet 12. Februar: „Touchant la lettre déhortatoire, .... le sieur de Bülow m'a répondu qu'il n'en était point informé, qu'il avait lieu d'en douter beaucoup“ etc.

roi d'Angleterre. . . . C'est une question bien importante que celle-ci, si, dans cette disposition des esprits dans l'Empire, il convient aux intérêts de Votre Majesté de Se charger d'une affaire qui pourrait aisément l'entraîner dans un monde d'embarras et où Elle peut faire si peu de fond sur l'assistance des autres membres de l'Empire". . .

„Les États bien intentionnés ayant déjà favorablement instruit leurs ministres à la Diète sur l'affaire en question, il nous paraît superflu de leur faire de nouvelles remontrances. . . . A l'égard des malintentionnés, il nous semble dangereux de leur écrire de pareilles lettres dont les cours de Vienne et de Londres ne manqueraient certainement de faire un très mauvais usage, et de les interpréter comme si Votre Majesté Se faisait une affaire d'animer les Électeurs et les autres États de l'Empire contre Sa Majesté Britannique et la reine de Hongrie. . . . Le moyen le plus efficace pour faire avorter les desseins des cours de Vienne et de Londres et pour arrêter tout court la marche des troupes de la dernière, serait à notre avis que la France les fît côtoyer par celles qui sont sous l'ordre des maréchaux de Noailles et de Belle-Isle, et qu'on les augmentât au nombre de 80,000 hommes.“<sup>1</sup>

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

#### 1060. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 11. Februar: Nach der neuesten Meldung Klinggräffens ist der Kaiser bereit, einen Separatfrieden ohne Hinzuziehung von Frankreich zu schliessen.

<sup>1</sup> Vergl. oben No. 1054 S. 324.

forceront de joindre leurs troupes aux anglaises, ils forceront les Français de sortir de l'Empire, ils donneront la loi à l'Allemagne, feront le Grand-Duc roi des Romains, et se moqueront alors de toutes les déclarations qu'ils nous ont faites: et ce sera votre faute que tout cela, parce que vous avez une préférence inconcevable pour ces infâmes Anglais, et que vous croyez que je serai perdu, si je me fais valoir et que je fais sentir au roi d'Angleterre que je n'approuve pas sa conduite et que je suis d'humeur à m'y opposer.

Fr.

Ne voilà-t-il pas encore ma poule-mouillée? vous avez hérité, je crois, cette belle circonspection d'Ilgen de timide mémoire.

Vos plans d'opération pour les Français sont fort beaux, mais, avec votre permission, il y aurait encore quelque chose à y corriger. Et mon avis serait que la France fit entrer un corps considérable en Souabe, et qu'elle en tint un autre en Brabant pour attaquer la Flandre, dès que les Anglais et Hanovriens en sortiraient. Je réponds qu'ils y retourneraient bien vite.

„Nous soumettons aux hautes lumières de Votre Majesté

1o Si Elle trouve convenable que l'on instruise maintenant en gros le lord Hyndford de ces dispositions de l'Empereur, et que l'on fasse faire la même ouverture au lord Carteret par le sieur Andrié?

2o Puisque le roi d'Angleterre insiste qu'on lui détaille les sécularisations et les cessions qui devaient faire la convenance de l'Empereur, et que de l'autre côté Sa Majesté Impériale ne veut absolument pas s'expliquer sur ce sujet: si Votre Majesté, pour mettre la négociation en train, juge à propos de proposer pour cet effet la sécularisation des évêchés d'Eichstätt, de Freisingen, de Ratisbonne et d'Augsbourg, et l'incorporation des villes impériales d'Augsbourg, de Ratisbonne et d'Ulm?

3o Si, avant de proposer ce plan à l'Empereur, Votre Majesté veut qu'on le communique préalablement à Sa Majesté Britannique par le sieur Andrié, et ici à lord Hyndford, en faisant connaître que ce n'est que l'idée de Votre Majesté, et que l'Empereur n'en a encore aucune connaissance?

4o Comme l'Empereur soutient qu'il ne saurait renoncer à ses droits sur la succession d'Autriche, à moins que la reine de Hongrie ne lui fit quelques cessions, et que sans cela toute renonciation, quand il la ferait, serait invalide: si Votre Majesté veut qu'on propose à la cour britannique de ne parler du tout, dans l'accommodement à faire entre Sa Majesté Impériale et la cour de Vienne, ni desdits droits, ni de renonciation?

5o Que l'on sonde le ministère britannique si, pour terminer définitivement toute la dispute, il pourrait engager la cour de Vienne à céder à l'Empereur les possessions de la maison d'Autriche en Souabe, en se dédommageant sur l'évêché de Passau, qui serait sécularisé en faveur de la reine de Hongrie.“

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

Ajoutez-y Salzbourg.

Oui.

Cela bon.

Bon.

Fr.

## 1061. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Dohna berichtet, Wien 6. Februar, Graf Ulfeld habe ihm bemerkt: „que, si Votre Majesté avait voulu donner des troupes à la reine de Hongrie, la paix eût été conclue beaucoup plus tôt et d'une manière encore plus avantageuse encore“ . . . .

„Il se plaint ensuite de quelques ministres de Votre Majesté dans les cours étrangères, qui agissaient avec tant de passion contre la maison d'Autriche, et ajouta que la Reine sa maîtresse serait sensiblement obligée à Votre Majesté si Elle voulait faire déclarer aux cours étrangères tout ce que je lui avais dit sur l'exacte neutralité que Votre Majesté voulait observer, et sur les favorables intentions qu'Elle avait pour la reine de Hongrie; que cela servirait beaucoup à désabuser les esprits des impressions qu'on leur avait suggérées.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 1062. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Luisius berichtet, Haag 8. Februar: „Les Anglais font ou laissent croire qu'ils sont à présent sûrs du concours de Votre Majesté.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 1063. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 13. Februar 1743.

Des Königs Majestät haben Sich erinnert, in dem letzteren Bericht des p. Andrié gelesen zu haben, wie Mylord Carteret zu dem p. Andrié

<sup>1</sup> Der Wortlaut des Circularerlasses und des Erlasses an Dohna: Preussische Staatschriften I, 365.

Potsdam, 13. Februar 1743.

Er soll sich Mühe geben, den Graf Ulfeld adroitement zu disposeren, dass er sich heraus lasse, was er vor Avantages meinet, welche man Mir machen wollte.

Die Declaration, so sie haben wollen, soll geschehen, und deshalb an alle Meine Gesandten eine Circulairordre in gehörigen Terminis ausgefertiget werden, vermöge welcher sie declariren sollen, dass wenn Ich die Ruhe im Reich und dessen Conservation zu bearbeiten Mich beflisse, solches nicht die Absicht habe, der Königin von Hungarn schwer zu fallen, vielmehr dass Ich eine exacte Neutralité halten und den mit derselben getroffenen Freunden unverbrüchlich halten würde.

Dohna soll an den Graf Ulfeld sagen, dass Ich die Declaration, wie er sie verlanget, thun lassen würde.<sup>1</sup>

u. a. gesaget, dass, wenn Se. Königl. Majestät in die justes mesures von Engelland entriren wollte: Elle se trouverait pleinement convaincue jusqu'à quel point le roi d'Angleterre s'intéressait au bien et aux avantages du roi de Prusse etc. Desgleichen erinnern Se. Königl. Majestät Sich, in des Herrn Graf von Podewils vorigen Dépêches aus dem Haag gelesen zu haben, dass Trevor gesagt, wie sein Hof alles auf der Welt thun würde, um Se. Königl. Majestät zu gewinnen und deshalb bereits seine Arrangements nähme.

Höchstdieselbe wollen dahero, dass der Herr Graf von Podewils im Haag sowohl als der Andrié instruirt werden sollen, ihrer Orten bei guter Gelegenheit adroitement zu sondiren, was man eigentlich damit sagen wolle.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

## 1064. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke fragen an, Berlin 14. Februar, ob bei den veränderten Zeitverhältnissen der Comitalgesandte seinem Votum in puncto securitatis publicae noch die drei Anträge hinzufügen soll, die der König vordem an den Reichstag gebracht wissen wollte.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (præs. 16. Febr.) am Rande des Berichts.

Il ne faut point que moi je fasse ces propositions, mais l'Empereur doit les faire, et c'est à nous alors à le seconder.

## 1065. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 14. Februar: Der Ritter de la Rosée hat eine Depesche des Kaisers vorgelegt „par laquelle ce prince se plaint que le ministre d'Angleterre à la Haye a rendu public le plan de pacification que l'Empereur avait fait communiquer dans la plus grande confidence au roi d'Angleterre<sup>2</sup> . . . J'en ai parlé à milord Hyndford, qui ne se cachait point que ce procédé ne convenait pas, quoiqu'il prétende n'en rien savoir.“

On voit assez par toutes les manœuvres des Anglais que leur intention n'est point de parvenir à la paix, mais plutôt de jeter de l'huile dans le feu. On peut en écrire à Londres. Mais il faut aussi avertir en même temps l'Empereur de ne se point commettre. Il peut faire dresser des projets en forme de mémoires et les envoyer à qui il veut, sans les signer; c'est le moyen d'éviter tout le mauvais usage que des esprits mal intentionnés seraient capables d'en faire.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (præs. 16. Febr.) am Rande des Berichts.

<sup>1</sup> Vergl. oben Nr. 1026 S. 302. — <sup>2</sup> Vergl. oben S. 318 Anm. 4.

## 1066. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 16. Februar: „Nous avons l'honneur d'envoyer à la signature de Votre Majesté les lettres qu'Elle nous a ordonné d'écrire à divers princes de l'Empire, concernant l'armée de neutralité. Comme la démarche est de conséquence et pourrait avoir des suites nous supplions Votre Majesté de vouloir bien examiner ces lettres avec attention.“

[16 février 1743.]  
Il faut donner ordre aux ministres de faire toutes ces insinuations de bouche et point par écrit, mais il faut que l'Empereur écrive une lettre circulaire dans ce sens à tous les princes d'Allemagne, et nos ministres l'appuyeront, cependant toujours avec la déclaration que nous ne voulons point rompre les engagements que nous avons pris avec la reine de Hongrie, mais simplement défendre et protéger l'Empire contre le malheur qui le menace.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (prae. 16. Febr.) am Rande des Berichts.

## 1067. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 19. Februar: Der russische Vicekanzler Bestushev hat gegen Mardefeld den Wunsch ausgesprochen, man möge in Berlin den Briefwechsel von Lestocq und Brummer mit La Chétardie insgeheim öffnen lassen.

weil Ich nicht wüsste, ob nicht die Kaiserin von solcher Correspondance meliret wäre und alles auf Dero Ordre geschähe. Sollte die Kaiserin aber von dieser Sache nicht meliret sein, so glaubte Ich, er, der p. von Bestushev, würde Mittel haben, das verlangte auf den russischen Posten thun zu lassen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 1068. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 21. Februar 1743.

Des Königs Majestät haben auf die von dem Generalleutnant Grafen von Dohna unter dem 6. d. eingekommenen Relation allernädigst resolviret, wie demselben wegen desjenigen, so ihm die Königin von Ungarn gesaget, und wegen der mit dem p. von Bartenstein gehabten Conferenz, dahin geantwortet werden sollte:

Dass er der Königin von Ungarn und Dero Ministerio sagen sollte, dass Se. Königl. Majestät mit dem grössten Vergnügen alles beitragen würde, was zu der Königin Satisfaction dienen könnte. Gott allein hätte der Könige Herzen in Händen und könnte solche dirigiren wie er wollte, wir Menschen könnten nichts anders thun, als durch gewisse Dispositiones sie suchen zu vergleichen, wann sie unter einander brotilliret wären.

Se. Königl. Majestät besorgten sehr und wären en peine, dass die Propositiones von dem Kaiser, so wie sie ihm geschehen, nicht angenommen werden würden. Der Königin Interesse ginge Sr. Königl. Majestät sehr zu Herzen, des Kaisers seines auch, und Sr. Königl. Majestät wohlgemeinte und gute Intention wäre, alles weitere Unglück und Ruin abzuwenden; weil aber dazu kein ander Mittel wäre, als Propositions zu machen, die ihnen beiderseits angenehm wären, so könnte die Königin versichert sein, dass Se. Königl. Majestät alles thäten, den Kaiser auf gewisse raisonnable Conditiones zu bringen. Sie liessen aber die Königin erwägen, ob der Kaiser so schlechte Conditiones, wie man ihm machen wollte, annehmen könnte, da die grosse Macht, so Frankreich aufbrächte, und die grossen Summen Geldes, so es dem Kaiser fournirte, ihm alle Hoffnung machten, dass seine Sachen besser gehen würden, und glaubte Se. Königl. Majestät, dass, wenn die Königin von Ungarn eine sincere, aufrichtige Intention hätte, den Frieden zu machen, sie solche Conditiones machen würde, wobei der Kaiser einige Avantages hätte, damit er mit Bestand auf die österreichische Succession renonciren könnte. Denn wenn er gar nichts bekäme, worauf könnte er denn renonciren? Und liessen Se. Königl. Majestät die Königin urtheilen, ob nicht um ihrer eignen Wohlfahrt und ihrer Postérité wegen es nöthig sei, dem Kaiser solche Conditiones zu machen, damit er bündig renonciren könne, auf eine Art, so valable und dass keine fremde Puissance Gelegenheit nehmen könnte, sich weiter darinnen zu meliren.

Den Krieg mit Frankreich betreffend, so sähen Se. Königl. Majestät solchen an als eine Sache, so der Königin personnel wäre, und die weder dem Kaiser, noch dem Reich, noch Sr. Königl. Majestät anginge, so lange wider die Neutralité des Reiches nichts vorgenommen würde, und glaubten Se. Königl. Majestät, dass die Königin so billig sein würde, selbst einzusehen, dass andere nicht Ursach hätten, sich davon zu meliren. Die Projets, auf Frankreich Conquête zu machen, sähen Sr. Königl. Majestät sehr weitläufig aus. (Nota: Gegen Bartenstein könnte sich der Graf Dohna wohl der Expression sehr chimérique gebrauchen.)

Die Wahl des Herzogs von Lothringen anlangend, dazu sollte der General Dohna sich solcher Ausdrücke gebrauchen, dass er weder Ja noch Nein sagte, und dass es eine Reichssache sei, dass es noch zu prämaturiret sein dörfte, und dass, da ganz Deutschland durch Unruhen agitiret würde, etwas zu vorläufig damit sein möchte.

Er soll aber dabei den p. Ulfeld oder Bartenstein ganz adroitement sondiren, was man Sr. Königl. Majestät vor Convenances machen wollte, wann Dieselbe dem Verlangen der Königin darunter beiträte, jedoch ohne dass die Königin neue Cessiones vor dem Ihrigen an Se. Königl. Majestät thun sollte. Und wäre es nöthig, das wienerische Ministerium darüber adroit zu sondiren, damit solches einestheils begrave, dass man es nicht umsonst thun wollte, anderntheils aber, dass man ohngefähr sehen könnte, was vor Convenances der wienerische Hof Sr. Königl. Majestät desfalls zu machen gedachte.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

1069. AU CHEVALIER DE LA ROSÉE, MINISTRE DE L'EMPEREUR DES ROMAINS, A BERLIN.

Berlin, 22 février 1743.

Monsieur le Chevalier de La Rosée. J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite du 19 de ce mois, et je suis bien fâché d'apprendre qu'on n'a pas mieux ménagé le secret en Angleterre, sur les idées que Sa Majesté Impériale a trouvé à propos de communiquer au roi de la Grande-Bretagne, par rapport à un plan de paix avec la reine de Hongrie. J'ai donné ordre à mon ministre à la cour de Londres d'en faire sentir le tort et les inconvénients au ministère britannique; mais, pour les prévenir une autre fois, le meilleur moyen sera d'être fort circonspect sur de pareilles communications et de ne les faire qu'en guise de simples idées, et de bouche, sans rien lâcher par écrit.

Au reste, je reconnais comme je dois la nouvelle marque de confiance que Sa Majesté Impériale vient de me donner, en me faisant communiquer les propositions secrètes que la cour de Vienne lui a fait faire, en dernier lieu, par rapport à la paix.<sup>1</sup> J'espère que vous voudrez bien en remercier l'Empereur votre maître de ma part, et l'assurer que je n'en ferai point un mauvais usage, mais qu'il m'est impossible de dire mes sentiments sur une affaire si délicate et si importante, vu que Sa Majesté Impériale devrait savoir elle-même, mieux que personne au monde, ce qui convient à ses véritables intérêts et à ceux de sa maison et de sa postérité, dans les conjonctures présentes, de sorte que je ne doute nullement qu'elle ne prenne là-dedans le parti le plus convenable à sa gloire et à sa satisfaction, sans que je puisse m'ingérer de lui donner des conseils, qu'elle sait mieux prendre d'elle-même que de personne. Mais cela n'empêchera pas que je ne porte toute mon attention et que je ne redouble mes soins pour seconder les intérêts et les vues de Sa Majesté Impériale, en tout ce qui m'est possible et compatible avec les engagements où je me trouve, heureux si j'y puis

<sup>1</sup> Vergl. Droysen V, 2, 53 Ann.

réussir au gré de mes désirs, et selon mon inclination aussi bien que l'attachement que je conserverai inviolablement pour l'Empereur.

Je ne manquerai pas non plus d'écrire au duc-administrateur de Würtemberg, touchant les plaintes de Sa Majesté Impériale contre ce prince, que je tâcherai de rectifier le mieux que je pourrai.

Je suis avec bien de l'estime votre très affectionné Federic.

Nach dem Concept.

1070. AU CHEVALIER DE LA ROSÉE, MINISTRE DE L'EMPEREUR DES ROMAINS, A BERLIN.

Potsdam, 24 février 1743.

Par la réponse que j'ai faite sur votre lettre du 19 de ce mois vous aurez déjà vu que j'écrirai au duc-administrateur de Würtemberg, au sujet de la conduite peu amiable dont il doit avoir agi envers Sa Majesté Impériale.

Quant au dessein qu'elle a sur des pays en Souabe, dont vous me parlez dans la vôtre du 22 de ce mois,<sup>1</sup> je n'ai rien à dire, sinon que je crois que c'est le droit du jeu, et que je me suis souvent étonné qu'on ne l'ait fait plus tôt.

Je souhaite, au reste, de bon cœur un prompt rétablissement de votre santé, étant avec estime, Monsieur, votre très affectionné

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

1071. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Schmettau berichtet, Berlin 22. Februar: De La Rosée sagt ihm: „que les ministres anglais, de même que M. de Cobenzl, tâchent d'insinuer aux princes de l'Empire tous les ombrages possibles contre l'association de leurs troupes avec celles de Votre Majesté, et que ce dernier avec M. Villiers, envoyé d'Angleterre à Dresde, est parti pour Mayence pour porter cet Électeur à proposer à la diète l'élection d'un roi des Romains, faisant entendre, de plus, que par la cour de Russie, laquelle ne garantirait pas à d'autres conditions la Silésie à Votre Majesté, ils sont assurés que Votre Majesté consentirait à l'entrée des Anglais dans l'Empire. M. de La Rosée croit qu'il y a quelqu'un qui écrit de Berlin à la régence de Stuttgart

Potsdam, 25. Februar 1743.

Dem König ist es „einigermassen empfindlich gewessen“, zu ersehen, „was der Graf Cobenzl ingleichen der Villiers von Höchst-deroselben über das Sujet vom russischen Hofe, wie auch über Dero eigenes Sujet ausstreuen wollen. Wiewohl keine sonderliche Impression deshalb geblieben, nachdem Se. Königl. Majestät in Erwägung gezogen, dass der mainzische Hof die Intentiones Sr. Königl. Majestät besser kennete, als es die Oesterreicher vielleicht glaubten. Wegen

<sup>1</sup> Die Absicht des Kaisers, die vorderösterreichischen Lande zu besetzen.

et qui leur insinue ou donne à soupçonner, comme si Votre Majesté était secrètement bien entendue avec la cour de Vienne et de Londres pour l'entrée desdites troupes anglaises dans l'Empire, et pour en chasser les Français, et que ces deux cours avec celle de Russie avaient fait des avantages secrets pour cela à Votre Majesté; et on prétend que M. Georgi, ministre de Württemberg qui est ici, insinue à Stuttgart pareils sentiments, gagné par M. Hyndford et M. de Richecourt."

convenablen und guten Art zu insinuiren, wie Höchstdieselbe demjenigen, so von mehrgedacht Herrn Georgi verlauten wollte, keinen Glauben beilegen wollten, vielmehr ein anders von seiner Droiture und gutem Verstand versichert wären, als dass er jemalen seinem Hofe dergleichen Zeitungen überschrieben haben sollte" . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1072. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA  
A VIENNE.

Potsdam, 26 février 1743.

J'ai reçu votre dépêche du 9 de ce mois, avec la liste y jointe des troupes de la reine de Hongrie. Quoiqu'elle soit fort générale, je comprends pourtant fort bien que c'est tout ce que vous avez pu faire, pour le peu de temps que vous êtes à Vienne. Comme il m'importe pourtant d'avoir des informations bien précises de toutes les forces militaires de la Reine, vous devez faire votre possible pour obtenir des listes exactes et circonstanciées des régiments que la Reine a présentement sur le pied, soit réguliers soit irréguliers, de combien d'hommes ils consistent, en quel état ils se trouvent. Vous ferez la même chose à l'égard de l'artillerie, pour m'en détailler le nombre, autant qu'il est possible. Vous vous informerez, de plus, de l'ordre qu'on a établi pour le payement des troupes, et des fonds qu'on y emploie, de même des moyens dont on se sert pour les recruter, et d'où la remonte leur vient. Enfin, vous n'oublierez rien de tout ce que me pourra donner une idée juste et complète de l'état militaire de la Reine. Vous m'en ferez votre rapport détaillé à son temps, et vous n'oublierez pas de le faire alors bien chiffrer.

Federic.

Nach dem Concept.

desjenigen aber, so der Chevalier de La Rosée von dem württembergischen Hofrath Georgi gemeldet, vermeinen Se. Königl. Majestät, dass es nichts schaden könnte, wann Ew. Excellenz Gelegenheit nähmen, mit ermeldetem Herrn Georgi desfalls zu sprechen, ohne jedoch diejenigen zu nennen, durch welche solches an des Königs Majestät gebracht worden, und ihm mit einer

## 1073. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 27. Februar 1743.

Der König befiehlt, an Dohna in Wien zu schreiben, „wie er sich gegen Grafen Ulfeld und wo es sonst die Gelegenheit gäbe wegen der gethanen Repräsentation wider den Einmarsch fremder Truppen in Deutschland dahin expliciren solle, dass wenn Se. Königl. Majestät erwähnte Repräsentation thun lassen, es daher rührte, weil diejenige Reichskreise, durch welche die englische Truppen den Marsch nach Deutschland nehmen wollen, bei des Königs Majestät sich deshalb gemeldet hätten. Wann nun Dieselbe in solchen Kreisen ausschreibender oder doch mitausschreibender Fürst wären, so hätten Sie Sich nicht entziehen können, dem Kreise hierunter zu favorisiren und behörige Repräsentation thun zu lassen. Als König von Preussen würden Sie das Interesse der Königin von Böhmen auf alle Weise zu portiren suchen, als ein Reichsstand aber könnten Sie Sich auch nicht entziehen vor die Ruhe des Reichs und sonderlich derer Kreise, worin Sie ausschreibender Fürst wären, nach Möglichkeit zu sorgen. Was in dem schwäbischen und andern der Orten belegenen Kreisen geschähe, solches ginge Se. Königl. Majestät nicht an, da Sie dorten weder ausschreibender Fürst wären noch etwas mitzusprechen hätten; so viel aber sei gewiss, dass wenn die Franzosen durch diejenige Kreise, worinnen Se. Königl. Majestät ausschreibender Fürst wäre, Truppen nach dem Herzen von Deutschland marschiren lassen wollten, Höchstdieselbe alle mögliche Efforts thun würden, solches zu hintertreiben. Welches alles der Graf von Dohna mit anderm dazu dienlichen auf eine ganz amiable Weise vorstellen und gelten machen soll.“

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

## 1074. AN DEN OBERST VON BORNSTEDT IN MAINZ.

Potsdam, 2. März 1743.

Mein lieber Obrister von Bornstedt. Ich habe Euer Schreiben vom 15. voriges wohl erhalten, und zweifle nicht, es werde Euch dasjenige von Mir zugekommen sein,<sup>1</sup> worinnen Ich Euch befohlen habe, dass, falls Ihr zu Mainz in der Werbung vor Mein Regiment nichts auszurichten vermeinet, Ihr nur von dar abreisen sollet.

Ihr sollet inzwischen, bevor Ihr von dar weggehet, noch einen Versuch thun, dem Churfürsten von Meinetwegen zu insinuiren, wie Ich vernehmen müsste, dass man zu insinuiren suchte, ob wären Meine Declarationes, so Ich wegen der Ruhe im Reich gethan, nur ein

<sup>1</sup> D. d. Potsdam 13. Februar. Liegt nur in der chiffrirten Ausfertigung vor, für die der Schlüssel fehlt.

Spiegelgefecht, und dass Ich dabei nicht ferme bleiben, sondern in andere Vues entiren würde. Es möchte aber der Churfürst allem der gleichen ohngegründeten Vorgeben keinen Glauben beimessen, sondern fest versichert sein, dass Ich die Ruhe des Reichs mit aller Fermeté zu Herzen nehmen und niemalen zugeben würde, dass die Fundamentalgesetze des Reichs alteriret noch der Hoheit und Freiheit derer Stände einiger Eintrag geschehen dörfte. Ich zweifalte nicht, der Churfürst würde gleichfalls als ein redlich gesinnter patriotischer Reichsfürst darunter ferme bleiben und die gefährliche Absichten, so in denen conträren Insinuationen verborgen lägen, wohl einsehen, mithin zu nichts die Hände bieten, so wider die Freiheit und Ehre des Reichs liefe und ihm vielleicht selbst zum grössten Schaden und Beschwerlichkeit gereichen könnte. Wenn Ihr dorten nichts weiter auszurichten vermöget, so könnet Ihr Eure Reise fortsetzen. Ich bin etc.

Friderich.

Nach dem Concept.

#### 1075. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 3 mars 1743.

Mon cher Podewils. Vous aurez vu par la dépêche de votre neveu sur quel ton insolent le prend le pensionnaire<sup>1</sup> de Hollande. J'ai ordonné à Eichel de vous communiquer les ordres que j'ai fait expédier à mes ministres à Vienne, Londres et La Haye. Ce pensionnaire, qui a passé toute sa vie pour un homme prudent, sage et circonspect, aurait-il parlé si ouvertement à Podewils sur les desseins des alliés, s'il n'y était autorisé en quelque façon par le concert formé entre les puissances alliées? Et si leur dessein est d'expulser les Français d'Allemagne pour m'attaquer ensuite, serait-il prudent de négliger un tel avis que l'emportement du Pensionnaire lui a fait échapper? Je crois plutôt que ceci nous doit être un motif pour être plus sur nos gardes et plus en défiance des cours de Vienne, de Londres et des Hollandais. Je sais bien que, si j'ai lieu d'avoir quelque soupçon ultérieur, j'arrêterai le payement des dettes anglaises, et que je prendrai toutes les mesures que la prudence pourra m'indiquer pour me garantir des ligues qui me menacent. Ce qui me donne encore plus de soupçon, c'est le discours plein de hauteur qu'a tenu Trevor,<sup>2</sup> qui dénote bien que l'Angleterre et la Hollande ne seraient pas fâchées de m'arracher la Silésie. Je me réserve à vous parler plus amplement sur ce sujet mardi qui vient,<sup>3</sup> où vous voudrez bien vous rendre à neuf heures dans mes appartements. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

\* Gemeint ist der Greffier, vergl. Nr. 1077. — <sup>2</sup> Vergl. Droysen V, 2, 62. Trevor sagt zu dem Grafen O. Podewils u. a.: „que sa cour est si fermement résolue de faire marcher ses troupes qu'elle a donné ordre à Stair de hâter sa marche, du moment qu'il apprendrait que l'Empire a pris une résolution d'y mettre obstacle.“ —

<sup>3</sup> 5. März.

#### 1076. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 3. März 1743.

Chambrier berichtet, Paris 22. Februar, der Ankunft des Marschalls von Sachsen in Paris werde der Zweck untergelegt, die Zurückziehung der Armee des Marschall Broglie aus Deutschland durchzusetzen. „La cabale qu'il y a ici contre la guerre d'Allemagne, et qui est composée de ceux qui n'aiment point la guerre hors du royaume, dont le nombre est très grand, des ennemis de l'Empereur, de ceux du maréchal de Belle-Isle en particulier, et des partisans secrets de la cour de Vienne et de la maison de Lorraine, fait de son mieux pour que le comte de Saxe réussisse dans sa commission.“

Andrié berichtet, London 22. Februar: „Carteret m'a dit qu'il approuvait, aussi, entièrement la voie des sécularisations; mais comme, depuis le plan proposé ici par l'Empereur, Votre Majesté a dû travailler à rectifier les idées de ce prince, . . . ce secrétaire d'État attendait avec la dernière impatience ce que l'ouvrage de Votre Majesté aura produit . . . qu'avant ce temps-là, il était impossible à l'Angleterre de travailler de son côté avec fruit, parce qu'ignorant précisément sur quelles conditions l'Empereur entendait de faire la paix, . . . on ne pouvait rien dire ici d'avance sur la façon qu'on pourra s'y prendre pour mettre la main à l'œuvre, de concert avec Votre Majesté . . . Voilà, Sire, tout ce que milord Carteret m'a déclaré pouvoir mander à Votre Majesté.“

Auszug aus der Ausfertigung.

#### 1077. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE PODEWILS A LA HAYE.

Potsdam, 4 mars 1743.

Ayant reçu votre dépêche du 26 du février passé, j'ai été bien surpris d'y voir de quelle étrange manière le greffier de Hollande s'est expliqué envers vous, en voulant soutenir que l'Empire n'était pas en droit de se parer du titre de neutre; que la reine de Hongrie était en droit de demander *restitutionem in integrum*, ou, comme il l'a expliqué lui-même, de demander ce qu'elle avait possédé avant la guerre; que pour ce que la Reine avait cédé par la paix de Breslau, il lui fallait au moins un dédommagement, et que ceux qui avaient forcé la Reine à céder la

Silésie devaient aussi l'en dédommager, aux dépens de ceux dont les armées étaient encore prêtes d'accabler la cour de Vienne; enfin qu'il lui fallait trouver un dédommagement, la République étant tenue, en vertu de ses engagements, de lui faire avoir une satisfaction.

De pareils propos, tenus par un homme tel qu'est le greffier de Hollande, méritent d'autant plus mon attention qu'il a passé toujours pour un homme retenu et circonspect, et j'ai de la peine à croire qu'il eût jamais parlé si ouvertement, s'il n'y avait été autorisé en quelque façon.

Mais pour être d'autant plus sûr dans mon fait, je veux que vous deviez dire de ma part audit greffier si tout ce qu'il a déclaré, dans l'entretien qu'il a eu avec vous, a été au nom des États ses maîtres, ou s'il ne vous a entretenu que de ses sentiments. Au premier cas, je serai obligé de prendre mes mesures sur un avis aussi clair. Mais que, s'il n'avait rien proféré que du sien, je crois être en droit de demander qu'il le rétracte envers vous, et que j'espère de lui qu'en homme si renommé en sagesse, il voudrait bien agir avec plus de modération et d'amitié envers moi.

J'attends au plus tôt possible de quelle manière ledit greffier se sera expliqué là-dessus. Quant au post-scriptum de votre relation, touchant la conversation que vous avez eue avec le sieur Trevor, je vous dis que je suis très satisfait de la conduite modeste que vous avez tenue pendant cette conversation et de tout ce que vous avez répondu audit Trevor. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinettskanzlei.

1078. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA  
A VIENNE.

Potsdam, 4 mars 1743.

Je ne saurais me dispenser de vous mander que, par des dépêches que j'ai eues l'ordinaire dernière de mon envoyé extraordinaire à la Haye, le comte de Podewils, j'ai été instruit d'un entretien que celui-ci a eu avec le greffier de Hollande, le sieur Fagel. Ce qui m'a paru assez étrange, c'est que, ledit comte de Podewils s'étant entretenu avec ledit greffier sur des affaires du temps, selon les ordres qu'il avait de moi, celui-ci n'a point hésité de lui déclarer de la manière la plus positive qu'il ne saurait cacher à lui, comte de Podewils, que la reine de Hongrie était en droit de demander ce qu'elle avait possédé avant la guerre; que, si elle avait cédé la Silésie, il lui en fallait au moins un dédommagement; que ceux qui avaient forcé la reine de Hongrie à céder la Silésie, devaient aussi l'en dédommager aux dépens de ceux dont les armées étaient prêtes de l'accabler, et qu'il lui fallait faire avoir absolument une satisfaction.

Comme il y a là-dedans des choses qui ne me touchent nullement, il y en a pourtant sur lesquels j'ai lieu de penser. Et comme ces propos partent d'un ministre dont la circonspection et la retenue sont d'ailleurs connue depuis tant d'années, je crois pouvoir conjecturer avec raison qu'il n'aurait parlé si ouvertement sur de pareils desseins, s'il n'y était autorisé en quelque façon par des concerts formés.

Mon intention est donc que vous deviez parler de ces propos du susdit greffier aux ministres de la reine de Hongrie, ou là où vous le trouverez nécessaire, en leur insinuant d'une manière douce et bien polie que, quoique ces propos me donnent assez à penser, je suis pourtant trop persuadé de la bonne foi de la Reine qu'elle ne prêterait jamais des mains à des propos qui n'aboutiraient à autre chose que de rompre la bonne harmonie et l'amitié entre nous si heureusement rétablies. Que j'observerai toujours inviolablement la paix conclue avec la Reine, et que, si je me donne de la peine pour pacifier l'Allemagne, c'est toujours d'une manière qui ne soit point onéreuse à la Reine; mais que je laisse à penser que, si des propos susdits n'étaient point désavoués de sa part, si je n'avais pas raison d'être sur mes gardes et de m'opposer avec effort pour que ne lui entrât plus de secours en Allemagne, et pour prévenir de plus grands malheurs. Que je ne souhaite que de vivre dans une parfaite intelligence avec la Reine, et que j'avancerai même ses intérêts autant qu'il sera en mon pouvoir, mais que j'espère de même qu'on voudra ôter tout ce qui me pourrait donner de justes ombrages.

Vous insinuerez tout cela dans des termes les plus polis et les plus amiables que vous pourrez imaginer, et vous me ferez votre rapport exact de quelle manière on vous aura répondu là-dessus. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

1079. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 4 mars 1743.

On ne peut avoir plus de satisfaction que j'ai eue, lorsque j'ai vu, par votre dépêche du 22 du février passé, de quelle manière milord Carteret s'est expliqué envers vous sur le sujet de la pacification en Allemagne.

Mais par la même poste qui m'a apporté vos dépêches, j'en ai eu d'autres du comte de Podewils de la Haye, lesquelles m'ont appris à ma surprise extrême que, lorsque ledit comte de Podewils s'était entretenu l'autre jour avec le greffier de Hollande sur les affaires du temps, celui-ci n'avait point hésité de lui déclarer tout net qu'il ne pourrait pas cacher à lui, comte de Podewils, que la reine de Hongrie était en droit de demander *restitutionem in integrum*, ou, comme il s'est expliqué positivement, de redemander ce qu'elle avait possédé avant

la guerre; que la reine de Hongrie n'avait cédé la Silésie que le couteau sur la gorge; qu'il lui en fallait au moins un dédommagement; que ceux qui avaient forcé la reine de Hongrie à céder la Silésie, devaient aussi l'en dédommager, aux dépens de ceux dont les armées étaient prêtes d'accabler la cour de Vienne; qu'il lui fallait trouver un dédommagement et lui faire avoir une satisfaction.

Tous ces propos dont le greffier de Hollande a entretenu mon envoyé, le comte de Podewils, m'ont donné d'autant plus à penser qu'ils viennent d'un homme qui a passé toujours pour très retenu et très circonspect, et qu'il n'aurait peut-être jamais parlé si ouvertement sur des desseins de cette nature, s'il n'y avait des concerts, formés entre les alliés de Hollande par quelques insinuations de la cour de Vienne, et s'il n'avait pas cru être autorisé en quelque façon de s'énoncer librement de la manière susdite.

J'ai donc jugé nécessaire de vous en avertir, en vous enjoignant d'en parler à milord Carteret et de lui dire que je laisse juger lui-même ce que je dois penser de tels propos, et s'ils ne me devaient pas être un avis au lecteur pour prendre mes mesures là-dessus, et si la prudence ne demandait pas de faire d'autant plus d'efforts pour me garantir des mauvais desseins dont on voulait me menacer si ouvertement. Que j'ai trop bonne opinion de milord Carteret pour que je dusse croire que, contre tant d'assurances qu'il m'a données de l'amitié inaltérable du Roi son maître, il approuverait jamais de tels projets, mais que j'attends aussi son sentiment sur les sûretés que je pourrais avoir contre de tels projets pernicieux. Vous ne manquerez point de me faire, au plus tôt possible, un rapport exact et détaillé de tout ce qu'on vous répondra là-dessus. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

#### 1080. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 4. März 1743.

Der König hat nach Durchlesung der Antwort des Ministers auf das Handschreiben vom 3. März zu Eichel gesagt: „es schiene, dass Ew. Excellenz in Gedanken stünden, als wollten Sie, des Königs Majestät, gleich losbrechen; das sei aber Dero Meinung nicht, sondern Sie wollten vielmehr die Conjoncturen abwarten, inzwischen niemandem trauen, auf Ihrer Hut sein und Sich in solchen État defensif setzen, dass man Deroselben nicht über den Kopf wachsen könne; wobei Se. Königl. Majestät insonderheit Ew. Excellenz Sentiment Beifall gaben, wie nicht wohl zu glauben wäre, dass die Engelländer und deren Alliirte, bevor sie ihre Concepce gegen Frankreich und Spanien auszuführen gesucht, Sie attaquaren und von Schlesien zu depouilliren suchen würden.“

Zu den Immediaterlassen an O. Podewils, Andrié und Dohna bemerkte Eichel: „Ich gehe gewiss jederzeit mit schwerem Herzen daran, dergleichen Sachen, dazu weder Capacité noch Routine habe, aufzusetzen; der Gehorsam aber, welchen ich gegen des Herren absoluten Willen haben muss, obligiret mich, sodass ich genau thue und Ordre folge.... Wobei noch schuldigst melden muss, wie Se. Königl. Majestät wollen, dass der Andrié ein Exposé von dem insolenten Betragen des Trevor und der dabei gebrauchten ganz unanständigen Ausdrücke . . . zu geschicket und demselben aufgegeben werden soll, bei Mylord Carteret deshalb glimpfliche Beschwerde zu führen“ . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

#### 1081. AN DEN CHURFÜRSTEN VON DER PFALZ IN MANNHEIM.

Berlin, 5. März 1743.

Ew. Churfürstlichen Durchlaucht freundvetterliches, unter dem 22. des nächstverwichenen Monats an Mich erlassenes und von Dero an Meinem Hoflager subsistirenden Ministro, dem Freiherrn von Beckers, wohl eingeliefertes Schreiben hat Mir des mehreren zu vernehmen gegeben, was massen Dieselbe in der Apprehension stehen, dass Dero jülichsche Lande durch die Einrückung der churbraunschweigischen Truppen, wann auch gleich von denenselben wider die gegenwärtige Possession solcher Lande nichts vorgenommen werden sollte, dennoch bedrucket, Ihre Jura und Regalien violiret und Ihre Intradien gehemmet werden dürften, weswegen Sie dann, nach Massgebung der zwischen Uns geschlossenen Tractaten und in specie des Erbvergleichs von 1666 Meine Assistenz auch gegen sothane Bedrückungen verlangeten, und dass Ich insonderheit durch ein fernerweites, an des Königs von Grossbritannien Majestät zu erlassendes, nachdrückliches Schreiben darauf andringen möchte, damit Dero Kriegsvölker aus besagten Landen nebst Erstattung des denen Unterthanen etwa zugefügten Schadens ungesäumt herausgezogen und selbige nicht weiter belästigt würden.

Gleichwie aber Ew. Churfürstliche Durchlaucht aus dem kürzlich von Sr. Grossbritannischen Majestät bei Mir eingelaufenen und abschriftlich angeschlossenen Antwortschreiben<sup>1</sup> ersehen werden, dass gedachte

<sup>1</sup> D. d. St.-James 11. Februar (a. St.); gegengezeichnet von Carteret; die Antwort auf Nr. 1051. Ausser den auf Jülich und Berg bezüglichen Stellen heisst es in dem Schreiben: „Il ne m'est jamais venu en pensée de faire la moindre démarche qui pût préjudicier aux constitutions de l'Empire ou aux droits et libertés de ses membres. Bien loin de là, il n'y a rien que j'ait plus à cœur que la conservation du système du Corps Germanique, dans son chef et dans ses membres, n'agissant principalement dans cette affaire, ou plutôt uniquement, qu'à cette intention. . . Je me porte d'autant plus volontiers à vous donner ces éclaircissements que vous m'avez demandé que je regarde ce que vous m'avez écrit sur ce sujet comme un effet de votre cordialité envers moi, à laquelle vous me trouverez toujours disposé à répondre par de pareils sentiments.“

Se. Majestät Mich auf das Bündigste versichert, dass es mit Einrückung Ihrer Truppen in vorerwähnte Lande das Absehen nicht habe, selbigen einige Ueberlast zuzufügen oder darinne Quartiere zu nehmen, sondern dass sothane Völker nur als Freunde passiren, auch sich da-selbst nicht länger als es die höchste Nothdurft erforderte verweilen sollten, so bin Ich des Dafürhaltens, zweifle auch keinesweges dass Ew. Churfürstliche Durchlaucht Mir darum Beifall geben werden, dass es überflüssig sein dürfte, Se. Grossbritannische Majestät dieserhalb mit einem anderweiten Schreiben anzugehen, und dass man vors erste sich bei denen bereits erhaltenen Versicherungen zu beruhigen und den Effect davon abzuwarten habe.

Sollte indessen wider besseres Vermuthen sothanen Versprechungen entgegen gehandelt und Ew. Churfürstlichen Durchlaucht und Dero jülich- und bergischen Landen von mehrbesagten Völkern eine wirkliche Bedrückung und Beeinträchtigung Ihrer Jurium und Regalien zugefügt werden wollen, so werde Ich Mich keinesweges entbrechen, das erforderliche der Sachen Bewandtniss nach mit Ew. Churfürstlichen Durchlaucht fernerhin zu concertiren, dessen Ew. Churfürstliche Durchlaucht Sich vollkommen versichert halten wollen, sowohl als der aufrichtigen wahren Freundschaft und besondern Hochachtung, womit Ich unveränderlich verharre etc.

Friderich.

Nach dem Concept.

H. Graf von Podewils. C. W. Borcke.

#### 1082. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt a. M. 2. März: „On dit que les Hanoviens, depuis l'entrée dans les États de Cologne et de Juliers, changent de ton, qui dégénère en menaces. On prétend que, pour déterminer l'électeur de Cologne, on faisait insinuer qu'on pourrait bien lui faire quelque diversion du côté de Hildesheim. Il est certain que le prince de Lobkowitz a fait dire au sieur de Rummel, qui est une espèce de gouverneur à Neubourg, que, si l'Électeur palatin ne retirait ses troupes de la Bavière et ne se tenait tranquille, il trouverait les moyens de l'y déterminer du côté de Neubourg, tout comme les troupes auxiliaires le feraient ailleurs. Le baron de Wachtendonck, peu de jours avant son départ, m'a assuré que les officiers dans le pays de Juliers parlaient sur le même ton. L'Empereur tire des conséquences pour les autres États de l'Empire, par cette façon despotique de débuter.“

Potsdam, 8. März 1743.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, Ew. Excellenz zu schreiben, wie Dieselbe aus beikommender Depesche des Herrn von Klinggräffen . . . ersehen würden, dass die Insolence und Hauteur der Engelländer im Reiche täglich solcher Gestalt zunähme, dass, wann solches so fortginge, es ohnmöglich anders sein könnte, als dass Se. Königl. Majestät endlich zu brechen und mit denen Hannoveranern sich zu fassen gezwungen sein würden, wie dann die Drohung von einer Diversion im Hildesheimischen und dergleichen mehr, wann solche realisiret werden wollte, ohnerträglich

und so choquant wäre, dass sie nothwendig einen ernsthaften Bruch nach sich ziehen müsste.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

#### 1083. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 9. März 1743.

Ich erkenne sehr wohl, dass es jetzo die Zeit nicht ist, loszubrechen, und werde Ich die erste Action zwischen den Franzosen und den Engelländern abwarten, auch nach deren Ausschlag alsdann Meine Mesures nehmen. Meine Intention ist gar nicht, de but en blanc loszubrechen, inzwischen aber durch gütliche Repraesentationes alles Uebel, so viel möglich ist, abzuwenden, als dergleichen Vorstellung zu thun man nicht unterlassen muss. Dieses, was Ich ihm schreiben lasse, muss wohl secretiret werden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

#### 1084. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 9. März 1743.

Gut, und muss man dem p. von Rohden cito die Ordre schicken, dahin zu gehen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1085. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 9 mars 1743.

J'ai appris avec la dernière surprise, par une lettre que je viens de recevoir de l'Électeur palatin, que la disposition favorable qui s'est manifestée de la part des généraux hanovriens, lors de leur entrée dans le duché de Juliers, s'est évanouie tout d'un coup. Car sans compter que la reine de Hongrie n'a envoyé aucune lettre réquisitoriale à l'Électeur palatin pour le passage des troupes auxiliaires, ainsi qu'elle l'a fait à l'électeur de Cologne, le lord Stair a commencé à se comporter tout comme s'il était en pays ennemi, ayant assigné selon sa propre fantaisie les quartiers aux troupes qu'il a sous son commandement, sans consulter les commissaires nommés par la cour de Mannheim pour les régler, prétendant fixer le prix des vivres à ce qui bon lui semble, et menaçant de ne plus payer une obole pour tout ce qu'on lui fournit, ni de bouger de la place, à moins que Son Altesse Électorale Palatine ne promette de rester neutre durant les troubles qui agitent présentement l'Allemagne.

Comme le roi de la Grande-Bretagne s'est déclaré envers moi, dans la réponse que vous m'avez envoyée et dont vous trouvez la copie ci-jointe,<sup>1</sup> de la manière la plus positive, que ses troupes anglaises et allemandes se comporteraient amiablement, pendant leur séjour dans le susdit duché, qu'elles ne seraient à charge à personne, et qu'elles ne s'y arrêteraient qu'autant que la nécessité le demandait et qu'il leur fallait pour se remettre des fatigues de la marche, je ne saurais m'imaginer, je l'avoue, que Sa Majesté voudra manquer à la parole donnée à cet égard. Je crois plutôt que le lord Stair agit, en ce qu'il fait, de son propre chef, et sans y être autorisé par le Roi son maître.

Mon intention est que vous en parliez, sans la moindre perte de temps, au lord Carteret. Vous vous plaignez hautement d'une procédure si étrange, et vous lui recommanderez fortement qu'on y apporte un prompt remède, et qu'on expédie des ordres précis et sévères au général anglais, lui enjoignant de ne plus excéder les bornes que Sa Majesté Britannique a agréées elle-même.

Mais si, contre toute attente, vous vous apercevez, par la réponse que le lord Carteret vous donnera, qu'on a changé d'avis sur cet article, vous ne lui cacherez point qu'en ce cas-là, je ne pourrais me dispenser de secourir l'Électeur palatin et de lui prêter l'assistance stipulée par nos ancêtres et nommément par le 6<sup>e</sup> article du traité d'union et de partage, dont copie a déjà été communiquée *in extenso* à la cour d'Angleterre.

Vous ajouterez audit secrétaire d'État que tout l'Empire romain ne saurait voir d'un œil tranquille qu'on traitât d'une façon si despotique

<sup>1</sup> Vergl. oben S. 343 Anm. 1.

un de ses premiers électeurs et membres; que, s'il n'était question que de la neutralité, l'Électeur palatin s'était engagé, à diverses reprises, de vouloir l'observer religieusement dans la guerre présente entre les maisons d'Autriche et de Bavière; que la résolution prise par l'Électeur palatin de laisser quelques régiments à l'Empereur n'y était pas contraire, ces troupes ayant passé au service de Sa Majesté Impériale, lui ayant prêté serment et étant payées par elle, et ne pouvant, par conséquent, plus être regardées comme troupes palatines. Mais, supposé même qu'on voulût les prendre pour telles, que cela ne pouvait donner aucune atteinte à la neutralité: témoin l'exemple des cours de Copenhague et de Cassel, dont la première avait fourni des troupes à la Grande-Bretagne, sans cependant se mêler de sa querelle avec la France; et celle de Cassel en a donné, comme vous savez, à l'Empereur d'aujourd'hui, sans qu'elle soit censée avoir rompu avec la reine de Hongrie.

Qu'enfin je conjure Sa Majesté Britannique, par l'amitié qui nous unit et qui m'est précieuse au delà de toute expression, de réfléchir, selon Sa grande pénétration, sur les suites funestes qui en résulteraient à coup sûr, si l'on poussait à bout les États de l'Empire et prétendait leur imposer des lois trop dures et, pour ainsi dire, insupportables; que je me flatte qu'en égard à des considérations aussi graves et aussi importantes, elle ferait cesser bientôt les plaintes de la cour palatine, et que je le souhaite du fond de mon cœur. Mais que je répète encore que, faute d'un prompt redressement, je serais obligé, quoiqu'à grand regret, d'en venir à des mesures plus sérieuses, pour accomplir les engagements contractés entre moi et la maison palatine. Que j'aurais au moins la satisfaction de l'avoir indiqué assez à temps, et que ceux qui n'y donnent point l'attention requise, devraient ci-après s'imputer uniquement ce qui en arriverait, et en être responsables.

Vous me rapporterez fidèlement comme quoi le lord Carteret s'expliquera sur ce que je vous charge de lui insinuer. Vous le ferez au plus tôt possible, afin que je puisse régler mes mesures là-dessus.

Federic.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

Nach der Ausfertigung. Zu Grunde liegt wie den beiden folgenden Nummern eine dem Grafen Podewils von dem Könige am 7. März persönlich ertheilte Weisung.

1086. AU CONSEILLER DE ROHD A COLOGNE.

Berlin, 9 mars 1743.

Voici copie d'une lettre que je viens de recevoir de l'Électeur palatin, et qui contient des plaintes fort amères contre les troupes anglaises et hanovriennes qui sont au pays de Juliers.

Me sentant obligé de seconder Son Altesse Électorale Palatine dans des besoins si pressants, je veux que, conformément à ses désirs, vous vous employiez de votre mieux à ce que, de la part du directoire du

cercle du Bas-Rhin et de Westphalie, on écrive au roi de la Grande-Bretagne et à la reine de Hongrie afin qu'il soit promptement remédié aux plaintes de la cour de Mannheim, qu'on ait de justes égards aux droits des membres de l'Empire, et que le pays de Juliers soit sauvé de la ruine totale dont il est menacé.

L'électeur de Cologne<sup>1</sup> ne refusera pas, j'espère, de concourir à la signature de ces lettres, dont vous n'oublierez pas de m'envoyer copie, aussitôt qu'elles auront été expédiées, prenant soin au reste qu'elles soient couchées dans des termes énergiques, mais qu'on s'abstienne d'y glisser des expressions qui pourraient choquer ou indisposer trop ouvertement les puissances auxquelles elles seront adressées.

Federic.

Nach dem Concept.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1087. AN DEN CHURFÜRSTEN VON DER PFALZ IN MANNHEIM.

Berlin, 9. März 1743.

Die Nachricht, so Ew. Churfürstliche Durchlaucht Mir mittelst Ihres freundvetterlichen Schreibens vom 2. d. von dem unfreundlichen Betragen des commandirenden englischen Generals, Grafen von Stair, zu ertheilen beliebet, ist Mir ebenso unvermuthet vorgekommen, als Ew. Churfürstlichen Durchlaucht dasselbe gleich anfangs nothwendig befremdlich fallen müssen. Meine Verwunderung ist darüber um so viel grösser, als Ich gedachtes Grafen gethanen Aeusserungen mit seines Herrn, des Königs von Engelland, Mir schriftlich gegebenen und Ew. Churfürstlichen Durchlaucht unter dem 5. hujus communicirten festen Versicherung, dass Deroselben Landen und Unterthanen ausser einem blossen ohnschädlichen Durchmarsch keine weitere Ueberlast zu gewärtigen hätten, im geringsten nicht zu conciliiren weiss.

Ich habe indessen Meinen Minister zu London, den Obergerichtsrath Andrié, befehliget, dem dortigen Hofe deshalb ernste und nachdrückliche Remonstrationes zn thun. Mein Directorialrath zu Köln am Rhein, der von Rohd, ist auch beordert, zu dem von Ew. Churfürstlichen Durchlaucht begehrten Dehortationsschreiben an des Königes von Engelland und der Königin von Ungarn Majestäten zu concurriren, und Ich werde, wann diese glimpfliche Wege, welche man vorerst einzuschlagen sich wohl nicht entbrechen kann, den gewünschten Effect nicht haben sollten, Mich ferner dergestalt erklären, dass Ew. Churfürstliche Durchlaucht Meine aufrichtige Freundschaft darob der Genüge zu verspüren haben werden.

Wobei Ich Deroselben noch anheimgebe, ob Sie nicht gerathen finden, Ihre gerechte Beschwerden Dero übrigen Herren Mitchurfürsten

<sup>1</sup> Als Kreisdirector.

gleichfalls zu hinterbringen und, nebst Eröffnung des eigenmächtigen Einmarsches der englischen und churbraunschweigischen Truppen, der nachher erfolgten Irregularitäten und der harten Bedrohungen der englischen Generalität in solcher das ganze Römische Reich interessirenden, zu vielen Weiterungen so zu sagen Thür und Thore öffnenden Sache, auch umb derselben Beritt und Assistenz anzusuchen.

Ich sollte meinen, dass solches Eurer Churfürstlichen Durchlaucht Intention merklich befördern dörfte, als welche Ich auch Meines Orts zu secundiren nie ermangeln werde, und allstets bin etc.

Friederich.

Nach dem Concept.

H. Graf von Podewils. C. W. Borcke.

1088. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Andrié berichtet, London 1. März:  
 „Ce fut avant-hier que j'insinuai verbalement et en confidence à milord Carteret les idées de Votre Majesté sur les moyens de parvenir à un accommodement entre l'Empereur et la reine de Hongrie . . . . Je prévois que du côté de cette cour on fera tout le possible, pour, quand il en sera temps, amener celle de Vienne malgré son inflexibilité au point désiré, conformément aux ouvertures de Votre Majesté.“

Potsdam, 10. März 1743.

Es muss ihm geschrieben werden, dass er sich nicht dupiren lassen sollte, sondern er könnte dem Carteret wohl mit einer guten Art zu verstehen geben, wie man gar wohl merkte, dass das englische Ministerium so lange doux und von Negociiren spräche, bis es erst des Beitriffs der Holländer versichert wäre. Wann sie solchen erhalten, würden sie von keinem Negociiren etwas hören wollen, sondern aus hohen Fenstern sehen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1089. AN DEN CHURFÜRSTEN VON DER PFALZ IN MANNHEIM.

Berlin, 12. März 1743.

Ausser denen Remonstrationen, welche Ich, besage Meines an Ew. Churfürstliche Durchlaucht unter dem 9. gegenwärtigen Monats erlassenen Schreibens Meinem Ministro zu London, dem Obergerichtsrath Andrié wegen des unfreundlichen Betragens des commandirenden englischen Generals, Graf von Stair, in denen jülichischen Landen an dem grossbritannischen Hofe zu thun aufgegeben, habe Ich auch vor rathsam erachtet, den an Meinem Hoflager befindlichen englischen Minister, Lord Hyndford, über diese Materie besprechen zu lassen. Es hat sich aber derselbe darauf geäussert, wie er Mühe hätte, denen deshalb eingelaufenen

Nachrichten Glauben beizumessen, und selbige vielmehr vor ein Artifice ansähe, wodurch man Mich gegen die Königin in Ungarn und derselben Alliirte zu aigriren suchte. Wenn es aber auch damit seine Richtigkeit hätte, so wäre er versichert, dass der Graf von Stair hierunter seinen Ordres und Instructionen schnurstracks zuwidergehandelt haben müsste, massen Se. Grossbritannische Majestät ihre vor Ew. Churfürstlichen Durchlaucht und Dero Lande hegende freundliche Gesinnungen in dem letzteren an Mich erlassenen Schreiben allzu klärlich exprimiret hätten, als dass er sich von deren Sincerität den geringsten Zweifel begehen lassen könnte. Inzwischen würde er nicht unterlassen, davon an seinen Hof unverzüglich ausführlichen Bericht zu erstatten, und hielte sich persuadiret, dass derselbe keinen Anstand nehmen würde, sothanen Beschwerden, falls selbige gegründet wären, hinlänglich abzuhelfen und Ew. Churfürstliche Durchlaucht deshalb vollkommen klaglos zu stellen.

Ich habe nicht ermängeln wollen, Ew. Churfürstlichen Durchlaucht von dieser vorläufigen Antwort besagten Ministri Communication zu geben, und wird man Meines Ermessens nun wohl abwarten müssen, welchergestalt sich der englische Hof ferner darüber äussern werde. Ich verharre übrigens unveränderlich etc.

Frideric.

Nach dem Concept.

H. Graf von Podewils. C. W. Borcke.

#### 1090. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 15 mars 1743.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai eu la satisfaction de recevoir la lettre que Votre Majesté Impériale m'a fait l'honneur de m'écrire du 9 de ce mois, par laquelle j'ai vu ce qu'Elle me mande au sujet de l'entrée des troupes anglaises dans les pays de Juliers et des procédés violents du lord Stair, de même que sur le projet des Anglais d'aller occuper les environs de Francfort.

Comme je connais les obligations où je me trouve envers l'Électeur palatin par rapport au pays de Juliers et de Bergue, je n'ai pas discontinué, depuis la première nouvelle que j'ai eue de l'entrée desdites troupes dans le pays de Juliers, d'en faire des représentations les plus sérieuses à la cour de Londres, qui sur cela m'a fait assurer, de la manière la plus positive, que l'intention du roi d'Angleterre ne fut jamais de vouloir en aucune manière à ces pays, et que les troupes anglaises n'y resteraient qu'autant de temps qu'il leur faudrait pour n'être pas trop harcelées des marches qu'ils ont faites; aussi m'a-t-on assuré que ces troupes commençaient actuellement d'en sortir.

Les mêmes protestations m'ont été faites de la part de la cour de Londres au sujet de Votre Majesté Impériale, celle-là m'ayant donné

toutes les assurances qu'on peut prétendre qu'elle n'en voudra jamais ni au chef de l'Empire ni à l'Empire même. Et, si j'ose le dire, j'ai de la peine à me persuader que les Anglais seraient capables de faire une démarche qui ne pourrait que révolter absolument tout l'Empire contre eux. Les menaces inconsidérées que le lord Stair doit avoir faites, sont impardonables; aussi en ai-je fait des représentations très sérieuses tant à la cour de Londres qu'à son ministre à ma cour, le lord Hyndford, lequel m'a pourtant fait assurer que, si le lord Stair avait fait de pareilles démarches, il avait absolument outrepassé ses ordres, et qu'il aurait à en répondre.

Votre Majesté Impériale sera persuadée, par ce que j'ai l'honneur de Lui dire, que j'ai fait tout ce qui m'a été possible de faire, dans la situation où je suis, pour le maintien du système de l'Empire; mais je laisse au jugement éclairé de Votre Majesté Impériale et à Sa profonde pénétration si moi seul, comme membre de l'Empire, puis faire plus, sans le concours de tous les autres membres. En attendant, je ne discontinuerai point de faire des remontrances sérieuses pour la conservation du repos public, autant que les engagements où je suis le permettront, ne souhaitant que de pouvoir témoigner la parfaite considération et amitié avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et cousin

Federic R.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

#### 1091. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 15. März 1743.

Der Graf Beess soll den Grafen von Brühl wegen der falschen Bruits, wovon er mit ihm gesprochen, völlig und bestens desabusiren, und ihm zu erkennen geben, dass es die grösste Unwahrheit wäre, was man von einer von mir formirten Prätension auf die Lausitz und einem gedruckten Manifest zu Frankfurt ausgebracht hat; dass Mir dergleichen nie in den Sinn gekommen, sondern eine ehrlose Erfindung von feindseligen Leuten sein müsste. Die Campements, so Ich zu Stettin, Magdeburg und Cüstrin formiren lassen würde, wären, wie der Orten aller Welt bekannt, vor einige wenige Cavallerieregimenter, auf sechs, höchstens acht Tage, um solche en revue zu sehen. Zu Crossen aber würde weder Revue noch Campement sein.

Mündliche Resolution auf Bericht des Grafen Beess, Dresden 12. März. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 1092. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Dohna berichtet, Wien 6. März:  
 „Je suis moralement sûr que, si l'on pouvait les bien convaincre que Votre Majesté ne veut point des cessions ultérieures d'eux, leur confiance en Elle deviendrait parfaite. Mais oserais-je prendre la liberté de demander à Votre Majesté quel autre avantage, convenance, ou de quelle nature Votre Majesté voudrait qu'on en fasse, si Elle trouvait dans la suite à propos de Se prêter . . . à leurs vues?“

Herzogs von Lothringen äussern und deshalb sollicitiren würde, er sich dahin auslassen sollte, wie es keine weitere Cessions von der Königin in Ungarn wären, welche Se. Königl. Majestät prætendiret; das heilige römische Reich aber sei gross genug und könnte man in der Nachbarschaft Sr. Königl. Majestät herum Convenances vor Dieselbe genug finden, wann man Derselben dergleichen machen wollte. Wobei der Graf Dohna wohl instruiret werden soll, dass er wegen solcher Convenances keine Vorschläge oder Propositiones thun, sondern das wienerische Ministerium darauf denken lassen, solches damit kommen sehn, und die Convenances anhören und ad referendum nehmen, selber aber keine Vorschläge machen soll.“

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

## 1093. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Andrié berichtet, London 5. März:  
 Carteret hat ihm mitgetheilt, dass er dem kaiserlichen Gesandten Baron Haslang erklärt: „que Votre Majesté ayant communiqué Ses idées à Sa Majesté Britannique pour la pacification, on allait répondre dans peu de jours à Votre Majesté et Lui développer entièrement celles de Sa Majesté Britannique, afin qu'une fois conciliées, Votre Majesté pût les faire consentir à l'Empereur, et Sa Majesté Britannique à la reine de Hongrie, pour mettre alors la main à l'œuvre d'une façon efficace.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Potsdam, 17. März 1743.

Er kann Mylord Carteret wohl auf eine feine Art zu verstehen geben und gleichsam nur fliegen lassen, dass wir so dumm nicht wären, dass wir nicht merkten, wie dass der englische Hof keine Lust habe, Frieden zu machen. Es könnten aber die Événements Gelegenheit geben, dass sie solches bereuten.

## 1094. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 19. März 1743.

„Des Königs Majestät haben mir zu vernehmen gegeben, wie Dero allergnädigste Willensmeinung sei, dass wegen der von der Kron Frankreich jüngsthin gethanen Declaration, die englische Armee nämlich, falls solche über den Rhein gehen würde, mit einer starken Armee auf dem Fuss folgen zu lassen, an Dero sämmtliche Ministers an den auswärtigen Höfen rescribiret werden sollte:

Von solcher Declaration den gebührenden Éclat (auf Seckendorffisch, wie Se. Königl. Majestät Sich exprimirten) zu machen, und zu vernehmen zu geben, dass dasjenige nunmehr erfolgte, was Se. Königl. Majestät voraus gesehen und gesaget hätten, und dass insonderheit die Reichsstände nunmehr wissen würden, was sie vor Mesures zu nehmen hätten, um das Theatrum belli nicht mitten in Deutschland zu haben und sich gänzlich opprimiren zu lassen. Se. Königl. Majestät hätten Gott Lob die Mittel in Händen, um wegen Dero Lande nichts befürchten zu dürfen; die Reichsstände aber würden aus dem Erfolg desjenigen, so Se. Königl. Majestät ihnen vorher gesagt, sehn, dass Höchstdieselbe durch Dero vorher gethane Erklärung keine Particulierabsichten gehabt, sondern nur einig und allein intendiret hätten, die Ruhe im Reich und das Ansehn der teutschen Fürsten aufrecht zu erhalten.

Wobei denn der Herr Graf von Podewils im Haag sich äussern könnte, wie diese Declaration der Kron Frankreich schon eine Suite des Préavis der Provinz Holland, welcher die Engelländer so dreist gemacht, so weit zu entriren, mithin ganz Deutschland in Gefahr zu setzen.

Das Reich könnte nunmehr keinen andern Entschluss nehmen, nachdem der Kaiser schon die Requisitoriales zu dem Durchmarsch der französischen Armee, so der englischen folgen sollte, ausgehen lassen, als entweder beiden Armeen solchen zu erlauben und sich dadurch den Krieg in das Land zu ziehen, oder aber beiden solches zu refusiren, wozu eine Neutralitätsarmee gehörte, um den Refus zu souteniren.“ . . .

An Dohna in Wien soll eine Stafette geschickt werden, „damit der selbe hören könnte, was der wienersche Hof dazu sagen würde, auch den 27. d. in Neisse . . . Sr. Königl. Majestät einen mündlichen Bericht davon abstatten könnte.“

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

## 1095. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 21. März 1743.

Des Königs Majestät haben vor Dero Abreise von Berlin an Ew. Excellenz annoch zu melden befohlen, dass der Herr Graf von Pode

Corresp. Friedr. II. II.

wils im Haag wegen der Affaire mit dem Greffier Fagel dahin instruirt werden sollte, diese Sache nur ganz fallen zu lassen.<sup>1</sup>

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

#### 1096. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Breslau, 23 mars 1743.

Votre dépêche du 19 de ce mois m'a été rendue, et j'y ai vu ce que les ministres polonais vous ont dit sur le bruit qui courrait derechef d'un campement que je voulais former en Prusse, de même ce que le comte de Brühl vous a voulu insinuer sur ce sujet.

Comme il n'est pas aisè à comprendre à quel dessein le comte de Brühl vous peut avoir tenu de tels propos, vous lui insinuerez à votre tour d'une manière convenable, à la première occasion qui s'y présentera, que, comme je laisse faire à chacun ce qu'il trouve bon dans ses États, je crois que je pourrais avoir la même liberté de faire des arrangements, tels que je les trouve convenables à mes intérêts, mais que tout ce qu'on a divulgué d'un campement auprès de Tilsit est absolument faux et contrové; qu'il n'y a pas plus de troupes en Prusse qu'il ne fallait pour la défense du pays, et qu'il n'y a pas même la moitié de ces 24 bataillons dont on a voulu parler. Que si j'avais de justes raisons pour assembler un corps d'armée dans ces cantons-là, ce ne serait certainement pas auprès de Tilsit que je le ferais, et qu'alors ni l'augmentation du corps des uhlans ni les autres considérations qu'on vous a voulu étaler ne m'en empêcheraient; mais que je prie ledit comte d'être persuadé que mon intention sincère est de cultiver de plus en plus l'amitié qui règne entre moi et le Roi son maître, et de vivre en bonne harmonie avec la république de Pologne, comme avec tous mes voisins.

Vous me ferez à son temps votre rapport de quelle manière le comte de Brühl se sera expliqué là-dessus vers vous.

Au reste, on vient de me mander qu'il n'y a plus lieu de douter que Angleterre n'ait pris à sa solde 15,000 hommes des troupes saxonnes pour le service de la reine de Hongrie, et que même cette dernière pourrait avoir fait quelque cession en Bohême à la Saxe, et qu'on travaille actuellement à Vienne à un traité entre la cour de Vienne, l'Angleterre, la Hollande, la Saxe et Hanovre. Quoique je ne sois pas tout-à-fait persuadé de la vérité de ces faits, vous devez pourtant vous appliquer avec tout le soin possible d'approfondir ce qui en est, et m'en faire votre rapport. Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Nach dem Eintreffen einlenkender Erklärungen aus dem Haag, London und Wien. Vergl. Droysen V, 2, 66. 67.

#### 1097. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Breslau, 27. März 1743.

„Des Königs Majestät haben mir befohlen, des Wirklichen Geheimen Etatsministers Herrn Grafen von Podewils Excellenz auf Dero Bericht vom 23. d., betreffend die Dépêches, so Mylord Hyndford jüngsthin durch einen Courier erhalten, vorläufig zu melden:

Wie Höchstdieselbe sich nicht weiter von der Sache meliren, sondern es gehen lassen würden wie es wollte. Vielleicht würde es der englische Hof mit der Zeit und wegen der erfolgenden Événements selbst regrettiren, und Sr. Königl. Majestät Mediation alsdann recherchiren, da Sie dann auch Ursach haben würden, damit anzuhalten.“

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

#### 1098. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 30. März, dass der preussisch-hessische Vertrag am 23. März in Frankfurt a. M. abgeschlossen worden sei, und fragen, ob die Ratification ausgefertigt werden darf.

C'est un traité de bibus; qu'on le signe à la bonne heure.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

#### 1099. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[3 avril 1743.]

Valory peut me parler demain; quand il m'aura parlé, faites accroire à Hyndford et Richécourt que l'on m'offre les choses les plus flatteuses et les plus séduisantes, mais que je ne mollirai point, espérant quelque chose de leur reconnaissance.<sup>2</sup>

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung. Das Datum ergiebt ein Bericht des Grafen Podewils vom 5. April.

<sup>1</sup> Veröffentlicht bei Hartwig, der Uebertritt des Erbprinzen Friedrich von Hessen zum Katholizismus, Cassel 1870, S. 225. — <sup>2</sup> Vergl. Podewils' Bericht vom 6. April, Droysen V, 2, 69 Anm. 1.

## 1100. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Berlin, 4. April 1743.

Wegen der Pacificationssache soll Andrié sich nicht gar sehr empressiren, sondern nöthigenfalls nur sagen, wir würden den Plan erwarten, welchen das englische Ministerium uns schicken würde.

Mündliche Resolution auf Bericht Andrié's, London 22. März. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 1101. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Heusinger berichtet, Kopenhagen 30. März: „Le baron de Korff, envoyé de Russie, est venu avant-hier me dire qu'il se sentait obligé de me faire part d'une découverte qu'il venait de faire. Il savait, me dit-il, de très bonne part que la cour de Danemark avait donné tout nouvellement des ordres à son ministre à Francfort, Bernstorff, d'insinuer aux États de l'Empire qu'il était nécessaire qu'on prenne des mesures contre le despotisme de Votre Majesté. Il m'assura que c'étaient les propres termes de cet ordre; que je pouvais le mander positivement à Votre Majesté et le nommer même mon auteur.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1102. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA  
A VIENNE.

Berlin, 6. April 1743.

Ayant fait sonder le comte de Brühl sur le traité qu'on a cru être conclu, ou du moins prêt à l'être, entre la cour de Saxe et l'Angleterre, il a assuré positivement mon ministre à Dresde, le comte de Beess, que jusqu'ici on n'avait point mis seulement la main à la plume pour tracer un traité semblable, et qu'il n'y avait aucune apparence non plus qu'il eût lieu, puisque la reine de Hongrie ne voulait pas entendre à une cession de quelques cercles de la Bohême en faveur du roi de Pologne.

J'ai jugé à propos de vous faire part de ce que dessus, cet avis pouvant vous être utile pour découvrir si le voyage du sieur Villiers a été absolument infructueux, ou bien si le comte de Brühl n'a pas accusé juste, et si les choses sont plus avancées entre son maître et la cour où vous vous trouvez qu'il n'en a voulu convenir, ce dont j'ai tout lieu de douter, puisque le sieur Villiers ne s'est arrêté qu'un jour à Dresde et qu'il en est parti d'abord pour Würzbourg.

Federic.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

Nach dem Concept. Zu Grunde liegt eine dem Grafen Podewils von dem Könige persönlich ertheilte Weisung.

1103. AN DEN CHURFÜRSTEN VON DER PFALZ  
IN MANNHEIM.

Berlin, 6. April 1743.

Wir können Ew. Churfürstlichen Durchlaucht von der Wirkung Unserer dem Königl. englischen Hofe gethanen Vorstellungen nunmehr die angenehme Nachricht geben, und meldet Unser zu London subsistirender Minister, der Obergerichtsrath Andrié, es wird auch durch den allhier anwesenden Lord Hyndford bestätigt, dass des Königes von Grossbritannien Majestät das bisherige Verfahren Dero commandirenden Generals, Grafen von Stair, als wider seine Ordres und Instruction laufend, höchstens missbilligen und denselben zu einem besseren Beitragen ernstlich angewiesen haben, damit Ew. Churfürstlichen Durchlaucht keine neuen befügte Beschwerden verursachet werden mögen. Wir tragen keinen Zweifel, es werde die That mit den Uns deshalb ertheilten Versicherungen völlig übereinstimmen.

Federich.

Nach dem Concept.

H. Graf von Podewils. C. W. Borcke.

## 1104. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 11. April: Tschernyschew hat den Auftrag, den jüngst zwischen Russland und England abgeschlossenen Vertrag vorzulegen, und wird dem Auftrage nachkommen, sobald Lord Hyndford die gleichen Befehle erhalten. „Il dit en même temps qu'il croyait que le traité d'alliance entre Votre Majesté et l'Impératrice serait conclu à l'heure qu'il est, toutes les difficultés ayant été applaniées.“

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

Cela va fort bien. Il faut faire de plus donner des ordres à tous nos ministres d'affecter une étroite union avec les Russes et demander des ordres semblables de Pétersbourg pour les leurs; cela fera tableau.

Fr.

1105. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS ET DE BORCKE A BERLIN.

Potsdam, 11 avril 1743.

Je suis charmé de la trouvaille que vous avez faite; on voit clairement que le dessein de mon cher oncle était de brider son revêche neveu, mais cette alliance n'est dans mes yeux qu'une ostentation vaine d'effet, et je regarde la cour de Russie comme une puissance faible en son intérieur, gouvernée par une femme voluptueuse, qui est même subordonnée à un sénat qui détourne les revenus de l'État par ses rapines, et qui pour mieux voler préfère de se renfermer dans son intérieur que de se mêler en quoi que ce pût être dans les querelles des puissances européennes, dont les guerres sont ruineuses et inutiles pour les Russes.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung unter einem Cabinetsschreiben administrativen Inhalts.

1106. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

André berichtet, London 5. April: Carteret hat ihm u. a. versichert, „que l'Angleterre était bien éloignée de préférer les voies de fait à celles de douceur; ... que Sa Majesté Britannique avait suffisamment témoigné à Votre Majesté être dans de telles idées, mais qu'étant engagée depuis la paix de Breslau avec la cour de Vienne à ne pas consentir qu'elle cède un pouce de terrain en Allemagne, elle ne pouvait pas aujourd'hui l'y contraindre.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1107. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 14. April 1743.

„Des Königs Majestät haben . . . zu melden befohlen, wie es Deroselben sensible wäre, dass das Spargiren von grundfalschen Dingen in Holland nicht einmal aufhören wollte. Dahero dann bei dem Departement der auswärtigen Affairen auf ein Moyen gedacht werden möchte, wie man den Holländern die seithero beigebrachte Soupçons, welche Sr. Königl. Majestät Interesse bei alle dem schadeten, per indirectum aus den Gemüthern bringen und ein bessres Vertrauen gegen Dieselbe ersinnen könnten.

Es müsste solches aber per indirectum und mit einer adroiten Manier geschehen; denn wenn es directe und en forme von öffentlicher Declaration geschähe, solches die Holländer in denen ihnen beigebrachten Soupçons noch mehr fortifiren würde, nach dem bekannten Sprüchwort qui s'excuse s'accuse.<sup>1</sup>

Und da Se. Königl. Majestät muthmassen müssten, dass dergleichen fausse Bruits hauptsächlich von den Engelländern ausgebracht würden, um nur die Holländer zu allarmiren und gegen Se. Majestät zu indisponiren, als möchten des Wirklichen Geheimen Etatsministers Herrn Graf von Podewils Excellenz eine gute Gelegenheit nehmen, mit Mylord Hyndford in convenienten Terminis daraus zu sprechen und demselben verstehen zu geben, wie sehr dergleichen Procedere die Gemüther alieniren, alles Vertrauen stören und schlechtes Geblüte gegen einander geben müsste.

Da auch Se. Königl. Majestät resolviret hätten, dass zwei Regimenter . . . von Wesel nach Schlesien marschiren und dorten durch andere ersetzt werden, hergegen aus Schlesien andere Regimenter, so sonsten in Preussen gestanden, wieder dahin in ihre alten Quartiere marschiren sollten: so finden Höchstdieselbe nöthig, dass Dero Ministres zu Wien, Petersburg, Dresden, im Haag und in London, auch wo es sonsten nöthig sei, in Zeiten von solchem Marsch oder vielmehr Verwechselung der Quartiere instruirt werden möchten, um sich erforderlichen Falls deshalb expliciren zu können, allermassen Se. Königl. Majestät versichert wären, dass, wann solches nicht geschähe und Dero Ministres darüber instruirt würden, Dero Missgünstige daher Gelegenheit nehmen würden, wieder allerhand falsche Dinge zu forgiren und Höchstderoselben neue weitausehende Desseins anzudichten“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1108. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD  
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 16 avril 1743.

J'ai reçu votre lettre du 30 du mars passé, et j'y ai vu les raisons pourquoi vous croyez d'être de mon service, si je donne à chacun des deux ministres qui ont signé le traité<sup>2</sup> un présent de 4,000 roubles.

Je n'en disconviens point; mais comme je crains la grande fermentation qui est actuellement en Russie, et que je n'aimerais pas de perdre mon argent avec un ministère dont peut-être la chute n'est pas

<sup>1</sup> Noch am 14. April sendet Eichel an das Ministerium Angaben für eine in Holland zu verbreitende Flugschrift, die demnächst als Lettre d'un Bourgeois de Dordrecht erschien. — Vergl. Droysen, Ueber eine Flugschrift von 1743, Abhandlungen der Königl. Akademie der Wissenschaften zu Berlin 1872, phil.-hist. Classe, S. 93 ff.; sowie Preussische Staatsschriften I, 374. — <sup>2</sup> Bestushev und Brewern. Vergl. oben S. 312 Anm.

éloignée, j'attends auparavant votre avis là-dessus, sur quoi je réglerai mes mesures.

Federic.

Nach dem Concept.

1109. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 17. April: „Le lord Hyndford, aussi bien que le comte de Richecourt, nous ont fait connaître qu'ils avaient reçu des avis sûrs et dignes de créance, de Bonne, de Mayence et de Trèves, que le colonel de Bornstedt, muni de lettres de créance de Votre Majesté, y faisait des insinuations fort odieuses contre la reine de Hongrie . . . Nous avons répondu aux deux ministres que, Votre Majesté ne nous ayant donné aucune connaissance de l'envoie du colonel de Bornstedt, lequel d'ailleurs n'avait été jamais employé que dans des affaires militaires, il n'était pas vraisemblable qu'Elle l'eût chargé d'autres commissions que de faire des enrôlements . . . que cependant il n'était pas impossible que, dans la conservation et dans les entretiens familiers sur les conjonctures du temps, le colonel de Bornstedt se fût expliqué sur la nécessité de songer sérieusement à rétablir la tranquillité dans l'Empire“ . . .

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

1110. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 17. April: Der kaiserliche Gesandte hat ein Rundschreiben des Kaisers an die Reichsstände (d. d. Frankfurt 10. April) übergeben, das den Antrag auf Aufstellung einer Reichsneutralitätsarmee enthält.

Sicherheit des Reiches vor gut finden und beschliessen würden und was dem Kaiser und dem Reiche am convenablesten wäre. Wenn die mehristen Stimmen vor die Armatur wären, so würden wir die ersten sein, so das ihrige dazu beitragen; würden die Plurima ausfallen, stille zu sitzen, so würden wir wiederum die ersten sein, so sich solches gefallen lassen würden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Potsdam, 19. April 1743.

Unser Votum soll dahin gehen, dass wir als gute und redliche deutsche Patrioten uns allezeit denjenigen conformiren würden, was die mehriste Stimmen der Reichsversammlung zu Ehre, Ruhe und

1111. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD  
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 avril 1743.

Après avoir vu par votre lettre du 26 du mars passé que le vice-chancelier Bestushew, de même que le grand-maréchal de Brummer, est du sentiment qu'après que l'Impératrice a consenti que le régiment holsteinois dans le Mécklembourg me soit cédé, il n'y a qu'à envoyer quelqu'un de ma part vers l'évêque d'Eutin, et que tout serait réglé alors en moins de rien, j'ai résolu d'y envoyer un de mes aides de camp pour traiter là-dessus avec l'évêque d'Eutin, ne doutant point que celui-ci ne soit déjà averti des intentions de l'Impératrice et du Grand-Duc, pour que l'affaire puisse être réglée.

Comme il m'importe d'être instruit au vrai de ce que les Russes pensent sur mes troupes et sur mes arrangements militaires, et quelle opinion on a de mes troupes tant à la cour que parmi les officiers et soldats russiens, vous devez m'en faire un rapport juste. Je serais même assez curieux de savoir la façon de penser des Russes, de quelle manière et par quel endroit ils croient pouvoir m'entamer, si jamais ils voulaient m'attaquer, et le plan qu'on a eu là-dessus, lorsque, du temps de la ci-devante Régente, on pensa de faire une invasion dans mes pays en faveur de la reine de Hongrie, article dont je voudrais bien être instruit, afin de pouvoir prendre d'autant mieux mes mesures, si jamais contre toute espérance le cas devait encore arriver. Vous tâcherez donc de m'en faire un rapport exact.

Federic.

Nach dem Concept.

1112. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 21 avril 1743.

Mardefeld hätte wegen der von dem Graf Bestushew ihm ehedem geschehenen Insinuation wegen Stralsund<sup>1</sup> noch nichts weiter berichtet. Er könnte dieser Sache halber wohl den Bestushew, jedoch ganz von weitem, sondiren, und es nur als vor sich hinwerfen; jedoch wenn davon gesprochen würde, zu vernehmen geben, dass wir wegen dergleichen Propos der Garantie von Russland und Engelland völlig versichert sein müssten.

Mündliche Resolution auf Mardefeld's Bericht, Petersburg 6. April. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

<sup>1</sup> Mardefeld hatte am 5. Februar berichtet: „Le Vice-Chancelier m'a répété avant-hier ce que son frère m'avait insinué dernièrement, que Votre Majesté trouvait maintenant une occasion favorable pour se saisir du reste de la Poméranie; qu'en chassant les Suédois d'Allemagne, Elle rendrait un service réel à une grande partie de l'Europe, parce que c'était l'unique moyen solide de rompre les liaisons pernicieuses qui subsistaient depuis un siècle entre la France et la Suède.“

1113. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD  
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 23 avril 1743.

Par ma précédente lettre du 20 de ce mois vous aurez déjà vu de quelle manière je souhaite d'être instruit de la façon que la cour de Russie pense sur mon sujet. Pour en être d'autant plus au fait, je vous ordonne que vous me deviez mander tout naturellement, et sans prévention ni réserve, vos véritables sentiments sur les deux problèmes qui suivent:

1<sup>o</sup> Ce que la cour de Russie ferait, au cas que les conjonctures dussent exiger que je me déclarasse pour la France contre la maison d'Autriche?

2<sup>o</sup> De quel œil la cour le regarderait, si j'étais obligé d'attaquer les pays hanovriens; si elle serait obligée alors de prêter son secours au roi d'Angleterre contre moi, et si elle le secourrait effectivement?

Vous devez me mander vos réflexions sur ces deux points, de la manière que je vous l'ai ordonné. Au surplus, il ne sera pas besoin de vous recommander le plus grand secret sur une chose de cette importance, qui, quoiqu'elle ne soit que problématique et uniquement fondée sur ma curiosité d'être au fait de tout, ne laisserait pas d'avoir des suites, si la moindre chose en éventait.

Federic.

Nach dem Concept.

## 1114. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORTE SUR - LE - MAIN.

Berlin, 23 avril 1743.

Monsieur mon Frère. J'ai bien reçu la lettre que Votre Majesté Impériale a trouvé bon de m'écrire en date du 28 février passé, concernant la nécessité de former au plus tôt une armée de l'Empire suffisante pour y conserver la tranquillité, et pour en mettre les États neutres à l'abri des calamités qu'une guerre générale devrait naturellement leur attirer, et des violences qui leur pourraient être faites par des armées étrangères. Votre Majesté Impériale connaît trop bien mes sentiments pour mettre en doute que je ne donnasse les mains avec plaisir à toutes les résolutions que l'assemblée de la Diète jugera à propos de prendre, pour obtenir un but aussi désirable, un des principaux objets de mon attention étant de remplir exactement et en vrai patriote tous les devoirs que m'impose à cet égard la qualité d'électeur et d'un des principaux membres du Corps Germanique, de sorte que Votre Majesté Impériale peut compter que, pourvu qu'Elle puisse engager les autres États à s'expliquer favorablement à la Diète sur les moyens qu'Elle va lui proposer, mon suffrage ne Lui manquera certainement point, et que le contingent que j'aurai à fournir à l'armée

dont on conviendra, ne sera pas des derniers à se trouver au rendez-vous. Mais au cas que la pluralité témoignât de la répugnance à entrer dans les idées de Votre Majesté Impériale sur ce sujet, et que les autres États voulussent absolument regarder d'un œil indolent les mouvements d'à présent, Elle est trop équitable pour exiger que je me chargeasse seul de l'affaire, et que je fisse des démarches qui, dans la situation où je me trouve, et vu les engagements que j'ai contractés, ne manqueraient pas de m'attirer une infinité de reproches et d'embarras, et qui d'ailleurs, loin d'avancer les intérêts de Votre Majesté Impériale, me mettraient hors d'état de Lui être utile dans la suite.

C'est en conséquence de ce principe que j'ai ordonné à mon ministre à la Diète de s'expliquer par rapport à cette affaire, quand elle pourra être proposée.

Au reste, je supplie Votre Majesté Impériale d'être persuadée que je continuerai constamment de contribuer, en tout ce qui dépend de moi et que mes circonstances me permettent, à la satisfaction de Votre Majesté Impériale, ne souhaitant rien avec plus d'ardeur que de La convaincre de plus en plus par des services réels de l'attachement inviolable avec lequel je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

## 1115. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A BERLIN.

Potsdam, 27 avril 1743.

Je vous suis bien obligé de la lettre que vous venez de recevoir du feld-maréchal général, comte de Seckendorff, laquelle je vous renvoie ci-close, l'ayant lue et trouvé son contenu assez intéressant et digne de mon attention. Je prie Dieu qu'il vous tienne dans sa sainte garde.

Federic.

Je ne sais ce que font les Français, mais ils marchent bien lentement; vous pouvez écrire à Seckendorff que le roi de Prusse ne se précipite point, et qu'il saurait bien quand il serait temps de paraître, mais que son heure n'est pas encore venue.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

## 1116. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 28. April:

... „, L'Empereur paraît avoir été fort mal servi dans l'affaire de l'élection de ... Wenn der Kaiser seine Mesures so

Potsdam, 29. April 1743.

Meine Schuld ist es nicht.

Mayence . . . car les ministres qu'il y a employés l'ont assuré jusqu'à la fin que l'élection ne tomberait point sur le comte d'Ostein, . . . ce qui a fait faire la fausse démarche à l'Empereur de lui avoir donné l'exclusion et de l'avoir indisposé par là encore davantage contre lui.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

### 1117. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 4. Mai 1743.

Der König befiehlt, Podewils möge „bei Gelegenheit dem Mylord Hyndford par manière de discours zu verstehen geben, dass, ob zwar das englische Ministerium gleich nach dem breslauischen Frieden viel guten Willen bezeiget, eine genaue Harmonie und Liaison zwischen den Häusern Preussen und Engelland zu etabliren und die bündigsten Versicherungen gegeben, wie man alle Facilité beitragen wollte, um die Differenzen, so des Königs Majestät mit dem Hause Hannover gehabt, zu applaniren und alles aus dem Wege zu räumen, was jemalen eine Jalousie und Missverständniss zwischen beiden Häusern erregen könnte: dennoch gedachtes Ministerium seit der Zeit, da Andrié seine Vollmacht und Instructiones deshalb zu traitiren erhalten,<sup>2</sup> nicht ein Wort weiter von der Sache gesprochen hätte, auch nummehr keine Apparence sei, dass solche wegen des Königs Reise nach Deutschland weiter vorkommen würde. Man sähe wohl, dass es ein Spiel und Défaite gewesen sei, um uns nur zu amusiren, und dass man lieber die Sache ohnausgemachet liegen lassen wollte, um vielleicht heute oder morgen daraus chicaniren zu können. Es würde vielleicht die Zeit lehren, ob man wohl oder tibel daran gethan, diese Inconvenienzen zwischen beiden Höfen ohnausgemachet zu lassen, welche dem einen Theil sowohl als dem andern Gelegenheit zu chicaniren geben könnte, wenigstens sei dieses gewiss, dass, so lange die Bisbilles nicht ausgemachet und man beiderseits einen Ernst bezeigte, sie ausmachen, so lange es kein gutes Blut geben könnte . . .“

Noch soll auf allergnädigten Befehl Sr. Königl. Majestät an Ew. Excellenz melden, wie Dieselben überlegen und Dero Sentiment an Höchstdieselbe geben möchten, ob man nicht Moyens finden könnte, den Herzog Karl Leopold<sup>3</sup> dahin zu disponiren, dass derselbe von des Königs Majestät ein Anlehen von Gelde gegen Hypothecirung von

<sup>1</sup> Am 22. April 1743 wurde Graf Ostein an Stelle des am 20. März gestorbenen Grafen Eltz zum Churfürsten von Mainz gewählt. Vergl. Droysen V, 2, 70. 71. — <sup>2</sup> Vergl. oben S. 301. — <sup>3</sup> Vergl. die folgende Nummer.

schlecht genommen hat, so muss er sich auch die Suites davon allein zuschreiben. Es scheinet, dass er sehr ignorant Leute hat.

Dömitz nähme, so dass der König dadurch vermittelst einer Hypothek Fuss in Dömitz bekäme“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

### 1118. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 6. Mai 1743.

Des Königs Majestät haben auf den von Ew. Excellenz heut eingekommenen Bericht die zu thuende Tentative an den Herzog Karl Leopold von Mecklenburg wegen Dömitz betreffend, mir zu melden befohlen, dass [Sie] alles dasjenige so Ew. Excellenz darinnen angeführt, sehr gegründet fänden, inzwischen Dieselbe doch davor hielten, wie es nichts schaden könnte, wenn Sie doch nach der von Ew. Excellenz vorgeschlagenen Methode durch den Generalfeldmarschall Graf Schwerin deshalb privato nomine und als vor Sich, und sonder das geringste davon schriftlich von Sich zu geben, eine Tentative thun liessen, wovon, und wenn der Herzog auch darin willigte, der Success von dem Erfolg der grossen Affairen depen-

diren würde. Podewils ist der Ansicht, wenn der König die Erwerbung von Dömitz in's Auge fasse, so sei es nicht angezeigt, auf den Abschluss der Convention mit Georg II. zu dringen, durch die auch die mecklenburgische Frage geregelt werden würde. Hannover's Mangel an gutem Willen in dieser Sache könne eine Handhabe dazu werden, sich in Dömitz festzusetzen.

Denn wäre die englische Partei in Deutschland glücklich und hätte die Avantage über die Franzosen, so würde aus der Sache von Dömitz nichts; sollten aber die Engelländer in ihren Absichten in Deutschland echouiren, so wäre vielleicht wegen Dömitz zu reussiren und es alsdann immer gut, dass man schon zum Voraus darauf gearbeitet habe. Aus welchen Ursachen dann Sie den Herrn Feldmarschall Graf von Schwerin selbst hieher nach Potsdam zu kommen beordern lassen.

Anlangend das Postscriptum dieser von Ew. Excellenz heute anhero gesickten Relation, betreffend dasjenige, so an Mylord Hyndford sonst gesaget werden sollen, so goutiren Se. Königl. Majestät vollenkommen die deshalb von Ew. Excellenz angeführte Raisons, und wollen dannenhero, dass mit Mylord Hyndford noch zur Zeit darüber nicht gesprochen werden soll. Welches vermöge erhaltenen Specialbefehles an Ew. Excellenz unterthänigst berichten sollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

## 1119. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 10. Mai, der dänische Gesandte Oberst de Cheusses theile ihm mit, dass der schwedische Bauernstand an der Wahl des Kronprinzen von Dänemark zum schwedischen Thronfolger festhält und dass die andern Stände schliesslich beitreten würden. Cheusses giebt der Hoffnung Ausdruck, der König werde einer auf den dänischen Kronprinzen fallenden Wahl nicht entgegen sein. Podewils habe mit der allgemeinen Versicherung geantwortet: der König werde sich in die schwedische Thronfolgefrage wie bisher in keiner Weise mischen. „Rudenschöld prétend que la Suède prendra plutôt l'évêque de Lübeck, si elle ne peut point parvenir à son but par rapport au duc de Deux-Ponts. Valory m'a souvent tâtonné s'il n'y avait pas moyen de porter Votre Majesté à faire quelque démarche en Suède qui pût barrer le chemin au Danemark.“ Podewils hat auch ihm ganz ausweichend geantwortet.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Potsdam, 11. Mai 1743.

Er hat ihm sehr wohl geantwortet. Wir müssen des de Cheusses Propositiones hören und die Dänen kommen sehen. Gehen ihre Sachen gut, und sie thun acceptable Conditiones, so ist es gut und wir profitiren davon. Wo nicht, so bleiben wir, wie wir seind. Inzwischen muss man de Cheusses sowohl als Valory allemal obligeant tractiren und ihnen sagen, wie es uns einerlei wäre, wen die Nation in Schweden zu ihrem König wählen würde, da wir kein anderes System hätten, als mit unsren Nachbarn in Ruhe und guter Harmonie zu leben, so, wie wir glaubten, dass ihr System gegen uns wieder sein würde.

## 1120. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Dohna berichtet, Prag 9. Mai: Bartenstein und die Königin selbst haben ihm versichert, dass aus Rücksicht auf Preussen die österreichischen Truppen in Jülich und Berg Befehl erhalten hätten, alles baar zu bezahlen. Die Minister sind in hohem Grade aufgebracht über die Haltung des churfälzischen Hofes.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Potsdam, 15. Mai 1743.

Er soll suchen, die Aigreur gegen den Churfürsten von der Pfalz, soviel möglich und mit convenabler Manier geschehen kann, zu dämpfen und zum besten zu sprechen.

## 1121. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 18. Mai: Der Hofrat Langschmid in Hannover fragt an, ob er dem Könige von England zur Armee folgen soll. Langschmid scheint indess nicht die geeignete Persönlichkeit.

[18 mai 1743.]

Ce n'a jamais été mon intention de l'y envoyer.

<sup>1</sup> Der erste der Candidat der russischen, der zweite der der französischen Partei.

Die Minister setzen vielmehr voraus, dass der König einen besonderen Vertreter für die Zeit der Anwesenheit Georg's II. in Deutschland in das englische Hoflager senden wird.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (præs. 18. Mai) am Rande des Berichts.

## 1122. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 19. Mai: „Mylord Hyndford, étant revenu de Prague, m'a chargé de le mettre aux pieds de Votre Majesté et de Lui mander que la reine de Hongrie lui avait donné commission de faire à Votre Majesté les assurances les plus fortes de son estime et de son amitié sincère . . . Selon lui, le comte de Dohna y est sur un pied fort agréable et extrêmement distingué à la cour. Les ministres de la reine de Hongrie l'ont chargé aussi d'assurer Votre Majesté d'un attachement parfait et du désir sincère de leur souveraine de cultiver une étroite union et amitié avec Votre Majesté.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Potsdam, 20. Mai 1743.

Der Etatsminister Graf von Podewils soll Mylord Hyndford in Meinem Namen sehr davor danken, viel Complimente machen und sich stellen, als ob Ich alles glaubte, was er Mir der Königin von Ungarn und Dero Ministerii wegen saget.

1123. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA  
A PRAGUE.

Berlin, 21 mai 1743.

Votre dépêche du 13 de ce mois ne contenant rien sur quoi vous ne soyez déjà suffisamment instruit de mes intentions, par mes ordres précédents, il suffit de vous y renvoyer.

Mais je ne conçois pas trop ce que vous voulez dire par l'assurance réciproque de ne pas nous attaquer mutuellement, la reine de Hongrie et moi, et que vous envisagez comme la plus forte garantie. Ce serait un article qui ne figurera pas trop bien dans un traité d'alliance ou de garantie, qui doit naturellement aller un peu plus loin qu'à une simple promesse de ne se pas faire la guerre l'un à l'autre, ce qui va sans dire et sans traité d'alliance, tandis que les puissances sont en paix entre elles, et qui ne signifie rien, dès que l'une veut rompre avec l'autre. Ainsi, vous aurez soin d'expliquer avec plus de précision vos idées là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1124. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA  
A PRAGUE.

Berlin, 28 mai 1743.

J'ai de la peine à me figurer que la cour d'Angleterre, ainsi que vous l'en soupçonnez dans le premier post-scriptum de votre dépêche du 13 de ce mois, osât à l'insu de la cour de Vienne faire son accommodement avec la France et prendre avec elle des mesures nuisibles à mes intérêts, puisque c'est la France qui est présentement le principal objet de la haine et de l'animosité des Anglais. Aussi n'est-ce pas tant pour l'amour et pour les intérêts de la reine de Hongrie que dans la vue d'abaisser la France que la cour d'Angleterre a prodigé ses trésors et fait des dépenses immenses pour mettre sur pied le corps auxiliaire qu'elle entretient en Allemagne, et ce n'est que par le moyen d'une guerre heureuse contre cette couronne que le ministère britannique se flatte de parvenir à un accommodement avantageux avec l'Espagne, de sorte qu'il ne pourrait jamais s'en justifier dans l'esprit de la nation, s'il négligeait l'occasion qu'elle s'Imagine avoir maintenant en main pour humilier sa rivale, ou qu'il lui sacrifiât par une paix fourrée les intérêts des puissances que les Anglais regardent avec raison comme ses amis et ses alliés les plus affidés et les plus capables à rompre les desseins de son ennemie naturelle et éternelle.

Il est vrai néanmoins que depuis quelque temps le ministre de France à Londres a eu avec ceux d'Angleterre de longues et fréquentes conférences, dont quelques-unes ont duré plus de trois heures, et que depuis le départ du Roi il les a continuées avec le duc de Newcastle. Il proteste, à la vérité, de n'avoir aucun ordre de sa cour de faire des propositions à celle d'Angleterre. Cependant comme, après tout, il faut que sa négociation ait quelque objet, et que tout le monde connaît l'éloignement de la France pour la guerre, surtout pour celle d'Allemagne, on a raison de supposer que les conférences en question ne roulent que sur un accommodement à faire, soit du consentement de la cour de Vienne ou à son insu, de sorte que vous ne saurez mieux faire que de ne pas perdre cet objet de vue, malgré les apparences contraires, mais d'y veiller avec toute l'attention imaginable et de vous donner tous les mouvements possibles pour découvrir ce qui se pourra négocier à ce sujet entre les ministres de Leurs Majestés Hongroise et Britannique.

P. S.

Il est bon que vous soyez informé que le marquis de Botta ne m'a pas encore fait la moindre proposition spécifique sur l'objet et les conditions des engagements que la cour de Vienne souhaiterait de me faire prendre, ainsi que le baron de Bartenstein vous l'a insinué, et que jusqu'ici il s'est renfermé dans des assurances générales d'amitié.

Pour ce qui est de l'idée que vous me répétez dans la dépêche du 13 courant, que l'on devrait borner l'alliance à une assurance

réciproque de ne se point attaquer, je vous en ai déjà fait voir l'incongruité par mes ordres du 21 de ce mois, et il suffit pour le présent de vous y renvoyer.

Federic.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

Nach der Ausfertigung. Zu Grunde liegen Weisungen, die der König am Morgen des 28. Mai dem Grafen Podewils persönlich ertheilte.

1125. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD  
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 1er juin 1743.

Vos deux dépêches *ad manus* du 7 et du 14 du mois de mai passé m'ont été bien rendues, et je suis très satisfait de la manière dont vous vous êtes acquitté pour satisfaire à ma curiosité sur les deux sujets dont j'ai voulu être instruit.<sup>1</sup>

Quoique je soit bien persuadé que, dans la situation où l'empire de Russie se trouve maintenant, je n'aurais pas à craindre qu'il voulût prendre parti contre moi, de la manière de m'entamer par une guerre offensive, néanmoins, comme tout est sujet au changement, et qu'il faut penser en temps de paix aux moyens de se défendre contre toute insulte, et pour que je n'aie plus à craindre les mêmes inquiétudes, par rapport à la Russie, que j'avais du temps du commencement de la guerre de Silésie, mon intention est que vous devez vous instruire au fond de tout le détail du plan d'opération que la cour de Vienne et ses partisans eurent conçu du temps de la princesse Anne pour envahir quelques-unes de mes provinces.<sup>2</sup> C'est pourquoi vous me manderez si l'on a voulu faire marcher les troupes russes vers la Prusse par la Lithuanie ou par la Courlande, en quel endroit on a cru pouvoir débarquer en Poméranie, l'état des troupes non régulières, et les chefs et commandants de celles-ci. Vous me manderez aussi de quelle manière il se faut prendre pour entretenir des intelligences avec

<sup>1</sup> Vergl. oben Nr. 1113 S. 362. — <sup>2</sup> Die Grundzüge des Plans waren nach Mardefeld's Bericht vom 7. Mai: „d'envoyer un corps d'armée en Prusse, d'embarquer un autre sur les galères pour l'entamer d'un autre côté et pousser jusqu'en Poméranie, et surtout d'employer un grand nombre de troupes irrégulières pour saccager et ruiner le pays, projet qu'on suivrait infailliblement en cas d'une guerre. Il est à remarquer là-dessus que: 1<sup>o</sup> l'armée de terre n'aurait pas beau jeu, 10,000 hommes des troupes de Votre Majesté pouvant sans miracle battre 25,000 Russes; 2<sup>o</sup> que les galères courront grand risque d'être absorbées par les vagues au premier orage qu'il ferait, les côtes depuis Réval jusqu'à Riga étant pour la plupart escarpées et les rivages en plusieurs endroits inaccessibles, ce qui ne se trouve pas du côté de la Suède; 3<sup>o</sup> que les Kalmouks, par une somme d'argent, pourraient facilement être gagnés et disposés de tourner les armes contre les Russes mêmes, que les Cosaques, sans en excepter ceux du Don, ne sauraient tenir tête aux hussards de Votre Majesté, et que, si l'on pouvait se servir des Polonais contre ceux de l'Ukraine, il serait très probable qu'au premier revers de fortune ils secoueraient le joug que les Russes leur ont imposé.“

ceux-ci, et pour les gagner et les corrompre,<sup>1</sup> si jamais le cas devait le demander. Vous ajouterez encore de quelle manière vous croyez que je pourrais me servir alors des Polonais contre ceux de l'Ukraine; enfin, vous entrerez dans tout le détail possible pour me mettre bien au fait sur toutes ces circonstances et sur les moyens qu'il y a pour n'en avoir pas infiniment à craindre.

Ce n'est pas qu'il me viendra jamais dans l'esprit de vouloir me frotter de gaieté de cœur à la Russie; au contraire, je ferai tout au monde pour entretenir toujours une bonne harmonie avec cet empire, mais je ne veux plus l'avoir tant à craindre que du temps passé, et je veux bien vous dire en confidence que c'est une des raisons que j'ai eues d'augmenter mon armée jusque-là que je puisse avoir toujours un corps de troupes de 20 à 30,000 hommes en Prusse.

J'ai été charmé de voir que, par les bons offices du sieur Woronzow, le dessein d'une quadruple alliance est allé en fumée;<sup>2</sup> aussi ai-je ordonné qu'on doit glisser dans mes rescrits des expressions flatteuses pour lui. Vous devez même me mander s'il ne serait pas bon que je vous envoyasse quelque anneau avec mon portrait, ou autre pareille chose, afin que vous puissiez vous en servir bien à propos pour mes intérêts dans des occurrences où le temps qu'il vous faudrait pour m'en faire votre rapport, pourrait faire manquer le moment favorable.

Vous ferez tout au monde pour empêcher que de pareilles alliances comme dessus ne soient mises sur le tapis, et vous ne laisserez échapper une occasion pour barrer les Saxons dans leurs intrigues, et pour les mettre mal dans l'esprit des ministres russiens, sans que vous y paraissiez ouvertement.

Au reste, vous me manderez quand il sera temps de donner la gratification aux ministres russiens au sujet de l'alliance que je viens de conclure avec l'Impératrice, à quoi j'ai destiné la somme de 8,000 écus, si vous croyez que cela suffit.

Federic.

Nach dem Concept.

#### 1126. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 5. Juni:  
„Comme le fort de la négociation pour la paix, au retour de l'Empereur à Francfort, sera entre ce prince et le roi d'Angleterre, je laisse à considérer à Votre Majesté si Ses intérêts ne demandent pas qu'Elle ait au plus tôt un ministre auprès du roi d'Angleterre, pour veiller sur tout ce qui se négociera.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

<sup>1</sup> Vergl. S. 369 Anm. 2. — <sup>2</sup> Vergl. Droyser V, 2, 116.

#### 1127. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF.

Berlin, 5 juin 1743.

Monsieur. J'ai bien reçu votre obligeante lettre du 25 de mai, avec le journal détaillé de tout ce qui a été fait avant et depuis la fatale journée du 9.<sup>1</sup> Je vous remercie de cette fidèle communication, qui m'a mis au fait de plusieurs circonstances intéressantes. Soyez assuré, s'il vous plaît, de la sincère part que je continue de prendre à tout ce qui regarde le bonheur et l'avantage de Sa Majesté Impériale, étant extrêmement fâché de voir le train que ses affaires prennent par la molle et flasque conduite des Français, qui me paraît incompréhensible. Je prends vivement à cœur les intérêts du Prince votre maître, autant que la situation où je me trouve le peut permettre; mais je ne veux pas ressembler à celui qui, à force de vouloir retirer son ami des eaux, s'y noye soi-même. En attendant, je souhaite de toute mon âme que vous puissiez rétablir les affaires sur un meilleur pied, étant avec beaucoup d'estime, votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinettskanzlei.

#### 1128. AN DEN ETATSMINISTER GFAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

[Berlin,] 6. Juni 1743.

Der König befiehlt, Andrié in London in Kenntniss zu setzen, dass der König seinem Versprechen gemäss<sup>2</sup> „im Julio die Summe von 500,000 Thalern durch ihn, den Andrié, in London, und zwar an 700 schlesischen Obligationen mit dreijährigen Interessen, jede Obligation mit Interessen à 121 Pfund Sterling gerechnet, zahlen lassen würden, welches er, der p. Andrié, dorten nunmehr bekannt machen könnte.“

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

#### 1129. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A PRAGUE.

Berlin, 8 juin 1743.

Les objections et reproches que le comte d'Ulfeld a faits contre la conduite de l'Électeur palatin, et que vous détailliez dans le 3<sup>e</sup> postscriptum de votre dépêche du 30 mai passé, ne me paraissent pas d'assez grand poids pour vous empêcher d'appuyer avec politesse et

<sup>1</sup> Tag der Einschliessung des kaiserlichen Corps unter General Minucci in Braunau. — <sup>2</sup> Vergl. oben Nr. 997 S. 28c.

modération sur les représentations que je vous ai ordonné par mes précédentes<sup>1</sup> de faire en faveur de Son Altesse Électorale. Vous pouvez y ajouter que les engagements que ma maison a contractés, depuis près d'un siècle, avec la palatine, par rapport à la garantie réciproque des États appartenants à la succession de Juliers et de Bergue, étant connus de tout le monde et autorisés même et confirmés de la manière la plus solennelle par feu l'empereur Léopold, je prie la reine de Hongrie de se mettre pour un moment à ma place et de juger par ses propres sentiments si je puis, sans blesser ma gloire, me dispenser de m'intéresser fortement à la conservation desdits États et d'en détourner toute sorte d'oppression et de violence, et, la seigneurie de Winnenthal en étant manifestement du nombre, s'il m'est permis de me départir des instances que je lui ai faites pour qu'il lui plaise de lever le séquestre qu'on y a mis l'an passé, et d'en laisser la jouissance tranquille à Son Altesse Électorale; qu'au surplus la conservation de ces États fait l'unique objet de mes instances, auxquelles je me trouve indispensablement obligé, par les raisons susmentionnées; mais que, n'ayant pas les mêmes obligations à l'égard des duchés de Neubourg et de Sulzbach, je n'ai garde de presser Sa Majesté Hongroise de traiter ces pays avec autant de ménagement que j'en ai demandé pour les autres; qu'à cet égard je laisse les mains libres à la Reine d'en agir comme elle juge à propos, et que, si je me suis intéressé en leur faveur à la cour de Vienne, ce n'a été que par voie d'intercession: complaisance qui ne se peut refuser sans impolitesse à un prince ami et allié.

Qu'au reste, je ne prétends pas, à la vérité, justifier en tout la conduite de l'Électeur palatin envers la reine de Hongrie, mais que, si l'on se croyait autorisé de traiter en ennemi les États de ce prince par l'unique raison qu'il refuse de retirer du service de l'Empereur des troupes que son prédécesseur ne lui avait remises qu'en vertu des anciens traités entre les deux maisons, ou parce qu'il ne s'oppose pas à l'entrée des troupes auxiliaires de l'Empereur dans ses États, je prie Sa Majesté Hongroise de vouloir considérer les conséquences qui découlent naturellement de ces principes au préjudice du roi d'Angleterre, comme électeur d'Hanovre, et des autres États de l'Empire qui lui fournissent des troupes auxiliaires, et si, la chance venant à tourner, on ne les expose pas à essuyer les mêmes reproches, le cas étant de part et d'autre parfaitement parallèle, et à souffrir le même traitement qu'on destine maintenant à l'Électeur palatin, à plus forte raison que ces troupes auxiliaires sont fournies contre le chef de l'Empire: raison que les ancêtres de Sa Majesté Hongroise ont bien su faire valoir en leur temps contre plusieurs des principaux membres du Corps Germanique. Qu'après tout, c'est une affaire à vider entre elle et l'Électeur palatin, sur laquelle je ne prétends pas m'ériger en juge, résolu constamment

<sup>1</sup> Ein Erlass vom 18. Mai in Ausführung der Resolution oben Nr. 1120 S. 366.

de me tenir à cet égard dans les bornes de la plus exacte neutralité et de ne m'en mêler tout au plus que par la voie des bons offices.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1130. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN  
A AUGSBOURG.

Berlin, 8 juin 1743.

Je viens d'être informé de bonne main que le lord Stair, durant son séjour à Francfort, a eu en secret un long entretien avec l'Impératrice, à l'issue duquel Sa Majesté Impériale a envoyé un courrier à l'Empereur, et que là-dessus ce prince a changé la résolution de se retirer à Augsbourg en celle de se rendre incessamment à Francfort, afin de s'aboucher secrètement dans le voisinage avec Sa Majesté Britannique, aussitôt qu'elle sera arrivée à l'armée combinée.<sup>1</sup>

Ce phénomène, joint aux particularités que vous me mandez dans la dépêche du 28 de mai dernier, concernant la triste position des affaires de l'Empereur, marque manifestement que la mollesse et la mauvaise conduite des Français ont poussé ce prince au désespoir, et qu'il a pris le parti de se jeter entièrement dans les bras du roi d'Angleterre. De sorte que je ne serai nullement surpris d'apprendre au premier jour qu'il aura fait son accommodement, et à telles conditions qu'on aura voulu lui prescrire.

Le principal objet auquel il faut maintenant que vous donnez votre attention dans la conjoncture présente, c'est d'empêcher que, dans les négociations qui pourraient être entamées entre Leurs Majestés Impériale et Britannique, il ne se conclue rien qui puisse m'être préjudiciable, et d'entretenir l'Empereur dans les sentiments favorables qu'il m'a marqués jusqu'à présent, afin qu'il ne se laisse pas entraîner dans des engagements contraires à mes intérêts: à quoi j'espère que vous trouverez d'autant moins de difficulté que ce prince est trop éclairé pour ne pas sentir que, de quelque manière qu'il se tire d'affaire pour le présent, il n'en a pas moins besoin de mon amitié pour l'avenir.

Federic.

Nach dem Concept.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

<sup>1</sup> In der Denkschrift des Prinzen Wilhelm von Hessen, Preussische Staats-schriften I, 633 ff., heisst es: „Dès le 28 de mai de l'année passée (1743), Sa Majesté Impériale s'est adressée au roi de la Grande-Bretagne par le moyen du prince Guillaume de Hesse,“ etc.

## 1131. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Charlottenburg, 10. Juni 1743.

Der König befiehlt, Klinggräffen in Augsburg dahin zu instruiren, „dass, wenn der Kaiser embarrassiret wäre, durch wen er seine Propositions zu einem Accommodement thun sollte, Se. Königl. Majestät Sich davon gerne chargiren würden, auch solches um so füglicher thun zu können glaubten, da Sie fast die einzige Puissance wären, so bei dem jetzigen Kriege völlig neutral geblieben und daher dergleichen Proposition gar füglich ad referendum nehmen und an die Königin von Hungarn, wie auch den König von Engelland, bringen könnten. Des Königs Majestät aber würden Sich von sothanen Propositionen am allerbesten chargiren, wenn der Kaiser die Reichsstände dahin zu disponiren wüsste, dass von dem Kaiser und von den Ständen des Reichs wegen Höchstdieselbe requiriret würden, die kaiserlichen Propositiones zu einem Accommodement mit der Königin von Hungarn letzterer und dem König von Engelland zu hinterbringen.“ . . .

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

## 1132. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke fragen an, Berlin 11. Juni, ob nach der nunmehr erfolgten russischen Ratification der Vertrag mit Russland dem englischen Hofe mitzuteilen sei. „Nous n'y trouvons d'ailleurs aucun inconvenient. Bien au contraire, l'ostentation des liaisons où Votre Majesté est entrée avec la Russie, ne peut manquer de faire un bon effet pour Ses intérêts.“

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

Je crois, si nous ne le montrons point, que cela donnera plus dans les yeux que si nous le montrons; car à parler vrai, c'est un assemblage de mots sans âme, qui promettent et ne roulent sur rien.

Fr.

## 1133. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 11. Juni: Der Legationsrath von Seyferth ist aus Wien eingetroffen, um über die principia regulativa zu verhandeln, nach denen in Gemässheit des Separatartikels des Berliner Friedens<sup>1</sup> die gegen einander zu verrechnenden öffentlichen Schuldforderungen der beiderseitigen

Quant aux dettes, vous pouvez négocier comme vous le voudrez, mais je ne paie rien.

<sup>1</sup> Vergl. oben S. 238.

Unterthanen zu begleichen sein würden. Die Minister haben ihm im Vorwege bemerk't, dass die Forderungen preussischer Unterthanen an österreichische Kassen sich als weitaus die bedeutenderen herausstellen würden.

Botta und Seyferth haben die Aeusserung fallen lassen: „que les États de Silesie, aussi bien que l'Obersteueraamt et la chambre des finances sont encore tenus de payer à la reine de Hongrie tous les arrérages échus avant la dernière guerre.“

Die Minister haben erwidert, dass sie kaum wagten, darüber an den König zu berichten; „qu'il ne pourrait que paraître extrêmement étrange à Votre Majesté que la cour de Vienne s'avise maintenant d'insister ultérieurement sur une demande dont il n'est fait aucune mention du tout dans le traité définitif de paix, et qui outre cela a été refusée tout à plat durant le cours de la négociation.“

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

Non, il faut rompre tout net là-dessus, et leur faire voir que ce sont de mauvaises chicanes.

Très bien.

Votre *principium regulativum* doit être: Le roi de Prusse ne paie rien.

Fr.

## 1134. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 12. Juni 1743.

Mardefeld berichtet, Petersburg 28. Mai, dass der Vicekanzler ihm erklärt, man könne die Accessionsacte zum breslauer Frieden nicht zeichnen, bevor der österreichische Resident von Hohenholtz seine Vollmacht erhalten. „Le prétexte a tout l'air d'un faux-fuyant, et il n'est pas impossible que, quand celui-ci aura reçu le plein-pouvoir de sa cour, le chevalier Wicz, bien qu'il ait mis au net l'acte qu'il veut signer, ne manque à son tour de plein-pouvoir.“

Der König befiehlt, Podewils habe bei Botta und Hyndford dahin zu wirken, dass die Gesandten des englischen und wiener Hofes in Petersburg fordern samst mit Vollmachten zur Unterzeichnung der russischen Accessionsacte zum breslauer Frieden versehen werden, „wobei Ew. Excellenz erstermeldeten Ministris wohl mit insinuiren könnten, dass daferne die Höfe zu

Wien und Engelland darunter trainiren und Schwierigkeiten machen wollten, Se. Königl. Majestät solches nicht anders als ein malin vouloir und mauvaise volonté ansehen könnten. Wornach denn auch der Generallieutenant Graf Dohna zu instruiren sein würde, zumalen Se. Königl. Majestät schon die frivole Forderung des wienerischen Hofes wegen praetendirter schlesischer Arrérages als eine Zunöthigung und Uebermuth des letzteren wegen der zeither gehabter Avantagen ansehen.“ . . .

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

## 1135. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Chambrier berichtet, Paris 3. Juni: „On prétend que le cardinal de Tencin gagne sourdement du terrain dans l'esprit du Roi son maître, qu'il a une correspondance secrète avec ce prince, dont le dégoût pour le travail, prenant à la fin le dessus, le portera, lorsqu'on s'y attendra le moins, à se décharger sur quelqu'un du soin principal de ses affaires, et on croit qu'en ce cas-là ce serait le cardinal de Tencin sur qui cela pourrait tomber.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Potsdam, 13. Juni 1743.

Chambrier soll schreiben, mit so vieler Acuratesse als möglich ist, was der Tencin gegen uns vor Sentiments hat, was er vor ein Système choisiren dörfte, wenn er premier ministre wäre, ob er auf eine Verbindung des Hauses Oesterreich mit Frankreich denken und arbeiten möchte, oder was er sonst vor ein Système erwählen dörfte.

## 1136. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 13. Juni 1743.

Auf Befehl des Königs ist an Klinggräffen in Augsburg zu schreiben: „dass er dem Oberstkämmerer Grafen von Preysing sowohl antworten, als gelegentlich dem Kaiser selbst sagen sollte, wie Sr. Königl. Majestät alle die dem Kaiser bisher arrivirte Désastres ohmendlich leid thäten und Sie an der schlechten Situation seiner Affairen grossen Theil nähmen. Wenn des Kaisers Majestät vermeintete, dass Sie aus ihren jetzigen embarrassirten Umständen nicht anders als durch ein Accommodement kommen könnten, und deshalb Dero Vertrauen in Sr. Königl. Majestät Freundschaft setzten, so bätzen Dieselbe Sich von dem Kaiser eine vertraute Communication aus, auf was vor Conditiones derselbe sein Accommodement zu machen gedächte, und was eigentlich dessen Ultimatum nach seinen jetzigen Umständen wäre, und desiderirten Se. Königl. Majestät, dass der Kaiser darunter gegen Dieselbe mit aller Ouverture de cœur und gerade heraus gehen möchte. Se. Königl. Majestät würden alsdann der Königin von Ungarn und Dero Alliirten davon Ouverture thun lassen, auch, soviel die Umstände litten und es Deroselben möglich wäre, des Kaisers Interesse zu appuyiren bemühet sein; wann aber zu vermuthen wäre, dass die Königin von Ungarn nebst Engelland bei der ersten Proposition, so desfalls an sie geschehen würde, gleich verlangen würden, dass der Kaiser sich wider Frankreich declariren und das Reich disponiren sollte, ein gleiches zu thun, so möchte der Kaiser sich gegen Se. Königl. Majestät en confidence expliciren, was Letztere alsdann wegen solcher Condition dem wienerschen Hofe antworten sollten.“<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Der Kaiser lässt dem Gesandten antworten (nach dessen Bericht, Augsburg 24. Juni): „Qu'il ne pouvait encore se décider positivement, qu'il attendait réponse à une lettre qu'il avait écrite à Votre Majesté“ (vergl. unten Nr. 1137) etc.

Der König will, „dass, woferne der Marquis de Botta oder der p. von Seyferth wegen der frivolen Prätension der schlesischen so genannten Arrérages einigen Antrag thun sollte, Ew. Excellenz denselben auf eine vive Art antworten möchten, damit der österreichische Hof sonst nicht etwa judicire, als fürchtete man sich vor solchem, welches denselben je länger je insolenter machen würde.“

Da auch der p. von Chambrier in seiner heutigen Relation unter anderm mit meldet, dass das französische Ministerium wünschte, dass der Kaiser seinen Particulierfrieden machen möchte, so sollte der p. von Chambrier instruiert werden, bei ersterer guter Gelegenheit dem Amelot, oder wo es nöthig, nochmalen alle Incongruitäten solches Verlangens zu zeigen und ihm ein Tableau von allen bösen Suiten, so vor Frankreich daraus folgen würden, zu machen, jedoch nur vor sich und par manière de discours.“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

## 1137. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A AUGSBOURG.

Potsdam, 15 juin 1743.

Monsieur mon Frère. Je puis assurer Votre Majesté Impériale que j'ai pris une part bien vive au malheur qui vient de Lui arriver récemment. Elle sait combien je Lui suis attaché, personnellement et comme membre de l'Empire. Je L'assure que je m'emploierai, avec tout l'empressement que Votre Majesté Impériale peut désirer, pour Lui procurer la paix, mais je suis bien fâché qu'Elle ne Se soit pas ouverte envers moi des conditions, sans quoi je ne pourrais rien avancer que ce dont je suis sûr que l'on ne me désavouerait point.

Je prie en même temps Votre Majesté Impériale de considérer dans quelle triste situation se trouvent Ses affaires, et de me charger de propositions que l'on puisse faire agréer à la cour de Vienne dans sa prospérité. Je ne dois pas Lui cacher non plus que je sais que la cour de Vienne insistera plus fortement auprès d'Elle pour qu'après Sa paix faite Elle et tout l'Empire se joignent aux Autrichiens pour faire la guerre à la France. Tout ceci m'embarrasse d'autant plus que je ne sais point les sentiments de Votre Majesté Impériale sur ce sujet.

Je voudrais qu'il dépendit de moi de disposer toutes les choses de la façon la plus favorable pour les intérêts de Votre Majesté Impériale. Puissé-je être l'instrument dont la Providence daignât se servir pour rétablir la calme en Europe et rendre l'Allemagne florissante, que les flambeaux de la guerre allumés dans son sein menacent de réduire en cendres.

Ce sont les sentiments avec lesquels je suis jusqu'à jamais avec la plus haute considération, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic R.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

## 1138. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 16. Juni 1743.

Der König befiehlt, Chambrier in Paris zu instruiren: „Dass es Se. Königl. Majestät sehr verwundere, wie der Amelot sich dahin ausslassen können, dass man von Seiten Frankreichs Sr. Königl. Majestät anmuthen wollen, Sich von neuem von dem jetzigen Kriege zu meliren und dasjenige gut zu machen, was die Franzosen verdorben hätten. Es sei Frankreichs eigne Schuld, dass durch ihre Façon zu agiren, und da es den Kaiser so schlecht abandonnirte, niemand mehr einige Confiance gegen Frankreich hätte. Amelot müsste uns darunter nichts weiss machen, denn die Schuld, dass des Kaisers Affairen so schlecht in Teutschland gingen, lediglich an den Franzosen wäre, und dass Broglie alleine alles verdorben hätte;<sup>1</sup> Amelot könnte glauben, dass Se. Königl. Majestät Sich in nichts einlassen würde, und wenn die Franzosen dem Kaiser ferner so schlecht assistiren würden, so würde der Erfolg davon sein, dass die Franzosen alle teutsche Fürsten von sich alieniren, und wenn der Kaiser seinen Particulierfrieden zu machen gezwungen sein würde, sie alsdann das ganze Reich auf dem Halse haben würden. Es könnte auch Chambrier wohl zu verstehen geben, dass die molle Art zu agiren derer Franzosen Schuld daran sei, dass Se. Königl. Majestät Dero Particulierfrieden gemachet.“

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

## 1139. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Magdebourg 20 juin 1743.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu en chemin la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire, et j'ai appris ensuite avec bien du chagrin la mauvaise situation dans laquelle se trouve l'Empereur. Je conseillerais moi-même à ce bon prince de faire sa paix, d'autant plus qu'il n'y a plus de ressource pour lui.

J'enverrai incessamment quelqu'un, chargé de mes ordres, en conformité, pour entamer cette négociation avec le roi d'Angleterre et pour voir si l'on pourra trouver un tempérament de conciliation entre les parties belligérantes.

Je regrette encore de tout mon cœur votre départ de Berlin,<sup>2</sup> autant que cet endroit subsistera. Votre mémoire n'y périra point, et je regarde toute ma vie le prince Guillaume comme le plus aimable membre de tout le Saint-Empire Romain. Je vous prie de croire que ces sentiments ne sont égalés que par ceux de l'estime parfaite avec

<sup>1</sup> Vergl. unten S. 380. — Der Prinz war in Berlin vom 26. Mai bis 2. Juni. Vergl. Droysen V, 2, 84.

laquelle je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami et cousin.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

## 1140. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A VIENNE.

Magdebourg, 20 juin 1743.

Je ne saurais vous cacher que j'ai été étrangement surpris, lorsque j'ai vu, par le post-scriptum sous numéro 4 de votre dépêche du 13 de ce mois, que dans l'entretien que vous avez eu avec la Reine, vous lui avez donné des assurances comme si j'étais tout disposé d'entrer dans les vues qu'elle a en faveur du Grand-Duc son époux. En tenant de tels propos, vous avez absolument surpassé vos instructions et agi contre les ordres que je vous ai donnés, lesquels, si vous les repassez, vous montreront clairement que vous n'êtes point autorisé à donner des assurances positives à ce sujet, mais de vous tenir plutôt boutonné et ne faire que sonder adroitement la cour où vous êtes sur les convenances qu'on voudrait me faire en pareil cas, et d'être au reste sur vos gardes pourqu'on ne vous tire pas les vers du nez.

Vous vous souviendrez encore de quelle manière je vous ai instruit moi-même, lorsque je vous vis à Neisse, sur la conduite que vous aviez à tenir vers la cour de Vienne, et que vous ne deviez prendre pour l'argent comptant toutes les paroles flatteuses et emmiliées qu'on vous dirait, mais tâcher plutôt à pénétrer les véritables desseins qu'on méditait, sans vous laisser surprendre en quoi que ce soit.

Je vous réiterre encore cet avis et vous ordonne en même temps bien sérieusement de ne surpasser plus en aucune façon votre instruction, ni avancer quelque chose sans mes ordres, ou vous me répondrez sûrement de votre tête. Vous devez même ne vous pas tant mêler à donner des conseils pareils à ceux que vous avez donnés, lorsqu'on a fait semblant d'avoir quelque appréhension au sujet des Turcs.<sup>1</sup>

Federic.

Votre tête en répondra, si vous avancez un mot de plus que je ne vous ordonne. Vous vous laissez ensorceler par le beau chant de Sirènes, mais, Monsieur, n'oubliez point à quel maître vous avez à faire, et si vous ne pensez pas à autre chose, pensez à votre tête.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

<sup>1</sup> Dohna hatte der Königin auf diese Befürchtung erwidert: „Que, quoique sans commission, je croyais ne rien risquer en assurant que, la guerre à présent finie, les troupes de Votre Majesté . . . pourraient dans un besoin être pour elle, . . . et que le plus sûr moyen de s'assurer contre l'appréhension des Turcs était de faire la paix le plus tôt le meilleur.“

1141. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG  
A AIX-LA-CHAPELLE.

Magdebourg, 22 juin 1743.

Mon cher Rothenburg. J'ai été véritablement réjoui en voyant par votre lettre que les eaux et les bains vous font du bien. Je suis bien aise que vous soyez satisfait du conseil que je vous ai donné de vous en servir; ce sont les eaux par excellence, comme mes troupes le sont en fait de soldats.

A propos de troupes, j'ai vu mes régiments, qui sont en fort bon état; l'infanterie est admirable, comme à son ordinaire, mais la cavalerie recommandait à redevenir lourde, et les officiers à s'engourdir. Je les ai secoués d'importance, et s'ils ne rentrent en train, ce ne sera sûrement pas ma faute. Ils sont obligés d'exercer tous les jours et en corps, ce qui leur fait un bien infini. Je fais parler les officiers, et j'espère qu'à la fin ils ne seront plus muets, et penseront plus sérieusement au service qu'ils ne l'ont fait par le passé.

Je vous avoue, quelque mauvaise opinion que j'aie eue du vieux Broglie, que sa conduite<sup>1</sup> surpassé tout ce que je pouvais imaginer de lâche et d'inepte de lui; je crois que tous les officiers qui ne sont pas dans leur troupes s'en peuvent féliciter, car jamais il n'y a eu d'exemple d'une plus grande pusillanimité que dans les Français et les Suédois de nos jours.

Les Hessois peuvent être, selon moi, des troupes bien entretenues, mais non pas bien disciplinées. Je sais le travail qu'il faut mettre pour les tenir en ordre, et je sais ce qu'il m'en coûte, avec les troupes que j'ai, pour les maintenir dans l'état où elles doivent être.

Je pars le 4 du mois prochain pour la revue de Poméranie, où je trouverai encore assez de besogne. Adieu, cher ami, ne m'oubliez point, et si vous apprenez quelque chose de curieux, mandez-le-moi.

Federic.

Mes compliments à tous mes chers officiers qui prennent les bains.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1142. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 3 juillet 1743.

Mon cher Podewils. Je suis bien mortifié des nouvelles que je vous envoie et que je viens de recevoir d'Hanovre;<sup>2</sup> vous y verrez la bataille que monsieur mon oncle — que le diable veuille emporter — vient

<sup>1</sup> Der fluchtartige Rückzug der Franzosen nach Ingolstadt, Ende Mai. — <sup>2</sup> Ein Bericht des Hofraths Langschmid über die Schlacht bei Dettingen am 27. Juni.

de remporter sur les Français; je ne m'amuse point à critiquer la conduite pitoyable des Français, je ne m'arrête qu'aux suites de cette victoire, et, pour prendre toutes les choses au pis, je vais vous marquer ce que je crois qu'elles pourront produire.

Premièrement, la supériorité complète du roi d'Angleterre et de la reine de Hongrie dans les affaires de l'Empire. En second lieu, l'élection du duc de Lorraine comme roi des Romains. En troisième lieu, une ligue qui ne nous sera point avantageuse, entre l'Angleterre, l'Autrichien, le Saxon, le Danois et le Russe. Vous me direz que le Danemark et la Russie n'entreront pas ensemble en alliance avec l'Angleterre, mais cela se pourrait pourtant. Ensuite, par la paix générale, il est à craindre que l'on nous veuille faire encore quelque rabais de notre conquête. Ce sont tous des points sur lesquels il faut réfléchir, s'arranger aux uns et prévenir les autres.

Je veux envoyer Finck à présent au roi d'Angleterre, pour qu'il soit au guet sur ce qui se passe en fait de traités; qu'il fasse des insinuations favorables aux intérêts de l'Empereur, et que dans son instruction le principal point roule sur l'attention aux propositions de paix qui, selon toutes les apparences, doivent se faire dans peu.

Les événements de cette année ne nous rient point; il faut espérer qu'un autre temps viendra où nous aurons notre tour. J'avoue que j'ai assez prévu ce qui est arrivé jusqu'à présent en Europe, mais je n'étais point préparé à ce coup ici: enfin, il faut se préparer à tout et prendre de si bonnes mesures que l'on soit à temps informé de la moindre bagatelle qui pourrait se tramer contre moi. Quand même la paix se ferait avec l'Empereur, je ne crois point que la paix avec la France soit si prochaine; ainsi, nous aurons toujours le temps de nous arranger et de nous préparer à tout événement.

Ecrivez-moi une longue, longue lettre, avec toutes vos réflexions, et mettez tout au pire.

Je pars demain pour Stettin. Adieu.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

1143. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG  
A AIX-LA-CHAPELLE.

à Rheinsberg, en chemin pour Stettin, 3 juillet 1743.

Mon cher Rothenburg. Non, je ne veux plus entendre nommer le nom français; non, je ne veux plus que l'on me parle de leurs troupes et de leurs généraux. Noailles est battu. Par qui? Par des gens qui ne savent pas faire une disposition, et qui n'en ont fait aucune. Je ne vous en dis pas davantage, et je ne saurais en dire plus.

Vous faites bien de rester à Aix jusqu'à ce que votre guérison entière s'en suive. J'ai encore des voyages à faire, mais je suis presque

déterminé, à mon retour de Silésie, d'aller à Aix, car ma santé n'est point comme je pourrais la désirer.

Adieu, cher Rothenburg, le ciel vous conserve, les eaux vous guérissent, et que l'amitié que vous avez pour moi soit toujours la même.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1144. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Rheinsberg, 3. Juli 1743.

Der König lässt melden, „wie es nun wohl mit des Kaisers Condition triste aussehen und dahero dieser als anderer bewusster Umstände halber es die höchste Zeit sein dörfte, den Geh. Legationsrath Grafen von Finckenstein fordern samst an den König von Engelland abzusenden... Wegen der dem Herrn Grafen von Finckenstein zu ertheilenden Instruction haben des Königs Majestät nachstehendes zu melden befohlen:

Dass der Graf von Finckenstein ohne Zeitverlust von Berlin abgehen und seinen Weg nicht sowohl auf Hannover nehmen, (weil Se. Königl. Majestät besorgen, dass, wofern er sich von Hannover aus bei dem König von Engelland meldete, ihm die Antwort werden möchte, dass er gleich andern Gesandten des Königs Retour nach Hannover abwarten möchte) sondern lieber gerades Weges auf Frankfurt gehen und sich durch Mylord Carteret bei dem König melden lassen sollte.

Dem König von Engelland sollte er viel Complimente und Freundschaftsbezeugungen von wegen Sr. Königl. Majestät machen, ihm auch de bouche, aber nicht schriftlich, unter anderm wegen der erhaltenen Avantage über die Franzosen gratuliren.

Seine Commission sollte sein, den König von Engelland convenablement zu ersetzen, den Kaiser nicht ganz zu abandonniren und dessen Interesse, so weit es möglich, zu Herzen zu nehmen, da er doch einmal ein erwählter Chef des Reiches wäre. Sollte man fragen, was vor Propositions der Kaiser hätte oder man seinetwegen zu thun vermeinte, so sollte der Graf von Finckenstein nur zu verstehen geben, dass in der Situation, worin der Kaiser stünde, von ihm wohl keine Propositions zu gewärtigen wären, sondern er solche vielmehr würde annehmen müssen, worüber des Königs von Engelland Majestät sich mit Sr. Königl. Majestät hoffentlich vertraulich communiciren würden etc.

Sonsten sollte der Graf von Finckenstein nur gleich und ohne Equipage fortgehen, als die er vor der Hand nicht brauchte, sondern allenfalls nachkommen lassen könnte.“<sup>1</sup> . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

<sup>1</sup> Die auf Grund des obigen entworfene ausführliche Instruction für Finckenstein ist vom 5. Juli. Am 8. Juli verlässt der Gesandte Berlin.

1145. AU LORD CARTERET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA GRANDE-BRETAGNE, A FRANCFTORT SUR-LE-MAIN.<sup>1</sup>

Berlin, 5 juillet 1743.

Milord. La parfaite estime et considération que j'ai eue toujours pour vous, et les marques d'amitié que vous m'avez données en tant d'occasions, me font espérer que vous voudriez bien procurer une audience et un accès favorables auprès du Roi votre maître à mon ministre, le comte de Finckenstein, que j'ai trouvé à propos d'envoyer à Sa Majesté Britannique. Chargé comme il est de cultiver l'heureuse union qui subsiste entre moi et Sadite Majesté, surtout dans la présente crise délicate des affaires de l'Europe, je me flatte que son envoi et ses commissions ne lui seront point désagréables, et que par le zèle que vous avez témoigné toujours jusqu'ici pour le rétablissement de la paix en Allemagne, vous voudriez bien contribuer de votre mieux pour les faire réussir. C'est un ouvrage digne de votre ministère et de la réputation que vous vous êtes déjà acquise à si juste titre. Je me réfère, au reste, à tout ce que mon susdit ministre, le comte de Finckenstein, vous dira de ma part, mais surtout des sentiments de l'amitié la plus distinguée avec laquelle je suis, Milord, votre très affectionné ami

Nach dem Concept.

Federic.

1146. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Stettin, 6 juillet 1743.<sup>2</sup>

J'ai reçu votre lettre du 4 de ce mois, avec vos considérations sur l'événement qui vient d'arriver par la défaite de l'armée française sur-le-Main, sur les suites qui en pourraient résulter, et sur le parti que j'aurai à prendre dans des conjonctures si épineuses et si difficiles.

Je suis d'accord de tout ce que vous y dites, hormis le seul article où vous croyez qu'en cas qu'on entraînerait l'Empire dans une guerre contre la France, je devrais même alors fournir mon contingent comme Électeur et État de l'Empire: article que je ne goûterai jamais, et que, par de très bonnes raisons, je ne ferai absolument point. C'est pour quoi vous devez penser de bonne heure à toutes les raisons, défaites et faux-fuyants possibles, pour échapper, le cas existant, de pareils propos.

<sup>1</sup> „Comme tout roule principalement sur milord Carteret,“ bemerkt Podewils am 5. Juli dem Könige, indem er die Instruction für Graf Finckenstein zur Unterschrift vorlegt, „j'ai cru devoir ajouter une lettre gracieuse et obligeante pour lui de la part de Votre Majesté, sauf pourtant Son approbation.“ — <sup>2</sup> Eichel schreibt an Podewils an demselben Tage aus Stettin, das Schreiben des Königs sei ausgefertigt gewesen „ehe Se. Königl. Majestät die Nachricht erhalten, dass der Verlust der Franzosen erträglicher und die Avantage der Engelländer weit geringer gewesen, als solches zuerst gemeldet werden wollen.“

Quant à la Russie, je suis de votre sentiment qu'il faut la cajoler et s'attacher ceux qui y sont en place, par quelle raison je ferai remettre, d'abord à mon arrivée à Berlin, par Eichel 10,000 écus au baron de Mardefeld, pour qu'il les donne à ceux qui y sont au timon des affaires, aussitôt que la ratification de l'article séparé de notre alliance sera échangée, ou plus tôt encore, s'il le croit de mon service. Vous instruirez pourtant ledit sieur de Mardefeld qu'il en doive faire un bon usage et qu'il ne doit point les jeter mal à propos.

J'attends pour ma signature les instructions pour le comte de Finckenstein et j'approuve la manière dont vous vous êtes pris pour son envoi; aussi serez-vous remboursé des 1,000 écus que vous lui avez fait avancer pour son voyage, et je réglerai alors ses appointements. Sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1147. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A BERLIN.

Potsdam, 11 juillet 1743.

Je vous suis obligé des nouvelles que vous me mandez par votre lettre du 6 de ce mois au sujet du combat qu'il y a eu près de Dettingen, qui ne causera guère du changement dans les grandes affaires.

Je vous sais bon gré de la cordialité avec laquelle vous me parlez sur les mauvais desseins que la cour de Vienne avec ses alliés peuvent avoir par rapport à la Silésie.<sup>1</sup> Ce serait pourtant justement là où je les attendrais, puisque je prends actuellement mes mesures de telle manière que, si jamais l'envie leur prenait de venir m'attaquer, ils seront reçus comme il faut, et me paieront alors assez cher cette avance. Je prie Dieu etc.

Federic.

Quiconque se fait une amputation, avant qu'un membre soit gangrené, prévient un mal par un remède qui est pire.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

<sup>1</sup> Schmettau hatte darauf hingewiesen, dass die Königin von Ungarn kein Interesse haben könne, der englischen Handelspolitik in Westindien zu Liebe den Krieg gegen Frankreich fortzusetzen. Die Eroberung von Elsass und Lothringen sei ein zu chimärischer Plan: „mais si les Anglais lui pouvaient faire voir quelque probabilité de récupérer la Silésie, je ne crois pas, connaissant la cour de Vienne, qu'elle résisterait à cette amorce... Je dirai pour un des principaux fondements de mon opinion que le roi d'Angleterre est plus passionné et plus jaloux de la puissance de Votre Majesté qu'aucune autre puissance de l'Europe, car c'est Votre Majesté qui lui est uniquement et diamétralement en chemin pour agrandir ses États en Allemagne.“

1148. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG  
A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 13 juillet 1743.

Mon cher Rothenburg. Voilà bien du bruit pour peu de chose, et bien des gens tués inutilement, comme vous le dites très bien. Cette victoire tant criée du roi d'Angleterre se réduit au seul champ de bataille, qu'il a maintenu, et perte égale des deux côtés.

Vous faites bien de rester à Aix pour vous faire guérir radicalement, sans quoi vous seriez obligé de revenir pour la seconde fois à ce désagréable voyage.

Je pars dimanche<sup>1</sup> pour la Silésie. J'ai été extrêmement content de tout ce que j'ai vu à Stettin, et surtout du régiment de Baireuth, dont je puis me servir comme de cavalerie pesante, comme de dragons, comme de hussards, et comme de fantassins; c'est sans contredit le modèle des dragons, et qui, selon l'apparence, à en parler humainement, doit faire des merveilles.<sup>2</sup>

J'ai à présent le dessein de remonter tous les supernuméraires de la cavalerie, ce qui me fera une augmentation de 1,500 chevaux dans l'armée. Cela se fera l'année qui vient; j'espère que vous l'aprouverez. Adieu, cher Rothenburg, Dieu vous donne vie, santé et contentement.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

1149. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 14. Juli 1743.

Dohna soll insistieren auf die Extradition der Renuntiation der böhmischen Stände auf Schlesien und zu verstehen geben, dass Ich ein Misstrauen in den wienerschen Hof bekommen müsste, wenn die Extradition solcher Acte trainiret würde.<sup>3</sup> Er soll auch schreiben, ob das dortige Ministerium wegen ihrer jetzigen Successe anfinge, arroganter oder fierer gegen ihn zu werden, oder wie sie sich gegen ihn verhielten. Wenn er noch nicht ausgehen und sie selbst sprechen könnte, so sollte er die Probe durch einzugebende Promemoria machen.

Mündliche Resolution auf einen Bericht des Grafen Dohna, Wien 6. Juli. Nach Aufzeichnung des Cabinetssekretärs.

<sup>1</sup> 14. Juli. — <sup>2</sup> Das Regiment rechtfertigte die Erwartung des Königs am 4. Juni 1745 bei Hohenfriedberg. — <sup>3</sup> Zu einem im Ministerium concipierte Erlasse an Dohna in dieser Angelegenheit, d. d. Berlin 9. Juli, setzt der König bei der Unterschrift eigenhändig hinzu: „Il faut que vous pressiez Ulfeld là-dessus l'épée dans les reins.“

1150. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN  
A FRANCFOFT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 15 juillet 1743.

Vous aurez reçu sans doute ce qu'on vous a répondu préalablement sur vos dépêches du 3 de ce mois.<sup>1</sup>

Maintenant je vous dirai que, quant à la déclaration que l'Empereur vous a faite, et au premier point, qui regarde la restitution de ses États, le roi d'Angleterre m'a fait toujours assurer l'hiver passé que son intention n'était point qu'on dépouillât l'Empereur ni en tout ni en partie. C'est pourquoi j'ai chargé entre autres mon ministre, le comte de Finckenstein, que je viens d'envoyer à Sa Majesté Britannique, pour l'en faire souvenir et la conjurer de ne se point écarter de ce principe. Il est vrai que la cour de Vienne demande toujours d'être indemnisée auparavant de la perte qu'elle a faite dans la guerre présente, avant que de rendre la Bavière, et qu'il fallait que l'Empereur se joignît pour cela, avec l'Empire, aux alliés de la reine de Hongrie, pour prendre ce dédommagement sur la France et procurer, même à l'Empereur, quelque acquisition; mais il faudra voir comment le roi d'Angleterre ou le lord Carteret s'expliqueront là-dessus envers mon susdit ministre, quand il aura entamé sa négociation.

Pour ce qui est du second article et de la jonction des troupes de l'Empereur à celles des Cercles, et du projet de former une armée de neutralité, je vous avoue que je regarde ce point comme impraticable. L'Empereur a vu lui-même, par les réponses que les princes et États de l'Empire lui ont faites sur la demande d'assembler une armée de neutralité, combien peu il en doit espérer; quoiqu'il eût été à souhaiter que ce prince eût insisté davantage, l'hiver passé, et surtout à la cour de l'électeur de Cologne, son frère, celles de Saxe et de Hesse, à prendre des mesures là-dessus avec moi. Mais depuis que les cours de Bonn et de Mannheim ont accepté formellement la neutralité, que les électeurs de Mayence et de Trèves n'ont rien voulu faire qui pût choquer la reine de Hongrie et ses alliés, que celle de Dresde ne peut être portée à la moindre démarche vigoureuse, qu'il en est de même de l'évêque de Bamberg et de Würzbourg et de quelques autres États de la Franconie — je laisse à juger à l'Empereur si tous ces princes, qui, après moi, sont les plus puissants en Allemagne, ayant refusé d'y donner les mains dans le temps où l'armée des alliés n'était pas encore entrée en Allemagne, et où les Français étaient encore les maîtres de la plus grande partie de la Bavière et tenaient en échec les forces de la reine de Hongrie, voudraient le faire à l'heure qu'il est, où ces derniers<sup>2</sup> se

<sup>1</sup> Der im Ministerium während der Abwesenheit des Königs in Stettin concipirte Erlass, d. d. Berlin 9. Juli, beginnt: „Mon absence de ma capitale ne me permettant pas de vous instruire présentement en détail“ etc. Am 11. Juli kehrte der König aus Stettin nach Potsdam zurück, am 15. war er in Berlin. — <sup>2</sup> Les alliés.

trouvent au cœur de l'Empire, avec une armée de plus de 80,000 hommes quand les Hollandais l'auront jointe, et où les armées de la Reine, par le lâche abandon que la France a fait des intérêts de l'Empereur, sont en état et à portée de les joindre à tout moment, et qu'il faudrait plus d'une armée de l'Empire, dont le peu de forces est connu, pour faire tête à une si grande supériorité de la Reine et de ses alliés et pour se faire respecter d'eux. Sans compter que personne ne voudra se charger de soudoyer l'armée de l'Empereur et de mettre les autres États de l'Empire en état de rendre leurs troupes mobiles et de les faire agir.

Pour ce qui concerne le troisième point de la déclaration de l'Empereur, qui remet aux médiateurs de trouver des expédients pour pouvoir entretenir son armée et soutenir la dignité impériale, c'est encore un article de la plus grande difficulté, et je voudrais que l'Empereur voulût vous faire communiquer ses idées là-dessus, pour que, sans le commettre là-dedans, j'en puisse faire usage auprès du roi d'Angleterre. Car je vous avoue, après qu'on a rejeté le tempérament que j'avais proposé, touchant la sécularisation de quelques évêchés au profit de l'Empereur, je ne vois pas à quels autres expédients on pourrait avoir recours, puisque, après le don gratuit que l'Empire a déjà fait une fois de 50 mois romains à l'Empereur, il n'y a pas d'apparence que les États de l'Empire voudraient se laisser charger une seconde fois d'un pareil fardeau, outre que cela, n'étant donné qu'une fois, ne suffirait point pour la suite.

Il est vrai que les villes libres impériales, qui sont proprement les domaines d'un chef de l'Empire, ont des patrimoines et des revenus très considérables, comme Nuremberg, Augsbourg, Ulm, Francfort, Cologne etc. etc., et qu'on pourrait les taxer à un certain contingent par an, à fournir pour l'entretien de l'Empereur et de sa cour, jusqu'à ce que ses États héréditaires se fussent un peu remis de leur ruine. Mais, outre que cela ne suffirait point pour entretenir son armée, il faudrait que tout l'Empire concourût à la Diète, pour obliger les villes impériales, qui font partie des États, à accorder un pareil subside annuel. C'est pourquoi, en touchant cette idée, il faudra que vous la fassiez passer d'abord pour vos pensées particulières, sans faire semblant qu'elles vinssent de moi, pour voir comment on les goûtera et de quelle façon on croit pouvoir les rendre praticables.

Je ne connais point d'autre ressource que celle-là pour fournir d'abord aux besoins les plus pressants de l'Empereur, dans la fâcheuse situation où il se trouve, à moins que l'Angleterre, s'il veut entrer dans ses vues, ne lui accorde les mêmes subsides qu'il a tirés jusqu'ici de la France, tant pour lui-même que pour ses troupes, article sur lequel vous pourriez sonder comme de vous-même le terrain, auprès des ministres de l'Empereur les moins prévenus pour ses engagements avec la France. Quoiqu'il paraisse assez, par une de vos dépêches du 3 de ce mois, que ce prince n'a pas pris encore assez solidement son parti, pour se

détacher des Français, et qu'il veut attendre toujours quelques heureux événements; en quoi il sera toujours fortifié davantage par le maréchal comte de Törring, qui jusqu'ici, à ce qu'on prétend, est toujours porté inébranlablement pour la continuation des engagements avec la France.

Au reste, comme je suis sur le point de faire plusieurs voyages, et qu'il m'importe d'être informé aussi vîtement que cela se peut par rapport à la négociation de paix entre l'Empereur et la cour de Vienne, vous m'adresserez le précis de votre réponse sur cette dépêche en droiture, aussi bien que celui de toutes les relations détaillées que vous faites sur cette importante matière à mon département des affaires étrangères, qui ne peut pas d'abord, pendant mon absence, m'envoyer les relations auxquelles vous vous référez ordinairement, et dont les réponses et les résolutions sont retardées par là.

Federic.

Nach dem Concept.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

---

#### 1151. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF.

Berlin, 16 juillet 1743.

Monsieur le Comte. Vous ne sauriez croire combien je vous suis obligé de la peine que vous avez eue de m'informer exactement de la révolution des affaires en Bavière<sup>1</sup> et des circonstances remarquables qui l'ont occasionnée, ce que j'ai appris par la vôtre du 4 de ce mois. Tout ce que vous avez fait, dans une crise si équivoque, prouve la solidité de vos résolutions et l'expérience que vous avez des affaires de la guerre et du monde. Cependant, l'amitié que j'ai pour Sa Majesté Impériale, et qui est très cordiale, me portera toujours à prendre part à tout ce qui regarde sa situation et ses intérêts, et je ferai tous mes efforts pour lui en donner des preuves réelles, autant qu'il me sera possible. Au reste, je suis avec beaucoup de considération votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

#### 1152. AN DEN GENERALLIEUTENANT GRAF ZU DOHNA IN WIEN.

Im Campement bei Hundsfeld, 22. Juli 1743.

Mein lieber Generallieutenant Graf von Dohna. Ich habe mit mehrerem ersehen, was Ihr in dem Postscriptum 3. Eurer Relation vom 17. d. wegen der bisher noch nicht berichtigten Renuntiationsacte der böhmischen Stände auf die Herzogthümer Schlesien melden wollen.

<sup>1</sup> Der Waffenstillstand von Niederschönfeld, 27. Juni, vergl. Droysen V, 2, 81.

Da Euch die sämmtlichen Renuntiationsacten der Prinzen Meines Hauses bereits zugesandt worden, und Ich die Sache wegen Auslieferung der Cessionsacte von denen böhmischen Ständen schlechterdings ein Ende sehen und wissen will, woran Ich deshalb bin, so befehle Ich hierdurch, dass woferne Euer Gesundheitszustand noch nicht leiden will, dass Ihr das wienerische Ministerium deshalb besprechen könnet, Ihr demselben ein schriftliches Promemoria eingeben und solchem einen gewissen Termin zur Extradition der böhmischen Renuntiationsacte setzen, auch dabei zugleich declariren sollet, dass, woferne binnen solcher Zeit die Extradition ermeldeter Acte nicht geschähe, Ich es nicht anders ansehen könnte, als ob man dortigerseits dem Friedenstractat geflissentlich zu widerhandeln und dasjenige, so darunter versprochen worden, zu eludiren gedachte. Ich bin etc.

Envoyez-moi réponse par un courrier à Neisse.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

Federic.

---

#### 1153. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Von dem Cabinetssecretär.

Hundsfeld, 23. Juli 1743.

Der König befiehlt, den Grafen Finckenstein dahin zu instruiren:

1. „Dass an den p. von Klinggräffen die Ordre sei, eine exacte Correspondance mit dem Grafen von Finckenstein über alles und jedes zu unterhalten und diesem alles zu communiciren, was zu Erreichung Sr. Königl. Majestät Endzweck bei Schickung ermeldetes Grafen diensam sein kann. Dergleichen Ordre dann auch an den p. von Klinggräffen auf das fordernste ergehen solle.

2. Auf dasjenige, so der Prinz Wilhelm von gedachtem Grafen Finckenstein verlanget, nämlich dass er in énergiquen Terminis mit Mylord Carteret sprechen möchte, soll der Graf von Finckenstein instruirt werden, dem Prinzen in sehr polien Terminis zu verstehen zu geben, wie bei den jetzigen Conjoncturen es wohl nicht von der Zeit sein dörfte, gegen Mylord Carteret stark zu sprechen, und kein anderer Weg übrig sei, als durch solide Remonstrances das mögliche zu thun.

3. Soll er den Mylord Carteret auf die gethane Protestationes von Freundschaft und Vertraulichkeit auf das verbindlichste antworten und es an generalen Gegenprotestationen nicht fehlen lassen, mit dem Beifügen, Se. Königl. Majestät hofften, dass man von Seiten des englischen Hofes sein gegebenes Versprechen halten und so wenig zugeben würde, dass der Kaiser von seinen Erblanden etwas verlöre, als einen Frieden zwischen dem Kaiser und der Königin von Hungarn machen, sonder Sr. Königl. Majestät von allem confidente Ouverture zu thun und sich

mit Deroselben darüber zu concertiren, Die dann zu Erreichung solches heilsamen Endzweckes alles Mögliche beitragen würden. Cessiones von der Königin von Ungarn an den Kaiser zu verlangen, solches würde Se. Königl. Majestät nicht thun, als Die ohnehin wohl wüsste, dass bei den jetzigen Umständen dergleichen nicht zu erhalten noch zu fordern wären. Dass übrigens Se. Königl. Majestät Sich gegen Frankreich in einen Krieg einlassen sollte, darüber sollte der Graf Finckenstein sich gegen Mylord Carteret in polien Terminis dahin auslassen, wie gedachter Mylord selbst einsehen würde, dass Se. Königl. Majestät keine gegründete Ursach noch Motive haben könnten Frankreich zu bekriegen, da Se. Königl. Majestät keine Beschwerde gegen diese Krone hätten, noch abzusehen wäre, warum Sie von der versprochenen Neutralité abgehen und Sich durch einen Krieg gegen Frankreich zu schweren Kosten und allerhand Gefahr exponiren sollten.“

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

#### 1154. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Breslau, 26 juillet 1743.

J'ai bien reçu, avec votre lettre du 21 de ce mois, les dépêches du sieur de Klinggräffen au sujet de la négociation qui se traite actuellement entre l'Empereur et le roi d'Angleterre. Sur quoi je vous dirai qu'il faut donner au plus tôt des ordres et des instructions au comte de Finckenstein, pour qu'il se mêle absolument de cette négociation et qu'il travaille pour les intérêts de l'Empereur, autant que les conjonctures le veulent permettre, quoiqu'il ne faille point prétendre des cessions ultérieures de la cour de Vienne. Il m'importe trop d'avoir les mains dans cette négociation. C'est pourquoi il faut que le comte de Finckenstein s'en mêle, soit à tort ou à travers. Je prie Dieu etc.

Il semble, par ce que Carteret a dit à Finck, que le roi d'Angleterre voudrait bien faire les choses tout seul, sans le concours des autres; mais il faut s'obstrudre<sup>1</sup> et négocier en dépit de tout le monde. Finck doit pourtant déclarer que je ne me mêle point de leurs brouilleries et que je ne puis faire la guerre pour les autres.

Fr.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

#### 1155. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Finckenstein berichtet, Hanau 20. Juli: Prinz Wilhelm von Hessen hat sich mit seinem Minister Asseburg am 17. Juli

Oppeln, 28. Juli 1743.

An den Grafen Finckenstein soll fordernst geantwortet und

<sup>1</sup> Sic.

nach Frankfurt begeben, nachdem er Tags zuvor eine Conferenz mit dem König von England und Carteret gehabt. Finckenstein glaubt, dass die unter hessischer Vermittelung geführte Verhandlung sehr weit vorgeschritten und vielleicht ihrem Abschluss nahe ist, aber Carteret versichert ihm das Gegentheil: da der Kaiser die Säcularisationspläne aufgegeben habe, so erwarte man jetzt neue Vorschläge von ihm, die man dem Könige als dem mächtigsten Fürsten des Reichs nicht unterlassen werde mitzuteilen. „Pour ne rien cacher à Votre Majesté, il faut que j'aie aussi l'honneur de Lui marquer mes idées au sujet de ma mission. Je ne m'aperçois que trop qu'elle ne fait plaisir ni au Roi ni au Ministre. Je me trompe fort, ou le Roi, jaloux au possible de l'honneur qu'il prétend acquérir dans toutes ses affaires, voudrait les finir à l'exclusion de tout autre. Milord Carteret cache son jeu, en habile ministre; il affecte beaucoup de confiance à mon égard, en battant la campagne, et le Roi, plus sincère que lui, ne m'a pas encore adressé la parole depuis mon audience. Je crois que le meilleur est d'aller son train, sans faire semblant de rien; c'est aussi le plan de conduite que je me suis fait.“

daraus entstehen dörften, so dem König von Engelland selbst praejudicirlich fallen könnten, und wenn man den Kaiser so ganz bas traitiren und auf eine so schlechte Art mit ihm umgehen wollte, so müsste solches redlich gesinnte Stände nothwendig dergestalt aufbringen, dass der Kaiser vielleicht mehr Assistance finden würde, als man jetzo nicht glaubte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

#### 1156. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Oppeln, 28. Juli 1743.

„Auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl habe wegen der Einlage melden sollen, wie dass von dem Einhalt der in fine an-

<sup>1</sup> Die volle Richtigkeit der Vermuthung Finckenstein's ergiebt die Denkschrift des Prinzen Wilhelm, Preussische Staatschriften I, 636. — <sup>2</sup> Vergl. S. 402.

gestrichenen Passage<sup>1</sup> sowohl der Graf Beess als der Etatsminister von Mardefeld, ingleichen der Generallieutenant Graf Dohna<sup>2</sup> avertiret und ihnen auf das beste eingebunden werden soll, hinter diese Negociation des sächsischen Hofes mit dem von Wien zu kommen, und zu erfahren, worin eigentlich die Articles und Clausuln dieses entworfenen Tractats bestehen und was es eigentlich vor Absichten sein dörften, welche man so zu menagiren gebeten, um durch einen zu frühen Eclat die besorgliche Inconvenienzen zu vermeiden. Des Königs Majestät haben hiebei declariret, dass der Graf Beess oder auch Graf Dohna wohl ein 100—150 Ducaten dran wenden könnten, falls sie davor eine zuverlässige Abschrift ermeldeten Tractats zu bekommen wüssten, welche Höchstdieselbe ihnen bonificiren wollte, insonderheit möchte der p. von Mardefeld sich Mühe geben, ob er durch ein Präsent in der dortigen Kanzlei etwas originales oder doch sonst zuverlässiges erhalten können.“

Mardefeld ist in Kenntniss zu setzen, „dass, was den Articul von der Heirath<sup>3</sup> betrifft, davon sich der von Brummer etwas entfallen lassen, Se. Königl. Majestät keine Inclination dazu hätten, und also der Herr von Mardefeld solches mit bester Grâce zu esquiviren suchen sollte.“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1157. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA  
A VIENNE.

Neustadt, 2 août 1743.

La dépêche du 29 du mois de juillet passé que vous venez de m'envoyer par un exprès, m'a été bien rendue, et j'ai vu ce que vous m'y mandez au sujet du nouvel incident qui vient d'arriver par rapport à l'acte de cession des États du royaume de Bohême, qui, quoique expédié sous le grand sceau desdits États, n'a pourtant été signé de personne.

Mon absence de Berlin ne me permet point de prendre d'abord les informations nécessaires sur ce qu'on a observé autrefois dans de pareils cas, et celui dont il s'agit est d'autant plus extraordinaire que jusqu'ici il ne se trouve guère d'exemple où lesdits États auraient donné leur consentement pour une cession d'une telle importance.

<sup>1</sup> Diese Stelle in einem in Berlin geöffneten Bericht des russischen Gesandten in Dresden über die Allianzverhandlungen zwischen den Höfen von Wien und Dresden lautete: „Man hat diesen Entwurf mir im Vertrauen communiciret, mit dem Ersuchen, solches zur Zeit noch zu menagiren, indem leicht Inconvenienzen entstehen könnten, wenn die Absichten public würden.“ — <sup>2</sup> Durch einen im Ministerium concipierte Erlass vom 27. Juli war Dohna bereits angewiesen, mit Ulfeld und Bartenstein über diese Angelegenheit zu sprechen; vergl. unten Nr. 1165 S. 400. — <sup>3</sup> Zwischen dem Bischof von Eutin und einer der Schwestern des Königs.

Cependant, comme je ne veux plus voir trainer cette affaire, et que le chancelier de Bohême, le comte de Kinsky, vous a assuré en honneur et conscience que la reine de Hongrie et de Bohême, ainsi que les États, étaient dans l'intention sincère de donner à moi dans la meilleure foi du monde l'acte le plus authentique, le mieux conditionné et le plus fort qu'il était dans leur pouvoir de donner, dans la même forme dont on se servait dans les autres affaires les plus importantes — témoin la Pragmatique Sanction, qui faisait pourtant une des lois fondamentales du royaume de Bohême — et qu'outre cela la cour de Vienne déclare par sa dépêche au marquis de Botta, dont le comte d'Ulfeld vous a envoyé la copie, qu'elle est prête de vous rassurer sur vos doutes par une déclaration formelle par écrit que les actes publics des États du royaume de Bohême ont été toujours expédiés de la même façon et point autrement, ajoutant même qu'elle voulait se prêter à mes désirs, en cas que je dusse demander après cela la signature des susdits États — mon intention est que, pourvu qu'on vous donne cette déclaration formelle par écrit, telle qu'on vient de l'offrir par ladite dépêche au marquis de Botta, vous devez accepter alors et sous cette condition l'acte de cession des États de Bohême, dans la forme qu'il a été expédié, et échanger contre cet acte et ladite déclaration les renonciations des princes de ma maison. J'attends votre rapport de quelle manière cette affaire aura fini, et vous aurez soin alors de m'envoyer par une occasion assez sûre tant l'original de l'acte de cession que la déclaration formelle dont je viens de vous parler. Sur cela, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

1158. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD  
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Neisse, 2 août 1743.

Votre dépêche du 13 du juillet passé m'a été bien rendue, et j'y ai vu ce que vous me mandez au sujet des frères de Bestushev et de leur penchant pour l'Angleterre, aussi bien que pour la reine de Hongrie et pour la cour de Dresde.

Je ne doute nullement qu'à l'heure qu'il est, vous n'avez fait usage du présent que je vous ai fait remettre pour les ministres de la Russie, à l'occasion du traité d'alliance qui vient d'être conclu entre moi et la cour de Russie, et j'attends avec impatience votre rapport sur l'effet que cela a fait sur eux: si je puis être assuré que cela les détournera au moins de ne pas entrer dans des mesures préjudiciables à mes intérêts, et quelle est actuellement leur véritable disposition envers moi, dont vous me ferez un rapport circonstancié, sans me cacher la moindre chose.

Il m'est revenu de très bonne main qu'il se négocie secrètement à Dresde une alliance offensive et défensive entre les cours de Vienne

et de Dresden, que les articles en sont presque tous réglés, que le comte de Keyserlingk s'en est beaucoup mêlé, et que le comte de Brühl a fait lire à celui-ci, il y a peu de semaines, le projet de ce traité, le priant pourtant d'en garder extrêmement le secret, pour que les vues cachées qu'on avait par ce traité ne transpirassent trop tôt et ne soient pas contre-carrées; et que le comte de Keyserlingk a fait là-dessus son rapport à sa cour. Comme il m'importe extrêmement d'être bien informé sur quoi roulent proprement les conditions de ce traité, et quelles en peuvent être les vues cachées, vous devez employer tout votre savoir-faire et n'épargner ni soins ni argent, pour avoir une copie de la relation que le comte de Keyserlingk a faite à sa cour au sujet de ce traité, ou au moins d'en savoir précisément le contenu, de même si les deux cours susdites ont tâché d'y entraîner l'impératrice de Russie. Vous me ferez votre rapport là-dessus d'une manière circonstanciée et telle que j'y puisse tabler. Je vous tiendrai compte de tout ce que vous dispenserez à ce sujet. En attendant, vous ménagerez au possible tout ce que je viens de vous mander à ce sujet, dont vous ne ferez point d'autre usage que celui que je viens de vous indiquer.

Comme le cas peut arriver qu'il serait absolument nécessaire que je gagne les frères Bestushews, surtout si le lord Hyndford devait relever le sieur Wich et tâcher de les attirer tout à fait dans les intérêts du roi d'Angleterre, vous me devez mander votre sentiment si, ce cas posé, il vaudrait mieux de les gagner avant les autres, ou si je dois laisser faire les autres et venir alors bien à propos pour être le dernier offrant et enchérisseur. Vous ajouterez en même temps la manière que vous croyez la plus propre pour avoir les deux frères dans mes intérêts.

Au reste, je crois qu'il ne serait pas mal fait si vous pouviez divulguer bien à propos et sous main, vers des gens indiscrets, qu'après qu'on m'eut averti que des puissances ennemis de moi tramaient quelque chose à la cour de Russie, pour qu'elle dût venir aux prises avec moi, j'avais non seulement considérablement renforcé mes troupes en Prusse, mais que j'avais même pris, par de certaines circonstances, tels arrangements que la cour de Russie pourrait regretter de s'être prise à moi, et qu'elle trouverait à qui parler si jamais l'envie la prenait de m'entamer. Vous manderez quel effet de pareils bruits pourraient faire sur l'esprit de la nation.

Federic.

Nach dem Concept.

#### 1159. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 27. Juli: Wegen Mittheilung des preussisch-russischen Vertrags an England ist man am russischen Hofe nach Marde-

Neisse, 2. August 1743.  
Ich glaube fast, dass es bald besser sei, nichts davon an die Engelländer zu communiciren; da

feld's Meldung der Ansicht, „que comme on n'invitait pas Sa Majesté Britannique d'accéder à cette alliance, il serait plus convenable qu'on en fit la communication séparément.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

#### 1160. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 3. August: Botta stellt entschieden in Abrede, dass zwischen den Höfen von Wien und Dresden ein Vertrag abgeschlossen sei.

[Neisse, 6 août 1743.]

Ils ne disent pas vrai. Je serai informé de tout par Mardefeld. Je gage que leur traité est fait.

F r.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 9. August) am Rande des Berichts.

#### 1161. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 3. August: „Hyndford est venu dans ce moment chez moi pour me dire qu'il avait reçu un courrier, il y a une heure, avec un ordre positif du Roi son maître de se rendre auprès de Votre Majesté, partout où Elle serait, pour Lui communiquer de bouche des choses de la dernière importance, sans le moindre délai. Voici de quoi il s'agit. Le maréchal de Noailles a envoyé l'intendant de Strasbourg à l'électeur de Mayence, pour le prier de vouloir au nom de la France faire parvenir par son canal au roi d'Angleterre et à la reine de Hongrie les propositions suivantes:

[Neisse, 6 août 1743.]

1<sup>o</sup> Que la France ne s'opposerait pas, mais qu'elle tâcherait même de courir pour qu'on élût le jeune archi-duc d'Autriche roi des Romains.

#### Remarques:

Pourquoi l'intendant de Strasbourg? Pourquoi à l'électeur de Mayence? Cela me paraît suspect.

C'est ce qui peut être vrai, quoiqu'en ce cas tous les trésors que la France a dépensés pour ôter la dignité impériale de la maison d'Autriche seraient autant de perdu.

Comment la France tâchera-t-elle d'effectuer cette promesse? enverra-t-elle des troupes? la reine de Hongrie voudra-t-elle de nouveau inonder ses États des forces de ses ennemis? Toutes les forces

2<sup>o</sup> Que si l'on ne pouvait pas autrement contenter la reine de Hongrie, et la porter à faire quelque cession à l'Empereur ou une paix avantageuse avec ce prince, la France tâcherait de faire rendre la Silésie à la Reine, et aiderait même les alliés à la reprendre à Votre Majesté.

sie soviel Tractaten machen, ohne uns einen davon zu communiciren.

autrichiennes, d'ailleurs, qui sont dans l'Empire, dans leurs deux armées, ne font pas 43,000 hommes, après ce qui a été détaché pour l'Italie. Est-ce un nombre suffisant pour m'attaquer? 40,000 hommes ne suffiront pas pour bloquer Neisse et Glatz, comment suffiront-ils donc pour en attaquer 140,000 bien fortifiés? qui paiera les subsides à la Reine, sans quoi elle est entièrement hors d'état de me faire la guerre? voudra-t-elle exposer ses provinces voisines à être ruinées par mes troupes totalement, après l'avoir déjà été en partie par une guerre de deux années? Et quand même la France donnerait des secours, je vous demande si l'on a lieu de craindre de pareils alliés que les Français?

3<sup>o</sup> Que, si l'Empereur ne voulait pas se raccommoder sur un pied raisonnable, la France le planterait là et ferait sa paix à part avec la reine de Hongrie et ses alliés.

4<sup>o</sup> Que la France se faisait fort de porter l'Espagne à la paix la plus avantageuse que l'Angleterre pourra souhaiter d'elle.

C'est ce qui n'est point vrai, car la perte du commerce d'Espagne entraînerait celui de France, et je crois que l'on céderait plutôt la Lorraine que de renoncer à ce commerce. Cette proposition et sûrement inventée par Carteret, car il n'y a aucune vraisemblance que la France fît un si grand sacrifice sans une plus grande nécessité.

Si l'intendant de Strasbourg a exigé le secret de l'électeur de Mayence, il est à croire qu'il ne lui aura rien communiqué avant que de l'avoir obtenu promesse, et si l'Électeur ne lui a rien promis, l'autre ne lui aura rien dit. Cela paraît encore une circonstance malourdie pour donner de la vrai-

L'intendant de Strasbourg a exigé de l'électeur de Mayence le secret sur ces propositions par serment, ce que ce prince a refusé de faire, lui ayant déclaré que la seconde proposition, d'ôter à Votre Majesté la Silésie, lui paraissait si noire qu'il se croyait obligé en conscience de communiquer ces propositions, telles qu'elles étaient, au roi d'Angleterre et à la cour de Vienne.

semblance à l'apocalypse de Carteret. Il me semble que si l'affaire était vraie, on aurait envoyé un émissaire à milord Carteret avec des propositions où l'on eût principalement eu envie de concilier les intérêts de l'Angleterre et ceux de la France; naturellement dans une pareille négociation il n'aurait point été question de la Silésie, on aurait réglé des intérêts directes, et point des accessoires.

Milord Carteret a écrit à Hyndford que le roi d'Angleterre en avait été frappé; qu'il avait d'abord fait venir le prince Charles de Lorraine, le maréchal comte de Khevenhüller, et le baron de Wasner, ministre de la reine de Hongrie auprès de lui, en leur communiquant ces belles propositions de la France; que tous ces messieurs avaient insisté à les faire communiquer sans perte de temps à Votre Majesté pour Lui donner la marque la plus évidente de la droiture de la reine de Hongrie et du roi d'Angleterre, et qu'on sentait bien que c'était une ruse de la France. . .

„J'avoue que je ne saurais revenir de ma surprise sur cette communication. Il est certain qu'il faut se méfier de ces sortes de confidences . . . , mais ceci est accompagné de tant de circonstances, et a passé par les mains du premier électeur de l'Empire, que la France ne saurait lui donner un démenti, quelque sauce ou couleur qu'elle voulût y mettre et, en cas que l'Électeur persiste à le soutenir, il faut convenir que c'est la plus noire de toutes les trahisons et perfidies, et que l'amorce que la France a présentée à la reine de Hongrie et à ses alliés a été toujours bien tentante . . . Je laisse aux hautes lumières et à la pénétration de Votre Majesté l'usage qu'Elle croira le plus convenable de tout ceci, et le parti qu'Elle aura à prendre avec le temps dans cette épineuse époque, qui devient de jour en jour plus critique.“

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (prae. 9. August) am Rande des Berichts.

## 1162. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Neisse, 6 août 1743.

Mon cher Podewils. J'ai reçu votre lettre, avec les deux inclusions et les soi-disantes propositions des Français. Le parti que *mes hautes lumières*, comme il vous plaît de les nommer, prendront dans cette affaire, sera de faire venir Hyndford à Glogau; qu'il y soit le 11 — voyage qui dilatera sa rate, et lui fera, ainsi qu'à tout Anglais, un bien infini. Après qu'il m'aura débité sa marchandise, je lui ferai un compliment très obligeant et lui marquerai toute l'étendue de l'obligation que j'ai au Roi britannique et à la hongroise Reine de leur cordialité à mon égard. Après avoir amplifié ce compliment avec la sauce la plus convenable, j'ajouterai qu'ayant fait ma paix avec la reine de Hongrie, je suis entièrement au repos pour ce qui la regarde, et qu'ayant la garantie du roi d'Angleterre et de toute la nation anglaise, je n'ai rien à craindre de la mauvaise volonté des Français; que je connais trop le roi d'Angleterre et la reine de Hongrie pour jamais oser soupçonner qu'une chose aussi infâme, aussi noire, aussi perfide que celle de m'attaquer après les traités les plus solennels et après les garanties les plus inviolables, puisse leur venir en tête; ainsi, que je me repose entièrement sur leurs serments, comme ils pourront se reposer sur les miens. Qu'ils se fassent la guerre tant qu'ils voudront, pour moi, je n'y entrerai ou m'appellez fanfan.

J'ajouterai à Hyndford de faire force compliments à Carteret, de lui dire que j'irai voir ma sœur d'Anspach, et que, s'il avait quelque chose d'autre à me dire, c'en serait le lieu.

J'ajoute ici<sup>1</sup> la critique des propositions françaises et les contradictions qui se trouvent dans les ouvertures de Carteret et qui me font croire que la broderie anglaise a renchéri sur la fourberie française.

Instruisez Klinggräffen pour qu'il s'informe si telles propositions se sont faites à Mayence, et cela par un courrier;<sup>2</sup> qu'il réponde de même.

La raison de ma sécurité dans cette occasion vient premièrement du bon état de mes arrangements militaires, de la faiblesse des Autrichiens, de l'impuissance des Français, et de l'impossibilité où se trouve le roi d'Angleterre de m'attaquer malgré la nation et en rompant les garanties les plus solennelles. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung (praes. 9. August). Eigenhändig.

<sup>1</sup> Vergl. die vorige Nummer. — <sup>2</sup> Mit Instruction und Creditiv vom 10. August wird Klinggräffen in dieser Angelegenheit an den Churfürsten von Mainz gesandt. Am 17. August ergeht ein Erlass an Chambrier in Paris, mit der Weisung, den Minister Amelot um Aufklärung in dieser Angelegenheit zu ersuchen. Vergl. über dieselbe Arneth II, 288. 523. C. Rousset, Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles, Paris 1865, I, 105. 221. Droysen V, 2, 99.

1163. A L'IMPÉRATRICE DE TOUTES LES RUSSIES  
A SAINT-PÉTERSBOURG,

Neisse, 6 août 1743.

Madame ma Sœur. Les glorieux succès des armées de Votre Majesté Impériale, et la paix encore plus glorieuse qui s'en est suivie, m'engagent de Lui témoigner la vive part que je prends à ces heureux événements de Son règne, qui est déjà marqué par des époques plus brillantes que tout ce que l'histoire a fourni dans les règnes de Ses illustres prédécesseurs. Ces sentiments d'admiration et d'estime que j'ai toujours eus pour Votre Majesté Impériale se trouvent agréablement flattés, en voyant que Ses grandes actions sont égales à l'attente que j'en avais. Je prie Votre Majesté Impériale d'être persuadée qu'on ne saurait avoir plus d'attachement, ni prendre plus de part sincèrement à ce qui La regarde, que je le fais, étant à jamais, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et fidèle allié

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.<sup>1</sup>

Federic R.

1164. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE  
DE PODEWILS A LA HAYE.

Glatz, 8 août 1743.

J'ai reçu votre rapport du 30 du mois de juillet, touchant le passage de quelques troupes de la République par mes États de Gueldre.

Il est vrai que je n'aurais point refusé ce passage, si j'en avais été dûment requis, et j'ai même actuellement donné mes ordres, tant à la chambre de guerre et des domaines de Clèves, qu'à la députation de Gueldre, pour que, sur une réquisition à moi faite, elle doivent laisser passer librement cette partie des troupes hollandaises qui, allant vers le Rhin, pourrait prendre la route par mes États. Mais je ne saurais jamais approuver qu'on ait fait passer des troupes sans m'en avoir préalablement requis et sans avoir attendu mon consentement là-dessus, démarche que je ne puis autrement regarder que comme une violation ouverte de mon territoire, et d'autant plus offensante qu'on vous a donné, il y a peu de temps, des assurances tout contraires, lorsque des troupes hollandaises eurent passée sans qu'on m'en eût requis, et que les États-Généraux désapprouvèrent même alors, en assurant que de pareils cas ne devaient plus arriver. Ma volonté est donc que vous devez prendre cette affaire sur un haut ton, et vous en plaindre comme d'une démarche que je ne saurais regarder que comme un mépris ouvert dont je demande absolument satisfaction.

<sup>1</sup> Nach der offiziellen Notification des Friedensschlusses richtet der König am 12. October 1743 noch ein deutsches Kanzleischreiben an die Kaiserin Elisabeth.

Au reste, comme je désire de vous parler vous-même, et que mon voyage vers Aix n'aura point lieu cette année, mon intention est qu'après que vous aurez fait les représentations nécessaires sur l'affaire susdite, vous devez venir à Berlin m'y trouver, en laissant en attendant votre secrétaire à la Haye, pour avoir soin du nécessaire. Vous trouverez ci-joint le *Vorspannpass* pour votre voyage vers Berlin.

Nach dem Concept.

Federic.

1165. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Dohna berichtet, Wien 3. August, durch Krankheit sei er bisher ausser Stande gewesen, gegen Ulfeld und Bartenstein der Erwartung des Königs Ausdruck zu geben, dass der von den Höfen zu Wien und Dresden in Aussicht genommene neue Vertrag nichts dem preussischen Interesse nachträgliches enthalten werde.<sup>1</sup>

Schweidnitz, 10. August 1743.  
Wenn er noch nicht im Stande ist, sie selbst zu sprechen, so soll er ein Promemoria übergeben, wie ihm solches schon mehrmalen geschrieben worden.<sup>2</sup>

Ich erwarte auch nächstens von ihm die Einsendung der böhmischen Cessionsacte und der dazu gehörigen bekannten Declaration.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1166. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke erheben, Berlin 8. August, gegen die Absicht des Königs, die Mittheilung des mit Russland geschlossenen Vertrages an England zu unterlassen,<sup>3</sup> den Einwand „que, quand Votre Majesté refuserait de faire part aux Anglais de ce traité, ils ne laisseraient pas d'en être instruits par la cour de Russie, et que la difficulté qu'on leur ferait à cet égard, ne produirait d'autre effet que de leur inspirer de la froideur et de la déiance.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Glogau, 12. August 1743.  
Ganz recht. Ich bin es zufrieden.

<sup>1</sup> Vergl. oben S. 392 Anm. 2. — <sup>2</sup> Vergl. oben S. 385. 389. — <sup>3</sup> Vergl. oben Nr. 1159.

1167. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE PODEWILS A LA HAYE.<sup>1</sup>

Potsdam, 16 août 1743.

Après vous avoir envoyé ma lettre du 8 de ce mois, touchant les représentations que je vous ai ordonné de faire au sujet du passage des troupes hollandaises par mes États sans qu'on m'en ait préalablement requis, je viens de voir moi-même ce qui en est réglé, par la convention de l'année 1714, dans de pareils cas. Comme j'y trouve qu'il n'est pas d'une nécessité absolue que dans de pareils cas la réquisition se fasse à moi-même, et qu'outre cela j'ai vu par votre dernière relation que les États ont donné ordre que le passage présent de leurs troupes par mes pays se fasse avec tout le ménagement possible, je veux bien déclarer, par celle-ci, ma susdite lettre que vous ne devez point prendre cette affaire sur un haut ton, mais en parler avec modération, pour ne point donner des alarmes aux États-Généraux.

Au reste, comme nonobstant de cela j'attends de vous parler sur plusieurs autres affaires, mon intention est que vous devez faire encore ce voyage vers Berlin que je vous ai ordonné, aussitôt que vous aurez réglé vos affaires d'une manière que votre absence pour une couple de semaines ne puisse porter préjudice à mes affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

1168. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Andrié berichtet, London 6. August, dass er auf die Fragen nach den Ansichten des Königs über die gegenwärtige Lage in Deutschland sich zu antworten begnüge „que, Votre Majesté ayant jusqu'ici manifesté Ses sentiments au ministère de Sa Majesté Britannique, je pensais que Votre Majesté était toujours dans les mêmes idées.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Berlin, 17. August 1743.

Er kann nur sagen, dass Meine Idee sei, Deutschland zu pacificiren, den Kaiser in seiner Dignité zu souteniren und denselben in seine Erblande zu rebabliren.

1169. AN DEN GEHEIMEN RATH VOCKERODT IN BERLIN.<sup>2</sup>

Von dem Etatsminister Graf Podewils.

[Berlin], 17. August 1743.

Soviel ich aus demjenigen, was Se. Königl. Majestät mir gestern über den Inhalt . . . [einer Relation des Grafen von Finckenstein,

<sup>1</sup> Vergl. Droysen V, 2, 164 Anm. 1. — <sup>2</sup> Diese Weisungen erfuhren noch vor Abgang der ihnen gemäss von Vockerodt concipiirten Erlasse eine theilweise Aenderung durch Nr. 1170.

d. d. Frankfurt, 10. August] . . . gesaget, behalten können, würde dem Herrn Referenten zu antworten sein, dass Se. Königl. Majestät zuvörderst alles dasjenige, was er Mylord Carteret wegen der bisherigen, durch den Canal des Prinz Wilhelm zu Hessen geführten Negociation vorgestellet, allergnädigst approbiren, und könnte Referent, umb allen Verdacht einer Indiscretion gegen den Prinz Wilhelm abzuwenden, nur sagen, dass solches von dem kaiserlichen Hofe Sr. Königl. Majestät communiciret worden, mit dem Zusatz, dass gleichwie der Punkt der Restitution der kaiserlichen Erblande allerdings demjenigen gemäss wäre, was der Königlich englische Hof durch den Lord Hyndford allhier schriftlich versichern lassen, Se. Königl. Majestät umb so viel mehr Ursach hätten, darauf zu insistiren, als der König von Engelland jeder Zeit selbst anerkannt, dass diese Restitution gegen eine Renonciation des Kaisers auf seine bisherige Prätensiones billig wäre und geschehen müsste; wollte man aber diesen Punkt lediglich auf die Discretion des wienerschen Hofes ankommen lassen, so würde der Kaiser so bald nicht zu dem seinigen kommen, und Se. Königl. Majestät und das ganze Reich den gegründeten Argwohn schöpfen müssen, dass man von Seiten des wienerschen Hofes und dessen Alliirten nur das Tapis amüsiren und den Kaiser zu solchen Extremitäten zu bringen suchen wollte, dass er von selbst abdiciren müsste, welches, wie Referent an Carteret nur rund aus declariren könnte, Se. Königl. Majestät nimmer zugeben würden, und entstehe auch daraus, was da wolle. Höchstdieselbe hätten des Königs von Engelland durch seinen hiesigen Minister ausgestellte schriftliche Versicherung<sup>1</sup> vor Sich; dieselbe wäre nicht limitiret oder unter gewissen Conditionen, sondern pure und simpliciter ausgestellt. Daran würden Sich Se. Königl. Majestät halten. Dass ein Reichsstand zwei Churfürsten-thümer zugleich besitzen sollte, wie geschehen würde, wenn die Königin in Ungarn Böhmen mit Baiern behielte, liefe wider die Constitutiones und Verfassungen des Reichs und könnte nichts anders als dessen Umsturz nach sich ziehen. Das Reich und alle redlich gesinnete Stände desselben könnten sich nicht anders als mit aller Macht dagegen setzen, wenn der Kaiser auch nur ein blosser Reichsstand und Churfürst wäre, müsste sich also itzo, da er das Oberhaupt desselben ist, umb soviel mehr seiner annehmen. Die Ursachen, so man gegen die itzige Restitution des Kaisers Erblande allegiret, dass selbige zur Retraite der österreichischen Truppen dienen müssten, wären blosse Defaitem; wenn der Friede zwischen dem Kaiser und der Königin in Ungarn einmal geschlossen, hätte der wienersche Hof von dieser Seite nichts zu befürchten, könnte auch allenfalls in dem Friedensschluss wegen der darin benötigten Retraite seine Praecautiones nehmen. Es wäre nicht raisonnabel, von dem Kaiser zu begehrhen, sich von Frankreich zu detachiren, ehe er seines Friedens gewiss wäre. Die bisherige Erfahrung hätte gewiesen, dass der Anfang, den der Kaiser dazu gemacht, da er seine Truppen von den französischen

<sup>1</sup> Preussische Staatsschriften I, 360.

separiret und zu der Neutralität sich offeriret, zu nichts gedient, als seine Situation noch betrübter und die Conditions noch härter zu machen. Der Friede müsste unverzüglich im Reich retabliret und der innerliche Ruhestand desselben festgestellet werden, sonst würde nimmer eine solide Harmonie zwischen den vornehmsten Gliedern desselben gestiftet und ein rechtes Vertrauen zwischen Sr. Königl. Majestät und dem englischen Hofe festgestellet werden.

Was die secrete Proposition des Prinzen Wilhelm von Hessen wegen einer Association unter den Reichsständen und Errichtung einer Neutralitätsarmee anbetrifft, könnte Referent demselben antworten, dass Se. Königl. Majestät diese Idee vollenkommen goutirten, und dass Sie dergleichen oft genug, aber mit schlechtem Success, proponiret; der Prinz Wilhelm möchte nur de concert mit dem kaiserlichen Hofe daran arbeiten, und wenn solche nur zuförderst unter einigen mächtigen Ständen, als Churköln, Pfalz, Würzburg und Bamberg, und Hessen concertiret, würden Se. Königl. Majestät derselben gewiss accediren, auch Ihr Contingent gegen künftiges Frühjahr in so guter Anzahl parat halten, dass es den gehörigen Nachdruck geben könne, welches Referent dem Prinzen Wilhelm sub fide silentii et secreti zu eröffnen hätte.

An Klinggräffen würde nach den von Sr. Königl. Majestät mir über dieses Sujet eröffneten Sentiments zu antworten sein, dass Dieselbe den Kaiser nicht verlassen, auch nimmer zugeben würden, dass er seiner Erblande beraubet oder aber zu einer Abdication oder auch gezwungenem Consens zu einer römischen Königswahl forciret werde. Se. Königl. Majestät würden schon zu Seiner Zeit, wenn Sie nur von andern Mitständen des Reichs darunter secundiret würden, solche Mesures zu nehmen wissen, dass der Kaiser den Effect derer so bündigen Versicherungen verspüren sollte, welches Referent dem Kaiser nochmals zu erkennen geben könnte. Es müsste derselbe aber noch einige Zeit in Geduld stehn, und wäre es ihm nicht zu verdenken, wenn er inzwischen die Geldhilfe, so er von Frankreich genösse, annähme und dennoch die angefangene Negociation mit dem Könige in Engelland, welche Se. Königl. Majestät bestens secundiren liessen, continuirte. Seine Situation könnte nicht übler werden, als sie itzo wäre, und die Restitution seiner Erblande müsste über spat oder lang doch geschehen.

Was aber Se. Königl. Majestät am meisten embarrassirte, wäre dasjenige, so der Kaiser ausser der Restitution seiner Lande zu seinem Unterhalte forderte. Referent wäre bereits öfters angewiesen, den Kaiser über die Mittel, umb dazu zu gelangen, ohne von der Königin von Ungarn Cessiones, als wozu nicht die geringste Hoffnung wäre, zu begehrn, zu sondiren. Der König von Engelland und der Lord Carteret insistirten selbst darauf, dass solche angezeigt werden möchten; englische Subsidien dependirten lediglich von der Willkür und Generosität des Königs, man könnte solche nicht als eine Schuldigkeit fordern, und es wäre ohnedem nur ein Temporarium, so bald aufhöre.

Soviel den Vorschlag des von Wachtendonck wegen einer Association und Errichtung einer Neutralitätsarmee anbeträfe, wäre solches wie bekannt jederzeit die Idee Sr. Königl. Majestät gewesen; der Kaiser möchte nebst Churpfalz und Churköln auch den Bischof von Würzburg und Bamberg und Hessen-Cassel unter der Hand zu entamiren suchen, und würden Se. Königl. Majestät solchen zu accediren nicht ermangeln. Das Objectum müsste sein die Herstellung der Ruhe des Reichs, die Conservation des Oberhaupts desselben und seiner Würde, und die Abwendung von fernerer Eindringung von fremden Armeen ins Reich. Mit reciproquen Garantien müsste man sich nicht aufhalten. Schwächere Stände wären ohnedem nicht im Stande, solche zu leisten und könnten sie dannenhero auch nicht von den mächtigeren verlangen, sondern man müsste auf obige Punkte seine Hauptabsicht richten.

H. G. v. P.

Nach der Originalaufzeichnung.

#### 1170. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 17. August 1743.

Der König befiehlt, Finckenstein und Klinggräffen anzuweisen: „Dass dem Kaiser die Insinuation geschehen möchte, wie Se. Königl. Majestät der Meinung wäre, dass es in diesem Jahre und gegen den Winter wohl noch nicht Zeit sein dörfte, an einer Neutralitätsarmee oder Association zu arbeiten, und dass, wenn auch dergleichen jetzo zu Stande zu bringen wäre, es vielleicht vor des Kaisers Interesse von einem contrairen Effect sein dörfte, wenn die Engelländer, wie Lord Carteret nicht ohndeutlich blicken lassen, sich von dem Gouverno solcher Neutralitätsarmee emparirten und solche, ihre Absichten auszuführen, gebrauchten, ohne sich sonderlich um das kaiserliche Interesse zu bekümmern.“

Sr. Königl. Majestät Rath wäre, dass man damit lieber bis in das kommende Frühjahr warte und sich darunter nicht übereilete; des Königs Majestät ersuchten den Kaiser um alles in der Welt, nur noch Geduld zu haben und ferme zu bleiben und hierunter Dero Rath zu folgen; Se. Königl. Majestät hätten mit dem Kaiser hierunter ein gemeinsames Interesse, Sie würden denselben auch nicht verlassen, sondern alles employiren, denselben wieder in die Possession seiner Erblande zu bringen und bei seiner Würde und Dignität zu mainteniren, und möchte der Kaiser sich nicht übereilen und Sr. Königl. Majestät Insinuation folgen, Die ihm das rechte Tempo der Association an die Hand gäben und alsdann nur wünschten, dass der Kaiser seine Ministres anhalten möchte, sodann, wenn es Zeit wäre, mit rechtem Ernst und Eifer in der Sache zu arbeiten.

Von des Herrn Grafen von Finckenstein Relation seind Se. Königl. Majestät sonsten sehr zufrieden, und sollte er ferner darauf arbeiten, damit Höchstdieselbe in denen Friedensnegociationen die Hände mit haben möchten, wie dann demselben allenfalls die nötige Vollmacht und Autorisationes dazu zugesandt werden sollten.“

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

#### 1171. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 août 1743.

Votre relation *ad manus* en date du 27 juillet passé m'a été bien rendue, sur laquelle je vous dirai que, s'il y a des moyens d'engager le major général Lieven d'entrer dans mes services, sans que la cour de Pétersbourg en puisse prendre ombrage, je serai bien aise de l'avoir, surtout s'il voulait se contenter du grade de major général avec un régiment de cavalerie ou de dragons. Mais il faut absolument que vous vous y preniez là-dessus avec toute la précaution possible, pour ne pas ombrager la susdite cour, ni donner occasion à mes envieux de pouvoir représenter cette affaire comme si je faisais débaucher les meilleurs généraux de la Russie.

J'attends, au reste, au plus tôt possible votre relation sur la manière que j'aurai à prendre pour me rendre favorable les deux frères Bestushev, les conjonctures dans l'Allemagne étant à présent telles que que je pourrais être bien nécessité de faire quelque déclaration vive en faveur de l'Empereur, ce que je ne saurais faire sans être assuré de la Russie.

Nach dem Concept.

Federic.

#### 1172. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 19. August, über die andauernde Weigerung Russlands, dem breslauer Friedensvertrage beizutreten, weil Preussen nicht dem jüngst geschlossenen russisch-englischen Vertrag habe beitreten wollen. Um Bestushews Ausflüchten ein Ende zu machen, geben die Minister anheim, durch Mardefeld die preussische Accession zu dem russisch-englischen Vertrage für den nämlichen Augenblick in Aussicht zu stellen, in welchem Russland dem breslauer Frieden beigetreten sein würde.

Cela est très bien imaginé. Mais vous pouvez compter que tout cela est un jeu concerté du ministère anglais.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (præs. 20. August) am Rande des Berichts.

1173. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD  
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 août 1743.

Je viens de recevoir votre relation du 6 de ce mois,<sup>1</sup> et ce n'a pas été sans quelque surprise que j'y ai vu tout ce qui s'est passé au sujet de l'affaire qui fait à présent tant de remue-ménage là où vous êtes.

L'occasion me paraît néanmoins trop naturelle et trop belle pour que vous n'en dussiez pas profiter pour ruiner à présent le parti autrichien, anglais et saxon dans l'esprit de l'Impératrice et de ceux qui sont accrédités auprès d'elle, et pour les mettre au contraire tout-à-fait dans mes intérêts. C'est pourquoi ma volonté est que vous devez mettre tout en usage pour insinuer adroitement dans l'esprit de l'Impératrice, et de ceux qui ont du crédit, le malin vouloir des cours de Vienne et de Londres, qui ne souhaitent que de voir culbutée l'Impératrice, seulement pour faire remonter au trône le prince Iwan et pour disposer alors de la Russie selon leurs vues; que l'Impératrice a trop de preuves de mon amitié personnelle et de la sincérité de mes sentiments envers elle, ayant fait voir toujours combien ses intérêts me sont chers et combien peu je me suis mêlé des affaires de la maison de Brunswick.

Vous témoignerez même à l'Impératrice, ou à Lestocq, la parfaite obligation que je lui ai de l'ouverture qu'elle m'a fait faire par le sieur Lestocq, touchant l'affaire en question; qu'elle se pourrait tenir assurée de mon amitié et de ma considération parfaite, et qu'elle aurait trop bonne opinion de moi pour ajouter la moindre foi à toutes ces avances et discours ridicules que le marquis de Botta<sup>2</sup> a tenus à ses amies; que je les déteste, et que mon amitié serait inaltérable envers l'Impératrice.

Vous pouvez même insinuer à Sa Majesté Impériale ou à Lestocq, quoique avec assez de secret et de circonspection, et seulement de bouche, que, selon mon avis, il n'y a de meilleur parti à prendre pour elle que d'envoyer le prince Iwan dans quelque partie de la Sibérie où il serait nullement connu, de mettre la Princesse sa mère dans un couvent, et de renvoyer le Prince son mari en Allemagne; que c'est le seul moyen où le crime n'entre point, et par lequel l'Impératrice se mettrait à couvert contre des trames et des brigues qui, sans cela, ne finiraient jamais, et qui pourraient devenir à la fin fatales à l'Impératrice; que c'est l'avis du meilleur ami de l'Impératrice et de la Russie, qui en espère pourtant le retour d'une amitié parfaite de la part de l'Impératrice, et qu'elle voudrait bien ménager cet avis. Outre cela, vous tâcherez de gagner à l'heure qu'il est le ministère par

<sup>1</sup> Mit der Nachricht von der Entdeckung einer Palastverschwörung zu Gunsten des entthroneten Kaiser Iwan. Vergl. Droysen V, 2, 149. — <sup>2</sup> Der nach der Aussage der Verhafteten während seiner Mission in Russland den Unzufriedenen Aussichten auf preussische Unterstützung eröffnet haben sollte.

des présents et des corruptions, pour les mettre dans mes intérêts. Vous mènerez les affaires là que la Russie me donne nommément la garantie de la Silésie, et qu'après cela, elle me laisse agir et faire en Allemagne ce que je pourrais trouver à propos pour mes intérêts et pour le salut et l'honneur du Saint-Empire.

Vous pouvez être assuré que je ne vous donnerai point de démenti dans tout ce que vous promettrez aux ministres russiens pour les mettre dans mon parti et pour détruire le crédit que les Anglais, Saxons et Autrichiens ont eu jusqu'à présent sur eux.

Enfin, vous soufflerez le feu contre mes ennemis ou faux amis, vous battrez le fer pendant qu'il est chaud, de toute manière, et je me remets là-dessus entièrement sur votre fidélité, prudence et savoir-faire, pour que vous ne manquiez point de bien profiter du moment présent pour me rendre un service si signalé que de mener l'Impératrice et son ministère à ce point où je les ai désiré d'avoir depuis longtemps.

C'est à présent le temps, ou ce ne le sera jamais, de lier nos intérêts avec la Russie aussi fortement que possible; faites tous vos efforts pour que je réussisse, et comptez que je ne vous laisserai point sans assistance; en un mot, il faut que nos intérêts et ceux de l'Impératrice soient absolument les mêmes.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1174. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD  
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 21 août 1743.

J'espère que ma lettre du 20 de ce mois, touchant la conspiration qu'on a découverte à Saint-Pétersbourg, vous sera bien rendue. Comme la cour de Vienne, et peut-être celle de Londres, pourraient y être impliquées indubitablement, par les intrigues du marquis de Botta, vous ne manquerez pas de vous servir habilement de cet événement très avantageux à mes intérêts, selon les ordres que je vous ai données à ce sujet.

Vous tâcherez de faire voir par vos amis à l'Impératrice que de toutes les puissances de l'Europe, c'est moi sur l'amitié sincère de qui elle doit compter le plus, intéressé comme je suis, pour sa conservation, qu'elle ne soit pas renversée du trône par le petit Iwan, qui serait toujours une créature de la cour de Vienne, dont l'Impératrice a maintenant des preuves en main de ses mauvaises intentions, par la conduite de son ministre, le marquis de Botta, qui certainement de sa propre tête n'aurait jamais entrepris de se mêler d'une pareille intrigue, s'il n'avait pas eu des instructions secrètes de sa cour pour cela; ce qui devrait faire ouvrir les yeux à l'Impératrice sur ce qu'elle doit attendre de la

reine de Hongrie, et le besoin que l'Impératrice a de se lier plus étroitement avec moi.

Il sera même à souhaiter, aussi, que vous puissiez vous servir de cette occasion et du canal du sieur Lestocq, pour culbuter les frères Bestushew, qui, entièrement attachés à l'Angleterre, seront dans le fond de leur cœur toujours de mes ennemis secrets, quelque mine qu'ils fassent dans leurs détresses du contraire. Mais il faudra de toute nécessité que vous vous y preniez d'une manière bien fine, afin que, si vous deviez échouer dans votre tentative, vous ne vous rendiez les deux Bestushew irréconciliables, et n'ayez le même sort que Chétardie et sa cour, par les intrigues de ces deux frères s'ils restaient en place.

Enfin, il faut de deux choses une, ou que les Bestushew soient culbutés, ou que vous les gagniez, par toutes les façons, pour mes intérêts. Vous tâcherez surtout de cultiver de plus en plus la confidence et l'amitié du sieur Woronzow, et vous mettrez tout en œuvre pour écarter le parti autrichien, anglais et saxon, de manière que je tienne seul le haut bout à la cour russe.

Il m'importe beaucoup que vous exécutez bien mes ordres; c'est le moyen de vous attirer de moi une reconnaissance éternelle.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

#### 1175. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 21 août 1743.

Je vous accorde la permission d'aller faire un voyage vers vos terres en Poméranie pour le temps du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre. Aussi vous ai-je accordé le *Vorspannpass* que vous trouverez ci-clos.

Federic.

J'ai ordonné à Eichel de vous envoyer la copie des ordres que j'ai donnés à Mardefeld, par où vous verrez que j'ai été plus loin que vous encore dans cette affaire. Il faut saisir la balle au bond, je n'épargnerai point d'argent pour gagner à présent la Russie et pour l'avoir toute à moi, et cela en est le vrai temps, ou nous ne réussirons jamais. C'est pourquoi il faudra nous y frayer le chemin, en culbutant Bestushew et tous ceux qui pourraient nous être opposés, car quand nous serons bien cramponnés à Pétersbourg, nous pourrons parler bien haut en Europe.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

#### 1176. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 25 août 1743.

Mon cher Podewils. La révolution de Russie — car j'appelle ainsi un événement qui doit faire changer le système de cette cour — la révolution de Russie, dis-je, est une des conjonctures les plus heureuses qui puissent arriver pour la Prusse dans les conjonctures présentes: j'ai ordonné à Eichel de vous envoyer toutes les instructions et les ordres que Mardefeld à reçus à ce sujet, afin que vous soyez pleinement au fait des mesures que je prends pour le Nord. Si selon toutes les apparences les soins de Mardefeld ne sont pas inutiles, je me verrai en état de jouer un beau rôle en Allemagne, et peut-être même pourra-t-on engager l'Impératrice à fournir des auxiliaires pour soutenir les libertés de l'Empire que les voisins veulent opprimer tour à tour; mais quand même cela ne serait point, vous m'avouez que la marche de 36,000 hommes jusqu'à Minden fera furieusement déchanter le roi d'Angleterre, qui, pour ne point voir ses États héritaires ruinés, se désistera d'une bonne partie de ses projets ambitieux, comme par exemple d'acquérir Hildesheim et Osnabrück, de donner des lois à l'Empire, et d'envahir les États de l'Empereur pour le forcer à une abdication. Il faut que mes troupes s'appellent les troupes de l'Empire, et que, sans commettre des hostilités, je les mette en quartier le long du Weser, et cela au mois d'août de l'année 1744. Ou je suis fort trompé, ou vous verrez que par ce moyen on rendra à l'Empereur ce qui lui appartient, et que peut-être nous y trouverons nos avantages touchant l'Ostfrise, et principalement par la considération que cette démarche me donnera dans l'Empire.

J'ai eu un détail très circonstancié de l'armée de la Reine, par lequel il est clair qu'elle ne consiste qu'en 30,000 hommes de troupes réglées et 4,000 Hongrois. Vous sentez qu'avec aussi peu de ressources on n'entreprend pas de nouvelles guerres, et d'autant moins que je ne commets aucunes hostilités. Vous voyez par cet exposé combien il est nécessaire de faire une montre de vigueur — toujours supposé que les affaires en Russie aillent bien — sans quoi, avec infinité plus de forces, je tomberais ainsi que mon père dans le mépris.

Pour avoir d'autant plus d'adhérents dans l'Empire, il serait bon que le prince Guillaume<sup>1</sup> vînt cet hiver à Berlin, ce que vous pouvez faire par Borcke; je souhaiterais aussi de faire connaissance avec l'évêque de Würzbourg, ce qui pourrait se faire à Baireuth ou Anspach. Écrivez-en à Gotter; je serai à Baireuth le 13 de septembre, après quoi Gotter pourra négocier l' entrevue.

Lorsque nos flûtes seront accordées, l'année qui vient, il faudra que l'Empereur et les princes de l'Empire que l'on pourra trouver me sollicitent d'envoyer mon contingent pour former une armée pour la sûreté de l'Empire; ce seront les réquisitoriaux de l'Empereur dont nous

<sup>1</sup> Wilhelm von Hessen-Cassel.

nous servirons dans le pays d'Hanovre, et tout se fera sous son nom. Et si le roi d'Angleterre veut faire le méchant, son pays sera à jamais perdu pour lui, et le système de l'Empire bouleversé de fond en comble.

Adieu, je serai mercredi<sup>1</sup> à Berlin, où vous m'attendrez dans mon appartement.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1177. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG  
A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 27 août 1743.

Mon cher Rothenburg. Je souhaiterais d'apprendre que toutes vos esquilles fussent une bonne fois sorties de vos plaies, car je vous avoue que je serai en peine pour vous tant que ce bras ne sera pas totalement fermé. Je ne m'étonne point du petit congrès qui se tiendra à Aix,<sup>2</sup> mais il ne produira rien; il en est de cette guerre comme de ces abcès qui se forment, que l'on ne guérit point si on tente de les ouvrir trop tôt, mais où l'on réussit lorsque, après que la matière est bien cuite, on y fait une incision. Ces messieurs vos politiques me font bien de l'honneur de penser à moi pendant que le roi d'Angleterre m'éclipse, mais vous savez qu'en ce monde un chacun a son tour. Je travaille dans mon intérieur: je fais fortifier la Silésie avec tout l'effort possible, je complète mon augmentation, je remplis mes arsenaux et mes magasins, je règle mes finances, je paie les dettes de l'État, et voilà à peu près où se bornent mes occupations, très persuadé que l'on n'est grand au dehors qu'à proportion que l'on est puissant et bien arrangé dans son intérieur.

Le régiment de Würtemberg est complet, à deux cents hommes près; celui de Darmstadt est déjà de neuf cents hommes; les grenadiers de l'augmentation sont complets à peu de chose près. Le régiment de Dossow se forme, et le reste de mes augmentations va fort bien, de façon que sans exagération mes 18,000 hommes seront complets au mois de mai de l'année qui vient.

Je fais un petit voyage à Baireuth et Anspach, pour entendre moi-même la façon de penser des petits princes, et pour pressentir leurs sentiments. Je ne serai de retour que le 24 de septembre, que vous me ferez le plaisir de vous rendre ici.<sup>3</sup> . . . . .

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

<sup>1</sup> 28. August. — <sup>2</sup> Vergl. unten Nr. 1185 S. 415. — <sup>3</sup> Der Schluss ohne politisches Interesse. Vergl. Œuvres de Frédéric le Grand XXV, 525.

1178. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 29. August 1743.

Auf Befehl des Königs ist Klinggräffen in Frankfurt a. M. citissime anzuweisen: „Dass er dem Kaiser sagen sollte, des Kaisers Majestät möchten sich um Gottes willen nicht übereilen und gar zu grosse Avances thun, sonst solches dessen Gegenpartie noch fierer machen und Gelegenheit geben werde, noch immer impertinenter zu werden; dahergegen, wenn der Kaiser sich etwas zurückhielte, die andern allemal glauben würden, dass er noch geheime Ressources wüsste, wodurch sie dann etwas dociler gemachet werden würden. Inzwischen müsste er suchen, eine Association zwischen einigen Churfürsten und Ständen im Reiche zu machen, worzu der Kaiser Pfalz und Hessen leicht würde disponiren können; Württemberg, Anspach, Baireuth hoffe Ich<sup>1</sup> zu schaffen; vielleicht liesse sich auch der Bischof von Bamberg dazu disponiren, und andere mehr. Dergleichen Conföderation müsste der Kaiser zu machen suchen, um eine Neutralitätsarmee zu bekommen; und da Lord Carteret selbst sich verlauten lassen, wie er dergleichen Neutralitätsarmee goutire, so müsste man sehen, ob man nicht die Engländer attrapiren könne, dass sie selbst an dergleichen Armee mitarbeiten hülfen, ohne die eigentliche Absicht davon ihnen merken zu lassen“ . . . .

Auf ein Schreiben des Herzogs Karl Leopold von Mecklenburg soll geantwortet werden, „wie Se. Königl. Majestät glaubten, dass bei einer Generalpacification des Reiches auch des Herzogs Sache<sup>2</sup> am besten in Ordnung zu bringen wäre, so bei den jetzigen verworrenen Umständen nicht wohl geschehen könne.“

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1179. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD  
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 août 1743.

J'ai reçu votre relation du 13 de ce mois. On ne saurait mieux penser que vous le faites sur la conformité naturelle d'intérêts mutuels entre la Russie et moi, et sur la jalouse et l'ombrage que les autres cours en pourraient concevoir. J'ai été même très satisfait des assurances que vous me donnez que je n'ai rien à craindre de la part de la Russie, dans l'état où elle est, et je comprends assez qu'il est de ma convenance que l'Angleterre et la France se contrebalaient l'une l'autre à cette cour. Mais comme il y aurait, pourtant, toujours à craindre que la balance ne puisse être emportée, ou d'un côté ou de l'autre, mon intention est que vous devez profiter du moment présent, si favorable pour mes

<sup>1</sup> Scil. der König. — <sup>2</sup> Vergl. oben S. 365.

intérêts, pour travailler de toutes vos forces afin de rendre les liaisons entre moi et la cour de Russie si parfaites que moi seul, à l'exclusion des autres, sois le plus favorisé, et que j'y puisse faire seul la pluie et le beau temps, selon ma convenance. Encore souhaiterais-je que, si jamais je trouvais nécessaire d'arrêter en Allemagne les desseins trop ambitieux des cours de Vienne et de Londres, je pourrais disposer l'Impératrice alors de faire joindre quelques-unes de ses troupes, ne fussent-elles que 4 ou 5,000 hommes, aux miennes, pour avoir sa part à la gloire d'avoir rendu la paix à l'Allemagne et de l'avoir sauvée de l'oppression dont elle est menacée.

C'est pourquoi je vous ordonne encore une fois d'employer tout votre savoir-faire dans le moment présent, pour me gagner absolument la cour de Russie, et de n'épargner rien de tout ce que vous trouverez à propos pour y réussir. Aussi, pour vous mettre en état d'y employer des moyens efficaces, ai-je fait ordonner en secret au comptoir de Splitterber à Pétersbourg de payer sur vos ordres jusqu'à 20,000 écus, dont vous pourriez disposer pour réussir dans ce que je désire, et en cas même que cette somme ne puisse suffire, je ferai remettre encore autant, pour que vous ne manquiez pas dans votre coup, étant persuadé moi que c'est l'heure de berger où il faut que j'aille la Russie, ou que je ne l'aurai jamais.

P. S.

Je viens d'envoyer par le colonel Gape un petit présent d'armes à feu pour le sieur de Brummer, ce que vous pourrez dire préalablement à celui-ci. Comme j'ai aussi écrit à l'Empereur pour qu'il ne fasse plus de difficulté de donner le titre de *Sa Majesté Impériale* à l'impératrice de Russie, au moins par sa chancellerie domestique, j'espère que cela ne sera pas sans effet, et vous pouvez bien faire usage de cette mon attention pour tout ce qui peut faire plaisir à l'Impératrice. Au reste, j'attends tout de votre fidélité et savoir-faire, pour que je vienne à mon but selon les instructions que vous avez reçues de ma part; surtout, vous tâcherez d'éloigner et de culbuter ceux qui nous sont en chemin.

Federic.

Nach dem Concept; das P. S. nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

#### 1180. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Heusinger berichtet, Kopenhagen 24. August: „La cour de Danemark se croit en droit de demander un dédommagement des dépenses qu'elle a faites à l'occasion de la succession de Suède.“ Man versichert, dass Dänemark die Abtretung aller Besitzungen des Hauses Got-

Charlottenburg, 30. August 1743.

Er soll sie sonder den aller-geringsten Zeitverlust desabusiren und ihnen die bündigsten Versicherungen geben, dass Ich an allen den dänischen Händeln nicht den

torp in Deutschland fordert, und dass es im Einvernehmen mit Frankreich handelt. Der englische Gesandte Titley und der russische, Korff, sind sehr beunruhigt, um so mehr als Cheusses aus Berlin gemeldet haben soll, der König habe sich sehr günstig für Dänemark ausgesprochen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

#### 1181. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Beess berichtet, Dresden 27. August: Durch einen mit dem Secretär des Pater Guarini befreundeten Vasallen des Königs ist ihm die Mittheilung gemacht worden, „que par les instigations et sous les auspices du Pape et par l'entremise d'un noble Vénétien . . . la reine de Hongrie avait proposé à cette cour de conclure une alliance avec elle aux conditions suivantes, savoir que, comme la Reine . . . avait le dessein, dès qu'elle aura fait sa paix avec la France, de tomber sur la Silésie et de la reprendre, dans le même temps 30,000 Russiens doivent attaquer le royaume de Prusse, tandis que la Suède, excitée par la Russie, fera un transport de ses troupes à Stralsund pour récupérer la Poméranie, et que, pour mettre le comble, les Saxons feront une irruption dans le duché de Magdebourg.“

Mündliche Resolution (praes. 31. August). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

#### 1182. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 1er septembre 1743.

Mon cher Rothenburg. Vous recevrez ma lettre sur votre retour, à ce que je pense, car vous partez demain. Je souhaite de tout mon cœur que votre santé se remette tout-à-fait, car personne assurément n'y prend plus de part que moi.

Vous aurez assurément vu par le mémoire du comte de La Marck que les Français voudraient beaucoup que je leur tirasse l'épine du pied; <sup>1</sup> il y a dans toutes les choses qu'il dit quelque peu de vérité,

<sup>1</sup> Ueber Voltaire's Bemühungen in dieser Richtung im September 1743 vergl. Euvres de Frédéric le Grand III, 23; XXII, 141.

geringsten Theil nähme noch nehmen würde.

Ich glaubte wohl, dass von einem Pfaffen oder auch wohl in Dresden dergleichen Project gemacht sein könnte, so wie es der dortige Hof zu haben wünschte; es wäre aber so gefasset, dass es nach denen jetzigen Conjoncturen in den mehrsten Umständen chimérique und impracticabel wäre, daher er nur kein Geld daran wenden möchte, solchen praetendirten Tractat zu bekommen.

mais cet homme connaît si peu mon état, mon système, et la politique convenable au bien du pays, qu'il raisonne à peu près comme un gazetier. Il me semble que l'on peut assez s'en rapporter à moi. Je n'ai point jusqu'à présent négligé mes intérêts, mais je suis toujours du sentiment qu'il faut avoir tous ses arrangements domestiques faits, avant que de penser aux extérieurs. Neisse, Glatz et Cosel ne s'acheveront que l'année qui vient, mon augmentation ne sera faite qu'au printemps prochain, et 18,000 hommes de plus valent seuls la peine qu'on les attende; enfin, je n'ai jamais vu que l'on fait le procès politique à quelqu'un pour avoir commencé la guerre trop tard, mais il faut être patient et attendre les conjonctures, et je suis bien aise de voir que dans cette occasion je retiens mieux ma vivacité naturelle que le public ne l'augure.

J'espère que nous aurons un baladin et une cabrioleuse, sans quoi notre opéra aura l'air un peu déshabillé. Votre lettre anonyme est tout au mieux, je crois qu'elle portera coup. Adieu, cher ami, au plaisir de vous revoir.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

### 1183. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 1. September 1743.

Der König befiehlt, Finckenstein in Kenntniss zu setzen: „Wie es bei seinen vorigen Instructionen bliebe, indessen, soviel seine Conversations mit Lord Carteret beträfe, so sollte er darunter einen andern Ton nehmen, sich gegen denselben réservé und mysterieux stellen, ganz froid und durch einen Haufen si und mais mit ihm sprechen, als ob er besondere Mystères couvire, und also sehen und berichten, was dieses vor einen Effect auf gedachten Lord Carteret thun würde.“ . . .

An Chambrier in Paris soll geschrieben werden: „Wie er an Amelot nur gerade weg sagen könnte, dass des Kaisers Conduite nicht zu desapprobiren wäre;¹ man wüsste, wie schändlich Frankreich den Kaiser verlassen hätte, daher dieser wohl was thun müssen; inzwischen hätte er sich dennoch mit der Königin von Hungarn noch auf nichts eingelassen und thäte alles mögliche, um Frankreich zu menagiren. Es würde daher die Kron Frankreich Ursach haben, den Kaiser nicht so ganz und gar zu plantiren, sondern ihm wenigstens Subsidien zu geben,

¹ Amelot hatte sich gegen Chambrier sehr missliebig über den Kaiser und seine Verhandlungen mit England und dem wiener Hofe geäussert. „La confiance est si alterée entre les deux puissances“ (Frankreich und Baiern) „qu'il est presque impossible que les choses puissent se redresser entre elles avec solidité“ (Bericht Chambrier's, Paris 23. August).

dass er subsistiren könnte, damit er nicht par désespoir sich ganz und gar in die Arme der Feinde von Frankreich werfen und in alle Conditiones entriren müsste, welche diese ihm vorschreiben würden, welches gewiss auf Frankreich einen sehr übeln Effect thun könnte. Mit Défaites wäre es nicht ausgerichtet, und möchte M. Amelot glauben, dass die auswärtigen solche nicht vor baar Geld annähmen, sondern das Procedere von Frankreich gegen den Kaiser gar anders einsähen, als dass sie sich mit allen Défaites abspeisen lassen sollten.

An den p. von Klinggräffen sollte demnächst ein Extract aus des p. Chambrier Relation, sehr wohl chiffrirret, communiciret werden, mit dem Beifügen, wie er Gelegenheit suchen sollte, den Kaiser darüber allein und en secret zu sprechen, und zu insinuiren, dass derselbe wenigstens noch zur Zeit eine Thüre mit Frankreich offen behalten und suchen möchte, von daher die Continuation der Subsidien zu erhalten, um nicht nöthig zu haben, sich der österreichischen Partie gänzlich in die Hände zu werfen, wie er denn den Kaiser bestens erinnern möchte, sich darunter nicht zu übereilen, sondern nur Geduld zu haben, bis seine Freunde im Stande wären, sich seiner mit behörigem Nachdruck anzunehmen.“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

### 1184. AU MINISTRE D'ÉTAT DE BORCKE A BERLIN.

Borcke berichtet, Berlin 2. September: „Votre Majesté aura vu par les derniers rapports de Klinggräffen que l'Empereur goûte fort l'idée d'une association à ménager entre les États de l'Empire, pour barri le despotisme de l'Angleterre et de la cour de Vienne.“ Wenn der Kaiser zuerst mit Sachsen zu unterhandeln die Absicht hat, so fürchtet Borcke, dass die Verhandlung alsbald in Wien und London bekannt sein wird.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

Il faut commencer par le Palatin, le prince Guillaume, l'évêque de Bamberg, le Württemberg; et ensuite la Saxe.

Fr.

### 1185. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A AIX-LA-CHAPELLE.

Charlottembourg, 3 septembre 1743.

J'ai reçu votre lettre du 26 du mois d'août passé. J'approuve fort tout ce que vous avez fait au sujet du courrier que le sieur de Klinggräffen avait envoyé vers Aix-la-Chapelle; aussi ai-je déjà ordonné à la Legationscasse de vous rembourser les cent écus que vous avez avancés à ce courrier pour le faire aller vers ici.

Il n'y a pas la moindre apparence qu'il se doive traiter des affaires entre tous ces ministres étrangers qui sont actuellement à Aix, et si le gazetier de Cologne a mis sur votre compte que vous n'y étiez que pour épier les allures de ces ministres étrangers, il faut le laisser parler comme un menteur privilégié, et s'en moquer. Cependant, pour éviter même les apparences comme si ce misérable avait rencontré juste, mon intention est que vous ne deviez point vous mêler ni en noir ni en blanc d'aucune affaire, ni même en parler à qui que ce soit, et s'il arrivait que quelqu'un des ces ministres voulût vous parler sur des affaires, vous lui direz tout net qu'on peut croire que je connais assez mes intérêts, que des particuliers se blousent très souvent terriblement s'ils veulent pénétrer les raisons pourquoi les souverains font ou omettent quelque chose, et qu'après tout vous n'êtes instruit sur aucune affaire. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic

Nach der Ausfertigung.

1186. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD  
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 septembre 1743.

J'ai vu par votre dépêche combien l'Impératrice s'intéresse pour le prince George de Holstein-Gottorp, pour qu'il ait le régiment de Holstein que je viens de prendre dans mon service, et les propos que le baron de Brummer a tenus là-dessus. Les arrangements que j'ai déjà faits au sujet de ce régiment, avant que d'être informé des intentions de Sa Majesté Impériale, et la considération que ledit prince a plus d'inclination pour le service de la cavalerie, sont des obstacles qui m'empêchent que je puisse me prêter à ce sujet aux désirs de l'Impératrice. Cependant, pour marquer en tout l'attention particulière que j'ai pour tout ce qui lui peut faire plaisir, je fais actuellement des arrangements pour que ce prince doive être pourvu incessamment d'un régiment de dragons, ce que vous pourriez déclarer à la cour où vous êtes, me flattant au reste que Sa Majesté Impériale en sera satisfaite.

Je viens d'être informé, d'une manière à n'en pouvoir douter, que la cour de Saxe se donne sous main et en secret beaucoup de mouvements pour faire agréer à l'Impératrice un mariage entre le grand-duc de Russie et une princesse fille du roi de Pologne. On a chargé à cette fin le baron de Gersdorf à son départ pour Pétersbourg d'un portrait de la princesse Marie-Anne, et le comte de Keyserlingk, plus dévoué aux intérêts de la cour de Dresde qu'à ceux de la Russie, et très sûrement, à ce qu'on sait, pensionnaire du roi de Pologne, travaille avec ardeur pour faire réussir ce mariage. Il est vrai que je suis averti en même temps que l'Impératrice doit être encore bien éloignée à goûter ce mariage, et que, lorsqu'on lui en a fait l'ouverture, elle se doit être excusée d'y répondre catégoriquement, sous prétexte de la grande

jeunesse du Prince son neveu. Toute cette apparence que l'Impératrice n'agrèera point ce mariage, ne doit cependant relâcher rien de l'attention que je vous ai ordonné de prêter pour que le Grand-Duc ne soit pas marié à une princesse d'une maison envieuse de moi ou contraire à mes intérêts, et vous devez travailler de votre mieux pour éloigner même l'apparence d'un pareil mariage. C'est pour cela qu'il faut insinuer adroitement tant à l'Impératrice qu'aux sieurs Woronzow et Lestocq, que, selon moi, l'intérêt de l'Impératrice demande absolument, si elle veut rester la maîtresse du Prince son neveu, qu'elle ne le marie jamais à une princesse d'une grande et puissante maison, mais au contraire à une princesse d'un des princes médiocres de l'Allemagne, qui aurait alors toute l'obligation à l'Impératrice seule d'avoir fait sa fortune, et qui ne lui pourrait jamais causer de l'ombrage ni former un parti contre elle.

Nach dem Concept.

Federic.

1187. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 26. August: „Le plan sur lequel on négocie avec le roi de Sardaigne est de lui abandonner le Milanais, si on ne peut pas l'avoir autrement, et que l'Infant aura la Toscane avec les duchés de Parme et de Plaisance, dont sera détachée une petite partie pour le duc de Modène . . . Le Pape tirerait aussi parti par l'acquisition de Mantoue et du duché, qu'on lui ferait tomber entre les mains pourvu qu'il cédât au duc de Modène le duché de Ferrare et le comté de Comachio, auquel cas ledit Duc tiendrait quitte l'Infant de la partie du Parmesan qui devrait lui être donnée.“

Potsdam, 7 septembre 1742.

J'ai bien reçu votre dépêche du 26 du mois d'août passé, touchant le nouveau traité qui doit être conclu entre la France et l'Espagne, et celui qui se négocie actuellement entre ces deux couronnes et le roi de Sardaigne. C'est une chose sûre que, si la France peut parvenir à finir heureusement cette négociation de la manière que vous me la mandez, elle ferait un coup de parti qui dérangerait infinité les desseins de la reine de Hongrie et de ses alliés. C'est pourquoi vous devez prêter toute votre attention sur ce qui se passera là-dessus, et m'en informer au plus tôt possible, en cas qu'un pareil traité parvînt à sa consistance.

Federic.

Nach dem Concept.

## 1188. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Borcke berichtet, Berlin 7. September: „La bombe a crevé à Pétersbourg... L'Impératrice ordonne à son ministre à Vienne, le sieur Lantschinski, de demander à la reine de Hongrie une satisfaction éclatante des trames indignes que le marquis de Botta a jouées pendant son séjour en Russie. .... En attendant, ledit marquis de Botta a été à ma porte aujourd'hui sans me trouver.“

Potsdam, 8. September 1743.  
Wenn Botta gegen ihn davon spricht, so kann er sich gegen denselben dahin aussern, dass es Mir leid thäte; inzwischen, wenn die Sache wahr und alles an dem wäre, so wäre sie hässlich und gegen alles droit des gens, Mir aber müsste es nicht anders als sehr ohnangenehm sein, dass er Mich darein meliret und auf eine indecente Art Mich dabei traduciret; aus welchem allem Ich nothwendig urtheilen müsste, dass er eine schlechte Intention wegen Meiner gehabt haben müsste.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 1189. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Mardefeld berichtet, Petersburg 24. August, dass Brummer, nachdem die Kaiserin sich gegen eine Verbindung des Bischofs von Lübeck, präsumtiven Thronfolgers von Schweden, mit einer englischen Prinzessin ausgesprochen hat, die Wahl auf eine dänische zu lenken beabsichtigt. Mardefeld fürchtet, dass dies dem Könige nicht genehm sein wird.

Wenn es allenfalls eine dänische Prinzessin wäre, würde Ich soviel nicht darnach fragen; nur keine französische, englische noch sächsische.

Mündliche Resolution (prae. 9. Sept.). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 1190. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 9. September 1743.

Nachdem der König durch den Grafen Otto Podewils<sup>1</sup> erfahren, „wie die englische Faction in Holland unter der Hand aussprengte, dass Se. Königl. Majestät an der zu Petersburg entdeckten Conspiration mit Theil hätten,“<sup>2</sup> so soll der Minister für die Verbreitung eines Zeitungs-

<sup>1</sup> Der Gesandte war zur Zeit in Berlin. Vergl. oben S. 401. — <sup>2</sup> Vergl. oben S. 406.

artikels über diese Angelegenheit „in Deutschland und sonderlich in den Reichsstädten“ Sorge tragen.<sup>1</sup>

Da der russische Hof in Wien über Botta Beschwerde führen lässt, „so finden Se. Königl. Majestät nunmehr keinen weitern Anstand, dasjenige an den Herrn von Mardefeld ergehen zu lassen, was des Herrn Grafen von Podewils Excellenz vor einigen Wochen bereits zur Expedition angegeben, aber auf Sr. Königl. Majestät Befehl dermalen geändert worden, nämlich dass der Herr von Mardefeld bei dem russischen Hofe dahin antragen möchte, Sr. Königl. Majestät diejenige Punkte zu communiciren, worinnen der Marquis de Botta des Königs Majestät bei der vorgewesenen Conspiration meliren wollen.“

Auch Dohna in Wien soll jetzt angewiesen werden, „über dieses Betragen des Marquis de Botta nunmehr Beschwerde zu führen, und dass des Königs Majestät daraus eine übelre Intention gegen Dieselbe urtheilen und Sich dahero billig sehr defiren müssten.“....

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

1191. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD  
A SAINT-PÉTERBOURG.

Baireuth, 14 septembre 1743.

J'ai reçu votre lettre du 27 d'août passé. Si le comte Sawa-Ragushinski est déterminé de venir s'établir avec son bien dans mes États, je ne ferai point de difficulté de lui permettre d'avoir un prêtre de la religion grecque.

Je suis fâché d'apprendre que le tour malicieux et infâme que l'Italien a pris, en me mettant en jeu dans son détestable complot, ait causé quelques inquiétudes à l'Impératrice sur mon sujet, et vous devez travailler de votre mieux pour en désabuser tout-à-fait l'Impératrice. J'ai même ordonné qu'on vous donne des instructions pour demander à la cour de Russie tous les points où le marquis de Botta m'a mêlé dans ce qu'il a trame, afin que j'en puisse demander une satisfaction éclatante à la reine de Hongrie. Au reste, comme vous êtes assez instruit par mes ordres antérieurs sur tout ce que vous avez à faire, je n'attends que de bonnes nouvelles au plus tôt possible.

Nach dem Concept.

Federic.

1192. AN DEN BISCHOF VON BAMBERG UND WÜRZBURG IN  
WÜRZBURG.<sup>2</sup>

Anspach, 17. September 1743.

Hochwürdiger, besonders lieber Freund. Ew. Liebden an Mich abgeschickter Generalfeldwachtmeister und Kämmerer Freiherr von Hutten

<sup>1</sup> Vergl. Preussische Staatsschriften I, 383. — <sup>2</sup> Vergl. oben S. 409.

27\*

hat Mir nebst Ueberreichung Dero Schreibens vom 16. d. solche an genehme Contestationes von Dero Mir zutragenden unveränderlichen Freundschaft gemacht, dass Ich um so weniger Mich entbrechen kann, Ew. Liebden Mein darob schöpfendes Vergnügen hiedurch zu erkennen zu geben, und Deroselben anbei vor Dero gütiges Erbieten, bei Meiner jetzigen Anwesenheit in Dero Nachbarschaft alles, was zu meiner Bequemlichkeit gereichen könnte, gerne beitragen zu wollen, verbundenen Dank zu erstatten. Ich bedaure nur, dass Ew. Liebden Gesundheitszustand Mir das Vergnügen nicht gönnen wollen, Dieselbe allhier mündlich von Meiner vor Ihro hegenden Hochachtung zu versichern. Inzwischen wird Ew. Liebden Generalfeldwachtmeister und Kämmerer Freiherr von Hutten bei seiner Zurückkunft nicht ermangeln, Ew. Liebden von Meinen gegen Dieselbe hegenden reciproquen und unveränderlichen Sentiments den behörigen Rapport zu erstatten, worauf Ich Mich, wie auch auf dasjenige, so Mein Oberhofmarschall und Wirklicher Geheimer Etatsminister Graf von Gotter annoch Ew. Liebden zu eröffnen die Ehre haben wird, schliesslich beziehe, und anbei mit vollenkommner Hochachtung verbleibe Ew. Liebden freundwilliger Freund

Nach dem Concept.

Friderich.

1193. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Anspach, 17 septembre 1743.

Monsieur mon Frère. Venant de recevoir la lettre de Votre Majesté Impériale du 14 de ce mois, on ne saurait être plus sensiblement touché que je l'ai été, en y voyant de nouvelles marques de la continuation de Sa confiance envers moi, dont je ne ferai point d'autre usage que celui de La convaincre de plus en plus de la sincérité de mes sentiments et de l'attachement inviolable à Sa personne et à Ses intérêts qui ne finira qu'avec ma vie.

Comme Votre Majesté Impériale désire de savoir mes sentiments sur la position que Ses troupes auraient à prendre relativement d'une armée d'association, et sur les quartiers d'hiver où Ses troupes se pourraient mettre, si l'armée autrichienne se rapprochait du Danube, après avoir fini ses opérations, j'ai l'honneur de Lui dire que, selon mon avis, le service de Votre Majesté Impériale demanderait de faire camper ou cantonner Son armée là où elle est, jusqu'à ce que les troupes anglaises et autrichiennes commencent à régler leurs quartiers d'hiver. Et comme il est presque indubitable qu'elles les prendront dans les États de quelque prince neutre de l'Empire, Votre Majesté Impériale serait autorisée alors d'agir de la même manière par rapport à Son armée, où, selon mes idées, la position la plus convenable serait de la mettre en quartiers d'hiver dans l'évêché d'Eichstätt, dans les territoires des

ville de Nuremberg, de Francfort, et autres villes d'Empire ou moindres États, position par laquelle les puissants États de l'Empire ne seraient point offensés, et qui serait autorisée par l'exemple des Autrichiens et de leurs alliés. Au reste, le maréchal comte de Seckendorff, à qui je me suis expliqué amplement, ne manquera pas de faire son rapport détaillé à Votre Majesté Impériale sur tout ce que je crois nécessaire pour le bien de Ses intérêts, à quoi je n'ai rien à ajouter, sinon que je ne saurais assez La prier de ne Se pas trop presser sur la paix qu'on pourrait Lui proposer, étant bien persuadé qu'Elle ne risquera jamais rien, si Elle prend patience encore une année, pour voir de plus près quelle face les affaires pourront prendre pendant ce temps-là. Votre Majesté Impériale pardonnera au zèle que j'ai pour Ses intérêts la liberté que je prends de Lui donner ce conseil, et je La prie d'être persuadée que c'est avec un attachement inaltérable et des sentiments de la plus haute estime que je serai à jamais, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1194. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A ANSPACH.

Anspach, 17 septembre 1743.

Monsieur le comte de Seckendorff. Étant véritablement touché de la continuation de la confiance que Sa Majesté Impériale veut bien avoir en moi dans l'état critique de ses affaires, et de ce qu'elle daigne de savoir mes sentiments sur les articles que je viens de voir dans votre représentation en date de 16 de ce mois, je n'ai pas voulu manquer de vous dire que, quant à l'article 1<sup>er</sup>,<sup>1</sup> Sa Majesté Impériale sera parfaitement persuadée de mon attachement sincère et fidèle, par tout ce que j'ai fait jusqu'ici pour l'avancement de ses intérêts, en quoi, en bon patriote, je ne cesserai point, autant qu'il me sera possible.

Quant à l'article 2, touchant l'armée d'association pour la sûreté de l'Empire, vous conviendrez vous-même que, la saison étant trop avancée pour qu'on puisse former de pareille armée, ce serait gâter absolument les affaires de l'Empereur et ruiner celles de ses véritables amis, si on y voulait travailler à présent. Mais, selon mon avis, le temps le plus propre pour mettre cette affaire sur le tapis et pour la mener à son exécution, sera vers le printemps prochain, et ce sera alors que je pourrais manifester mes sentiments. Il serait pourtant nécessaire de travailler, en attendant, sous main pour gagner le cercle de Franconie et surtout l'évêque de Würzburg, ce qui ne manquerait pas d'être d'un grand poids auprès des autres cercles de l'Empire.

<sup>1</sup> Die Bitte des Kaisers, der König möge, ohne den Degen ziehen zu sollen, die Feinde durch Verhandlungen zur Nachgiebigkeit veranlassen.

Quant à l'armée de l'Empereur, je suis d'opinion qu'il sera indispensablement du service de l'Empereur de la faire camper ou cantonner là où elle est, jusqu'à ce que les troupes anglaises ou autrichiennes commencent à entrer dans des quartiers d'hiver. Et comme il est impossible que ces troupes ne doivent pas prendre les leurs dans des États de quelque prince neutre de l'Empire, cet exemple autoriserait alors l'Empereur de mettre pareillement son armée dans des quartiers d'hiver sur les territoires de quelques États neutres, à quoi les plus propres seraient l'évêché d'Eichstdt, les territoires des villes de Nuremberg, Francfort, et autres villes d'Empire ou de petits États, pour ne pas offenser les puissants États de l'Empire.

Au reste, je ne saurais omettre ici de vous dire que je crois nécessaire que l'Empereur tâche de se rapprocher un peu plus de l'impératrice de Russie, sans lui demander pourtant d'abord ni troupes ni subsides. Le moyen le plus sûr pour parvenir à cette fin serait, si l'Empereur voulait donner le titre d'impératrice à la souveraine de la Russie, du moins de sa chancellerie domestique, promettant en même temps qu'il s'employerait auprès de l'Empire pour qu'il la reconnût de la même manière. Cette démarche, qui en soi n'est qu'une vétile, ouvrirait à l'Empereur la correspondance avec la Russie, qui ne saurait être que d'un très bon effet pour les intérêts de l'Empereur. Je suis avec des sentiments d'estime votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

#### 1195. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Anspach, 19 septembre 1743.

Monsieur mon Frère. Pendant mon séjour d'ici étant venu à ma connaissance que l'armée de Votre Majesté Impériale sous les ordres du maréchal de Seckendorff n'en était campée qu'à quatre lieues, je n'ai pu me refuser la satisfaction de l'aller voir.

L'attachement que j'ai pour tout ce qui regarde Votre Majesté Impériale et Ses intérêts, me fait prendre la liberté de Lui rapporter la véritable situation où j'ai trouvé actuellement cette armée, à laquelle j'ai observé qu'il manque jusqu'à 8,000 hommes de son état complet. Les soldats communs m'ont paru assez bons et de bonne volonté, mais de ce qu'il y a d'officiers, la plupart m'en a paru si pitoyable que je crois qu'il sera d'une nécessité indispensable d'en faire quelque réforme, puisqu'il y en a beaucoup ou de fort basse extraction, ou de vieux et incapables, ou d'autres qui sont peu propres pour le service, et dont on se peut passer de bon droit. Je me suis expliqué sur ce que j'en pense à Son maréchal de Seckendorff, et je lui ai donné des ouvertures d'où il pourrait tirer de bons officiers, capables au service, et, si j'ose

le dire, il me paraît que Votre Majesté Impériale ferait bien, s'il Lui plaisait de laisser sur cela à ce maréchal les mains un peu plus libres, pour qu'il pût congédier ceux des officiers dont il n'y a pas moyen de tirer service, et de placer d'autres, capables au métier, étant certain que sans un pareil changement Elle ne pourra jamais compter sur Son armée.

Un mouvement tout pur pour les intérêts de Votre Majesté Impériale m'a obligé de Lui mander tout naturellement ces circonstances, et Elle me permettra de Lui renouveler à cette occasion les sentiments d'estime, de considération et d'attachement avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

#### 1196. AU MINISTRE D'ÉTAT DE BORCKE A BERLIN.

Borcke übersendet, Berlin 12. September, ein Mémoire des schwedischen Gesandten von Rudenschöld, die Massnahmen Dänemarks behufs Herbeiführung der Wahl des dänischen Kronprinzen zum Thronfolger in Schweden betreffend. „Il conclut par prier Votre Majesté de la part de sa cour de vouloir bien faire des déclarations sérieuses à celle de Danemark et la déhorter de toute entreprise qui pourrait troubler la tranquillité du Nord et y allumer de nouveau le feu de la guerre.“

Il me convient de voir leurs affaires brouillées; ainsi, on peut répondre que je me mêlerais volontiers de leurs affaires, si l'intérieur de l'Allemagne était en paix, mais que la patrie emportait actuellement toute mon attention; que je ne pourrais faire de déclaration au Danemark sans la soutenir, et que la situation de l'Allemagne ne me le permettait pas, mais que, s'ils voulaient ma médiation lorsqu'ils en seraient à ces termes, je la leur offrais de bon cœur.

F.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts. Ohne Datum und Praesentatum.

#### 1197. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 25. September 1743.

Der König befiehlt, dass Borcke dem Marquis Botta zu vernehmen gebe, Se. Königl. Majestät wolle das, was sich bei der am russischen Hofe angestellten Untersuchung ergeben habe, „zwar vor der Hand noch an seinen Ort gestellet sein lassen,“ Botta aber würde wohl thun, „seine Sachen zu reguliren und auf das fordernste nach Wien zu

schreiben, um seinen Rappell je eher je lieber zu erhalten.“ Der König hoffe, „er werde sich von selbst fassen und sich Sr. Königl. Majestät, wenn Sie nach Berlin kommen sollten, soviel nur immer möglich wäre enthalten.“ Der König wolle aus Rücksicht auf den wiener Hof diese höchst odieuse Sache auf eine gute Art abgethan sehen.

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

1198. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt 14. September, über die Bemühungen des Kaisers für die Bildung einer Association der Reichskreise. „L'Empereur ne se précipitera pas et suivra exactement les conseils de Votre Majesté, en qui il met toute son espérance.“

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 27. Sept.) am Rande des Berichts.

L'Empereur fait à merveille. Si les Anglais parlent de cette association des cercles, on peut leur répondre que c'est, en conséquence de l'idée de milord Carteret, une armée de neutralité.

1199. POINTS SUR LESQUELS LE MINISTÈRE PRUSSIEN DOIT TRAVAILLER.

Potsdam, 27 septembre 1743.

Il est d'une nécessité absolue que la paix générale ne se fasse point à l'exclusion de la Prusse, ou, pour le dire en un mot, il faut que la Prusse fasse la paix comme bon lui semble; premièrement, pour consolider par toutes les garanties des puissances de l'Europe l'acquisition de la Silésie; en second lieu, pour s'attacher les princes de l'Allemagne et l'Empereur; en troisième lieu, pour arracher cette palme aux mains du roi d'Angleterre, que la Prusse doit toujours regarder comme étant par principe ennemi de l'agrandissement et de la prospérité d'un voisinage aussi redoutable; ensuite, par tous les avantages que l'ouvrage de la paix peut procurer à la Prusse pour ses prétentions, pour cent petits arrangements, et principalement pour l'influence considérable que cette médiation nous donnera pour un empereur futur à élire ou à réprouver dans la suite du temps.

Il est encore une réflexion bien puissante, et qui, si je dois le dire, est la principale de toutes. Elle regarde l'envie démesurée que témoigne la cour de Vienne de dépouiller l'Empereur de la Bavière, ce qui sousentend la seconde intention, de l'obliger, par cette destitution de tout secours, à résigner la dignité dont les Électeurs l'ont revêté: si la Prusse souffre cette abdication, il vaut autant se livrer, pieds et poings liés, entre les mains de ceux qui sont ses plus irréconciliables ennemis.

Il s'agit donc de savoir quels sont les vrais moyens qu'il faut employer pour parvenir à ce but salutaire pour l'Europe, glorieux pour la Prusse, et utile encore pour la Prusse. Les voies de la négociation ont échoué jusqu'à présent, et des négociations sans armes font aussi peu d'impression que des notes sans instruments. Il s'agit donc de donner du poids et de la valeur aux propositions de médiation que l'on veut faire, et il s'agit de mettre une armée en campagne à l'abri du nom de l'Empire. La grande difficulté se rencontre à réunir tant de têtes différentes, et à faire comprendre à la partie intéressée le péril où elle s'expose si elle agit autrement. Mais comme les raisons des maux à venir touchent moins que l'intérêt présent, il serait fort difficile de faire résoudre certains princes à fournir leur contingent, si l'on ne trouve le moyen de leur fournir de l'argent en même temps. C'est ce qui tomberait sur l'Empereur, ou pour mieux dire sur la France. Il faut donc que l'on instruise les ministres de l'Empereur pour qu'ils dressent un plan à cette fin et l'envoient à Versailles, pour que l'on donne des subsides, sous le nom de l'Empereur, au Palatin, à la Hesse, un présent à la duchesse de Würtemberg, une corruption pour la philosophique duchesse de Gotha etc.

Si l'on prend dès ce jour des arrangements en conséquence, je pourrais au mois de juillet de l'année 1744 me trouver à la tête des plus considérables forces de l'Empire, et obliger par conséquent le roi d'Angleterre et la reine de Hongrie de recevoir les conditions de paix qu'on leur prescrira. Les Hollandais se joindront à l'Empire, et la maison prussienne sera l'arbitre d'un arrangement qui fixera pour une période la situation de l'Europe. Tout donc ce qui peut avoir connexion à ce plan doit être pris vivement à cœur par le ministère prussien, et il doit travailler nuit et jour pour raffiner encore sur d'autres moyens qui peuvent y contribuer.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung.

1200. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 28 septembre 1743.

Comme vous me marquez par votre dépêche du 10 de ce mois, que je viens de recevoir après mon retour de Baireuth, que l'Empereur souhaite fort de savoir mes sentiments sur les quartiers d'hiver pour ses troupes, je veux bien vous dire que je me suis déjà expliqué à ce sujet vers le maréchal de Seckendorff, lorsque je l'ai vu à Anspach, et que je me suis même offert de donner des quartiers d'hiver à un des régiments de cavalerie de l'Empereur dans ma province de Clèves, moyennant pourtant qu'il paie la subsistance.

Je ne doute nullement que ledit Maréchal n'en ait déjà fait son rapport à l'Empereur, et vous verrez de quelle manière on s'expliquera là-dessus envers vous.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1201. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE FINCKENSTEIN A MANNHEIM.

Potsdam, 28 septembre 1743.

Votre dépêche du 20 de ce mois m'a été rendue, sur laquelle je vous dirai que vous devez tâcher de votre mieux de savoir les conditions du traité que le roi de Sardaigne vient de conclure avec la reine de Hongrie.<sup>1</sup>

Quant à la négociation de la paix entre l'Empereur et ladite reine, mon intention est que vous devez y aller tout doucement et sans vous presser; aussi en parlerez-vous au lord Carteret avec indifférence, à qui pourtant vous pourriez dire par manière de discours que, s'il voulait agir avec effet contre les Français, il serait absolument nécessaire d'en détacher l'Empereur en le contentant sur ses demandes.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1202. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 28 septembre 1743.

Vos relations à mes mains propres du 3, 7 et du 14 de ce mois m'ont été bien rendues, et j'ai trouvé leur contenu si satisfaisant pour moi que j'ai tout lieu d'espérer que, de la manière dont vous vous êtes pris, pour exécuter ce que je vous ai ordonné et pour parvenir au but que je désire, on ne saurait mieux faire que vous avez fait jusqu'à présent. Aussi suis-je persuadé que vous ne resterez pas en si beau chemin, ni ne ferez les choses à moitié, mais que plutôt vous continuerez à travailler de toutes vos forces pour réussir sur tous les points que je vous ai marqués par mes précédentes, en quoi je vous aiderai en tout ce que vous désirerez; et vous pourrez être assuré de toute ma reconnaissance pour des services si grands et signalés que vous venez de me rendre, ne désespérant point que vous surmonterez par votre application et savoir-faire toutes les difficultés que vous pourriez rencontrer dans votre chemin.

<sup>1</sup> Vertrag von Worms 2./13. September. Siehe Traités publics de la royale maison de Savoie, Turin 1836, III, 7 ff. Die englisch-österreichische Zusatzdeclaration von demselben Tage und die Convention zwischen England und dem wiener Hofe, Worms 14. October, nur bei Arneth II, 525 ff.

Je suis charmé d'apprendre que les sieurs de Brummer et Lestocq se prêtent avec autant de facilité à tout ce que vous souhaitez d'eux, et il serait superflu de vous recommander de les entretenir dans ces bons sentiments, par tous les moyens convenables, mais je crois que le dernier n'a pas accusé juste quand il vous a assuré qu'il n'y avait point d'article secret, dans l'alliance entre la cour de Russie et celle de Londres, où il soit parlé de la garantie d'Hanovre, sachant moi de science certaine que par un article secrétissime de ladite alliance on a promis que, si le roi d'Angleterre venait à être attaqué à l'occasion de la présente guerre contre la France, ce cas devait être pris pour un *casus foederis*.

J'attends l'acte d'accession au traité de Breslau que le Vice-Chancelier vous a fait espérer, et je goûte parfaitement le dessein que vous avez de proposer un article secret par lequel je promettrais à l'Impératrice la garantie, nommément, des acquisitions qu'elle vient de faire sur les Suédois par le traité d'Abo, et qu'elle me garantisse réciproquement et nommément la Silésie. Aussi recevrez-vous par ce courrier le plein-pouvoir nécessaire à ce sujet. Comme le sieur Woronzow est encore en liaison avec les frères Bestushev, vous faites très bien d'agir de toute la circonspection possible à leur sujet; mais comme je suis persuadé qu'aussi longtemps que le Vice-Chancelier sera en place, vendu comme il est à l'Angleterre, je ne saurais jamais compter sur l'amitié de la Russie, vous ferez fort bien de ne vous point fier à lui, ni de vous laisser leurrer par les promesses flatteuses qu'il vous fait pendant ses détresses; et le plus sûr serait de travailler, quoique sous mains, néanmoins de la manière la plus efficace, de le culbuter, de même que d'éloigner le Grand-Maréchal, en l'employant à quelque cour étrangère. Ce que vous méditez au sujet du sieur Woronzow, est tout à fait bien pensé, et je vous adresse pour lui ci-joint la bague avec mon portrait, que vous lui ferez tenir avec un compliment bien flatteur en mon nom.

Quant à l'article d'un envoi de troupes, sans que le *casus foederis* existe, vous êtes parfaitement entré dans ce qui en a été mon intention, puisque je n'en demande pas à présent. Aussi tout ce que je vous ai mandé par ma précédente sur cet article, n'a été que pour votre direction, si le cas devait exister que je sois obligé de faire quelque chose par rapport au maintien de la liberté de l'Allemagne, et, ce cas même existant, je serais content si l'Impératrice voulait alors faire joindre à mes troupes seulement quelques bataillons ou quelque centaines de ses troupes communément dites irrégulières, uniquement pour imposer à ceux qui se flattent toujours qu'on pourra disposer l'Impératrice de donner du secours au parti autrichien.

Sur ce qui est du mariage d'une de mes sœurs avec l'héritier présomptif de la couronne de Suède, je ne veux pas l'abhorrer; mais si j'y dois prêter les mains, il serait absolument nécessaire que l'on éloignât auparavant le jeune Iwan, sa mère, et le Prince son époux,

de la manière que je vous ai déjà marquée, puisque sans cela on ne pourra jamais compter avec assurance sur la régence présente de la Russie; et il me semble qu'on agit avec trop de lenteur et de non-chalance sur un article qui importe tant à l'Impératrice.

Quant aux présents et pensions que vous serez obligé d'offrir à ceux qui sont au timon des affaires, ou à ceux qui ont la confiance de l'Impératrice, j'ai fixé la somme pour des présents jusqu'à 40,000 écus, et je viens d'ordonner aux sieurs Splitterber et Daum qu'ils doivent mander à leurs commissionnaires à Pétersbourg qu'outre les 20,000 écus qui y sont à votre disposition, ils y doivent ajouter encore 20,000 écus. Pour des pensions, j'ai réglé la somme jusqu'à 10,000, et en tout cas jusqu'à 15,000 écus, dont vous pourrez disposer selon que mon intérêt et mon service le demande. Et comme il m'est impossible de vous nommer ceux à qui vous auriez à donner ou des présents ou des pensions, ni de vous fixer la somme jusqu'où vous pourrez aller pour un chacun d'eux, je vous autorise et vous donne plein-pouvoir d'en user tellement que vous le trouverez convenable pour mes intérêts, et de les distribuer comme il vous semblera bon, vous assurant par celle-ci que vous n'en serez jamais recherché ni n'en répondrez à personne, et il me suffira que vous me mandiez après coup de quelle manière vous l'avez distribué.

Au reste, ayant eu des avis que l'Empereur s'est laissé disposer sur mes représentations de donner le titre d'impératrice à la souveraine de Russie, vous en ferez usage et vous concourrez pour qu'on établisse une correspondance de la part de la cour de Russie avec l'Empereur.

Puisqu'aussi l'Impératrice demande à avoir le collier de mon ordre, j'y fais travailler actuellement, et il vous sera envoyé à la première occasion. Je m'accommoderai, au reste, volontiers au désir de l'Impératrice au sujet de la célébration de l'anniversaire de l'ordre de Saint-André.

Federic.

Faites d'ailleurs tout ce qui dépend de vous pour vous rendre agréable à cette grande princesse, et regardez ses intérêts tout comme les miens.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

#### 1203. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 28. September 1743.

Eichel hat „Gelegenheit gefunden, Sr. Königl. Majestät alles dasjenige getreulich zu hinterbringen, was Ew. Excellenz mir wegen Schickung des Herrn Geheimen Rath Vockerodt an den Marquis

de Botta und die von diesem darauf gethane Erklärung zu melden befohlen haben, worauf des Königs Majestät declariret haben, wie Ew. Excellenz dem Marquis de Botta eröffnen lassen könnten, dass Höchstderoselben Intention nicht wäre, demselben den Hof zu verbieten, sondern Sie ihm gerne freilassen wollten, wenn andere auswärtige Ministri nach Hofe kämen, daselbst mit zu erscheinen; doch hofften Se. Königl. Majestät, er würde sich sodann mit Höchstderoselben so wenig als es nur immer möglich sei zu thun machen. Des Königs Majestät wären von der bekannten Penetration des Marquis de Botta versichert, er würde Höchstderoselben die Justice thun und selbst erkennen, dass, nachdem die fameuse Affaire so grossen Eclat gemachet und Se. Königl. Majestät davon meliret worden, Sie nicht glimpflicher handeln könnten, als Sie gegen den Herrn Marquis verführen; es thäte Deroselben leid, was in dieser Sache geschehen sei, dahero Sie wegen des vor ihm habenden personellen Egards sowohl, als aus Hochachtung vor seiner Frau Principalin Majestät ihm selbst an die Hände gegeben, seinen Rappell zu begehrn, um alle sonst besorgliche odiosere Suiten zu evitiren, da Sie sonst, falls dieses unangenehme Accident nicht dazwischen gekommen wäre, nichts lieber gewünschet haben würden, als den Herrn Marquis an Dero Hofe beständig zu behalten“ . . . .

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

#### 1204. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Borcke berichtet, Berlin 29. September, über die Ausführung der königlichen Aufträge an Botta: „Il a avoué que la générosité et la modération de Votre Majesté à son égard ne sauraient être plus grande, et qu'il n'avait pas droit de s'attendre à tant d'indulgence.“ Botta fragt, ob er sein Abberufungsschreiben seiner Zeit wird in Person übergeben dürfen, Borcke setzt hinzu, dass die Regel in Fällen wie dieser die schriftliche Anzeige der Abberufung sei.

Par écrit, car toute autre conduite me commettrait avec la Russie, qu'il m'importe plus de ménager que Botta.

F. r.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

#### 1205. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 septembre 1743.

Après ce qui s'est passé dans l'affaire du marquis de Botta, touchant la conspiration tramée sous sa direction, il ne saurait guère manquer que

la cour de Pétersbourg se brouille tout-à-fait avec celle de Vienne, ou qu'il y ait au moins beaucoup de mauvais sang entre elles, surtout si la cour de Vienne prend le parti, comme on vient de m'assurer, de vouloir justifier la conduite du marquis de Botta et de traiter de fausses imputations tout ce que la cour de Russie vient de publier à ce sujet. Il est même à craindre que le ministère de Vienne ne commence de nouveau d'intriguer contre la souveraine de la Russie, estimant que, vu la situation où les affaires sont, le droit de son jeu ne soit autre que de culbuter l'Impératrice pour faire monter à sa place le jeune prince Iwan, qui peut-être ne manquerait d'avoir son parti en Russie. Et comme la campagne au Rhin va bientôt finir, et que les troupes iront dans leurs quartiers d'hiver, ce temps d'hiver donnera assez de loisir au ministère de Vienne pour ourdir quelque nouvelle trame en faveur du prince Iwan, dont le succès pourrait être fatal à l'Impératrice, surtout si, en partant pour Moscou, elle laissait derrière soi ledit jeune Iwan avec sa famille à Riga. Mon intention est donc que vous devez tâcher d'insinuer tout ceci d'une manière adroite et convenable à ceux qui sont de la confidence de l'Impératrice, pour qu'ils la disposent d'éloigner, encore avant le commencement de l'hiver qui vient, toute la famille infortunée de Riga, de la manière que vous savez, pour n'en avoir plus à craindre quelque revers. J'attends votre rapport là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

#### 1206. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 1. October 1743.

Der König wird den kaiserlichen Gesandten von Spon jederzeit sehr gern empfangen. „Wenn aber die bekannte Associationsaffaire noch zur Zeit auf das allersecreteste tractiret und des Königs Majestät anjetzo desfalls nicht einmal soupçonniret werden müssten, so gäben Sie ermel-detem Freiherrn von Spon zu überlegen anheim, ob es nicht besser wäre, wann er seine desfalls zu thun habende Représentations schriftlich eingäbe, ohne Se. Königl. Majestät deshalb selbst zu sprechen, weil sonst es an Surveillants nicht fehlen würde, die suchen dörften, wo nicht dasjenige, so bei einem mündlichen Vortrage vorkommt, zu epüren, dennoch wenigstens verschiedenes zu soupçonniren, so dem guten Success der bekannten Sache Hinderung machen könnte“ . . . Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

#### 1207. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION HEUSINGER A COPENHAGUE.

Berlin, 1er octobre 1743.

J'ai fait coucher tout exprès en termes ostensibles l'ordre ci-joint, concernant les représentations dont je vous ai chargé au sujet de la mésintelligence entre le Danemark et la Suède, afin que vous puissiez le lire aux ministres de Russie et de Suède, au cas qu'ils le demandent.<sup>1</sup> Mais il est bon de vous avertir en même temps qu'au fond je m'inquiète peu de cette querelle, et qu'il m'est assez indifférent qu'elle soit étouffée ou qu'on en vienne à une rupture ouverte. De sorte que vous ferez bien de n'exécuter cette commission que par manière d'acquit, et de ne pas vous laisser entraîner par les ministres de Russie et de Suède au delà des bornes que je vous ai prescrites, observant surtout de ne rien glisser dans vos représentations qui sente, tant soit peu, la menace, ou qui semble insinuer que je pourrais tôt ou tard me déterminer à prendre parti contre la cour de Danemark, ce qui en effet est infinité éloigné de ma pensée.

Vous sentez au surplus suffisamment que l'ordre présent doit être soigneusement caché, et je ne doute pas que vous ne sachiez ménager les choses avec tant de dextérité qu'il n'en vienne pas le moindre soupçon aux ministres susmentionnés.

Federic.

C. W. Borcke.

#### 1208. PROJET QUE DOIVENT SUIVRE LES FRANÇAIS, S'ils SONT SENSÉS.<sup>2</sup>

[2 octobre 1743.]

La campagne présente est, pour ainsi dire, passée; il s'agit de penser aux moyens de redresser toutes les fautes qui se sont faites jusques à présent.

Le premier moyen est de mettre du moment présent toute son application à assemblér à temps tout le monde qu'il est humainement possible de ramasser, pour avoir au mois de janvier 160,000 hommes

<sup>1</sup> Vergl. oben Nr. 1196. Am 14. September berichtet Borcke an den König, dass Tschernyschew die Erklärung abgegeben habe „qu'il avait ordre d'appuyer, au nom de sa cour, ce que les Suédois souhaitaient.“ In einem Bericht vom 27. September erwähnt Borcke königliche Weisungen in dieser Angelegenheit, die ihm Eichel (wohl mündlich) übermittelt habe, und der Geschäftsträger in Kopenhagen erhält demgemäß Befehl zu der Vorstellung, auf die im Text Bezug genommen wird. — <sup>2</sup> Podewils vermerkt zu diesem Schriftstück (Berlin 2. October): „Einliegende Pièce ist mir heute von Sr. Königl. Majestät höchst eigenhändig zugestellt und dabei mündlich anbefohlen worden, solche dem Marquis de Valory in meiner Gegenwart lesen zu lassen, auch davon demselben Abschrift zu dictiren, jedoch sub sigillo firmissimi silentii, und dass Se. Königl. Majestät, wenn man französischer Seits hierunter die geringste Indiscretion gebrauchen würde, alles desavouiren würde. Dieses ist heute geschehen.“

à mettre en campagne, déduits les garnisons et les miliciens. Il faut distribuer ces forces de la façon suivante: 70,000 hommes sous le commandement du maréchal de Noailles, pour faire tête aux Anglais; 60,000 hommes sous les ordres du maréchal de Coigny, pour agir contre le prince Charles, et 30,000 hommes sous quelqu'autre chef, pour commencer les opérations en Flandre. De plus, on doit former le projet d'entrer le premier en campagne, c'est-à-dire, au plus tard à la fin de mars, sortir inopinément des quartiers d'hiver, et tomber ou sur la chaîne des Anglais ou sur celle des Autrichiens, pour les culbuter, les battre en détail, et se revancher sur eux de l'affront dont ils ont flétris les troupes françaises de la Bavière; c'est le moyen de faire échouer tous leurs desseins pour la campagne future, et de se procurer de l'avantage avec des troupes qui ne sont pas encore tout-à-fait guéries de la terreur panique. De plus, les Français ne doivent point ménager les Anglais, et pour les attaquer par leur endroit sensible, ils leur doivent lâcher leurs armateurs. Car la trop grande circonspection des Français les avilit et les rend méprisables.

Mais comme, dans les circonstances où se trouve la France, il ne suffit point de se défendre, et qu'il faut bien plus se procurer des secours étrangers, on ne peut assez penser à les trouver, et cela même le plus promptement possible. Ces secours ne peuvent se trouver qu'en Allemagne. Le roi de Prusse ne peut pas, à la vérité, secourir ouvertement la France, sans contrevenir à sa paix avec la reine de Hongrie, mais il ne saurait se dispenser de donner son contingent à l'Empire, quoiqu'il ne puisse le donner sans que d'autres princes s'associent dans l'Allemagne. La France peut faire réussir ce projet, moyennant qu'elle promette au roi de Prusse la garantie de la Silésie et quelque concours à ce qui peut être de ses intérêts; il faut qu'elle paie 300,000 écus de subsides au Palatin, autant à la Hesse, un présent à la duchesse de Würtemberg et des corruptions à sa cour, de même qu'à Saxe-Gotha. Mais comme il ne convient point que la France se mêle directement de tout ceci, il faut, pour éviter les dissipations de l'Empereur, qu'elle mette le maréchal de Seckendorff en état de faire toutes ces dépenses au nom de l'Empereur. Cette dépense assemblera une armée de 60,000 hommes dans le cœur de l'Allemagne, et obligera à coup sûr les fanatiques de la reine de Hongrie à prendre des sentiments plus pacifiques et plus raisonnables.

Si la France est capable de prendre un parti sensé, elle choisira à coup sûr celui qu'on lui propose, qui est en vérité l'unique à suivre pour elle dans la situation où se trouve ce royaume.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung.

### 1209. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Andrié berichtet, London 20. September: Londoner Zeitungen haben unter Wien 28. August folgende Nachricht gebracht: „Un corps de 300 soldats prussiens, avec tous les officiers, subalternes et leur uniforme, ont déserté depuis peu et passé en Pologne. On assure que le Roi est déterminé de faire un autre voyage en Silésie pour remédier aux fréquentes désertions, qui pourraient enfin devenir fort fatales.“

Charlottenburg, 2. October 1743.

Er soll sich dorten darüber beschweren. Der Etatsminister Graf von Podewils soll sich auch gegen Hyndford darüber beschweren und ihm sagen, es wäre uns ein leichtes, eben dergleichen erfundene Dinge von der englischen Armee in die Zeitungen setzen zu lassen. Wir wollten aber généreux sein und wenigstens abwarten, wie sie sich in ihren Zeitungen gegen uns modernen würden. Inzwischen zeigte dieses doch an, wie wenig guten Willen sie gegen uns hätten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

### 1210. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Charlottenbourg, 3 octobre 1743.

Monsieur mon Frère. Le baron de Spon vient de m'envoyer la lettre que Votre Majesté Impériale m'a fait l'honneur de m'écrire sous date du 25 du septembre passé. J'entre parfaitement dans tout ce qu'Elle y veut bien me mander au sujet de la position à prendre de Ses troupes pour les quartiers d'hiver, et je ne doute nullement que mon ministre de Klinggräffen n'aura déjà rendu compte à Votre Majesté Impériale de la manière que je L'ai déjà prévenue, en m'offrant de donner des quartiers dans ma province de Clèves à un de Ses régiments de cavalerie,<sup>1</sup> à des conditions dont je me suis expliqué vers le maréchal comte de Seckendorff, ainsi qu'il ne dépendra que des ordres de Votre Majesté Impériale quand Elle voudra y faire marcher ce régiment. Je suis persuadé que cet exemple ne saura que faire un bon effet sur les autres États et villes de l'Empire, pour qu'ils ne feront guère de difficulté de donner des quartiers d'hiver aux autres troupes de Votre Majesté, là où Elle le trouve de Sa convenance, et où ces troupes auront le loisir de se recruter et compléter.

Quant aux officiers dont Son armée peut avoir besoin, je laisse au bon plaisir de Votre Majesté Impériale si Elle voudra instruire en détail Son maréchal de Seckendorff sur les caractères d'officiers qu'il aura à

<sup>1</sup> Vergl. oben Nr. 1200 S. 425.

Corresp. Friedr. II. II.

disposer, et je tâcherai de mon mieux alors d'indiquer au Maréchal d'où il en pourrait tirer pour remplacer ceux qui ne sont pas en état de servir, et qui vaudront au moins bien ceux qu'il congédiera.

Du reste, je ne saurais exprimer combien j'ai été sensible sur ce que Votre Majesté Impériale veut bien continuer de mettre Sa confiance en moi, et Elle me fait justice, si Elle est assurée qu'on ne saurait jamais prendre plus de part à la situation de Ses affaires que je le fais. Je me flatte d'ailleurs qu'Elle sera satisfaite de ce que j'ai pu faire jusqu'à présent pour Elle, espérant que le temps me fournira bientôt des occasions où je pourrai tout-à-fait La convaincre de l'attachement fidèle et des sentiments sincères avec lesquels je serai toute ma vie, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

### 1211. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke legen, Berlin  
3. October, das von dem kaiserlichen  
Minister von Spon überreichte Project eines  
von den Reichsständen zu schliessenden  
Associationsvertrages vor: „Le contenu  
nous paraît assez bien couché, et ménagé  
d'une façon que personne ne saurait se  
plaindre avec justice que c'est une ligue  
offensive ou tendant à attaquer qui que  
ce soit, mais un simple traité défensif,  
pour maintenir la neutralité et la tran-  
quillité de chaque État.“

J'ai lu le projet, qui est très bien dressé, et auquel je n'ai rien à dire; mon sentiment est que l'Empereur négocie à présent avec les États de l'Empire, qu'il tire leur parole séparément d'un chacun, et que l'acte de l'Association ne se fasse qu'au mois de mai, après quoi les armées s'assembleront; car si cet acte se fait à présent avec éclat, les autres prendront des mesures contre, au lieu que, si cela

se fait au même temps que l'on frappe le coup, en assemblant les armées, alors personne ne peut en prévenir les effets.

Si, pour encourager les princes bien intentionnés, il ne faut que mon nom, j'ordonne à Klinggräffen de l'employer, et au mois de mai je signerai sans difficulté comme menant toute cette association sous ma garantie.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (præs. 5. October) am Rande des Berichts.

### 1212. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A VIENNE.

Berlin, 5 octobre 1743.

Je ne conçois pas trop à quoi le comte d'Ulfeld a pointé, en vous insinuant, ainsi que je vois par le premier post-scriptum de votre dépêche du 25 septembre dernier, qu'il était surprenant que, dans le temps

même qu'on avait offert à la cour de Vienne, ainsi qu'il m'était connu, des troupes impériales et royales pour l'aider à reconquerir la Silésie, l'Empereur désirait ma médiation, et que je voulusse me prêter à des choses qui vinssent de la part du baron de Haslang. Il se peut que le comte d'Ulfeld ait voulu parler des propositions qu'on prétend avoir été faites par le sieur Hatsel, sous-intendant de Strasbourg. Car ce sont les uniques de cette espèce dont on ait jugé à propos jusqu'ici de me donner connaissance. Je ne décide pas sur la réalité de ces propositions. La cour de France nie hautement le fait. Elle m'a même donné sur cette matière des éclaircissements qui rendent la chose pour le moins fort problématique, sans compter que l'électeur de Mayence tient une conduite qui ne me permet pas de le regarder sur le pied d'un témoin impartial. Mais, quand on lui aurait effectivement fait les propositions dont il s'agit, je ne comprends point par quelle raison on prétend les mettre à charge de l'Empereur et de son ministère, qui, de l'aveu de la cour d'Angleterre même, n'y ont eu aucune part, ni pourquoi je dusse être en garde contre ce qui vient de la part du baron de Haslang, dont le nom n'a jamais été allégué dans la communication que le ministère britannique m'a faite de ces prétendues propositions.

Après tout, quand je prétends concourir à la médiation de la paix entre Sa Majesté Impériale et la cour de Vienne, ce n'est pas uniquement en vue de l'Empereur, mais encore en celle de l'Empire; et les assurances positives et solennelles de la cour de Londres qu'on ne ferait rien sans ma participation, dans la négociation de paix avec l'Empereur, m'y donnent un droit acquis dont je ne suis pas d'humeur de me laisser frustrer, de quelque manière qu'on s'y prenne. Mon intention n'est point de m'ingérer dans les négociations qui pourraient s'entamer entre les cours de Vienne et d'Angleterre et la France, non plus que dans celles qui n'auront pour objet que les affaires d'Italie. Mais lorsqu'il sera question de celles d'Allemagne et du rétablissement de la tranquillité de la patrie, j'y suis trop intéressé, par le rang que j'y tiens en qualité d'un des principaux et des plus puissants membres de l'Empire, pour souffrir qu'on en traite à mon exclusion. D'ailleurs, la cour de Vienne ayant si souvent déclaré ci-devant que ma concurrence à la négociation de la paix avec l'Empereur lui serait toujours agréable, j'ai lieu d'être surpris de ce changement subit de ses dispositions, et je suis en suspens à quoi l'attribuer.

Quoi qu'il en soit, je veux bien qu'on sache à Vienne que j'insiste absolument sur mon admission aux négociations qui se feront au sujet de la paix avec l'Empereur, que je n'en démordrai point, quoi qu'il en arrive, et que, si l'on prétend m'en exclure, je saurai prendre mes mesures en conséquence: et j'entends que vous le déclariez aux ministres de la reine de Hongrie d'une manière ferme et mâle, en vous servant des mêmes paroles que je vous ai prescrites, sans biaiser ni plier en aucune façon de tout, sous peine de ma dernière disgrâce.

Vous aurez soin au surplus de me rendre un compte exact et détaillé de l'effet que cette déclaration opérera sur leurs esprits, et de la manière dont ils s'expliqueront là-dessus.

Federic.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

Nach der Ausfertigung. Zu Grunde liegt eine dem Grafen Podewils von dem Könige persönlich ertheilte Weisung.

1213. AU ROI DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Berlin, 5 octobre 1743.

Monsieur mon Frère. C'est avec un plaisir très sensible que j'ai reçu par la lettre que Votre Majesté m'a fait remettre par le sieur de Rudenschöld, en date du 2 septembre dernier, les témoignages de Son amitié et de Sa satisfaction sur la manière dont j'envisage la situation présente des affaires du Nord, et dont j'ai agi jusqu'ici à cet égard. Votre Majesté ne fait que me rendre justice en comptant sur la sincérité et solidité des assurances que j'ai données à Son ministre sur ces matières, et je La prie d'être persuadée que je prendrai toujours un tendre intérêt à ce qui peut être avantageux tant à Sa personne et à Sa maison qu'à Son royaume, et que je saisirai avec empressement toutes les occasions où je Lui pourrai donner des preuves essentielles des sentiments d'estime et de véritable amitié avec lesquels je suis etc.

Nach dem Concept.

Federic.

1214. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD  
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 octobre 1743.

J'espére que ma lettre du 30 du mois de septembre passé vous sera bien parvenue. Par des lettres que j'ai reçues de Hollande, on me mande que le marquis de Botta a écrit au baron de Reischach que tout ce qu'on avait débité comme s'il avait eu quelque part aux troubles arrivés à Pétersbourg, était faux et controuvé. Quoique je sache ce que j'en dois croire, néanmoins cela me confirme dans ce que je vous ai dit dans ma susdite lettre sur les appréhensions que j'ai que le parti autrichien avec celui d'Angleterre ne dresse de nouvelles batteries contre la personne de l'Impératrice. Il n'est guère probable qu'un ministre comme Botta eût entamé une affaire de cette nature sans l'aveu de ses supérieurs, et, comme la mêche a été découverte et que l'affaire a fait tant de bruit, la cour de Vienne ne peut plus garder de milieu avec celle de Russie, ainsi qu'il est fort à apprêhender que le parti autrichien, poussé autant par désespoir que par vengeance, ne mette tout en œuvre pour culbuter l'Impératrice et pour mettre à sa place le jeune Iwan, à

quoi le temps d'hiver, où le ministère de Vienne sera peu occupé par les opérations de guerre, donnera le loisir nécessaire, pour faire jouer tous les ressorts imaginables afin de produire le jeune Iwan. Il sera donc d'une nécessité absolue qu'elle fasse deux choses pour sa conservation; la première, de prendre ses sûretés au sujet de l'enfant, de la mère et du prince de Brunswick, de la manière dont vous êtes déjà instruit; en quoi il ne faut guère perdre du temps, mais faire au plus tôt possible ce qu'on ne peut absolument point se dispenser de faire, et cela même avant que l'hiver donne du loisir aux ennemis secrets de la souveraine de Russie de pointer leur canon contre elle. La seconde chose est de ne laisser plus le timon des affaires dans les mains des deux frères Bestushev, mais de les éloigner au plus tôt, étant impossible que l'Impératrice se puisse plus fier à eux après la flétrissure qu'ils croient avoir reçue dans la personne de la femme de l'un d'eux, et dont apparemment ils seraient bien aise s'ils pouvaient avoir leur vengeance. Mon intention est donc que vous deveze insinuer tout cela de la manière la plus adroite à ceux où il appartiendra, pour qu'ils en fassent usage auprès de l'Impératrice, ces deux points méritant bien qu'elle en fasse des réflexions sérieuses. Au reste, vous deveze bien vous garder de vous laisser leurrer par les paroles émiliées du Vice-Chancelier pendant le temps de ses dépressions; et, vendu qu'il est au parti anglais, je ne me croirai jamais assuré de la Russie, aussi longtemps qu'il sera en place.

Nach dem Concept.

Federic.

1215. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 6. October 1743.

Der König befiehlt, Andrié in London anzuweisen: „Wie er dortiger Orten bei allen Gelegenheiten continuiren sollte zu antworten, dass des Königs Majestät gewiss nichts thun würden, so wider den mit der Königin von Ungarn gemachten Frieden liefe; gelegentlich aber sollte er par manière d'acquit hinzufügen, dass kein teutscher Fürst leiden würde noch könnte, wenn man versuchen würde, den von den Churfürsten einmal erwählten Kaiser unter die Füsse zu treten und von seinen Possessions zu depouilliren, daher dann auch des Königs Majestät denen Oesterreichern nichts entgegen thun würden, so lange solche nur nichts wider die Ehre und wider die Verfassungen des Reichs unternähmen.“ . . .

. . . Klinggräffen in Frankfurt soll instruirt werden, „dass der Kaiser wohl thun würde, an Dero Associationswerk nicht eher zu arbeiten, bis der König von Engelland nebst dem Lord Carteret wieder zurück

\* Die Gemahlin des Hofmarschalls Bestushev, eine geborne Gräfin Golowkin, war anlässlich des im August entdeckten Complots verhaftet worden.

nach London gegangen sein würde. Bei welcher Gelegenheit des Königs Majestät Dero Idee wegen der zu machenden Association nochmalen dergestalt erklärert, dass nämlich der Kaiser im nächstkommenen Winter nur en gros darauf arbeiten müsste, dass die wohlgesinnete teutsche Fürsten und Stände promittirten und ihr Wort gäben, die Hoheit des Kaisers und des Reichs nicht untertreten zu lassen und deshalb gehörige Vorkehrung zu thun; in kommendem Martio oder April müsste der Kaiser alsdann ermeldete Fürsten über ihr gegebenes Wort sommiren, alsdann Se. Königl. Majestät dazutreten und Sich declariren würden."...

.... Dem Grafen Finckenstein soll „wohl recommandiret werden, sich alle nur ersinnliche Mühe zu geben, um zu approfondiren, was der Lord Carteret eigentlich vor Idées und Projecte habe über den Frieden, ob er in kommendem Winter darauf arbeiten würde und solchen zu Wege zu bringen hoffte, oder ob es ihm kein Ernst damit wäre und noch auf eine Campagne dächte, und welcher Gestalt auf letztern Fall der Plan der künftigen Campagne ohngefähr gemachet werden würde, auch was p. Carteret vor Projecte deshalb haben möchte.“

Gleichfalls sollte ermeldeter Graf von Finckenstein, nicht sowohl selbst als durch den p. von Haslang oder andere, den Lord Carteret über seine jetzige Art zu denken wegen der russischen Affairen zu sondiren suchen, was das ohnächst in Petersburg vorgefallene vor einen Effect auf ihn thäte, und was er sonst von Sr. Königl. Majestät jetzo vor Idées haben möchte, als welches alles ermeldeter Graf Finckenstein durch andere von dem Lord Carteret herauszubringen bestens bemühet sein sollte.“

An Graf Otto Podewils im Haag soll geschrieben werden, „wie er von der guten und friedliebenden Disposition des Bassecour<sup>1</sup> ferner profitiren und denselben darin erhalten, auch ihm insinuiren sollte, dass das sicherste Mittel zum Frieden zu gelangen sein würde, wenn das Reich nebst den Generalstaaten die Mediation übernehmen würde.“

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

#### 1216. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 6. October: „Le baron de Spon nous a remis la lettre ci-jointe de l'Empereur pour Votre Majesté, par laquelle il demande Ses sentiments sur l'irrégularité de la conduite de l'électeur de Mayence par rapport à la dictature

Non. Je veux que l'on parle fort; vous êtes la plus grande poule-mouillée que je connaisse. Je veux absolument que l'on parle sur le plus haut ton, et je veux lire moi-même la lettre écrite à l'Empereur

<sup>1</sup> O. Podewils berichtet, Haag 1. October: „J'ai remarqué que ce pensionnaire, qui autrefois était un des plus grands partisans de l'Angleterre, a pris des sentiments beaucoup plus modérés, ce qui me fait croire que les avis que j'ai reçus que la ville d'Amsterdam prenait des sentiments plus pacifiques, sont fondés.“

des protestations de la cour de Vienne contre l'élection de l'Empereur, faites sous prétexte que la voix électrale de Bohême y avait été supprimé.<sup>1</sup> Sa Majesté a écrit la même lettre à tous les autres Électeurs et États de l'Empire.“

„Nous croyons qu'on ne pourra d'abord donner d'autre réponse qu'en termes généraux, que Votre Majesté Se concerterait avec les Électeurs et les États les mieux intentionnés à la Diète, pour prévenir l'abus que l'électeur de Mayence pourrait faire de ces sortes de protestations et de pièces, entièrement contraires aux égards dus au chef suprême de l'Empire.“

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

#### 1217. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 7. October 1743.

Der König befiehlt, dass „um das Publicum von denen Impressionen zu desabusiren, welche der wienersche Hof demselben durch allerhand publicirte Piecen und gedruckte Rescripte machen wollen, und dessen Menées und Absichten zu demasquiren soll eine Piece in Form eines Briefes von einem Franzosen an einen andern aufgesetzt werden soll.“ — Es folgen die Gesichtspunkte für diesen Brief, wie der König solche angegeben hat.<sup>2</sup>

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

#### 1218. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 7. October: Der wiener Hof wird sich für seinen im Reichstage zur Dictatur gebrachten Protest auf eine Erklärung berufen wollen, die man im Juni dem Marquis Botta gegeben hat: „qu'on ne s'y opposerait pas à la Diète, si les autres ne s'y opposaient point, puisque, si la reine de Hongrie protestait contre l'élection, ce n'était qu'autant qu'elle voulait sauver les droits de la voix électrale de Bohême, dont elle prétend avoir été injustement dépouillée à la diète d'élection.“

Mauvaise défaite. L'affaire de Botta nous fournit assez d'occasion de protester contre cette protestation.

<sup>1</sup> Vergl. Preussische Staatsschriften I, 388 ff. — <sup>2</sup> Vergl. Lettre d'un gentilhomme français à un de ses amis. Preussische Staatsschriften I, 394 ff.

Zu urgiren sei jedoch „la manière illégale dont on s'est pris pour donner cette pièce à la dictature sans le consentement du collège électoral,<sup>1</sup> et sans avoir égard aux lois et constitutions de l'Empire, ni à la réservation avec laquelle on a déclaré à Botta de ne s'y pas opposer, c'est-à-dire, qu'on n'entendait pas préjudicier en rien par là ni à la dignité de l'Empereur ni à la validité de son élection.“

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.<sup>2</sup>

1219. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.<sup>3</sup>

Berlin, 8 octobre 1743.

Monsieur mon Frère. J'ai appris avec beaucoup de sensibilité et d'indignation, par la lettre que Votre Majesté Impériale m'a fait l'honneur de m'écrire du 28 du mois passé, la manière scandaleuse et furtive dont la cour de Vienne s'est servie pour porter l'électeur de Mayence de recevoir à la dictature de l'Empire, sans en communiquer auparavant ni avec Votre Majesté Impériale ni avec le collège électoral, plusieurs pièces qui renferment des protestations injustes contre la validité de l'élection de Votre Majesté Impériale, sous le manteau d'une réponse au mémoire du sieur de la Noue, ministre de France, et sous prétexte de sauver les droits de la voix électrale de Bohême.

Comme tout bon et fidèle patriote allemand doit être choqué et révolté au dernier point de tout ce qui peut tendre à invalider l'élection légitime d'un ainsi digne chef de l'Empire qu'est Votre Majesté Impériale, et que, par conséquent, il se trouve obligé de s'y opposer de toutes ses forces et de maintenir l'honneur et la dignité de l'Empire dans la personne de son auguste chef, Votre Majesté Impériale peut être persuadée que je concourrai avec plaisir à toutes les mesures qu'Elle jugera à propos de prendre pour mettre Son honneur, Sa dignité et la validité de Son élection à couvert de pareilles insultes, ayant chargé mon ministre à la diète de l'Empire de se concerter avec ceux de Votre Majesté Impériale, pour donner, aussitôt qu'Elle fera porter cette affaire par un

<sup>1</sup> Artikel VIII § 7 der Wahlcapitulation Karl's VII. bestimmt: [Wir wollen und sollen] auch nicht daran hinderlich sein, dass die in dergleichen Sachen [Beschwerden der Reichstände] eingegebene Memorialien, wann dieselbe anderst mit behöriger Ehrerbietung und ohne unziemliche harte Ausdrückungen, worüber jedoch wann sich deshalb einiger Anstand findet, das Reichsdirectoriun mit dem churfürstlichen Collegio vorgängige Communication und Beredung zu nehmen hat, fördersamst eingerichtet seind, zur Dictatur gebracht und den Ständen auf solche Weis communiciret werden.“ — <sup>2</sup> Vergl. unten Nr. 1229. — <sup>3</sup> Vergl. Preussische Staatsschriften I, 388 ff.

Il faut faire là-dessus un carillon de tous les diables.

Fr.

décret de commission à la diète de l'Empire, mes voix dans le collège électoral et celui des Princes d'une manière à convaincre non seulement mes compatriotes, mais aussi toute la terre, que je suis bien résolu de maintenir de toutes mes forces la dignité et l'honneur de Votre Majesté Impériale, aussi bien que la validité de Son élection légitime, contre tous ceux qui pourraient oser d'y porter la moindre atteinte.

C'est de quoi je supplie Votre Majesté Impériale d'être pleinement persuadée de l'attachement inviolable avec lequel je ne cesserai d'être, tant que je vivrai, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1220. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A VIENNE.

Berlin, 8 octobre 1743.

J'ai été extrêmement surpris d'apprendre que la cour de Vienne, sous prétexte de donner à la dictature de l'Empire une réponse au mémoire du sieur de la Noue, ministre de France, y a fait glisser en même temps des protestations et des pièces injurieuses et tendant à saper la validité de l'élection de l'Empereur non seulement, mais aussi à l'attaquer ouvertement et la traiter d'illégale.

Comme cette démarche, concertée et exécutée sans aller aux voix dans le collège électoral, et d'une manière directement contraire aux lois, constitutions et usages de l'Empire et de la Diète, ne paraît pas être faite dans un autre dessein que pour préparer les esprits à en recevoir bientôt des pièces plus fortes, qui pourraient à la fin mettre l'élection de l'Empereur en contestation, attaquer sa validité et la renverser même, s'il était possible, aussi bien que l'honneur et la dignité du collège électoral — je vous ordonne d'en parler sur le haut ton et fortement au ministère de la cour où vous êtes, et de lui déclarer nettement et sans détour que ni moi ni aucun prince et État de l'Empire qui se sent tant soi peu le cœur d'un bon patriote, à qui son honneur et sa patrie sont chers, nous ne souffrirons jamais qu'on foule aux pieds la dignité d'un chef légitimement élu, qu'on attaque son honneur et la validité de son élection, et qu'on renverse de cette façon-là de fond en comble le système de l'Empire, l'union entre le chef et les membres, les prérogatives du collège électoral et les libertés du Corps Germanique; que je me flatte de l'équité et de la modération de la reine de Hongrie qu'elle évitera soigneusement d'y donner atteinte, puisque tous les États bien intentionnés de l'Empire ne sauraient en ce cas-là prendre d'autre résolution que celle de maintenir vigoureusement la dignité de leur chef et la validité de son élection *contra quosunque*.

Vous ne manquerez pas de vous acquitter à la lettre de ces ordres et de me mander au plus tôt la réponse qu'on vous aura donnée.

Faites un carillon du diable, dites que nous et tout l'Empire commençons à nous apercevoir qu'ils veulent bouleverser le système de l'Empire, mais qu'on les déhorte de tous les projets qu'ils pourraient avoir formés là-dessus, pour empêcher les funestes suites que cela pourrait avoir tant pour l'Empire que pour eux, et ne faites pas la poule-mouillée comme à votre ordinaire.

Federic.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1221. AN DEN GEHEIMEN JUSTIZRATH VON POLLMAND IN FRANKFURT A. M.

Berlin, 8. October 1743.

Sprecht in den stärksten Terminis gegen das österreichische und churmainzische Betragen, und declariret, dass so lange das Haus Brandenburg stehen würde, so würde es nicht zugeben, dass etwas gegen die Reichsconstitutiones, Freiheiten und Gerechtsame der Fürsten geschehe.

Federic.

Eigenhändiger Zusatz zu einem Erlasse in der Dictaturangelegenheit. Nach Abschrift der Ministerialkanzlei.

1222. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Dohna meldet, Wien 2. October, der Hofkanzler Graf Ulfeld theile ihm mit, dass Botta über die ihm durch Vockerodt gemachte Eröffnung<sup>1</sup> nach Wien berichtet habe. „Ulfeld a ajouté par manière de réflexion que M. de Lantschinski même n'avait pas déclaré l'affaire autrement que comme des causeries de femmes.“<sup>2</sup>

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1223. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 octobre 1743.

„Vos dépêches à mes mains propres du 17 et du 21, avec celle du 27 du septembre passé, me sont bien parvenues, et j'ai été très

<sup>1</sup> Vergl. Nr. 1203. — <sup>2</sup> Dagegen berichtet Dohna 19. Oct.: „Le ministre de Russie a fortement insisté, à ce qu'il m'a assuré, sur la satisfaction éclatante que sa cour demande.“

satisfait du détail que vous m'y avez fait sur toutes les affaires dont je vous ai chargé. J'espère qu'il n'y aura pas de changement dans la résolution qu'on a prise d'envoyer le grand-maréchal de Bestushew à quelque cour étrangère, et que cela vous facilitera les moyens pour faire éloigner de même son frère, le Vice-Chancelier.

J'approuve fort que vous traversiez de votre mieux le dessein qu'on a de marier le Grand-Duc à une princesse de Saxe, et je me flatte d'avoir bientôt de vos bonnes nouvelles au sujet de l'accession au traité de Breslau, et de la garantie de la Silésie contre celle des États que l'Impératrice vient d'acquérir. Et comme vous êtes muni des pleins-pouvoirs nécessaires pour cela, vous pouvez dresser vous-même l'article de cette garantie réciproque, si le temps presse.“<sup>1</sup> . . . .

„Quant au point des représentations à faire au roi de Danemark pour qu'il se désiste de son entreprise sur la Suède, vous serez déjà instruit par mes ministres du département des affaires étrangères de quelle manière je me suis prêté à ce que l'Impératrice a désiré de moi sur ce sujet, et qu'elle en sera contente. D'ailleurs ma lettre du 28 du septembre passé vous aura déjà appris que je ne veux point refuser de donner les mains à un mariage d'une de mes sœurs avec le prince royal de Suède, quoique sous la condition expresse qu'on ait pris auparavant des mesures au sujet du jeune Iwan et de sa mère, de la manière que je vous l'ai déjà mandé.“<sup>2</sup> . . . .

Federic.

Auszug aus dem Concept.

1224. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 12 octobre 1743.

J'ai vu par votre dépêche du 29 de septembre dernier l'entretien que vous avez eu avec le sieur Amelot, et j'entre entièrement dans les sentiments de ce ministre que ce serait donner la comédie à certaines cours que de vouloir rechercher la conduite tenue par le sieur Hatsel pendant son séjour à Mayence, ou d'examiner de trop près ce qu'il y a négocié, et s'il a outre-passé les bornes de sa commission.<sup>3</sup> Vous laisserez donc tomber entièrement cette affaire, et je veux bien prendre pour de l'argent comptant les explications qui vous ont été données là-dessus<sup>4</sup> par le ministère de Sa Majesté Très Chrétienne, dont la conduite qu'il tiendra dans la suite à mon égard, pourra donner le meilleur démenti à ces sortes d'imputations, ce que vous pourrez lui insinuer.

Federic.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

Nach dem Concept. Zu Grunde liegt eine mündliche Weisung des Königs.

<sup>1</sup> Es folgt eine Wiederholung der Weisungen in Betreff des dem Gesandten angewiesenen Dispositionsfonds. Vergl. oben Nr. 1202 S. 428. — <sup>2</sup> Der Schluss betrifft Werbeangelegenheiten. — <sup>3</sup> Vergl. oben Nr. 1161. 1162 S. 395 ff. — <sup>4</sup> Bereits am 30. August. Vergl. Droysen V, 2, 99 Anm. 3.

## 1225. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 12. October: „J'attends les ordres de Votre Majesté“

10 si l'on doit expédier en termes généraux une simple lettre de récréance pour le marquis de Botta et une réponse de Votre Majesté à la lettre de ce ministre sans y toucher la moindre chose de l'affaire de Russie ou du contentement de Votre Majesté de sa conduite.“

20 Si Votre Majesté veut bien lui accorder les passeports nécessaires et franchise pour tout son bagage.“

30 Si Votre Majesté a pour agréable qu'il puisse retourner par la Silésie pour sa personne à Vienne, puisqu'il m'a dit qu'en cela comme en toute autre chose il ne voulait rien faire qui puisse déplaire à Votre Majesté.“

40 Si Votre Majesté lui destine quelque présent de congé, ou s'il n'en doit point avoir.“

und also kann er ein solches nicht bekommen. Wann er aber in Wien angekommen sein wird, will Ich ihm ein Andenken von Mir durch den Generallieutenant Graf Dohna praesentiren lassen, woran Ich zur gehörigen Zeit erinnert sein will.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 1226. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Potsdam, 13 octobre 1743.

Mon Cousin. La satisfaction particulière que j'ai eue, lorsque j'avais le plaisir de voir Votre Altesse l'hiver passé à Berlin,<sup>2</sup> m'a laissé toujours un désir sincère de La revoir chez moi, pour L'entretenir de la parfaite considération que j'ai pour Elle.

Comme l'hiver qui va venir me paraît pour cela le temps le plus propre, rien ne me serait plus agréable que si Votre Altesse voulait me donner encore ce sujet de contentement de venir me voir à Berlin, et de S'y désennuyer pour autant de temps que Ses affaires le voudraient permettre.

C'est de quoi je La prie avec d'autant plus d'empressement que je profiterai alors de cette occasion pour m'entretenir cordialement avec un ami aussi cher, et de L'assurer de la parfaite estime avec laquelle je

<sup>1</sup> Die in dieser Weise abgefassten Schreiben sind vom 15. October. — <sup>2</sup> Vergl. oben S. 378.

serai à jamais, mon Cousin, de Votre Altesse le bien bon et très affectionné cousin

Nach dem Concept.

Federic.

## 1227. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Finckenstein berichtet, Mannheim 4. October: Carteret hat ihm gesagt „que la cour de Vienne parlait toujours d'équivalent et de dédommagement, mais que l'Angleterre n'avait jamais voulu entrer dans ces idées; qu'il n'était pas douteux que la cour de Vienne n'eût envie de garder tout, si elle en était la maîtresse, mais qu'elle ne l'était pas, que la cour d'Angleterre ne le souffrirait jamais, qu'il l'avait promis à Votre Majesté, et qu'il n'était pas homme à dire une chose pour l'autre, et qu'il tiendrait sa parole.“

wollen; wie aber alles solches nur noch aus generalen Termes und Wörtern bestehe, so möchte ermeldeter Lord Carteret sich näher und positive declariren, auf was Art er vermeinte, dass der Friede mit dem Kaiser erfolgen, und derselbe in seine Erblände und Possessiones wieder retabliret werden könnte, damit Se. Königl. Majestät Sich mit ihm, Lord Carteret, desfalls näher concertiren und ihm Marquen Dero aufrichtigen Vertrauens gegen ihn geben könnten. So viel möglich wäre, sollte der Graf Finckenstein hierbei dahin sehen, von dem p. Carteret wegen dessen, so er sich darauf declariren würde und was derselbe besage dieser Depesche gegen ihn sich erkläret, etwas schriftliches zu bekommen, zu welchem Ende er dann Gelegenheit nehmen sollte, dasjenige, so derselbe ihm antworten würde, schriftlich aufzusetzen und zu Papiere zu bringen, unter dem Vorwande, um gewiss zu sein, dass er den eigentliche Sinn des p. Carteret getroffen habe. Wann solches geschehen, sollte er suchen, den p. Carteret zu disponiren, solchen Aufsatz zu unterschreiben; falls nun dieser solches thäte, sollte er es alsdann einsenden, wann aber Carteret sich weigerte, es zu zeichnen, so sollte der Herr Graf von Finckenstein ihm sagen, er wäre ohnglücklich, dass er dem König seinem Herrn etwas gemeldet hätte, welches er, der Lord Carteret, zu unterschreiben bedenklich hielte.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Finckenstein berichtet, Hannover 30. October: „J'ai fait tous mes efforts de lui arracher un écrit sur les moyens d'acheminer la paix de l'Empereur; jamais il n'a voulu mordre à l'hameçon. Il s'en est défendu avec beaucoup de politesse, mais en même temps avec assez de fermeté. . . . Il répliqua . . . qu'il se flattait que Votre Majesté avait trop bonne opinion de lui pour le croire homme à Lui donner par écrit des idées vagues et indéterminées qui lui passerait par la tête, et qu'il rejeterait peut-être du soir au lendemain“ etc.

Uebrigens sollte der Herr Graf von Finckenstein die gethane Protestationes nochmalen gegen den p. Carteret wiederholen und bestens versichern, dass Se. Königl. Majestät Dero Engagements mit der Kron Engelland und den Frieden mit der Königin von Ungarn heiligst halten, auch eine genaue Neutralität beobachten würden, so lange nichts geschehen würde, was der Würde des rechtmässig erwählten Kaisers und denen Reichsconstitutionen und Verfassungen zuwider sei. Wann aber dergleichen vorgenommen und intendiret werden wollte, so könnten so wenig des Königs Majestät als ein jeder redlicher Reichsfürst dazu stille sein, sondern müssten Sich dergleichen Attentates mit allem Nachdruck und ernstlichen Mesures widersetzen.“ . . .

. . . Finckenstein soll „dem König von Engelland nicht weiter als bis Hannover folgen und gegen dessen Abreise nach Engelland sich beurlauben.“ . . .

. . . „Wegen dessen, so sich der Lord Carteret gegen den Herrn Grafen Finckenstein besage einliegender Relation geäussert, als ob Se. Königl. Majestät die Protestation des wienerischen Hofes genehmiget oder doch versprochen hätten, Sich solcher nicht zu opponiren,<sup>2</sup> wollen Höchstdieselbe, dass der Herr Graf Finckenstein cito instruirt werden soll, was er dem Lord Carteret darauf eigentlich zu antworten habe, mit dem Beifügen, dass Se. Königl. Majestät die höchst illegale Art, mit welcher solche Protestation zur Reichsversammlung gebracht, und die darin enthaltene so sehr anstössige Ausdrücke weder voraussehen noch nun und in Ewigkeit approbiren oder dulden könnten.“

Klinggräffen in Frankfurt a. M. soll „überlegen, ob nicht dem Churfürsten von Köln durch die dritte, vierte Hand insinuirt werden könnte, wie er ratione des Stiftes Hildesheim nichts zu besorgen hätte, woferne er sich dem Verlangen des Kaisers, als des Reichsoberhaupts, gemäss betrüge; dahergegen, wenn er diejenige Partie favorisirte, welche den Kaiser und das Reich zu affrontiren gedächte, er von Seiten des Königs von Preussen ratione Hildesheim mehr zu besorgen hätte, als alljemale von Hannover, da ersterer mit seiner ganzen Force in der Nähe wäre und solches ressentiren könnte.“ . . .

. . . „Der Baron von Pöllnitz ist befehliget worden, weil derselbe dasjenige Porcellain kennet, welches der Herr Landgraf ehedem so schön gefunden, [solches] zu Charlottenburg auszusuchen und an Ew. Excellenz zu adressiren, um selbiges . . . nach Cassel zu senden.“

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

<sup>1</sup> Am 3. November befiehlt der König, Finckenstein zurückzuberufen. — <sup>2</sup> Vergl. unten Nr. 1229.

1228. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 14. October 1743.

Der König glaubt annehmen zu dürfen, „dass der englische und wienerische Hof von dem unter der Hand seinden Plan einer Association noch nicht informiret sein noch dergleichen etwas soupçonniren müssten.“ Klinggräffen sei ausführlich in Betreff des Associationsplans zu instruire: der Kaiser dürfe sich zur Zeit „weder gegen Franzosen noch gegen Deutsche“ über das Einverständniss mit dem Könige äussern. „Wenn die Sache gehörig menagiret und sonder Se. Königl. Majestät zu früh zu nennen tractiret würde,“ so würden die Höfe von London und Wien „ihren Operationsplan formiren und das Missvergnügen der kleinen Stände nicht achten.“ . . . „Da es dann nicht fehlen könnte, dass, wenn im Junio die Engelländer und Wiener ihre Operations angefangen und sich gegen Frankreich enfonciret hätten, des Königs Majestät aber so-dann mit der Associationsarmee auf einmal ohnvermuthet hervor träten, solches vor des Kaisers und des Reichs Sache von sehr gutem und promptem Effect sein müsste.“ . . . „Ich habe bei dieser Gelegenheit mich unternommen, des Königs Majestät zu erinnern, wie Sie laut Dero eigenhändigen Beischrift<sup>1</sup> dem Kaiser freigegeben hätten, dass, wenn der Associationssache dadurch eine Hülfe geschehen könnte wenn Se. Königl. Majestät dabei genennt würden, derselbe Solche frei nennen könnte. So haben Höchstdieselbe solches dahin expliciret, dass der Kaiser zwar denen wohlgesinneten Ständen<sup>2</sup> unter der Hand versichern könnte, wie Se. Königl. Majestät nicht leiden noch zugeben würden, dass der Kaiser und das Reich culbutiret oder unterdrücket werde; von dem eigentlichen Plan und dessen Absichten müsste ihnen nichts gesaget werden, als bis die Execution gleich darauf erfolgen könnte.“ . . .

Der König hat die Nachricht erhalten, „dass die verwittbte Herzogin von Württemberg Willens wäre, gegen Weihnachten nach Berlin zu kommen, um den jungen Herzog . . . abzuholen.“ Der König wünscht denselben bis zum Mai in Berlin zu halten. Podewils soll Gelegenheit suchen, ihn „en particulier zu sprechen, und ihm mit den flatteusesten Expressionen insinuiren, wie gross die Affection und Estime Sr. Königl. Majestät vor ihn wäre, und da Sie glaubten, dass es ihm selber sehr angenehm sein würde, wann er durch den Kaiser vor majoren erklärt würde, er auch von solchen Jahren und so vieler Penetration und Verstande wäre, dass er sich seiner Affairen selbst unterziehen und die Regierung annehmen könnte, so wollten Se. Königl. Majestät gerne übernehmen und dahin bei dem Kaiser arbeiten.“ Klinggräffen soll bewirken, dass das Diplom „in originali und noch vor Weihnachten in Berlin wäre, damit Se. Königl. Majestät solches dem jungen Herzog selbst zu-

<sup>1</sup> Oben Nr. 1211.

stellen und durch Contestirung Dero zu ihm habenden Wohlwollens zugleich dahin disponiren könnten, noch bis zum Monat Mai sich zu Berlin aufzuhalten.“ Der König hält es für leicht, den Beitritt des schwäbischen Kreises, dessen vornehmstes Glied das Haus Württemberg, zu erreichen, so lange der Prinz in Berlin ist. „Daher gegen sie besorgten, dass wenn dieser junge Prinz vorher ... in dem Württembergischen und unter der Hand seiner Mutter wäre, es nicht nur mit vorstehendem viel schwerer halten, sondern auch die Oesterreicher Gelegenheit suchen dörften, die Mutter, mithin den Prinzen, in ihre Absichten zu ziehen.“...

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

1229. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN  
A FRANCFOFT SUR - LE - MAIN.<sup>1</sup>

Berlin, 15 octobre 1743.

C'est à coup sûr une pièce fausse et supposée que celle dont vous me parlez dans le post-scriptum du 5 de ce mois, et que le comte de Cobenzl produit comme mes instructions au conseiller privé de Pollmann au sujet de la dictature des protestations de la reine de Hongrie, et qu'il prétend faussement avoir été communiquées de ma part au marquis de Botta.<sup>2</sup> Il est très certain, et le marquis n'en osera disconvenir lui-même, que tout ce qui a été traité entre mes ministres et lui, sur l'affaire en question, s'est fait uniquement de bouche, et qu'il ne s'est rien donné par écrit ni de part ni d'autre.

Le tout se réduit à ceci. Le marquis ayant verbalement insinué à mes ministres que sa souveraine, jugeant nécessaire de mettre en sûreté, au moyen d'une protestation innocente, ses droits par rapport au suffrage électoral de Bohême, auquel on avait donné l'exclusion à la dernière diète d'élection, elle se flattait que, lorsqu'elle en ferait proposer la dictature à la diète de l'Empire, je ne m'y opposerais point, d'autant que, selon les lois communes aussi bien que celles de l'Empire, on ne pouvait défendre à personne qui se croyait lésée et grièvée, de se réserver ses droits et de les sauver, par le moyen d'une protestation — on lui a répondu de ma part que, si la protestation était telle qu'il la disait, et qu'on n'y glissât rien qui blessât l'honneur et la dignité du chef de l'Empire, ou qui tendît directement à en attaquer l'élection, je pourrais bien me résoudre à donner les mains à la dictature, sauf toutefois et avec la réservation expresse, que cette dictature ne portât absolument aucune atteinte au respect et à la révérence dus à Sa Majesté Impériale, ni à la validité de son élection.

<sup>1</sup> In Abschrift an den Generallieutenant Graf Dohna in Wien, den Geh. Legationsrath Graf Finckenstein in Hannover und den Geh. Justizrath von Pollmann in Frankfurt a. M. — <sup>2</sup> Vergl. Droysen V, 2, 186 Anm. 2.

Voilà tout ce qui s'est passé, sur l'affaire en question, entre mes ministres et le marquis de Botta; et les instructions pour le sieur Pollmann furent dressées en conformité, mais jamais communiquées ni au marquis ni à tout autre ministre de la cour de Vienne. Mais celle-ci, peu satisfaite de cette espèce de consentement, qui ne s'accordait guère avec ses vues, ne jugea pas à propos de faire des instances ultérieures à ce sujet, ayant trouvé moyen de parvenir à son but sans proposer la chose au collège électoral, par la déférence honteuse de la cour de Mayence.

Vous ferez part de tout ceci à l'Empereur et à ses ministres, pour calmer les inquiétudes que les prétendues instructions du sieur de Pollmann doivent naturellement leur avoir données, et vous les assurerez, de la manière du monde la plus positive, que, comme la cour de Vienne, en s'écartant de la voie ordinaire, que les lois de l'Empire prescrivent, pour communiquer ses prétendus griefs à la Diète, et à laquelle seule j'avais donné une espèce de consentement sous les restrictions susmentionnées, et en persuadant l'électeur de Mayence à en faire une dictature irrégulière et clandestine, m'a relevé elle-même de cet engagement verbal — il n'en est plus de question, et que je persiste ferme dans la résolution dont j'ai fait part à Sa Majesté Impériale par ma dernière lettre, de laquelle je vous ai envoyé copie à la suite de la dépêche précédente, et qu'elle pourrait compter pour sûr que je m'intéresserais vigoureusement en sa faveur, et que je ferais tout mon possible pour faire réparer et redresser le tort que la démarche inexcusable du directoire de Mayence pourrait avoir fait à ses intérêts.

Federic.

Nach dem Concept.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1230. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 17. October 1743.

Der König befiehlt, dem Grafen Dohna in Wien in Kenntniß zu setzen, „wie die Zeitung liefe, dass der wienersche Hof wegen des falschen Bruits, als ob Se. Königl. Majestät Mähren envahiren wollten, daselbst ein Corps von 15,000 Mann ungrischer Truppen zu verlegen gewillet wäre; daher er dann nach dem Grunde oder Ungrunde solcher Zeitung sich wohl erkundigen, überhaupt aber genaue Attention darauf haben sollte, was etwa der wienersche Hof vor Dispositionen der Orten mache, und sollte er um so genauer darauf Acht haben und fleissig darüber berichten, als Se. Königl. Majestät versichert werden wollen, wie der Marquis de Botta exprès deshalb um Erlaubniss bitten müssen, seine Rückreise durch Schlesien zu nehmen, um Acht zu haben, ob

er in Schlesien einige Anstalten merkte, dass man Anstalten mache, um gegen Mähren etwas zu entrepreniren." . . .

Dem Grafen Podewils im Haag soll geschrieben werden, „wie der selbe den bekannten Rousset, welcher den Epilogueur, Mercure historique und dergleichen schreibt, auf eine convenable, aber nachdrückliche Art insinuiren lassen sollte, dass Se. Königl. Majestät vernehmen müssen, wie er sich emancipiret hätte, in seinem Mercure<sup>1</sup> allerhand sinistres von Höchstderoselben vorgehabten, aber nachher unterbliebenen Reise nach Aachen in das Gelach hinein zu schreiben, und was derselbe vor Bewegursachen fingiren wollen, warum solche Reise geschehen sollen und warum sie unterblieben, auch sonst Sr. Königl. Majestät allerhand politische Absichten anzudichten: als liessen Sie gedachten Rousset ernstlich erinnern und verwarnen, hinsüro Höchstdieselbe in seinen Schriften nicht mehr politisiren zu machen, noch Sie einmal mehr zu nennen, widrigenfalls Sie Mittel finden würden, ihn solches auf sensible Art regrettiren zu machen; welches er sich ohnausbleiblich zuziehen würde, wann er sich weiter unternehmen würde, Se. Königl. Majestät auf seine Façon denken machen zu wollen.“ . . .

In Betreff der Mündigkeitserklärung des Prinzen von Württemberg<sup>2</sup> sei „der ganze Zusammenhang“ folgender: „Es intendire die verwittibte Herzogin von Württemberg selbst vor gedachten Prinzen die Majorenität zu erhalten und habe auch zu dem Ende ein Capital von 50,000 Gulden zurückgesetzt, um damit die Majorenitätserklärung bei dem kaiserlichen Hofe durchzutreiben.“ Der König hoffe nun, den Prinzen sich dadurch zu verpflichten, dass die Majorenitätserklärung „ohne solches Geld dran zu wenden“ erzielt werde.

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

### 1231. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt a. M. 12. October: „Seckendorff est attendu ici ce soir; il serait à souhaiter qu'il l'emportât sur Töring . . . , car la France n'aime point Töring, à cause de l'emploi peu exact des deniers de l'année passée, et ce ministre est plus hâf que jamais des Bavarois . . . parce qu'il se mêle de tout, commence tout, et ne finit presque rien.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

<sup>1</sup> Mercure historique et politique Bd. 115, S. 308. Vergl. Preussische Staats-schriften I, 471. — <sup>2</sup> Vergl. oben S. 447.

### 1232. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 19 octobre 1743.

Je vous envoie à la suite de la présente le projet que vous m'avez demandé de l'acte de garantie réciproque entre l'impératrice de Russie et moi pour nos nouvelles acquisitions.

Je souhaiterais fort que Sa Majesté Impériale l'agrément de la manière qu'il se trouve couché, et je compte assez sur votre zèle et dextérité pour ne pas douter que vous n'y réussissiez. Cependant, si les changements que les ministres de Russie voudront y insérer n'affectent pas l'essentiel, je ne prétends pas insister absolument sur la forme du projet en question ni y accrocher l'affaire; et, pourvu que la garantie de la Silésie et du comté de Glatz y soit clairement et nommément exprimée, je ne chicanerai sur les termes ni sur le nom qu'on voudra donner à cet engagement réciproque, soit qu'on le veuille nommer un acte de garantie, soit qu'on la qualifie d'un autre titre, pourvu que l'essentiel y soit clairement exprimé et stipulé. C'est pourquoi vous n'avez pas besoin d'envoyer le projet avant que de le signer, mais je m'en remets entièrement à votre zèle pour mes intérêts et à votre savoir-faire.

Federic.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

Nach dem Concept. Zu Grunde liegt eine von dem Könige dem Grafen Podewils am 18. Oct. persönlich ertheilte Weisung.

### 1233. AN DEN KÖNIG VON GROSSBRITANNIEN.

[Berlin, 19. October 1743.]<sup>1</sup>

Ew. Majestät kann Ich hiermit in freundbrüderlichem allianzmässigen Vertrauen nicht verhalten, welcher gestalt Mir des Herrn Churfürsten von der Pfalz Durchlaucht zu vernehmen gegeben, wie Sie in nicht ungegründeter Besorgniss stünden und aus verschiedenen Ihro zugekommenen glaubhaften Nachrichten schliessen müssten, dass man damit umgehe, einen Theil der combinirten Armee, welche in der letztverstrichenen Campagne unter Ew. Majestät Commando zum Dienste der Königin in Ungarn Majestät am Rhein gestanden, auf ebendiejenige Weise, wie im verflossenen Winter geschehen, eigenmächtig in die jülich- und bergische Lande einrücken und daselbst die Winterquartiere beziehen zu lassen. Weswegen dann Seine Durchlaucht Mich inständig ersuchten, Mich Ihrer hierunter nach Massgebung der zwischen beiderseitigen Häusern subsistirenden Verbindungen und Tractaten nachdrücklichst an-

<sup>1</sup> Am 19. October dem pfälzischen Gesandten von Beckers eingehändigt; die Insinuirung an den König von England blieb dem Gutfinden des manheimer Hofes anheim gestellt, weshalb das Datum des Schreibens in blanco gelassen wurde.

zunehmen und Ihr gegen solche Unterdrückung allianzmässige kräftige Assistenz zu leisten.

Nun bin Ich zwar von Ew. Majestät bekannten Gemüthsbilligkeit allzu vollkommen versichert, umb zu glauben, dass Dieselbe die Intention haben werden, die Lande eines neutralen und an denen gegenwärtigen Unruhen ganz keinen Theil habenden Reichsstandes denen Reichsgesetzen und Verfassungen zuwider mit Dero eigenen englischen oder churbraunschweigischen oder auch andern in grossbritannischem Solde stehenden Truppen willkürlich zu belegen und desselben ohnverschuldeter Weise schon ohnedem hart mitgenommene Unterthanen aufs neue mit einer so schweren Bürde zu belästigen, umb so mehr, da Ew. Majestät dasjenige, was Ich Ihr zu Anfang des gegenwärtigen Jahres, bei Gelegenheit des dazumal von Dero Kriegsvölkern durch die Herzogthümer Jülich und Berg genommenen Durchmarsches, zu Gemüthe zu führen genöthigt gewesen, hoffentlich annoch in unentfallenem Gedächtniss ruhen wird. Nichtsdestoweniger und weilen des Herrn Churfürsten von der Pfalz Durchlaucht Mich darumb so inständigst ersucht und die Verbindungen, worinnen Ich mit Deroselben, kraft des zwischen den beiderseitigen Häusern im Jahr 1666 geschlossenen bekannten Unions- und Erbrecesses, wie auch des darauf sich gründenden letzteren mit dem Churhause Pfalz errichteten Tractats stehe, ohnablässig reclamiret, so kann Mich keinesweges entbrechen, Ew. Majestät von dergleichen Vorhaben, daferne wider besseres Vermuthen das dieserwegen ausgebreitete Gerüchte einige Realität haben sollte, hiedurch freundbrüderl. und nachbarlich zu dehortiren: wobei Ich dann vor überflüssig erachte, die Motiven, welche Ew. Majestät von solchem Vorhaben zurückhalten dörftten, weitläufig an- und auszuführen, allermassen Dieselbe, nach Dero hohen Erleuchtung, die übelen und gefährlichen Suiten und Verwirrungen, welche daraus natürlicher Weise erwachsen würden, umb so mehr von Selbst einsehen werden, als Ich existente casu Mich nicht würde entlegen können, denen mit dem Churhause Pfalz wegen der Sicherheit und reciproquen Garantie der cleve-, jülich- und bergischen Successionslande habenden alten und neuen Engagements die Erfüllung zu geben und die demselben gegen die Unterdrückung solcher Lande versprochene Assistenz wirklich zu prästire.

Ich verspreche Mir auch dannenher ganz ungezweifelt, dass Ew. Majestät dieser Meiner wohlgemeinten freund-brüderlichen und zu unverbrüchlicher Unterhaltung des zwischen Uns subsistirenden guten und vertraulichen Vernehmens einig und allein abgezielten Dehortation bei Sich allen billig-mässigen Platz geben werden, dagegen Ich in unveränderlicher Freundschaft und Hochachtung verharre etc.

Friderich.

H. Graf von Podewils. C. W. Borcke.

#### 1234. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Finckenstein berichtet, Worms 14.

October: Die Minister des Churfürsten von der Pfalz haben ihm gesagt, ihr Herr wisse sehr wohl: „qu'il avait l'honneur d'être marqué tout comme Votre Majesté dans les annales de la cour de Vienne, et que l'unique moyen de se mettre à l'abri de la vengeance de cette cour était de se tenir fort attaché au seul prince de l'Empire qui était en état de lui tenir tête. Cet électeur tâche de remédier au furieux dérangement dans lequel il a trouvé ses États, et on m'a assuré que toute son économie n'avait pour but que de pouvoir tenir une armée de 20,000 à 25,000 hommes. S'il continue de cette façon, il pourrait devenir un allié utile dans quelques années.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

#### 1235. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt a.

M. 15. October: „L'Empereur me fit appeler hier, pour me faire connaître combien il était sensible et consolé par la lettre obligeante que Votre Majesté lui a écrite. Il me chargea de Lui en rendre compte et de L'assurer de son éternelle reconnaissance, aussi bien que de celle de toute sa maison, des soins généreux qu'Elle lui témoigne dans son malheur; qu'il s'abandonne entièrement à Ses conseils, n'ayant d'autre but que de Lui être inviolablement attaché . . . Il me parla de l'Association; il observera tout ce que je lui ai insinué sur cet article. Je remarquai seulement un petit doute que ce prince eut, sur ce que Votre Majesté croit, par de bonnes raisons, devoir renvoyer la signature des actes jusqu'au mois de mars ou d'avril. Il pense que, quoiqu'il fasse avant ce temps-là les démarches auprès de chaque prince bien intentionné séparément, les princes, n'étant liés par aucun acte, ne prendraient point les arrangements nécessaires ni assez sérieux pour être en état de faire marcher leurs troupes, et qu'ainsi

Potsdam, 20. October 1743.

Seine Idee ist recht sehr gut, aber Ich muss erst sehen, was sie thun werden, denn bis dato noch wenig geschehen ist.

Potsdam, 20. October 1743.

Man muss den p. von Klinggräffen nochmal instruiren, dass er Meine Idee dem Kaiser recht expliciret, damit kein Malentendu entsteht. Jetzo, meine Ich, muss der Kaiser suchen, mit denen wohlgesinnten Häusern schriftliche Tractaten zu machen, als mit Pfalz, Hessen, Gothen, Franken, Württemberg etc., auch wohl mit Mir, ohne von dem Dessein der Associationsarmee zu gedenken, denn sonsten die Oesterreicher und Engelländer alles contrecarriren werden. In dem Frühjahr, und wenn die Oesterreicher und Engelländer ihren Operationsplan gemachet, muss die Association proponiret, und wenn die Pragmatiker sich enfonciret haben, alsdann die Associationsarmee zu Stande ge-

<sup>1</sup> Oben Nr. 1219 S. 440.

il serait à craindre que le terme après la signature, au mois de mars ou d'avril, ne soit trop court pour fournir leur quote et entrer en campagne au mois de mai. . . . L'Empereur est persuadé que, puisque Votre Majesté permet qu'on La nomme dès à présent, cela animera sûrement les autres princes. Il paraît charmé de ce qu'Elle S'est bien déterminée pour cela. Je n'oublierai point de lui insinuer que Votre Majesté me donnerait encore Ses ordres là-dessus, et que je croyais que jusque-là il serait bon qu'on ne La nommât pas . . . Ce prince me le promit."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

### 1236. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A VIENNE.

Berlin, 22 octobre 1743.

Votre dépêche du 12 de ce mois m'a été bien rendue, et vous avez très bien fait d'exécuter précisément de la manière prescrite les ordres que je vous ai donnés sur mon admission aux conférences de paix, et de ne le faire que de bouche, l'usage que le ministère de Vienne a ci-devant fait de mes insinuations m'obligeant à des circonspections plus qu'ordinaires à son égard.

Quant aux assurances que le comte d'Ulfeld continue de vous donner que sa cour n'a connaissance d'autres propositions de l'Empereur que de celles qui s'étaient faites par le canal du sieur Hatsel, vous pouvez bien lui faire sentir, si l'occasion s'en présente, que cela n'est convenable avec le langage qu'on tient sur cet article à la cour britannique, le lord Carteret n'ayant fait difficulté d'avouer au comte de Finckenstein qu'il avait communiqué à la cour de Vienne les propositions de l'Empereur dont je vous ai marqué le précis dans mes dépêches précédentes, mais qu'elle les avait rondement rejetées; qu'au reste je ne conçois pas de quelle raison on pourrait faire un crime à l'Empereur de recevoir des subsides de la France, ou le produire en preuve de son attachement à cette couronne; qu'il n'avait tenu qu'à la reine de Hongrie de couper racine à ce prétendu attachement, en donnant les mains aux propositions raisonnables de l'Empereur, et en le remettant dans la possession de ses États patrimoniaux, à quoi il faudrait pourtant venir tôt ou tard, quoique peut-être avec moins d'avantage qu'on n'en retirerait à présent. Mais que, tant que Sa Majesté Impériale est privée de ses États et par conséquent de tous les moyens de subsistance, ce serait le comble de la dureté que de trouver mauvais qu'il acceptât les secours qui s'offraient, ou de prétendre, dans l'extrême

bracht werden. Dieses aber kann und muss nicht im Monat Mai geschehen, sondern im Monat Juli, wenn die andern ihre Operations angefangen haben.

nécessité et dans l'espèce d'indigence où il se trouve, qu'il les refusât à un ami généreux qui les lui voulait bien donner.

Nach der Ausfertigung.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

### 1237. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 23. October 1743.

Dohna berichtet, Wien 16. October, über eine Conferenz mit Graf Ulfeld: „Quant à la dépêche du 8, <sup>1</sup> il a dit qu'il en ferait rapport à la Reine, et m'informerait aussi de sa réponse, quoiqu'il pourrait presque prendre sur lui de la donner. Qu'il était bien douleur pour la Reine qu'après la vigueur avec laquelle l'on n'avait point discontinué de la traiter, l'on voulût encore lui couper la seule consolation et moyen qui lui restait, qui était la protestation pour parvenir à ses sûretés“ etc.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

### 1238. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 25. October 1743.

Es ist auch Meine Intention gar nicht, weder Valory noch die Franzosen deshalb zu pressiren, sondern Ich will sie vielmehr kommen sehen. Sonsten bin Ich nicht besorget, dass die Franzosen einen Particulierfrieden machen und den Kaiser plantiren sollten, denn dieses stehet nicht in ihren Mächten, wenn sie es schon thun wollten.<sup>4</sup>

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

<sup>1</sup> Oben Nr. 1223 S. 442. — <sup>2</sup> Vergl. die Erlasse an Dohna vom 9. Nov. und 7. Dec. 1743, Preussische Staatsschriften I, 402. — <sup>3</sup> Oben Nr. 1208 S. 431.

<sup>4</sup> In der von Valory am 5. Nov. übergebenen Antwort heisst es: „En supposant que le roi de Prusse ait des expédients pour faire réussir son projet, ils doivent échouer, s'il est indispensablenement nécessaire que le Roi (de France) en fasse la dépense: il n'est point en pouvoir de s'en charger et de fournir à des dépenses aussi prodigieuses.“

1239. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA  
A VIENNE.

Potsdam, 26 octobre 1743.

Votre dépêche du 16 de ce mois m'a été rendue, et vous serez instruit par le ministère<sup>1</sup> sur ce que vous avez à répliquer au comte d'Ulfeld au sujet des affaires dont je vous ai parlé dans ma dépêche du 5 de ce mois, ainsi que dans la présente je n'ai qu'à vous dire que, quoique je ne veuille point que vous vous brouilliez avec le ministère de Vienne, et que j'aime plutôt voir que vous tâchiez à gagner leur confiance par la douceur, néanmoins vous ne devez point vous inquiéter tant qu'il me semble que vous faites, quand je vous ordonne tout exprès de leur parler avec hauteur sur de certaines matières, et c'est alors qu'il faut s'expliquer avec fermeté et assurance. Au reste, ce serait vouloir se tromper lourdement soi-même que de se fier aux paroles emmêlées de la cour de Vienne, ou de croire qu'elle a de bonnes intentions pour moi. Elle est trop connue de tout temps qu'elle ne paie que d'ingratitude les bienfaits qu'elle a reçus, et qu'elle ne pardonne jamais quand elle se croit offensée. Ainsi, vous n'avez point à hésiter de lui montrer les grosses dents dans les affaires où je vous ordonne expressément de le faire. Et, sur cela, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

1240. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Dohna berichtet, Wien 19. Oktober: Starhemberg hat ihm in Betreff der Zulassung Finckenstein's zu den Friedensverhandlungen erklärt, der Courier, den man auf das erste Ansuchen Dohna's um Aufklärungen in dieser Angelegenheit an den Gesandten am englischen Hofe von Wasner geschickt habe, sei noch nicht zurückgekehrt. Nur durch Dohna habe man bisher Kenntniss von einem Wunsche des Königs von England, Finckenstein zu den Conferenzen hinzu zu ziehen. „A quoi lui ayant répondu que, quand même la négociation ne serait pas si prochaine, il s'agissait d'assurance et de déclaration qu'on ne songeait pas à en exclure Votre Majesté, il m'a réitéré que cette cour n'avait d'autre dessein que de La satisfaire à présent et à l'avenir.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

<sup>1</sup> Vergl. oben Nr. 1237.

1241. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 28 octobre 1743.

Mon cher Podewils. Je me souviens que Chambrier a mandé en une de ses relations que le marquis de La Chétardie repasserait par la Suède pour aller en Russie, et cela pour s'aboucher avec M. de Lanmarie, lequel doit être dans des principes différents de ceux de La Chétardie, et que le dernier voulait se disculper à son passage par Stockholm des imputations dont la nation suédoise le chargeait au sujet de la dernière guerre avec la Russie. Si La Chétardie avait voulu gagner Pétersbourg par diligence, il aurait sûrement passé par Berlin, comme le chemin le plus court; mais comme il va par Stockholm, il faut nécessairement qu'il y ait à faire, et que peut-être même la France veuille faire la médiation des querelles du Nord. En un mot, quoi que ce puisse être, je ne crois point que cette mission nous puisse être préjudiciable dans la situation présente où sont les affaires.

Je me confirme, d'ailleurs, de plus en plus dans l'idée où je suis que nous aurons cet hiver les préliminaires de la paix générale. Le roi d'Angleterre n'en a pas peut-être personnellement envie, mais la nation, lasse de cette guerre, sera peut-être portée à prêter l'oreille aux propositions que la France fera au nom de l'Espagne, et nous aurons une paix plâtrée par là, qui rétablira l'Empereur dans ses États, qui procurera un établissement en Italie à Don Philippe, et quelque liberté au commerce des Anglais. L'ouverture du parlement d'Angleterre nous débrouillera cet avenir, qui certainement doit être fort intéressant à l'Europe. L'on voit cependant l'embarras où se trouve la cour de Vienne pour les subsides anglais, par les insinuations qu'ils ont faites en Angleterre pour savoir s'ils auraient de l'argent ou non, et cela probablement pour prendre leurs mesures en conséquence. En un mot, je suis persuadé qu'au mois de janvier le système de l'Europe sera tiré au clair, et que l'on saura à quoi s'en tenir, et il est apparent que ni la Russie ni le reste du Nord n'y figureront plus.

Adieu, mandez-moi si vous pensez de même.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1242. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 30. October 1743.

Der König hat befohlen, an Chambrier zu verfügen, dass er „durch eine ganz detaillierte Relation melden soll, was er vermeinte, dass Frankreich vor Mesures nehmen würde, wann die in dem kommenden Winter vorkommenden Negociations und Chipoterien sich zerschlagen

und ohne Effect bleiben sollten, ob er glaubte, dass Frankreich alsdann rechte Efforts zur Campagne im künftigen Jahre thun und sich vigoureux deployiren, oder aber nicht dieselbe Mollesse und Lâcheté als bisher continuiren würde.“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

#### 1243. AN DEN ETATSMINISTER GRAF RODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 31. October 1743.

Des Königs Majestät haben . . . befohlen, dass, da die Ministres zu Wien beständig zu contestiren fortfahren, wie ihnen von den letztern Friedensvorschlägen des Kaisers durch Lord Carteret nichts bekannt gemachet worden wäre, so sollte der General Dohna mit der zuerst abgehenden Post von dem ganzen Verlauf der Sache und von dem eigentlichen Inhalt der letztern Propositiones, so der Kaiser an Carteret thun lassen, ausführlich instruirt werden, um davon seines Ortes einen convenablen Gebrauch machen zu können. Wie dann ein gleiches an den Herrn Grafen von Podewils im Haag geschehen sollte, da derselbe in seinen letzteren Relationen besonders darum gebeten habe, um gegen den Bassecour sich darüber en confidence expliciren zu können.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

#### 1244. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 31. October: Ein von dem kaiserlichen Minister von Spon übergebenes Mémoire stellt die Frage, ob der König wünscht, dass der in Frankfurt a. M. eingetroffene französische Minister von Chavigny auch nach Berlin komme.

Pour moi, je ne puis pas demander qu'il vienne ici; si sa cour a quelque chose à me faire insinuer, elle peut bien l'envoyer elle-même. Et s'il s'agit des mesures que la France veut prendre, il me semble que l'on pourrait m'en mettre au fait par Klinggräffen.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (præs. 1. Nov.) am Rande des Berichts.

#### 1245. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 2 novemb're 1743.

Votre dépêche du 15 du mois d'octobre passé m'a été bien rendue. Comme vous y désirez de savoir une princesse d'une ancienne maison

duciale qui fût jeune et jolie, et que vous puissiez faire proposer, pour renverser d'autant mieux le projet saxon, je veux bien vous dire que je m'étonne que l'Impératrice, qui veut tant de bien à la princesse de Zerbst, née princesse de Holstein et sœur du futur successeur de Suède, ne jette pas les yeux sur sa fille unique, qui, quoiqu'elle n'ait que quatorze ans, est belle et grande pour son âge et toute faite. Il est vrai qu'elle est cousine du Grand-Duc, mais pas assez proche pour qu'il ne la puisse épouser, même selon les lois de la religion grecque; sans compter qu'une telle alliance resserrerait d'autant plus le noeud de l'union entre la Suède et la Russie; et je sais de bonne part que la mère se flatte fort que l'Impératrice la destine pour son neveu. Outre celle-là, il y a deux princesses dans la maison de Hesse-Darmstadt, dont l'aînée a vingt ans, et la cadette a dix-huit ans, dont à la vérité la mère n'a été que fille du feu comte de Hanau; néanmoins, la tante était la reine d'Angleterre, dont la sœur avait épousé le dernier comte de Hanau.

Pour mes sœurs, vous êtes déjà assez instruit sur mon intention que je n'en marierai aucune en Russie. Aussi devez-vous tâcher de détourner adroitement qu'on ne m'en parle jamais.

J'attends à présent avec quelque impatience le retour du capitaine Mentzel, pour apprendre par les dépêches qu'il m'apportera les succès des commissions dont je vous ai chargé, surtout sur les deux articles qui m'importent le plus, dont le premier est la séparation de la famille de Riga, et le second l'éloignement des deux frères Bestushew. Je suis surpris que l'Impératrice agisse si mollement et avec tant de non-chalance sur un article qui lui importe autant que le premier, et qu'elle s'oublie à un tel point de ne pas prendre ses assurances sur une affaire qui l'intéresse tant, et sans laquelle elle et son neveu sont absolument exposés à toute sorte de catastrophe. Et quant au second article, j'aimerais bien de voir les deux frères hors de place, puisque sans cela je ne puis jamais faire fond sur l'amitié de la Russie. C'est pour cela que vous n'épargnerez ni adresse ni savoir-faire pour en venir à bout. Au reste, quant au jeune gentilhomme de Plater, vous devez me mander sur quel pied il souhaite de s'engager à mon service, ce dont j'attends votre rapport; et quant au capitaine Schütz, j'aurai à voir s'il y aura encore une escadron de hussards à lui donner, de quoi je vous avertirai en peu de temps.

Federic.

Nach dem Concept.

#### 1246. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt a. M. 29. October: „Hier, l'Empereur continua à me dire que le sieur de Chavigny, bien

Potsdam, 3. November 1743.

Der ganze Discurs von Chavigny ist Mir verdächtig. Kling-

loin de parler de paix, l'assurait . . . que ce ne serait pas la France qui en ferait la première la proposition; qu'il n'approuve pas qu'elle ait fait jusqu'ici une espèce d'avance là-dessus et d'avoir témoigné trop de mollesse . . . Que la France ne prétendait pas un village, et se contenterait de conserver ses États, mais puisqu'elle avait été attaquée en haine des engagements pris avec l'Empereur, elle l'assisterait de toutes ses forces, pour lui faire avoir une juste satisfaction; qu'elle aurait 280,000 hommes au printemps prochain, et qu'on avait fait un fond de 250,000,000 livres; que la France n'épargnerait rien pour que l'Empereur eût pareillement une armée respectable."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssekretärs.

1247. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN  
A FRANCFOFT SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 3 novembre 1743.

J'ai bien reçu votre dépêche du 26 du mois d'octobre passé, par laquelle j'ai vu à mon grand étonnement que le secret de l'association doit être éventé, et que l'Empereur avait même lieu de croire qu'il a éclaté à Berlin. Un avis de pareille nature m'importe trop pour que je ne dusse souhaiter d'en être instruit à fond, et, par conséquent, je vous ordonne exprès que vous devez vous expliquer plus en détail là-dessus, et que vous devez même sonder l'Empereur sur les raisons et les indices qui lui donnent lieu de croire que le secret ait été mal ménagé à Berlin, et de quelle manière ou par qui l'Empereur croit que cela ait éclaté. Vous ferez donc toutes les perquisitions possibles, et en ferez alors, sur votre honneur et conscience, un rapport juste et détaillé à moi seul, sans me cacher ou déguiser la moindre circonstance. Vous pouvez être assuré que tout ce que vous me manderez à ce sujet, sera extrêmement ménagé, et que même je vous tiendrai compte de cette preuve si signalée de votre fidélité.<sup>1</sup>

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup>. Klinggräffen schickt auf diese Aufforderung am 12. November den Ausschnitt einer Frankfurter Zeitung ein, die unter Berlin 28. September meldet: Man versichere, dass das Ausbleiben der englischen und holländischen Antwort auf die Aufforderung des Reichstages zu gemeinsamer Friedensvermittlung (vergl. Preussische Staats-schriften I, 372) „Anlass zu einer geheimen Verbindung, welche ehestens bekannt werden dörfte, gegeben habe, um den Frieden, welcher durch die anerboteue und anbegehrte Vermittelung bis anhero nicht hätte wollen hergestellet werden, durch die Macht der Waffen zu bewirken.“ Vergl. auch Preussische Staats-schriften I, 416.

gräffen soll dem Kaiser nur zu insinuiren suchen, dass, um zu sehen, ob es die Franzosen mit ihm aufrichtig meinen, er das Geld fordern sollte, um seine Truppen zu retabliren, als auch die bewussten Kreistruppen zu seiner Association zu bekommen. Gäben die Franzosen das Geld, so wäre an ihrer aufrichtigen Intention nicht zu zweifeln, wo nicht, so wäre es unklar.

1248. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD  
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 novembre 1743.

Votre dépêche du 19 du mois d'octobre passé m'ayant été bien rendue, j'ai été bien aise de voir que l'Impératrice s'est à la fin déterminée à la séparation de la famille de Riga, et d'envoyer le grand-maréchal Bestushev à quelque cour étrangère où il ne pourra nuire ni aux intérêts de l'Impératrice ni aux miens. Je me flatte qu'on ne restera pas en si bon chemin, et que l'autre frère Bestushev sera de même bientôt obligé de quitter les rênes du gouvernement, et envoyé à quelque cour étrangère, à quoi vous travaillez de votre mieux sous mains, de manière que, s'il n'est pas possible d'y faire consentir Woronzow, vous tâcherez de réussir par d'autres moyens à culbuter Bestushev, bon gré mal gré que Woronzow en ait. Pour vous faire voir aussi et convaincre de la nécessité absolue qu'il y a de culbuter Bestushev, je veux bien vous envoyer ci-clos l'original d'une dépêche de mon ministre à Hanovre, comte de Finckenstein,<sup>1</sup> par laquelle vous verrez qu'il faut absolument que les Anglais ourdissent quelque nouvelle trame en Russie, en quoi ils se croient si sûrs de réussir que Carteret n'a pas hésité de dire à Finckenstein que dans peu il volerait peut-être quelques têtes du parti opposé, et qu'il n'y avait que deux personnes dans l'empire de Russie qui osassent parler pour la France, et qu'ils étaient encore d'un grade fort inférieur. Il ne faut point être sorcier pour diviner qui sont ces deux têtes qui selon l'Anglais doivent voler. Ainsi, mon intention est que vous devez lire, de l'original même, ce passage aux sieurs Brummer et Lestocq, pour les convaincre de la mauvaise intention de la cour de Londres contre eux, et qu'il y va sûrement de leurs têtes, s'ils ne prennent leurs sûretés, en travaillant de culbuter le chef du parti anglais, c'est-à-dire Bestushev. Au reste, vous vous garderez de rien donner par écrit à ce sujet à Brummer et Lestocq, ni de leur donner copie de la dépêche du comte Finckenstein, laquelle vous devez me renvoyer à la première occasion où cela se pourra faire avec sûreté.

On vient de me mander de Vienne qu'il y avait un bruit sourd que la cour de Vienne, ayant pris la résolution de se raccrocher à tout prix à celle de Pétersbourg et de s'allier avec elle offensivement et défensivement, avait envoyé le sieur Toussaint, secrétaire privé et homme de confidence du grand-duc de Toscane, vers Leipzig, sous prétexte d'y acheter des bijoux, mais effectivement pour masquer par là un voyage vers Pétersbourg que Toussaint y devait faire incognito pour y gagner Lestocq par des présents considérables et pour prévenir le marquis de La Chétardie. Quoique je n'ajoute point foi à cette nouvelle, je vous en ai néanmoins fait communication, pour voir si vous en pourrez faire quelque usage.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> D. d. 30. October.

## 1249. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A BERLIN.

Potsdam, 5 novembre 1743.

Quoique le maréchal de Seckendorff se flatte de savoir les moyens par lesquels on puisse gagner tout-à-fait la cour de Saxe, je doute fort qu'il y réussisse jamais, et, pour parler net, il ne s'en fera rien, et le Maréchal y serait certainement joué, étant certain à n'en pouvoir douter que non seulement le lord Carteret s'est vanté hautement d'avoir les Saxons en mains pour en faire ce qu'il voulait, mais que même le ministre de Saxe en Russie a fait la demande que l'Impératrice permit au roi de Pologne d'envoyer des troupes saxonnnes à la reine de Hongrie, que l'Angleterre payerait, sous le nom de troupes auxiliaires de l'impératrice de Russie, ce que l'Impératrice a pourtant refusé tout net. Vous pouvez faire part de cette circonstance au maréchal Seckendorff, hormis lequel pourtant, je veux que vous n'en parliez absolument point à qui que ce soit.

Federic.

Nach dem Concept.

1250. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA  
A VIENNE.

Berlin, 7 novembre 1743.

Votre dépêche du 30 du mois d'octobre passé m'a été bien rendue, et vous avez fort bien faire de m'instruire sur tout ce qui se dit à Vienne sur mon sujet, et sur tous les arrangements qu'on a envie de prendre. Néanmoins, comme votre secrétaire a assez mal chiffré plusieurs passages du post-scriptum 2, et que vous-même vous y êtes expliqué un peu trop brièvement et d'une manière assez laconique, sans toucher ni les raisons ni les circonstances, au sujet d'un corps de 15 à 20,000 hommes que le maréchal Traun doit commander en Moravie, du système qui vient de changer nouvellement du tout, des 24,000 insurgés, en cas que j'attaque la reine de Hongrie, et de ce que, crainte de surprise, on a bonne et sérieuse envie de me prévenir et pour se défendre, si cela était inévitable, de tous les hussards qui seront mis en Bohême et Moravie, de l'artillerie qu'on transporte d'Ingolstadt à Vienne — je vous fais celle-ci par un exprès, pour vous dire que vous devez vous expliquer d'une manière claire et détaillée sur tout ce que vous m'avez mandé, et si vous en êtes instruit par des avis bien fondés, ou si ce ne sont que des discours de particuliers qui se disent en ville. De même, vous devez me mander si effectivement on fait de pareils arrangements, et d'où les bruits peuvent venir de l'envie que j'aurais d'attaquer la reine de Hongrie; si c'est peut-être par des insinuations du marquis de Botta qu'on a pris de si vives alarmes contre moi, et

par quelle autre raison on témoigne de si grandes méfiances.<sup>1</sup> Car sur ce qui est des discours des officiers bavarois, comme si je voulais rompre avec la Reine,<sup>2</sup> ce sont des mensonges si grossiers et des plus controuvés, qui ne méritent pas qu'on y fasse attention. Outre cela, vous devez vous expliquer sur ce que vous me mandez que tout vient comme cela se changer nouvellement,<sup>3</sup> et quel sujet de crainte la cour de Vienne a contre l'Angleterre; de même contre qui proprement on fait de mauvais sang; de quelle nature sont les réflexions qu'on [fait] actuellement, dont le temps montrerait si elles étaient justes. Comme depuis le temps que vous m'avez fait votre dépêche, plusieurs circonstances se seront développées encore plus, vous devez ajouter d'une manière détaillée tout ce qui est venu à votre connaissance sur tout ces sujets.

Au reste, mon intention est que, si vous voyiez qu'on travaille tout de bon à des arrangements dans la Bohême ou la Moravie, pour y avoir un corps d'armée, et à d'autres préparatifs soit pour se défendre soit pour attaquer, vous devez alors déclarer aux ministres de la Reine d'une manière convenable, et sans marquer quelque inquiétude, que, quoique je susse très bien qu'il est permis à chaque souverain de faire dans son propre pays tels arrangements qu'il trouve convenable à soi, néanmoins, comme la reine de Hongrie était encore en pleine guerre avec la France, et que néanmoins elle faisait des arrangements si extraordinaires dans les provinces où elle n'avait absolument rien à craindre et qui me confinaient, je croyais que j'étais en droit d'en demander les raisons qu'on y pourrait avoir et à quoi cela devait aboutir, afin que je

<sup>1</sup> Dohna antwortet, 13. November: „Tout ce que j'ai pu apprendre à l'égard du marquis de Botta, est qu'il rend toute la justice imaginable à Votre Majesté . . . , mais des relations de Francfort et peut-être de Paris mettent sans cesse la puce à l'oreille, et qui sait si la connexion de religion ne fait pas venir de mauvais bruits de la Silésie même.“ — <sup>2</sup> Ulfeld hatte auf diese Aeußerungen bairischer Officiere im Gespräch mit Dohna Bezug genommen. — <sup>3</sup> Bericht Dohna's, 13. November: „Le changement de système est: 1<sup>o</sup> que l'armée alliée, au lieu de trois batailles que le roi d'Angleterre avait promis de livrer, en a à peine livré, même malgré elle, une, rien moins que décisive; 2<sup>o</sup> va prendre ses quartiers d'hiver dans les Pays-Bas, au lieu qu'elle les avait voulu prendre dans les terres de France; 3<sup>o</sup> que la cour d'ici qui avait compté d'y en prendre pareillement en partie considérable et d'entretenir le reste au moyen de contributions dans le Brisgau, se voyait frustrée de cette espérance et réduite à faire sa vraie frontière de la Bavière, comptant pour rien le corps qu'elle laissait sur les bords du Rhin; 4<sup>o</sup> que les subsides tardent tant à venir; 5<sup>o</sup> que, quoique les Anglais n'aient rien fait que causer une dépense énorme, puisqu'il avait fallu entretenir l'artillerie, les caissons etc. et payer tout argent comptant, ils prétendaient encore, ainsi que les Hollandais, de continuer la guerre sur le Rhin, sans vouloir se prêter à la porter dans les Pays-Bas; 6<sup>o</sup> que le projet du renfort à envoyer en Italie ne pouvait pas avoir lieu, depuis que ce qu'on y garde suffit à peine pour l'entretien des troupes qui y sont actuellement; 7<sup>o</sup> que vu les menaces de Votre Majesté, de Laquelle on s'était flatté qu'Elle laisserait agir en toute liberté et Se tiendrait neutre, l'on croyait le mieux faire de garder les frontières . . . ; 8<sup>o</sup> que les intentions des rois d'Angleterre et de Sardaigne sont si équivoques et incertaines.“

pusse savoir où j'en suis avec la Reine, et que j'attends qu'on veuille bien s'en expliquer.

Vous vous garderez pourtant de ne faire cette déclaration aux ministres qu'en cas que vous soyez sûr de votre fait sur les susdits arrangements, afin qu'on ne se moque de nous, comme si nous nous étions alarmés sur des choses chimériques et sur de faux bruits.

Au reste, vous devez me mander votre sentiment, si vous croyez que la cour de Vienne pourrait bien faire quelque paix fourrée avec la France et si l'on ne chipote peut-être déjà sur cela entre les deux cours, à l'exclusion de l'Angleterre. Aussi devez-vous prêter une attention particulière sur cet article, qui me paraît assez vraisemblable. J'attends votre relation, au plus tôt possible, par la voie de l'expres que je viens de vous envoyer avec la présente.

Federic.

Nach dem Concept.

1251. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD  
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 novembre 1743.

Ayant vu par votre relation du 26 du mois d'octobre passé que vous demandez d'être instruit de mon intention si le comte de Golowkin me serait agréable pour être envoyé à ma cour, je vous dirai que j'aimerais infiniment mieux qu'on m'envoyât le susdit comte Golowkin que le Bestushev.

Federic.

Nach dem Concept.

1252. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN  
A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 12 novembre 1743.

Quant aux instances qui vous ont été faites par l'Empereur et par le maréchal de Törring, à ce que je vois par un des post-scriptums de votre dépêche du 2 de ce mois, pour me faire expliquer plus précisément sur la diversion qu'on pourrait attendre de ma part en faveur de Sa Majesté Impériale, je vous ai déjà suffisamment instruit de mes intentions et idées sur cet article, par mes ordres précédents, auxquels je me réfère simplement.

Vous n'ignorez pas d'ailleurs que j'ai approuvé le projet du traité d'association que l'Empereur m'a fait communiquer par le baron de Spon; et pourvu que l'Empereur poursuive ce plan et l'amène à sa perfection, je le tiens suffisant pour parvenir, en son temps, au but que l'on se propose.

D'entrer dans de nouveaux engagements avec la France, et de conclure avec elle une nouvelle convention relative aux affaires de

l'Empereur, c'est ce que, par plusieurs raisons, je ne trouve nullement convenable à mes intérêts; et une nouvelle garantie de cette couronne pour la Silésie n'est pas un objet qui puisse me faire changer de sentiment. La France m'a déjà garanti formellement cette province, par le traité d'alliance de l'an 1741, et ce n'est que contre cette garantie que j'ai renoncé aux droits de ma maison sur les duchés de Juliers et de Bergue. Une nouvelle garantie de la France ne me donnera pas plus de sûreté pour mes acquisitions que ne fait celle qui subsiste actuellement, et laquelle cette couronne est d'autant plus intéressée de remplir, le cas existant, qu'au défaut de cela ma renonciation aux duchés de Juliers et de Bergue deviendrait nulle, et les droits de ma maison sur ces provinces resteraient dans toute leur vigueur.

P. S.

Il ne me semble pas que les appréhensions que l'Empereur vous a témoignées, selon un de vos post-scriptums du 2 courant, au sujet de la course du baron de Palm en diverses cours de l'Empire,<sup>1</sup> soient tant fondées. J'ai bien de la peine à m'imaginer que la cour de Vienne se détermine, avant la fin de la guerre, de reconnaître l'Empereur en cette qualité. Cela répugne trop à son système et l'obligerait à des égards pour ce prince qui ne conviennent pas à ses vues. Quand même, contre toute attente, elle s'y résoudrait, elle se trouverait encore bien éloignée de son grand but, qui est sans doute l'élection d'un roi des Romains en faveur du duc de Lorraine, but qu'elle ne saurait obtenir ni n'osera même découvrir, sans être assurée de la pluralité des suffrages dans le collège électoral. L'Empereur peut compter sur le mien et sur celui de la cour palatine; et, quelque froideur qui règne entre lui et l'électeur de Cologne, je ne saurais me persuader que celui-ci se laisse induire à faire à sa propre maison un tort aussi irréparable que de donner les mains à l'élection dont il s'agit. Pour ce qui est de la Saxe, comme l'Empereur entretient constamment des liaisons avec elle, j'espère qu'il trouvera aisément moyen de la retenir dans ses intérêts, d'autant plus que, par l'élevation du duc de Lorraine, elle mettrait pour jamais un obstacle insurmontable à la poursuite de ses prétentions sur les États de la succession d'Autriche. De sorte que, quand même l'affaire serait

<sup>1</sup> Klinggräffen berichtet 29. October: „Le comte de Königsfeld m'a communiqué des lettres par lesquelles on lui donne avis que le baron de Palm, ministre de la reine de Hongrie à Ratisbonne, partait de Vienne pour les cours de Mayence, Trèves, Bonn, et peut-être Mannheim, pour tâcher de les engager qu'il fut admis à la Diète, sous prétexte que le baron de Plettenberg et lui avaient été reconnus pour tels après la mort de feu l'Empereur.“ Desgl. 2. November: „L'Empereur craint que, si l'on oppose à ce ministre contre son admission à la Diète que sa souveraine ne reconnaît ni l'Empereur ni la Diète, et que, par conséquent, il y aurait de la contradiction à l'admettre, il n'ait des ordres en poche qui l'autorisent tout d'un coup à reconnaître l'Empereur et la Diète et de passer cet obstacle, pour parvenir à son but, qui serait l'élection d'un roi des Romains.“ Vergl. unten S. 490 Anm. 1.

proposée, et que les électeurs de Mayence, de Trèves et de Brunswick l'appuyassent, la pluralité des suffrages ne laisserait pas de se trouver du côté opposé.

Quant à l'idée de l'Empereur d'établir un ministre de Bohême à la Diète, il n'y a nulle apparence que, dans la situation présente, cette assemblée ni même le collège électoral y donnent les mains ou reconnaissent un tel ministre; d'autant plus que, dans le temps que la conjoncture paraissait infiniment plus favorable pour l'Empereur, tout ce qu'on a pu obtenir à cet égard, c'est la suspension de la voix de Bohême, tout le collège électoral n'ayant point trouvé à propos alors de donner dans le diplôme d'élection à l'Empereur les nouveaux titres qu'il avait pris. De sorte que je ne saurais conseiller à l'Empereur d'entamer cette matière. Moi-même, je ne pourrais voter à ce sujet en faveur de l'Empereur, sans contrevenir ouvertement au traité de paix que j'ai conclu avec la reine de Hongrie, y ayant reconnu son titre de Bohême, ce que vous pourrez bien insinuer de bonne manière à Sa Majesté Impériale, au cas qu'elle recommence à faire mention de ce projet.

Federic.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

Nach dem Concept. Zu Grunde liegt eine von dem Könige dem Grafen Podewils persönlich ertheilte Weisung.

1253. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA  
A VIENNE.

Berlin, 12 novembre 1743.

Votre dernière dépêche, qui est du 2 de ce mois, n'offrant rien sur quoi vous ayez besoin d'instruction, je vous dirai qu'ayant chargé le comte de Finckenstein de s'éclaircir avec le lord Carteret sur ce que — quoiqu'il l'eût positivement assuré d'avoir envoyé à la cour de Vienne les propositions de l'Empereur pour la paix — les ministres de cette cour niaient fort et ferme de n'en avoir aucune connaissance, il m'a été aisé d'apercevoir par les réponses vagues et entortillées dudit lord qu'il a en effet négligé de communiquer ces propositions au ministère de Vienne, ou, pour mieux dire, qu'il les lui a cachées tout exprès, pour ne pas nuire à la négociation avec la cour de Turin. Il n'a pas même fait difficulté d'avouer au comte de Finckenstein, que c'était-là la principale raison qui l'avait empêché de pousser la paix de l'Empereur avec la même vivacité qu'il aurait fait en toute autre occasion, n'osant surcharger la charrette, de peur de la briser; ce qui veut dire en d'autres termes qu'il avait craint d'informer la cour de Vienne des facilités que l'Empereur lui offrait pour sortir d'affaire avec lui, de peur qu'elle ne regimbât contre les sacrifices qu'on la forçait de faire en Italie, et qu'un bon accommodement avec l'Empereur lui eût épargnés. Il est vrai que cela cadre parfaitement bien avec le système de la cour britannique,

dont le grand but est d'obtenir des conditions avantageuses pour le commerce de ses sujets en Amérique, et qui, par conséquent, fera toujours dépendre la pacification de l'Empire et de la reine de Hongrie de celle qu'elle pourra moyenner avec l'Espagne, sans se mettre alors fort en peine si la Reine parvient ou non à ses désirs, pourvu que l'Angleterre y trouve son compte.

Toutes les démarches du ministère britannique marquent ce plan si clairement qu'il n'est presque pas possible de s'y méprendre, et je ne saurais m'imaginer que la chose ait échappé à la pénétration de ministres aussi éclairés que ceux de la cour de Vienne, ni qu'ils fussent assez indolents pour n'y pas faire réflexion.

Vous ne ferez pas mal de les mettre adroûtement et sans affectation sur ce chapitre, en leur faisant naître ces idées comme une suite naturelle des réflexions qui se présentent sur ce sujet, et de me rendre un compte exact de leur façon de penser et de s'exprimer là-dessus.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1254. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Chambrier berichtet, Fontainebleau 31. October, über eine Unterhaltung mit dem spanischen Botschafter Grafen Montijo: „J'ai assez été heureux de trouver moyen de le voir seul sans aucune affectation de ma part ni l'attention des Argus qui l'observent ici presque continuellement. Comme je le connais depuis assez long-temps, il est entré d'abord en matière avec moi, en me disant que la haute estime et vénération qu'il avait pour Votre Majesté et son attachement pour les intérêts du Roi son maître et pour ceux de l'Empereur ne lui permettant pas de me faire aucun mystère sur le sujet de son voyage, il m'avouait tout naturellement qu'il était venu pour mettre le feu sous le ventre à cette cour, lui donner de justes idées de ses intérêts en Allemagne et la porter de prendre de promptes et solides mesures pour redresser les affaires de l'Empereur, desquelles dépendaient entièrement celles de l'Italie etc.“ — Ueber die Haltung des französischen Ministeriums berichtet Chambrier 3. November: „Les amis de l'Espagne craignent que ce ministère ne cherche qu'à se débarrasser le plus promptement qu'il pourra du comte de Montijo, et que pour y par-

Potsdam, 13. November 1743.

Des Königs Majestät haben bei Gelegenheit der einliegenden beiden Relationen des Herrn Chambrier allergnädigst befohlen, dass an solchen mit nächster Post geschrieben werden sollte, wie Sie die Intention des p. Montijo vor den Kaiser vor sehr salutair und gut hielten, aber die Art zu denken des französischen Ministerii fürchteten. Der von Chambrier sollte Gelegenheit nehmen, den Grafen Montijo en confidence recht au fait von dem französischen Ministerio zu setzen, auch demselben zugleich Licht geben, was Se. Königl. Majestät gedachtem Ministerio vor Mesures an die Hand geben lassen, wobei er dem p. Montijo sagen sollte, wie er, der Chambrier, von Sr. Königl. Majestät Befehl habe, ihm solche Confidence zu machen,

venir il lui fera espérer un avenir radieux pour les intérêts dont il est chargé, surtout pour ceux de l'Espagne, afin d'empêcher qu'elle ne se jette entre les bras des Anglais. La fin de cette campagne, plus heureuse qu'on ne l'espérait ici, vu la manière dont elle avait commencé, donne une nouvelle confiance à ce ministère qu'il pourra parvenir à se tirer d'affaire" etc.

Auszug aus der Ausfertigung.

#### 1255. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Mardefeld berichtet, Petersburg 31. October, dass er seine Freunde von der Abneigung des Königs gegen die Sendung Bestushews nach Berlin in Kenntniß gesetzt habe. „Mais comme ce comte serait dangereux à Vienne, Londres, Dresden et Stockholm, et que la correspondance n'est pas encore rétablie avec l'Empereur ni établie avec l'Espagne, ils supplient Votre Majesté de vouloir condescendre qu'il soit envoyé à Sa cour, ne fût-ce que pour peu de mois, parce qu'il est absolument nécessaire qu'il soit éloigné d'ici.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetsecretärs.

#### 1256. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 15 novembre 1743.  
„Toutes les dépêches que vous m'avez faites sous date du 31 du mois d'octobre passé, me sont bien parvenues, et j'ai été très content de tout le détail que vous m'y avez fait, j'ai surtout été bien aise que le dessein soit à la fin pris de transporter la famille infortunée. Comme je ne sais où Nischna est situé, vous devez m'en donner quelque éclaircissement, et vous m'informerez de même quand on mettra actuellement cette séparation en exécution, et de la manière dont on s'y prendra. J'ai appris avec bien de la satisfaction la promesse sous serment que l'Impératrice a faite, qu'elle ne consentira jamais à un mariage entre le Grand-Duc et une princesse de Saxe, et j'approuve la réponse que vous avez faite lorsque les sieurs de Brummer et Lestocq vous ont parlé au sujet d'un mariage à faire entre le prince royal de Suède et une

welches alles jedoch nur mündlich und unter vier Augen geschehen müsste.“ . . .

Eichel.

de mes soeurs.<sup>1</sup> . . . J'attends vos nouvelles sur les succès de la garantie expresse de la Silésie contre celle que j'ai promise; surtout je suis impatient d'apprendre si le changement du ministère de Russie aura lieu de la manière que vous me le faites espérer.<sup>2</sup>

. . . Vous pouvez être certain que le sieur Wich et tout le parti à moi contraire ne manqueront point de remuer ciel et terre pour remonter en place; c'est pourquoi vous devez être extrêmement là-dessus sur le qui-vive, et si tôt que vous vous verrez nécessité de soutenir mes intérêts par le moyen des pièces sonnantes, vous devez recourir aussitôt à ces 20,000 écus que vous garderez comme une poire pour le soif.

. . . Sur ce que vous me proposez de quelques centaines de Cosaques, je vous dirai que j'ai bien de l'envie d'en avoir 200 à 300, surtout si je les pouvais avoir par famille, c'est-à-dire avec femmes et enfants, pour les établir dans mon pays.“ . . .

Federic.

Auszug aus dem Concept.

#### 1257. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 16 novembre 1743.

Désirant de pouvoir m'informer de vous-même sur la situation des différentes affaires, ma volonté est que, si les conjonctures présentes ne demandent pas absolument votre présence à Francfort, vous devez faire vos arrangements de manière que vous puissiez être le 6 ou le 8 du mois prochain de décembre à Berlin. Ce ne doit être que deux ou trois jours que vous y séjournerez, après quoi vous retournez incessamment à votre poste, ainsi que votre absence ne sera que de douze ou quatorze jours au plus tard. Aussi devez-vous faire ce voyage tout léger et sans vous charger d'équipages. Ce sera le conseiller privé de Pollmann que vous chargerez, en attendant, de vos affaires ordinaires, sur lesquelles vous l'instruirez autant que vous le jugerez convenable. Je vous tiendrai compte des frais de voyage et j'attends votre réponse sur tout ceci au plus tôt possible, priant Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

<sup>1</sup> Mardefeld hatte ihnen im Sinne des Immediaterlasses vom 28. September, oben Nr. 1202, geantwortet. — <sup>2</sup> Mardefeld hatte am 31. October berichtet: „L'Impératrice diffère de faire des avancements ou des gratifications jusqu'à la célébration de la paix à Moscou; ainsi, le général Rumianzow, auquel mes amis destinent la charge de grand-chancelier, est obligé de prendre en attendant patience, de même que le sieur de Lestocq, que je souhaite de voir revêtu du caractère de ministre de conférence. Je ferai aussi en sorte que le sieur Woronzow soit déclaré grand-maréchal, si je puis le porter à l'accepter; je me flatte de l'aliéner par ce moyen entièrement des frères Bestushew.“

1258. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN  
A FRANCFTORT SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 16 novembre 1743.

Le maréchal comte de Seckendorff m'ayant mandé que, si je voulais faire insinuer à l'Empereur qu'il trouvât à propos qu'on l'envoie avec des commissions secrètes à moi et à la cour de Dresde, pour convenir des moyens à exécuter le projet connu de l'Association, il y avait beaucoup d'apparence que ladite cour entrerait dans ces vues, si l'on lui proposait les choses telles qu'elles sont réellement — je veux bien y condescendre, et mon intention est que vous deveze faire de pareilles insinuations à Sa Majesté Impériale. Quant à moi, je serais bien aise, si je pouvais voir et parler ledit maréchal, l'hiver qui vient, à Berlin, quoique je souhaite que cela se puisse faire sous quelque prétexte apparent, pour ne pas donner trop de soupçons à nos surveillants; et quant à la cour de Saxe, j'ai écrit au Maréchal que, quoique j'eusse eu jusqu'ici de bonnes raisons à m'en défier, je comptais pourtant trop sur la dextérité et la prudence du Maréchal, pour n'avoir pas à craindre qu'il se laisse duper d'elle, quoiqu'il soit bien à souhaiter qu'on la puisse rectifier et la mener de s'unir confidemment à moi.

Federic.

Nach dem Concept.

1259. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF  
A FRANCFTORT SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 16 novembre 1743.

Monsieur. Comme je viens de recevoir, en même temps,<sup>1</sup> la lettre de votre main propre du date du 9 de ce mois, j'en ai eu bien de la satisfaction. J'entre parfaitement dans tout ce que vous y dites; et quoique j'aie eu mes raisons pourquoi je me suis défié de la cour de Saxe, néanmoins il me semble qu'on pourrait bien faire un essai sur elle, s'il y avait moyen de la rectifier et convenir avec elle sur le projet connu. Vous connaissez trop les êtres de cette cour pour qu'il y ait à craindre qu'elle nous blouse; et c'est pour cela que j'ai ordonné au sieur de Klinggræffen qu'il doive tâcher de faire des insinuations, en mon nom, à Sa Majesté Impériale, afin qu'elle vous y envoie, telles que vous m'indiquez, et dont il s'expliquera avec vous. Je réitère les assurance de la parfaite estime avec laquelle je suis, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Ein erstes Schreiben an Seckendorff vom 16. November stellt das Ersuchen, den Uebertritt des Prinzen Eugen von Anhalt in kaiserliche Kriegsdienste zu vermitteln. Vergl. unten Nr. 1278 S. 482.

## 1260. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIRN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 17. November 1743.

Der König hat befohlen, Chambrier in Paris zu instruiren, „auf des toskanischen Gesandten zu Paris, Graf Stainville's, Négociations und Menées fleissig Acht zu haben, weil Se. Königl. Majestät wüssten, wie gross sein Anhang und seine Liaisons daselbst, und besorgeten, dass der wienerische Hof durch ihn einen heimlichen Frieden chipotiren möchte, als welche Beisorge selbst der kaiserliche Hof laut eines vom Herrn Geheimen Rath von Klinggräffen letzt eingekommenen Berichts hätte, daher er, der Chambrier, diesen Stainville fleissig observiren und von Zeit zu Zeit davon berichten sollte“ . . .

An Graf Podewils im Haag soll geschrieben werden, „dass er auf alles, was der Lord Carteret in Holland thun und den Staaten insinuiren würde, sehr genaue Attention haben und alles employiren sollte, um davon genaue Kenntniss zu bekommen. Des Königs Majestät besorgeten sonsten sehr, dass gedachter Carteret die Staaten zu allem persuadiren würde, was er nur wollte. Weil Se. Königl. Majestät auch vernommen hätten, dass der Autor des sogenannten Magazins allerhand impertinente Sachen, so Se. Königl. Majestät angingen, geschrieben hätte, so sollte der Herr Graf von Podewils denselben zu avertiren suchen, sich hinfür mehr zu menagiren und über Sr. Königl. Majestät Affaires sich nicht zu emancipiren; widrigenfalls ermeldeter Graf von Podewils auf Mittel denken sollte, denselben, wo nicht auf andere Weise, durch eine tüchtige Züchtigung, wozu Se. Königl. Majestät die Kosten geben wollten, zur Raison zu bringen. Wie dann überhaupt der Herr Graf von Podewils auf alles, was dorten in öffentlichen Papieren gegen des Königs Majestät gedruckt wird, mehr Attention nehmen sollte.“

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

## 1261. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 18. November 1743.

. . . „Wegen der hierbei zurückkommenden Keyserlingk'schen Relation<sup>1</sup> haben des Königs Majestät befohlen, dass der Einhalt davon fordern samst an den Herrn von Klinggräffen nach Frankfurt . . . communiciret und ihm aufgegeben werden soll, den Feldmarschall Graf Seckendorff von der Duplicité des sächsischen Hofes en confidence zu

<sup>1</sup> Bericht des russischen Gesandten zu Dresden von Keyserlingk an die Kaiserin Elisabeth, d. d. Leipzig 13. November, über den Fortgang der Allianzverhandlungen zwischen den Höfen von Dresden und Wien.

informiren, damit er überlegen möchte, wie weit es rathsam sei, dem sächsischen Hofe in der bekannten Associationssache zu trauen." . . .

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

## 1262. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 18. November, dass nach der Mittheilung des dänischen Gesandten Dänemark zur Schlichtung seiner Differenzen mit Schweden die ihm angebotene Vermittelung Englands und Hollands angenommen habe: „que Sa Majesté Danoise se flattait néanmoins que cela ne détournerait pas Votre Majesté d'employer Ses bons offices conjointement avec les Puissances maritimes.“ Die Minister fragen, ob die guten Dienste Preussens nunmehr formell anzubieten seien.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (præs. 20. Nov.) am Rande des Berichts.

Bon, alors nous serons médiateurs.

Fr.

## 1263. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Dohna berichtet, Wien 13. November: Der Hofkanzler Graf Ulfeld drückt ihm die Hoffnung aus, dass die Rechtfertigung der Dictatur in dem jüngst übergebenen Schriftstück<sup>1</sup> den König günstiger stimmen werde. Seine Herrin schmeichelt sich „que Votre Majesté étant la seule dont le ministre procédat si durement contre elle à Francfort . . . et, après que Sa Majesté Britannique avait fait de fortes représentations à Sa Majesté Impériale, Elle se rangerait aussi de ce parti et reconnaîtrait l'innocence de la cause.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Berlin, 20. November 1743.

Ich bin in allen Stücken ein Freund der Königin; wenn sie aber was thun, so wider die Würde des Kaisers oder des Reichs ist, werden sie Mich nicht molliren, denn Ich solches nicht zugeben kann.

## 1264. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 20. November: Le baron de Montolieu a reçu une estafette de Francfort du sieur de

Potsdam, 21. November 1743.  
Sehr gut. Es soll in sehr obligeanten Terminis an den Kaiser

<sup>1</sup> Ein Promemoria, d. d. Wien 23. October. Vergl. Preussische Staatsschriften I, 402. 404.

Montmartin, chargé de la part de la duchesse de Württemberg et du jeune Duc son fils pour négocier de concert avec . . . Klinggräffen l'affaire de la majorité du jeune Duc . . . La négociation est entamée, et l'Empereur bien disposé. Il s'agit seulement de ce qu'on appelle *Testimonials* ou bon témoignage de la capacité du jeune Duc.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 1265. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils legt das vom Könige befohlene Rescript an Klinggräffen vor (Berlin 21. November). Er fürchtet, dass die Bemühungen, die Majorenitätserklärung hinauszuziehen, im gegenwärtigen Stadium der Verhandlung nicht mehr zum Ziele führen und leicht zur Kenntniß der Nächstbeteiligten kommen würden. Nach Montolieu's Versicherung wird der junge Herzog der Mutter auch nach der Majorenitätserklärung noch auf einige Monate die Regierung überlassen. Montolieu glaubt, dass man die Prinzen nicht länger als bis Ende Februar oder Anfang März in Berlin halten können, falls nicht ein Besuch der Markgräfin von Baireuth und ihrer Tochter herbeizuführen ist.

Podewils hat einem Befehl des Königs gemäß Montolieu auf die Vorliebe der württembergischen Räthe von Hardenberg und Bilfinger für den wiener Hof aufmerksam gemacht. In Betreff des ersteren hat Montolieu dies zugegeben; wegen Bilfinger's will er nur einräumen „qu'il était vrai qu'en dernier lieu il avait paru un peu piqué de ce que Votre Majesté ne l'avait honoré d'aucune gratification

Potsdam, 22. November 1743.

Ich sehe nicht, was es schaden kann, wenn es abgehet, wenn nur das Secret wohl menagiert wird; es liegt Mir zuviel daran, den Herzog noch etwas zu Berlin zu halten. Die Baireuther kriege Ich nicht nach Berlin, so lange sie noch Geld haben. Der Kaiser kann noch eine Condition machen, dass der junge Herzog ihm nicht so conträr sein wolle, als die bisherige Administration, welches Ich noch durch Klinggräffen dem Kaiser insinuiren lassen will,<sup>2</sup> welches schon ein Délai giebet.

Ich contestire, dass Ich es nicht gewusst habe, dass Bilfinger es Mir geschickt und dass Ich ihn, dermalen, als er Mir in der schlesischen Campagne sein System schickte, gar nicht gekannt habe.

<sup>1</sup> Unten Nr. 1266. — <sup>2</sup> Geschieht durch ein Cabinetsschreiben an Klinggräffen, Potsdam 23. November.

pour son système de fortification et des médailles qu'il lui avait envoyées."

Inzwischen weiss Ich nunmehr gewiss, dass er sehr gut österreichisch ist.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

#### 1266. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 22 novembre 1743.

Monsieur mon Frère. Comme c'est à la réquisition de ma cousine, la duchesse douairière de Würtemberg, que j'ai chargé mon ministre plénipotentiaire auprès de Votre Majesté Impériale, le sieur de Klinggräffen, de La prier de vouloir bien me donner une nouvelle marque de Sa précieuse amitié et de Son affection pour moi, en faisant déclarer majeur mon cousin, le jeune duc de Würtemberg, c'est aussi sur les instances de Madame sa mère que je dois rendre justice à la vérité et aux mérites, à la capacité et aux bonnes qualités et talents du jeune Duc son fils aîné, qui le mettent suffisamment en état de gouverner par lui-même de plus grands États, s'il fallait, que ceux que la Providence a confiés à ses soins. J'ose assurer Votre Majesté Impériale que personne ne saurait en rendre un témoignage plus authentique que moi, ayant eu le plaisir et la satisfaction de voir éléver pendant quelques années ce jeune prince sous mes yeux, pour ainsi dire, et à ma cour, d'apercevoir moi-même les progrès qu'il a faits dans tout ce qui peut entrer dans une éducation convenable à un prince de son rang et de sa naissance, et combien son heureux naturel, cultivé avec soin, a devancé son âge et lui a procuré des connaissances, des talents et des qualités propres à former un prince capable de gouverner par lui-même et de rendre heureux ses sujets.

Je me flatte que Votre Majesté Impériale par ces considérations ne voudra pas refuser à ma cousine, Madame la duchesse douairière, régente de Würtemberg, et à mon cousin, le Duc son fils aîné, une grâce que la première demande avec tant d'instances, et que le dernier mérite à si juste titre.

J'en aurai toute l'obligation imaginable à Votre Majesté Impériale, et j'espère qu'Elle voudra bien être persuadée de la haute considération et de l'attachement inviolable avec lequel j'ai l'honneur d'être toute ma vie etc.

Federic.

Nach dem Concept.

#### 1267. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 23. November: Valory hat ihm eine Depesche Amelot's vorgelesen. Frankreich und Spanien bewilligen dem Kaiser Subsidien in der Höhe von  $9\frac{1}{2}$  bez. 2 Millionen Livres, und Frankreich wird im Frühjahr mit zwei Heeren in Flandern und am Oberrhein zur Offensive schreiten. „Amelot ajoute . . . que la France se flattat que Votre Majesté ferait aussi de Son côté quelque chose de réel en faveur de l'Empereur et prendrait dans l'Empire des mesures convenables à Sa gloire et à Ses propres intérêts.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

#### 1268. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 23. November: Der kaiserliche Gesandte von Spon hat unter Hinweis auf die vielversprechende Haltung Frankreichs, Spaniens und Sachsen dem Wunsch Ausdruck gegeben, der König möge sich offen an die Spitze der Association stellen. Podewils hat ihm geantwortet, dass dem dresdner Hofe keineswegs zu trauen sei; von dem Könige sei nicht zu verlangen, dass er ohne Mitwirkung anderer Reichsstände vorgehe; zur gegebenen Zeit werde er offen für den Kaiser auftreten: „en tout ce qu'on pourrait demander raisonnablement et qui ne blesst point directement Sa paix conclue avec la reine de Hongrie.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

#### 1269. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 novembre 1743.

J'ai bien reçu votre dépêche en date du 9 de ce mois. Comme vous savez déjà mon intention sur l'envoi du grand-maréchal Bestushev à ma cour, et que je ne le refuse point, j'espère que les sieurs Woron-

zow, Lestocq et Brummer seront contents de ce que je les ai prévenus dans leurs projets à ce sujet.

M'ayant été mandé de Londres<sup>22</sup> qu'on vient de nommer le lord Tyrawley pour ambassadeur extraordinaire à la cour de Russie, et qu'on lui a déclaré en même temps qu'il devait se tenir prêt à partir au premier ordre qu'on attendait du Roi, je ne saurais vous cacher que j'en ai quelque inquiétude, étant très persuadé qu'il sera instruit de faire tout ce qui sera humainement possible, pour soutenir le chancelier Bestushev, et remettre sur l'eau le parti anglais, à quelle fin on ne laissera point manquer de quoi donner du poids à ses négociations et à ses intrigues. Cela revient justement à ce que je vous ai communiqué du discours que le lord Carteret a tenu au comte de Finckenstein; et comme ledit lord a menacé hautement alors qu'il n'y avait qu'à faire sauter deux têtes en Russie, pour y rétablir le système au gré de l'Angleterre, vous ne manquerez pas d'en faire les insinuations nécessaires aux sieurs Lestocq et Brummer. Quant à vous, je crois que, s'il est possible de réussir à éloigner le vice-chancelier Bestushev, il faut absolument que vous fassiez votre coup avant l'arrivée du nouvel ambassadeur anglais, duquel autrement l'arrivée rendra vos desseins, sinon infructueux, du moins infiniment plus difficiles et plus coûteux.

Je ne saurais revenir de ma surprise de ce que l'Impératrice diffère toujours de mettre en exécution ce qu'elle a résolu de faire au sujet de la famille infortunée, quoiqu'elle sache combien loin l'affaire serait allée, si elle avait voulu mettre en œuvre une inquisition rigoureuse dans la dernière trame découverte; et peut-être ignorer que son salut aussi bien que celui du Grand-Duc en dépend absolument, et que si longtemps qu'elle n'aura séparé cette famille, de la manière que personne ne sache ce qu'elle est devenue, elle ne sera jamais sûre de quelque révolution? C'est pour cela que vous devez encore une fois faire des insinuations adroites aux sieurs Lestocq et Brummer, et me mander alors ce que vous croyez qu'on y fera, étant certain qu'aussi longtemps que l'Impératrice n'a pas pris ses mesures sur cet article-là, on ne pourra jamais compter sur elle.

Federic.

Nach dem Concept.

#### 1270. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

O. Podewils berichtet, Haag<sup>22</sup>, November: Lord Carteret hat sich in Amsterdam am 20. nur wenige Stunden aufgehalten und nur die Hofbankiers von England und Frankreich aufgesucht: „ce qui donne lieu à bien des conjectures et des soupçons, surtout parce que plusieurs d'entre les plus zélés partisans de l'Angle-

Potsdam, 27. November 1743.  
Er soll nicht nach den Ge-  
sichtern urtheilen, denn Carteret  
dergleichen wie ein Chamäleon an-  
nehmen kann wie er will. Es  
scheinet, dass er sich mit Fleiss  
nicht sonderlich vorthun wollen,

terre sont fort mal dans leurs affaires et sacrifient journellement le bien public à leur propre intérêt. Ledit lord arriva ici hier environ à 8 heures du matin. Il reçut peu après les visites des ministres étrangers et de quantité d'autres personnes de qualité, mais il n'y eut que cinq ou six régents des plus zélés pour l'Angleterre qui furent le voir. Malgré la sérénité qu'il affectait, je lui ai trouvé un air sombre et inquiet; mais comme il y avait toute sorte de personnes dans la chambre l'on ne parla que de choses indifférentes. . . . L'on m'a assuré encore que milord Carteret paraissait être en peine du parti opposé à la cour, d'autant qu'on chante à Londres publiquement dans les rues des vaudevilles contre la cour et le ministère présent.“

und es ist verdächtig, dass seine ersten Visites bei Banquiers gewesen sein, vermutlich um Geld zu nehmen, Corruptiones zu machen und diejenigen, so er gebrauchet, durch seine Emissaires zu bestechen. Von welchem allen also nichts eher als nach seiner Abreise eclatiren wird. Daher dann der Graf von Podewils, um das Terrain zu sondiren, und zu erfahren, was Carteret intriguiret hat, wann derselbe zuvor weggereiset sein wird, bei dem Pensionnaire und bei dem Greffier gehen und selbige auf gute Art sondiren soll, ob sie noch friedfertige Gedanken haben oder durch Carteret von neuem animiret worden

seind. Welches der Graf von Podewils unter dem Praetext thun kann, als verlangete er, sich bei dem Greffier und Pensionnaire zu informiren, was etwa die République vor Mesures zu nehmen gedachte, und ob solche zu dem Kriege oder zum Frieden penchirte, worüber man sich mit ihnen um so mehr zu éclaircire nöthig fände, als den teutschen Fürsten solches zu wissen nöthig sei, um ihre Mesures danach zu nehmen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

#### 1271. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 27. November 1743.

Bei Gelegenheit des einliegenden Berichtes von des Herrn General-lieutenant Grafen von Dohna Excellenz<sup>1</sup> haben Se. Königl. Majestät befohlen, wie demselben geantwortet werden sollte: dass bei dergleichen ungegründeten Bruits, als ob Se. Königl. Majestät mit der Königin von Ungarn Dero Engagements brechen wollten, er solches modestement contradiciren, und mit Fermeté, aber sonder Affectation und ohne grosses Empressement zu bezeigen, declariren sollte, wie Se. Königl. Majestät Dero Engagements gegen die Königin allemal religiös observiren und niemalen so wenig wider dieselbe noch wider Dero Interesse etwas thun würden, daferne nur der wienersche Hof nicht etwas vornähme,

<sup>1</sup> Wien 20. November.

so der Würde und Dignität des Reiches und dessen Verfassung zu wider wäre. Denn in solchem Stück des Königs Majestät als ein deutscher Fürst nicht stille sein, noch Sich durch einigen Tractat die Hände binden lassen könnten.

Uebrigens wollen des Königs Majestät, dass, da es schiene, als ob der augsburger Zeitungsschreiber sich ein rechtes Fait draus mache, allerhand läppisch Zeug auszusprengen,<sup>1</sup> so sollte desfalls an den dasigen Agenten geschrieben werden, dass er bei dem Magistrat daselbst desfalls Vorstellung thun soll, damit derselbe ermeltem Gazetier seine bisherige Impertinenz verweise und sich dergleichen hinfür zu enthalten ernstlich aufgabe.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

#### 1272. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 28. November 1743.

Des Königs Majestät wollen allernächstigst, dass dem Herrn General-lieutenant Grafen von Dohna mit der zunächst abgehenden Post geantwortet werden soll: dass er einen Versuch zu thun hätte, ob er durch den Grafen von Ulfeld diejenigen Originalia zu sehen bekommen könnte, wovon dieser ihm gesaget, dass man im Stande wäre, solche zu produciren,<sup>2</sup> welche er, der General Dohna, sodann mit aller Attention examiniren, den Einhalt und die Umstände davon, (falls keine Abschrift zu erhalten) sich wohl imprimiren, auch an Se. Königl. Majestät dem-nächst ganz umständlich davon berichten sollte.

Nächstdem sollte er sehen, ob er einmal Gelegenheit finden könnte, dem Grafen von Ulfeld, jedoch auf eine ganz douce und moderate Art, zu verstehen zu geben, dass nächst der Affaire von Botta die fort-währende Bruits der Pfaffen und des Volkes zu Wien von Entreprises und Anstalten des wienerschen Hofes gegen Se. Königl. Majestät Dero-selben eben keine sonderliche Confidence zu dem wienerschen Hofe machen könnten, da es sehr öfters geschehen wäre, dass das wienersche Volk die Sentiments des dortigen Hofes ausbrächte und also Se. Königl. Majestät wohl einige Ombrage von widrigen Desseins des dasigen Hofes gegen Dieselbe zu schöpfen Ursach hätten.

<sup>1</sup> Vergl. Preussische Staatsschriften I, 414—416. 420. — <sup>2</sup> Dohna berichtet, Wien 20. November: J'ai lu tout au long au comte d'Ulfeld le rescrit de Votre Majesté du 9 (vergl. oben S. 455 Anm. 2), auquel il m'a peu répondu, selon sa coutume, prétendant toujours prouver que M. Hatsel n'aurait point offert des troupes de Sa Majesté Impériale à son insu, que milord Hyndford avait le malheur qu'on le faisait souvent parler, et que s'il s'agissait de produire des originaux . . . l'on ne serait pas moins en état d'en produire ici que du côté de la France.

Das Mécontentement des dortigen Hofes wider die Engelländer hätte er de bonne manière zu unterhalten und deshalb, jedoch auf eine ganz adroite Art, gehörige Insinuations zu thun.

Uebrigens sollte derselbe nochmals instruiert werden, alle Ver-sicherungen zu geben, dass Se. Königl. Majestät der Königin von Ungarn nichts im Wege legen noch etwas feindseliges gegen dieselbe unternehmen oder Dero Engagements brechen würden, daferne man nur nicht etwas wider die Freiheit des Reichs oder wider die geschehene Kaiserwahl unternehmen würde, auf welchen Fall keine Engagements auf der Welt Sr. Königl. Majestät die Hände binden würden, Sich der Freiheit und Dignité des Reiches anzunehmen, und würden Sie vor-ermeldetes allemal so ansehen müssen, als ob der wienersche Hof Se. Königl. Majestät Selbst per indirectum attaquaren wollten, wann etwas wider das Reich unternommen würde. Ausser diesem Falle könnte der wienersche Hof von Sr. Königl. Majestät Freundschaft vollenkommen versichert sein.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

#### 1273. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

O. Podewils berichtet, Haag 26. No-vember, dass er trotz der Ergebenheit des Grosspensionärs und des Greffiers für Eng-land auf einen Umschwung der Stimmung in den Kreisen der Regenten zu Gunsten des Friedens rechnet.

Potsdam, 1. December 1743.

Ich glaubte, dass au bout du compte Carteret doch in allem, was er verlangte, reussire würde, da es die Matadors in Holland vor sich hätte. Daher der Graf von Podewils demjenigen, so ihm die kleinen Staaten sagten, nicht zuviel Glauben beimessen sollte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

#### 1274. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke legen, Berlin 1. December, einen von dem ungarischen Legationssecretär Weingarten in der Dic-taturangelegenheit übergebenen „Extract Rescripts“ vor, der durch Dohna in Wien in derselben Form zu beantworten sein werde.<sup>1</sup>

Fort bien, pour leur faire sentir vivement leur attentat à la liberté germanique.

F. r.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

<sup>1</sup> Die von Dohna in Wien überreichte Antwort siehe Preussische Staats-schriften I, 408.

1275. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD  
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 2 décembre 1743.

Je viens de recevoir votre relation à mes mains propres, en date du 16 du mois de novembre passé, et j'y ai vu avec beaucoup de satisfaction le train favorable et souhaité que mes affaires commencent à prendre là où vous êtes, et je me flatte que cela ne discontinue point, par les soins que vous y mettrez. Je suis persuadé que vous ne manquerez point de prendre votre temps pour miner le frère cadet, et je comprends assez les raisons pourquoi cela ne peut point finir tout d'une haleine. En attendant, vous faites fort bien de presser au possible les ministres et vos amis de mettre la dernière main à l'acte de garantie réciproque, dont je me flatte d'avoir bientôt de bonnes nouvelles.

Je me serais attendu à toute autre chose qu'à la nouvelle qu'on vous a communiquée, touchant la demande que le ministre saxon a faite à l'Impératrice pour qu'elle accordât un corps de troupes réglées et de Cosaques et de Kalmouks; et autant je suis charmé de la réponse que Sa Majesté Impériale y a donnée,<sup>1</sup> autant je suis intrigué de savoir sous quel prétexte la cour de Dresde a pu faire une pareille demande, et le véritable but où elle peut viser par cette démarche, elle qui vit en paix avec tous ses voisins, qui n'a rien à craindre d'eux, qui par l'impossible ne peut méditer des desseins contre la nation polonaise, et qui a de la peine à entretenir les troupes qu'elle a sur pied. C'est pourquoi vous redouberez vos efforts pour être instruit à fond sur le prétexte dont le ministre saxon a coloré cette démarche, et vous n'oublierez pas de m'en faire votre rapport circonstancié.<sup>2</sup>

La manière obligeante avec laquelle Sa Majesté Impériale s'est expliquée à différentes fois sur mon sujet,<sup>3</sup> m'a charmé extrêmement; aussi devez-vous la fortifier là-dessus, en l'assurant de la haute considération que j'ai pour sa personne, et de l'amitié inaltérable et éternelle que j'aurai pour elle, et on ne peut dire rien de plus juste que que ni elle ni moi n'avons à craindre de nos envieux, si nous sommes bien ensemble.

<sup>1</sup> Mardefeld hatte berichtet, die Kaiserin habe ihren Ministern Vorwürfe gemacht, weil sie den Vorschlag des sächsischen Ministers nicht augenblicklich zurückgewiesen.

<sup>2</sup> Mardefeld's Antwort (21. December) enthält über den Anlass der sächsischen Forderung nichts. Der Baron von Gersdorf habe der Kaiserin versichert, sie werde durch die Sendung von 20,000 Mann den König von Polen sich für ewig verpflichten, der Unterhalt der Truppen werde Russland nicht das geringste kosten. „On sent bien que l'Angleterre les a voulu payer. Rien n'inquiète tant la cour de Saxe que la grande puissance de Votre Majesté.“ — <sup>3</sup> Bericht Mardefeld's, 16. November: „Il est avéré qu'à cette heure Votre Majesté a la préférence par-dessus toutes les autres puissances dans l'esprit de l'Impératrice, et quand on lui fait appréhender qu'elle se pourrait brouiller avec tel ou tel prince, elle répond à l'ordinaire: qu'importe? je suis bien avec le roi de Prusse.“

Je viens d'ordonner au sieur Vockerodt d'écrire son sentiment au sieur Lestocq de la manière que celui-ci l'a souhaité, touchant une dispense à donner du Synode, afin de pouvoir marier le Grand-Duc avec la princesse d'Anhalt-Zerbst, et je suis fort satisfait de la manière dont vous vous êtes pris pour faire réussir ce mariage. Je ferai même des insinuations à la mère de la princesse de Darmstadt, pour que celle-ci apprenne la haute danse, si tôt que j'aurai des assurances plus positives sur la réussite d'un pareil mariage, sans quoi j'exposerai les parents de cette princesse à bien des chagrins, si je leur proposais une affaire dont la réussite était encore tout-à-fait incertaine. En attendant, j'ai fait quelques insinuations à la mère de la princesse d'Anhalt-Zerbst pour que celle-ci apprenne la danse haute.

Au reste, aussi content que j'ai été de tout ce que vous venez de me mander, autant j'ai été affligé de ce que vous me mandez sur l'état triste de votre santé, et je souhaite ardemment de savoir plus en détail vos incommodités, avec ce que vous craignez des suites, et de quoi vous périssez de jour en jour. Aussi ai-je ordonné à mon premier médecin, le conseiller de la cour Eller, de s'informer par écrit là-dessus soigneusement auprès de vous et de vous assister de ses conseils. C'est pourquoi vous ferez très bien de lui faire envoyer un écrit bien circonstancié sur l'état de votre santé, sur vos incommodités, et sur les remèdes que vous avez pris jusqu'à présent. Tout ce que je vous prie au reste, et que je vous ordonne même, c'est que vous devez avoir soin de votre santé et la ménager au possible, pour me conserver en votre personne un ministre qui m'a rendu et me rend de si fidèles services, que je ne mettrai jamais en oubli, et de qui et de sa famille j'aurai toujours soin.

Nach dem Concept.

Federic.

## 1276. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 5. December 1743.

Der König hat befohlen, Dohna zu instruiren: „Wie des Königs Majestät ein vor allemal dabei blieben, dass so lange der Königin von Ungarn Majestät nichts gegen die Autorité des Reiches und dessen Verfassung, ingleichen wider die Würde und Macht des Kaisers unternehmen würden, Höchstdieselbe Ihres Orts mit obgedachter Königin allemal in ohnverbrüchlicher Freundschaft leben und derselben nichts im Wege legen würden: woferne aber der wienerische Hof etwas unternehmen wollte, so der Würde des Reiches oder des Kaisers Autorité zuwider, oder auch ein Arrière-dessein hätte, des Kaisers Würde oder auch N. B. Macht zu schwächen, so könnten des Königs Majestät nicht anders, als Sich solchem nach allen Mächten widersetzen und es so zu nehmen,

Corresp. Friedr. II. II.

als ob es Deroselben selbst geschähe und Sie desfalls von der Königin angegriffen. . .

Inzwischen wären dieses keine Menaces, sondern nur ein Avertissement, so Dieselben aufrichtig von Sich sagten, so wie jemand, dem man drohete den Arm abzuschneiden, von sich sagete, dass er solches nicht leiden, sondern sich wehren würde.

Was die Sachen wegen der von Churmainz unternommenen Dictatur beträfe, da könnte der Graf Dohna wohl an Ulfeld sagen, dass das wienerische Ministerium darunter vielleicht so weit noch nicht wäre, als es zu sein vielleicht glaubte, und dass übrigens Se. Majestät bei Dero deshalb gethanen Declaration invariabel blieben. Ueberhaupt sollte der Herr Graf Dohna in Sachen, so den Kaiser und das Reich angingen, mit dem Grafen Ulfeld sich vertement expliciren und reine heraussprechen, welches um so mehr nöthig wäre, damit sonst der wienerische Hof nicht glaubte, als hätte oder könnte er mit seinē prätendirten gemachten Verfassungen des Königs Majestät intimidiret.“ . . .

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

#### 1277. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Dohna berichtet, Wien 30. November: „Les États de Bohême ayant prétendu ou supplié au moins d'avoir des troupes nationales de leur pays, l'on leur a accordé 20,000 hommes, qu'on formera en manière de milice, et lesquels, avec ceux que le prince de Hildburghausen mettra sur pied sur les frontières de Venise et de Turquie, au moins en semblable nombre, et avec les insurgés, feront un nombre considérable et en état de se porter partout, soit pour garder le dedans, soit pour attaquer le dehors.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

#### 1278. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A FRANC-FORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 9 décembre 1743.

Monsieur. Le conseiller privé de Klinggräffen, étant arrivé ici<sup>1</sup> l'autre jour, m'a remis les deux lettres que vous m'avez écrites en date du 25 et du 28 du mois de novembre passé, et dont je vous suis bien obligé, et j'attendrai votre réponse, à son temps, de quelle manière Sa

<sup>1</sup> Vergl. oben Nr. 1257 S. 469.

Majesté Impériale se sera décidée au sujet du prince Eugène d'Anhalt.<sup>2</sup> Je suis charmé de la confiance que Sa Majesté Impériale a mise en vous, en vous chargeant des commissions secrètes pour la cour de Dresde, et j'espère d'apprendre de vous dans quelle assiette vous aurez trouvé cette cour. Je vous prie de croire que je suis avec l'estime la plus parfaite, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

#### 1279. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANC-FORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 9 décembre 1743.

Monsieur mon Frère. Le sieur de Klinggräffen étant sur le point de retourner sur son poste auprès de Votre Majesté Impériale, je n'ai pas voulu le laisser partir sans Lui témoigner la satisfaction que j'ai eue en recevant la lettre du 27 du mois de novembre passé dont Elle l'a honoré pour moi, avant son départ de Francfort, et par laquelle, outre les nouvelles marques qu'Elle me donne de la constance de Ses sentiments pour moi, Elle témoigne d'être contente du zèle dont ledit Klinggräffen a agi jusqu'ici pour les intérêts de Votre Majesté Impériale. Comme je lui ai donné de nouvelles instructions, dont j'espère que Ses affaires iront tant mieux, il aura l'honneur de les expliquer à Elle, à quoi je La prie de lui ajouter foi, mais surtout lorsqu'il L'assurera de la considération, de l'estime et de l'amitié la plus sincère et parfaite avec laquelle je serai à jamais, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

#### 1280. INSTRUCTION POUR LE CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN.<sup>2</sup>

1<sup>o</sup> L'Association des Cercles de l'Empire pour le maintien de la tranquillité et de la liberté de l'Empire, ainsi que de la dignité impériale:

Qu'il est de la dernière nécessité que, sans perte de temps, l'Empereur fasse son affaire principale et la plus sérieuse pour employer tous les moyens de faire sûrement réussir le susdit projet. Il faut surtout, 1<sup>o</sup> que ce prince fasse veiller exactement par ses ministres dans les différentes cours et cercles sur les dispositions de ceux qui y ont le

<sup>1</sup> Vergl. oben S. 470 Anm. 1. — <sup>2</sup> Undatirt. Das Schriftstück führt den Gesandten in der ersten Person ein, den König in der dritten, doch ist es vom Könige gezeichnet.

plus de crédit, et de ne pas négliger les avis que le Roi a fournis, avec une fidélité sans égale, de tout ce qui est parvenu jusqu'ici à sa connaissance de ce qui regarde les intérêts de l'Empereur, témoin ce qu'il a fait insinuer sur la conduite flottante de l'électeur de Cologne depuis plusieurs semaines; 2° de continuer à faire les instances les plus pressantes en France pour qu'elle fournisse les subsides à quelques princes de l'Empire; car, si la France paie, on aura à coup sûr les maisons de Saxe et de Hesse. Mais tout doit se faire, avec un secret le plus ménagé, sous nom de l'Empereur. Pour donner encore plus de poids aux représentations de ce prince en France sur cet article, le comte de Montijo pourrait être d'un grand secours pour y disposer la cour à ces subsides.

Il faut encore que l'on dise à la France à quoi servira l'armée de l'Empereur, sans l'association des Cercles? Elle n'osera pas se montrer et ne sera qu'une dépense inutile pour la France, au lieu que, si l'association des Cercles a lieu, elle sera décisive.

Il faudra tâcher d'intimider l'électeur de Cologne pour ses évêchés.

On aura besoin de l'évêque de Würzbourg pour déterminer le cercle de Franconie; c'est par le canal du comte de Seckendorff qu'il faudra tâcher de réussir.

Il en est de même de la Saxe, cependant à pas mesurés.

Le prince Guillaume étant dans de bonnes dispositions, il n'y a pas de doute qu'il ne se détermine, moyennant quelques avantages.

L'Empereur doit encore tâcher de gagner les princes de l'Empire, soit directement, par leur faire des avantages par des fiefs qui pourraient être de leur convenance, ou indirectement, par en donner aux favoris.

L'électeur de Trèves doit être serré de près par la France.

Le Roi s'employerai efficacement pour faire déterminer les cours de Wolffenbüttel, Baireuth, Anspach, et Würtemberg, à entrer dans l'Association.

Pour pousser davantage la France, l'Empereur peut lui faire entendre que, sans un secours vigoureux, il a en main à pouvoir s'accommoder.

Il ne s'agit pas d'un contingent considérable de la part des Cercles; il suffira qu'on en fournit quelques troupes.

Le Roi accédera, s'il le faut, au projet de l'Association par une convention signée.

Je pourrai, sous le sceau du secret, informer l'Empereur de la position que l'armée de l'Association pourra prendre sur le Weser, pas loin de Minden. Et ce prince doit donner au Roi le titre de lieutenant-général à perpétuité des troupes de l'Empire.

2° La Dictature: Cette affaire doit être poussée avec vigueur par l'Empereur à la diète de l'Empire.

3° La majorité du jeune duc de Würtemberg: D'abord après mon retour à Francfort, il faudra que j'insinue à l'Empereur avec tout le secret possible qu'il me donne quelques articles par lesquels il

pourrait prendre des engagements avec le jeune Duc pour l'attacher à ses intérêts, s'étant prêté avec tant de facilité à la dispense d'âge. Je les enverrai d'abord à Berlin, et après que le Roi les aura approuvés, on pourra les signer à Francfort, en vertu des pleins-pouvoirs des ministres de l'Empereur, du Roi, et du jeune Duc. Il faut aussi de toute nécessité que le diplôme soit antidaté, parce qu'on ne peut prendre des engagements sûrs avec un prince mineur. La convention avec le jeune Duc se fera sous la garantie du Roi, à la réquisition de l'Empereur.

Federic.  
Klinggräffen.

Nach der Ausfertigung (von Klinggräffen's Hand).

## 1281. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Beess berichtet, Dresden 7. December: „Ayant observé, depuis le retour de la cour d'ici, que le comte d'Esterhazy conférait plus assidûment que de coutume avec le ministère de Saxe, j'ai cherché l'occasion d'en parler aux ministres de cette cour. . . . Ils m'ont répondu que le cartel auquel on travaillait depuis longtemps, venait enfin d'être réglé sur le même pied qu'il était établi sous le règne de feu l'Empereur.“ Der neapolitanische Gesandte Graf Bolognini versichert ihm, dass der Hauptgegenstand der Verhandlung die Herbeiführung der Neutralität für Neapel sei, für die sich König August als Schwiegervater des Königs beider Sicilien lebhaft interessiere.

Berlin, 10. December 1743.

Er muss auf des Esterhazy Negociation sehr vigiliren, und wenn es weiter damit geht, auf alle Weise suchen, dahinter zu kommen, worüber eigentlich trachtet wird, worunter er den Desalleurs und Bolognini mit zu Hülfe zu nehmen bemühet sein muss.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 1282. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

O. Podewils berichtet, Haag 6. December, über einen Besuch, den ihm der Marquis Fénelon und der Abbé de la Ville gemacht haben. Sie haben sehr warm ein enges Einvernehmen zwischen Preussen und Frankreich befürwortet. Podewils hat mit allgemeinen Freundschaftsversicherungen geantwortet und auf die Bemühungen des Königs für den Frieden hingewiesen.

Berlin, 11. December 1743.

Er hat an Fénelon sehr wohl geantwortet, und wann dieser über solches Sujet ferner mit ihm sprechen sollte, so soll er ihm nur sehr vague antworten, dass, weil es nur des Fénelon eigne Idées wären, er ihm darauf nichts sagen könnte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1283. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Dohna berichtet, Wien 4. December:  
„Ceux qui viennent de Moravie disent que l'ouvrage qu'on fait à Olmütz est très peu de chose . . . . , mais qu'on fait travailler à grande force à Brünn jusqu'à trois ou quatre mille hommes. La plupart des troupes doivent avoir traversé la Moravie pour passer en Bohême, de sorte que ce sont peut-être les derniers qui resteront à Brünn et à Olmütz.“

Der General von der Marwitz in Breslau schickt einen Extract (s. d.) mit Nachrichten über Rüstungen in Böhmen und Mähren: General Piccolomini sei in Nachod eingetroffen; in Prag seien Quartiere für 6000 Mann angesagt, aus Ungarn rückten 2 reguläre Bataillone, 500 Panduren, 300 Croaten, 200 Serben an; die Garnison von Olmütz sei nach Troppau, Jägerndorf, Weidenau und Johannesberg verlegt und durch die Regimenter Thüngen und Baden ersetzt; an den Werken von Brünn arbeiteten 4000 Mann, in Brünn und Olmütz würden Magazine angelegt.

Mündliche Resolution.<sup>1</sup> Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1284. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Berlin, 13 décembre 1743.

J'accepte avec un contentement infini les témoignages d'amitié et d'affection que Votre Altesse vient de me donner dans la lettre du 27 novembre dernier, qui m'a été rendue par le sieur d'Asseburg. Ma satisfaction, à la vérité, aurait été plus complète, si j'avais eu celle de les apprendre de la propre bouche de Votre Altesse. Mais comme Ses affaires ne Lui permettent pas encore de me la donner, je ne laisse pas de recevoir comme une marque très agréable de Sa confiance d'avoir envoyé à ma cour un ministre qu'Elle a honoré de la Sienne. Aussi ne manquerai-je point de m'expliquer cordialement envers lui sur les matières qui regardent les intérêts communs de la patrie, aussi bien que ceux de Votre Altesse et de Sa maison en particulier, en attendant que je puisse jouir du plaisir de Son entretien et de Lui faire connaître plus amplement les sentiments d'estime et de considération avec lesquels je serai constamment etc.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Der demgemäß an Dohna gerichtete Erlass vom 14. December: Preussische Staatsschriften I, 421.

1285. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 16. December 1743.

Des Königs Majestät haben allernächst befohlen, wie dem Herrn Andrié fordersamst rescribiret werden sollte, wie er sich von denen Sachen, so den Kaiser und den zwischen ihm und der Königin von Ungarn zu machenden Frieden, ingleichen das Reich betreffen, ni en noir ni en blanc meliren, noch mit dem Lord Carteret daraus sprechen oder einigen Anlass zu dergleichen Entretien geben soll; falls aber gedachter Lord aus freien Stücken ihm davon reden sollte, so sollte er, der Andrié, sich darauf weiter nicht einlassen, als nur dasjenige, so ihm gesaget würde, ad referendum zu nehmen, und sich im übrigen mit dem Mangel der nöthigen Instruction deshalb entschuldigen.

Uebrigens sollte gedachter Andrié in ernstlichen Terminis verwiesen werden, dass er in seinen vorigen Relationen so hardiment sich unterstanden zu souteniren, dass ein ganz ruhiges Parlament sein und das englische Ministerium von der Nation alles, was es nur verlangete, erhalten würde, da er doch nunmehr, nachdem es nicht mehr zu cachiren und der ganzen Welt bekannt, selbst gestehen müsste, wie Carteret und das englische Ministerium sehr embarrassiret sein würden, ihre Idées und Absichten bei dem Parlament durchzutreiben. Die Rede des Lord-Maire an den König wegen seiner Retour<sup>1</sup> zeigte gewiss an, dass die Stadt London, mithin der grösste Theil der Nation, von des Königs Exploits in Teutschland und dessen bisherigem Betragen [nicht] so sehr edificiret sein müsste, als es Andrié in seinen vorigen Berichten vorstellen wollen, wannenhero des Königs Majestät aus diesen und andern vorgefallenen Umständen fast soupçonniren müssten, dass seine Briefe mit vieler Partialité gefasset würden. Sie wollen denselben ernstlich erinnern, sich hierunter hinfiro wohl in Acht zu nehmen und sich nicht etwa durch den Eclat einiger Guinées blenden zu lassen, um die Sachen anders zu berichten, als solche wirklich wären, oder gar parteiische Rapports zu thun, welches sonst von ihm ein Spiel sein würde, so ihm an den Kopf ginge, und könnte er sicher glauben, dass es Sr. Königl. Majestät ein leichtes sei, hinter die reine Wahrheit jedesmal zu kommen, als er gewiss sein könnte, dass Höchstdieselbe nicht von ihm allein Rapports aus Engelland bekäme, sondern mehrere Leute in London hätte, die alles vorgehende observirten und Deroselben berichteten.

Wo es möglich wäre, so sollte dergleichen Rescript morgen zu Sr. Königl. Majestät Unterschrift geschicket werden, um mit der Post von morgen noch abgehen zu können.

<sup>1</sup> Andrié berichtet 3. December: „On a été extrêmement surpris de voir dans cette adresse qu'il n'y ait pas été fait la moindre mention de la campagne de Sa Majesté Britannique et qu'elle s'était exposée en personne à la bataille de Dettingen.“

Schliesslichen wollen Se. Königl. Majestät annoch, dass denen hiesigen Zeitungsverlegern oder Schreibern untersaget werden sollte, von der jetzigen Augmentation der Armee, Errichtung der neuen Husaren- und andern Regimenter nicht das geringste, es habe Namen wie es wolle, in den Zeitungen zu schreiben, wie ihnen denn auch in der Zeitungscensur nichts deshalb passiren sollte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1286. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD  
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 16 décembre 1743.

Je viens de recevoir vos dépêches du 1<sup>er</sup> de ce mois, du contenu desquelles j'ai lieu d'être très content, y ayant trouvé partout des marques de votre fidélité et de la dextérité avec laquelle vous venez d'exécuter tout ce que je vous ai ordonné; aussi n'en obligerez-vous point un ingrat.

Quoique je souhaite de tout mon cœur que la maladie du Grand-Duc, qui a tant inquiété Sa Majesté Impériale, ne soit d'aucune suite, néanmoins, si contre toute attente ce cher prince venait à manquer, l'expédition qu'on a imaginé pour affermir l'Impératrice sur le trône, le cas de mort du jeune Duc existant, en m'envoyant la famille infortunée sous des conditions que vous me marquez,<sup>1</sup> me paraît assez bon, et je ne laisserais point d'y prêter les mains alors; ce que je vous ne dis pourtant que pour votre direction, si le cas inopiné de la mort du Grand-Duc devait arriver et qu'on vous parlât alors dudit expédition. J'aurais aimé, au reste, que vous m'eussiez nommé la maladie qui a fait tant craindre pour la vie de ce prince.

Je suis fâché d'apprendre que l'Impératrice ait changé de sentiment pour la jeune princesse de Zerbst, par des insinuations mal-fondées d'un évêque bigot ou corrompu.<sup>2</sup> J'espère pourtant que, si vos amis mettent en pratique ce que vous leur avez conseillé,<sup>3</sup> on réussira encore à ramener l'Impératrice vers la princesse de Zerbst. Si pourtant il n'y avait pas moyen d'y réussir, vous devez proposer alors la princesse de Hesse-

<sup>1</sup> Der Plan ist „d'envoyer, si cette fâcheuse catastrophe existait, la famille infortunée à Votre Majesté, après qu'elle aurait fait serment de ne pas remettre le pied en Russie ni sortir des limites des États de Votre Majesté sans le consentement de Sa Majesté Impériale, en établissant en même temps la succession en faveur du prince Iwan . . . et lui assignant, en attendant, une pension annuelle de 100,000 ou 150,000 roubles, et qu'au reste on prierait Votre Majesté de faire bien éléver ledit prince et d'avoir l'œil sur tout.“ — <sup>2</sup> Der Erzbischof von Nowgorod. — <sup>3</sup> Mardefeld hatte seinen Vertrauten Brummer und Lestocq gerathen, „d'offrir par le canal du confesseur du Grand-Duc audit archévêque une couple de mille roubles, avec promesse de tripler la dose, si la chose réussit, pour qu'il déclare comme de son propre mouvement à l'Impératrice qu'ayant feuilleté avec soin tous les auteurs grecs et pesé toutes leurs raisons, il avait trouvé clairement que ce mariage n'était pas contre les ordonnances de l'église grecque.“

Darmstadt. Quoique vous croyiez d'ailleurs que le conseiller privé Vockerodt pourrait être dispensé de la déduction que le conseiller privé Lestocq lui a demandé, néanmoins, comme il l'a déjà achevée, je lui ai ordonné qu'il la lui doit envoyer. Je souhaite à présent que le grand-maréchal de Bestushev puisse arriver ici au plus tôt possible, et il me sera le bien venu par plus d'une raison, que vous savez. Quant aux 2,000 roubles à ajouter au présent pour le Vice-Chancelier, et les 1,000 roubles pour le conseiller privé de Brewern, je vous en laisse le maître, et vous en agirez librement, selon que vous le trouverez convenable pour mon service.

Touchant l'achat de chevaux en Ukraine, comme l'Impératrice veut avoir la complaisance de m'y accorder le passe-port que je lui ai fait demander, et qu'on vous a demandé les noms des officiers que je souhaite d'y envoyer, je vous dirai que je n'y enverrai que le major général de Bronikowski, qui prendra une couple d'officiers subalternes avec lui, et le nombre de chevaux que je veux faire acheter n'excédera pas celui de 300. Sur tout le bien que vous me dites du capitaine Schütz, je le prendrai pour être major dans un de mes régiments de hussards, quand il aura obtenu de bonne grâce son congé. Ce que vous me dites au sujet des Cosaques que j'avais envie d'établir dans mes États, est trop bien fondé pour que je ne vous dusse ordonner là-dessus de n'en faire point de proposition et de laisser cette affaire.<sup>1</sup> Sur ce qui est de la pension promise au conseiller privé Lestocq, vous pouvez bien croire que je n'y marchanderai pas, et je lui accorde avec plaisir les 4,000 roubles au lieu des 4,000 écus, qui vous seront remis par quartier de la manière que vous savez déjà.

Au reste, il sera nécessaire que vous continuiez à bien observer les intrigues des Anglais, de même que de la cour de Dresde, et je viens d'être averti qu'il se négocie actuellement un traité entre la dernière et celle de Vienne par l'entremise du ministre d'Hanovre qui est à Dresde, bien que l'affaire ne soit pas encore venue, à ce qu'on dit, à sa con-

Federic.

Nach dem Concept.

1287. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A FRANC-FORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 17 décembre 1743.

Monsieur. Comme je viens de recevoir des avis de Dresde qu'il se négocie actuellement un traité entre cette cour et celle de Vienne, sous l'entremise du ministre d'Hanovre, et que même le parti autrichien

<sup>1</sup> „La Russie étant si peu peuplée“, schreibt Mardefeld, „qu'on serait bien aise d'acheter du monde pour remédier à cet inconvénient, je regarde comme une impossibilité d'obtenir les 300 familles de Cosaques . . . Je présume qu'une telle proposition pourrait occasionner des soupçons“ etc.

se flatte que la cour de Saxe accédera à la soi-disante grande alliance, je n'ai pas pu m'empêcher de vous communiquer par l'extrait ci-joint tout le détail qui m'est revenu à ce sujet. Je laisse à votre considération si vous trouvez convenable d'en informer Sa Majesté Impériale, l'affaire me paraissant d'une assez grande importance qu'on y pense mûrement, et qu'on tâche de parer ce coup d'une manière ou d'une autre. J'espère que vous voudrez bien me mander vos sentiments là-dessus, étant au reste, avec des sentiments de considération et d'estime, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Il est ma foi temps que vous alliez à Dresde, sans quoi la cour de Vienne vous gagnera de vitesse.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

#### 1288. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 19. December 1743.

Der König hat befohlen, Chambrier in Paris anzuweisen: „Dem Cardinal Tencin im Namen Sr. Königl. Majestät ein convenables und gracieuses Compliment zu machen und denselben von Dero Hochachtung zu versichern; wobei ermeldeter Herr von Chambrier instruiert werden sollte, sich alle Mühe zu geben, die Freundschaft und Confiance des gedachten Cardinals sowohl, als des Maréchal de Noailles zu gewinnen, jedoch alles unter der Hand und mit gehöriger Präcaution, damit die übrigen französischen Ministres keine Ombrage noch Jalousie darüber fassen“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

#### 1289. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF.

Berlin, 20 décembre 1743.

Monsieur. Je viens de recevoir votre lettre du 10 de ce mois, qui m'a appris le changement de l'envoyé de France auprès de Sa Majesté Impériale, le comte de Lautrec, contre le comte de Bavière, ce qui, avec le tour que le comte de Chavigny fera à Paris, me paraît de bonne augure pour les intérêts de l'Empereur.

C'est une pièce de conséquence que les points de l'instruction du baron de Palm<sup>1</sup> qui vous sont tombés en main, et je vous suis bien

<sup>1</sup> Vergl. oben S. 465 Anm. 1. Seckendorff schreibt: „Palm est parti le 6 de Ratisbonne, accrédité de la cour de Vienne à dix-huit ou dix-neuf princes de l'Empire. On m'a communiqué en secret les points principaux de sa négociation.“ Danach war

obligé de son communication; j'espère que les ministres de l'Empereur seront attentifs à toutes ces menées, et feront bon chat contre bon rat.

Comme je vous ai écrit une lettre du 17 de ce mois, qui a été envoyée à Francfort, pour vous avertir de la négociation qui se traite à Dresde entre la cour de Vienne et celle de Saxe, et que je crains que cette lettre ne vous soit pas arrivée avant votre départ de Francfort, j'ai bien voulu vous en envoyer le *dupe* ci-clos, et je suis persuadé qu'après l'avoir lu, vous serez convaincu de la nécessité qu'il y a que vous alliez, le plus tôt possible le mieux, à Dresde, pour rendre infructueuses les menées de la cour de Vienne à cette cour, dont le but apparemment n'est autre que d'entraîner la cour de Saxe dans son parti, pour la duper après coup. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

#### 1290. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 24 décembre 1743.

Mardefeld berichtet, Petersburg 1. December: „Le comte de Tschernyschew ayant mandé que Votre Majesté Se trouvait incommodée d'une saignée au pied pour avoir marché de trop bonne heure, l'Impératrice en a témoigné de l'inquiétude, et elle a fait ordonner audit comte de prier Votre Majesté en son nom d'avoir plus de soin de Sa personne, dont la conservation est d'un si grand prix à toute l'Europe, et particulièrement à elle, Sa fidèle amie et alliée.“

Eigenhändiger Zusatz zu einem im Ministerium concipierte Erlasse. Nach Abschrift der Ministerialkanzlei.

Palm beauftragt, „bei dem Reich mittelst mündlicher Vorstellung zu suchen dasjenige zu behaupten, was Churmainz non observata forma et legalitate ad dictaturam gebracht; die österreichischen Meriten beredsam vorzustellen, hingegen die baierische Demerita nachdrucksam zu Ohren zu führen; den Kronprinzen aus Baiern zum Römischen König vor insufficient zu erklären, weil Baiern nicht im Stande, eine Stütze von dem Reich abzugeben; vorzustellen die bisher gut gemeinte Intention, die avulsa imperii zu recuperiren, ohne diese ja ein medium pacis et transactionis nicht ausgesehen werden kann; den Durchmarsch derer österreichischen Truppen auf das Frühjahr zu sollicitiren; bei gewissen Höfen die absolute Neutralität zu betreiben.“

<sup>1</sup> Der Vicekanzler Bestushev.

## 1291. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 24. December 1743.

Der König hält für nöthig, den Grafen Dohna „wegen einiger Umstände, so der wienersche Hof gegen Se. Königl. Majestät releviren wollte, noch mehr au fait zu setzen, damit derselbe im Stande sei, den Ministris zu Wien, wenn sie davon sprächen, ihren Tort zu zeigen. Von gewaltsamer Werbung, so in der Königin Landen geschehen sein sollte, wüssten Se. Königl. Majestät nichts. Die Husaren, wegen welcher man sich beschwert, dass in Nachsetzung eines Deserteurs sie zu weit gegangen und das Territorium der Königin violiret hätten, wären mit der Karre deshalb bestrafet worden, wie dem Generalauditoriat solches bekannt wäre.“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

## 1292. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 25. December 1743.

Der König befiehlt, Chambrier und Klinggräffen anzuweisen „gehöriger Orten unter der Hand die Insinuationes bestens zu thun, dass dem Kaiser mit der Armee, welche man ihm retabliren wollte, nichts geholfen sein noch ausgerichtet werden würde, woferne man nicht einige mächtige Reichsstände gewonne und in des Kaisers Interesse zöge; daher man doch mit allem Ernst und sonder Trainiren noch Biaisiren darauf denken möchte, die 6000 Mann Hessen, so bisher in englischem Solde gestanden, gegen Subsidien in des Kaisers Dienst zu bekommen, wozu jetzo alle Gelegenheit wäre und welches des Kaisers und der Kron Frankreich Feinde um 6000 Mann der besten Leute schwächen, hergegen ihre Armee um so viel verstärken würde. Man sei gewillet, dem Kaiser eine Armee von 24,000 Mann zu machen: man sollte ihm lieber nur eine von 18,000 Mann machen und die Kosten vor die übrigen 6000 Mann zu Subsidien vor die 6000 Hessen, und um solche zu bekommen, anwenden, welche, da es recht tüchtige und formirte Soldaten wären, dem Kaiser mehr helfen würden, als eine Armee von 24,000 Mann neue und zusammengebrachte Leute, mit welchen vorerst nichts atzurichten wäre. Welches alles der von Chambrier sowohl als der p. von Klinggräffen bestens gelten machen sollten.

Nächstdem verlangen Se. Königl. Majestät annoch, dass dem p. Herrn von Mardefeld Ouverture von dem Tractat, welchen die Sachsen mit dem wienerschen Hofe jetzo negociiren, gegeben und demselben das von dem Graf Beess deshalb gemeldete en détail communiciret werden sollte, um dorten zu sondiren, wohin des russischen Hofes Sentiments darüber gehen möchten und wie es dorten aufgenommen

würde, dass die Sachsen jetzo sonder Vorbewusst des russischen Hofes mit der Königin von Ungarn über einen Tractat chipotirten.“ . . .

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

## 1293. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 26. December 1743.

Chambrier berichtet, Paris 13. December: Der Vertreter des Grossherzogs von Toskana Marquis von Stainville und der österreichische Geschäftsträger von Gundel, die sich während der Dauer des Aufenthaltes des Königs zu Fontainebleau dem Hofe fern gehalten: „ont repris leurs premières allures depuis que cette cour est à Versailles, en voyant les mardis le sieur Amelot, comme font les autres ministres étrangers.“

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

## 1294. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A VIENNE.

Berlin, 27 décembre 1743.

Comme il m'importe extrêmement d'être bien au fait de la manière dont la cour de Vienne pense sur moi, et que cela peut-être se peut changer de temps en temps, soit de mal en pire, soit de mal en moins mal, ma volonté est que vous devez tâcher de l'approfondir autant qu'il sera possible, ce dont vous me ferez, de quinze en quinze jours, une relation à mes propres mains, bien exacte et bien circonstanciée. Vous devez m'y mander si l'aigreur et le mécontentement de la cour de Vienne continuent, si cette aigreur va en augmentant, ou si, par des raisons politiques ou selon les conjonctures du temps, elle diminue; si l'on continue à me craindre, ou si cette cour-là pourrait bien se mettre en état de venir m'y attaquer. Vous y ajouterez les arrangements qu'elle fait pour ses troupes, et si l'on en retire encore quelques régiments de la Bavière en Autriche, en Bohême et en Moravie, ou si l'on les laisse présentement

dans les quartiers où ils ont été. Enfin, vous n'oublierez rien de tout ce qui peut mériter mon attention sur de pareils sujets, ce que vous ne manquerez pas de faire de quinze en quinze jours.

Au reste, vous devez me mander, dans votre relation ordinaire, d'où vient que le comte de Rosenberg tarde si longtemps pour partir vers ici, et, si l'occasion s'en présente d'en parler aux ministres, vous pouvez bien leur donner à entendre que je suis en quelque manière étonné de ce que l'arrivée dudit comte traînait si longtemps.

Nach dem Concept.

Federic.

1295. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST  
A ZERBST.

Berlin, 30 décembre 1743.

Madame ma Cousine. Je ne doute pas que vous n'ayez déjà appris, par des lettres qui vous seront venues de Pétersbourg, de quelle manière Sa Majesté Impériale de toutes les Russies désire ardemment que vous la veniez voir avec la princesse votre fille, et les arrangements qui ont été actuellement pris de la part de Sadite Majesté, pour fournir aux frais qu'il vous faudra faire pour un tel voyage.

Sa parfaite considération que j'ai pour vous, Madame, et pour tout ce qui vous appartient, m'oblige de vous dire de quoi il s'agit proprement en ce voyage; et la confiance que j'ai en vos qualités estimables me fait espérer que vous ménagerez ce que j'aurai la satisfaction de vous dire sur une affaire dont la réussite dépend absolument d'un secret impénétrable. Dans cette confiance donc, Madame, je ne veux plus vous cacher que, par l'estime que j'ai de votre personne et de la princesse votre aimable fille, j'ai souhaité de voir faire à celle-ci une fortune non commune, et que la pensée m'est venue s'il n'y avait pas moyen de la voir unie avec son cousin, le grand-duc d'à présent de Russie.

J'y ai fait travailler actuellement, quoique dans le plus grand secret, dans l'espérance que cela ne vous serait point désagréable; et quoiqu'on n'ait pas manqué d'y rencontrer quelques difficultés, surtout à cause de la proximité du sang qu'il y a entre la Princesse et le Grand-Duc, néanmoins on a trouvé les moyens de lever ces obstacles, et le succès de cette affaire a été jusqu'à présent tel que j'ai tout lieu d'en espérer une heureuse issue, pourvu que vous vouliez y prêter votre consentement et agréer le voyage que Sa Majesté Impériale vous propose. Mais, comme il n'y a que très peu de personnes qui sont instruites du véritable sujet de ce voyage, et qu'il est d'une nécessité absolue que le secret en soit bien gardé, je crois que Sadite Majesté Impériale aimera fort que vous en fassiez un mystère en Allemagne, et que vous preniez même un soin tout particulier pour que le comte de Tschernyschew, son ministre à Berlin, n'en ait connaissance; aussi, pour masquer d'autant

plus votre voyage, Sa Majesté Impériale paraît souhaiter que M. le Prince votre époux n'en soit pas pour cette fois, et que vous le commenciez avec la princesse votre fille en faisant un tour à Stettin,<sup>1</sup> pour vous mettre de là en chemin vers Pétersbourg, sans en parler en Allemagne. Outre cela, je viens d'être averti que Sa Majesté l'Impératrice avait actuellement ordonné de vous faire remettre, par le comptoir prussien qui est à Pétersbourg, 10,000 roubles pour l'équipage et pour les frais du voyage, et qu'à votre arrivée à Pétersbourg vous trouveriez encore 1,000 ducats prêts pour achever le voyage à Moscou, mais qu'elle désire en même temps que, quand vous y serez arrivée, vous disiez de n'avoir entrepris ce voyage pénible que pour remercier de bouche Sa Majesté Impériale des bontés éclatantes qu'elle a eues pour Monsieur votre frère,<sup>2</sup> et en général pour toute la famille.

C'est tout, Madame, ce dont je vous puis avertir à présent; et comme je me tiens assuré que vous en userez avec toute la discréption imaginable, je serais infiniment flatté, si vous vouliez donner votre agrément sur tout ce que je viens de vous mander, et me marquer par quelques mots de réponse ce que vous en pensez. Je vous prie, au reste, d'être persuadée que je ne discontinuerai point de m'employer à vous être utile dans l'affaire dont il s'agit, et de me croire avec des sentiments d'estime, Madame ma Cousine, votre très bon cousin

Nach dem Concept.

Federic.

1296. A L'IMPÉRATRICE DE TOUTES LES RUSSIES A MOSCOU.

Berlin, 30 décembre 1743.

Madame ma Sœur. Je n'ai pu voir partir la princesse d'Anhalt-Zerbst et son aimable fille sans me servir de cette occasion pour réitérer à Votre Majesté Impériale les sentiments de mon parfait attachement. J'ose Lui recommander la mère et la fille comme des personnes qui me sont véritablement chères, et du mérite desquelles je puis répondre à Votre Majesté Impériale. La jeune princesse réunit avec tous les enjouements et la gaieté de son âge les talents de l'esprit et les mérites du cœur. Je me flatte que Votre Majesté Impériale sera contente de Son choix et qu'Elle voudra bien avoir de la bonté pour ces deux princesses, qui assurément ne s'en rendront pas indignes. Je suis avec tous les sentiments de la plus parfaite estime, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic R.

<sup>1</sup> Garnison des Fürsten von Zerbst. — <sup>2</sup> Adolf Friedrich, Bischof von Lübeck und Kronprinz von Schweden.

## 1297. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Berlin, 30. December 1743.

Es bleibet noch zur Zeit bei Meiner vorigen Ordre, dass Andrié vor der Hand nichts thun soll, als alles ad referendum zu nehmen, zu berichten und sonder Meine positive Resolution und Ordres sich in nichts was ihm gesaget wird einzulassen; sondern sich mit dem Défaut von Instruction zu entschuldigen.

Mündliche Resolution auf Bericht Andrié's, London 17. Dec. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 1298. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 30. December, dass Montolieu ihm erklärt, ohne Vorwissen der Regentschaft nicht wegen des Vertrages zwischen dem jungen Herzog und dem Kaiser unterhandeln zu können, weil man fürchten müsse, den wiener Hof dadurch zu verletzen und sich das Schicksal des Churfürsten von der Pfalz zuziehen. Der junge Herzog hat den Wunsch geäussert, bei seiner Abreise aus Berlin auf einige Monate von dem Grafen Gotter begleitet zu werden.

Majorenität concludiret hätte, und dass man hierunter nicht eher concludiren müsste, bevor der Landprinz nicht den Traité d'amitié mit dem Kaiser gezeichnet habe, worunter des Königs Majestät dann keine Schwierigkeiten noch Besorgnisse absehen möchten, auch solches geschehen könnte, sonder der Mutter oder der Administrationsregierung Mitwissenschaft oder Consens dazu nöthig zu haben, weil der Prinz durch die Majorenität die Regierung selbst und alleine bekäme und alsdann von dem, so er gethan, weder der Mutter noch der Regierung Red und Antwort zu geben schuldig wäre, mithin auch die, so hier bei ihm seind, deshalb nichts zu besorgen hätten. Einen Minister vom ersten Rang, wie der Graf Gotter ist, vorerst hinzuschicken, schiene Sr. Königl. Majestät etwas wider die Bienséance zu sein und glaubten Sie, dass es wohl ein Minister von inferieurerem Rang sein könnte.“ Einstweilen soll der Minister von Borcke die Verhandlungen mit Montolieu führen.

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

## 1299. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 30. December, dass der Vertrag zwischen den Höfen von Wien und Dresden jetzt zweifellos zum Abschluss gelangt sei: und dass Bestushew und Keyserlingk mit ihrem Einflusse dafür gewirkt haben, sei es nun mit oder ohne Vorwissen der Kaiserin. „Au dernier cas, si l'Impératrice ne ressentait pas une pareille fourberie, il n'y aurait plus aucun fond à faire sur ses bonnes intentions,“ tandis que les ministres qui sont en place et qui dirigent les affaires, sont les maîtres de leur faire prendre telle face que bon leur semble.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1300. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD  
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 31 décembre 1743.

Par la relation à mes mains propres que vous m'avez faite en date du 14 de ce mois, j'ai appris avec beaucoup de satisfaction que les mesures que vous avez prises touchant la jeune princesse de Zerbst<sup>3</sup> ont eu le succès désiré, et que Sa Majesté Impériale est dans l'intention de faire venir incessamment cette princesse et sa mère. Je me suis prêté d'abord à tout ce que l'on a désiré de moi à ce sujet, et je viens d'écrire à la Princesse mère, pour lui recommander le secret pour tout ce qui vient de se passer, et pour la mettre au fait de quelle manière elle aura à entreprendre ce voyage, sans que son époux en soit; aussi ai-je raison d'espérer qu'elle n'y faillira pas. En attendant, vous ne manquerez pas de me mander de temps en temps le succès que l'affaire en question aura, et vous vous concerterez avec vos amis afin qu'il n'y ait pas de changement dans la résolution que l'Impératrice vient de prendre.

Pour ce qui est des frères Bestushew, j'ai été surpris de voir dans votre relation que la mission du Grand-Maréchal redevient encore un peu douteuse, et je ne saurais vous cacher que cette nouvelle ne me plaît point du tout. Ainsi, mon intention est que vous devez faire votrepossible pour qu'on l'envoie chez moi le plus tôt le mieux, puisque j'ai de fortes

\* Die Unterzeichnung des Vertrages (vergl. Wenck, Codex juris gentium I, 722, Droysen V, 2, 227 ff.) erfolgte zu Wien am 20. December 1743. — <sup>2</sup> Mardefeld hatte am 14. December berichtet: „L'Impératrice est tellement piquée contre la reine de Hongrie qu'elle a laissé échapper hier ces paroles envers Brummer et Lestocq: Cette reine va apparemment commencer une guerre de plume avec moi, ce que j'éviterai; j'aime à m'expliquer d'une façon réelle, et je voudrais que les rois de Prusse et de France lui fissent la guerre.“ — <sup>3</sup> Vergl. oben S. 488 Anm. 3.

Corresp. Friedr. II. II.

Berlin, 31. December 1743.

Ich glaube es nicht, dass die Kaiserin davon weiss, sondern dass es eine Intrigue von Bestushew und Keyserlingk ist, welches uns ein gross avis au lecteur sein muss, um alles anzuwenden, um den Bestushew zu cultubiren.

raisons à croire que lui et son frère me font un tort infini en Russie, et que je crains même que les cabales contre l'Impératrice et contre moi n'aillent commencer de plus belle en Russie, tant que le Grand-Maréchal y sera et que son frère le Vice-Chancelier sera en place. C'est pourquoi vous devez travailler de votre mieux pour que le premier soit envoyé bientôt ici, et que le Vice-Chancelier soit mis alors hors de place, quand même vous devriez employer quelques sommes de cet argent que vous avez encore en main, duquel je vous laisse la disposition libre pour en faire l'usage que vous trouverez convenable pour arriver à mes fins.

Vous serez déjà instruit que la Saxe vient de conclure un traité avec la reine de Hongrie. Comme ce la s'estfait, selon toutes les apparences, à l'insu de l'impératrice des Russies, vous ne manquerez pas d'en parler à vos amis, pour leur faire comprendre d'autant mieux la duplicité de la cour de Dresde, qui, pendant qu'elle donne les assurances les plus fortes à la cour de Russie de ne prendre aucun engagement sans son consentement préalable, conclut un traité avec la cour de Vienne, justement dans un temps où celle-ci refuse de donner de la satisfaction au sujet du marquis de Botta, ce que vous n'oublierez pas de relever d'une manière convenable, pour faire voir le peu de fond que l'Impératrice pourra faire sur la Saxe et sur toutes ses sincéras. Au reste, vous devez bien observer de quelle manière le ministre de Saxe s'ouvrira à la cour de Russie sur le traité, et si l'on en fera la communication à l'Impératrice, auquel cas vous tâcherez de votre mieux d'en avoir une copie fidèle, quand même vous devriez faire quelques dépenses à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

## PERSONENVERZEICHNISS.

Für die mit \* bezeichneten Namen vergl. auch S. 510 ff.

### A.

Abbé, Heinrich, Gastwirth in Berlin:  
Seite 151. 152.

d'Acunha, Dom Luis, portugies. Bot-  
schafter in Paris: 22.

Adolf Friedrich, Bischof von Eutin  
(Lübeck), Herzog von Holstein-Gottorp:  
361. 366. 418. 427 — Kronprinz von  
Schweden: 443. 459. 468. 495.

Albani, Alexander, Cardinal: 251.

Albani, Hannibal, Cardinal: 251.

Amalie, Prinzessin von Preussen: 241.

Amelot de Chaillou, Johann Jacob, franz. Staatssecretaire der auswärtigen An-  
gelegenheiten: 278. 377. 378. 398. 414.  
415. 443. 475.

\*Ammön, Christoph Heinrich von, preuss.  
Legationsrath, Resident in Dresden: 2.  
7. 149. 172. 178.

\*Andrié, Johann Heinrich, preuss. Capitän  
und Rath des berliner französischen Ober-  
gerichts, accredirter Minister in London:  
2. 36. 82. 126. 127. 135. 147. 158. 159.  
163. 172. 185. 186. 230—232. 251.  
259. 267. 268. 275. 277—279. 292.  
294. 295. 299—301. 304. 319. 320.  
329—331. 334. 338. 339. 343. 348.  
349. 352. 356—359. 371. 401. 433.  
437. 487. 496.

Anhalt-Dessau: siehe Dietrich, Eugen,  
Leopold, Leopold Maximilian, Moritz.

Anhalt-Zerbst: siehe Christian August,  
Johanna Elisabeth, Sophie Auguste.

Anna, Herzogin v. Braunschweig-Wolfs-  
büttel: 361. 369. 406. 427. 437. 443.

Ansbach: siehe Karl Wilhelm Friedrich.  
Anton Ulrich, Herzog von Braunschweig-Wolfsbüttel: 51. 143. 241.  
406. 427. 437.

d'Argens, Marquis, Johann Baptista de  
Bayer, württemb. Kammerherr: 22.  
295.

Argenson, Marc Peter de Voyer de  
Paulmy, franz. Minister: 272.

Argyle, Herzog, Johann Campbell,  
engl. Feldmarschall: 89.

Asseburg, Johann Ludwig von der,  
hessen-cassel. Staatsminister: 390. 486.

\*August III., König von Polen, Chur-  
fürst von Sachsen: 7. 12. 14. 15. 19.  
20. 22. 27. 29. 31. 39—41. 44. 49.  
51. 99. 101. 102. 109. 115. 128. 130.  
138. 139. 144. 146. 154. 178. 207.  
210. 213. 218. 221. 234—236. 239.  
245. 354. 356. 462. 480. 485.

August Wilhelm, Prinz von Preussen:  
81. 170. 171.

### B.

Baden: siehe Bernhard.

Baiern: siehe Karl Albert, Maria  
Amalia, Maximilian Joseph.

\*Baiern, Graf von, Emanuel Franz  
Joseph, franz. Generalleutnant: 18.  
91 — Gesandter am Kaiserl. Hofe: 490.

Baireuth: siehe Elisabeth Friederike Sophie,  
Friedrich, Wilhelmine.

Bamberg: siehe Friedrich Karl.

Bandemer, Peter Gerhard von, preuss.  
Major: 171.

Bartenstein, Freiherr, Johann Christoph, österr. Hofrath: 223. 283. 298. 332—334. 366. 368. 392. 400.  
de la Bassecour, Johann, Pensionär von Amsterdam: 305. 438. 458.  
Bath, Earl, Wilhelm Pulteney, engl. Peer: 147.  
Beckers, Freiherr, Heinrich Anton, churpfälz. bevollmächtigter Minister in Berlin: 343. 451.  
\*Beess, Graf, Otto Leopold, preuss. Staatsminister, bevollmächtigter Minister in Dresden: 349. 356. 359. 392. 413. 485. 492.  
\*Belle-Isle, Fouquet, Graf, Ludwig Karl August (seit 15. März 1742 Herzog von Vernon), Marschall von Frankreich und franz. Wahlbotschafter: 5. 11. 32. 36. 42. 57. 89. 91. 95. 107. 117. 139. 145. 155. 158. 161. 166. 173. 176—178. 182—185. 187. 189. 193. 194. 199. 200. 202. 207. 210. 211. 227. 268. 272. 314. 328. 339.  
Benedict XIV., Papst: 162. 250. 251. 413. 417.  
Bercsényi, Graf, Ladislaus, franz. Maréchal de Camp: 148.  
Bernhard Ludwig Wilhelm Georg, Markgraf von Baden-Baden, österr. Feldmarschallleutnant: 486.  
Bernstorff, Freiherr, Johann Hartwig Ernst, dän. Gesandter am kaiserl. Hofe: 356.  
Bestushev-Rumin, Graf, Alexei, russ. Vicekanzler: 80. 241. 250. 307. 332. 359. 361. 375. 393. 394. 405. 408. 427. 437. 459. 461. 469. 476. 480. 491. 497. 498.  
Bestushev-Rumin, Gräfin, Anna: 437.  
Bestushev-Rumin, Graf, Michael, russ. Oberhofmarschall: 241. 250. 361. 393. 394. 405. 408. 427. 437. 459. 461. 464. 468. 469. 475. 497. 498.  
Bielfeld, Jacob Friedrich, preuss. Legationsrath: 148.  
Bilfinger, Georg Bernhard, württemb. Geh. Rath: 473.  
Bismarck, August Friedrich von, preuss. Oberst: 171.  
Blondel, Anton, franz. Gesandter am kaiserl. Hofe: 278. 281.  
Bolognini, Graf, Galeazzo, neapolit. Gesandter in Dresden: 485.

\*Borcke, Caspar Wilhelm von, preuss. Staats- und Cabinetsminister: 230. 242. 246. 250. 251. 268. 294. 322. 344. 347—350. 357. 367. 369. 373. 388. 409. 431. 436. 442. 443. 449. 451. 452. 455. 466. 467. 496. 164. 211—213.  
Borcke, Friedrich Ludwig Felix von, preuss. Oberst und Generaladjutant: 34. 327.  
\*Bornstedt, Alexander von, preuss. Oberstleutnant, später Oberst: 360.  
Botta d'Adorno, Marchese, Anton Otto, österr. General, bevollmächtigter Minister in Berlin: 375. 377. 393. 395. 406. 407. 418. 419. 423. 429. 430. 436. 439. 440. 442. 444. 448. 449. 462. 463. 478. 498.  
Brackel, Freiherr, Casimir Christoph, russ. Wirkl. Geh. Rath, außerordentlicher Gesandter am preuss. Hofe: 252.  
Brandenburg: siehe Elisabeth Friederike Sophie, Friederike, Friedrich, Johanna Charlotte, Karl Wilhelm Friedrich, Wilhelmine.  
Braunschweig-Wolfenbüttel: siehe Anna, Anton Ulrich, Karl, Ludwig.  
Brewern, Karl von, russ. Geh. Rath: 359. 489.  
\*Broglie, Graf (seit 10. Juni 1742 Herzog), Ludwig Maria, Marschall von Frankreich: 11. 12. 16—18. 25. 32. 33. 35. 37. 39. 40. 42—44. 46. 48—50. 57—62. 64. 65. 74. 76. 79. 91. 95. 100—102. 104—106. 108—115. 128. 130. 139. 140. 150. 166. 167. 173. 181. 184. 189. 191—193. 196—202. 204. 205. 207. 208. 210—212. 270. 314. 339. 378. 380.  
Broich, Balthasar Konrad von und zum, preuss. Staatsminister, Bevollmächtigter zur Kaiserwahl: 32. 60. 103.  
Bronikowski, Johann von, preuss. Generalmajor: 489.  
\*Brühl, Graf, Heinrich, chursächs. erster Cabinetsminister: 6. 7. 14. 27. 30. 149. 151. 178. 235. 349. 354. 356. 357. 394. Brummer, Freiherr, Otto, Hofmarschall des Grossfürsten-Thronfolger von Russland: 315. 332. 361. 392. 412. 416. 427. 461. 468. 476. 488. 497.  
Buddenbrock, Wilhelm Dietrich von, preuss. Generalleutnant: 170. 171.  
Bülow, Friedrich Gotthard von, chursächs. Conferenzminister, bevollmächtigter Minister am preuss. Hofe: 2. 3.

96—98. 103. 107. 155. 210. 258. 327.  
Bülow, Johann Albrecht von, preuss. Hauptmann: 8.  
Bünau, Graf, Heinrich, chursächs. Minister in Wien: 286. 287.  
Burnet, Freiherr, baireuthischer Oberst: 67. 68.  
Busch, Johann Clamor August von dem, hannöv. Gesandter in Dresden: 489.  
de Bussy, franz. Gesandter in London: 160. 186. 301. 368.

## C.

Carl, siehe Karl.  
\*Carteret, Lord, Johann Hawnes, engl. Staatssekretär für die nordischen Angelegenheiten: 82. 126. 135. 136. 147. 158—160. 163. 186. 230. 232. 236. 244. 251. 258. 261. 275. 277. 301. 302. 320. 329. 330. 339. 342. 343. 346. 347. 349. 352. 358. 382. 386. 389—391. 396—398. 402—404. 411. 414. 424. 426. 437. 438. 445. 446. 454. 458. 461. 462. 466. 471. 476. 477. 487.

\*Cataneo, Johann, preuss. Rath und Historiograph, Agent in Venedig: 251. 277. 317.

\*Chambrier, Le, Baron, Johann, Rath der preuss. Regierung in Neufchâtel, außerordentlicher Gesandter in Paris: 2. 5. 13. 23—25. 145. 161. 227. 246. 296—298. 339. 376—378. 398. 414. 417. 457. 467. 471. 490. 492. 493.

Charlotte, Landgräfin von Hessen-Darmstadt: 459. 481.

Chasot, Franz Isaak Egmont von, preuss. Rittmeister: 91.

Chauvelin de Grosbois, Germain Ludwig, franz. Staatsmann: 272.  
de Chavigny, Theodor, franz. Gesandter am deutschen Reichstage: 458. 459. 490.

Chesterfield, Earl, Philipp Dormer Stanhope, engl. Peer: 82.

de la Chétardie, Marquis, Joachim Jacob Trott, franz. Minister in Petersburg: 47. 241. 242. 246. 247. 250. 252. 257. 260. 263. 266. 272. 273. 282. 332. 408. 457. 461.

de Cheusses, Friedrich Heinrich, dän. Oberst, außerordentlicher Gesandter in Berlin: 366. 413. 472.

Christian VI., König von Dänemark: 13. 146. 207. 236. 443. 472.

Christian, Pfalzgraf von Zweibrücken-Birkenfeld: 4. 366.

Christian August, Fürst von Anhalt-Zerbst, preuss. General: 495.

Christian Ludwig, Herzog von Mecklenburg-Grabow: 365.

Clemens August, Churfürst von Köln, Bischof von Hildesheim, Münster, Osnabrück und Paderborn, Herzog in Baiern: 297. 327. 344—346. 348. 386. 446. 465. 484.

Clermont-Tonnerre, Marquis, Caspar, franz. Generallieutenant: 110.

Cobenzl, Graf, Leopold Karl, österr. Diplomat: 298. 299. 335. 360. 448.

Coigny, Herzog, Franz de Franquetot, Marschall von Frankreich: 432.

Condé, Prinz, Ludwig, franz. Feldherr: 208.

Courten, Ritter, Moritz, franz. Brigadier: 181.

## D.

Dänemark: siehe Christian VI., Friedrich.

Daum, Banquier in Berlin: 428.

Desalleurs, Graf, Roland, franz. Gesandter in Dresden: 2. 14. 485.

Diestel, Heinrich Peter, preuss. Legationssekretär, Geschäftsträger in Stockholm: 312.

Dietrich, Prinz von Anhalt-Dessau, preuss. Generalmajor: 76. 88. 89. 91. 104. 131.

\*Dohna, Burggraf zu, Friedrich Ludwig, preuss. Generallieutenant, bevollmächtigter Minister in Wien: 304. 316. 330. 332—334. 338. 343. 352. 353. 359. 366. 367. 375. 385. 392. 400. 419. 439. 442. 444. 448. 449. 455. 456. 458. 472. 477—479. 481. 482. 486. 492. 493.

Dohna, Burggraf zu, Karl August, schwed. General: 312.

Donop, August Moritz von, hessen-casselischer Generalmajor und Gesandter am kaiserl. Hofe: 305.

Doria, Georgius, Erzbischof von Athen, päpstlicher Nuntius: 250.

Dossow, Friedrich Wilhelm von, preuss. Generallieutenant: 95. 410.

## E.

Eichel, August Wilhelm, preuss. Geh. Kriegsrath und Cabinetssecretär: 2. 3. 12. 13. 34. 71. 97. 111. 116—126. 134. 135. 137. 145. 147. 153. 155—161. 163. 167. 174. 175. 179. 180. 184. 188. 191. 199. 200. 203. 204. 210. 215—217. 223. 225—227. 241. 246—248. 252—257. 260. 268. 272. 277. 280. 289. 291. 297—299. 303—305. 311. 314. 316. 317. 319. 320. 324. 327. 332—339. 342—345. 352—355. 358. 359. 364. 365. 371. 374—378. 382—384. 389—392. 404. 405. 408. 409. 411. 414. 415. 418. 419. 423. 428—430. 437—439. 445—450. 457. 458. 468. 471. 472. 477—479. 481. 482. 487. 488. 490. 492. 493. 496. \*Elisabeth, russische Kaiserin: 12. 69. 80. 203. 204. 246. 252. 258. 270. 275. 287. 291. 299. 307. 308. 315. 316. 318. 332. 337. 338. 370. 394. 406. 407. 409. 412. 416—419. 422. 427. 428. 430. 436. 437. 443. 451. 459. 461. 462. 468. 469. 476. 480. 488. 489. 491. 494. 495. 497. 498. Elisabeth Christine, Königin von Preussen: 25. Elisabeth Friederike Sophie, Prinzessin von Brandenburg-Baireuth: 26. 45. 473. Eller, Johann Theodor, preuss. Hofrath, Leibarzt des Königs: 481. Eltz: siehe Philipp Karl. England: siehe Friedrich Ludwig, Georg I., Georg II., Jacob II., Karoline, Ernst August, Herzog von Sachsen-Weimar-Eisenach: 6. Esterhazy de Galantha, Graf, Nicolaus, österr. Gesandter in Dresden: 485. Eugen, Prinz von Anhalt-Dessau, preuss. Generalmajor: 81. 471. 483. Eutin: siehe Adolf Friedrich.

## F.

Fagel, Franz, Greffier der Generalstaaten: 123. 338—342. 354. 477. 479. du Fargis, franz. Emissär: 142. 154. 155. 161. 227. Fénelon, Marquis de Salignac, Gabriel Jacob, franz. Botschafter im Haag: 47. 70. 74. 263. 485. \*Finckenstein, Graf Finck von, Karl Wilhelm, preuss. Geh. Legationsrath,

bevollmächtigter Minister in Kopenhagen: 12. 82. 234. 258 — desgl. bei dem Könige von England: 381—384. 386. 389—391. 401—405. 415. 438. 445. 446. 448. 453. 454. 456. 461. 466. 476.

\*Fleury, Andreas Hercules von, Cardinal, erster Minister von Frankreich: 7. 13. 22. 23. 25. 42. 45. 48. 58. 68. 89. 91. 98. 99. 106. 108. 160—162. 200. 202. 205. 210. 235. 236. 238. 247. 250. 256. 257. 259. 260. 291. 292. 297. 325.

Frankreich: siehe Ludwig XIV., Ludwig XV.

Franz Georg, Churfürst von Trier, (Graf von Schönborn): 310. 386. 466. 484.

Franz III. Maria, Herzog von Modena: 417.

\*Franz Stephan, Grossherzog von Toscana, Herzog von Lothringen: 30. 32. 280. 283—285. 291. 298. 306. 311. 328. 333. 352. 378. 381. 461. 465. 493.

Fredersdorf, Michael Gabriel, Geh. Kämmerer des Königs: 173.

Friederike, Markgräfin von Brandenburg-Ansbach: 398.

Friederike Dorothee, Gräfin von Hanau: 459.

\*Friedrich, Markgraf von Brandenburg-Baireuth: 299. 324.

Friedrich, Kronprinz von Dänemark: 82. 366. 423.

Friedrich, Prinz von Hessen-Cassel: 4. 275.

\*Friedrich, König von Schweden, Landgraf von Hessen-Cassel: 129.

\*Friedrich Karl, Bischof von Bamberg und Würzburg (Graf von Schönborn): 97. 118. 155. 386. 404. 409. 411. 415. 421. 484.

Friedrich Ludwig, Prinz von Wales: 36.

Fürstenberg, Graf, Ludwig, kaiserl. Feldmarschalllieutenant: 35. 64.

## G.

Gassion, Marquis, Peter Armand, franz. Generallieutenant: 18.

Georg I., König von Grossbritannien, Churfürst von Braunschweig: 82.

\*Georg II., König von Grossbritannien, Churfürst von Braunschweig: 4. 36. 47.

Hardenberg, Friedrich August von, württemberg. Geh. Rath: 473.

Haslang, Freiherr, Joseph Xaver, kaiserl. Gesandter in London: 252. 318. 352. 435. 438.

Hatsel, Sousintendant von Strassburg: 395. 396. 435. 443. 454. 478.

Hausen, Friedrich Christian von, preuss. Major: 171.

Heim, Anton van der, Pensionär von Holland und Westfriesland: 123. 477. 479.

Heinrich, Prinz von Preussen: 312.

Hessen-Cassel: siehe Friedrich, Wilhelm.

Hessen-Darmstadt: siehe Charlotte, Karoline Louise, Louise Auguste Magdalene.

Hessen-Homburg: siehe Johann Karl.

\*Heusinger, E. D., preuss. Legationssecretär, Geschäftsträger in Kopenhagen: 297. 356. 412.

Hildburghausen: siehe Joseph Friedrich Wilhelm.

Hoffmann, Karl Gottfried, preuss. Justizrath und Resident in Warschau: 137. 274. 289.

Hohenembs, Graf, Franz Wilhelm Rudolf, österr. General: 33.

Hohenholtz, Edler von, Nicolaus Sebastian, österr. Resident in Petersburg: 375.

Hohenzollern, Graf, Ferdinand, churkölnischer Obersthofmeister: 308. 310.

Holstein-Gottorp: siehe Adolf Friedrich, Georg, Peter.

Hutten, Freiherr, Wilhelm Anton, bischöflich würzburgischer Generalfeldwachtmeister und Kämmerer: 419. 420.

\*Hyndford, Earl, Lord Carmichael, Johann, engl. bevollmächtigter Minister am preuss. Hofe: 23. 31. 62. 85. 89. 94. 97. 98. 104. 105. 107. 111. 116. 119—127. 132—136. 141—145. 147—149. 151. 153—161. 173—175. 177.

179. 180. 183. 186—190. 194—196. 200. 202. 203. 210. 211. 214—217. 223. 224—227. 230—232. 237. 253—257. 265. 267. 268. 271. 273. 276—

280. 290. 294. 318. 320. 321. 329. 331. 336. 349. 351. 355. 357. 359. 360. 364. 365. 367. 375. 394. 395. 398. 402. 433. 478.

## H.

Hanau: siehe Friederike Dorothee, Johann Reinhard.

Harcourt, Herzog, Franz, franz. Generallieutenant: 129. 209. 213.

## I. (J.)

Ilgen, Heinrich Rüdiger von, preuss. *Etatsminister*: 328.  
 Ilgen, Heinrich Rüdiger von, preuss. *Kriegsrath und Archivar*: 304.  
 Iwan: siehe Johann.  
 Jacob II., König von England: 396.  
 Jeetze, Joachim Christoph von, preuss. *Generalleutnant*: 168. 171.  
 Johann (Iwan), enthronten Kaiser von Russland: 406. 407. 427. 430. 436. 437. 443. 488.  
 Johann Adolf, Herzog von Sachsen-Weissenfels, chursächs. Feldmarschall: 143. 149. 151. 176. 202. 203. 206.  
 Johann Friedrich Karl, Erzbischof von Mainz (Graf von Ostein): 386. 395—398. 435. 438—440. 449. 466.  
 Johann Karl, Prinz von Hessen-Homburg, russ. General: 80. 84.  
 Johann Reinhard, Graf von Hanau: 459.  
 \*Johanna Elisabeth, Fürstin von Anhalt-Zerbst: 459. 481. 495. 497.  
 Joseph, Erzherzog von Oesterreich: 285. 395.  
 Joseph Friedrich Wilhelm, Prinz von Sachsen-Hildburghausen, österr. Feldmarschall: 482.

## K.

Kalkstein, Christoph Wilhelm, preuss. *Generalleutnant*: 168.  
 Kannegiesser, Hermann Lorenz von, österr. Hofrat: 223. 226—228.  
 Karl VI., römischer Kaiser: 99. 465.  
 Karl, Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel: 511.  
 Karl III., König von Neapel und Sizilien: 485.  
 \*Karl Albert, König von Böhmen, Churfürst von Baiern: 1—3. 10. 12. 20. 25—27 — Römischer Kaiser (Karl VII.): 32. 44. 45. 48. 54—60. 67. 68. 72. 76. 85. 86. 91. 97. 99. 100. 103. 114. 118. 131. 140. 147. 161. 173. 179. 185. 193. 194. 201. 206. 207. 210. 212. 213. 220—223. 231. 234. 239—241. 244. 245. 248—250. 252—257. 259—262. 278—281. 285. 287. 296—298. 300. 302—304. 306—309. 312—314. 316—320. 323. 327—329. 331—335. 339. 344. 347. 349. 353. 355. 360. 363. 364. 370—374. 376. 378. 381. 382. 386—391. 395. 396. 401—405. 409. 411. 412. 414. 415. 421. 422. 424—426. 428. 432. 434. 435. 437—441. 445—447. 449. 453—460. 464—468. 470. 472. 473. 475. 481. 483—485. 487. 490—492. 496.  
 \*Karl Alexander, Prinz von Lothringen, österr. Feldmarschall: 16. 32. 58. 60. 61. 76. 90. 93. 100—102. 104. 109. 111. 113. 114. 128. 130. 139. 150. 159. 165. 166. 168—170. 175. 177. 183. 187. 189. 191—193. 196. 198. 204. 205. 208. 211. 214. 216. 274. 397. 432.  
 Karl Emanuel III., König von Sardinien: 48. 136. 146. 417. 426. 463.  
 Karl Eugen, Herzog von Württemberg-Stuttgart: 25. 26. 45. 296. 447. 448. 450. 473. 474. 484. 485. 496.  
 Karl Friedrich, Herzog von Württemberg-Oels: 335.  
 Karl Leopold, Herzog von Mecklenburg-Schwerin: 364. 365. 411.  
 Karl Philipp, Churfürst von der Pfalz: 240. 243. 311.  
 \*Karl Theodor, Pfalzgraf von Sulzbach: 240. 243 — Churfürst von der Pfalz: 319. 321—323. 327. 344. 346. 347. 350. 366. 371. 372. 425. 432. 451—453. 496.  
 Karl Wilhelm Friedrich, Markgraf von Brandenburg-Ansbach: 323. 324.  
 Karoline, Königin von England: 459.  
 Karoline Louise, Prinzessin von Hessen-Darmstadt: 459. 481. 489.  
 Keith, Jacob, russ. General: 288. 326.  
 Keyserlingk, Graf, Hermann Karl, russ. Gesandter in Dresden: 392. 394. 416. 471. 497.  
 Khevenhüller, Graf, Ludwig Andreas, österr. Feldmarschall: 28. 42. 44—46. 50. 53. 58—61. 76. 79. 90—92. 123. 125. 127. 129. 150. 187. 193. 213. 222. 274. 397.  
 Kinsky, Graf, Philipp, Kanzler von Böhmen: 393.  
 \*Klinggräffen, Joachim Wilhelm von, preuss. *Geh. Kriegsrath*, bevollmächtigter Minister am bairischen (kaiserl.) Hofe: 2. 10. 56. 131. 137. 142. 194. 246. 248. 278—281. 296. 297. 302. 303. 305. 318. 324. 327. 328. 344. 356. 370. 374. 389. 398. 403. 404. 411. 414. 415. 424. 433. 434. 437.

439. 446. 447. 450. 453. 458—460. 470. 471. 473. 474. 483—485. 492.  
 Knobloch, Dietrich Erhard von, preuss. *Major*: 171.  
 Köln: siehe Clemens August.  
 Königsegg, Graf, Joseph Lothar, österr. Feldmarschall: 165. 166. 257.  
 Königsfeld, Graf, Johann Georg, Reichsvizekanzler: 465.  
 Korff, Johann Albrecht von, russ. *Gesandter* in Kopenhagen: 356. 413. 431.  
 Kortzfleisch, Franz von, preuss. *Oberst*: 171.  
 L.  
 Lacy, Graf, Peter, russ. Feldmarschall: 269.  
 Langschmid, Dietrich, preuss. Hofrat, Geschäftsträger in Hannover: 366. 380.  
 Lanmarie, Marc Anton de Beauvois  
 Saint-Hilaire, franz. Gesandter in Stockholm: 457.  
 Lantschinski von Lantschin, Ludwig Casimir, russ. Gesandter in Wien: 286. 287. 418. 442.  
 Lautrec, Graf, Daniel, franz. bevollmächtigter Minister am kaiserl. Hofe: 490.  
 Lemaire, Rudolf, Abbé, franz. *Gesandter* in Copenhagen: 82.  
 Leopold, römischer Kaiser: 372.  
 \*Leopold, reg. Fürst von Anhalt-Dessau, preuss. und Reichsfeldmarschall: 24. 76. 78. 79. 104—106. 108. 112. 115. 116. 128. 130. 131. 135. 168. 182. 199. 205. 209.  
 \*Leopold Maximilian, Erbprinz von Anhalt-Dessau, preuss. General (seit 17. Mai 1742 Feldmarschall): 79. 88. 100. 110. 169—171. 203. 206.  
 Lerchenfeld, Freiherr, Maximilian, kaiserl. General: 268.  
 Lestocq, Johann Hermann von, russ. *Geh. Rath*: 25. 203. 250. 253. 332. 406. 408. 417. 427. 461. 468. 469. 476. 481. 488. 489. 497.  
 Lestocq, Ludwig von, preuss. *Oberstleutnant*: 250. 253.  
 Lieven, Georg von, russ. *Generalmajor*: 405.  
 Liewingstein, österr. *Oberstleutnant*: 171.  
 Lobkowitz, Fürst, Christian, österr. Feldmarschall: 12. 16. 32. 42. 44—46. 58—61. 76. 79. 90. 93. 109. 114. 166.  
 169. 175. 177. 180. 182. 187. 191—193. 196. 198. 208. 344.  
 Löben, Rudolf Kurt Leberecht von, preuss. *Oberstleutnant*: 105.  
 Löwendahl, Graf, Waldemar, russ. *General*: 288.  
 Lostenge, Graf, Karl, preuss. *Major*: 171.  
 Lothringen: siehe Franz Stephan, Karl Alexander, Stanislaus.  
 Louise Auguste Magdalene, Prinzessin von Hessen-Darmstadt: 459.  
 Louise Dorothee, Herzogin von Sachsen-Gotha: 425.  
 Ludwig, Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel: 33. 34. 51. 82. 178. 230.  
 Ludwig XIV., König von Frankreich: 152.  
 \*Ludwig XV., König von Frankreich: 5. 14—16. 35. 47. 48. 67. 68. 74. 75. 95. 110. 114. 146. 161. 162. 164. 206. 207. 209. 213. 242. 263. 270. 280—282. 298. 300. 314. 324. 325. 376. 443. 455. 497.  
 Ludwig, Prinz von Württemberg: 296. 496.  
 Lübeck: siehe Adolf Friedrich.  
 Lüttich: siehe Georg Ludwig.  
 Luiscius, Georg Abraham, preuss. *Geh. Rath*, Agent im Haag: 247. 330.  
 M.  
 Maillebois, Marquis, Desmaretz, Johann Baptista Franz, Marschall von Frankreich: 58. 86. 133. 148. 185. 253. 263. 268.  
 Mainz: siehe Johann Friedrich Karl, Philipp Karl.  
 Maltzahn, Freiherr, Albrecht Herrmann, preuss. *Oberst*: 171.  
 Manteuffel, Graf, Ernst Christoph, chursächs. Diplomat: 149. 151.  
 Manteuffel, Heinrich von, preuss. *Major*: 171.  
 de la Marck, Graf, Ludwig Peter, franz. *Generalleutnant*: 413.  
 \*Mardefeld, Freiherr, Axel, preuss. *Etatsminister*, ausserordentlicher *Gesandter* am russ. Hofe: 12. 13. 24. 34. 51. 80. 153. 172. 203. 204. 213. 241. 246. 247. 252. 253. 258. 268. 272. 273. 274. 275. 299. 332. 359. 361. 384. 392. 394. 395. 405. 408. 418. 419. 468. 492.

Maria Amalia, Churfürstin von Baiern, römische Kaiserin: 373.  
 Maria Anna, Erzherzogin von Österreich: 245.  
 Maria Anna, chursächs. Prinzessin: 416.  
 \* Maria Auguste, Herzogin-Regentin von Württemberg: 22. 25. 26. 45. 147. 205. 206. 425. 432. 447. 448. 450. 473. 474. 496.  
 Maria Josepha: Königin von Polen: 14. 287.  
 Maria Theresia, Königin von Ungarn und Böhmen: 7. 31. 32. 43. 47. 48. 60. 62. 69. 70. 77. 84. 85. 92. 94. 97. 99. 100. 102. 103. 107. 119. 125. 127. 132. 135. 141—143. 146. 158. 160. 162. 177. 185. 187. 188. 190. 194—196. 200. 202. 205. 206. 208. 210. 212—216. 218. 220. 221. 223—226. 228—231. 234. 235. 238. 240. 245. 250. 255. 261. 270. 274. 280. 283—288. 298. 299. 301. 302. 304—307. 313. 314. 316. 317. 319—321. 328—330. 332—334. 336. 337. 339—342. 345—350. 356. 360. 361. 366—368. 372. 374—376. 379. 381. 384. 386. 387. 389—391. 393. 395—398. 402. 403. 408. 413. 414. 417. 418. 425. 426. 429. 437. 439. 441. 446. 448. 451. 454. 455. 462—464. 466. 468. 472. 475. 477. 479. 481. 482. 487. 492. 493. 497.  
 Marschall, Samuel von, preuss. Etatsminister: 26.  
 de Marsilly, franz. Major: 18.  
 Marwitz, Heinrich Karl von der, preuss. Generallieutenant: 104. 179. 486.  
 Maximilian Joseph, Churprinz von Baiern: 491.  
 Mecklenburg: siehe Christian Ludwig, Karl Leopold.  
 Meinig (so seine Namensunterschrift statt Meineke in Podewils' Bericht vom 5. Mai 1743), Christian Gottlieb, mecklenb. Hofrat und Agent in Berlin: 365.  
 Mendez, portugies. Diplomat: 292.  
 Mentzel, preuss. Capitän: 459.  
 Minucci, Graf, Osalcus, kais. General: 371.  
 Modena: siehe Franz III. Maria.  
 \* Montijo, Graf, Christoph, spanischer Botschafter in Frankfurt a. M.: 185 — in Paris: 467. 484.

Montmartin, Friedrich Samuel von, württemb. Unterhändler in Frankfurt a. M.: 473.  
 Montolieu, Freiherr, Obersthofmeister des Herzogs von Württemberg in Berlin: 472. 473. 496.  
 Mortagne, Graf, Ernst Ludwig, franz. Generalquartiermeister: 145. 150. 197.  
 Münchow, Graf, Ludwig Wilhelm, preuss. Etatsminister: 113. 154.

## N.

Nadasdy, Graf, Franz, österr. General: 149.  
 Neapel: siehe Karl III.  
 Neipperg, Graf, Wilhelm Reinhard, österr. Feldmarschall: 11.  
 Newcastle, Herzog, Thomas Pelham, engl. Staatssekretär: 368.  
 Noailles, Herzog, Adrian Moritz, Marschall von Frankreich: 133. 272. 328. 381. 395. 432. 490.  
 Nostitz, Georg Ludwig von, chursächs. Oberstlieutenant: 212.  
 de la Noue, Dionys Malbran, franz. Gesandter am deutschen Reichstage: 440. 441.  
 Nowgorod, Erzbischof von: 488.  
 Nüssler, Carl Gottlob von, preuss. Geh. Rath: 103. 104.

## O.

Oesterreich: siehe Joseph, Karl VI., Leopold, Maria Anna, Maria Theresia.  
 Ostein: siehe Johann Friedrich Karl.  
 Ostermann, Graf, Heinrich Johann Friedrich (Andreas), russ. Staatsmann: 13.

## P.

Palffy von Erdödy, Graf, Johann, Palatin von Ungarn: 76. 78. 90. 93.  
 Pallandt, österr. Generalwachtmeister: 171.  
 Palm, Freiherr, Karl Heinrich, österr. Diplomat: 465. 490.  
 Palmenstjerna, Niels von, schwed. Gesandter in Kopenhagen: 431.  
 Pauli, Bergrath in pfalz-zweibrückischen Diensten: 194.  
 \* Karl Peter Ulrich, Herzog von Holstein-Gottorp (seit 18. Nov. 1742 russ. Grossfürst und Thronfolger): 4. 47.

241. 269. 273. 275. 297. 315. 361. 416. 417. 443. 459. 468. 476. 481. 494.  
 Chur-Pfalz: siehe Karl Philipp, Karl Theodor.  
 Pfalz-Neuburg: siehe Karl Philipp.  
 Pfalz-Sulzbach: siehe Karl Theodor.  
 Pfalz-Zweibrücken: siehe Christian.  
 Pfützner, Freiherr, Geh. Rath, Abgesandter des Grossherzogs von Toscan: 30.  
 Philipp V., König von Spanien: 6. 476.  
 Philipp, Infant von Spanien: 417. 457.  
 Philipp Karl, Churfürst von Mainz (Graf von Eltz): 303. 308. 309. 327. 335. 337. 338. 364.  
 Piccolomini, Graf, Octavius Aeneas Joseph, österr. Generalfeldwachtmeister: 486.  
 Plater, von, russ. Edelmann: 459.  
 Plettenberg, Freiherr, Friedrich Christian, österr. Diplomat: 465.  
 \* Podewils, Graf, Heinrich, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 10. 26. 71. 84. 87. 103. 165. 220. 223. 241. 246. 250. 251. 283. 288. 294. 314. 322. 344. 347—350. 357. 367. 369. 373. 388. 401—404. 419. 431. 436. 442. 443. 449. 451. 452. 455. 466. 467.  
 \* Podewils, Graf, Otto Christoph, preuss. Geh. Legationsrath, ausserordentlicher Gesandter im Haag: 12. 123. 155. 156. 159. 172. 184. 188. 218. 220. 225. 230. 232. 240. 248. 249. 252. 259—265. 268. 269. 272. 276. 301. 305. 311. 330. 331. 338. 340—343. 353. 354. 359. 418. 438. 450. 458. 471. 476. 477. 479. 485.  
 Pöllnitz, Freiherr, Karl Ludwig, preuss. Oberceremonienmeister: 446.  
 \* Polastron, Graf, Johann Baptista, franz. Generallieutenant: 10—12. 16. 21. 25. 28. 32. 35.  
 Polen: siehe August III., Maria Josepha.  
 \* Pollmann, Adam Heinrich von, preuss. Geh. Justizrath, Comitalgesandter: 107. 256. 302. 324. 331. 448. 449. 469.  
 Poniatowski, Graf, Stanislaus, Woiwode von Masowien: 1—3. 5. 7. 22.  
 Preussen: siehe August Wilhelm, Elisabeth Christine, Heinrich.  
 Preysing, Graf, Max Emanuel Franz, kais. Oberstkämmerer: 376.  
 Pritz, Hans Jacob von, preuss. Oberst: 171.  
 Pulteney: siehe Bath.

## R.

Reischach, Freiherr, Thaddaeus, österr. Gesandter im Haag: 436.  
 Renard, Graf, Johann Baptista, chursächs. Generallieutenant: 39. 41. 43. 52. 53.  
 Richecourt, Graf, Heinrich Hyancinth, österr. bevollmächtigter Minister in Berlin: 336. 355. 360.  
 Rintorf, Friedrich Christoph Christian von, preuss. Oberstlieutenant: 171.  
 Robinson, Thomas, engl. bevollmächtigter Minister in Wien: 136. 185.  
 Rochow, Freiherr, Emil Friedrich, chursächs. Generalmajor: 105.  
 Rodérique, Franz Ignaz, Herausgeber der Gazette de Cologne: 416.  
 \* Rohd, Jacob Friedrich von, preuss. Directorialrath im niederrheinischen Kreise und Resident in Köln: 247. 248. 345. 348.  
 \* de la Rosée, Joseph Theodor, kaiserl. Oberstlieutenant, bevollmächtigter Minister am preuss. Hofe: 288. 289. 323. 331. 335. 336. 360.  
 Rosenberg-Orsino, Graf, Philipp, österr. Diplomat: 494.  
 \* Rothenburg, Graf, Friedrich Rudolf, preuss. Generalmajor: 170. 171. 179.  
 Rousset de Missy, Johann, Publicist: 450.  
 Rudenschöld, Karl von, schwed. Hofrat, accreditirter Minister am preuss. Hofe: 276. 366. 423. 436.  
 Rumianzow, Alexander, russ. General: 469.  
 Rummel, Freiherr, pfalz-neuburgischer Landmarschall: 344.  
 Russland: siehe Anna, Elisabeth, Johann, Peter.  
 \* Rutowski, Graf, Friedrich August, chursächs. General: 18. 28—30. 38. 72. 73. 75. 109.  
 S.  
 Sachsen-Eisenach: siehe Ernst August.  
 Sachsen-Gotha: siehe Louise Dorothee.  
 Sachsen-Hildburghausen: siehe Joseph Friedrich Wilhelm.

Sachsen-Weimar-Eisenach: siehe Sophie.  
 Sachsen-Weissenfels: siehe Johann Adolf.  
 Sachsen, Graf von, Arminius Moritz, franz. Generallieutenant: 17. 18. 21. 35. 37. 83. 339.  
 \* Sachsen, Ritter von, Johann Georg, chursächs. General: 14. 21. 84. 109. 110. 114. 128.  
 Saint-Ignon, Graf, Karl, österr. Feldmarschalllieutenant: 90. 93.  
 Sardinien: siehe Karl Emanuel.  
 Saul, Ferdinand Ludwig von, chursächs. Legationsrath: 7. 210. 218.  
 Sawa-Ragushinski, Moses, russ. Graf: 419.  
 \* Schmettau, Freiherr (seit 31. Juli 1742 Graf), Samuel, preuss. Generalfeldmarschall und Generalfeldzeugmeister: 10. 14. 54. 165. 201. 335.  
 Schöning, Hans Christoph von, preuss. Major: 171.  
 Schütz, Hans Adam Heinrich von, russ. Capitän: 81. 459. 489.  
 Schulin, Johann Sigismund von, dän. Geh. Rath: 13. 297.  
 Schweden: siehe Adolf Friedrich, Friedrich, Ulrike Eleonore.  
 Schwerin, Graf, Kurt Christoph, preuss. Generalfeldmarschall: 7. 93. 103. 104. 131. 207. 365.  
 Schwerin, Otto Martin von, preuss. Oberstleutnant: 171.  
 Séchelles, Moreau de, Intendant der franz. Armee in Böhmen: 14. 17. 18. 111. 114.  
 \* Seckendorff, Graf, Ludwig Heinrich, Reichsfeldmarschall: 217. 229. 231. 236. 243. 281. 353. 363. 421. 422. 425. 426. 432. 433. 450. 462. 470. 471. 484.  
 Ségur, Graf, Heinrich Franz, franz. Generallieutenant: 15—17. 19. 25. 27. 207.  
 Seinsheim, Graf, Joseph Franz, kaiserl. Gesandter im Haag: 86. 248. 255. 280. Seyferth, von, österr. Legationsrath: 374. 375. 377.  
 Sinzendorff, Graf, Octavian Karl, Comthur des Malteserordens: 251.  
 \* Sinzendorff, Graf, Philipp Ludwig, Cardinal, Bischof von Breslau: 162. 251.  
 Sophie Auguste, Prinzessin von Anhalt-Zerbst (nachmals Kaiserin Katharina II. von Russland): 459. 481. 488. 494. 495. 497.  
 Anna Sophie Charlotte, verwitwete Herzogin von Sachsen-Eisenach: 6.  
 Spanien: siehe Philipp.  
 Splittgerber, David, Bankier in Berlin: 412. 428.  
 Spon, Freiherr, Franz, bevollmächtigter Minister des Kaisers in Berlin: 430. 433. 434. 438. 458. 464. 475.  
 Stainville, Marquis, Joseph von Choiseul, toskan. Gesandter in Paris: 291. 471. 493.  
 \* Stair, Earl, Johann Dalrymple, engl. Feldmarschall, Botschafter im Haag: 155. 156. 159. 163. 185. 188. 225. 228. 230. 232. 240. 241. 244. 248. 249. 251. 252. 255. 259. 261—264. 272. 276. 280. 338. 346. 348—351. 357. 373.  
 Stanislaus Leszczynski, König von Polen, Herzog von Lothringen: 396.  
 Starhemberg, Graf, Gundaccar Thomas, österr. Conferenzminister: 161. 456.  
 Suckow, Ernst von, preuss. Major: 179.  
 Suckow, von, preuss. Oberstleutnant: 171.  
 Suhdscincki, poln. Oberst: 26.  
 Sulzbach: siehe Karl Theodor.  
 Sydow, von, preuss. Capitän, Flügeladjutant des Königs: 190. 191.

## T.

de Tencin, Peter Guérin, Cardinal: 250. 251 — franz. Minister: 268. 272. 291. 298. 376. 490.  
 Theodor, Bischof von Regensburg und Freising, Herzog in Baiern: 303.  
 Thüngen, Freiherr, Sigismund, österr. Regimentschef: 486.  
 Titley, Walther, engl. Resident in Kopenhagen: 413.  
 Törring-Jettenbach, Graf, Ignaz Felix Joseph, bair. Conferenzminister und Feldmarschall: 19. 25. 388. 450. 464.  
 Toscana: siehe Franz Stephan.  
 Toussaint, Franz Joseph, Cabinets-secretär des Grossherzogs von Toscana: 461.  
 Traun, Graf, Otto Ferdinand, österr. Feldmarschall: 460.  
 Trevor, Robert, engl. bevollmächtigter Minister im Haag: 301. 331. 339. 340. 343.

Trier: siehe Franz Georg.

Tscherkasski, Fürst, Alexei, russ. Grosskanzler: 80.  
 Tschernyschew, Graf, Peter, russ. Kammerherr, ausserordentlicher Gesandter in Berlin: 252. 253. 258. 307. 312. 357. 431. 491. 494.

Turenne, Vicomte, Heinrich de la Tour d'Auvergne, franz. Feldherr: 208. 270.  
 Tyrawley, Lord, Jacob O'Hara, engl. Botschafter am russ. Hofe: 476.

## U.

Ulfeld, Graf, Anton Cornificius, österr. Hofkanzler: 283. 284. 304. 330. 334. 337. 371. 385. 392. 393. 400. 434. 435. 442. 454—456. 463. 472. 478. 482.

Ulrike Eleonore, Königin von Schwerden: 4.

## V.

\* Valory, Marquis, Veit Ludwig Heinrich, franz. Brigadier, ausserordentlicher Gesandter am preuss. Hofe: 14. 18. 35. 58. 75. 89. 90. 95. 101. 102. 104. 106. 110. 111. 114—116. 127. 128. 141. 147. 151. 153. 155. 161. 163. 180. 184. 193. 197. 199. 200. 210. 212. 227. 240. 242. 256. 257. 274. 276. 278. 282. 291. 292. 296. 297. 355. 366. 431. 455. 475.

Vettes, Ladislaus von, österr. Feldmarschalllieutenant: 171.

de la Ville, Johann Ignaz, franz. bevollmächtigter Minister im Haag: 485.

Villiers, Thomas, engl. bevollmächtigter Minister in Dresden: 143. 246. 336. 357.

\* Vockerodt, Johann Gotthilf, preuss. Geh. Rath im Departement der auswärtigen Affairen: 253. 258. 428. 442. 481. 489.

Voltaire, Franz Arouet de: 413.

## W.

Wachtendonck, Freiherr, Hermann Arnold, churpfälz. Staatsminister und Oberstkämmerer: 344. 404.

Waldow, Arnold Christoph von, preuss. Generallieutenant: 170. 171.

Wales: siehe Friedrich Ludwig.

Walpole, Robert (später Earl of Orford), engl. Schatzkanzler: 36.

Wartensleben, Graf, Leopold Alexander, preuss. Oberst und Generaladjutant: 40. 62. 164. 182.

Wasner, Ignaz von, österr. Gesandter am engl. Hofe: 397. 456.

Wedell, Hans von, preuss. Generalmajor: 171.

Weimar: siehe Ernst August.

Weingarten, Leopold von, österr. Legationssecretär in Berlin: 479.

Weissenfels: siehe Johann Adolf.

Werdeck, Ernst Ferdinand von, preuss. Generalmajor: 171.

Wernsdorff, von, preuss. Oberstleutnant: 171.

Wetzel, Freiherr, Hugo Wilhelm, kaiserl. Gesandter in Dresden: 219. 220.

Wich, Baronet, Cyrus, engl. Gesandter in Russland: 275. 312. 375. 394. 409.

\* Wilhelm, Prinz von Hessen-Cassel: 97. 131. 137. 244. 373. 386—391. 402. 403. 409. 415. 446. 484.

Wilhelmine, Markgräfin von Brandenburg-Baireuth: 147. 473.

Woronzow, Michael, russ. Kammerherr: 370. 408. 417. 427. 461. 469. 475. 476.

Württemberg: siehe Karl Eugen, Karl Friedrich, Ludwig, Maria Auguste.

Würzburg: siehe Friedrich Karl.

Wyllich, Freiherr, preuss. Oberstleutnant: 175. 180.

## Z.

Zastrow, Bernhard Asmus von, preuss. Major: 171.

Zweibrücken: siehe Christian.

Friedrich Karl, Bischof von Bamberg  
und Würzburg: Nr. 1192.

## G.

Georg II., König von England: Nr. 926.  
1009. 1051. 1233.  
Giannini: Nr. 692. 734.  
Gotter: Nr. 678. 826. 1012.

## H.

Heusinger: Nr. 1207.  
Hyndford: Nr. 687. 723. 748. 816. 833.

## J.

Johanna Elisabeth, Fürstin von Anhalt-Zerbst: Nr. 1295.

## K.

Karl, Herzog von Braunschweig: Nr. 666.  
691. 714. 749. 819. 862. 927.  
Karl Albert, König von Böhmen,  
römischer Kaiser (Karl VII.): Nr. 654.  
662. 668. 673. 685. 694. 703. 721.  
722. 727. 742. 743. 763. 800. 801.  
813. 847. 884. 892. 898. 914. 915.  
925. 935. 944. 973. 1004. 1021. 1053.  
1090. 1114. 1137. 1150. 1193. 1195.  
1210. 1219. 1266. 1279.  
Karl Alexander, Prinz von Lothringen:  
Nr. 894.  
Karl Theodor, Churfürst von der  
Pfalz: Nr. 1081. 1087. 1089. 1105.  
Klinggräffen: Nr. 661. 752. 775. 916.  
1039. 1130. 1200. 1229. 1247. 1252.  
1257. 1258. 1280.

## L.

Leopold, Fürst von Anhalt-Dessau:  
Nr. 848. 852.  
Leopold Maximilian, Erbprinz von  
Anhalt-Dessau: Nr. 659. 845.  
Ludwig XV., König von Frankreich:  
Nr. 1056.

## M.

Mardefeld: Nr. 690. 942. 953. 1034.  
1041. 1046. 1108. 1111. 1113. 1125.

1158. 1171. 1173. 1174. 1179. 1186.  
1191. 1202. 1205. 1214. 1223. 1232.  
1245. 1248. 1251. 1256. 1269. 1275.  
1286. 1290. 1300.

Maria Auguste, Herzogin von Württemberg: Nr. 707.  
Montijo: Nr. 656.

## P.

Peter, Grossfürst-Thronfolger von Russland: Nr. 1042.

Podewils, Graf, Heinrich, Etatsminister:  
Nr. 653. 665. 670. 674. 676. 677. 688.  
732. 744. 746. 747. 751. 756. 761.  
762. 766. 776. 779. 784. 789—798.  
804—810. 815. 817. 820. 822. 823.  
825. 828. 829. 832. 834—837. 839—  
841. 844. 851. 853. 856. 860. 863—  
865. 871. 873—878. 880—882. 886.  
888. 891. 896. 901. 902. 905—910.  
917—924. 928. 929. 932. 936. 941.  
943. 949. 950. 957—959. 961—965.  
968—972. 975. 977—981. 984. 988.  
990—994. 996. 997. 999. 1007. 1008.  
1010. 1011. 1016. 1018—1020. 1022.  
1025. 1027—1029. 1037. 1043. 1049.  
1050. 1054. 1063. 1065. 1067. 1068.  
1071. 1073. 1075. 1076. 1080. 1082—  
1084. 1092. 1094. 1095. 1097. 1099.  
1105. 1107. 1116—1119. 1122. 1126.  
1128. 1131. 1134. 1136. 1142. 1144.  
1146. 1154. 1156. 1160—1162. 1170.  
1175. 1176. 1178. 1209. 1215. 1217.  
1225. 1227. 1228. 1230. 1237. 1238.  
1241—1243. 1254. 1261. 1264. 1265.  
1267. 1268. 1271. 1272. 1276. 1285.  
1288. 1291—1293. 1298. 1299.

Podewils, Graf, Otto, Geh. Legationsrath: Nr. 733. 946. 1077. 1164. 1167.

Polastron: Nr. 698.  
Pollmann: Nr. 1221.

## R.

Rohd: Nr. 1086.  
de la Rosée: Nr. 1069. 1070.  
Rothenburg: Nr. 1141. 1143. 1148.  
1177. 1182.  
Rutowski: Nr. 683. 699. 701. 702. 704.  
710. 713. 715. 725. 728. 729.

## VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.

## A.

Ammon: Nr. 680. 912. 933. 948.  
Andrié: Nr. 947. 1079. 1085.  
August III., König von Polen: Nr. 660.  
667. 672. 684. 696. 697. 700. 709.  
724. 735. 738. 741. 750. 764. 765.  
772. 785. 786. 818. 846. 861. 870.  
879. 887. 897. 903. 913.

## B.

Baiern, Graf von: Nr. 827.  
Beess: Nr. 1096.  
Belle-Isle: Nr. 658. 664. 689. 720.  
730. 739. 757. 788. 799. 814. 831.  
857. 867. 868. 872. 889. 899. 904.  
Borcke: Nr. 1105. 1183. 1184. 1188—  
1190. 1196—1198. 1203. 1204. 1206.  
Bornstedt: Nr. 1035. 1074.  
Broglie: Nr. 681. 693. 711. 718. 803.  
830. 838. 849. 858. 883.  
Brühl: Nr. 669. 671.

## C.

Carteret: Nr. 1145.  
Cataneo: Nr. 954.  
Chambrier: Nr. 778. 781. 843. 895.  
934. 967. 1032. 1187. 1224.

## D.

Departement der auswärtigen Afairen: Nr. 652. 657. 695. 939. 940.

951. 952. 956. 960. 966. 974. 983.  
985—987. 989. 995. 1000. 1003. 1005.  
1006. 1013—1015. 1023. 1024. 1026.  
1030. 1031. 1036. 1038. 1045. 1047.  
1048. 1059—1062. 1064. 1066. 1091.  
1093. 1098. 1100. 1101. 1104. 1106.  
1109. 1110. 1112. 1120. 1121. 1132.  
1133. 1135. 1138. 1149. 1153. 1155.  
1159. 1165. 1166. 1168. 1172. 1180.  
1181. 1199. 1211. 1216. 1218. 1222.  
1231. 1234. 1235. 1240. 1244. 1246.  
1255. 1260. 1262. 1263. 1270. 1273.  
1274. 1277. 1281—1283. 1297.  
Dohna: Nr. 1002. 1033. 1072. 1078.  
1102. 1123. 1124. 1129. 1140. 1152.  
1157. 1212. 1220. 1236. 1239. 1250.  
1253. 1294.

## E.

Elisabeth, Kaiserin von Russland: Nr.  
1163. 1296.

## F.

Finckenstein: Nr. 1201.  
Fleury: Nr. 651. 655. 663. 675. 705.  
708. 719. 740. 759. 773. 824. 842.  
890. 900. 938. 976. 982. 1001.  
Franz Stephan, Grossherzog von Tos-  
cana: Nr. 931.  
Friedrich, Markgraf von Brandenburg-  
Baireuth: Nr. 1017.  
Friedrich, König von Schweden: Nr.  
1213.

## S.

Sachsen, Ritter von: Nr. 679. 682. 736. 745. 753—755. 760. 771. 774. 777. 780. 783. 802. 811. 812. 821. Schmettau: Nr. 716. 855. 859. 885. 893. 911. 1115. 1147. 1185. 1249. Seckendorff: Nr. 945. 1127. 1151. 1194. 1259. 1278. 1287. 1289. Sinzendorff: Nr. 955. Stair: Nr. 930.

## V.

Valory: Nr. 686. 706. 712. 717. 726. 731. 737. 758. 770. 782. 787. 850. 854. 866. 869. 937. 998. 1040. 1044. 1052. 1055. 1057. 1208. Vockerodt: Nr. 1169.

## W.

Wilhelm, Prinz von Hessen-Cassel: Nr. 1139. 1226. 1284.

## SACHREGISTER.

ANSBACH. Schritte des Königs bei dem Markgrafen von Ansbach im Interesse des Kaisers (Febr. 1743) Seite 323. 324. — Ansbachs Heranziehung zu einer Reichs-association in Aussicht genommen (Herbst 1743) 411. 484.

BAIERN. Der Einfall der Oesterreicher unter Khevenhüller in Baiern eine Folge der Vernachlässigung der preussischen Rathschläge (15. Jan. 1742) 10. — Entschluss des Königs zu einer Diversion in Mähren zu Gunsten Baierns (15. Jan.) 10. 11, vergl. 21. — Schmettau's Bericht an König Karl Albert über die Conferenz in Dresden (22. Jan.) 14—19. — Niederlage des Grafen Törring bei Schärding (20. Jan.) 19. 25. — Idée de la campagne prochaine (20. Febr.) 42. — Der König hält die Deckung Böhmens für dringlicher als die Baierns (27. Febr., 15. März) 61. 79. 80, vergl. 76. — Mitheilung an den Kaiser von dem Siege bei Chotusitz (17. Mai) 164. — Sendung Schmettau's an den kaiserlichen Hof (17. Mai) 165, vergl. 54.

Glückwunsch des Königs an Karl Albert zur Kaiserwahl (4. Febr.) 30. — Der König empfiehlt dem Kaiser die Rückkehr nach Prag (20. Febr.) 42, vergl. 54 Anm. — erkennt die Gründe für das Verbleiben in Frankfurt an (27. Febr.) 59. 60. — belässt den Gesandten von Broich in Frankfurt behufs Unterstützung der Massnahmen des Kaisers im Reiche (8. Febr.) 32, vergl. 59. 60. 77. — Unerlässlichkeit neuer Rüstungen für den Kaiser „pour s'opposer à ses ennemis et figurer avec ses alliés“ (11. Febr.) 36, vergl. 42. — Eintritt von Reichstruppen in kaiserliche Dienste 64. — Vertrag zwischen dem Kaiser und Hessen-Cassel (2. März) 129. 131. — Der König denkt an eine Unterstützung des Kaisers durch hannöverische Truppen (27. Febr.) 60 — wünscht die Anerkennung der böhmischen Königswürde des Kaisers durch Hannover (15., 22., 28. März) 77. 80. 85. 95. — Besorgniß des Königs wegen einer Beeinträchtigung der preussischen Interessen in Mecklenburg und Ostfriesland durch die Verhandlungen zwischen dem Kaiser und Hannover (22. März) 86. — Seine Aufmerksamkeit auf die Beziehungen des Kaisers zu dem wiener Hofe (2. April) 103, vergl. 97. 155.

Der Kaiser sucht bei Preussen eine Anleihe von sechs Millionen Gulden (Febr.) 67. 68, vergl. 100. — Der König erstrebt den hypothekarischen Erwerb von Königgrätz (15., 30. Jan., 26. Febr., 19. Mai) 10. 25. 55—57. 173. — Ueber die Geldzahlung an den Kaiser für Glatz 68. 176. 193. 256.

Der König begünstigt die Ansprüche Baierns auf Böhmen gegen die Pläne Sachsens (1., 3., 4. Jan.) 2. 3. 5. 7 — beklagt sich bei dem Kaiser über die Kriegsführung der Sachsen (4., 10., 27. Febr., 2., 23. März) 29. 30. 36. 61. 64. 130 — und über die Verdächtigungen der Franzosen gegen ihn (15. März) 80.

Der König sucht bei der Friedensverhandlung mit dem wiener Hofe die Zusage einer Entschädigung für Baiern zu stipuliren (22. März) 85, vergl. 154. 179 Anm. (9., 26. Mai). — Seine Aeussерungen gegen Belle-Isle über die Entschädigungs-Corresp. Friedr. II. II.

frage (4. Juni) 185. — Mittheilung an den Kaiser über den breslauer Friedensschluss (18. Juni) 205, vergl. 215. — Ursachen, aus denen dem Kaiser der Beitritt zu dem Frieden nicht offen gehalten werden konnte (7. Juli) 220 ff. — Erneuerung der Versprechungen in Betreff der jülich-berg'schen Succession (18. Juni) 206, vergl. 243.

Der König verspricht seine guten Dienste für einen Ausgleich zwischen dem Kaiser und dem wiener Hofe (18. Juni) 205, vergl. 213. 223. 229 — empfiehlt dem Kaiser, die Räumung Böhmens durch die Franzosen gegen die Baierns durch die Oesterreicher zu proponiren (7. Juli) 221. 223. — Aussichtslosigkeit des Plans der Erwerbung Böhmens (7. Juli) 221. — Graf Seckendorff als kaiserlicher Gesandter in Berlin (Juli) 231, vergl. 217. 229. 236 — von dem Könige dem Kaiser empfohlen (3. August) 243, vergl. 244. 450. — Der König verwirft Podewils' Bedenken gegen eine Correspondenz mit Seckendorff (23. Oct.) 281 — verwendet sich bei England für die wechselseitige Evacuirung Baierns und Böhmens (17. Juli, 4. Aug.) 231. 244. 245, vergl. 260 — und für eine Entschädigung des Kaisers (29. Juli, 12. Aug.) 240. 249 — durch Säcularisationen oder durch Abtretung der österreichischen Vorlande oder italienischen Gebiete (12., 17. Aug.) 249. 254. 255. — Er empfiehlt dem Kaiser, Lord Carteret's persönliche Vermittelung in Anspruch zu nehmen (26. Juli) 236. — Niedergeschlagenheit des Kaisers über die Forderungen Lord Stair's (Anfang August) 248. — Der Kaiser erbietet sich in London zur Heimsendung seiner Hülfsstruppen (Anfang August) 252, — England verlangt als Basis der Verhandlungen die vollständige Lösung der Beziehungen des Kaisers zu Frankreich; König Friedrich bezeichnet dies Verlangen als ungerechtfertigt (15. Aug.) 252, vergl. 279 — und verbürgt sich für die Aufrichtigkeit der Friedensbestrebungen des Kaisers (25. Aug.) 259.

Besserung der Lage des Kaisers durch den Marsch der französischen Armee unter Maillebois nach Böhmen (Aug., Sept.): „il n'y que les armes qui donnent le meilleur poids aux négociations“ (5. Sept.) 268, vergl. 257. 279. — Der König verheisst seine Intervention für den Fall eines Erfolgs der Franzosen (26. Oct.) 281. 282. — Schlaffheit der französischen Kriegsführung: „L'Empereur doit réfléchir jusqu'où il pourrait être mené par une année de plus d'inaction du côté des Français“ (21. Jan. 1743) 313.

Ablehnende Antwort des Königs auf des Kaisers Vorschlag einer preussisch-holländischen Mediation (24., 25. Nov. 1742) 296. 297.

Der König bietet seine Vermittelung in Gemeinschaft mit der Englands an und empfiehlt eine Indemnisation durch Säcularisationen (21. Jan. 1743) 312. 313. — Ausweichende Antwort des Kaisers (26. Jan.) 318. — Kritik der von dem Kaiser in Aussicht genommenen Vergleichspunkte (Anfang Febr.) 318. 319. — Veröffentlichung der Friedensvorschläge des Kaisers durch England (Febr.) 331. 334. — Der König warnt den Kaiser, sich zu compromittieren (26. Febr.) 334, vergl. 331. — Verhandlungen zwischen dem Kaiser und dem wiener Hofe (Febr.) 334. — Der König betont die Bedeutung der Erzbischofswahl in Mainz (21. Dec. 1742) 393. — Unvorsichtige Haltung des Kaisers in dieser Angelegenheit 363. 364.

Der König bietet von neuem seine Vermittelung an (10. Juni 1743) 374 — bittet um Mittheilung kaiserlicher Friedensvorschläge (13. Juni) 376 — schreibt deshalb an den Kaiser (15. Juni) 377. — Vorläufige Antwort des Kaisers (24. Juni) 376. — Schlacht bei Dettingen und Convention von Niederschönfeld (27. Juni) 380. 388. — Definitive Antwort des Kaisers, Würdigung seiner Vorschläge (15. Juli) 386—388. — Die Frage der Erhöhung der Einkünfte des Kaisers 387. 403. — Verhandlungen zwischen dem Kaiser und England unter Vermittelung des Prinzen von Hessen (28. Mai ff.) 373. 378. — Absendung des Grafen Finckenstein zur Unterstützung dieser Vermittelung (20. Juni ff.) 378. 381—383. 389—391. 402.

Der König räth dem Kaiser zu einer zurückhaltenden Politik gegen England (29. Aug.) 411 — verwendet sich für den Kaiser bei Frankreich (1. Sept.) 414. 415 — empfiehlt ihm die Pflege der Beziehungen zu Russland (17. Sept.) 422, vergl. 412 — widerräth den Versuch der Accreditirung eines Vertreters für Böhmen

am Reichstage (12. Nov.) 466. — Rathschläge für die Winterquartiere (17. Sept.) 420. 422, vergl. 425. 433. — Urtheil über die kaiserliche Armee nach Inspicirung derselben (19. Sept.) 422. 423, vergl. 433. 434.

Verhandlungen mit dem Kaiser wegen Aufstellung einer Reichs-Neutralitätsarmee und Bildung einer Association der Reichskreise siehe unter Reichsangelegenheiten.

BAIREUTH. Familienverbindung zwischen Baireuth und Württemberg 26. 45. 147. 148, vgl. 473. — Anfrage des Königs bei dem Markgrafen von Baireuth in Betreff eines Anbringens des österreichischen Gesandten Graf Cobenzl (9. Dec. 1742) 298. 299. — Der König lässt die Interessen des Kaisers in Baireuth empfehlen (10. Febr. 1743) 324, — rechnet auf den Beitritt des Markgrafen zu einer Reichsassociation (Herbst 1743) 411. 484.

BAMBERG-WÜRZBURG. Anwesenheit des Bischofs in Frankfurt a. M. (März 1742) 97. 107. 155. — Seine Ergebenheit für den wiener Hof 386. — Sein Beitritt zu einer Reichsassociation wird in Aussicht genommen (Herbst 1743) 403. 404. 409. 411. 415. 421. 484. — Der König wünscht zu diesem Behufe eine Begegnung mit ihm (25. Aug.) 409, — welche unterbleibt 419. 420.

BRAUNSCHWEIG-WOLFENBÜTTEL. Ausweichende Antworten des Königs auf die Bitte des Herzogs Karl um die Unterstützung der Thron-Candidatur des Prinzen Ludwig von Braunschweig in Kurland (2. Febr., 21. März, 29. April, 16. Juli 1742) 34. 83. 143. 230. — Ueber Braunschweigs Einschliessung in den Breslauer Frieden 276. — Bemühungen für den Eintritt Braunschweigs in die Association (Dec. 1743) 484.

DÄNEMARK. „Je me flatte que la révolution arrivée en Russie détachera le Danemark de l'Angleterre“ (4. Jan. 1742) 4. — Vorstellungen des Königs gegen die Belassung der dänischen Truppen im englischen Solde (16. Jan.) 13. — Ausweichende Antwort des Königs auf Fleury's Aufforderung zum Abschluss einer Allianz mit Dänemark (23. Febr.) 47. 48. — Ablehnung einer französischen Heiratsvermittelung zwischen dem preussischen und dänischen Königshause (17. März) 82. — Subsidiavertrag von Copenhagen zwischen Dänemark und Frankreich (15. März) 110. 120. 234. — König Friedrich befürwortet bei Frankreich den Marsch der dänischen Armee zum Zwecke einer Pression auf Hannover (8. April) 110, vgl. 127. 136. 146. 149.

Günstige Stimmung des dänischen Hofes für Preussen nach dem Breslauer Frieden 234. 242. — Plan einer preussisch-dänischen Allianz (22. Juli) 234, — wird fallen gelassen (6. Sept.) 269. — Preussens Stellung zu den Bemühungen Dänemarks um die Wahl des dänischen Kronprinzen zum Thronfolger von Schweden (1742. 1743) 297. 366. 412. 413. 431. 436. 443. 472.

ENGLAND-HANNOVER. Gebundenheit des Königs von England durch die Rücksicht auf Hannover 4. — Stellung König Friedrichs zu den Neutralitätsverhandlungen zwischen Hannover und Frankreich (Febr., März 1742) 47. 60. 77. 110, — und zu den Vertragsverhandlungen zwischen Hannover und Baiern (Febr., März) 60. 77. 80. 85. 86. 95.

Innere Gährung in England; die voraussichtlichen Folgen einer Niederlage der Hofpartei (Febr.) 46. 47. — Die Haltung des Prinzen von Wales 36. — Freundschaftsversicherungen König Friedrichs für die Führer der Opposition nach ihrem Siege über das Ministerium Walpole (18. März) 82. — Drohende Haltung Englands gegen Frankreich nach dem Sturze Walpole's 91. 92. 110. 146. 148. — Einfluss derselben auf die Entschliessungen König Friedrichs 98. 99. 119. — Die Unwahrscheinlichkeit eines englischen Angriffs auf das französische Flandern (26., 27. April) 132. 136, vgl. 185. — Englische Vorstellungen in Dresden (April)

143. — Wirkung der englischen Subsidien auf die österreichische Kriegsführung  
77. 102. — Verhandlungen des Ministeriums Carteret mit Frankreich 160, vgl. 118.  
119. 153.

Englische Friedensvermittlung zwischen Preussen und Oesterreich. Eine Mittheilung König Friedrichs an Hyndford (30. Jan.) 23. — Hyndford stellt im Namen der Königin von Ungarn „vortheilhaftere Bedingungen als je“ in Aussicht (1. Febr.) 31, vgl. 124. 134. — Ausweichende Antwort des Königs (6. Febr.) 31. — Specificirung der Anerbietungen (12. Febr.); der König bittet um weitere Aufklärungen (1. März) 62, — fordert Hyndford zur Reise nach Breslau auf (18. März) 83. — Ultimatum von Selowitz (22. März) 84. 85. — Weisungen an Podewils für sein Auftreten gegen Hyndford (22., 27., 31. März, 21. April) 89. 94. 97. 121. — Ungeduld des Königs über die Verzögerung der Ankunft Hyndfords (8., 15. April) 111. 116. — Verhandlungen zwischen Podewils und Hyndford (seit 18. April) 119 ff. (das Einzelne siehe unter Oesterreich). — Englands Bedürfniss, Preussen für sich zu gewinnen (21. April) 120. 121. — Ostensibler Brief des Königs an Podewils (26. April) 133. — Brief an Hyndford (28. April) 141, — wird demselben nicht übergeben 147. 158. — Der König verspricht sich für die Unterhandlungen Erfolg von der günstigen Stimmung in England (25. März, 22. April, 3. Mai) 89. 127. 147, vgl. 151, — und von der Einwirkung Lord Carteret's bzw. Lord Stair's (26., 27. April, 1., 11., 12., 15. Mai) 135. 136. 145. 147. 159. 163. 185. — Lord Stair's Aufforderung zu einer Vergrößerung in Polnisch-Preussen (28. April) 154. 155, vgl. 188. — Ein persönlicher Zwischenfall mit Hyndford (Anfang Mai) 146—153. — Abbruch der Verhandlungen (11. Mai) 157. 158. — Absicht des Königs, Hyndfords Abberufung zu fordern (11., 12., 15. Mai) 158. 159. 163, — auf Podewils' Rath (14. Mai — 159) aufgegeben (22. Mai) 174. — Genugthuung des Königs über Hyndford's Verhalten bei Wiederaufnahme der Friedensverhandlungen nach der Schlacht bei Chotusitz (30. Mai) 183. — Neue Verstimmung über Hyndford nach Unterzeichnung der Friedenspräliminarien 217. — Schreiben an den König von England anlässlich des Friedensschlusses (16. Juli) 229. — Uebernahme der Garantie für Schlesien durch England 230. — König Friedrich unterzieht sich der Investitur Hyndfords mit dem Hosenbandorden (2. Aug.) 232, — übernimmt die Bezahlung der englischen Schuldforderungen auf Schlesien 196. 280. 371, vgl. 99. 136. 187. — „Ce n'est certainement pas pour l'amour de nous qu'ils nous ont procuré la Silésie“ 279.

Verhandlungen wegen einer Defensivallianz zwischen Preussen und England 1742. — von Preussen in Aussicht gestellt für den Fall des Gelingens der englischen Friedensvermittlung (3. April) 104, vgl. 116. 117. 122. — Zurückhaltung des Königs gegen die Vorschläge Englands nach Abschluss der Präliminarien 210. 213. — Er erklärt sich von neuem zum Abschluss der Allianz bereit (10. Juli) 225, — verfügt die Einleitung der Verhandlungen (14. Juli) 226, vgl. 231. 253. 254, — verzweigt die Theilnahme an einem Offensivkriege gegen Frankreich (10. Juli ff.) 225. 231. 245. 254. 255. 259. 261, — widerrät England denselben (17. August) 254. — Georg II. stellt durch Hyndford seinen Schutz gegen einen Angriff Frankreichs auf Preussen in Aussicht (11. Juli) 227. 228. — Antwort des Königs auf ein Schreiben Stair's mit dem gleichen Anerbieten (18. Juli) 233. — Wiederholung des Anerbietens durch Hyndford (16. Aug.) 253. — Lord Stair's Absicht, Frankreich über die Haltung Preussens im Dunkeln zu lassen 263. 272, vgl. 249. — Das preussische Interesse erfordert die Erhaltung des Gleichgewichts zwischen England und Frankreich (17. Aug.) 255. — Ueber die geringe Bedeutung der englischen Bundesgenossenschaft im Falle einer Coalition zwischen Oesterreich und Frankreich (27. Sept.) 275, vgl. 311.

Weisungen an Andrié in London für die Allianzverhandlungen (17. Juli) 232. — Feststellung des preussischen Projects der Allianz (30. Aug., 1. Sept.) 265—267. — Der König ist darauf vorbereitet, die Regelung der ostfriesischen und mecklenburgischen Frage (vgl. auch 155. 156) für eine spätere Verhandlung mit dem

hannöverschen Ministerium aussetzen zu müssen (30. Aug.) 266. — Die dahin gehende Forderung Englands (6. Oct.) 277. — Einschneidende Bedeutung dieser Fragen für das Verhältniss zwischen Preussen und England 277. 278. 364. — Der König will durch die Defensivallianz in keinen offensiven Krieg Englands gegen Frankreich verwickelt werden können (4. Sept.) 269, vgl. 271. 272. — Insinuirung dieser Declaration an Hyndford (10. Sept.) 268, Anm. 1. — Ihr Eindruck auf denselben 271. — Podewils' Vorschlag zu einer Modification der Declaration, von dem Könige bedingungsweise angenommen (14. Sept.) 273. — Weiteres Entgegenkommen von preussischer Seite (7., 8. Oct.) 277. 278. — Einfluss der Haltung Frankreichs auf die Verhandlungen 277. — Der König wünscht für die spätere Verhandlung über die mecklenburgische und ostfriesische Frage ein schriftliches Versprechen der Gegenpartei (8. Oct.) 278. — Podewils' Entwurf zu einem entsprechenden Geheimartikel (11. Oct.) 279. — Hyndford's Antwort auf die preussische Declaration vom 10. Sept. (Oct.) 279. — Endgültige Ablehnung derselben, sowie des gewünschten Geheimartikels (11. Nov.) 290. — Der König gedenkt eine abwartende Haltung einzunehmen (12. Nov.) 290, — entscheidet sich für sofortigen Abschluss in Hinblick auf die Haltung Frankreichs (13. Nov.) 292. — Zurücknahme der Declaration vom 10. Sept. und des Geheimartikels (14. Nov.) 293. — Auffertigung des Befehls an Andrié zur Unterzeichnung des Vertrags: „Je fais cette alliance à contre-cœur“ (16. Nov.) 295. — Unterzeichnung (Westminster 18./29. Nov.) 295, Anm. 1. — Einleitung der Verhandlungen wegen der in Aussicht genommenen Convention zwischen Preussen und Hannover (Dec.) 301. — Instruction für Andrié in dieser Angelegenheit (3. Febr. 1743) 301, Anm. — Verschleppung der Verhandlungen durch England 364. 365.

Englische Friedensvermittlung zwischen dem Kaiser und dem wiener Hofe 1742. 1743. — Der König verwendet sich bei England für die wechselseitige Evacuirung Böhmens und Baierns durch die kaiserlichen bzw. österreichischen Truppen (17. Juli, 4. Aug. 1742) 231. 244. 245, vgl. 260, — betont den inoffiziellen Charakter seiner Intervention (17., 25. Aug.) 255. 259, — sowie die Nothwendigkeit, dem Kaiser für seine Ansprüche auf die österreichische Succession eine Entschädigung zu verschaffen, um ihn von Frankreich unabhängig zu machen (12., 15. Aug.) 249. 252, vgl. 241. 319. 320. 333, — empfiehlt Säcularisationen zu diesem Zwecke (12., 17. Aug.) 249. 254. 255, — oder eine Entschädigung durch die österreichischen Vorlande bzw. in Italien (17. Aug.) 254. 255. — Stair's Plan einer Entschädigung des Kaisers durch Eroberungen in Frankreich, Kritik dieses Planes durch den König (29. Juli) 240. 241, vgl. 248. 249. 260. — Lord Carteret über Stair's Pläne (Aug.) 251. 252, vgl. 259. 261. — Misstrauen Englands gegen den Kaiser (Aug.) 259. — Der König weicht einer Begegnung mit Stair aus (Aug.) 264.

Zweite Phase der Vermittelung (Jan., Febr. 1743). — Bereitwilligkeit Englands zu gemeinsamer Vermittelung mit Preussen (Jan. 1743) 312. — Der König befürwortet von neuem eine Entschädigung des Kaisers für seine Erbansprüche durch Säcularisationen (3. Febr.) 319. 320. — Mittheilung eines Planes dazu an England (11. Febr.) 329. — Billigung desselben durch Carteret (22. Febr.) 339. — Veröffentlichung der Friedensvorschläge des Kaisers durch England (Febr.) 331. 334. — Der König durchschaut die Unaufrichtigkeit der englischen Vermittelung (10., 17., 27. März, 4., 14. April) 349. 352. 355. 356. 358.

Marsch der englisch-hannöverschen Auxiliartruppen für die Königin von Ungarn nach Deutschland. — Der König genehmigt den Durchmarsch des nach Flandern bestimmten hannöverschen Corps durch preussisches Gebiet (4. Sept. 1742) 267, — verwendet sich für den Bischof von Lüttich gegen die Belastung des Stifts mit englischen Winterquartieren (Nov.) 289. 293, vgl. 297. — Weisungen für eine in London abzugebende Erklärung zu Gunsten des Kaisers als Reichsoberhauptes (9. Dec.) 299, vgl. 300, — welche für den Fall der Sistirung des englischen Marsches nach Deutschland unterbleiben soll (12. Dec.) 301. — Befehl zur Abgabe der Erklärung, nach einer Mittheilung des englischen Ministeriums über den bevorstehenden Beginn

des Marsches (16. Dec.) 301. 302. — Weisungen für den Gesandten in Wien beuhfs Motivirung dieser Erklärung (30. Dec.) 304. 305, vgl. 337. — Englische Antwort und preussische Resolution auf dieselbe (29., 31. Jan. 1743) 318. — Einstweilige Sistirung des Marsches 324. — Der König versucht, Sachsen zu einer gemeinsamen Vorstellung gegen den Marsch zu gewinnen (11. Febr.) 327, — dementirt die Gerüchte von einer Einwilligung Preussens zu dem Marsche (13., 25. Febr., 2. März) 330. 335. 337. — Intervention des Königs zu Gunsten des Churfürsten von der Pfalz (Febr.) 319—322. — Antwort des Königs von England (11. Febr. a. St.) 343. — Herausfordernde Aeusserungen des englischen Gesandten im Haag anlässlich des Marsches der englischen Armee (Ende Febr.) 338. 339. 340. — Beschwerde über dieselben in London (4. März) 343, — sowie über eine Aeusserung des holländischen Greffiers (4. März) 342. — Herrisches Auftreten der Engländer im Reich 344. — Vorstellungen dagegen in London (9. März) 346. 347, vgl. 348. — Beschwichtigende Erklärungen Hyndford's 349. 350. 351, — sowie des englischen Hofes 357. — Podewils' Vorstellungen gegen einen Bruch mit Hannover (8. März) 345. — Entschluss des Königs, den Ausgang einer Schlacht zwischen den Engländern und Franzosen abzuwarten (9. März) 345.

Dritte Phase der englischen Friedensvermittlung (Mai bis Aug. 1743). — Wiederanknüpfung der Verhandlungen durch den Prinzen Wilhelm von Hessen-Cassel als Mittelperson (28. Mai) 373. — Auf Mittheilung des letzteren über die Nothlage des Kaisers beschliesst König Friedrich, einen Vertreter in das englische Hauptquartier zu senden (20. Juni) 378, — im Gegensatz zu seiner früheren Abneigung gegen diesen Schritt (18. Mai, 5. Juni) 366. 370. — Erster Eindruck der Schlacht bei Dettingen (27. Juni) auf den König (3. Juli) 380—383. — Weisungen an Podewils für die Instruction des Grafen Finckenstein (3. Juli) 381. 382, vgl. 384. — Ablehnung des Wunsches des Prinzen von Hessen, den Gesandten „in energiquem Terminis“ sprechen zu lassen (23. Juli) 389. — Schreiben an Carteret anlässlich der Sendung Finckenstein's (5. Juli) 383. — Geringe Bedeutung der Schlacht bei Dettingen 383, Anm. 2. 384. 385. — Missvergnügen Georgs II. und Carteret's über das Erscheinen Finckenstein's 391. — „Il faut que le comte de Finckenstein s'en mêle ou à tort ou à travers“ (26. Juli) 390. — Der König beruft sich auf die ihm von England gegebenen Zusagen (28. Juli, 17. Aug.) 391. 402, vgl. 386, — verlangt die Restitution der Erblande des Kaisers (28. Juli, 17. Aug.) 391. 401. 402, — warnt vor den Consequenzen der englisch-österreichischen Politik gegen den Kaiser (28. Juli, 17. Aug.) 391. 402. — „Le roi d'Angleterre m'éclipse“ (27. Aug.) 410. — Weisung an Finckenstein, sich gegen Carteret réservé und mysterieux zu halten (1. Sept.) 414, vgl. 426. — Zweizüngigkeit Carteret's (Oct.) 445. — Zurückberufung Finckensteins (3. Nov.) 446. — Vollständige Zurückhaltung des Königs gegen England (16., 30. Dec.) 487. 496. — Ueber die persönliche Haltung Georgs II. gegen Preussen 358. 304. 397. 398. 424.

Verheimlichung der Vermittelungsvorschläge des Prinzen Wilhelm vor dem wiener Hofe durch Carteret 466, vgl. 454. 456. 458. — Ueber Englands Politik gegen Oesterreich 286. 368. 384. 457. 463. 466. 479. — Hyndford's Mittheilungen über Anerbietungen Frankreichs an den wiener Hof (Aug. 1743) 395—398.

Gemeinsames Vorgehen der Gesandten Englands und Preussens in Russland im Interesse der Accession Russlands zum Breslauer Frieden (Sept. 1742) 275. — Englischer Einfluss in Russland 307. 308. — Hoffnung des Königs auf denselben für das Zustandekommen der preussisch-russischen Allianz (15. Jan. 1743) 312. — Allianz zwischen Russland und England 320. 321. 357. 427. — Bedeutung derselben in den Augen des Königs (11. April) 358. — Plan einer Quadrupelallianz zwischen England, Russland, Sachsen und Oesterreich 370. — Mittheilung des preussisch-russischen Vertrags an England 374. 394. 400. — Misstrauen des Königs gegen England wegen Verzögerung der russischen Accession zum Breslauer Frieden (12. Juni) 375, vgl. 405. — Bekämpfung des englischen Einflusses in Russland

(Aug. bis Dec. 1743) 394. 408. 411. 437. 461. 469. 476. 489. — Eine Aeusserung Carteret's über Russland (Oct.) 461. 476.

Verbreitung falscher Gerüchte gegen Preussen durch England in Holland (April 1743) 359. — Carteret in Holland (Nov.) 476. 477. 479, vgl. 471. — Beschwerde des Königs über die Haltung der englischen Presse (2. Oct.) — Englische Verhandlungen in Dresden 356. 357. 489. — England und das Project der Reichsassociation 404. 411. 424. 437. 438. 447. — Erklärung an Carteret anlässlich der Dictatur des österreichischen Protestes gegen die Kaiserwahl (13. Oct.) 446. — Erneute Verwendung Preussens für Churfalz bei England (19. Oct.) 451. 452. — Missstimmung in England gegen das Ministerium Carteret (Dec.) 487, vgl. 477.

FRANKREICH. Feldzug der Franzosen in Böhmen. Kritik der Operationen des Marschalls Broglie (15. Jan. 1742) 11. 12. — König Friedrich fordert das Commando über die Division des Grafen Polastron und deren Beteiligung an seinem Zuge nach Mähren (15. Jan.) 10—12, vgl. 16. — Opposition Broglie's gegen den Zug nach Mähren (Jan.) 18. Anm. 1, 35. Anm. 2, vgl. 36. — Opposition des Grafen von Sachsen 16. 17. 35. 37. — Bemühungen Valory's für die Förderung der Unternehmung 18, vgl. 35. — Conferenz König Friedrich's mit Gassion, Séchelles und dem Grafen von Baiern in Prag (21. Jan.) 18. — Schwäche der französischen Armee in Böhmen 21. 23. 25. 108. 207. — Ihre Verstärkung hat allem andern vorzugehen 61. 75. 76. 79. 95. — Widerlegung der Befürchtungen Belle-Isle's für Prag (8. Febr.) 32. — Sicherung Broglie's durch die Diversion nach Mähren 32. 42. 46. 49. 60. — Capitulation von Linz (23. Jan.) 25. 27, — ihr Einfluss auf die Operationen der Alliierten 39. 44. 59. 207, vgl. 17. — Der König empfiehlt Broglie die Besetzung des vom Feinde geräumten Terrains und den Vormarsch nach Tabor und Budweis (3. Febr. ff.) 28. 49. 58, vgl. 16. 44. 57. 64. 65. — Schreiben des Königs an Broglie nach der Abberufung der Division Polastron (11. Febr.) 35. — Schreiben an Polastron aus diesem Anlasse (15. Febr.) 38. 39. — Broglie bezieht Winterquartiere, schlechte Wahl derselben (Ende Febr.) 62. 64. 65. — Idée de la campagne prochaine (22. Febr.) 41, vgl. 44. 48. — Kriegsplan der Franzosen (März) 91, vgl. 48. — Neue Rüstungen Frankreichs 67. 75. 127. — „Il ne s'agit pas simplement de bonnes troupes, il faut de têtes pour les conduire“ (15. März) 77, vgl. 5. 42. — Urtheil des Königs über Belle-Isle's Pläne (25. März) 89. — Broglie ruft den Schutz der mährischen Occupationsarmee an (1. April) 100 ff. — Motivirung des Abmarsches aus Mähren gegen Fleury und Belle-Isle (3. 6. 12. April) 103. 108. 114. — Die Hinderungsgründe gegen eine Wiederaufnahme der Operationen in Mähren (28. April) 140 — und gegen eine Cooperation mit den Franzosen an der Sazawa (4. Mai) 148. — Die Nothwendigkeit, die Operationen zu vertagen (5. Mai) 150. — Einnahme von Eger durch die Franzosen (19. April) 123. 126. 129. 131. — Erfolge der Franzosen in Baiern (April) 123. 125. 129. 135. 145. 150.

Sendung des Obersten von Borcke an Ludwig XV. mit der Nachricht von dem Siege bei Chotusitz (17. Mai) 164. — Aufforderung an die Franzosen zu energischem Vorgehen (18. Mai) 166. — Belle-Isle begiebt sich zur französischen Armee 175. 176. — Entschluss Broglie's zum Angriff gegen Lobkowitz 175. — Der König rechnet auf einen Erfolg der Franzosen (23. Mai) 177. — Ihr Sieg bei Sahay (25. Mai) 180. 181. — Rathschläge des Königs an Belle-Isle für die weiteren Operationen, Hinweis auf die Gefahren der französischen Stellung (29. Mai) 181. 182, vgl. 187. 208. — Broglie unterlässt die Verfolgung der Oesterreicher 192. 193. 198. — Ankunft Belle-Isle's und Valory's im preussischen Hauptquartier (2. Juni) 184. 185. — Points de l'entretien que j'ai eu avec le maréchal de Belle-Isle (4. Juni) 184. 185. — „Belle-Isle fait une corvée à Dresde“ (9. Juni) 187, vgl. 192. 193. 194. — Donauübergang Khevenhüller's in Baiern 187. 198, vgl. 209. — Ungeordneter Rückzug Broglie's 190—193. 200. 201. — Die französische Rückzugslinie auf Baiern gefährdet 205. 208. — „Le maréchal de Broglie a gâté toutes les affaires“ 202, vgl. 270. 378.

Ansichtsaustausch des Königs mit Fleury über die politische Lage Europa's (4. Jan., 23. Febr., 15., 27. März, 2. Mai 1742) 4. 46. 77. 92. 146, — über die Einleitung von Friedensunterhandlungen (4. 8. Jan.) 5. 7, vgl. 32. — Mittheilungen an Frankreich über Anerbietungen des wiener Hofes (4. Febr.) 30, vgl. 58. 77. 161. — Eintreten des Königs für die Ansprüche Baierns gegen die Sachsens (Jan.) 1. 2. 5. 7. — Ueber Fleury's System der Reguli (16. Jan.) 13.

Der König räth dem Cardinal zur Erneuerung des Neutralitätsvertrags mit England (23. Febr., 15. März) 47. 77, vgl. 60, — fürchtet den Eindruck der kriegerischen Haltung der Seemächte auf den Cardinal 99, vgl. 97, — bezeichnet einen Angriff derselben auf die flandrische Grenze Frankreichs als unwahrscheinlich (23. Febr., 27. März) 47. 92, — und verweist auf die Friedfertigkeit der Holländer (15., 27. März) 77. 92. — Französische Erklärung in Holland (Febr.) 74. — Der König verweigert die Beteiligung an einer Erklärung gegen die Seemächte (8. April) 110, — sowie die Detachirung eines Corps an den Rhein (12. April) 115, vgl. 118. 119. 128. — Rathschläge für den Fall eines englischen Angriffs 110. 128. 146. 148. — Verhandlungen zwischen Frankreich und England 160. 186, vgl. 118. 153.

Misstrauen des Königs gegen die Politik Fleury's 23. 24. 98. — „L'heureuse fin de cette guerre rend la France l'arbitre de l'univers“ 99, vgl. 120, 122. — „L'histoire des mauvais procédés“ 35. — Beschwerde über die Behandlung preussischer Werber (26. März) 91. — Verschleppung der Cartellverhandlungen wegen der Auslieferung von Deserteuren durch Valory (28. März) 95. — Französische Verdächtigungen gegen den König 80. — Verstimmung des Königs über die ihm von Frankreich zugemutheten Anstrengungen (25. März) 89. — „Les Français veulent se servir de nous pour tirer les marons du feu“ (1. Mai) 145. — „Valory et Mortagne insatiables de l'effusion du sang prussien“ (13. Juni) 719. — „Peut on m'accuser que je ne me batte vingt fois pour les Français?“ 270.

Eine Aeusserung Belle-Isle's „qu'on est obligé de mettre la main à la paix quelqu'elle puisse être“ 107. 155. — „Valory m'a parlé sur un ton comme si la France avait envie de me prévenir“ (20. April) 119, vgl. 118. 132. — Weitere Aeusserungen Valory's 147. 151. 153. — Der König erhält die Nachricht von der Anwesenheit eines französischen Emissärs in Wien (29. April) 142, vgl. 154. 155. 161. 227. — Französische Umrübe gegen Preussen in Russland 241. 242. 246. 247. 252. 269. 272. 273, vgl. 2. 257. 259. 263. 270. 280. 306. 307, — und in Rom 250. 251. 277, vgl. 282.

Mittheilung des Königs an Fleury und Belle-Isle über den Abschluss des Breslauer Friedens (18. Juni) 206—209, vgl. 227. → Desgl. an Valory 210. — Rückkehr Valory's nach Berlin (25. Juli) 238. — Wiederholte Versicherung des Königs, seine Waffen nicht gegen Frankreich kehren zu wollen (18. Juni ff.) 209. 210. 239. 257. 259. 263. 270. 314. — Erneuerung des Verzichtes auf Jülich und Berg (18. Juni) 209. 210, vgl. 240. 405. — Die Solidarität des preussischen und französischen Interesses gegen Oesterreich 239. 282. — Der König tritt sächsischen Verdächtigungen in Paris entgegen (23. Juli) 235. 236, vgl. 239, — beabsichtigt die Veröffentlichung einer Flugschrift über seine Motive zum Frieden von Breslau (8. Aug.) 247, — unterlässt die Veröffentlichung auf den Rath von Podewils (19. Aug.) 258. — Ansuchen Valory's um ein preussisches Auxiliarcorps für den Fall eines Angriffs Englands gegen Frankreich (1. Aug.) 242. 243. — Brief Fleury's an den österreichischen Marschall Königsegg (11. Juli) 257, vgl. 271. — Einlenkendes Schreiben Fleury's an Valory (6. Aug.) 257. — Hinweis des Königs auf die ihm von England gemachten Anerbietungen (17. Aug., 12. Sept.) 256. 270, vgl. 274. — Beschwerde Frankreichs über die Haltung des preussischen Gesandten am kaiserlichen Hofe (Oct.) 278. — Zurücknahme dieser Beschwerde 281. 282.

Die Eventualität einer Ligue zwischen Frankreich und Oesterreich 213. 272. 287. 291. — Eintritt des Cardinals Tencin in das französische Ministerium (Aug. 1742) 268. 272, vgl. 291. 298. 376. — Fleury dementirt das Gerücht von Friedens-

anerbietungen Frankreichs an Oesterreich auf der Grundlage der Wiedererwerbung Schlesiens durch Oesterreich; Misstrauen des Königs (Nov.) 291. 292, vgl. 298. 311. — Verhandlungen zwischen Frankreich und England (Mai 1743) 368. — Verhandlungen des strassburger Unterintendanten Hatsel mit den pragmatischen Alliirten (Juni, Juli 1743) 395—398. 435. 443. 454. 478. — Der Friede steht nicht in Frankreichs Belieben (25. Oct.) 455. — Die Haltung der Agenten des wiener Hofes in Paris (Dec.) 493, vgl. 464.

Der König empfiehlt den Franzosen die Unterstützung des Kaisers (21. Oct. 1742) 281. — Marsch Maillebois' nach Böhmen 253. 257. 263. 281. — Erbitterung gegen die Franzosen im Reich 268, — und in Holland 262. — Der König warnt, die Wahl des Herzogs von Lothringen zum römischen König zuzulassen (24. Nov., 6. Dec.) 296. 298, — nimmt den Abmarsch der französischen Auxiliarmee aus Deutschland als bevorstehend an (23. Jan. 1743) 314. — Valory's Entgegnung auf diese Annahme (24. Jan.) 317. — Der König wiederholt ihm seine Vermuthungen wegen des Abmarsches (6. Febr.) 323, vgl. 339. — Tod Fleury's (29. Jan.): „J'espére qu'après le décès du Cardinal on travaillera plus efficacement pour l'honneur de la France“ (10. Febr.) 324. 325. — Antwort auf die Notification Ludwigs's XV. von dem Tode Fleury's (11. Febr.) 325. — „Projet politique conforme aux véritables intérêts de la France“ (11. Febr.) 325. 326. — Frankreichs Erklärung, den Engländern mit einer starken Armee über den Rhein folgen zu wollen (März) 353. — Schlaffheit der französischen Kriegsführung, Flucht Broglie's aus Baiern, Niederlage Noailles' bei Dettingen (Mai, Juni) 371. 373. 378. 380. 381. 458. — Der König warnt vor den Folgen des von Frankreich gewünschten Separatfriedens des Kaisers mit Frankreich (13., 16. Juni) 377. 378, — bemüht sich, die Verstimmung zwischen Frankreich und dem Kaiser auszugleichen (1. Sept.) 414. 415.

Ablehnende Haltung des Königs gegen Valory's Aufforderung zu einem Vorgehen gegen die englische Auxiliarmee (Nov. 1742, 23. Jan., 6. Febr. 1743) 297. 314. 323. — Seine Abneigung, „das gut zu machen, was die Franzosen verdorben“ (16. Juni) 378, — und „ihnen den Dorn aus dem Fusse zu ziehen“ (1. Sept.) 413, — lehnt den Abschluss eines neuen Vertrages mit Frankreich ab (12. Nov.) 464. 465, — sowie eine Schilderhebung für den Kaiser ohne Mitwirkung des Reichs (24. Nov.) 475, — unterlässt eine von den Beteiligten gewünschte Einladung Chavigny's nach Berlin 458. — Zurückhaltung gegen die Anknüpfungsversuche der französischen Diplomaten im Haag (11. Dec.) 485.

Der König nimmt für die Theilnehmer an der Reichsassociation französische Subsidien in Aussicht (27. Sept. 1743) 425. — „Projet que doivent suivre les Français s'ils sont sensés“ (2. Oct.) 431. 432. — Ablehnung der Geldzahlungen durch Frankreich (5. Nov.) 455. — Misstrauen des Königs gegen das französische Ministerium und seine Versprechungen an den Kaiser (3., 13. Nov.) 459. 460. 467. — Frankreich bewilligt dem Kaiser Subsidien und verspricht für den nächsten Feldzug die Offensive (Nov.) 475. — Ernennung des Grafen von Baiern zum französischen Gesandten am kaiserlichen Hofe 490. — Fortgesetzte Bemühungen des Königs für die Unterstützung der Reichsassociation durch französische Subsidien (9., 25. Dec.) 484. 492.

Stellung Frankreichs zu der schwedischen Thronfolgerwahl (1742, 1743) 299. 300. 366. 457. — Fleury vermittelt einen Wunsch des Papstes in Betreff der Verhältnisse der katholischen Kirche in Schlesien (1742) 162. — Verhandlungen zwischen Frankreich und Sardinien (Aug. 1743) 417, — zwischen Frankreich und Spanien (Oct.) 467. 468.

HESSEN-CASSEL. Verhandlungen zwischen Preussen und Hessen-Cassel wegen eines Vertrages (abgeschlossen 23. März 1743) 20. 129. 131. 137. 305. 306. 355. — Eintritt hessischer Truppen in kaiserlichen Sold (2. März 1742) 129, vgl. 42. 131. — Friedensvermittlung des Prinzen Wilhelm von Hessen (März 1742) 97. — Desgleichen Mai bis Juli 1743: 373. 378. 389. 391. 402. — Besuch des Prinzen

Wilhelm in Berlin (26. Mai—2. Juni 1743) 378. — Associationsproject des Prinzen (Aug.) 403. — Verhandlungen wegen des Beitritts Hessen-Cassels zu der Association 403. 404. 409. 411. 415. 425. 453. 484. — Einladung des Prinzen Wilhelm nach Berlin (13. Oct.) 444. — Aufmerksamkeit des Königs für denselben (13. Oct.) 446. — Sendung des hessischen Ministers v. d. Asseburg nach Berlin (Dec.) 486.

HOLLAND. „L'esprit de conquête banni du conseil de la Hollande“ (4. Jan. 1742) 4. — Die Frage der Augmentation der holländischen Streitkräfte und der Theilnahme Hollands an einem Kriege gegen Frankreich 4. 12. 23. 46. 77. 86. 91. 92. 98. 132. 133. 146. 148. 185. — Erklärung des französischen Botschafters im Haag (Febr.) 74. — Besorgnisse der Holländer vor Preussen anlässlich falscher Gerüchte 12. 122. 262. 276. 358. 359. — Die Stimmung in Holland 262. — Haltung der holländischen Presse 450. 471. — Haltung des holländischen Gesandten am preussischen Hofe (Juni 1742) 184.

Der König nimmt die Mitwirkung Hollands an der englischen Friedensvermittlung zwischen Preussen und Oesterreich in Aussicht (21. April 1742) 123. — Verhandlungen wegen der Bezahlung der auf Schlesien lastenden holländischen Forderungen durch Preussen (Mai bis Juli) 154. 196. 199. 213—216. 224. 226. 237, vgl. 264. — Bedeutungslosigkeit der holländischen Garantie Schlesiens 213. — Das Interesse Hollands an der Erwerbung Schlesiens durch Preussen in Hinsicht auf die jülich-bergsche Frage 311. — Den Holländern wird der Beitritt zur Defensivallianz zwischen Preussen und England offen gehalten 228. 264.

Der König widerräth dem Kaiser, die Mediation Hollands in Aussicht zu nehmen (24., 25. Nov. 1742) 296. 297. — wirkt gegen die Sendung holländischer Hülfsstruppen an die Königin von Ungarn (2. Jan. 1743) 305. — Eine Ausserung des Greffier Fagel (Febr.) 338—342. 354. — Der König hofft auf den Anschluss Hollands an die Reichsassociation (27. Sept.) 425. — Vorbereitende Insinuationen zu diesem Zwecke (6. Oct.) 438, vgl. 477. — Mittheilungen an Holland über die hanauer Friedensverhandlungen zwischen dem Kaiser und England (31. Oct.) 458. — Carteret hat die Matadors in Holland für sich (1. Dec) 479. — Durchmarsch der Holländer durch Geldern (Juli) 399. 401.

KÖLN. Sendung des Obersten von Bornstedt an den Churfürsten von Köln im Interesse des Kaisers (6. Jan. 1743) 308—311. — Englische Drohungen gegen Churkönig (Febr.) 344. — Sendung Rohd's nach Köln zur Beruhigung des Churfürsten (9. März) 345. — Der König betreibt bei dem Churfürsten eine Vorstellung des niederreinischen Kreises an England (9. März) 348. — Neutralität des Churfürsten 386. — Sein Beitritt zur Reichsassociation in Aussicht genommen (17. Aug.) 403. 484. — Erkaltung zwischen dem Churfürsten und seinem kaiserlichen Bruder 465. 484. — Pressionsmittel gegen Köln 446. 484.

LÜTTICH. Intervention für den Bischof bei England (Nov. 1742) 289. 293. 294.

MAINZ. Sendung des Obersten von Bornstedt nach Mainz im Interesse des Kaisers (Jan.—März 1743) 308—310. 337. 338. — Vertrauen des Königs auf die Haltung des Churfürsten (25. Febr.) 335. — Tod des Churfürsten Philipp Karl (20. März) 364. — Wahl des Grafen von Ostein zum Churfürsten (22. April) 363. 364, vgl. 302. — Seine Ergebenheit für den wiener Hof 364. 386. 466. — Verhandlungen des mainzer Hofes mit dem französischen Emissär Hatzel (Juni, Juli) 395—398, vgl. 435. — Zulassung des österreichischen Protestes gegen die Kaiserwahl Karl's VII. zur Dictatur am Reichstage durch die Connivenz des Churfürsten von Mainz (Sept.) 438. 439, vgl. 442. 449.

MECKLENBURG. Verhandlungen mit England-Hannover wegen Anerkennung der preussischen Erbrechte auf Mecklenburg 156. 266. 277. 278. 364. — Plan des Königs zur Erwerbung von Dömitz (4., 6. Mai 1743) 364. 365. — Ansuchen des

Herzogs Karl Leopold um preussische Vermittelung zur Restitution in seine Lande (Aug. 1743) 411.

OESTERREICH. Vormarsch des Grafen von Schwerin aus Oberschlesien nach Mähren (Jan. 1742) 1. 7. — Einnahme der Stadt Glatz durch den Erbprinzen Leopold von Dessau (9. Jan.) 8. — Entschluss des Königs zum Angriff auf Mähren von Böhmen aus (15. Jan.) 10 ff. — Der König in Olmütz (28. Jan.—5. Febr.) 22—30. — Beginn des Vormarsches (5. Febr.) 30. — Einnahme von Igla (15. Febr.) 38. — Das Hauptquartier in Znaym (19. Febr.—9. März) 41—75. — Rückzug der Oesterreicher nach Niederösterreich 40. 44. 45. 46. 49. 53. — Der König erwartet eine Schlacht 43. 50. 51. 57. 58. 60. 61, — seine Gründe, dieselbe noch nicht zu liefern (1. März) 63, — erwartet sie von neuem (8. März ff.) 74. 75. 87. 88. 93. — Einfluss der ungarischen Insurrection auf die Kriegsführung 64. 66. 67. 93. 102. — Erfolge über die Ungarn 76. 78. 93. — Das Hauptquartier in Selowitz (13. März—4. April) 75—106. — Rechtfertigung der dem Lande auferlegten Contributionen durch das Beispiel der Oesterreicher in Baiern 107. — Der König beschließt die Zurückziehung des Gros seiner Armee aus Mähren (2. April) 103. — Evacuation Mährens durch das zurückgelassene Observationscorps (23.—25. April) 131. — Günstige militärische Position des Königs in Böhmen 151. — Einnahme der Festung Glatz (26. April) 136.

Der König will nicht zugeben, dass das österreichische Haus „zu sehr heruntergesetzt“ wird (30. Jan. 1742). — Der Baron von Pfützner als österreichischer Unterhändler im preussischen Hauptquartier (4. Febr.) 30, vgl. 34. — Fortsetzung der Verhandlungen durch Vermittelung des olmützer Domherrn Giannini (Febr., März) 34. 71. 72, vgl. 104. 158. 161. — Entgegnung des Königs auf die Andeutungen einer österreichischen Staatsschrift über die Convention von Kleinschnellendorf (4. März) 69—71, vgl. 116. 120. 121. — Ermuthigte Stimmung des wiener Hofes (Febr., März) 44. 94.

Mittheilungen Lord Hyndford's über Anerbietungen des wiener Hofes (1. Febr. 1742) 31. — Briefe des Königs an Hyndford (6. Febr., 1., 18. März) 31. 62. 83. — Einladung an Hyndford nach Breslau (18. März) 83. — Conditions sur lesquelles j'ai ordonné à mon ministre d'Etat le comte de Podewils d'entrer en négociation avec milord Hyndford (Selowitz, 22. März) 84. 85. — Exposé des raisons que je pourrais avoir de faire une paix avec la reine de Hongrie 99. 100, vgl. 98. 119. 121. 125. 142. 144. 145. 153. — Der König betreibt den Beginn der Unterhandlungen (31. März, 5., 8., 18., 19. April) 98. 107. 111. 117. 119. — Sein Gedanke, einen Emissär nach Wien zu schicken, wird von Podewils wider-rathen (8., 9. April) 111. — Erste Conferenz zwischen Podewils und Hyndford (18. April), Antwort des Königs auf den Bericht über dieselbe (20. April) 119. — Antwort auf den Bericht über die zweite Conferenz (21. April) 120. 121. — Entschiedene Weigerung gegen die Forderungen einer Unterstützung Oesterreichs oder einer Garantie des österreichischen Landbesitzes (27. März, 3., 20., 21. April) 94. 105. 119. 121. — Argumentation dagegen (22. April) 124. — Der König verzichtet auf seine Forderung des Besetzungsrechtes in dem bei Oesterreich bleibenden Theile von Schlesien bis zum Generalfrieden (21. April) 123, vgl. 73, — erbietet sich, in den ihm abzutretenden Gebieten nur eine bestimmte Anzahl Truppen zu halten (21. April) 121. — „Vous savez que je ne me cabre point sur le Königigrätz“ (22. April) 125, vgl. 107. 123. 126. 127. — Entgegengesetzte Befehle des Königs über diesen Punkt (26., 27. April) 134. 135. 137. — Das Auskunftsmitte, Königigrätz durch eine Subsidienzahlung zu gewinnen (25. April) 132. — Vorzüge von Königigrätz gegen Oberschlesien 126. 137. — Zurücknahme der Befehle wegen Königigrätz vom 26. und 27. April (30. April) 144. — Militärische Massnahmen zur Unterstützung der Verhandlungen (20. April) 120. — Hinweis auf die Erfolge der Alliierten (21., 22., 27. April, 5. Mai) 123. 124. 125. 135. 136. 148. 149. — Zweifel des Königs an dem Erfolg der Verhandlung. „Je n'ai plus cette idée

aussi vivement dans l'esprit que passé trois semaines“ (26. April) 133. — „Je ne m'embarrasse pas de quelques semaines“ (1. Mai) 145, vgl. 141. 147. — Abbruch der Verhandlungen. „Nous campons le 13: effet de la négociation“ (11. Mai) 157. 158.

Siegeszuversicht des Königs am Vorabend der Schlacht von Chotusitz (16. Mai) 164. — Briefe und Relation über die Schlacht 164—173, vgl. 173. 179. 191. 262.

Unentschiedenheit des Königs über die nach der Schlacht einzuschlagende Politik (18. Mai) 167. — Befehl an Podewils zur Wiederaufnahme der Verhandlungen mit Hyndford (22. Mai) 174. — Schreiben an Podewils über die politische Situation nach der Schlacht (23. Mai) 177, vgl. 179. — „Königgrätz et Pardubitz sont les paroles sacramentales“ (26. Mai) 179, vgl. 174. — Der König verspricht sich eine Förderung der Verhandlung durch den Erfolg der Franzosen bei Sahay (26. Mai) 179. — Seine Genugthuung über den günstigen Fortgang der Verhandlungen (30. Mai, 5. Juni) 183. 186. — „Nous avons gagné un grand point, qui est celui qu'on se désiste de notre assistance“ (8. Juni) 187. — Militärische Massnahmen zur Unterstützung der Verhandlung (9. Juni) 189. — Befehl an Podewils zum Abschluss (9. Juni) 190. 191. — Unterzeichnung der Präliminarien (Breslau, 11. Juni) 199. — Ihre Ratification durch den König (13. Juni) 199. — Mittheilung über den Abschluss an den Prinzen von Lothringen (14. Juni) 202. — Eintreffen der österreichischen Ratification im preussischen Hauptquartier (23. Juni) 213.

Einzelne Bestimmungen des Friedens: Die Frage der englischen Schulden Schlesiens 154. 187. 196, — der holländischen und brabantischen Schulden 154. 156. 196. 199. 200. 213. 214. 215. 224. 226. 237. — Innere Angelegenheiten, Verhältnisse der katholischen Religion, Souveränität 156. 157. 195. 224. 237. — Titelfragen 224. 237. — Ueberlassung der preussischen Magazine in Böhmen 195. 214. — Evacuation des feindlichen Gebietes 195. 216. — Grenzregulirung in Oberschlesien 125. 126. 199. 203. 211. 224. 226. 228. — Differenz wegen Jägerndorf 223. 224. 225. 226. 227. 237.

Schreiben an den Grossherzog Franz anlässlich der Wiederherherstellung der Beziehungen zwischen den Höfen von Berlin und Wien (21. Juli) 233. 234. — Unterzeichnung des Berliner Friedens (28. Juli) 237.

Verhandlungen wegen Ausführung des Friedens: Die Frage der Schuldforderungen der gegenseitigen Unterthanen an öffentliche Kassen 238. 285. 374. 375. 377. — Auslieferung von Archiven etc. 238. 280. 284. — Renunciation der böhmischen Stände auf Schlesien 385. 388. 389. 392. 393. 400.

Programm des Königs für seine Politik nach dem Abschluss des Friedens (20., 23. Juni 1742) 4. 11. 213. — Befürchtet einen neuen Krieg mit dem wiener Hofe (19. Juni) 210, vgl. 261. 263. 274. 275. 286. 287. — Massnahmen für die Sicherheit der neuen Erwerbungen 211. 342. 384. 395. 396. 398. 410. 414. — Eventualität eines Bündnisses zwischen Oesterreich und Frankreich 213. 287. 291. 395—398. — Die Frage einer Entschädigung der Königin von Ungarn für Schlesien 305. 338. 445. — Erlass an den preussischen Gesandten in Wien wegen einer hierauf bezüglichen Aeusserung des Greffiers der Generalstaaten (4. März 1743) 340. — Ueber den Werth der Freundschaftsversicherungen des wiener Hofes (26. Oct. 1743) 456, vgl. 367.

Instruction für den Grafen Dohna anlässlich seiner Sendung nach Wien (28. Oct. 1742) 283. — Militärischer Theil seiner Aufgabe 288. 306. 307. 336. — Motivirung der Declaration gegen den Marsch der englischen Auxiliartruppen nach Deutschland (30. Dec. 1742, 24. Jan., 27. Febr. 1743) 304. 305. 316. 337. — Der König betont seine Pflichten als Reichsfürst (30. Dec. 1742, 24. Jan., 13., 21., 27. Febr., April 1743) 304. 305. 316. 330. 333. 337. 360, — ist gegen den Plan einer Wahl des Grossherzogs Franz zum römischen Könige (13. Oct., 24. Nov., 6., 9. Dec. 1742, 6. Jan. 1743) 280. 296. 298. 310, — befürwortet eine Entschädigung des Kaisers (23. Jan. 1743) 333, — verwendet sich für den Churfürsten von der Pfalz (15. Mai, 8. Juni) 366. 371. 372. — Declaration des Königs in Betreff seiner Neutralität (13. Febr.) 330.

Indirekte Anerbietungen des österreichischen Hofkanzlers (Febr. 1743) 330. — Weisungen des Königs an Dohna behufs Beantwortung derselben (13., 21. Febr., 14. März) 330. 332. 333. 334. 352, vgl. 355. — Tadel des Gesandten wegen Uebertretung seiner Instructionen (20. Juni) 379. — Antwort des Königs auf einen Allianzvorschlag des wiener Hofes (21., 28. Mai) 367. 368. 369.

Die Entdeckung einer Palastverschwörung in Russland und der österreichische Gesandte in Berlin Marquis Botta (Aug. 1743) 406. 407. 418. 419. — Gereiztheit der Kaiserin Elisabeth gegen die Königin von Ungarn 497. — Beschwerde des Königs über Botta (9. Sept.) 419. — Botta wird ersucht, seine Abberufung zu veranlassen (25., 28. Sept.) 423. 424. 428. 429, vgl. 442. 449. — Verzögerung der Accreditirung eines neuen österreichischen Gesandten in Berlin 490.

Der König besteht auf seiner Hinzuziehung zu den Friedensunterhandlungen zwischen dem wiener Hofe und dem Kaiser (5., 26. Oct. 1743) 434. 435. 456. — Eröffnungen des wiener Hofes über die Friedensunterhandlungen des strassburger Unterintendanten Hatsel (Herbst 1743) 435. 454. 478. — Verheimlichung der Friedensanerbietungen des Kaisers vor dem wiener Hofe durch England 466. 467, vgl. 454. 458. — Anzeichen für einen Systemwechsel des wiener Hofes (Nov.) 462. 463, — seih Verhältniss zu England 286. 368. 384. 463.

Erklärungen des Königs in Wien anlässlich des österreichischen Protestes gegen die Kaiserwahl Karl's VII. (8. Oct. 1743) 441. 442, vgl. 438. 439. — (23. Oct.) 455. — (20. Nov.) 472, vgl. 479. 482. — Oesterreichischer Versuch zur Rechtfertigung dieses Schrittes durch Producirung einer gefälschten Instruction für den preussischen Comitiatgesandten; Klarstellung des Thatbestandes (15. Oct.) 448. 449, vgl. 439. 440. — Bereisung der deutschen Höfe durch einen österreichischen Gesandten (Nov.) 465. 490. 491. — Der König kündigt seinen Widerstand gegen eine Verunglimpfung von Kaiser und Reich an (27., 28. Nov., 5. Dec.) 477. 478. 481. — Erklärungen anlässlich österreichischer Rüstungen in Böhmen und Mähren (7., 27. Nov., 12. Dec.) 463. 464. 478. 486, vgl. 449. — Beschwerden des wiener Hofes (Dec.) 492. — Befehl an Dohna zur Abstattung ausserordentlicher Berichte über die Stimmung des wiener Hofes (27. Dec.) 493.

Beziehungen Oesterreichs zu Sachsen bis zum Abschluss des Wiener Vertrags vom 20. Dec. 1743: 287. 292. 354. 392. 393. 394. 395. 400. 413. 471. 485. 489. 490. 493. 497.

OSTFRIESLAND. Verhandlungen mit dem König von England wegen Ostfriesland 266. 277. 278. 279. 290. 301. 364, vgl. 155. 156. 409.

PFALZ. Der König wiederholt seinen Verzicht auf die jülich-bergsche Succession zu Gunsten des Hauses Pfalz-Sulzbach (18. Juni 1742) 205. 206. 209, vgl. 155. 465. — Seine Zustimmung zu der Eventualhuldigung für den Pfalzgrafen von Sulzbach in Jülich und Berg (28. Juli, 3. Aug.) 240. 245. — Tod des letzten Churfürsten aus dem Hause Neuburg, Anheimfall der Chur und von Jülich und Berg an Pfalz-Sulzbach (31. Dec.) 311. — Verwendung des Königs für den neuen Churfürsten anlässlich des englischen Einmarsches in Jülich und Berg (Febr., März 1743) 319—323. 343—350. 357. — Gereiztheit des wiener Hofes gegen Churpfalz 366. 371. 372. 453. 496. — Neutralität des Churfürsten 386. — Neue Verwendung Preussens für den Churfürsten bei England (19. Oct.) 451. 452. — Verwaltungsreformen des Churfürsten (Oct.) 453. — Churpfalz und die Reichsassociation (Herbst 1743) 411. 425. 432. 443. 453.

POLEN. Mittheilung des Königs August über Umtriebe des wiener Hofes in Polen (März 1742) 96, vgl. 137. 146. 185. — Lord Stair schlägt dem König von Preussen eine Vergrösserung in Polnisch-Preussen vor (Ende April) 155. 156. 188. — Gerüchte in Polen von preussischen Anschlägen auf Polnisch-Preussen 274. 289, vgl. 351. 354.

REICHSANGELEGENHEITEN. Der König verspricht die Unterstützung der auf die Securitas publica bezüglichen Anträge des Kaisers beim Reichstage (6. Juli 1742) 219 — Weisungen für das Votum des brandenburgischen Comitalgesandten in dieser Angelegenheit, im Sinne der Aufstellung einer Reichsneutralitätsarmee und der Uebernahme der Friedensvermittlung durch das Reich (Dec. 1742, Febr., April 1743) 302. 303. 324. 326. 327. 328. 331. 360. — Sendung des Obersten von Bornstedt zur Gewinnung der geistlichen Churfürsten (6. Jan.) 306—311, vgl. 337. 360. — Der König nimmt von schriftlichen Aufforderungen an die Reichsfürsten Abstand (16. Febr.) 332, — beruft sich in London und Wien auf seine Pflichten als Reichsfürst 299. 300. 302. 304. 305. 316. 318. 330. 333. 337. 360, — macht ein Eintretens Preussens für den Kaiser von der Mitwirkung des Reichs bez. der Reichskreise abhängig (25. Nov. ff.) 297. 314. 319. 323. 351. 360. 362. 363.

Der König gewährt die Erklärung des Reichskriegs gegen Frankreich für den Fall eines Vergleichs zwischen dem Kaiser und dem wiener Hofe (15. Juni 1743) 377, — sein Entschluss, an einem solchen nicht Theil zu nehmen (6. Juli) 383, vgl. 261. — Politische Notwendigkeit der Unterstützung des Kaisers für Preussens Machtstellung (27. Sept.) 424. 425.

Rathschläge des Königs an den Kaiser für die Bildung einer Reichsassociation (17. August 1743 ff.) 403. 404. 411. 415. 421. 424. 434. 437. 438. 453. 454. 464. 475. 483. — Operationsplan des Königs 409. 484. — Reise des Königs ins Reich „pour entendre la façon de penser des petits princes et pour pressentir leurs sentiments“ (Sept.) 410. — Reise des preussischen Gesandten am Kaiserlichen Hofe nach Berlin zur Entgegennahme von Instructionen (Anfang Dec.) 469. 482—485. — Finanzielle Unterstützung der Association durch Frankreich in Aussicht genommen (27. Sept. ff.) 425. 432. 455. 459. 460. 484. 492. — Notwendigkeit der Geheimhaltung des Plans 430. 460.

Eindruck des österreichischen Protestes gegen die Kaiserwahl auf den König (Oct. 1743) 438. 439. — Seine Antwort auf die Nachricht des Kaisers von demselben (8. Oct.) 440. — Weisungen für den Comitalgesandten in dieser Angelegenheit (8. Oct.) 442. — Neue Weisung für Klinggräffen (Dec.) 484. — Erklärungen des Königs in Wien (Oct.—Dec.) 441. 442. 455. 472. 477. 478. 479. 481. 482.

RUSSLAND. Der König lässt Russland einen Freundschaftsvertrag anbieten (12. Jan. 1742) 12, vgl. 24. 25, — strebt Handelsvortheile durch denselben an 24. 153. — Eingehen Russlands auf den Vorschlag zu einem Vertrage 69. 27. — Der preussische Entwurf für den Vertrag (Mai) 153. — „Il s'agit à présent plus que jamais de conclure avec la Russie“ (23. Juni) 213, vgl. 242. — Abneigung des König gegen eine zu weite Ausdehnung des Vertrags (30. Juli) 241. — Sein Vorbehalt in Betreff des Krieges zwischen Russland und Schweden (14. Aug.) 249, vgl. 153. 312. — Vorstellungen wegen Verschleppung der Verhandlungen (6. Jan. 1743) 307. 308. — „Raisons qui m'engagent de faire l'alliance avec la Russie“ (15. Jan.) 311. 312, vgl. 315. 357. — Unterzeichnung des Vertrages (Petersburg, 27. März) 312. 359. — Der Vertrag „un assemblage de mots sans âme, qui ne promettent et ne roulent sur rien“ 374. — Gratificationen an die russischen Unterhändler 359. 370. 384. 393. — Mittheilung des Vertrages an England 374. 394. 400.

Mittheilung an den Gesandten in Russland über den Breslauer Frieden (16. Juni 1742) 204. — Verhandlungen wegen der Accession Russlands zu demselben und wegen einer russischen Garantie für Schlesien (seit October 1742, vgl. auch 186) 275. 276. 375. 405. 427. 451. 469. 480.

Verwendung des Königs in Russland für die Familie Braunschweig (10., 25. Febr. 1742) 33. 51, vgl. 241. 13. — Seine Nichteinmischungspolitik in der kurländischen Thronfrage (10. Febr., 16., 21. März, 29. April, 16. Juli) 34. 80. 81. 83. 84. 143. 230.

Ungewissheit des Königs über die Pläne Frankreichs in Russland (2. Jan. 1742) 2. — Friedensverhandlungen zwischen Russland und Schweden unter Vermittelung

des französischen Gesandten 47. — Ueber die Bedenken eines russisch-schwedischen Friedens für Preussen 222. 257. 286. — Zweideutige Haltung des Marquis de La Chétardie gegen Preussen 242. 243. 250. 252. 257. 260. 263. 269. 270. 272. 282. — Der russische Hof verlangt die Abberufung Mardefeld's (13. Aug.) 252. 258, vgl. 273; die Angelegenheit bleibt auf sich beruhen 258. — Podewils' Befürchtungen vor Russland werden von dem Könige nicht getheilt (19. Aug.) 257, vgl. 242. — Anzeichen für eine auf die inneren Angelegenheiten gerichtete Tendenz der russischen Politik 308. 358.

Hinneigung der russischen Kaiserin zu Frankreich, ihres Ministeriums zu England 287. 291. 307. — Der englische Einfluss in Russland im preussischen Interesse thätig (Sept. 1742, Jan. 1743) 275. 312. — Ergebene Gesinnung des Vicekanzlers Bestushev gegen Preussen (Sommer 1742, Winter 1742/1743) 241. 250. 291. 307. — Seine Aufforderung zur Besetzung Schwedisch-Pommerns (Febr.) 361. — Der König lehnt es ab, die Correspondenz der Anhänger Frankreichs am russischen Hofe auf seiner Post öffnen zu lassen (19. Febr.) 361. — Allianz zwischen Russland und England 320. 321. 357. 358. 427. — Die Eventualität der Theilnahme Russlands an einer antipreußischen Liga unter Oesterreichs Führung 275. 287. — Plan einer Quadrupelallianz zwischen Russland, Oesterreich, England und Sachsen (Frühling 1743) 370. — Sicherheitsmassregeln des Königs gegen Russland 369. 370. 394, vgl. 361. 318. — Wunsch des Königs, Bestushev dem englisch-österreichischen Einflusse zu entziehen (2., 17. Aug.) 393. 405.

Entdeckung einer Palastverschwörung zu Gunsten des entthronnten Kaisers Iwan (Anfang August 1743); Bedeutung dieses Ereignisses für Preussen 405—409. — Der König dementirt das Gerücht, dass er die Unzufriedenen habe unterstützen wollen (21. Aug., 14. Sept.) 406. 419, vgl. 418. 436, — ersucht um die Mittheilung der in Frage kommenden Aussagen der Verhafteten (9. Sept.) 419. — Beschwerde Russlands bei dem wiener Hofe wegen Beteiligung des österreichischen Gesandten Marquis Botta an der Verschwörung 418. 442. — Der König warnt in Petersburg vor den Absichten Oesterreichs und Englands (20., 21. Aug., 30. Sept., 5. Oct., 4., 15., 26. Nov.) 16. 406. 407. 430. 436. 437. 461. 469. 476. 489, — betreibt die Entlassung ihrer Parteigänger (21., 30. Aug., 5., 12. Oct., 2., 4., 26. Nov., 2., 24., 31. Dec.) 408. 412. 437. 443. 459. 461. 476. 480. 491. 498. — Sendung des Hofmarschalls Bestushev nach Berlin 464. 468. 475, vgl. 443. 461. 498. — Rathschläge in Betreff des entthronten Kaisers und seiner Angehörigen (21. Aug., 28., 30. Sept., 5. Oct., 2., 4., 15., 26. Nov.) 406. 427. 428. 430. 436. 437. 459. 461. 468. 476. — Genugthuung des Königs über Mardefeld's Erfolge (2., 16. Dec.) 481. 488, vgl. 315. — Sein Wunsch, russische Hülfsstruppen zu seiner Verfügung zu bekommen (25. Aug.) 409, vgl. 412. 427.

Reise des Herzogs von Holstein nach Russland (Febr. 1742) 47, vgl. 269. 270. — Glückwunsch des Königs zu seiner Ernenntung zum russischen Thronfolger (24. Jan. 1743) 316. — Der König lehnt eine Verbindung desselben mit einer preussischen Prinzessin ab (30. Juli, 4. Sept. 1742, 2. Nov. 1743) 241. 268. 459, — bekämpft das Project seiner Verbindung mit einer sächsischen Prinzessin und empfiehlt die Wahl einer Prinzessin aus einem kleinen deutschen Fürstenhause (7. Sept. 1743) 416, vgl. 443. 468, — vermittelt die Wahl der Prinzessin von Zerbst (2. Nov., 2., 16., 30., 31. Dec.) 459. 481. 488. 489. 495. 496. 497. — Erkrankung des Grossfürsten-Thronfolger (Nov.) 488. — Russland wünscht die Vermählung des Kronprinzen von Schweden mit einer preussischen Prinzessin (Herbst 1743) 392. 427. 443, vgl. 418. — Stellung Russlands zu Schweden und Dänemark 4. 356. 431. 443.

Übersendung des schwarzen Adlerordens an die Kaiserin Elisabeth (24. Jan. 1743) 315, vgl. 213. 299. 318. 328. — Glückwunsch an die Kaiserin zum Frieden von Abo (6. Aug.) 399. — Der König verwendet sich für die Anerkennung des russischen Kaisertitels durch das Römische Reich (17. Sept.) 422, vgl. 412. 428. — Persönliche Haltung der Kaiserin gegen Preussen 480. 497.

SACHSEN. Aufenthalt des Grafen Poniatowski in Paris (Anfang 1742) 1—3. 5. 7. 22. — Widerstand des Königs gegen den Plan einer sächsischen Gebietserweiterung in Böhmen (Jan.) 2. 3. 5. 7. — Dementi d. Gerüchts von einer Einmischung Preussens in die Streitigkeiten zwischen dem Herzog von Weimar und der Herzogin-Wittwe von Eisenach (5. Jan.) 6. — Unthunlichkeit der Ueberlassung von Olmütz als Waffenplatz an Sachsen während der Operationen (15. Jan.) 9. — Der König widerräth die vorzeitige Ausschreibung der Huldigung in Mähren (25. Jan.) 19.

Cooperation der Preussen und Sachsen in Mähren (Januar bis April). — Conferenz in Dresden (19. Jan.) 14—18. — Opposition der Sachsen gegen den Plan der Unternehmung auf Mähren 17. 44. — Kategorische Erklärung des Königs 18. — Einlenkende Antwort der Sachsen (20. Jan.) 18. — Dankschreiben an den König von Polen nach dem Besuqe in Dresden (20. Jan.) 14. — Misstrauen des Königs gegen die sächsische Politik; politische Bedeutung des Zuges nach Mähren 24. — Conferenz des Königs in Landskron mit Rutowski und dem Ritter von Sachsen (27. Jan.) 21. — Neue Einwendungen der sächsischen Generale, energische Erklärungen des Königs (Anfang Febr.) 26. 28. — „Après avoir tout obtenu à Dresde, on me refuse tout en Moravie“ (4. Febr.) 29, vgl. 36. — Beginn der Operationen 28. — Vereinigung der Preussen und Sachsen in Grossbitesch (9. Febr.), Conferenz in Grossbitesch 35, vgl. 33. — Einnahme von Iglau durch die Sachsen (15. Febr.) 38. — Vorstellungen des Königs bei dem Könige von Polen gegen den beabsichtigten Zurückmarsch der Sachsen (15., 18. Febr.) 38. 40. — „Ce n'est pas moi qui veut faire la conquête de la Moravie, mais c'est le roi de Pologne“ (17. Febr.) 40. — Zwecklosigkeit eines Repliürens der Sachsen auf die Stellungen der Franzosen 37. 39. — Gefahren dieser Bewegung für die preussischen Truppen 40. — Unmöglichkeit des von den Alliierten vorgeschlagenen Marsches auf Neuhaus 36. 44. 45. 52. 59. — Der König beruft sich auf das Eintreffen seiner Voraussagungen 40. 44. 50. — Erfolg der Vorstellungen des Königs (20. Febr.) 41. 43. — Einfluss der Verzögerung des Vormarsches auf die Operationen 109. — Idée de la campagne prochaine (20. Febr.) 42, vgl. 48. — Der König befürwortet vergeblich die Vorbereitungen zur Belagerung von Brünn (20. Febr. ff.) 41. 66. 75. 78. 81. 87. 88. 89, vgl. 91. 109. 114, — verlangt einen Artilleriepark aus Dresden für diesen Zweck 72, vgl. 109. — Der König erwartet eine Schlacht (21. Febr. ff.), Vorkehrungen für dieselbe 43. 49. 50. 51. 53. 57. 58. 60, — vertritt die Entscheidung mit Rücksicht auf die Jahreszeit 63. — Bedenken eines zu weiten Vorstoßes gegen die Donau (26. Febr.) 52. 63. — Eiliger Rückzug der Sachsen aus Iglau (Ende Febr.) 63—65. — Wiederbesetzung Iglau's (1. März) 65. — Der König überlässt einen Theil seiner Quartiere an die Sachsen (2. März) 66, vgl. 52. 114, — erwartet von neuem eine Schlacht (8. März ff.) 74. 75. 87. 88. 93. — Sein Einspruch gegen eine weitere Fortsetzung der Concentration (25. März) 89, vgl. 109. 114. — Deckung der mährischen Expedition gegen einen Angriff der Ungarn (2. März) 66. 67, vgl. 74. 75. — Erfolge des Prinzen Dietrich von Anhalt gegen die Ungarn 76. 78. 90. 93. — Besorgnisse der Sachsen für die Sicherheit ihres Landes (Mitte März) 81. 87. 90. 93. 94. 98. 128. — Krankheiten im sächsischen Heere 84. — Schwierigkeiten der Verpflegung in Mähren 88. 90. 93. 94. 96—98. 109. 114. 128. 142. — Belästigung der Invasionsarmee durch die irregulären Truppen des Feindes 88—90. 93. 96. 109. 114. — Befehl des Königs zum Abmarsch der Sachsen aus Mähren, auf Veranlassung einer Meldung Valory's über die gefährdete Lage der Franzosen in Pisek (12. April) 100—102, vgl. 110. 112. 114. — Bestätigung der Meldung Valory's durch ein Schreiben des Königs von Polen 126. — Der König dirigirt die Sachsen nach Prag 102. 105. 108. 110. — Vorsichtsmaßregeln gegen einen Angriff während des Marsches 111. — Weigerung der Sachsen gegen die Aufstellung vor Prag (22. April) 128. 130, vgl. 154. — Vorstellung des Königs gegen ihren Rückzug nach Leitmeritz (23. April) 130. — Unordnungen auf ihrem Durchmarsch durch die preussischen Quartiere 138. 144. — Uebernahme des Commandos der sächsischen Armee durch den Herzog von Weissen-

fels (Ende April) 143. — Geringe Aussichten auf ein Wiedererscheinen der Sachsen vor dem Feinde 140. 157. — Ihre Nichtbeteiligung an der Schacht bei Chotusitz 173. — Sendung des Grafen Wartensleben an König August mit der Nachricht von dem Siege bei Chotusitz (17. Mai) 164.

Mittheilungen an den König von Polen über Anerbietungen des wiener Hofes 6., 9. März 1742) 73. 75. — Mittheilungen aus Dresden über Friedensneigungen der Franzosen und Baiern (Ende März) 97, vgl. 154. — Misstrauen des Königs gegen diese Mittheilungen (5. April) 107. — Befürchtungen des sächsischen Hofes wegen der Haltung Englands (Ende April) 142. 143. — Unterstützung des Grafen Brühl gegen die Umtriebe seiner Gegner (5. Mai) 149, vgl. 151. 178. 274.

Neue Versuche des Königs, die Sachsen zur Theilnahme an den militärischen Operationen zu veranlassen (22. Mai ff.) 176. 181. 182. 184. 189. 196. 197. — Reise Belle-Isle's nach Dresden zu diesem Zwecke (Anfang Juni) 187. — Unzulänglicher Erfolg seiner Bemühungen 193. 199. — Der sächsische Succurs macht von neuem Halt (15. Juni) 202—204. 206. 208, vgl. 222.

Mittheilung an den König von Polen über den Frieden von Breslau (17. Juni) 204. — Sendung des Obersten von Borcke nach Dresden (20. Juni) 212—214. — Der König lehnt es ab, eine Pression auf Sachsen behufs dessen Beitreit zum Frieden auszuüben (19. Juni) 210 — wünscht das Verbleiben Sachsens in der Coalition (20. Juni) 211. — Antwort auf die Mittheilung König August's von seinem Entschluss zum Frieden (5. Juli) 218. — Misstrauen des Königs gegen Sachsen (4., 31. Juli, 13. Nov.) 218. 242. 292. — Dementi des Gerüchts, dass Sachsen unter preussischem Zwange sich mit Oesterreich vergleiche (23. Juli) 234, vgl. 227. — Beschwerde in Dresden aus diesem Anlasse (23. Juli) und Wirkung derselben 235. — Zurückhaltung des Königs während der weiteren Friedensverhandlungen zwischen Wien und Dresden (Aug.) 258. — Ueber den Inhalt der Reconciliationsacte 245.

Umtriebe der sächsischen Partei in Polen gegen Preussen (Sept. 1742) 274, vergl. 289. 354. — Dementi des Gerüchts von preussischen Prätensionen auf die Lausitz (15. März 1743) 351, vergl. 354.

Der König versucht Sachsen für eine gemeinsame Vorstellung gegen den Einmarsch der Engländer in das Reich zu gewinnen (11. Febr. 1743) 327. — „La cour de Dresden ne peut être portée à la moindre démarche vigoureuse“ (15. Juli) 386. — Die Frage des Beitreits Sachsens zu der Reichsassociation (Herbst 1743) 415. 462. 470. 472. 475. 483. 484. 490. 491.

Verhandlungen zwischen Sachsen und England (März, April 1743) 354. 356. 357 — zwischen Sachsen und dem wiener Hofe bis zum Abschluss des Vertrages von Wien (20. Dec. 1743) 292. 354. 392—395. 400. 413. 471. 485. 489. 490. 493. 497. — Beziehungen Sachsens zu Russland 299. 416. 462. 492. 493. 497.

SACHSEN-GOTHA. Wird für den Beitreit zur Reichsassociation in Aussicht genommen (Herbst 1743) 425. 432. 453.

SACHSEN-WEIMAR. Streit des Herzogs mit der Herzogin-Wittwe von Sachsen-Eisenach 6.

SARDINIEN. Verhandlungen zwischen Sardinien und Oesterreich (Anfang 1742) 48. — Der König erwartet den Anchluss Sardiniens an Spanien (27. April) 136. — „Le roi de Sardaigne est à l'encan“ (2. Mai) 146. — Verhandlungen zwischen Frankreich und Sardinien (Sommer 1743) 417. — Wormser Tractat zwischen Sardinien, England und Oesterreich (13. Sept.) 426. — Misstrauen des wiener Hofes gegen Sardinien (Nov.) 463.

SCHWEDEN. Friedensverhandlungen zwischen Schweden und Russland (1742) 47. 222. 241. — Ausweichende Antwort des Königs auf Fleury's Vorschlag einer preussisch-schwedischen Allianz (23. Febr.) 48. — Tod der Königin von Schweden; Corresp. Friedr. II. II.

Candidaten für die Wahl eines Thronfolgers 4. — Nichteinmischungspolitik des Königs in dieser Frage (1742. 1743) 275. 297. 298. 366. 412. 413. — Zurückweisung einer Candidatur des Prinzen Heinrich von Preussen (16. Jan. 1743) 312. — Vorstellungen des Königs in Kopenhagen zu Gunsten Schwedens (Anfang Oct.) 431, vergl. 423. 436. 443. 472. — Die Frage der Vermählung des schwedischen Thronfolgers (1743) 392. 418. 427. 443. 468. 469.

SPANIEN. Wiederholte Ablehnung eines Bündnisses mit Spanien durch Preussen (5. Jan., 27. Febr. 1742) 6. 60, vergl. 185. 317. — Eröffnungen des spanischen Bot-schafters Montijo in Paris an den dortigen preussischen Gesandten (Oct. 1743) 467. 468, vergl. 484. — Spanische Subsidienbewilligung für den Kaiser (Nov.) 475.

TRIER. Sendung des Obersten von Bornstedt an den Churfürsten von Trier (6. Jan. 1743) 310. — Ergebenheit des Churfürsten für den wiener Hof 386. 466. — „L'électeur de Trèves doit être serré de près par la France“ (Dec. 1743) 484.

WÜRTTEMBERG. Besuch des württembergischen Hofes in Berlin (Jan. 1742) 22. 25. — Verhandlungen wegen einer Familienverbindung zwischen den Häusern Brandenburg und Württemberg (1742) 26. 45. 147. 148 — wegen Uebertritt eines württembergischen Regiments in preussische Dienste (Jan. 1742) 26. — Haltung der Herzogin-Wittwe von Württemberg (Nov. 1742) und des Herzogs-Administrators (Febr. 1743) 295. 335. 336. — Oesterreichischer Einfluss am stuttgarter Hofe 473. 474, vergl. 488. — Project der Hinzuziehung Württembergs zu der Reichsassociation (Herbst 1743) 411. 415. 425. 453. 484. — Verhandlungen wegen der Majorenitätserklärung des Herzogs Karl Eugen (Oct.—Dec. 1743) 447. 448. 450. 472. 473. 484. 485. 496.



Verlag von Alexander Duncker, Königl. Hofbuchhändler in Berlin:

AUS

## KÖNIG FRIEDRICH'S ZEIT.

### KRIEGS- UND FRIEDENS-HELDEN.

GEZEICHNET VON

ADOLPH MENZEL.

IN HOLZ GESCHNITTEN VON EDUARD KRETZSCHMAR.

HERAUSGEGBEN UND MIT BIOGRAPHISCHEN NOTIZEN BEGLEITET VON

ALEXANDER DUNCKER.

INHALT: König Friedrich. — Prinz Heinrich. — Fürst Leopold von Dessau. — Herzog Ferdinand von Braunschweig. — Schwerin. — Keith. — Winterfeldt. — Seydlitz. — Zieten. — Prinz Eugen von Württemberg. — Belling. — Fouqué.

#### I. Pracht-Ausgabe:

Drucke auf chinesischem Papier. Imperial-Folio. In Mappe 45 Mark.  
Reich gebunden 60 Mark. In vergoldetem Reliefband 120 Mark.

#### II. Zweite, wohlfeile Ausgabe:

Royal-Folio. In Mappe 20 Mark. Elegant gebunden 28 Mark.

Dies Werk, in welchem der unübertroffene Meister charakteristischer Darstellung den grossen König und seine Generale in lebenswollen, wahrheitsgetreuen Bildern vorführt und die Geschichte jener Zeit damit gewissermassen ergänzt, gilt als ein Unikum auf diesem Gebiete der Kunst und ist als solches im In- und Auslande mit gleich grosser Bewunderung entgegengenommen worden.

## FRIEDRICH WILHELM DER DRITTE,

KÖNIG VON PREUSSEN

UND

SEINE DURCHLAUCHTIGSTEN SÖHNE:

### KÖNIG FRIEDRICH WILHELM DER VIERTE UND KAI SER UND KÖNIG WILHELM.

DREI LEBENSSKIZZEN.

HERAUSGEGBEN

VON

DR. R. GRAF STILLFRIED,

OBER-CEREMONIENMEISTER SR. MAJ. DES KAISERS UND KÖNIGS ETC.

Quart. 1874. Mit 1 Stammtafel und 4 Kunstbeilagen.  
Gehftet 6 Mark. Elegant gebunden 10 Mark 50 Pf.

Verlag von Alexander Duncker, Königl. Hofbuchhändler in Berlin:

# KAULBACH'S WELTBERÜHMTE COMPOSITIONEN IN MEISTERHAFTEN STICHEN.

Stichgrösse: 53 Centimeter Höhe zu 64 Centimeter Breite.

Papiergrösse: 83 Centimeter Höhe zu 100 Centimeter Breite.

DER BABELTURM.

HOMER UND DIE GRIECHEN.

DIE ZERSTÖRUNG VON JERUSALEM.

DIE HUNNEN SCHLACHT.

DIE KREUZFAHRER VOR JERUSALEM.

DAS ZEITALTER DER REFORMATION.

Preise für Drucke:

- a) mit der Schrift 36 M.
- b) mit der Schrift chines. 45 M.
- c) vor der Schrift 54 M.
- d) vor der Schrift chines. 72 M.
- e) Erste (Künstler-) Drucke chines. 90 M.

Obige 6 Blatt zusammen:

Ausgabe: a) 189 M., b) 236 M. 25 Pf., c) 283 M. 50 Pf., d) 378 M., e) 472 M. 50 Pf.

In vortrefflichen Photographien

nach obigen Stichen: Bildgrösse: 27 Ctm. Höhe zu 33 Ctm. Breite 7 M. 50 Pf. pro Stück.

In Stichen kleinen Formats:

à 3 M. pro Blatt; dieselben mit einem erläuternden Text  
zu einem prachtvoll gebundenen Album vereinigt 30 M.

---

## DIE ATTRIBUTE DES NEUEN DEUTSCHEN REICHES.

ABGEBILDET,

BESCHRIEBEN UND ERLÄUTERT

VON

Dr. R. GRAF STILLFRIED,

OBER-CEREMONIENMEISTER SR. MAJ. DES KAISERS UND KÖNIGS, CHEF DES KÖNIGL.  
PREUSSISCHEN HEROLDSAMTS ETC.

Quart. Zweite Auflage. 1874.

Mit sechszehn Tafeln Abbildungen.

4 M. 50 Pf.

---

ALtenburg.

PIEREN'SCHE HOFBUCHDRUCKEREI.

STEPHAN GEIBEL & Co.